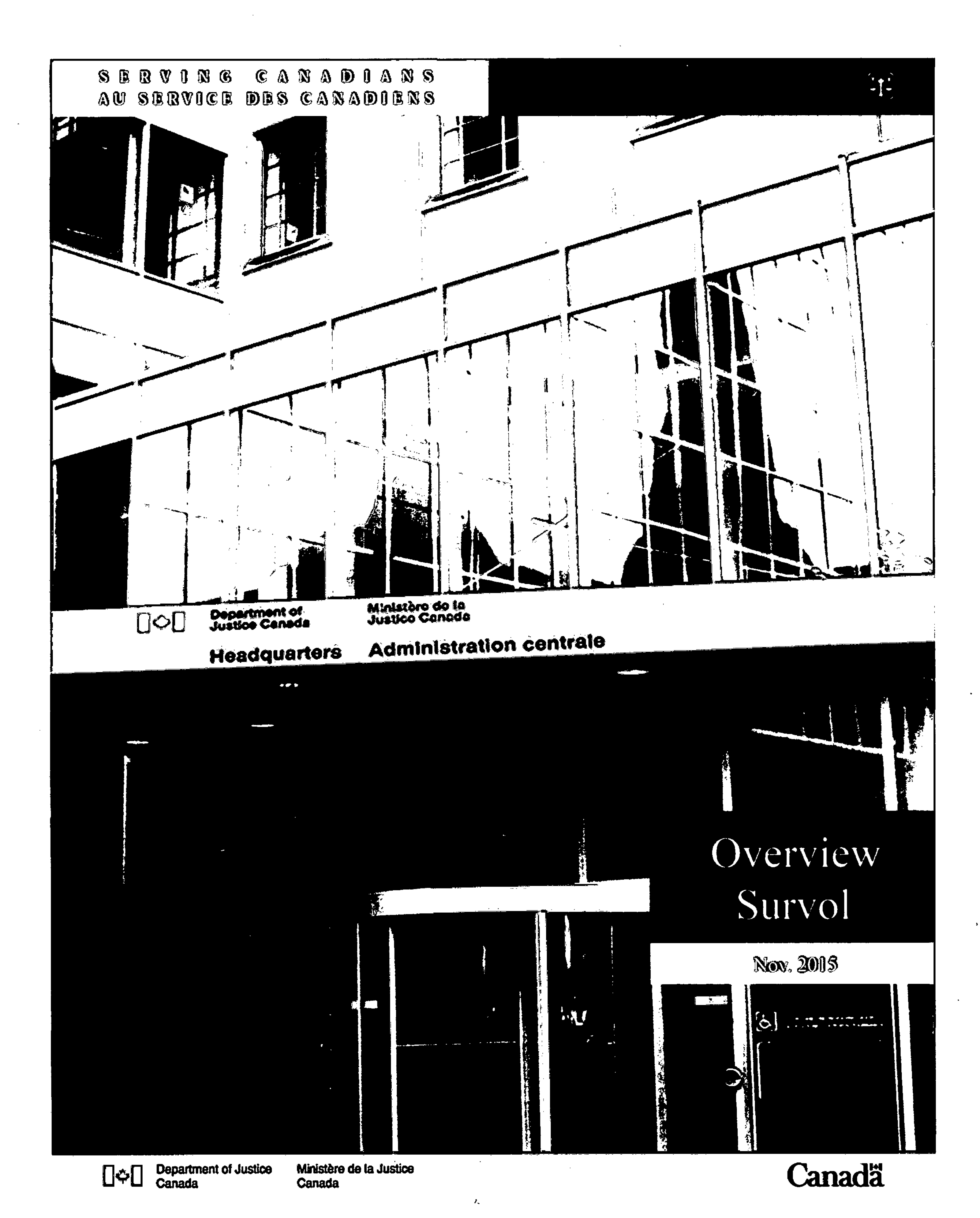

SERVING CANADIANS
AU SERVICE DES CANADIENS
Department of Justice Canada
Ministère de la Justice Canada
Headquarters
Administration centrale
Overview
Survol
Nov. 2015
Department of Justice Canada
Ministère de la Justice Canada
Canada

Overview of the Department of Justice

Tab 1 **Introduction**

Tab 2 **Roles and Responsibilities of the Minister of Justice and Attorney General of Canada**

Tab 3 **Overview of the Department of Justice**
- Governance Framework
- Deputy Minister's Team
- Resource Profile
  - Grants and Contributions
- Services to the Department
- Services to the Government
- Organizational Chart

Tab 4 **Front-line Support to the Minister of Justice and the Minister's Office**
- Deputy Minister's & Associate Deputy Minister's Offices
- Ministerial Secretariat
- Communications Branch
- Floor Plan

Tab 5 **Organizations in the Justice Portfolio**
- Administrative Tribunals Support Service of Canada
- Canadian Human Rights Commission
- Canadian Human Rights Tribunal
- Courts Administration Service
- Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs
- Office of the Director of Public Prosecutions
- Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime
- Office of the Information Commissioner of Canada
- Office of the Privacy Commissioner of Canada
- Office of the Registrar of the Supreme Court of Canada
- Special Advisor on Criminal Conviction Review

Courts
- Court Martial Appeal Court of Canada
- Federal Court of Appeal and the Federal Court
- Supreme Court of Canada
- Tax Court of Canada

Tab 6 **Federal-Provincial-Territorial Justice Relations**

Tab 7 **Justice-Related Organizations**
- Judicial Organizations
- Legal Profession Organizations
- Law Enforcement Organizations
- Victims' Organizations

Tab 8 **Biographical Notes**
- Department of Justice
- Justice Portfolio
- Courts
- Provincial and Territorial Ministers of Justice

Tab 9 *Department of Justice Act*
- Legislative Responsibilities of the Minister of Justice

Tab 10 *Director of Public Prosecutions Act*

Introduction

Welcome to the Department of Justice, Canada's Legal Team.

The Department is considered a medium-sized government department, comprised of approximately 5,000 employees. Roughly half of the Department's staff are lawyers; the other half includes experts in fields such as research, social sciences, and communications, as well as paralegals and support staff.

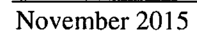
In addition to its Headquarters in Ottawa, the Department provides services across the country, through six regional offices: Atlantic Region, Quebec Region, Ontario Region, Prairie Region, British Columbia Region, and Northern Region. Staff at these regional offices provide legal advice and support to federal departments and agencies outside of the National Capital Region.

The Department fulfils three distinctive roles within the Government of Canada, acting as a:

- policy department with broad responsibilities for overseeing all matters relating to the administration of justice that fall within the federal domain;
- provider of a range of legal advisory, litigation, and legislative services to government departments and agencies; and
- central agency responsible for supporting the Minister in advising Cabinet on all legal matters including the constitutionality of government initiatives and activities.

Justice plays a central role in the maintenance of a just and democratic society and its institutions.

This page is left intentionally blank.



Roles and Responsibilities of the Minister of Justice and Attorney General of Canada

Dual Role: Minister of Justice and Attorney General

The Department was officially established upon the adoption of the *Department of Justice Act* in 1868, with Sir John A. Macdonald presiding as the first Minister of Justice and Attorney General. The Act stipulates that the Minister of Justice is responsible for the management and direction of the Department, and is also *ex officio* Her Majesty's Attorney General of Canada.

The Department supports the Minister in both of these roles.

The *Department of Justice Act* is attached at Tab 9.

The Minister of Justice has lead responsibility for 46 Acts of Parliament and shared responsibility for another 6 Acts (attached at Tab 9) and areas of federal law by ensuring a bilingual and bijural national legal framework. The responsibilities include a number of legal policy areas, such as criminal justice (including youth criminal justice), family law, access to justice, Aboriginal justice, public law, and private international law.

The Attorney General protects the interests of the Crown by litigating on behalf of the Crown and by providing legal advice to the Government, departments and agencies of government.

Most prosecution functions of the Attorney General have been assigned to an independent organization, the Public Prosecution Service of Canada, established in 2006. The Attorney General is supported in this role by the Director of Public Prosecutions.

The *Director of Public Prosecutions Act* is attached at Tab 10.

Minister of Justice

Under section 4 of the *Department of Justice Act*, the Minister is the legal advisor to the Government and shall:

Responsibilities

- see that the administration of public affairs is in accordance with the law;
- have the superintendence of all matters connected with the administration of justice in Canada not within the jurisdiction of the governments of the provinces;
- advise on the legislative acts and proceedings of each of the legislatures of the provinces, and generally advise the Crown on all matters of law referred to the Minister by the Crown; and

- exercise his or her political judgement as a member of Cabinet, except when providing legal advice, which must be independent and non-partisan.

The Minister of Justice is responsible for matters connected with the administration of justice that fall within federal jurisdiction and fulfils this responsibility by developing policies, laws, and programs to strengthen the national framework. There is considerable collaboration with the provinces and territories with respect to policy development and provision of services including young offenders' services, legal aid, Aboriginal courtworkers, family maintenance enforcement, and public legal education and information.

The Minister of Justice is often called upon to take the lead on a large number of private members' bills and motions.

Criminal Conviction Review

The *Criminal Code*, sections 696.1–696.6, gives the Minister of Justice the power to review a conviction to determine whether there may have been a miscarriage of justice. This power has been part of Canada's justice system since the original *Criminal Code* of 1892.

Extradition And Mutual Legal Assistance

Section 7 of the *Extradition Act* and the *Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act*, states that the Minister of Justice is responsible for the administration of these acts and the implementation of any treaties entered into under them.

Legislative Services

Under section 4.1 of the *Department of Justice Act*, the Minister shall, in accordance with such regulations as may be prescribed by the Governor in Council, examine every regulation transmitted to the Clerk of the Privy Council for registration pursuant to the *Statutory Instruments Act* and every bill introduced in or presented to the House of Commons by a minister of the Crown, in order to ascertain whether any of the provisions thereof are inconsistent with the purposes and provisions of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the Minister shall report any such inconsistency to the House of Commons at the first convenient opportunity. No such reports to the House have been necessary to date.

Justice Portfolio

The Minister of Justice has various responsibilities with regard to a number of independent organizations, referred to collectively as the Justice Portfolio (see Tab 5 for more details).

Attorney General

Under section 5 of the *Department of Justice Act*, the Attorney General of Canada is the chief law officer of the Crown and as such:

Responsibilities

- is entrusted with the powers and charged with the duties that belong to the office of the Attorney General of England by law or usage, in so far as those powers and duties are applicable to Canada, and also with the powers and duties that, by the laws of the provinces, belonged to the office of attorney general of each province up to the time when the *Constitution Act, 1867*, came into effect, in so far as those laws under the provisions of the said Act are to be administered and carried into effect by the Government of Canada; (many of which, in relation to prosecutions, are now exercised by the independent Director of Public Prosecutions on behalf of the Attorney General);
- shall advise the heads of departments of the government on all matters of law connected with such departments; and
- shall have the regulation and conduct all litigation for or against the Crown or any department, in respect of any subject within the authority of jurisdiction of Canada.

Legal Services to Government

The Attorney General provides legal services to the government and its departments and agencies. These services include the provision of legal advice, the conduct of litigation and the drafting of legislation and regulations.

While client departments generally provide instructions to the Attorney General in civil litigation matters, the Attorney General represents the Crown and not individual departments or agencies. Therefore, the Attorney General seeks to protect interests for the whole of government when providing legal advice and conducting litigation.

This page is left intentionally blank.

Governance Framework

Mission

The Mission of the Department of Justice is to:

- support the Minister of Justice in working to ensure that Canada is a just and law-abiding society with an accessible, efficient and fair system of justice;
- provide high-quality legal services and counsel to the Government and to client departments and agencies; and
- promote respect for rights and freedoms, the law and the Constitution.

Departmental Program Alignment Architecture

The Department's Program Alignment Architecture reflects the key activities the Department undertakes in support of the dual roles of the Minister of Justice and Attorney General of Canada. The Department's Program Alignment Architecture includes four program activities.

The Stewardship of the National Legal Framework: The Department fulfils its stewardship role by ensuring a bilingual and bijural national legal framework for the administration of justice that contributes to a safe and just society for all Canadians and confidence in Canada's justice system. The Department develops and tests innovative approaches to strengthen the legal framework within the following domains: criminal law, youth criminal justice, sentencing, official languages, marriage and divorce, access to justice, and Aboriginal justice. In addition, in view of the federal government's shared interest in a sustainable justice system, the Department promotes and facilitates ongoing dialogue with the provinces and territories in the areas of shared jurisdiction and provides funding for the delivery of programs that directly support federal policy objectives.

The Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime: The Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime (OFOVC) was created to provide a voice for victims of crime at the federal level and to ensure that the federal government meets its commitments to victims. The OFOVC provides direct information, referral and complaint-review services to its primary clients: victims, victims' family members or representatives, victim-serving agencies, and other related stakeholders. The Office also helps raise awareness of systemic issues amongst all criminal justice and victim-serving personnel, and provides related recommendations and advice to the Government of Canada through the Minister of Justice. In order to fulfill its mandate, the OFOVC promotes access by victims to existing federal programs and services for victims; addresses complaints of victims about compliance with the provisions of the Corrections and Conditional Release Act; promotes awareness of the needs and concerns of victims and the applicable laws that benefit victims of crime, including

promoting the principles set out in the Canadian Statement of Basic Principles of Justice for Victims of Crime; identifies and reviews emerging and systemic issues that negatively impact victims of crime; and facilitates access by victims to existing federal programs and services by providing them with information and referrals. The Ombudsman reports directly to the Minister of Justice and, as such, the Office falls outside the Department's governance framework.

Legal Services to Government: The Department of Justice provides an integrated suite of high-quality legal advisory, litigation and legislative services to the Minister of Justice and to all federal departments and agencies to support them in meeting the Government's policy and programming priorities and to advance the overall objectives of the Government. Services are provided through a network of departmental legal services units co-located with client departments and agencies, specialized legal capacities within national headquarters, and a network of regional offices and sub-offices providing legal advisory and litigation services to federal departments and agencies across the country.

Internal Services to the Department are groups of related activities and resources that are administered to support the needs of programs and other corporate obligations of the Department. Internal services include only those activities and resources that apply across an organization, and not those provided to a specific program. The groups of activities are the following: Change Management Office, Communications Branch, Office of the Corporate Counsel, Management and Chief Financial Officer Sector and Policy Sector. This program activity supports both of the Department's strategic outcomes. The high-quality services and support provided by Internal Services allow the Department to minimize corporate risks and support Government priorities.

Senior Committee Structure

The Department's Senior Committee Structure consists of:

Executive Committee, chaired by the Deputy Minister, is the Department's senior decision-making forum responsible for the overall strategic management of the Department's legal, policy and program responsibilities. The Committee sets strategic direction, determines priorities, ensures objectives are met and maintains the departmental governance framework.

Policy Committee, chaired by the Senior Assistant Deputy Minister, Policy (co-chair position is currently vacant), is a Standing Advisory Committee to Executive Committee, which sets the broad priorities within which the Policy Committee fulfils its mandate. The Committee is the forum for senior level engagement, deliberation and substantive discussion on departmental and government-wide policy issues and emerging legal issues affecting policy. The Committee reviews, assesses and recommends strategic policy direction and departmental positions on horizontal policy proposals and initiatives for which the Department may or may not be the lead.

Management Committee, chaired by the Deputy Minister, is the Department of Justice's senior decision-making forum responsible for legal service delivery, horizontal management, operational and accountability issues affecting the Department. The mandate of the Management Committee is to review, assess, share information and make decisions regarding: resource allocations; program and legal service delivery practices and issues; horizontal management issues and initiatives; and external accountability reporting. Specific domains that fall within the mandate of the Committee include issues related to: audit, financial management and control; integrated risk management; effective and efficient program delivery; commitments made in the context of the Department's Deficit Reduction Action Plan (DRAP) submission, law practice management; information and knowledge management; information technology; security; contracting and procurement; asset management; accommodations; project management; and, performance measurement and reporting.

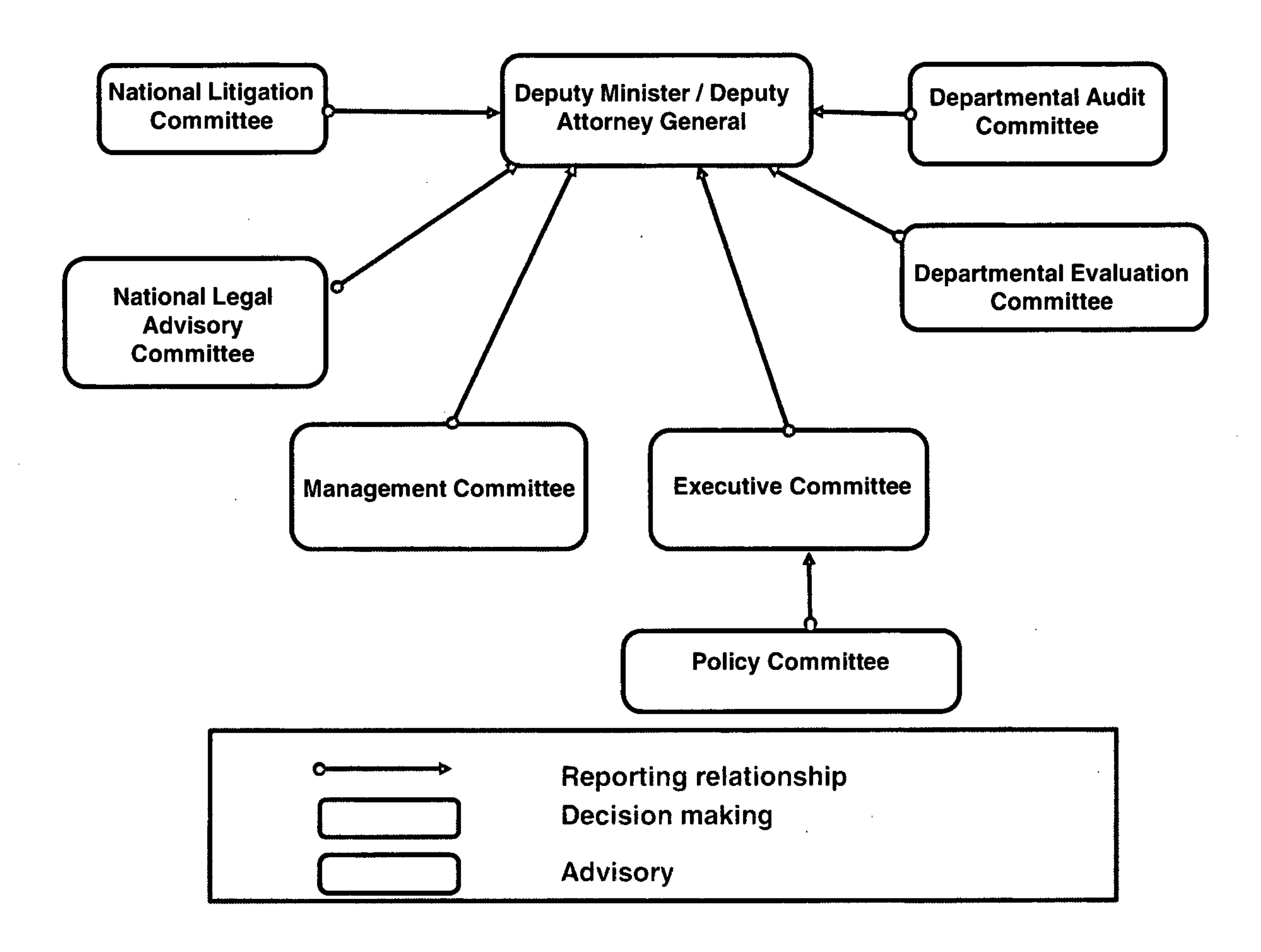
National Litigation Committee, chaired by the Assistant Deputy Attorney General, Litigation, is a Standing Advisory Committee to the Deputy Minister and Deputy Attorney General of Canada, who sets the broad priorities within which the Committee fulfils its mandate. The Committee is the forum for senior level engagement, deliberation and recommendation to the Deputy Minister and Minister on all matters before the Supreme Court of Canada and all other litigation that is identified as significant to the government, regardless of court level. The Committee ensures the consistency of litigation positions, that necessary consultations across government are undertaken, and that appropriate advice is given to the Deputy Minister, the Attorney General and the Government on significant litigation.

National Legal Advisory Committee, chaired by the Assistant Deputy Minister, Public Law, is a Standing Advisory Committee to the Deputy Minister, who sets the broad priorities within which the National Legal Advisory Committee fulfils its mandate. The Committee is the forum for senior level engagement and deliberation on complex legal matters that have broad implications for the Government. The Committee promotes and ensures consistency and quality in legal advice, including the consideration of an integrated whole-of-government approach, in developing departmental positions and in resolving conflicting or diverging legal positions.

Departmental Evaluation Committee, chaired by the Deputy Minister, is a senior advisory committee responsible for advising the Deputy Minister on all matters related to evaluation. The Committee advises the Deputy Minister on departmental evaluation plans, resourcing, final evaluation reports including management responses and horizontal departmental issues stemming from evaluations.

Departmental Audit Committee, chaired by the Deputy Minister, is an Advisory Committee to the Deputy Minister consisting of members both internal and external to the Government. External members are appointed by the Treasury Board of Canada. The Committee provides the Deputy Minister with independent, objective advice on risk management, control and accountability processes.

Governance Structure



This page is left intentionally blank.

Deputy Minister's Team

Deputy Minister and Deputy Attorney General

Appointed pursuant to subsection 3(1) of the *Department of Justice Act*, the Deputy Minister is responsible for the management and direction of the Department.

William F. Pentney, Q.C.



Biography at page 8-16

Under subsection 3(2) of the *Department of Justice Act*, the Deputy Minister is ex officio the Deputy Attorney General, except in respect of the powers, duties and functions that the Director of Public Prosecutions is authorized to exercise or perform under subsection 3(3) of the *Director of Public Prosecutions Act*.

The Deputy Minister supports the Minister to achieve the government's objectives through four broad roles.

Manager of the Department

As the Department's top public servant, the Deputy Minister has overall responsibility for managing the Department of Justice.

In addition, as a member of the community of deputy ministers, the Deputy Minister of Justice shares responsibility with colleagues in other government departments for contributing to the overall leadership of the public service under the direction of the Clerk of the Privy Council.

Chief Policy Advisor

The Deputy Minister acts as principal policy advisor to the Minister on matters within the Minister's responsibility and authority. He coordinates policy development and ensures the departmental implementation of the Minister's initiatives and priorities. He also advises on coherent policy development for and management of the Minister's portfolio.

Accounting Officer

The *Financial Administration Act* provides that deputy ministers and deputy heads of government entities are designated accounting officers for their organizations. Under the legislation, the responsibilities of accounting officers arise within the framework of ministerial responsibility and accountability to Parliament. Accounting officers are required to appear before the appropriate parliamentary committee to answer questions regarding a specified range of responsibilities and duties relating to departmental management. These responsibilities include managing departmental resources in accordance with government policies and procedures, maintaining effective systems of internal control, and signing the departmental accounts.

Criminal and Civil Litigation

The Deputy Attorney General has important responsibilities in relation to both civil and criminal litigation.

He oversees and directs all civil and administrative litigation conducted by or on behalf of the Crown as well as litigation under the *Extradition Act* and the *Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act*.

Following the creation of the Public Prosecution Service of Canada, the Deputy Attorney General retained a role as advisor to the Attorney General with respect to the exercise of powers reserved to the Attorney General under the *Director of Public Prosecutions Act* and may be called upon to intervene in proceedings raising questions of public interest or assume the conduct of a prosecution.

In addition, certain decisions in matters affecting national security or international relations must be made personally by the Attorney General or Deputy Attorney General.

Associate Deputy Minister

Pierre Legault

s.19(1)



Biography at page 8-9.

Appointed pursuant to subsection 3(3) of the *Department of Justice Act*, the Associate Deputy Minister has the rank and status of a deputy head of a department and performs such powers duties and functions under the Deputy Minister.

The Associate Deputy Minister is responsible for liaising with the Barreau du Québec and the Federation of Law Societies of Canada.

Overseeing Roles of the Deputy Minister and Associate Deputy Minister

To ensure that important departmental and whole-of-government files are put forward for deputy-level attention, the Deputy Minister and Associate Deputy Minister assume responsibility for providing guidance, direction, and support to a number of Direct Reports across the Department. The areas of responsibility are shared as follows:

Deputy Minister
William F. Pentney, Q.C.

Senior Assistant Deputy Minister
Policy Sector

Director General
Communications Branch

Chief Audit Executive
Internal Audit

Assistant Deputy Attorney General
Litigation Branch

Assistant Deputy Minister
Public Law Sector

Assistant Deputy Attorney General
Public Safety, Defence and Immigration Portfolio

Associate Deputy Minister
Pierre Legault

Assistant Deputy Attorney General
Aboriginal Affairs Portfolio

Assistant Deputy Minister
Business and Regulatory Law Portfolio

Assistant Deputy Minister
Central Agencies Portfolio

General Counsel and Director
Criminal Conviction Review Group

Chief Legislative Counsel
Legislative Services

Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer (CFO)
Management and CFO Sector

Assistant Deputy Attorney General
Tax Law Services

Regional Directors General
Atlantic Region
Quebec Region
Ontario Region
Prairie Region
British Columbia Region
Northern Region

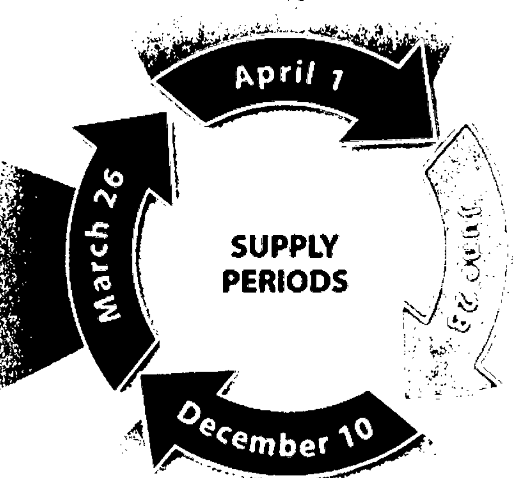
This page is left intentionally blank.

Reporting Cycle for Government Expenditures

The reporting cycle for government expenditures establishes events leading up to the tabling of various documents and processes related to the government's Budget and expenditure plan. The primary documents are: the Budget, prepared by the Minister of Finance, which outlines the government's revenue projections and spending obligations; Estimates documents, which specify spending plans in greater details; and Public Accounts of Canada, which provide audited financial statements and represent the major accountability report of the Government of Canada.

Each fiscal year is divided into three parliamentary supply periods. Supply is the process by which the government asks Parliament to appropriate funds in support of approved programs and services. Supply periods are designated as follows:

- First period: April 1 to June 23
- Second period: June 24 to December 10
- Third period: December 11 to March 26



2015-2016 Financial Resources Estimated

The Department of Justice has the authority to spend $673.9 million through the 2015–2016 Main Estimates and also $296.2 million under the net voting authority (NVA) which provides authority to re-spend the revenues collected from other government departments and agencies for all types of legal services delivered including advisory, litigation and legislative/regulatory drafting and for the provision of internal support services to other government departments.

The Department of Justice received additional resources of $2.0 million through Supplementary Estimates (A) [redacted]

s.69(1)

Supplementary Estimates (A) - received:

- $2 million for Violence against Aboriginal women and girls (Vote 1 & Employee Benefits Plan (EBP): $0.7 million, Vote 5: $1 million for the Victims Fund and $0.3 million for JPIP)

[redacted]

TB Central Votes:

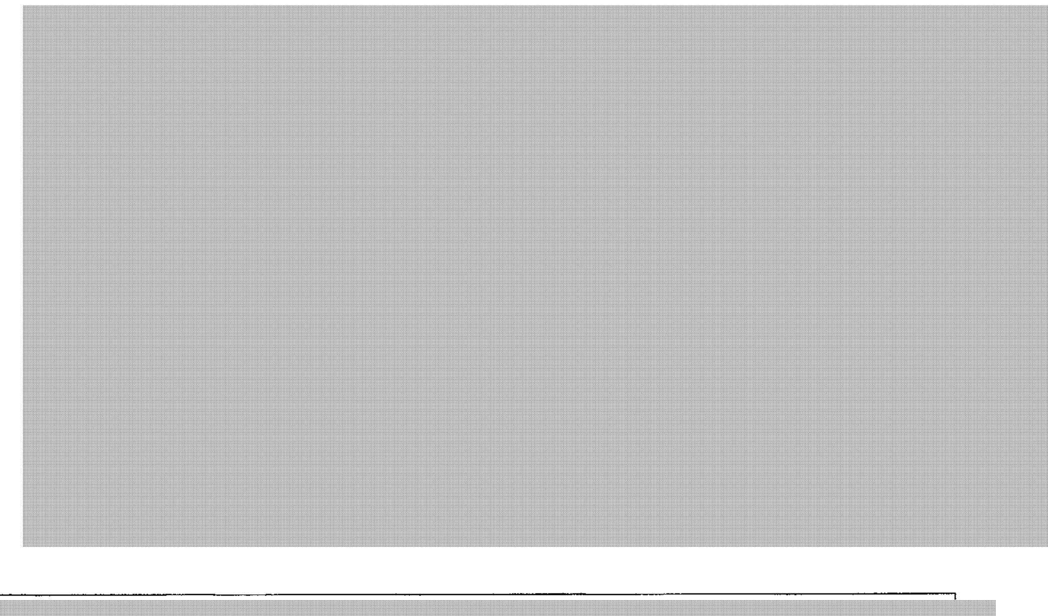
Received:
- TB Vote 25 - Operating Budget Carry Forward ($26.4 million)

[redacted]

As of October 16th, the total spending authority is $998.5 million (include Main Estimates, Supplementary Estimates A and TB Vote 25). [redacted]

Operating Resources (Vote 1) – Estimated and Statutory Resources

Grants and Contributions (Vote 5) – Estimated

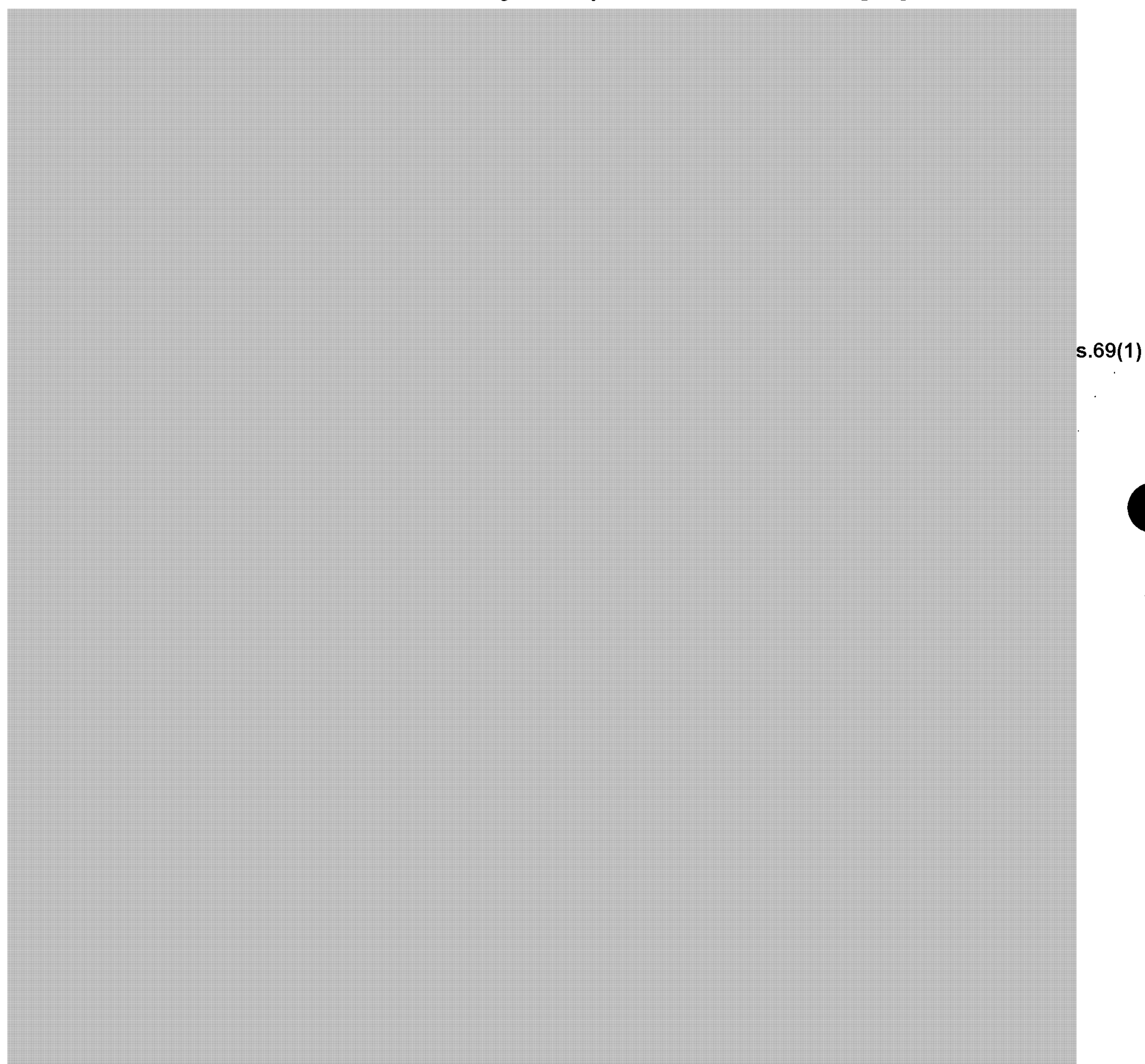


[redacted]

s.69(1)

Grants and Contributions

The Department of Justice provides funding to community organizations and other levels of government that are working to support our mandate, mission and values. The Department's funding programs are designed to support Aboriginal communities, victims of crime, people with lower incomes, families and young people. The Department also supports projects that help Canadians understand the law and access the justice system in both official languages.



s.69(1)

Further details on each Grants and Contributions can be found from pages 3-15 to 3-21.

Access to Justice Services Agreements

$4,856,593

The Access to Justice Services Agreements (AJAs) are contribution agreements between the federal government and Canada's three territories. They are the means by which the federal government supports the territories in delivering access to justice-related services which include legal aid (both criminal and civil), Aboriginal courtworker services and public legal education and information. The AJAs provide consolidated program funding for each of the three aforementioned program areas (i.e., none of the funding is specifically allocated to any of the program streams). This consolidated approach ensures accountability while allowing the territories the flexibility to develop and deliver justice-related programs as required by the unique needs and circumstances of their communities.

Legal Aid Program

The Legal Aid Program consists of four components and delivers funding through contribution agreements primarily with the provinces. Details of the four components are described below.

Criminal Legal Aid

$108,327,507

Criminal Legal Aid funding helps to ensure access to legal services for economically disadvantaged persons living in Canada accused of serious, complex criminal offences and facing the likelihood of incarceration as well as youths charged under the *Youth Criminal Justice Act*. In addition, this funding helps to ensure that Canada cost-effectively meets its criminal legal aid responsibilities in federal prosecutions (such as under the *Controlled Drugs and Substances Act*) so that prosecutions proceed and court delays are prevented.

Both levels of government have a mutual interest in ensuring that the criminal justice system, including criminal legal aid, is fair, effective and efficient, and that public confidence in the justice system is maintained. Responsibility for the provision of criminal justice is divided between the federal government, under its constitutional authority for criminal law and procedure, and the provincial governments, under their authority for the administration of justice and for property and civil rights.

Immigration and Refugee Legal Aid

$12,000,000

Immigration and Refugee (I&R) Legal Aid provides services to six jurisdictions: British Columbia, Alberta, Manitoba, Quebec, Ontario, and Newfoundland and Labrador. Pursuant to the *Immigration and Refugee Protection Act* and the *Protecting Canada's Immigration System Act*, claimants may be represented by a lawyer or other qualified person before all divisions of the Immigration and Refugee Board (IRB).

I&R legal aid ensures that refugee claimants who qualify for legal aid are prepared and able to advance their cases before the IRB and the Federal Court.

s.69(1)

In addition, I&R legal aid helps to prevent delays (e.g., adjournments and postponements) in immigration and refugee processes, reduces costs, addresses refugee claimants' unique needs (e.g., the need for interpreters or to clarify the overall refugee process), and prevents orders against the federal government to provide funded counsel.

Public Security and Anti-terrorism

[redacted]

The Legal Aid Program reimburses provincial and territorial legal aid plans for legal aid costs incurred in terrorism/national security-related cases. Public Security and Anti-terrorism legal aid ensures that indigent accused will not obtain a stay of proceedings simply because of the absence of counsel [redacted]

Court-ordered Counsel in Federal Prosecutions

$1,650,000

The courts occasionally order the Department of Justice Canada to provide funded counsel in the context of federal prosecutions (primarily drug cases) where the accused does not qualify for legal aid. The Legal Aid Program reimburses the provinces, territories, or their respective legal aid plans for managing these costs on the Department's behalf.

Aboriginal Courtwork Program

$4,911,363

The Aboriginal Courtwork (ACW) Program contributes funding to participating provinces for the provision of Aboriginal Courtworker services in criminal justice proceedings. Similar funding is provided to the three territories through Access to Justice Services Agreements. The objective of the ACW Program is to ensure that Aboriginal people in contact with the criminal justice system (whether as accused persons, victims, witnesses or family members) have access to fair, equitable, culturally sensitive treatment throughout the criminal justice process. Each year, approximately 173 Aboriginal Courtworkers provide direct services (information, support and referrals) to over 435 communities and approximately 59,000 Aboriginal clients (adult and youth) involved with the criminal justice system.

Justice Partnership and Innovation Program

[redacted]

The Justice Partnership and Innovation Program (JPIP) provides resources to facilitate access to justice through various means, including the development of new approaches, the dissemination of law-related information and the testing of pilot projects. The overall goal of the JPIP is to contribute to policy development to ensure that the justice system remains accessible, efficient and effective. The components under the JPIP include: the Family Violence Initiative, Public Legal Education and Information (PLEI), grants to five selected organizations, and the Access to Justice for Aboriginal Women component (Violence Against Aboriginal Women and Girls).

[redacted]

Drug Treatment Court Funding Program

$3,631,276

The Drug Treatment Court (DTC) Funding Program, a component of the Treatment Action Plan of the National Anti-Drug Strategy, contributes funding to participating provinces for the development, delivery and evaluation of DTCs. DTCs are dedicated courts with the objective of reducing crime committed as a result of drug dependency through court-monitored treatment and community service support for non-violent offenders with drug addictions.

Aboriginal Justice Strategy

$12,700,000

s.69(1)

The Aboriginal Justice Strategy (AJS) is a federally led initiative, delivered in partnership with Canada's provincial and territorial governments and Aboriginal communities. Created in 1991 as part of an overall federal Aboriginal crime strategy, the AJS enables Aboriginal communities to have increased involvement in the local administration of justice and, as such, provides timely and effective alternatives to mainstream justice processes in appropriate circumstances. Currently, the AJS funds approximately 275 community-based justice programs that serve over 800 Aboriginal communities.

Federal Victims Strategy

[redacted]

The objective of the Federal Victims Strategy (FVS) is to give victims a more effective voice in the criminal justice and federal corrections systems. The FVS is a horizontal initiative led by the Policy Centre for Victim Issues at the Department of Justice and includes the Correctional Service of Canada, the Parole Board of Canada, the Office of the Director of Public Prosecutions and the Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime.

The FVS also includes the Victims Fund, which provides grants and contributions funding to victims of crime, provinces, territories and non-governmental organizations to develop or enhance victim services and victim-related issues.

Special Advocates Funding Program

[redacted]

The Special Advocates Funding Program was established to support the Minister of Justice in implementing the 2008 amendments to the *Immigration and Refugee Protection Act* (IRPA). These amendments created a special advocates regime which ensures a Charter compliant procedure for removing inadmissible non-Canadians from Canada while using and protecting national security information. Briefly stated, special advocates are appointed by a court or tribunal to protect the interests of named persons during *in camera* IRPA Division 9 proceedings. Division 9 proceedings consider national security information to determine admissibility in the absence of the named person and his or her counsel in proceedings such as the determination of the reasonableness of a security certificate.

[redacted]

s.69(1)

The Special Advocates Funding Program ensures that the Minister of Justice meets the following requirements of the amended IRPA: establishing a list of persons who may be appointed as special advocates; publishing the list in a manner that facilitates public access to it; and ensuring that special advocates are provided with adequate administrative support and resources.

[redacted]

Youth Justice Services Funding Program

$141,692,415

The Youth Justice Services Funding Program (YJSFP) is a cost-shared contribution program which supports all provinces and territories in their delivery of youth justice programs and services. The objective of the YJSFP is to support those services and programs which: encourage proportionate and timely accountability for unlawful behavior; encourage effective rehabilitation and reintegration of young persons into the community; and assist in reserving the formal court process and custody for the most serious offenders.

Intensive Rehabilitative Custody and Supervision Program

$11,048,000

The Intensive Rehabilitative Custody and Supervision (IRCS) Program is a contribution program which supports all provinces and territories in the delivery of specialized therapeutic programs and services for youth with mental health needs who are convicted of a serious violent offence under the Youth Criminal Justice Act (YCJA).

More particularly, the IRCS Program ensures that provinces and territories have the capacity to both assess and treat young persons as required by the intensive rehabilitative custody and supervision sentencing provisions of the YCJA. In addition, the IRCS Program provides funding for other cases of serious violence committed by young persons who are suffering from a psychological disturbance or mental/mood disorder but who were not sentenced under the aforementioned YCJA provisions.

[redacted]

Youth Justice Fund

$4,505,000

The Youth Justice Fund (YJF) provides grants and contributions funding to projects that encourage a more effective youth justice system, respond to emerging youth justice issues and, enable greater citizen and community participation in the youth justice system. Funding priorities include projects targeted at (1) youth with mental health issues and/or cognitive impairments such as Fetal Alcohol Spectrum Disorder, (2) drug treatment programming for youth, and (3) youth involved in or vulnerable to gun, gang and drug activities. Eligible recipients include provinces, territories and non-governmental organizations.

Integrated Market Enforcement Teams Reserve Fund

$550,000

The Integrated Market Enforcement Teams (IMET) Reserve Fund funds extraordinary prosecution expenses incurred in IMET-generated cases being prosecuted by provincial attorneys general. IMETs are special RCMP-led units that investigate capital markets fraud.

The Reserve Fund will provide funding for expenses incurred as a result of (1) exceptional court ordered disclosure, (2) specialized contracts, for example, forensic experts, language/interpretation, and (3) technical and/or equipment requirements including scanning equipment, computers and audio/video technology.

***Contraventions Act* Fund**

$9,094,900

The *Contraventions Act* Fund provides funding to provinces, territories and municipalities who, on behalf of the federal government, prosecute minor federal offences ("contraventions") through provincial ticketing regimes. The Fund provides the necessary funding for such measures as the hiring of bilingual staff, language training, bilingual signage and documentation. These measures are necessary to ensure that offenders' language rights under the *Official Languages Act* and the *Criminal Code* are respected.

The objective of the *Contraventions Act* is to simplify the procedure for the prosecution of federal regulatory offences which are minor in nature. This is accomplished by designating these offences as "contraventions" and allowing for their prosecution through a ticketing regime (including provincial regimes). This approach ensures a more effective application of federal statutes and reduces the workload of the courts by allowing for the voluntary payment of fines in lieu of prosecuting them through the *Criminal Code* summary conviction process.

Supporting Families Fund

$16,000,000

The objectives of the Supporting Families Fund are to facilitate access to the family justice system for families experiencing separation and divorce through various services, programs, and information resources, particularly those that promote compliance with financial support and custody/access obligations. The Fund is also intended to address the needs of parents and communities that face barriers in accessing the family justice system. The provincial and territorial governments are primarily responsible for providing family justice services in Canada. The Fund assists the provinces and territories to implement family law reforms and develop and maintain family justice services such as mediation, parent education sessions and support recalculation services that help parents comply with their family obligations. The Fund also assists non-governmental organizations in developing public legal education and information and training resources that aim to promote compliance with financial support and custody and access obligations. The Fund will sunset on March 31, 2017.

Access to Justice in Both Official Languages Support Fund

$6,492,845

The Access to Justice in Both Official Languages Support Fund supports the Department's commitments under the *Roadmap for Canada's Official Languages 2013–2018: Education, Immigration, Communities* by increasing the capacity of the justice system and its stakeholders to offer justice services in both official languages. The Fund is based on two pillars: the "Information" pillar and the "Training" pillar.

The Information pillar aims to offer legal information services that will help minority Francophone and Anglophone Canadians learn about their rights, obligations and responsibilities in the official language of their choice. The Training pillar aims to enhance the justice system capacity to better serve Canadians in both official languages by providing funding for the training and development of bilingual justice professionals. It will support the development of in-class, long distance and at-work training programs. Funding recipients will develop web-based and other technology based training tools.

Hague Conference on Private International Law

$250,000

The purpose of the Hague Conference is to work for the progressive unification of the rules of private international law. The Department pays an annual assessed contribution to enable Canada to meet its financial obligations to the Conference as well as to help fulfil Canada's international policy objectives by participating in the work of the organization. The unification of private international law has great importance both in a national and international context, particularly because it facilitates the resolution of disputes involving two or more jurisdictions that may have conflicting legal rules relating to various private law matters. The development of uniform legislation reduces the risks of such conflicts.

International Institute for the Unification of Private Law (Unidroit)

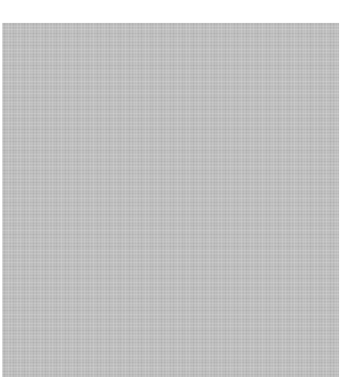
$80,000

The purposes of Unidroit are to examine ways of harmonizing and coordinating the private law of States and groups of States, and to prepare gradually for the adoption by the various States of uniform rules of private law. The Department pays an annual assessed contribution to enable Canada to meet its financial obligations to Unidroit as well as to help fulfil Canada's international policy objectives by participating in the work of the organization.

This page is left intentionally blank.

Services to the Department

Change Management Office
s.19(1) *France Pégeot*
ADM*

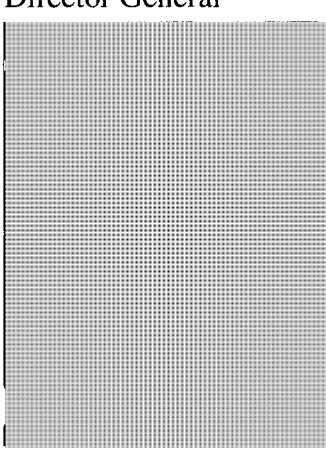


Biography at page 8-15.

The Change Management Office (CMO) leads the development and implementation of the Department of Justice's integrated change management agenda, known as "Canada's Legal Team, Ready for 2020". It includes the Legal Services Review (LSR), Destination 2020, and the Innovation Council.

The CMO coordinates and supports the work of the Deputy Minister-level Strategic Legal Issues Management Committee which provides oversight and high-level guidance for the development and implementation of the LSR measures. It is also responsible for the implementation of Business Analytics in Justice that will serve as a process for continual improvement, performance measurement and enhanced business decision-making through reports and analysis on legal services usage and results.

Communications Branch
Tracie Noftle
Director General

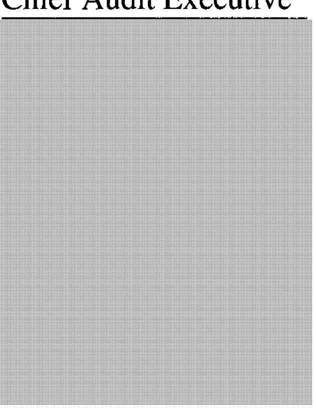


Biography at page 8-14.

The Communications Branch supports the Minister, Deputy Minister and senior managers to ensure that communications with the public are well-coordinated, effectively managed and responsive to the needs of the audience. It provides a full range of media relations services, strategic communications advice, and products such as: news releases, backgrounders, speeches, photograph and video production, and development of web content.

* Assistant Deputy Minister

Internal Audit
Inanc Yazar
Chief Audit Executive

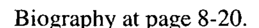


Biography at page 8-23.

The Internal Audit Branch of the Department of Justice contributes to the strengthening of accountability and the improvement of overall effectiveness and efficiency of departmental operations by determining whether the Department's network of risk management, internal control and governance processes, as designed and represented by management, are adequate and functioning appropriately. This includes ensuring that:

- Risks are appropriately identified and managed;
- Interaction with the various governance groups occur as needed;
- Significant financial, managerial and operational information is sufficient, reliable, relevant, useful, protected and timely;
- Activities are in compliance with policies, procedures, standards, and applicable laws and regulations;
- Resources are acquired economically, used efficiently, and are adequately protected; and,
- Quality and continuous improvement is fostered in the Department's control processes.

Management and CFO Sector
Marie-Josée Thivierge
ADM and CFO

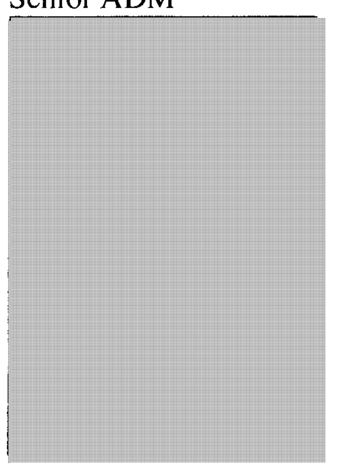


Biography at page 8-20.

The Management and CFO Sector provides a suite of internal services to assist the Department in meeting its policy and program priorities, building a workplace of choice, as well as delivering high quality legal services to the Government of Canada. To achieve this, the Sector supports the Deputy Minister in his role as Chief Accounting Officer by providing objective advice on the overall stewardship of the Department's financial management and its performance; provides human resources management including learning and leadership development, official languages, recruitment, compensation and labour relations, classification, and talent and performance management; supports the practice of law through a variety of standardized tools, systems, policies and protocols including timekeeping and legal risk management; develops and provides guidance on corporate documents such as Memoranda to Cabinet, Treasury Board submissions, Reports on Plans and Priorities, Departmental Performance Reports, etc.; implements the Department's Safety and Security Program and IT Security Services; provides information management services; and processes public access requests to the Information and Privacy (ATIP) Office. The Sector also provides select service to the Public Prosecution Service of Canada under a shared services agreement.

s.19(1)

Policy Sector*
Donald K. Piragoff,
Q.C.
Senior ADM



Biography at page 8-17.

The Policy Sector supports the Minister's legislative and policy initiatives and priorities by providing comprehensive and strategic legal and policy advice, law reform, research, program delivery and international assistance in support of Canada's justice system. The Policy Sector is comprised of the following Sections: Criminal Law Policy Section; Family Children and Youth Section; Youth Justice and Strategic Initiatives Section; Programs Branch; Policy Integration and Coordination Section; and, International Legal Programs Section.

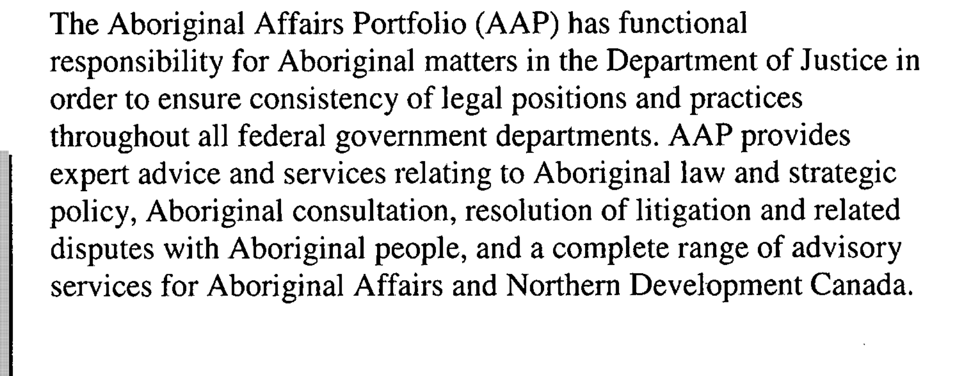
* Except for public law policy, which is covered in the next section, Services to Government.

This page is left intentionally blank.

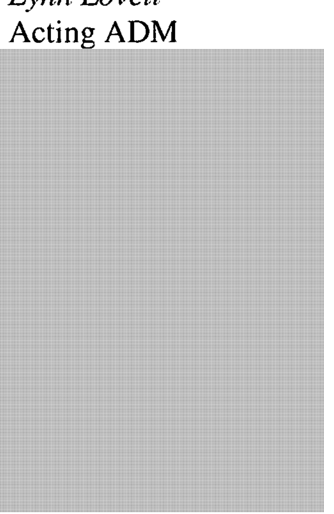
s.19(1)

Aboriginal Affairs Portfolio
Pamela McCurry
ADAG*

Biography at page 8-13.


The Aboriginal Affairs Portfolio (AAP) has functional responsibility for Aboriginal matters in the Department of Justice in order to ensure consistency of legal positions and practices throughout all federal government departments. AAP provides expert advice and services relating to Aboriginal law and strategic policy, Aboriginal consultation, resolution of litigation and related disputes with Aboriginal people, and a complete range of advisory services for Aboriginal Affairs and Northern Development Canada.

Business and Regulatory Law Portfolio
Lynn Lovett
Acting ADM



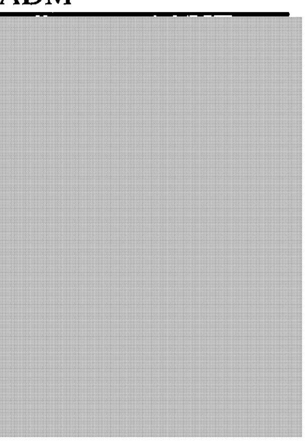
Biography at page 8-11.

The Business and Regulatory Law Portfolio (BRLP) provides integrated legal advisory, litigation and drafting services to support 60 client departments, agencies and other federal entities on a wide range of issues, including: environmental protection, transportation regulatory matters, fisheries management, health, agricultural and food protection, intellectual property, bankruptcy, communications, real property, energy projects, cultural protection, international development, social services, competition law, commercial transactions and procurement. These services are provided through 14 Departmental Legal Services Units (DLSUs) as well as six regional offices.

The ADM is also responsible for the Commercial Law Section, which includes the Property Law Secretariat and the Intellectual Property and Information Technology Law Secretariat. As such, the ADM has functional responsibility for the practice of commercial law across the Department of Justice in order to provide strategic direction and ensure consistency of legal positions and practices throughout all federal government departments.

* Assistant Deputy Attorney General

Central Agencies Portfolio
Sandra Hassan
ADM

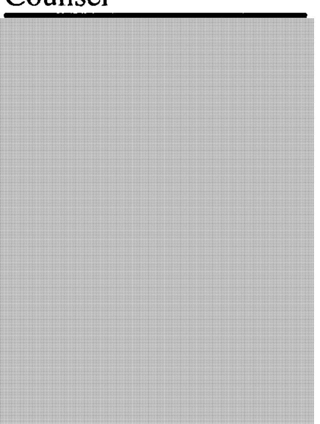


Biography at page 8-7.

The Central Agencies Portfolio (CAP) manages legal, policy and operational issues related to the central agency functions of government. The Portfolio, which comprises seven DLSUs, provides services related to financial institutions, public service employment and labour law, tax law, Crown law, financial law, money laundering, terrorist financing, machinery of government, and the federal budget.

The ADM is the Counsel to the Department of Finance and member of the executive committees of both the Department of Justice and Finance. She manages advisory and litigation services for the Department of Finance (which includes General Legal Services and Tax Counsel Division) as well as the Treasury Board Secretariat, the Public Service Commission, the Office of the Superintendent of Financial Institutions of Canada, the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, and the Financial Consumer Agency of Canada.

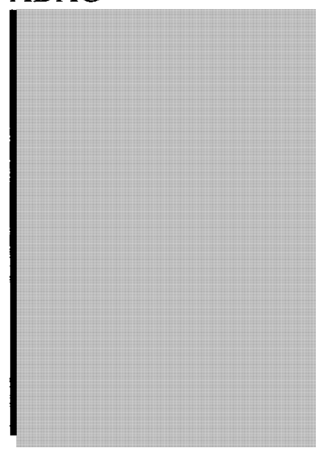
Legislative Services Branch
Philippe Hallée
Chief Legislative Counsel



Biography at page 8-6.

The Legislative Service Branch (LSB) supports the Government through a range of services to government departments and agencies, including: drafting of bilingual and bijurial government bills and motions to amend; drafting of regulations or their examination under the *Statutory Instruments Act*; examination of bills and regulations and Charter certification; harmonization of federal legislation with the civil law of Quebec; updating, consolidation and publication of federal statutes and regulations and related tables; and advisory and revision services relating to legislative policy matters.

Litigation Branch
Geoffrey Bickert
ADAG



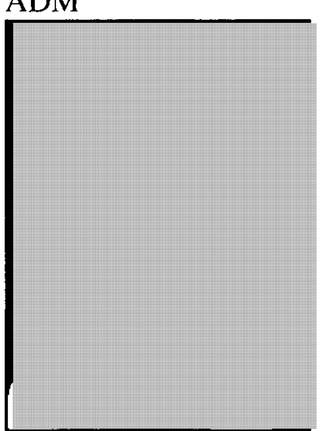
Biography at page 8-3.

The Litigation Branch supports the Government, mitigates risks and manages the law before, during or as a result of litigation. The Attorney General of Canada (AGC) has responsibility for all litigation for or against the Crown, any department, or Crown agent corporations. The litigation function within the Department of Justice is handled by the Litigation Branch at headquarters, the regional offices, and some specialized DLSUs. The ADAG Litigation has functional and coordination responsibility for all litigation conducted by or on behalf of the Department of Justice.

The Branch is also responsible for extradition, mutual legal assistance requests and related litigation; national security litigation and coordination; class action and mass litigation to which Canada is a party; the Agent Affairs Program; and litigation support services and technology.

The ADAG is the Government's chief legal adviser in matters relating to litigation by and against the Crown and provides substantive and strategic advice to the Minister, the Deputy Minister Team and the Privy Council Office.

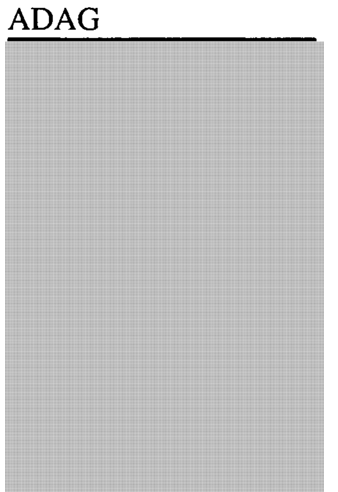
Public Law Sector
Laurie Wright
ADM



Biography at page 8-22.

The Public Law Sector (PLS) has six specialized legal advisory and policy sections in the areas of human rights law and policy; constitutional, administrative and international law (which includes public international law and international private law); information and privacy law and policy; official languages law and policy; judicial affairs; and international trade law. Expert advice is provided to clients within the Department of Justice and across the federal government while policy work supports the Minister of Justice.

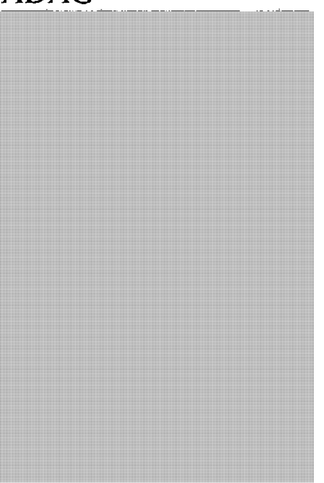
Public Safety, Defence and Immigration Portfolio
Elisabeth Eid
ADAG



Biography at page 8-5.

The Public Safety, Defence and Immigration Portfolio (PSDI) provides a full range of strategic legal services (legislative, advisory and litigation) related to matters and litigation on national security and defence to the following departments and agencies: Public Safety Canada and its component agencies (Correctional Service of Canada, Parole Board of Canada, RCMP, CSIS and the Canada Border Services Agency), Citizenship and Immigration Canada, the Department of National Defence, and the Communications Security Establishment Canada. It is also responsible for the Department of Justice's Crimes Against Humanity and War Crimes Program.

Tax Law Services Portfolio
Micheline Van-Erum
ADAG



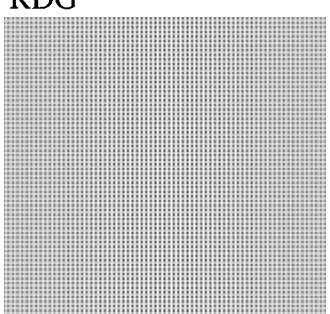
Biography at page 8-21.

The Tax Law Services Portfolio (TLS), which has offices in every region of Canada, provides legal support, including legal advice, litigation and drafting services, on matters such as the goods and services tax, income tax, collections, employment insurance, administrative law, corporate governance and civil litigation. The Portfolio's in-depth expertise in law and related areas allows it to mobilize resources best suited to respond to the evolving legal needs of the Canada Revenue Agency.

Regional Offices

The regional offices provide litigation and advisory services to federal departments and agencies operating across the country.

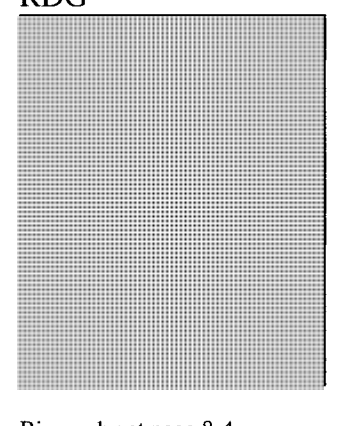
Atlantic Region
Thomas Beveridge
RDG*



Biography at page 8-2.

The Atlantic Regional Office (ARO) main office is located in Halifax and operates within the four Atlantic provinces. Additional offices are located in Charlottetown, St. John's. The ARO provides litigation and advisory services within the region, while the Veterans Affairs Legal Services Unit provides advisory services nationally to its client.

Quebec Region
Francisco Couto
RDG



Biography at page 8-4.

The Quebec Regional Office (QRO) is headquartered in Montreal with a sub-office in Ottawa. Quebec is the only province in which Canada's two legal traditions exist side by side. Questions of private law are dealt with under the *Civil Code of Québec*, while common law applies in matters of public and criminal law. QRO provides legal services to federal departments and organizations operating in Quebec. It represents the Attorney General of Canada in proceedings heard by Quebec tribunals and courts, as well as before the Supreme Court of Canada in matters such as immigration, taxation, commercial law, regulatory law, and Aboriginal law. Its notaries provide legal services related to commercial and real property matters involving the Government of Canada.

* Regional Director General

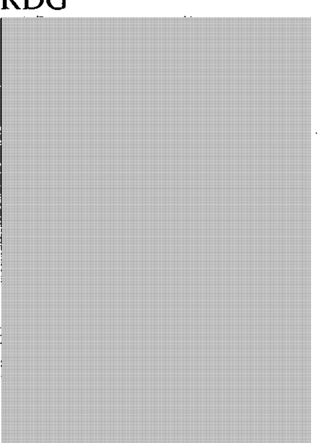
s.19(1)

Ontario Region
Carla Lyon
RDG

Biography at page 8-12.

The Ontario Regional Office (ORO) is headquartered in Toronto and provides legal services to dozens of governmental clients in Ontario. It provides primarily litigation services in areas that include Aboriginal law, business law, immigration law, public law, regulatory law, tax law and extradition. The ORO also provides some advisory services related to property, commercial and environmental matters.

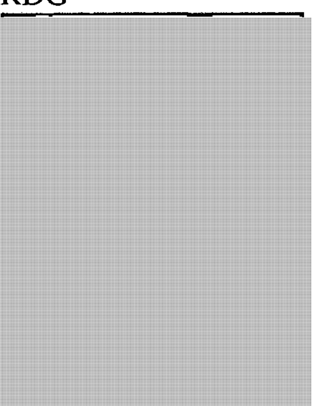
Prairie Region
Barbara Ritzen, Q.C.
RDG



Biography at page 8-19.

The Prairie Regional Office (PRO) main office is located in Edmonton. The PRO operates in Alberta, Saskatchewan, and Manitoba and its additional offices are located in Calgary, Saskatoon and Winnipeg. PRO provides legal services for federal departments and agencies. Services offered to client departments and agencies include Aboriginal law, civil litigation, tax litigation and collections and advisory services in business, regulatory and immigration law.

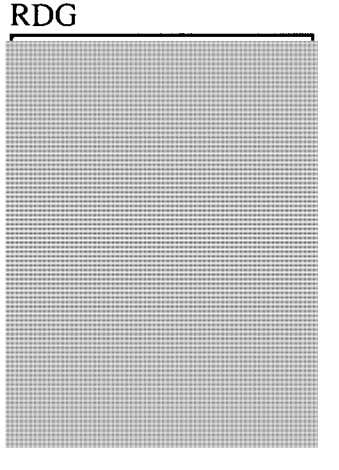
British Columbia Region
J.S. (Bill) Basran
RDG



Biography at page 8-1.

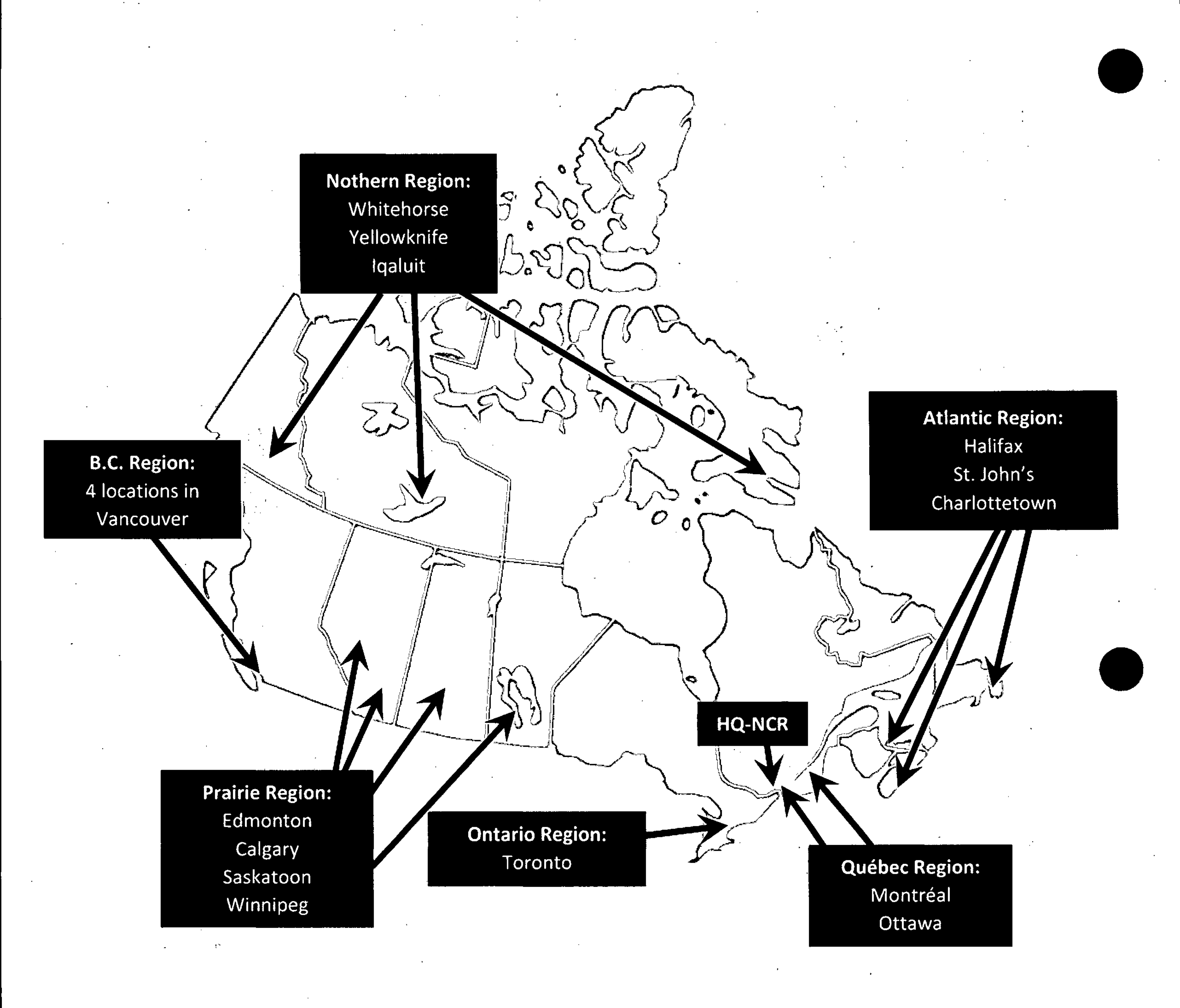
The British Columbia Regional Office (BCRO) is located in Vancouver. The BCRO delivers litigation and advisory services to more than 30 federal departments and agencies in British Columbia, as well as in other provinces and territories where B.C. counsel are the lead. The areas of law are broad and include Aboriginal, tax, immigration, public safety, defence, central agency, business and regulatory, among others. Regional counsel represent the Government of Canada at various tribunals and all levels of court.

Northern Region
Lynn Hjartarson
RDG

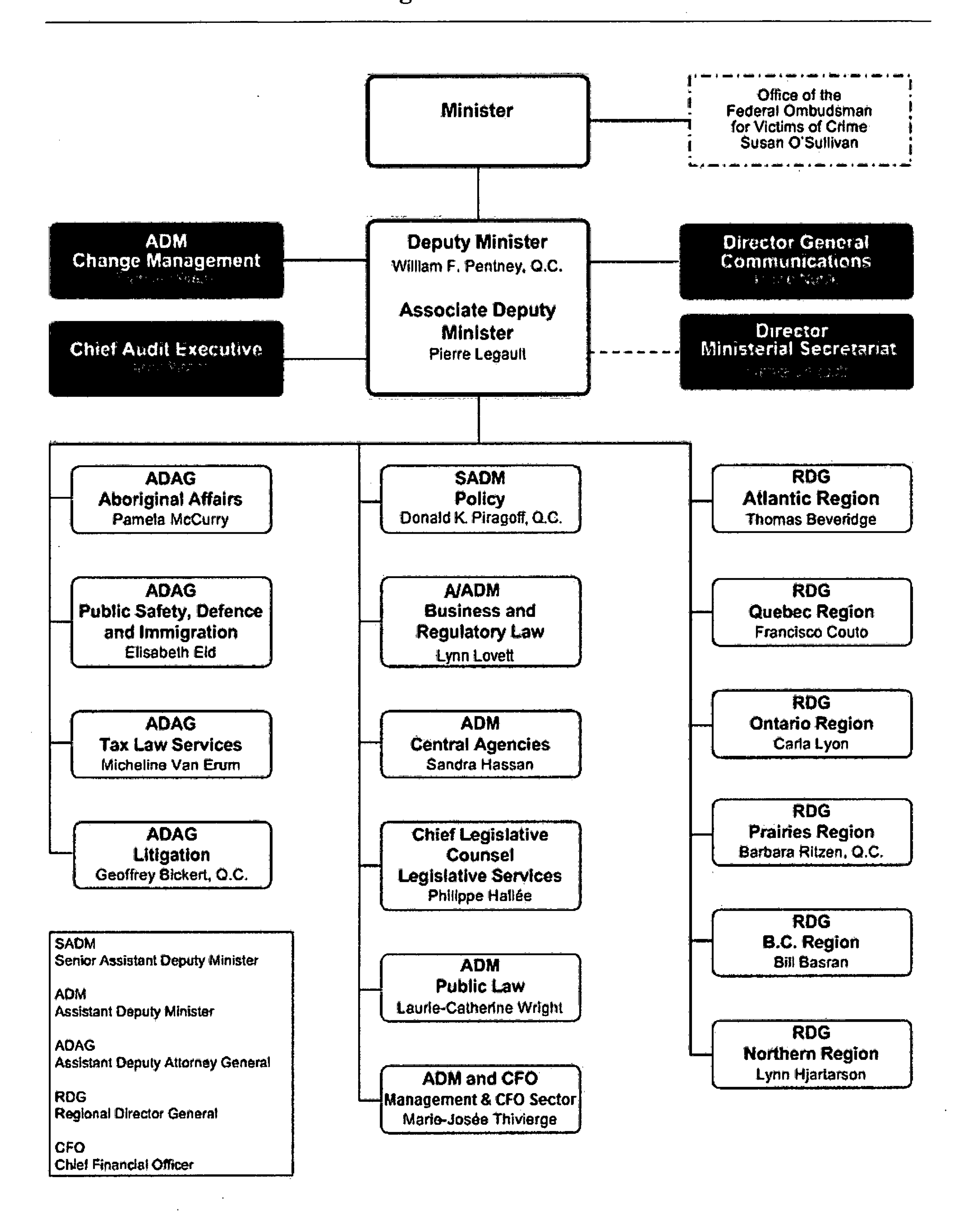


Biography at page 8-8.

The Northern Regional Office (NRO) main office is located in Yellowknife (Northwest Territories). NRO also operates in Whitehorse (Yukon), and in addition, one lawyer is co-located with a client department in Iqaluit (Nunavut). NRO delivers legal services to client departments legal services cover a number of areas, including Aboriginal law, civil litigation, business and regulatory law, and tax collections.


Nothern Region:
Whitehorse
Yellowknife
Iqaluit
B.C. Region:
4 locations in
Vancouver
Atlantic Region:
Halifax
St. John's
Charlottetown
HQ-NCR
Prairie Region:
Edmonton
Calgary
Saskatoon
Winnipeg
Ontario Region:
Toronto
Québec Region:
Montréal
Ottawa

Organizational Chart

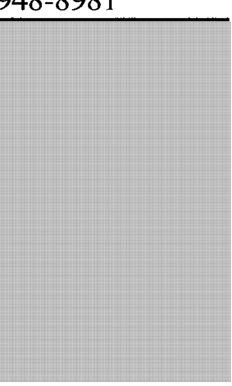


This page is left intentionally blank.

Front-line Support to the Minister of Justice and the Minister's Office

DEPUTY MINISTER'S OFFICE

Chief of Staff	Stéphanie Poliquin 948-8981



Biography at page 8-18.

Senior Counsels	Sarah Geh, 952-0627 Scott Nesbitt, 957-1524 Eric Lafleur, 992-6519
Personal Assistant to the Deputy Minister	Suzanne Désormeaux, 957-4998

ASSOCIATE DEPUTY MINISTER'S OFFICE

Chief of Staff & Senior Counsel	Alexia Taschereau, 957-3270
Counsel	Adam Garskey, 957-4918
Executive Assistant	Sonia Rousselle, 941-4072
Administrative Assistant and Briefings and Correspondence Coordinator	Michelle Diotte, 954-1200

KEY WEEKLY MEETINGS

Meetings with the Minister

MIN/DM

The MIN/DM is a weekly opportunity for the Deputy Minister and the Associate Deputy Minister to meet with the Minister. This essential meeting serves two purposes. First, it provides a forum for the constructive exchange of information and in-depth discussions on sensitive and emerging issues; as well as providing advice on the strategic management of files. Second, it facilitates the decision-making process. The meeting ends with a discussion on policy development and possible strategies to ensure that relevant information is brought to the Minister's attention in a timely manner in order to advance the legislative forward agenda; which involves the presence of key Justice officials to provide in-depth briefings on files or issues.

Weekly Meetings

MO Week Ahead

The MO Week Ahead is a weekly meeting between the Minister's staff and identified key members of the Deputy Minister's Office to plan the week ahead. This meeting is held early Monday morning and is chaired by the Director of the Ministerial Secretariat. It provides an opportunity to identify and discuss Cabinet and parliamentary activities and files, as well as briefing requirements, correspondence and communications-related events. It also provides an opportunity to provide strategic advice, share timely information and confirm horizontal linkages.

DMO Week Ahead

The DMO Week Ahead is a weekly meeting chaired by the Deputy Minister where senior departmental officials meet to discuss and plan the week ahead, share strategic information and identify possible legal risks. This meeting is held on Monday morning after the MO Week Ahead meeting in order to be in a position to confirm the Minister's briefing needs for the upcoming week and to facilitate a continuous and effective flow of information allowing the Department to meet its objectives.

Ministerial Secretariat

Ministerial Support

The Ministerial Secretariat plays a key role in supporting the Minister, Deputy Minister and senior departmental officials by providing strategic advice and operational services in support of their Cabinet and Parliamentary responsibilities as well as correspondence and briefing needs. The Ministerial Secretariat enhances coordination and horizontal information sharing across the Department and also establishes and manages horizontal linkages between the executive offices, the Department and external parties.

The Ministerial Secretariat consists of three units: the Ministerial Liaison Unit, the Cabinet and Parliamentary Affairs Unit and the Ministerial Correspondence Unit

Director, Ministerial Secretariat
Yanike Legault, 952-8354

Ministerial Liaison

The Ministerial Liaison Unit (MLU) serves as the primary link for information going to and coming from the Minister's Office and the Department by:

- working with the Minister's Office to anticipate and define the scope, content and timing of the Minister's briefing needs;
- working with the Department to ensure that ministerial documents meet identified needs;
- cooperating with the Minister's Office to ensure that the Minister's decisions are communicated to the Department in a timely manner and that the Department is advised of new information or follow-up needed as a result of briefings provided; and
- collaborating with all parts of the Department to ensure the information flow supports effective issues management and decision making.

The MLU is also responsible for coordinating, reviewing and editing all briefing material for the Minister; organizing oral briefings with or for the Minister and the Minister's staff (e.g., technical briefings for members of Parliament, briefing prior to a parliamentary committee appearance); and responding to invitations addressed to the Minister.

Manager, Ministerial Liaison Unit
Julie Gauthier, 948-2998

Cabinet & Parliamentary Responsibilities

The Cabinet and Parliamentary Affairs Unit (CPAU) supports the Minister in the Cabinet decision-making process and in his legislative and parliamentary responsibilities by providing timely comprehensive briefing materials and strategic advice and expertise to the Minister's Office, the Deputy Minister's Office and senior departmental officials. CPAU also establishes and maintains a network of contacts with Central Agencies and other government departments to monitor and advise on Cabinet, parliamentary and legislative business of a horizontal nature.

The support provided by the CPAU is achieved by:

- coordinating and managing the Department's Parliamentary and Cabinet agenda;
- coordinating and managing Parliamentary Returns;
- coordinating the tabling of annual reports and other special reports;
- preparing, coordinating and reviewing all briefing materials, including speeches and talking points, for the Minister's use at Cabinet and before Parliament;
- monitoring all Parliamentary and Cabinet activities and acting as the primary liaison between the Minister's Office and the Department on these matters;
- providing strategic advice on proposals that are led by the Department and those of interest led by other government departments; and
- developing strategies and approaches to advance the legislative agenda.

Acting / Chief, Cabinet and Parliamentary Affairs Unit
Michael Assad, 954-3232

Ministerial Correspondence

The Ministerial Correspondence Unit (MCU) manages the process and protocol for all correspondence addressed to the Minister of Justice and Attorney General of Canada.

Ministerial Correspondence staff prepare replies to approximately 95 percent of the incoming mail. The remaining 5 percent is sent to various departmental sectors for specific input from a policy or legal perspective.

Manager, Ministerial Correspondence Unit
Louise Bisson, 957-2950

Communications Branch

Communications

The Communications Branch provides strategic advice and planning services in media relations, internal and external communications, digital and social media, speech strategy and writing, as well as media monitoring and analysis.

Director General, Communications Branch
Tracie Noftle, 957-9596

Director, Creative Services, New Media and Electronic Communications
Jennifer Buffam, 957-4216

Media Relations

The Media Relations Issues Management and Litigation unit of the Communications Branch liaises closely with the Minister's Office to respond to media requests, provide journalists with necessary background information, prepare press lines for the Minister, coordinate media interviews, and provide operational and organizational support for press conferences, announcements and media events.

In addition, the Media Relations group works with media to explain departmental positions on justice issues, provide a detect-and-correct function, and to promote the activities and policies of the Department and the Minister. The unit also organizes technical briefings for media, in coordination with Policy Sector, as required.

Manager, Media Relations, Issues Management and Litigation Communications
Christian Girouard, 613-858-0182

Daily Press Clippings—Media Monitoring

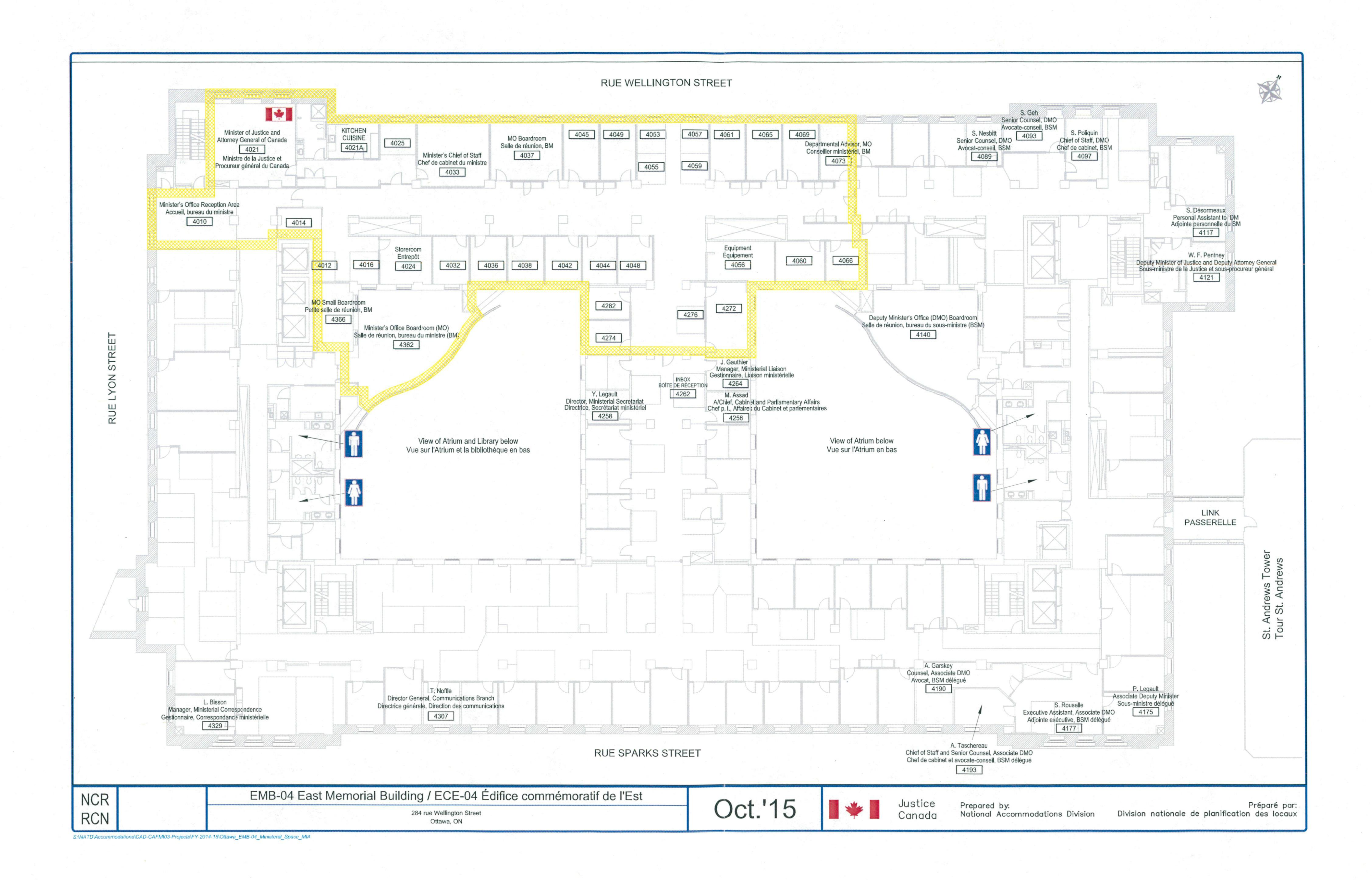
The Media Relations unit provides an electronic clippings package daily for the Minister, the Minister's Office, and departmental officials. The press clippings are sent by email daily by 6:30 a.m. The unit monitors media in real time throughout the day and circulates relevant news stories as they become available.

Communications Officer (Media Monitoring)
Angela Savard, 613-617-4334

Speeches

The Speech Unit provides strategic advice, planning, and guidance in ministerial speech strategy and delivery. It manages the preparation and coordination of speeches and researches, writes, edits, translates, and evaluates the presentation of speeches.

Contact for Speech Requests
Manager, Creative Services and Social Media
Susan Fisher-Clement, 957-4620



NCR RCN	EMB-04 East Memorial Building / ECE-04 Édifice commémoratif de l'Est 284 rue Wellington Street Ottawa, ON	Oct.'15	Justice Canada	Prepared by: National Accommodations Division	Préparé par: Division nationale de planification des locaux

S:\NATD\Accommodations\CAD-CAFM\03-Projects\FY-2014-15\Ottawa_EMB-04_Ministerial_Space_MIA

The Justice Portfolio

Organizations in the Justice Portfolio

In addition to the Department of Justice, the portfolio of the Minister of Justice includes the following independent organizations:

- Administrative Tribunals Support Service of Canada
- Canadian Human Rights Commission
- Canadian Human Rights Tribunal
- Courts Administration Service
- Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs
- Office of the Director of Public Prosecutions
- Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime
- Office of the Information Commissioner of Canada
- Office of the Privacy Commissioner of Canada
- Office of the Registrar of the Supreme Court of Canada
- Special Advisor on Criminal Conviction Review

Each organization described in this section has a distinct mandate. They present a variety of organizational structures and have specific relationships to the Minister and links to the Department. The organizations prepare individual expenditure plans and accounts of accomplishments as part of the annual Estimates. Their Departmental Expenditure Plans are approved by the Minister of Justice and tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board on behalf of the Minister of Justice.

Portfolio management

Portfolio management is intended to ensure that all organizations within a minister's portfolio work effectively together. It is a tool for promoting coherence and a common sense of purpose in implementing government policies and programs. However, while the Minister may have some policy responsibilities for certain agencies (for example, legislation concerning the Canadian Human Rights Commission) these agencies, to varying degrees, have an arm's length relationship with the Minister and the Department. The most pronounced example of this arm's length relationship is with respect to the courts (Supreme Court of Canada, Federal Court of Appeal, Federal Court, Tax Court of Canada, and the Court Martial Appeal Court), for which the principle of judicial independence is constitutionally entrenched.

For these organizations, the Minister acts as the primary channel through which they access funding and report their activities to Parliament. The Minister plays no role in the day-to-day management of the organizations. Tools for managing the portfolio can include meetings between the Minister and an agency head and between departmental officials and agency management or staff. In some cases, the Department and agencies within a portfolio also share certain common services and cooperate to meet their common reporting

requirements (such as making submissions to Treasury Board and reporting to Parliament). However, the appropriateness of such collaboration is determined by the degree of independence the organization enjoys from the Minister.

Minister's role in portfolio management

In most cases, it is the Minister who determines the extent and nature of relationships with agencies within the portfolio. However, in the case of the Justice portfolio, certain unique considerations apply as follows:

- Several of the organizations in the portfolio are courts. The principle of independence of the courts from the executive in matters relating to adjudication is constitutionally entrenched.
- Several organizations exercise quasi-judicial functions and are required to maintain their independence.
- There is a need for an arm's length relationship with certain organizations given that litigators from the Department of Justice appear before the courts and may also appear before other agencies in the portfolio. For example, counsel for the Department of Justice is frequently called upon to litigate human rights complaints before the Canadian Human Rights Tribunal, to which the Canadian Human Rights Commission is often also a party.

Judicial Appointments

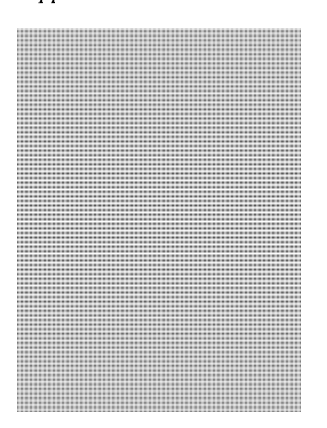
The Minister of Justice is responsible for making recommendations to the Governor in Council for the appointment of judges to the superior courts (other than that of the chief justices, for which the Prime Minister has responsibility). The Minister is supported in this function by the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs (William A. Brooks, Commissioner, see biography at page 8-26) and by the Minister's Judicial Affairs Advisor.

Appointments are made to the following courts:
- Court Martial Appeal Court of Canada
- Federal Court of Appeal and the Federal Court
- Supreme Court of Canada
- Tax Court of Canada

Administrative Tribunals Support Service of Canada

Chief Administrator
Marie-France Pelletier

Appointed October 2014



Biography at page 8-32.

The Administrative Tribunals Support Service of Canada, which was established with the coming into force on November 1, 2014, of the *Administrative Tribunals Support Service of Canada Act*, is responsible for providing support services to 11 federal administrative tribunals by way of a single, integrated organization.

The supported tribunals are:

- Canada Agricultural Review Tribunal
- Canada Industrial Relations Board
- Canadian Cultural Property Export Review Board
- Canadian Human Rights Tribunal
- Canadian International Trade Tribunal
- Competition Tribunal
- Public Servants Disclosure Protection Tribunal
- Public Service Labour Relations and Employment Board
- Social Security Tribunal
- Specific Claims Tribunal Canada
- Transportation Appeal Tribunal of Canada

The support services include: corporate services (e.g. common functions of human resources, information technology, financial services, accommodations and communications); registry services; and core mandate services (e.g. research, analysis, legal and other case-specific work).

Canadian Human Rights Commission

Chief Commissioner
Marie-Claude Landry

Appointed March 2015



Biography at page 8-29.

The Canadian Human Rights Commission (CHRC) was established in 1977 to administer the *Canadian Human Rights Act*, which promotes equality of opportunity and protects individuals from discrimination based on race, nationality, ethnic origin, colour, religion, age, sex, sexual orientation, marital status, family status, disability or conviction for an offence for which a pardon has been granted.

The Commission also has a mandate under the *Employment Equity Act*, which seeks to achieve equality in the workplace and to correct disadvantageous conditions of employment experienced by women, Aboriginal peoples, persons with disabilities and members of visible minorities.

The *Canadian Human Rights Act* and the *Employment Equity Act* apply to federal departments and agencies, Crown corporations, chartered banks, private sector companies in the fields of interprovincial transportation and communications, and other organizations under federal jurisdiction.

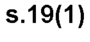
The CHRC aims to discourage and reduce discriminatory practices by: dealing with complaints of discrimination on the prohibited grounds enumerated in the *Canadian Human Rights Act*; conducting audits of federal departments and agencies and federally regulated private companies to ensure compliance with the *Employment Equity Act*; fostering discrimination prevention and alternative dispute resolution, especially mediation; conducting research and information programs; and working closely with other levels of government, employers, service providers and community organizations to promote human rights principles.

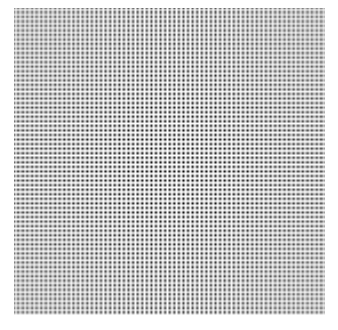
The *Canadian Human Rights Act* provides for the Commission to be composed of a Chief Commissioner, a Deputy Chief Commissioner and not less than three or more than six members to be appointed by the Governor in Council. The Chief Commissioner and the Deputy Chief Commissioner are full-time members appointed for a term not exceeding seven years; part-time members are appointed for a term not exceeding three years.

Canadian Human Rights Tribunal

Chairperson
David Thomas

Appointed September 2014


s.19(1)



Biography at page 8-35.

The Canadian Human Rights Tribunal is a quasi-judicial body that inquires into complaints of discrimination referred to it by the Canadian Human Rights Commission and decides whether the conduct alleged in the complaint is a discriminatory practice within the meaning of the *Canadian Human Rights Act*. The Tribunal can also review directions and assessments made under the *Employment Equity Act*.

The Tribunal operates pursuant to the *Canadian Human Rights Act*, which aims to give effect to the principle that all individuals should have an equal opportunity to live their lives unhindered by discriminatory practices based on race, national or ethnic origin, colour, religion, age, sex (including pregnancy), marital status, family status, sexual orientation, disability (including drug dependency) or pardoned criminal conviction.

The discriminatory practices outlined in the *Act* are designed to protect individuals from discrimination, in particular, in employment, and in the provision of goods, services, facilities, and commercial or residential premises. The *Act* applies to federally regulated employers and service providers, including: federal government departments and agencies, federal Crown corporations, chartered banks, airlines, shipping and inter-provincial trucking companies, telecommunications and broadcasting organizations, and First Nations governments and federally regulated Aboriginal organizations.

Like a court, the Tribunal must be—and must be seen to be—impartial. It renders decisions that are subject to review by the Federal Court at the request of any of the parties. However, unlike a court, the Tribunal provides an informal setting where parties can present their case without adhering to complex rules of evidence and procedure. If the parties are willing, the Tribunal also offers mediation services to allow parties the opportunity to settle their dispute with the assistance of a Tribunal Member.

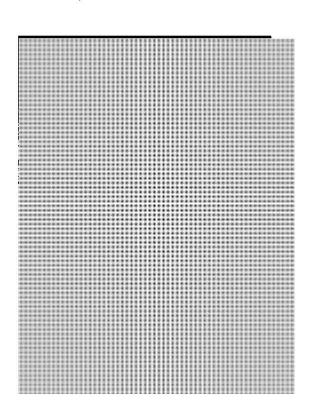
Support for the Members rests with the CHRT Secretariat of the ATSSC, which plans and arranges hearings, provides legal research, and acts as a liaison between the parties and Tribunal Members.

Courts Administration Service

Chief Administrator
Daniel Gosselin

s.19(1)

Appointed January 2011
As per OIC signed June 18, 2015, he was re-appointed for a five-year term, effective January 31, 2016



Biography at page 8-27.

The Courts Administration Service (CAS), established in 2003 by the *Courts Administration Service Act*, is responsible for providing administrative services to the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada, and the Tax Court of Canada (the Courts). The purpose of the CAS is to:

- facilitate coordination and cooperation among the Courts for the purpose of ensuring effective and efficient provision of administrative services;
- enhance judicial independence by placing administrative services at arm's length from the Government of Canada and by affirming the roles of chief justices and judges in the management of the Courts; and
- enhance accountability for the use of public money in support of court administration while safeguarding the independence of the judiciary.

Subsections 7(1), (2), (3) and (4) of the *Courts Administration Service Act* set out the powers, duties and functions of the Chief Administrator of the CAS as follows:

- The Chief Administrator is the CAS' chief executive officer and has supervision over and direction of its work and staff.
- The Chief Administrator has all the powers necessary for the overall effective and efficient management and administration of all court services, including court facilities, libraries, corporate services and staffing.
- The Chief Administrator, in consultation with the chief justices of the Courts, shall establish and maintain the registries and prepare budgetary submissions for the requirements of those courts and for the related needs of the CAS.
- The powers of the Chief Administrator do not extend to any matter assigned by law to the judiciary.

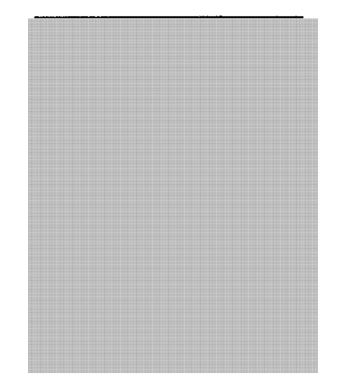
Subsection 9(1) states the following:

- A chief justice may issue binding directions in writing to the Chief Administrator with respect to any matter within the Chief Administrator's authority.

Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs

Commissioner
William A. Brooks

Appointed August 2011 for a five-year term



s.19(1)

Biography at page 8-26.

The Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs (CFJA) was established in 1978 pursuant to the *Judges Act*. The main purpose of establishing the CFJA was to place at arm's length from the Department of Justice the administration of Part I of the Act, under which superior court judges' salaries and benefits are paid. In addition to the administration of Part I of the Act, the CFJA may also be assigned such other duties by the Minister of Justice as are necessary for the proper functioning of the judicial system in Canada.

The Appointments Secretariat of the CFJA is responsible for the administration of the federal judicial appointments policy pursuant to which 17 advisory committees are established to evaluate candidates for federal judicial appointments. The Minister of Justice has also given the CFJA the mandate to administer the Supreme Court of Canada (SCC) Appointments Selection Panel process that was established to evaluate candidates for appointment to the SCC.

The Federal Courts Reports section of the CFJA is responsible for selecting and publishing decisions of the Federal Court of Appeal and Federal Court in both official languages. The CFJA's intranet, JUDICOM, provides judges with e-mail; a secure, restricted-access conversation system; and a virtual library. The CFJA also provides language training in English and French and coordinates initiatives related to the Canadian judiciary's role in international cooperation.

The CFJA administers three distinct components, each funded from a separate source.

- Statutory funding is allocated for federally appointed judges' salaries, allowances and annuities, and their surviving beneficiaries' benefits.
- Voted appropriations support the administrative activities of the Office of the Commissioner.
- Separately voted appropriations fund the administrative activities of the Canadian Judicial Council.

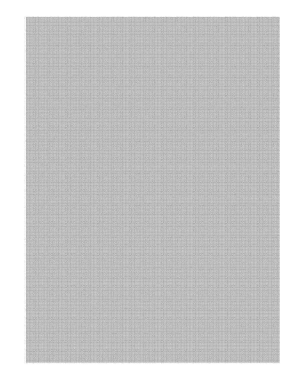
The Office is headed by a full-time Commissioner for Federal Judicial Affairs who is assisted by a full-time Deputy Commissioner.

Office of the Director of Public Prosecutions

Director
Brian J. Saunders

Appointed May 2009 for a seven-year term

s.19(1)



Biography at page 8-33.

The Public Prosecution Service of Canada (PPSC) was created in 2006 under the *Director of Public Prosecutions Act* as part of the *Federal Accountability Act.*

The mandate of the Director of Public Prosecutions is, under and on behalf of the Attorney General, to:

- initiate and conduct prosecutions on behalf of the Crown;
- intervene in any matter that raises a question of public interest that may affect the conduct of prosecutions or related investigations;
- issue guidelines to prosecutors respecting the conduct of prosecutions;
- advise law-enforcement agencies or investigative bodies in respect of a particular investigation or prosecutions generally;
- communicate with the media and the public on all matters respecting the initiation and conduct of prosecutions;
- exercise the powers of the Attorney General with respect to private prosecutions; and
- exercise any other power or carry out any other duty or function assigned to the Director by the Attorney General that is compatible with the office of Director.

The role of the PPSC is to ensure the continued independence of the exercise of prosecutorial powers free from political considerations. The Attorney General is accountable for any directions to the Director, which must also be made transparently.

The Attorney General has the power to intervene in the conduct of prosecutions by:

- issuing written directives respecting the conduct of a specific prosecution;
- issuing written directives respecting the initiation or conduct of prosecutions generally;
- intervening in proceedings that raise questions of public interest, after notice to the Director; and
- assuming conduct of a prosecution, following consultation with the Director.

Office of the Director of Public Prosecutions (Cont'd)

The *Director of Public Prosecutions Act* provides for the appointment by the Governor in Council of a Director of Public Prosecutions on good behaviour for a term of seven years. The appointment must be reviewed by a selection committee, nominated by the Attorney General, and approved by a committee of Parliament.

The Act also provides that the Governor in Council, on the recommendation of the Attorney General, may appoint one or more deputy directors of Public Prosecutions. There is no term limit on Deputy Director appointments.

Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime

Federal Ombudsman for Victims of Crime
Sue O'Sullivan

Appointed August 2010
Reappointed in August 2013 for a three-year term which can be renewed



Biography at page 8-31.

The Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime was established by Order in Council in 2007. The Ombudsman for Victims of Crime is appointed by the Governor in Council.

The mandate of the Federal Ombudsman for Victims of Crime, which focuses on matters of federal jurisdiction including victims' concerns regarding federal corrections, is to:

- promote victims' access to existing government programs and services for victims of crime;
- address victims' complaints about compliance with the provisions of the *Corrections and Conditional Release Act* (CCRA) that apply to victims of offenders under federal supervision and to provide an independent resource for those victims;
- promote awareness of the needs and concerns of victims and the applicable laws that benefit victims of crime, including the principles set out in the *Canadian Statement of Basic Principles of Justice for Victims of Crime* with respect to matters of federal jurisdiction, among criminal justice personnel and policy makers;
- identify and review emerging issues and explore systemic issues that impact negatively on victims of crime; and
- facilitate victims' access to existing federal programs and services by providing them with information and referrals.

The Ombudsman will not review or inquire into matters that occurred prior to the date the Office of the Ombudsman was established unless the Minister of Justice or the Minister of Public Safety requests the Ombudsman to do so.

A request for review may be brought to the Ombudsman by:

- a registered victim, in respect of requests for review or issues relating to the victim's rights under the CCRA; or
- any victim, victim service organization or victim advocate regarding other matters within federal responsibility.

Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime (Cont'd)

The Ombudsman may commence a review:

- at the request of the Minister of Justice or the Minister of Public Safety;
- on receipt of a request for a review; or
- on the Ombudsman's own initiative.

The Ombudsman may issue reports, including recommendations, at any time concerning any review or other matter that is within the Ombudsman's mandate to the Minister of Justice or the Minister of Public Safety depending on the issue. The Ombudsman is required to submit an annual report on activities to the Minister of Justice who will table the report in Parliament.

The Office of the Ombudsman has an operating budget for accommodation, customary office expenses, translation, contract research, travel and consultations.

Office of the Information Commissioner of Canada

Information Commissioner
Suzanne Legault

Appointed June 2010 for a seven-year term



Biography at page 8-30.

The Office of the Information Commissioner of Canada was established under the *Access to Information Act* (ATIA), which came into effect in 1983. The Information Commissioner is an independent Agent of Parliament, appointed by the Governor in Council following approval of the nomination by resolutions of the Senate and the House of Commons.

The Information Commissioner of Canada has the responsibility to:

- investigate complaints under the federal ATIA; and
- submit an annual report to Parliament, through the offices of the speakers of the Senate and the House of Commons, on the activities of the office within three months after the end of the financial year.

The Commissioner works independently from any other part of the government to investigate complaints from individuals with respect to the access to documents held by federal government institutions.

Canadians may complain to the Commissioner about any matter specified in section 30 of the ATIA. This act provides a right of access to information of records under the control of a government institution, subject to some specific exclusions (e.g. Cabinet confidences) and exemptions (e.g. solicitor-client communications).

As an ombudsperson, the Commissioner will often resolve complaints through negotiation and persuasion. The Commissioner has the power to summon witnesses, administer oaths and compel the production of evidence if voluntary cooperation is not forthcoming.

The Commissioner can ask the Federal Court to review a case if the government refuses to follow the Commissioner's recommendations when the Commissioner believes an individual has been improperly denied access and a resolution has proved impossible.

Office of the Privacy Commissioner of Canada

Privacy Commissioner
Daniel Therrien

Appointed June 2014 for a seven-year term



Biography at page 8-34.

The Office of the Privacy Commissioner of Canada was established under the *Privacy Act*, which came into effect in 1983. The Privacy Commissioner is an independent Agent of Parliament, appointed by the Governor in Council following approval of the appointment by resolution of the Senate and the House of Commons. The *Personal Information Protection and Electronic Documents Act* (PIPEDA), which came into effect in 2001, made the Privacy Commissioner responsible for the implementation of Part I of that act.

The Privacy Commissioner of Canada has the responsibility to:

- investigate complaints;
- submit an annual report to Parliament, through the offices of the speakers of the Senate and the House of Commons, on the activities of the office within three months after the end of the financial year;
- conduct research into privacy issues; and
- promote awareness and understanding of privacy issues by the Canadian public.

The Commissioner works independently from any other part of the government to investigate complaints from individuals with respect to the federal public sector and the private sector.

As an ombudsperson, the Commissioner will often resolve complaints through negotiation and persuasion, using mediation and conciliation as appropriate. The Commissioner has the power to summon witnesses, administer oaths and compel the production of evidence if voluntary co-operation is not forthcoming. The Commissioner can ask the Federal Court to review a case if the government refuses to follow the Commissioner's recommendations when the Commissioner believes an individual has been improperly denied access to his or her personal information and a resolution has proved impossible.

The Privacy Act

Canadians may complain to the Commissioner about any matter specified in section 29 of the *Privacy Act*. This act applies to personal information held by government institutions.

***The Personal Information Protection and Electronic Documents Act* (PIPEDA)**

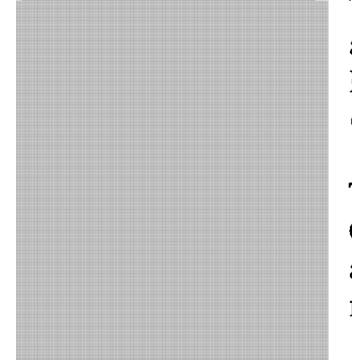
The Minister of Industry Canada, as the Minister responsible for PIPEDA, recommends to the Governor in Council the adoption of Orders in Council under the Act and tables Government bills in Parliament to amend the Act.

PIPEDA applies to personal information held by, collected, used or disclosed in the course of commercial activities by all private sector organizations, except in Quebec, British Columbia and Alberta, which have enacted legislation that is deemed to be substantially similar to the federal law. Canadians may complain to the Commissioner about any matter specified in section 11 of PIPEDA and the Commissioner may himself initiate a complaint.

Office of the Registrar of the Supreme Court of Canada

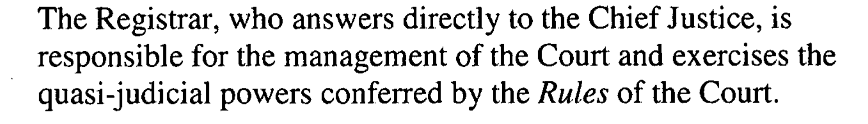
Registrar
Roger Bilodeau, Q.C.

Appointed March 2009



s.19(1)

Biography at page 8-25.



The Registrar, who answers directly to the Chief Justice, is responsible for the management of the Court and exercises the quasi-judicial powers conferred by the *Rules* of the Court.

The Registrar's management responsibilities include the appointment and supervision of Court staff, management of the Library and the Registry, and publication of the *Canada Supreme Court Reports*.

The Registrar and the Deputy Registrar are both appointed by the Governor in Council. The Court's staff currently numbers approximately 200 employees, all of whom are members of the federal public service and work within one of the following sectors:

- the Court Operations Sector;
- the Communication Services;
- the Corporate Services Sector; and
- the Judicial Support and Protocol Branch.

Special Advisor on Criminal Conviction Review (Section 696.1 Applications)

Special Advisor
Bernard Grenier

Appointed November 2003

s.19(1)

Biography at page 8-28.

Section 696.1 (formerly section 690) of the *Criminal Code* provides that a person who has been convicted of an offence and who has exhausted all appeals may apply to the Minister of Justice for a review of his or her conviction. Criminal conviction review is an important safeguard to protect those Canadians who may have experienced potential miscarriages of justice. On November 20, 2003, an independent Special Advisor was appointed to ensure that the criminal conviction review process is fair and transparent.

Prior to the Special Advisor appointment, several other steps were taken by the Government of Canada to enhance the conviction review process. As a result of the November 2002 amendments to the *Criminal Code*, Department of Justice investigators can now compel witnesses to provide information during a conviction review. New regulations outline the review and application process, which helps to ensure the timeliness and accuracy of applications so that investigators are able to begin their work earlier.

The *Criminal Code* amendments also created a legal requirement for the Minister to submit an annual report to Parliament. The first report was tabled in September 2003. The latest report was tabled in September 2014.

The mandate of the Special Advisor is to review the findings of preliminary assessments and investigations conducted by the Department of Justice's Criminal Conviction Review Group pursuant to applications from those who believe they have been wrongfully convicted. After his review, he will advise the Minister of Justice directly on the merits of the applications.

Court Martial Appeal Court of Canada

Chief Justice
Hon. B. Richard Bell

Appointed February 2015



Biography at page 8-37.

The main function of the Court Martial Appeal Court of Canada is to hear appeals from military courts, known as courts martial, established under the *National Defence Act*. The courts martial have power to try military personnel, and civilians accompanying such personnel abroad, for crimes and offences against the *Code of Service Discipline.*

The Court essentially performs the function of a provincial superior court of appellate criminal jurisdiction.

Judges of the Federal Court of Appeal and the Federal Court, as well as incumbent trial and appellate judges of the provincial superior courts, are eligible for appointment to the Court Martial Appeal Court of Canada.

Federal Court of Appeal and Federal Court

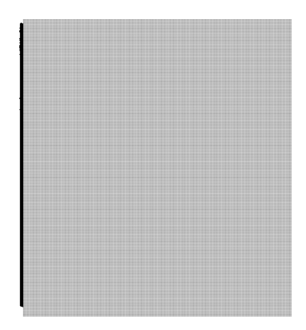
The Federal Court of Appeal and the Federal Court are superior courts of record with civil and limited criminal jurisdiction. These national courts are itinerant in nature with courtroom and registry facilities across Canada. The courts are also bilingual and bijural (hearing both civil law and common law cases).

Until 2003, the Federal Court of Canada was one court consisting of two divisions: an Appeal and a Trial Division. Following amendments to the *Federal Courts Act* which came into force on July 2, 2003, these divisions became two separate courts: the Federal Court of Appeal and the Federal Court.

Federal Court of Appeal and Federal Court (Cont'd)

Federal Court of Appeal
Chief Justice
Hon. Marc Noël

Appointed October 2014



Biography at Tab 8-40.

The Federal Court of Appeal has jurisdiction to hear appeals from judgments from the Federal Court, the Tax Court of Canada and certain statutory appeals.

The Federal Court of Appeal also has exclusive jurisdiction to hear and determine applications for judicial review of decisions or orders of sixteen (16) federal boards, tribunals and commissions specifically enumerated in section 28 of in the *Federal Courts Act.* Pursuant to subsection 5(1) of the *Federal Courts Act*, the judicial complement of the Federal Court of Appeal consists of the Chief Justice and 12 puisne judges (of the 12 positions on the Court there are two that were established by the *Anti-terrorism Act* and cannot be filled until the Court has demonstrated, and Cabinet has agreed, that the need exists).

Federal Court
Chief Justice
Hon. Paul Crampton

Appointed December 2011



Biography at page 8-38.

As a court of first instance, the Federal Court has original, but not exclusive, jurisdiction over cases by and against the Crown, appeals under approximately 110 federal statutes, and proceedings involving admiralty law, intellectual property law, Aboriginal law and national security.

The Federal Court has exclusive jurisdiction to hear and determine judicial review applications of the decisions of all federal boards, tribunals and commissions other than those over which jurisdiction has been given to the Federal Court of Appeal. This jurisdiction includes applications for judicial review of decisions of the Immigration and Refugee Board.

Pursuant to subsection 5.1(1) of the *Federal Courts Act,* the full judicial complement of the Federal Court consists of the Chief Justice and 36 puisne judges. Of the 36 positions on the Federal Court, there are five unfilled positions which were approved and funded to deal with the anticipated increase in cases and new stay applications flowing from the new asylum system established by the *Balanced Refugee Reform Act*, which came into force December 15, 2012.

Supreme Court of Canada

Chief Justice
The Right Honourable Beverley McLachlin, P.C.

Appointed January 2000



Biography at page 8-39.

The Supreme Court of Canada is the country's court of last resort. Its jurisdiction embraces both the civil law of Quebec and the common law.

The Court hears cases on appeal from the provincial and territorial courts of appeal, from the Federal Court of Appeal and from the Court Martial Appeal Court. In most cases, leave to appeal must be obtained first from a panel of three judges of the Court. In addition, the Governor in Council may refer questions to the Court.

The Supreme Court consists of the Chief Justice of Canada and eight puisne justices appointed by the Governor in Council from among superior court judges or barristers of at least 10 years of standing at the bar of a province or territory. The Chief Justice is sworn as a member of the Privy Council of Canada before taking the oath of office as Chief Justice. The Chief Justice is also ex officio chairperson of the Canadian Judicial Council, which is comprised of all superior court chief justices and associate chief justices, as well as the senior judges of the Nunavut Court of Justice, the Supreme Court of the Yukon Territory, and the Supreme Court of the Northwest Territories and is constituted under the *Judges Act.*

The current puisne justices are:

- Hon. Mr. Justice Clément Gascon
- Hon. Madam Justice Suzanne Côté
- Hon. Madam Justice Rosalie Silberman Abella
- Hon. Mr. Justice Russell Brown
- Hon. Mr. Justice Thomas Albert Cromwell
- Hon. Mr. Justice Michael J. Moldaver
- Hon. Madam Justice Andromache Karakatsanis
- Hon. Mr. Justice Richard Wagner

Administration

The administration of the Supreme Court of Canada is independent from government and falls under the responsibility of the Registrar of the Supreme Court.

Tax Court of Canada

Chief Justice
Hon. Eugene P. Rossiter

Appointed December 2014



Biography at page 8-41.

The Tax Court of Canada is a court of superior jurisdiction to which litigants may appeal to settle disagreements with the Government of Canada on matters arising under legislation over which the Court has exclusive original jurisdiction. It is the first level of appeal for taxpayers, and it is independent from the Canada Revenue Agency and all other government departments.

The Court has exclusive original jurisdiction to hear and determine references and appeals on matters arising under the following:

- *Income Tax Act*
- Canada Pension Plan
- *Old Age Security Act*
- *Petroleum and Gas Revenue Tax Act*
- *Employment Insurance Act*
- Part IX of the *Excise Tax Act* (GST)
- *Cultural Property Export and Import Act*
- *Customs Act* (Part V.1)
- *Air Travellers Security Charge Act*
- *Excise Act, 2001*
- *Softwood Lumber Products Export Charge Act, 2006*

The Court also has exclusive original jurisdiction to hear and determine appeals on matters arising under the:

- *War Veterans Allowance Act*
- *Civilian War-related Benefits Act*
- *Veterans Review and Appeal Board Act* (section 33)

Section 4 of the *Tax Court of Canada Act* provides that the Tax Court of Canada consists of the Chief Justice, the Associate Chief Justice, and not more than 20 other judges.

This page is left intentionally blank.

Federal-Provincial-Territorial Justice Relations

Justice FPT Environment

The meeting of Federal-Provincial-Territorial (FPT) Ministers Responsible for Justice and Public Safety is an environment where ministers and deputy ministers work collaboratively on issues that address the concerns of Canadian citizens. There is a long-standing tradition of working cooperatively to meet the needs of all jurisdictions. The forum is attended by federal, provincial and territorial ministers of Justice, Public Safety and Corrections, attorneys general, and those having responsibilities for youth justice.

Annual Meeting of FPT Ministers Responsible for Justice and Public Safety

This meeting, held annually (usually in October), allows ministers to discuss justice and public safety issues and priorities requiring their direction or decision. The last FPT Meeting of Ministers Responsible for Justice and Public Safety took place on October 15 and 16, 2014, in Banff. The next meeting is scheduled to take place in early 2016, in Québec City (Québec).

The Minister of Justice co-chairs the meeting with the Minister of Public Safety and the Minister of the province or territory where the meeting is held.

Key topics discussed in the last several ministerial meetings include criminal justice reform, access to justice, cumulative impact of justice reforms, youth justice, legal aid and related funding issues, drug issues, cyber-crime, impaired driving, organized crime and mental health.

Bilateral meetings with Ministers

The Minister of Justice meets individually with the provincial and territorial ministers of justice and attorneys general as needed. These meetings are usually at the request of the provincial/territorial minister.

Bi-annual Meeting of FPT Deputy Ministers Responsible for Justice and Public Safety

There are meetings twice a year as well as conference calls at the deputy minister-level to discuss emerging and continuing issues, to review trends and to develop new strategies and approaches.

The last meeting of Deputy Ministers Responsible for Justice and Public Safety was held on June 10, 2015, in Winnipeg (Manitoba). The next meeting is scheduled to take place in June 2016.

FPT Structures

Regular meetings at the officials-level support the development of options for deputy minister and ministerial consideration.

Discussions between federal, provincial and territorial governments occur in a variety of structures, including both continuing and time-limited committees. Examples of continuing committees are:

- the Coordinating Committees of Senior Officials (CCSO), Criminal Justice;
- the CCSO, Youth Justice;
- the CCSO, Family;
- the FPT Working Group on Victim Issues;
- the Liaison Officers Committee of the Canadian Centre for Justice Statistics; and
- the FPT Permanent Working Group on Legal Aid (PWG).

Some of these committees have sub-committees, usually referred to as working groups. Working groups may be established by deputy ministers or at the suggestion of ministers. Mandates of all working groups and CCSOs are approved by FPT deputy ministers.

List of members*

Government	Department or Ministry	Minister	Deputy Minister
Canada	Justice and Attorney General		William F Pentney, Q.C.
	Public Prosecution Service of Canada		Brian Saunders (Director of Public Prosecution)
	Public Safety		François Guimont
Newfoundland and Labrador	Justice and Public Safety	Darin King	Paul Noble
	Attorney General	Felix Collins	
Prince Edward Island	Premier of PEI Justice, Attorney General and Public Safety	H. Wade MacLauchlan	Michele Dorsey
Nova Scotia	Justice and Attorney General	Diana C. Whalen	Tilly Pillay, Q.C.
	Public Prosecution Service (Justice)		Martin E Herschorn (Public Prosecutions)
New Brunswick	Justice and Solicitor General	Stephen Horsman	Johanne Bray
	Public Safety		Graig Dalton
Quebec	Justice and Attorney General	Stéphanie Vallée	Nathalie G. Drouin
	Criminal and Penal Prosecutions		Annick Murphy (Director of Criminal and Penal Prosecutions)
	Public Security	Lise Thériault	Denis Marsolais
Ontario	Attorney General	Madeleine Meilleur	Patrick Monahan
	Community Safety	Yasir Naqvi	Matt Torigian
	Correctional Services		Stephen Rhodes
Manitoba	Justice and Attorney General	Gord Mackintosh	Donna Miller
Saskatchewan	Justice and Attorney General	Gordon Wyant	Kevin Fenwick
	Corrections and Policing	Christine Tell	Dale McFee

* Biographical notes of Ministers of Justice and Attorneys General are on page 8-43 to 8-56.

Government	Department or Ministry	Minister	Deputy Minister
Alberta	Justice and Solicitor General	Kathleen Ganley	Philip Bryden
	Attorney General		Curtis Clarke (Associate Deputy Solicitor General)
British Columbia	Justice and Attorney General	Suzanne Anton	Lori Wanamaker (Deputy Solicitor General and Deputy Minister)
			Richard Fyfe (Deputy Attorney General)
Yukon	Justice	Brad Cathers	Thomas Ullyett
Northwest Territory	Justice	David Ramsay	Sylvia Haener
Nunavut	Justice	Paul Okalik	Elizabeth Sanderson

Judicial Organizations

Canadian Judicial Council

Chair
Rt. Hon. Beverley McLachlin, P.C.

Executive Director and Senior General Counsel
Norman Sabourin

The Canadian Judicial Council (CJC) comprises all superior court chief justices and associate chief justices, as well as the senior judges of the Nunavut Court of Justice, the Supreme Court of the Yukon Territory and the Supreme Court of the Northwest Territories (39 members). It was created to *promote efficiency, uniformity, and accountability, and to improve the quality of judicial service in the superior courts of Canada.*

A major statutory responsibility is receiving and considering complaints respecting the superior court judiciary and, where it carries out a formal inquiry or investigation, reporting its findings to the Minister of Justice.

The CJC plays a major role in judicial education through approval of educational seminars for funding under the Judges Act. It also takes positions on other matters affecting the judiciary, such as compensation.

The full Council meets twice a year, usually in the spring and fall. The Minister is always invited to address both meetings.

Canadian Superior Courts Judges Association

President
Hon. Justice Mark McEwan
Supreme Court of British Columbia, Nelson, B.C.

The Canadian Superior Courts Judges Association (CSCJA) is a voluntary association composed mainly of puisne judges, although some chief justices are also members. The main purpose of the CSCJA is to speak on behalf of the superior court judiciary with respect to judicial compensation and related issues, whether it be to the Minister of Justice, the Department of Justice, or the government as a whole.

The CSCJA conducts its activities through 15 committees whose members come from across the country to address issues such as compensation, the conduct of judges, access to justice, public legal education, and independence of the judiciary. The Association also plays an active role in two international groups: the Association of Judges and Magistrates of the Commonwealth, currently chaired by a Canadian judge, the Honourable John Vertes, and the International Association of Judges, where Justice Robert A. Blair, of the Ontario Court of Appeal, represents the CSCJA.

s.21(1)(a)

[redacted]

The CSCJA meets annually, usually in conjunction with the annual meeting of the Canadian Bar Association. An invitation to speak at a luncheon or dinner is usually extended to the Minister of Justice in connection with this meeting.

Canadian Council of Chief Judges

The position of Executive Director rotates among provincial chief judges

The Canadian Council of Chief Judges (CCCJ) is a non-statutory body, whose membership comprises provincial and territorial chief judges and associate chief judges. While the organization may have similar interests to those of the Canadian Association of Provincial Court Judges, the members, as the judicial managers of the provincial courts, have distinct objectives and perspectives. Past issues of interest to the CCCJ have included court structures, funding for judicial education, and consultations on criminal law reform.

Canadian Association of Provincial Court Judges

President
Justice Lee Ann Martin
Provincial Court of Manitoba

The Canadian Association of Provincial Court Judges (CAPCJ) is a voluntary association of provincially appointed judges. It is concerned mainly with promoting the interests of its members, such as working conditions, status, and continuing legal education.

The Department of Justice consults regularly with CAPCJ on the development of major criminal law initiatives and on the implementation of programs that have implications for the provincial courts. The CAPCJ receives annual core funding from the Department of Justice and the Minister of Justice usually meets annually with the CAPCJ.

National Judicial Institute

Chair
Rt. Hon. Beverley McLachlin, P.C.

Executive Director
Hon. Justice C. Adèle Kent
Alberta Court of Queen's Bench

The federal government and the Department of Justice have been strong supporters of the concept of a national centre for training federally and provincially appointed judges. This support led to the establishment of the National Judicial Institute (NJI), which began operations in 1988 and is funded jointly by federal, provincial and territorial governments.

The NJI offers and coordinates judicial education services to all levels of judges across the country. It is an independent corporation, managed by a Board of Governors that is made up of two provincial court judges and three federally appointed judges. The NJI undertakes the coordination of the involvement of Canadian judges in providing judicial education internationally. Its International Cooperation Group has managed judicial reform projects that extend over several years in numerous countries, including Australia, Chile, China, Ethiopia, Ghana, Jamaica, Mexico, New Zealand, Pakistan, the Philippines, Peru, Rwanda, Russia and Scotland.

Legal Profession Organizations

Canadian Bar Association

President
Michele Hollins, Q.C.

Chief Executive Officer
John D.V. Hoyles

The Canadian Bar Association (CBA) is a professional, voluntary organization that represents more than 37,000 lawyers, judges, notaries, law teachers and law students from across Canada.

Currently, the CBA is particularly concerned about issues relating to the rule of law, access to justice, funding for legal aid, the independence of the legal profession, the judicial appointment process, Unified Family Courts, and the security certificates/Special Advocate regime under the *Immigration and Refugee Protection Act*.

The CBA has expressed an ongoing interest in providing input to the Department of Justice during the early stages of development of legislative proposals, in particular those relating to criminal law and youth justice.

Federation of Law Societies of Canada

President
Thomas G. Conway

Chief Executive Officer
Jonathan G. Herman

The Federation of Law Societies of Canada (FLSC) is the national coordinating body of Canada's 14 law societies, which are mandated by provincial and territorial statutes to regulate the country's 100,000 lawyers and Quebec's 4000 notaries in the public interest.

Currently, issues of interest to the FLSC include: access to the legal profession, lawyer mobility, solicitor-client privilege, law office searches, legal aid, access to justice, the appointment of judges, the Special Advocate regime under the *Immigration and Refugee Protection Act*, mandatory continuing professional development (accreditation), international trade agreements and legal services, and international development projects.

Barreau du Québec

Bâtonnière
Me Claudia P. Prémont

Executive Director
Me Lise Tremblay

The Barreau du Québec has more than 24,000 members. It is active in providing input on various legislative initiatives, amendments to the *Criminal Code* and related federal statutes.

Chambre des notaires du Québec

President
Me Gérard Guay

Director General
Jacques Desforges

The Chambre des notaires du Québec supervises the training and admission of candidates to the notarial profession in Quebec. There are approximately 4000 notaries in Quebec.

Law Enforcement Organizations

Canadian Association of Chiefs of Police

President
Chief of Police
Clive Weighill, C.O.M.
Saskatoon Police Service

The Canadian Association of Chiefs of Police (CACP) is dedicated to the support and promotion of efficient law enforcement and to the protection and security of the Canadian public. Its membership totals approximately 1,000 police chiefs throughout Canada, 400 of whom are active members.

CACP committees liaise with various levels of government and departments having legislative and executive responsibility in law and policing. CACP initiatives are reported on at the annual CACP conference.

Currently, the CACP has a particular interest in issues such as lawful access to encrypted electronic media, non-returnable warrants, DNA legislation and organized crime law reform.

Canadian Association of Police Boards

President
Cathryn Palmer
Edmonton Police Commission

The Canadian Association of Police Boards (CAPB) is a non-profit, nationally incorporated organization dedicated to representing the views of municipal police governing authorities across Canada. The CAPB represents approximately 75 municipal police boards and commissions across Canada that together employ in excess of 35,000 police personnel (approximately three-quarters of the municipal police personnel in Canada). Their mission is to work collaboratively and proactively to improve police governance in Canada and to bring about change that will enhance public safety for all Canadians.

Currently, the CAPB is interested in examining how the Department of Justice can work with police and policing associations in moving forward on tackling crime. Specifically, the CAPB is concerned about issues such as illegal firearms and first response to terror events. The CAPB has also called for a comprehensive Canadian cyber-crime strategy.

Canadian Police Association

President
Tom Stamatakis

The Canadian Police Association (CPA) is the national voice for 52,000 police personnel across Canada. Membership includes police personnel serving in 160 police services across the country, members of the RCMP, railway police and First Nations police personnel.

Broad issues of interest to the CPA that relate to the Department of Justice include judicial advisory committee membership, conditional sentences, mandatory minimum penalties, dangerous offenders, drug-impaired driving, drug crime, firearms offences, non-returnable warrants, cyber-crime, youth crime and victims.

Victims' Organizations

Canadian Resource Centre for Victims of Crime

Chair
Susheel Gupta

Executive Director
Heidi Illingworth

The Canadian Resource Centre of Victims of Crime (CRCVC) is a national organization that advocates for victims and survivors of violent crime in Canada. It lobbies for victims' rights by presenting the interests and perspectives of victims of crime to governments at all levels.

Association québécoise Plaidoyer-Victimes

President
Arlène Gaudreault

The Association Québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) is a provincial organization that promotes and defends the rights and interests of victims of crime in Quebec. The organization also coordinates activities between stakeholders, peer counselling networks and community organizations with regard to victims and victimization.

Victims of Violence

President
Sharon Rosenfeldt

Victims of Violence is a federally registered charitable organization. It provides support and assistance to victims of violent crime and assists families of missing children in the search for their loved ones. They have a recognized missing children program through the RCMP.

Association des familles de personnes assassinées ou disparues

President
Réjean Talbot

The Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) is a non-profit organization based in Quebec. The Association acts on behalf of over 500 families of murdered or missing people. It provides such services as:

- psychological support and guidance on dealing with the media;
- legal and administrative support;
- conferences with legal advisors, criminologists, magistrates, lawyers, police officers, psychologists, reporters;
- congresses with magistrates, lawyers, and psychologists; and
- support for families at preliminary hearings and legal proceedings.

Canadian Crime Victim Foundation

Director
Randy Carroll

The Canadian Crime Victim Foundation (CCVF) is a federally registered charitable organization that supports, empowers and provides resources to victims of crime. It works in cooperation and partnership with public based services and programs to educate and provide support to police officers and front line staff on victims' needs.

Ending Violence Association of BC

Executive Director
Tracy Porteous

The Ending Violence Association of BC (EVA BC) is a charitable, non-profit organization that provides services to over 200 anti-violence programs across British Columbia. It coordinates and supports the work of victim-serving and other anti-violence programs in BC through the provision of issue-based consultation and analysis, resource development, training, research and education.

Mothers Against Drunk Driving

President
Angeliki Souranis

Chief Executive Officer
Andrew Murie

Mothers Against Drunk Driving (MADD Canada) is a charitable, grassroots organization that is committed to stopping impaired driving. It offers support services to victims, and provides awareness about the dangers of impaired driving by alcohol and/or drugs.

This page is left intentionally blank.

Biographical Notes

Department of Justice (alphabetical order)

J.S. (Bill) Basran 8-1
Thomas Beveridge 8-2
Geoffrey M. Bickert 8-3
Francisco Couto 8-4
Elisabeth Eid 8-5
Philippe Hallée 8-6
Sandra Hassan 8-7
Lynn Hjartarson 8-8
Pierre Legault 8-9
Yanike Legault 8-10
Lynn Lovett 8-11
Carla Lyon 8-12
Pamela McCurry 8-13
Tracie Noftle 8-14
France Pégeot 8-15
William F. Pentney 8-16
Stéphanie Poliquin 8-17
Donald K. Piragoff 8-18
Barbara Ritzen 8-19
Marie-Josée Thivierge 8-20
Micheline Van-Erum 8-21
Laurie C. Wright 8-22
Inanc Yazar 8-23

Justice Portfolio (alphabetical order)

Roger Bilodeau 8-25
William A. Brooks 8-26
Daniel Gosselin 8-27
Bernard Grenier 8-28
Marie-Claude Landry 8-29
Suzanne Legault 8-30
Sue O'Sullivan 8-31
Marie-France Pelletier 8-32
Brian Saunders 8-33
Daniel Therrien 8-34
David Thomas 8-35

Courts (Alphabetical order)

Hon. B. Richard Bell 8-37
Hon. Paul Crampton 8-38
Hon. Beverley McLachlin 8-39
Hon. Marc Noël 8-40
Hon. Eugene P. Rossiter 8-41

Provincial and Territorial Ministers of Justice (Coast to Coast)

Newfoundland & Labrador — Darin King 8-43
Felix Collins 8-44
Prince Edward Island — H. Wade MacLauchlan 8-45
Nova Scotia — Diana C. Whalen 8-46
New Brunswick — Stephen Horsman 8-47
Quebec — Stéphanie Vallée 8-48
Ontario — Madeleine Meilleur 8-49
Manitoba — Gord Mackintosh 8-50
Saskatchewan — Gordon Wyant 8-51
Alberta — Kathleen Ganley 8-52
British Columbia — Suzan Anton 8-53
Yukon — Brad Cathers 8-54
Northwest Territory — David Ramsay 8-55
Nunavut — Paul Okalik 8-56

[redacted]

s.19(1)

J.S. (BILL) BASRAN
REGIONAL DIRECTOR GENERAL
BRITISH COLUMBIA REGION

J.S. (Bill) Basran [redacted] and was called to the bar in 1995. That same year, Mr. Basran joined the Tax Law section of the Department of Justice in the British Columbia Region.

In 2002, after a period of time working in the Senior Regional Director's Office on innovative initiatives involving training, orientation, and the recruitment and hiring of articling students and counsel, Mr. Basran returned to the Tax Law section in his new capacity as Senior Counsel and Team Leader of the Informal Procedure Group.

In 2004, Mr. Basran became General Counsel and Tax Law section Director, managing a group of over 60 lawyers and staff responsible for federal civil tax litigation in British Columbia. Mr. Basran has appeared for the Government of Canada in the Tax Court of Canada, the Federal Court Trial Division, and the Federal Court of Appeal.

In October 2007, Mr. Basran became the Regional Director General of the British Columbia Regional Office. He is responsible for more than 400 employees who provide legal services to more than 30 federal departments and agencies in British Columbia.

In addition to his duties as the Regional Director General, Mr. Basran is the department's Champion for Visible Minorities, the Pro Bono Champion and Chair of the department's Pro Bono Steering Committee. Mr. Basran was instrumental in developing Justice Canada's first Pro Bono Policy for Justice lawyers.

s.19(1)



THOMAS BEVERIDGE
REGIONAL DIRECTOR GENERAL
ATLANTIC REGIONAL OFFICE

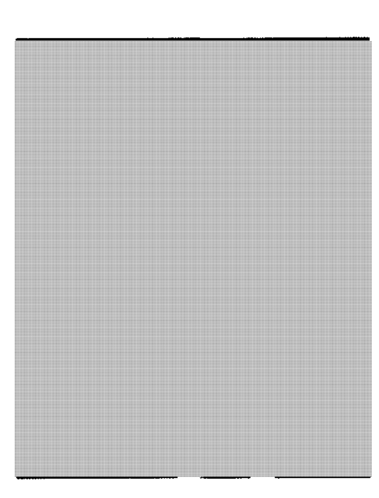
Tom Beveridge [redacted] He joined the Department of Justice in Toronto in 1990 as a prosecutor. He was the Deputy Director of the Federal Prosecution Service in Toronto until January 2001 when he moved to Ottawa, where he was General Counsel and Director General of the International Assistance Group, position he held until 2009.

Mr. Beveridge has appeared as prosecuting counsel in the trial courts, Court of Appeal and Supreme Court of Canada, and has frequently represented the requesting state in extradition and mutual legal assistance matters.

Mr. Beveridge is co-author along with Elaine Krivel Q.C., and John Hayward of *A Practical Guide to Canadian Extradition* and author of "Extradition" in the *Canadian Encyclopedic Digest*.

Mr. Beveridge was appointed Regional Director General in July 2009.

s.19(1)



GEOFFREY M. BICKERT, Q.C.

ASSISTANT DEPUTY ATTORNEY GENERAL
LITIGATION BRANCH

Geoffrey Bickert was called to the Bar of Alberta in 1976 and has since been a member of the Law Societies of the Northwest Territories and Yukon. He is currently a member of the Law Society of British Columbia. He was appointed Queen's Counsel in 1991.

Mr. Bickert began his law career in private practice in Edmonton, Alberta. He joined the Department of Justice Canada as a federal prosecutor in Yellowknife in 1979. In 1987, he left Justice Canada to join the Government of the Northwest Territories, as Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney General until 1995. Mr. Bickert returned to the Department of Justice and, from 1997 to 2012, held several senior level positions including Executive Director/Senior General Counsel of the Fisheries and Oceans Legal Services Unit prior to being appointed as ADAG.

As ADAG, Litigation Branch, Mr. Bickert oversees all civil litigation involving the federal government. He also chairs the National Litigation Committee, which provides recommendations to the Minister of Justice on significant litigation, interventions and appeals to the Supreme Court of Canada.

s.19(1)

[redacted]

FRANCISCO COUTO
REGIONAL DIRECTOR GENERAL
QUEBEC REGIONAL OFFICE

Francisco Couto has [redacted] He was called to the bar in 1989, and joined the Quebec Regional Office the same year as a litigator, appearing before all Quebec courts and the Federal Courts.

In April 2011, Mr. Couto was appointed Regional Director General for the Quebec Regional Office. He is co-champion of the Department's National Mentoring Program. He is also Chair of the Bar of Montreal's Liaison Committee with the Federal Court of Appeal and Federal Court and is a lecturer at École du Barreau du Québec, in public and administrative law.

Mr. Couto sits on the Quebec Federal Council where he is the sponsor of the National Managers Community.

ELISABETH EID
ASSISTANT DEPUTY ATTORNEY GENERAL, PUBLIC SAFETY, DEFENCE AND IMMIGRATION PORTFOLIO
CO-CHAMPION OF OFFICIAL LANGUAGES

s.19(1)

Elisabeth Eid [redacted]

She was called to the Law Society of Upper Canada and the *Barreau du Québec*.

She joined the Department of Justice in 1992 as counsel at Legal Services, Canadian Heritage. In 1996, she joined the Human Rights Law Section (HRLS). From 2004 to 2010, she was the Director General and Senior General Counsel of the HRLS.

In 2010, Ms. Eid was appointed Deputy Assistant Deputy Attorney General of the Public Safety Defence and Immigration (PSDI) Portfolio. Position she held until her appointment as the Assistant Deputy Attorney General of the PSDI, in June 2014. In this capacity, she manages the War Crimes Program and oversees the provision of legal services to 9 portfolio clients.

Ms. Eid was appointed Co-champion for Official Languages by the Deputy Minister.

s.19(1)

[redacted]



PHILIPPE HALLÉE
CHIEF LEGISLATIVE COUNSEL
LEGISLATIVE SERVICES BRANCH

Philippe Hallée [redacted] He has been a member of the Barreau du Québec since 1991.

Mr. Hallée began his career at the Department of Justice in 1992. After two years working in the Headquarters Regulations Section, he joined the Legislation Section where he worked for over nine years drafting government bills. In subsequent years, Mr. Hallée led the team in charge of professional development for legislative counsel before moving on to managing the Advisory and Development Services Group, followed by the Transport Canada Regulations Section.

Mr. Hallée had been acting in the position of Chief Legislative Counsel from January 2013, before his appointment in July 2013. Previous to that, Mr. Hallée occupied the position of Deputy Chief Legislative Counsel since October 2007.

Mr. Hallée was appointed Co-champion for Official Languages by the Deputy Minister.

s.19(1)

[redacted]

SANDRA HASSAN
ASSISTANT DEPUTY MINISTER
CENTRAL AGENCIES PORTFOLIO AND
COUNSEL TO THE DEPARTMENT OF FINANCE

[redacted] She has been a member of the *Barreau du Québec* since 1991.

Prior to joining the public service, Ms. Hassan [redacted]

Ms. Hassan began her public service career in the Department of Justice in 2000 as counsel for the Civil Code Section and later with the Legislative Services Branch working on the legislative bijuralism initiative (tax legislation). In 2006, she was appointed Executive Director and General Counsel, Tax Counsel Division of the Department of Finance Legal Services, providing advice and legal services in relation to tax policy and the drafting of tax legislation.

Ms. Hassan was appointed Assistant Deputy Minister, Central Agencies Portfolio in April 2011. She had been acting in that position since October 2010.

s.19(1)

[redacted]

LYNN HJARTARSON
REGIONAL DIRECTOR GENERAL
NORTHERN REGION

Ms. Hjartarson [redacted] Ms. Hjartarson articled with Quain Dioguardi in Ottawa and has been a member of the Law Society of Upper Canada since 1982.

Ms. Hjartarson began her career in the Department of Justice in 1982 as legal counsel for the Department of Agriculture, Legal Services. In 1983, she became legal counsel with the Opinions and Precedents Retrieval Unit. In 1984, she transferred to the Department of Indian Affairs and Northern Development Legal Services Unit where she worked until she moved to the Northwest Territories in 1991.

In 1994, she accepted a position as legal counsel for the Civil Litigation and Advisory Services Section of the Northwest Territories Regional Office in Yellowknife, a position she held until 2002 when she was appointed Director. From December 2006 to August 2007, Ms. Hjartarson held the position of Regional Director of the Northwest Territories and Nunavut Regional Offices.

In September 2007, Ms. Hjartarson became Acting Senior Regional Director of the Northern Region until her appointment as Regional Director General in January 2009. Ms. Hjartarson is responsible for the management of the Northern Region, including the Yukon, Northwest Territories and Nunavut. In addition, as Champion of NextGen, she encourages, supports and promotes the Department's Youth Network. She is the Department's representative on the Northern Federal Council and Vice-Chair of its NWT Table.



PIERRE LEGAULT
ASSOCIATE DEPUTY MINISTER

Pierre Legault has an LL.L. and an LL.B. from the University of Ottawa and is a member of the *Barreau du Québec*.

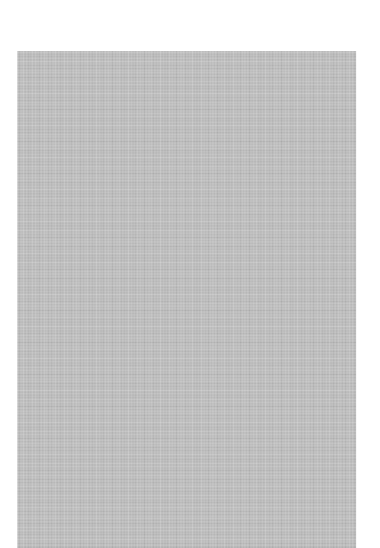
Mr. Legault joined the Department of Justice in 1982, working as counsel for Energy, Mines and Resources Legal Services. He then worked for Finance and General Legal Services, before moving on to be the Senior Counsel and Manager, National Capital Commission Legal Services. He also served as Corporate Secretary, Access to Information Coordinator, and as Senior Counsel and Manager for Investment Canada Legal Services from 1990 to 1993.

From 1993 to 2002, Mr. Legault held various positions at Industry Canada Legal Services, including Senior Counsel, General Counsel, and Senior General Counsel and Manager, Commercial Law Division. From 2002 until 2008, he was Senior General Counsel and Manager for Industry Canada Legal Services and for the Industry Portfolio.

From 2008 until his current appointment, Mr. Legault was Assistant Deputy Minister, Business and Regulatory Law Portfolio.

Mr. Legault was appointed Associate Deputy Minister of the Department of Justice in July 2012.

s.19(1)



YANIKE LEGAULT
DIRECTOR
MINISTERIAL SECRETARIAT

Yanike Legault h[redacted]and is a member of the *Barreau du Québec*.

Ms. Legault joined the Department of Justice in 2003 as Counsel in the Ministerial secretariat.

Prior to that, she held various positions at the Privy Council Office in the Legislative and House Planning Section as well as the Democratic Reform Team. She also practiced law in the private sector for two years before joining the federal government.

Ms. Legault was appointed Director of the Ministerial Secretariat in July 2015. She had been acting in this position since December 2014 and prior to that was the Chief of the Parliamentary Affairs Unit for 6 six years.

s.19(1)

[redacted]



LYNN LOVETT
ACTING ASSISTANT DEPUTY MINISTER
BUSINESS AND REGULATORY LAW PORTFOLIO

Lynn Lovett [redacted] She is a member of the Law Society of Upper Canada.

Ms. Lovett joined the Department of Justice in 1997 as Counsel in the Crimes against Humanity and War Crimes Section. She became the Senior Counsel and Deputy Director in 2001 and occupied that position for five years. In that role, she worked with the Program Partners (CIC, CBSA, RCMP) to deliver the WWII and Modern aspects of the War Crimes Program.

Prior to joining the Department of Justice, Ms. Lovett was Counsel for the Commission of Inquiry into the Deployment of Canadian Forces to Somalia from 1995 to 1997. From 2006 to 2008, Ms. Lovett was the Departmental Policy Advisor to the Minister of Justice and Attorney General of Canada. She joined the Legal Services Unit at the Department of Fisheries and Oceans in September 2008 as General Counsel and Deputy Director. She became the Executive Director and Senior General Counsel at the Department of Fisheries and Oceans Legal Services Unit in March 2009 and remained in that role until December 2011. In January 2012, she was part of the Defence team as the Department of National Defence and Canadian Forces Legal Advisor (CFLA).

In June 2013, Ms. Lovett joined the Business and Regulatory Law Portfolio as Deputy Assistant Deputy Minister and has been acting Assistant Deputy Minister since August 2015.

s.19(1)

[redacted]

CARLA LYON
REGIONAL DIRECTOR GENERAL AND SENIOR GENERAL COUNSEL
ONTARIO REGIONAL OFFICE

Carla Lyon [redacted] Following her call to the Ontario Bar in 1982, Ms. Lyon joined the Toronto Regional Office of the Department of Justice as a solicitor in the Advisory, Commercial and Property Section.

Over the years, Ms. Lyon has provided advisory and transactional legal services in the commercial and property fields for many clients and, most importantly, for Transport Canada in its implementation of the National Airports Policy.

Ms. Lyon became the Director of the Advisory, Commercial and Property Section in 1993 and the Director of the Business and Aboriginal Law Sections in 1996 in the Toronto Regional Office. In 2001, she became Senior General Counsel and the Associate Senior Regional Director of the Office.

Ms. Lyon became the Regional Director General of the Ontario Region in July 2008.

s.19(1)

[redacted]

PAMELA McCURRY
ASSISTANT DEPUTY ATTORNEY GENERAL
ABORIGINAL AFFAIRS PORTFOLIO

[redacted] She is a member of the Law Society of Upper Canada.

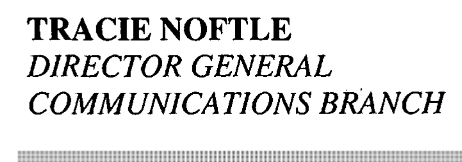
Over the course of 25 years with the federal public service, Ms. McCurry has held a number of positions that have provided her with a wide variety of strategic, operational and legal experience. She has served in legal services for a number of years and as a legal policy advisor on policy priorities and planning. She also led departmental operations business planning and strategic management support as well as secretariat support to departmental senior decision-making processes.

Ms. McCurry has extensive experience in transformation initiatives and expertise in governance issues, organizational design, change management and corporate service delivery. She has provided a range of strategic and operational advice to senior officials in these areas.

Ms. McCurry served as Senior General Counsel for Aboriginal Law and Strategic Policy from 2002 to 2005, and occupied the position of Deputy Assistant Attorney General, Aboriginal Affairs from 2005 to 2009 at the Department of Justice.

Ms. McCurry was appointed Assistant Deputy Attorney General of the Aboriginal Affairs Portfolio in January 2010. Before this appointment, she was Senior Assistant Deputy Minister, Policy and Strategic Direction at the Department of Indian and Northern Affairs.

In 2014, Ms. McCurry received the Public Service Award for Management Excellence.



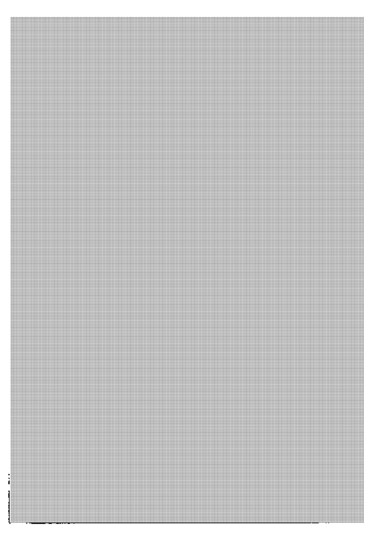
TRACIE NOFTLE
DIRECTOR GENERAL
COMMUNICATIONS BRANCH

Prior to coming to the Department of Justice Canada, Ms. Noftle worked for the Correctional Service of Canada (CSC) as the Director General responsible for overseeing the management and administration of the Commissioner's Office as well as the Intergovernmental and International files. Ms. Noftle has a solid background in government communications and outreach having worked in this area since 2002. She also held key executive positions at Employment and Social Development Canada, Labour Program and CSC in this field.

Ms. Noftle has always held an interest in social media and innovation. In the past, she has been a co-presenter for social media in government courses and a speaker at the 44th International Council on Information Technology in Government Administration in Washington, D.C.

In her current role, she is responsible for overseeing all aspects of the communications function for the Department including their web, social media, media relations, strategic communications, external and internal presence as well as advancing the "Digital First" approach to communications.

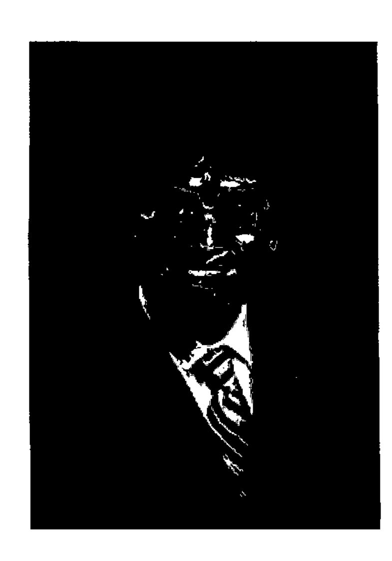
s.19(1)



FRANCE PÉGEOT
ASSISTANT DEPUTY MINISTER
CHANGE MANAGEMENT OFFICE

Before joining the Department of Justice, Ms. Pégeot was Assistant Deputy Minister of Strategic Policy at the Department of Fisheries and Oceans. Prior to this, she led the regional operations of the Canadian Northern Economic Development Agency and worked to create the Southern Ontario Economic Development Agency, serving as its first Vice-President. This followed on her role as Vice-President of Canada Economic Development for the regions of Quebec.

Ms. Pégeot joined the Department in December 2013 in the role of Special Advisor to the Deputy Minister. In June 2014, she accepted the position of Assistant Deputy Minister of the Change Management Office. Her responsibilities include the implementation of the legal services review, business analysis, and the funding model and organizational structure review.



WILLIAM F. PENTNEY, Q.C.
DEPUTY MINISTER OF JUSTICE AND
DEPUTY ATTORNEY GENERAL OF CANADA

William F. Pentney holds a Bachelor of Arts from Queen's University, and a Bachelor of Laws and Master of Public Law from the University of Ottawa. Mr. Pentney is the author of several books and articles, including the revised edition of Justice Tarnopolsky's text Discrimination and the Law in Canada, and Human Rights and Freedoms in Canada: Cases, Notes and Materials (with Mark Berlin).

Mr. Pentney joined the Public Service in 1991 as General Counsel and Director of Legal Services at the Canadian Human Rights Commission, where he remained until 1999.
Prior to joining the public service, Mr. Pentney was Professor in the Faculty of Law at the University of Ottawa.

From 1999 to 2006, Mr. Pentney held a number of positions at the Department of Justice, including Senior Assistant Deputy Minister of the Policy Sector, and Assistant Deputy Attorney General of the Citizenship, Immigration and Public Safety Portfolio.

From October 2006 to December 2007, Mr. Pentney was Assistant Secretary to the Cabinet, Priorities and Planning at the Privy Council Office. From January 2008 to August 2010, Mr. Pentney served as Associate Deputy Minister of the Department of National Defence.

Mr. Pentney became Deputy Secretary to the Cabinet, Plans and Consultation at the Privy Council Office in September 2010, and held that position until his appointment as Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney General of Canada on November 5, 2012.

In December 2014, Mr. Pentney was honoured with the Queen's Counsel designation, which is presented to members of the federal public service who have demonstrated leadership in their professional lives, raised esteem for the legal profession, and made outstanding contributions to the development of the law.



DONALD K. PIRAGOFF, Q.C.
SENIOR ASSISTANT DEPUTY MINISTER
POLICY SECTOR

Donald K. Piragoff attended the Universities of Winnipeg, Manitoba and Toronto, where he obtained Bachelor of Arts, Bachelor of Law and Masters of Law degrees. He was called to the Manitoba Bar in 1979. He joined the Department of Justice in 1981. Mr. Piragoff was appointed Queen's Counsel in 2013.

During his career at Justice, he has worked on various criminal law-related legislative and policy initiatives, both national and international. Internationally, he has represented Canada at the G8, Council of Europe, Commonwealth, Organization of American States, and the United Nations, as well as other international meetings. He was a member of the Canadian delegations to the various Preparatory Committees for the establishment of the International Criminal Court (ICC) and the Diplomatic Conference of Plenipotentiaries that negotiated the Rome Statute and the Rules of the ICC, including the coordination of negotiations and drafting of various articles and rules related to criminal law and evidence.

He has taught at Osgoode Hall Law School at York University in Toronto in 1980-1981, and at the Faculty of Law, McGill University in Montreal from 1993 to 1998. He has also authored a book entitled *Similar Fact Evidence* and several other publications.

Mr. Piragoff became Senior Assistant Deputy Minister, Policy Sector, in October 2006.

In October 2011, the Deputy Minister appointed him Champion for Multiculturalism.

s.19(1)

[redacted]



STÉPHANIE POLIQUIN
CHIEF OF STAFF
OFFICE OF THE DEPUTY MINISTER AND DEPUTY ATTORNEY GENERAL

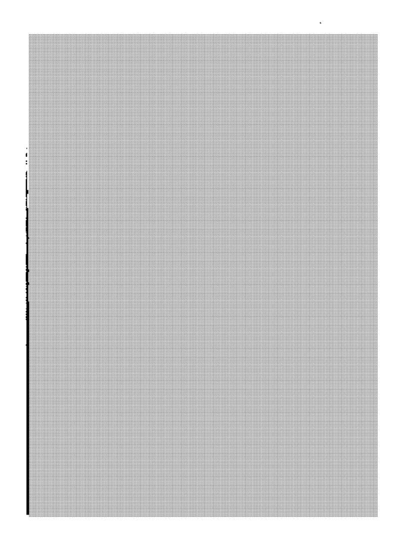
[redacted] completed the "Leadership Across Boarders" Program offered to Public Service Executives.

After spending 12 years at Public Works and Government Services Canada, Ms. Poliquin joined the Defence Team in March 2001; and then was appointed Director General, Workforce Development, ADM (HR-Civ) in December 2010.

In June 2011, she received the Deputy Minister/Chief of the Defence Staff Innovation Award recognizing her work on the design and delivery of the EX Orientation Course to DND, a unique and innovative learning activity in the federal public service.

In April 2013, Ms. Poliquin joined the Department of Justice as the Chief of Staff to the Deputy Minister and Deputy Attorney General.

s.19(1)



BARBARA RITZEN, Q.C.
REGIONAL DIRECTOR GENERAL
PRAIRIE REGION

Ms. Ritzen joined the Department of Justice in 1983 as an articling student. From 1984 to 1998, she worked as counsel in the Department's Edmonton office. In that capacity, she represented the federal government in a wide variety of cases and appeared in all levels of court including the Supreme Court of Canada. Between 1998 and 2004, Ms. Ritzen held various management positions in the Edmonton office and the Prairie Region of the Department of Justice. From 2008 to 2013, she led a major national initiative aimed at effectively positioning the Department for the future.

Ms. Ritzen has been the Regional Director General for the Prairie Region since 2004. In that capacity she is responsible for the Department's operations in the three Prairie provinces (Alberta, Saskatchewan and Manitoba).

Ms. Ritzen is also the Departmental Champion for Persons with Disabilities.

s.19(1)



[redacted]

MARIE-JOSÉE THIVIERGE
ASSISTANT DEPUTY MINISTER AND CHIEF FINANCIAL OFFICER
MANAGEMENT AND CFO SECTOR

[redacted]

From 1985 to 2004, Ms. Thivierge occupied various positions of increasing responsibility at Industry Canada. She was also a member and Study Group Chair of the Commonwealth Study Conference (1998) and a Career Assignment Program Participant with the Public Service of Canada.

Ms. Thivierge held various executive positions in the government. From 2004 to 2007, she held the position of Assistant Deputy Minister, Learning Branch, Human Resources and Social Development Canada. From 2007 to 2013, she was the Assistant Deputy Minister, Small Business, Tourism and Marketplace Services, Industry Canada, after her assignment with the Privy Council Office as Acting Assistant Secretary to the Cabinet, Economic and Regional Development Policy.

Ms. Thivierge was appointed Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer, Management and CFO Sector, at the Department of Justice, in May 2013.

s.19(1)

MICHELINE VAN-ERUM
ASSISTANT DEPUTY ATTORNEY GENERAL
TAX LAW SERVICES PORTFOLIO

[redacted] Micheline Van-Erum joined the Department of Justice in 1983 as a student. She has been a member of the *Barreau du Québec* since 1985.

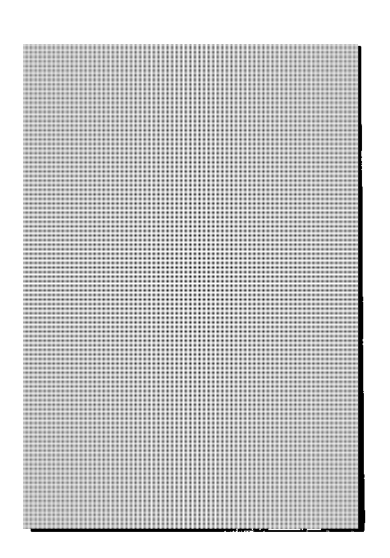
Ms. Van-Erum held the position of Deputy Director of the Civil Litigation Directorate at the Quebec Regional Office from 2000 to 2001 and was a civil litigator for more than 14 years. From 2001 to 2006, she held the position of the region's Director of the Regulatory Law Directorate.

Ms. Van-Erum was appointed Assistant Deputy Attorney General for the Tax Law Services Portfolio in October 2010. Prior to her appointment, Ms. Van-Erum was the Regional Director General of the Quebec Regional Office.

In addition to her official roles, Ms. Van-Erum has been involved in a number of departmental initiatives. She is the national champion of paralegals.

Besides being a member of numerous committees in the Department and at the Canada Revenue Agency,
Ms. Van-Erum is a member of the Board of Governors of the Canadian Tax Foundation and a member of the Canadian Bar Association Liaison Committee with the Tax Court of Canada.

s.19(1)



LAURIE WRIGHT
ASSISTANT DEPUTY MINISTER
PUBLIC LAW SECTOR

Laurie Wright [redacted] and clerked at both the Federal Court of Appeal and the Supreme Court of Canada.

She joined the Department in 1994 as counsel in the then Constitutional and International Law Section where she practiced constitutional law as well as public and private international law. In 1996, she moved to the Canadian Unity Group where she worked on national unity issues and most particularly both the constitutional and international aspects of the *Secession Reference.*

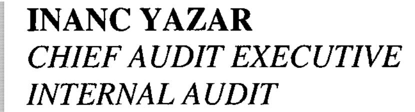
Following her return to Public Law Sector in 1998, she had the privilege of working on varied and exciting files in areas such as constitutional amendments, the division of powers, national security, and democratic reform, developing an expertise in constitutional law. In particular, she coordinated Department of Justice legal advice on the federal-provincial-territorial Social Union Framework Agreement, on the Canada-U.S. Smart Border Accord and on democratic reform initiatives.

She was also part of the counsel team representing Canada in two cases before the International Court of Justice: *Fisheries Jurisdiction (Spain v. Canada)* and *Legality of Use of Force (Serbia Montenegro v. Canada).*

Ms. Wright is the Assistant Deputy Minister of the Public Law Sector. She was appointed to that position in July 2013. Prior to that, she was Senior General Counsel and Director General of the Constitutional, Administrative and International Law Section.

s.19(1)

[redacted]



INANC YAZAR
CHIEF AUDIT EXECUTIVE
INTERNAL AUDIT

[redacted] She also has a number of professional designations: Certified General Accountant (CGA), Certified Internal Auditor (CIA), and Certified Risk Management Assurance Professional (CRMA). Ms. Yazar [redacted]

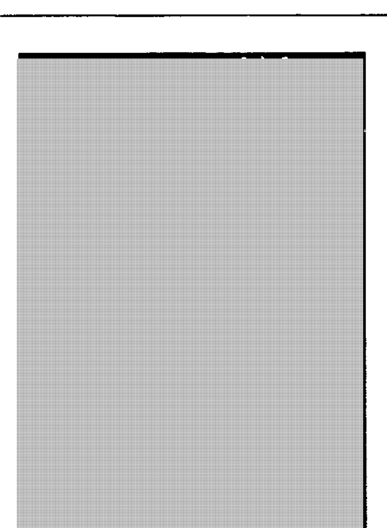
From 2001 to 2010, Ms. Yazar held various roles in both finance and internal audit at National Capital Commission, Canadian Food Inspection Agency, and Health Canada, and worked on developing multi-year, multi-million dollar capital plans, business cases and TB submissions, resource management, financial reporting, risk-based audit planning, and auditing.

Prior to her current role, Ms. Yazar held the position of Director, Governance at Natural Resources Canada and Director, Internal Audit at Infrastructure Canada over a five-year period. In these roles, she directed numerous audit and advisory projects to support the important mandate of these departments on areas such as energy, forestry, grants and contributions, and infrastructure projects as well as managing relations with external auditors such as the Office of Auditor General, the Office of the Procurement Ombudsman, the Public Service Commission.

Ms. Yazar was appointed Chief Audit Executive to the Department of Justice in April 2015.

This page is left intentionally blank.

s.19(1)



ROGER BILODEAU, Q.C.
REGISTRAR OF THE SUPREME COURT OF CANADA

Roger Bilodeau is a native of Ste-Agathe, Manitoba. He studied common law in French and received his law degree (LL.B.) from the Université de Moncton in 1981. In 1987, he completed graduate studies in law (LL.M.) at Duke University in Durham, North Carolina.

He has been admitted to the Law Society of Manitoba, the Law Society of New Brunswick and the Law Society of Upper Canada. He is also a member of the Canadian Bar Association.

He has practiced law in Manitoba, New Brunswick and Ontario. He was also a professor of law at the Faculté de droit de l'Université de Moncton. From 1999 to 2003, he had the privilege of serving as Deputy Attorney General and Deputy Minister of Justice for New Brunswick.

He also worked with a Canadian consortium on a capacity-building project aimed at strengthening democratic governance in Iraq, focusing on the management of language diversity and the protection and the promotion of human rights, as well as women's political participation.

During the course of his career, he has presented cases in both official languages in all Manitoba and New Brunswick courts, in the Supreme Court and the Provincial Court of Nova Scotia, as well as in the Federal Court of Canada. He also acted as one of the senior counsel to the Commission of Inquiry into Air India Flight 182.

Since March 2009, he occupies the position of Registrar of the Supreme Court of Canada.

s.19(1)

[redacted]



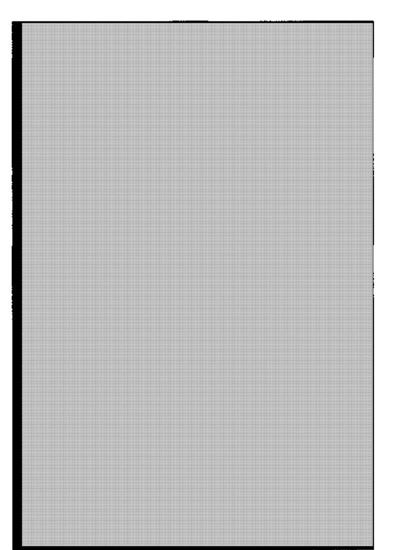
WILLIAM A. BROOKS

COMMISSIONER FOR FEDERAL JUDICIAL AFFAIRS

William A. Brooks [redacted] and has been a member of the Law Society of Upper Canada since 1980. He has more than 30 years of legal experience in both the private and public sectors.

Mr. Brooks was appointed to the position of Commissioner for Federal Judicial Affairs in August 2011.

s.19(1)



DANIEL GOSSELIN
CHIEF ADMINISTRATOR
COURTS ADMINISTRATION SERVICE

Daniel Gosselin is a Fellow of the Order of Chartered Accountants of Quebec and holds a Bachelor's degree in Business Administration from the Université du Québec à Hull.

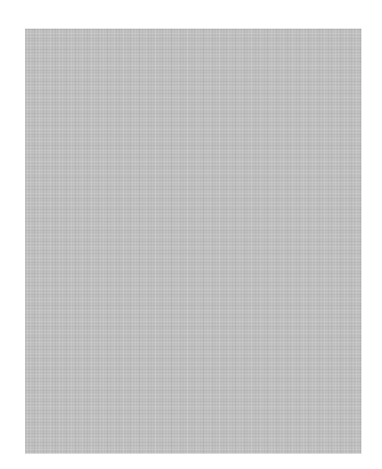
Before joining the federal public service, Mr. Gosselin worked at the Centre hospitalier régional de l'Outaouais where he was in charge of budgetary control, and also practiced in the private sector at the accounting firms of Touche Ross and Raymond Chabot Grant Thornton.

Before his appointment at the Courts Administration Service (CAS), Mr. Gosselin was Vice-President of Corporate Management and Chief Financial Officer at the National Research Council. He also held the position of Executive Director of Finance and Awards Administration for the Natural Sciences and Engineering Research Council and the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada. He worked at the National Capital Commission where he occupied the positions of Senior Financial Analyst, Chief Accountant and Director of Finance and Procurement.

Mr. Gosselin currently serves on the Comité des comptables agréés dans le secteur public de l'ordre des comptables agréés du Québec. He has been very involved in his community, most notably in the areas of health, education and youth. He also teaches at the École nationale d'administration publique.

Daniel Gosselin was appointed Chief Administrator of the CAS on January 31, 2011.

s.19(1)



BERNARD GRENIER

SPECIAL ADVISOR TO THE MINISTER OF JUSTICE FOR APPLICATIONS PURSUANT TO SECTION 696.1 OF THE CRIMINAL CODE – WRONGFUL CONVICTIONS

Bernard Grenier received a Bachelor of Law from the University of Montreal in 1966. Since his call to the Barreau du Québec in 1966, Mr. Grenier has held a variety of positions related to criminal law, including a position as a full-time defence lawyer with the Legal Aid Office in Montréal, and various positions with the Law Reform Commission of Canada and the Department of Justice. He has taught criminal law at McGill University, at the Barreau du Québec Association Admission School, as well as at the Universities of Laval and Montréal. He was appointed Justice to the Court of Quebec, Criminal Division in 1981, a position he held until his retirement in November 2002.

Mr. Grenier held various positions with the National Judicial Institute and participated in many national and international panels and seminars on the subject of criminal law. He was appointed as Special Advisor on November 20, 2003.



MARIE-CLAUDE LANDRY
CHIEF COMMISSIONER
CANADIAN HUMAN RIGHTS COMMISSION

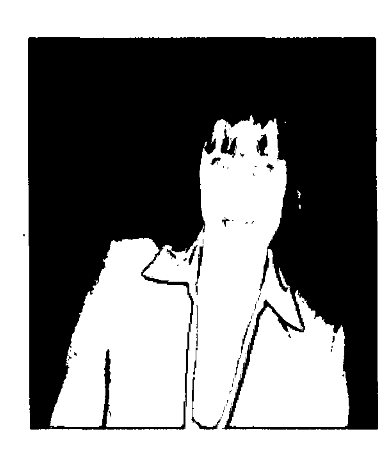
Ms. Landry completed her Bachelor of Law degree at the University of Sherbrooke and was called to the Quebec Bar in 1989. She is the founder of the successful law firm Landry Boucher and Associates in Cowansville, Quebec. Her legal practice has included labour law, civil law, and corporate and commercial law. Ms. Landry has extensive litigation and mediation experience and is an accredited mediator for small claims.

Ms. Landry is very familiar with the administration of the *Canadian Human Rights Act* and the *Employment Equity Act*, having served 10 years on the Canadian Human Rights Tribunal (1991-2001), where she conducted hearings in English and French.

An active member of her professional community, Ms. Landry has been a recipient of numerous awards, including the Advocatus Emeritus Award granted by the Barreau du Québec in 2009, and the Leadership Award of the Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux in 2008. In 2005, she was honoured by the University of Sherbrooke for her professional, social and community involvement.

Since 2009, Ms. Landry has served on the Disciplinary Tribunal in Federal Prison Institutions for the Quebec Region. Her work also included the establishment of uniform and clear rules of practice, working collaboratively with other independent chairpersons from other regions in the country.

Ms. Landry was appointed Chief Commissioner of the Canadian Human Rights Commission in March 2015.



SUZANNE LEGAULT
INFORMATION COMMISSIONER

Suzanne Legault holds a Bachelor of Civil Law and a Bachelor of Common Law from McGill Law School, which she obtained in 1988. Prior to joining the public service, Ms. Legault practised law as a criminal defence lawyer from 1991 to 1996, as well as Crown prosecutor from 1994 to 1996.

Ms. Legault began her career in the public service in 1996 at the Competition Bureau, where she held increasingly senior positions, including Special Advisor to the Commissioner of Competition. She then served as Legal Counsel with the Department of Justice before returning to the Competition Bureau where she was Assistant Deputy Commissioner, Legislative Affairs, then Deputy Commissioner, Legislative and Parliamentary Affairs.

In 2006, she participated in the Federal Public Servant in Residence Program and worked with Dr. David Zussman, Jarislowsky Chair in Public Sector Management at the University of Ottawa.

Ms. Legault was Assistant Commissioner for the Office of the Information Commissioner of Canada since June 18, 2007, responsible for the Policy, Communications and Operations Branch. After serving for one year as the Interim Information Commissioner, Ms. Legault was appointed as Information Commissioner of Canada on June 30, 2010.



SUE O'SULLIVAN
FEDERAL OMBUDSMAN FOR VICTIMS OF CRIME

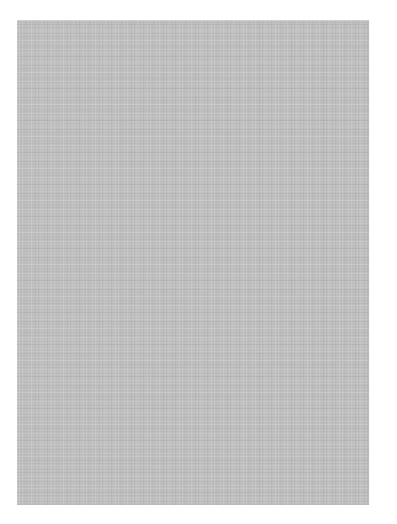
Sue O'Sullivan holds a B.A. in Law and Sociology with a subtitle in Criminology and Corrections from Carleton University and is a graduate of the Police Leadership Program (Ontario Association of Chiefs of Police and the University of Toronto).

Throughout her 30-year law-enforcement career, Ms. O'Sullivan has served in Patrol, Criminal Investigative Services and Operations Support. Ms. O'Sullivan has been a member of the Leadership in Counter Terrorism Alumni Association, a group of senior professional executives who work together to influence local, national and international counter terrorism strategy, and acted as an advisor to the Auditor General of Canada on National Security in Canada for the 2001 Anti-Terrorism Initiative Audit.

Ms. O'Sullivan has continually advocated to increase the efficiency of services to victims. Prior to her appointment, Ms. O'Sullivan worked with stakeholders from the victim services community and all three levels of government to develop a co-ordinated victim assistance program.

Ms. O'Sullivan has been recognized for her leadership both within the service and in the community. Her honours include the Governor General's Officer of the Order of Merit of the Police Forces Award, the Queen's Golden Jubilee Medal, the Governor General's Exemplary Service Medal and the House of Commons Leadership Award, the YM-YWCA Women of Distinction Award, the St. Joe's Women's Centre Quality of Life Award, and the Circle of Canadians Community Service Award.

Ms. O'Sullivan began her term as Canada's Federal Ombudsman for Victims of Crime on August 16, 2010.



s.19(1)

MARIE-FRANCE PELLETIER
CHIEF ADMINISTRATOR
ADMINISTRATIVE TRIBUNALS SUPPORT SERVICE OF CANADA

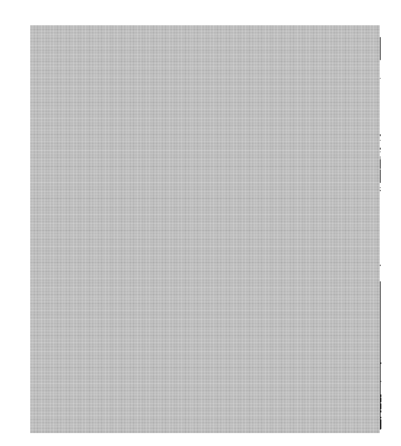
A graduate of the Université de Moncton, Marie-France Pelletier completed her Bachelor of Arts degree with a major in French and a minor in English in 1990, and a Bachelor of Laws in 1993. She was called to the New Brunswick Bar in 1994.

Prior to her appointment as Chief Administrator, Ms. Pelletier served as a Board member and Executive Vice-Chairperson of the Parole Board of Canada. She was first appointed to the Board as a full-time member for the Quebec region in 2008, and reappointed in 2009 as the Executive Vice-Chairperson. Ms. Pelletier was previously a senior advisor responsible for providing strategic advice to federal and provincial governments.

Ms. Pelletier has senior-level government and management experience, ranging from positions as Deputy Minister in the Government of New Brunswick to Senior Policy Advisor and Deputy Chief of Staff to the Premier. She also served as Chief of Staff to the Principal and Vice Chancellor at McGill University.

Ms. Pelletier was appointed Chief Administrator of the Administrative Tribunals Support Service of Canada on October 27, 2014.

s.19(1)



BRIAN J. SAUNDERS
DIRECTOR OF PUBLIC PROSECUTIONS

Brian J. Saunders has a Bachelor of Arts and an LL.B. from the University of Alberta and an LL.M. and a diploma in Legal Studies from Cambridge University. He is a member of the Bar of Ontario.

Mr. Saunders has had considerable experience in litigation involving the federal government in the areas of human rights, the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, administrative law and criminal law. He is a co-author of *Federal Courts Practice*, an annual publication since 1988, and of the *Annotated Crown Liability and Proceedings Act 1995*.

Mr. Saunders has held various positions within the Department of Justice Canada including Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law; Assistant Deputy Attorney General, Citizenship, Immigration and Public Safety; and Senior General Counsel and Director General of the Ottawa Civil Litigation Section.

Mr. Saunders has held the position of Director of Public Prosecutions since May 28, 2009. Before being appointed as Director, he served as the Acting Director since December 12, 2006, when the *Director of Public Prosecutions Act* came into force establishing the Office of the Director of Public Prosecutions.



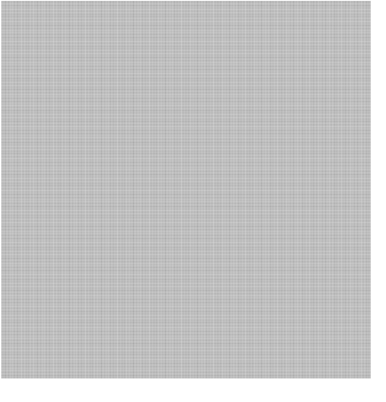
DANIEL THERRIEN
PRIVACY COMMISSIONNER OF CANADA

Daniel Therrien holds a Bachelor of Arts and a *Licence en droit* from the University of Ottawa.

Mr. Therrien began his career practicing correctional law for the Department of the Solicitor General, the Correctional Service of Canada and the National Parole Board. He then practiced immigration law, serving as Senior General Counsel and Director, Citizenship and Immigration Legal Services, at the Department of Justice from 1990 to 2001. In that capacity, he played a key role in the development of the *Immigration and Refugee Protection Act*. He also served as Director General, Refugee Policy, at Citizenship and Immigration Canada from 2001 to 2002.

In 2002, he joined the office of the Assistant Deputy Attorney General, Citizenship and Immigration Portfolio, at the Department of Justice and became Assistant Deputy Minister in 2005. He held that position, renamed Assistant Deputy Attorney General, Public Safety, Defence and Immigration Portfolio, until his nomination as Privacy Commissioner of Canada.

As Assistant Deputy Attorney General of the Public Safety, Defence and Immigration Portfolio, Mr. Therrien co-led the negotiating team responsible for the adoption of privacy principles governing the sharing of information between Canada and the U.S. under the Beyond the Border accord. Mr. Therrien was appointed federal Privacy Commissioner on June 5, 2014.



s.19(1)

DAVID THOMAS
CHAIRPERSON OF CANADIAN HUMAN RIGHTS TRIBUNAL

David Thomas attended the University of British Columbia and the American College of Switzerland, graduating with a Bachelor of Arts degree, cum laude, in International Political Studies. He graduated from Osgoode Hall Law School in Toronto and was called to the Bar of British Columbia in 1989. Mr. Thomas began his career at a large law firm in Vancouver. In 1994, he formed his own law firm to focus his practice on immigration and administrative law.

In private practice, Mr. Thomas was a regular guest speaker for the Canadian Bar Association, the BC Society for Continuing Legal Education and other professional organizations. His work has required extensive international travel and as such, Mr. Thomas is well experienced with numerous cultures, traditions and customs. Mr. Thomas also has a keen interest in international human rights, and has taken the opportunity to visit and research troubled regions around the world.

Mr. Thomas has served several non-profit organizations, including as President of the Canada-Korea Business Association, Chair of the West Vancouver Parks & Recreation Commission and Province President of Phi Delta Phi International Legal Honours Society.

He was appointed Chairperson of the Tribunal for a term of 7 years commencing on September 2, 2014.

This page is left intentionally blank.



HONOURABLE B. RICHARD BELL
CHIEF JUSTICE
COURT MARTIAL APPEAL COURT OF CANADA

The Honourable B. Richard Bell was born in Woodstock, New Brunswick. He joined the Royal Canadian Mounted Police in 1973, graduated as valedictorian of his class, and served as a constable at various locations throughout Nova Scotia until 1976. He received a Bachelor of Laws in 1979 and a Master of Laws in 1998, both from Dalhousie University.

Mr. Justice Bell was called to the Bar of New Brunswick in 1979. He was a partner with Buchanan Bell from 1984 to 2000. He then became a senior partner with the firm McInnes Cooper from 2000 to 2006. He was appointed Queen's Counsel in 2004.

Mr. Justice Bell was appointed a judge of the Court of Queen's Bench of New Brunswick, Trial Division, in 2006, and a judge of the Court of Appeal of New Brunswick in 2007.

During his more than 25 years in practice, Justice Bell appeared before numerous administrative tribunals and all levels of the courts, including the Federal Court, the Federal Court of Appeal and the Supreme Court of Canada.

Justice Bell is a former President, Vice-President and Treasurer of the Canadian Bar Association, New Brunswick Branch, and a member of l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick and the Association of Trial Lawyers of America. He is the author of several legal publications.

He was appointed a judge of the Federal Court of Canada, a judge of the Court Martial Appeal Court of Canada, and Chief Justice of the Court Martial Appeal Court of Canada on February 5, 2015.



HONOURABLE PAUL CRAMPTON
CHIEF JUSTICE
FEDERAL COURT

s.19(1)

[redacted] He was admitted to the Bar of Ontario in 1988.

Between 1987 and 1991, he held various positions within the Competition Bureau, including Special Advisor to the Commissioner of Competition (formerly the Director of Investigation and Research). From 1992 to 2002, he was a partner in the Competition Law Group at Davies, Ward, Phillips and Vineberg LLP. Between 2002 and 2004, he was Head of Outreach, Competition Division of the Organization for Economic Cooperation and Development in Paris, France. In that capacity, he was responsible for overseeing the Organization's work in the competition field with developing and transitioning countries. From 2004 to 2009, he was a partner in the Competition Law Group at Osler, Hoskin & Harcourt LLP, in Toronto.

He is a past Chair of the Canadian Chamber of Commerce's Task Force on Competition Law and Policy; a former member of the International Chamber of Commerce's Working Party on International Competition Law Convergence; a former member of the Pacific Economic Cooperation Council's Competition Principles Working Group; and a past Chair of committees of the Competition Law Section of the Canadian Bar Association and the Section of International Law and Practice of the American Bar Association. He also is the author of *Mergers and the Competition Act*, a leading text on the merger provisions of the *Competition Act*, and of numerous articles published in domestic and international journals. He has spoken extensively on competition law throughout the world.

Justice Crampton was first appointed a judge of the Federal Court in November 2009, and a member of the Competition Tribunal in March 2010. He was appointed Chief Justice of the Federal Court on December 16, 2011.



THE RIGHT HONOURABLE BEVERLEY McLACHLIN, P.C.
CHIEF JUSTICE OF CANADA

The Right Honourable Beverley McLachlin was born and raised in southern Alberta. She attended the University of Alberta in Edmonton, where she earned a Bachelor of Arts (Honours) and Master of Arts in Philosophy (1964) and an LL.B. (1968). She has also been awarded several honorary degrees.

Chief Justice McLachlin articled in Edmonton and practised law in Edmonton, Fort St. John, and Vancouver from 1968 to 1971. She taught at the Faculty of Law of the University of British Columbia from 1975 to 1981.

In 1981, Chief Justice McLachlin was appointed to the County Court of Vancouver. She was elevated to the Supreme Court of British Columbia later that year and to the Court of Appeal of British Columbia in 1986. In 1988, she became Chief Justice of the Supreme Court of British Columbia, where she served until her appointment to the Supreme Court of Canada in 1989.

Chief Justice McLachlin has authored numerous publications. She has served as Chair of the Canadian Judicial Council, Chair of the Advisory Council of the Order of Canada, and Chair of the Board of Governors of the National Judicial Institute.

She was appointed Chief Justice of Canada on January 7, 2000. She is also a member of the Privy Council of Canada.

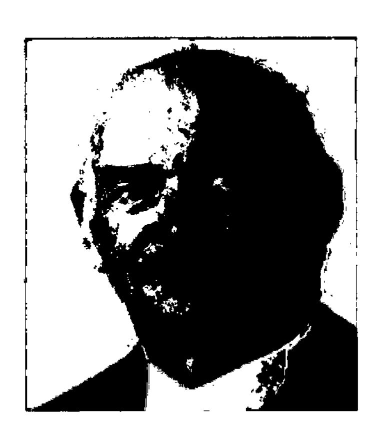
s.19(1)



HONOURABLE MARC NOËL, Q.C.
CHIEF JUSTICE
FEDERAL COURT OF APPEAL

Chief Justice Marc Noel was born in Quebec, Quebec. He graduated from the University of Ottawa with a Bachelor of Arts, a Bachelor of Civil Law and a Bachelor of Common Law, and was called to the Bar of Quebec and the Bar of Ontario. Prior to his appointment as Chief Justice, he was partner in the Montreal office of Bennett Jones Verchere. He was also a lecturer at the Faculty of Law, McGill University; the Quebec Bar School and the Canadian Institute of Chartered Accountants. He was appointed Queen's Counsel in 1990.

Chief Justice Noel was appointed Judge of the Federal Court of Canada, Trial Division and *ex officio* member of the Court of Appeal and Judge of the Court Martial Appeal Court in 1992. He was appointed a member of the Competition Tribunal in 1993 and Judge of the Federal Court of Canada, Appeal Division, in 1998. Since 2003, the date of the coming into force of the *Courts Administration Service Act*, he has been Judge of the Federal Court of Appeal. He was appointed Chief Justice of the Federal Court of Appeal on October 9, 2014.



HONOURABLE EUGENE P. ROSSITER
CHIEF JUSTICE
TAX COURT OF CANADA

Eugene P. Rossiter was educated at St. Francis Xavier University (B.B.A., 1974) and Dalhousie University (LL.B., 1978). He was called to the Bar of Prince Edward Island in 1978 and appointed Queen's Counsel in 1991. He was an associate and partner at Stewart McKelvey (formerly Stewart McKelvey Stirling Scales, Scales Jenkins McQuaid) (1978-2006).

Prior to his appointment, he held the position of President of the Prince Edward Island Law Society. He also was a member of the Prince Edward Island Supreme Court Rules Committee, Director of the Canadian Chamber of Commerce, Governor of the Atlantic Provinces Economic Council, Governor of the Prince Edward Island Junior Achievement, member of Stewart McKelvey Partnership Board, Chairman of Stewart McKelvey.

He was previously appointed a Judge of the Tax Court of Canada on November 23, 2006, and Associate Chief Justice of the Tax Court of Canada on July 15, 2008. He is the founding Director and Secretary General of the International Association of Tax Judges (IATJ) for 2010-2011 and has chaired the IATJ since 2011.

The Honourable Chief Justice Rossiter was appointed Chief Justice of the Tax Court of Canada on December 19, 2014.

This page is left intentionally blank.



THE HONOURABLE DARIN KING
MINISTER OF JUSTICE AND PUBLIC SAFETY
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Darin King was born in Grand Bank, and raised in Fortune on the south coast of Newfoundland and Labrador. After high school, he completed a Bachelor of Education and Diploma in School Resources Services from Memorial University; a Masters of Education at Saint Mary's University, Halifax; and a PhD from Northcentral University, Arizona.

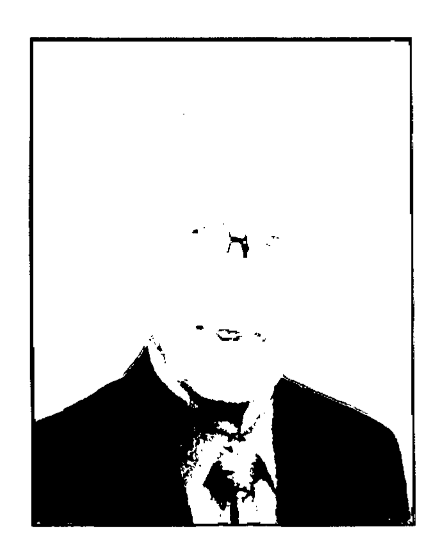
Prior to his election, Mr. King was the CEO/Director of Education for the Eastern School District with responsibility for 127 schools and approximately 46,000 students. Through his career in education, he served as a classroom teacher and in a variety of leadership positions at the school and school district levels. He has taught graduate studies at Memorial University and served as a supervisor of doctoral students.

Mr. King was first elected as the Member of the House of Assembly for the District of Grand Bank in October 2007, and was named Parliamentary Secretary to the Minister of Education. He was re-elected to the House of Assembly in October 2011.

He has served as Minister of the Departments of Education; Human Resources, Labour and Employment; Fisheries and Aquaculture; Justice; Labour; Business, Tourism, Culture, and Rural Development; as well as Government House Leader.

In March 2015, he was appointed Government House Leader, as well as Minister of Business, Tourism, Culture, and Rural Development; Minister of the Research and Development Corporation; Minister of Justice and Public Safety; and Minister of Fire and Emergency Services.

Mr. King has acquired an extensive background in community service and rural development as a result of serving on a variety of boards and organizations.



THE HONOURABLE FELIX COLLINS
ATTORNEY GENERAL
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Born in St. Anne's, Placentia Bay, Felix Collins graduated from Memorial University of Newfoundland with a Bachelor of Arts degree in Education (1964) and a Bachelor of Arts Degree (1968). He completed a Masters of Education degree from the University of Boston (1972) and a Bachelor of Laws degree from the University of Ottawa (1995) at which time he was awarded the Newton Rowell Scholarship for his dedication to public service.

Mr. Collins worked as a school principal, teacher, coordinator and a Superintendent of Education until retirement in 1992 at which time he entered law school. He was called to the Newfoundland Bar in April 1996 and is a Member of the Law Society of Newfoundland. He practiced law in St. John's until 2007. He was Mayor of the Town of Placentia for sixteen years and a member of the Placentia Council for nineteen years.

In February 2006, Mr. Collins was elected to the Newfoundland & Labrador House of Assembly for the District of Placentia – St. Mary's in a by-election. He was re-elected in the October 2007 general election. As a Member of the House of Assembly, Mr. Collins has served as Deputy Chair of Committees, Chair of the Elections & Privileges Committee, and as a Member of the Public Accounts Committee. He also served as Legislative Advisor to the Minister of Natural Resources and as Commissioner for the St. John's Urban Region (Agricultural) Development Area Boundary Review.

In October 2009, Mr. Collins was appointed Minister of Justice and Attorney General. He was re-elected as the Member for Placentia – St. Mary's and was re-appointed as Minister of Justice and Attorney General in October 2011. He then served as Minister of Intergovernmental and Aboriginal Affairs from October 2012 until October 2013. From January to September 2014, Mr. Collins served as Attorney General. Mr. Collins was re-appointed Attorney General on March 12, 2015.



THE HONOURABLE H. WADE MacLAUCHLAN
PREMIER OF PRINCE EDWARD ISLAND
MINISTER OF JUSTICE AND PUBLIC SAFETY AND ATTORNEY GENERAL

H. Wade MacLauchlan was born in Stanhope where he completed his early education before studying at the University of Prince Edward Island, the University of New Brunswick, and Yale University.

Prior to entering provincial politics, Mr. MacLauchlan was Dean of Law at the University of New Brunswick and a professor of law at Dalhousie University. He served as the University of Prince Edward Island President from 1999 to 2011. During that time, the University rose in stature regionally and nationally, made dramatic strides in research and development, and placed enhanced emphasis on community engagement.

Mr. MacLauchlan authored the political biography of Alex. B Campbell, Prince Edward Island's longest-serving premier, entitled *Alex B. Campbell: The Prince Edward Island Premier Who Rocked the Cradle.*

Mr. MacLauchlan has extensive community involvement, including serving as a member of the local council in the Community of North Shore; co-chairing the Georgetown Conference; serving as a board member of the Federation of P.E.I. Municipalities; and serving on the boards of several large philanthropic foundations. He was named to the Order of Canada in 2008 and to the Order of Prince Edward Island in 2014.

Mr. MacLauchlan was re-elected as Premier of Prince Edward Island on May 4, 2015.



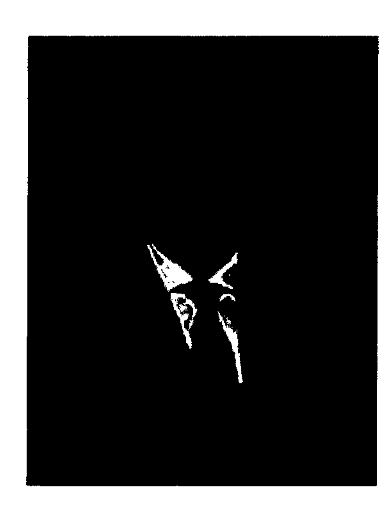
THE HONOURABLE DIANA C. WHALEN
MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL
NOVA SCOTIA

The Honourable Diana Whalen was first elected to the Nova Scotia House of Assembly as MLA for Halifax Clayton Park in 2003 and was re-elected in 2006 and 2009. She was again elected as MLA for Clayton Park West in 2013.

She has served as Minister of Finance and Treasury Board, the Minister responsible for the Nova Scotia Liquor Corporation, the Minister responsible for the Utility and Review Board Act, and the minister responsible for various acts which normally fall under the purview of the finance and liquor corporation portfolios.

She worked as a management consultant and is a former HRM Councillor for District 16.

She is Chair of the Law Amendments Committee. She is a member of the Internal Affairs Committee.



THE HONOURABLE STEPHEN HORSMAN

MINISTER OF PUBLIC SAFETY AND SOLICITOR GENERAL
MINISTER OF JUSTICE
NEW BRUNSWICK

Stephen Horsman graduated from Oromocto High School in 1980. He received his Bachelor of Arts from St. Thomas University (1985) and a Bachelor of Education (1986). During his time at St. Thomas, he was a two-time recipient of the John Frederick Walls Award for Excellence in Academics and Athletics and was named Most Valuable Player of the basketball team six times. He was a three-time male athlete of the year and was also awarded the Sports Governing Board Medallion for his outstanding contributions to STU Athletics.

Mr. Horsman graduated from the Atlantic Police Academy in 1987. He served as a police officer for the City of Fredericton for 25 years before retiring. He has experience as a supply teacher and coach, and has served as a volunteer on various community boards and committees.

Mr. Horsman was first elected to the Legislative Assembly in September 2014, as the member for Fredericton North, and was sworn in as Deputy Premier, Minister of Public Safety and Solicitor General, Minister of Justice, and Minister responsible for Military Affairs on October 7, 2014.



STÉPHANIE VALLÉE
MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL QUEBEC

Stéphanie Vallée studied at the University of Ottawa and obtained a Bachelor's degree in civil law (LL.L.) in 1993 and is a member of the Barreau du Québec since 1995.

From 1995 to 2007, Ms. Vallée was a partner at Vallée & Hubert, a law firm in Maniwaki, and she held the position of Chief Federal Negotiator at the Department of Indian Affairs and Northern Development from 2006 to 2007.

Heavily involved in cultural affairs, Ms. Vallée was a member of the board of directors of CHGA community radio (1995-200); member of the executive council and the board of directors of la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau (1999-2004); member of the Association Québécoise des avocats et avocates de la défense, Hull district (2001-2007); member of the parent participation organization, Collège Sacré-Coeur, Maniwaki (2003-2006); and councillor at the Council of the Bar of Hull (2004-2007).

Ms. Vallée was named Minister of Justice of Québec in 2014.



THE HONOURABLE MADELEINE MEILLEUR
ATTORNEY GENERAL
ONTARIO

s.19(1)

[redacted] She is a registered nurse and lawyer specializing in labour and employment law. She was first elected to the Ontario legislature in 2003 after more than a decade in municipal politics.

Prior to her appointment as Attorney General in March 2014, Ms. Meilleur served as Minister of Culture (2003-2006), Minister of Community and Social Services (2006-2011), and Minister of Community Safety and Correctional Services (2011-2014). Additionally, Ms. Meilleur has been Minister Responsible for Francophone Affairs since February 2013.

She was appointed to the rank of Chevalier of the Ordre national de la Légion d'Honneur by the Ambassador of France to Canada in March 2012.

As Minister of Community Safety and Correctional Services, Minister Meilleur formed Ontario's first ever Civil Liberties Discussion Table, she has been active in supporting police, firefighters, corrections officers and other first responders, and she has successfully led the effort to make Ontario the first province in Canada to make sprinklers mandatory in retirement homes and vulnerable care occupancies.

Thanks to her leadership, Ontario passed laws promoting the social inclusion of persons with developmental disabilities and giving Ontarians access to open adoption records. She also spearheaded efforts to introduce a new and strengthened Ontario Heritage Act, concluding 30 years of efforts to provide better heritage protection.

As Minister Responsible for Francophone Affairs, she has been committed to building stronger French communities through critical investments in education and health services, including the expansion of the Montfort Hospital.



THE HONOURABLE GORD MACKINTOSH
MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL
MANITOBA

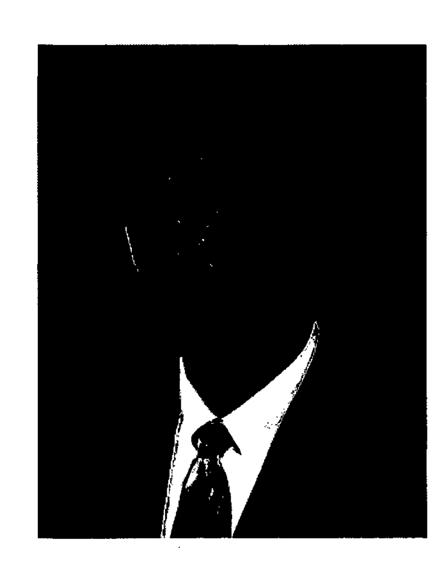
Gord Mackintosh has degrees in political studies and law. He worked for the Manitoba and Canadian Human Rights Commissions and was later Deputy Clerk of the Manitoba Legislature. As a lawyer with the Winnipeg law firm Thompson Dorfman Sweatman, he was involved in environmental issues and notably was advisor to Elijah Harper during the Meech Lake constitutional crisis.

Mr. Mackintosh was Chair of the Patients' Rights Committee and served on the boards of the Rainbow Society (for children with life-threatening illnesses) and the Manitoba Association for Rights and Liberties.

Mr. Mackintosh was first elected to Manitoba's Legislature as the NDP MLA for the north Winnipeg constituency of St. Johns in 1993 and re-elected in five general elections. He has served as the Government House Leader and Minister of Justice and Attorney General; Minister charged with the administration of The Manitoba Public Insurance Corporation Act; Minister of Family Services and Housing and Minister responsible for Persons with Disabilities; Minister of Family Services and Consumer Affairs with responsibility for the Manitoba Liquor Control Commission; and Minister of Conservation and Water Stewardship.

Mr. Mackintosh has helped produce child victim-friendly courtrooms and waiting rooms, Cybertip.ca (to report on-line predators and child pornography), Provincial Amber Alert, a high risk offender website, and strict new child support laws. He has helped lead successful efforts to strengthen child protection laws.

On April 29, 2015, Mr. Mackintosh was appointed Minister of Justice and Attorney General, Minister responsible for Constitutional Affairs and Minister charged with the administration of the Manitoba Public Insurance Corporation Act.



THE HONOURABLE GORDON S. WYANT, Q.C.
MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL SASKATCHEWAN

Born and raised in Saskatoon, Gordon S. Wyant completed his Bachelor of Arts degree with distinction in 1985, and graduated from the College of Law at the University of Saskatchewan in 1986. Shortly after convocation, Mr. Wyant began practicing law with the firm McKercher LLP, where he practiced as a partner until his appointment as Attorney General.

Mr. Wyant has served the community in numerous roles and organizations over the last 25 years including the Saskatoon Chamber of Commerce, Past President of the United Way of Saskatoon and founding director of the Children's Health Foundation of Saskatchewan.

Since 2000, Mr. Wyant has also been an active public servant. He was elected as Trustee for the Saskatoon Public School Board and served as Chair for two years. He was elected City Councillor for Ward 5 in 2003 and was re-elected in 2006 and 2009. Mr. Wyant has served on numerous committees of council including chairing the Planning and Operations Committee since 2006 as well as serving on two standing committees on the Federation of Canadian Municipalities.

Mr, Wyant received his Queen's Counsel designation in 2009. He was first elected as the MLA for Saskatoon Northwest in an October 2010 by-election. He was re-elected in the 2011 provincial election.

On May 25, 2012, Mr. Wyant was appointed to serve as Minister of Justice and Attorney General and Deputy Government House Leader. In June 2014, Mr. Wyant was also appointed as Minister Responsible for SaskBuilds.



THE HONOURABLE KATHLEEN GANLEY
MINISTER OF JUSTICE AND SOLICITOR GENERAL ALBERTA

Along with a juris doctor degree from the University of Calgary, Kathleen Ganley also holds a Bachelor of Arts in philosophy and a Bachelor of Science in psychology.

In addition to receiving a number of scholarships and bursaries, Ms. Ganley was awarded the Department of Philosophy silver medallion and the University of Calgary undergraduate merit award.

Before beginning her legal career, Ms. Ganley spent a summer as a caseworker with student legal assistance and as a research assistant with RESOLVE Alberta, a research network focused on ending violence against women.

Ms. Ganley articled with the Provincial Court of Alberta from June 2011 to March 2012. She worked with a private law firm as an associate, specializing in labour, employment and human rights law.

An avid volunteer, she has donated her time to participating in a variety of community activities over the years, including providing student legal assistance, delivering patient care at the Foothills hospital, coaching swimming, counselling children's day camp and assisting with community theatre.

Ms. Ganley was elected to the Legislative Assembly of Alberta, representing the constituency of Calgary-Buffalo, on May 5, 2015. She was appointed Minister of Justice and Solicitor General and Minister of Aboriginal Relations on May 24, 2015.



THE HONOURABLE SUZANNE ANTON, Q.C.
MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL
BRITISH COLUMBIA

Suzanne Anton received a degree in Mathematics from the University of Victoria and a Bachelor of Laws at the University of British Columbia. Before politics, Ms. Anton was a Crown counsel and a mathematics teacher in Portugal and Nigeria.

She has experience in the leadership, management and financial operations of some of British Columbia's largest organizations. Prior to her election to the Legislative Assembly, Ms. Anton served on the Vancouver Park Board (2002-2005) and the Vancouver City Council (2005-2011). She also served on numerous community, corporate, and sports boards including Translink, the Vancouver Symphony Orchestra, BC Sports Hall of Fame and the BC Pavilion Corporation. She served on the 2011 Grey Cup committee and the Vancouver 125 committee.

Ms. Anton served as the Vancouver director for the Federation of Canadian municipalities, where she was the vice chair of the Committee to Increase Women's Participation in Municipal Government and sat on the Governance Review Committee.

As a Director of Metro Vancouver, Ms. Anton was a member of the Waste Management Committee, the Land Use and Transportation Committee, and the UBC/Metro Vancouver joint committee.

Ms. Anton was elected to represent the riding of Vancouver-Fraserview in 2013 after a distinguished career at the municipal level. She was appointed Attorney General and Minister of Justice on June 10, 2013.



THE HONOURABLE BRAD CATHERS
MINISTER OF JUSTICE
YUKON

Brad Cathers has lived in the electoral district of Lake Laberge since 1983. Prior to his first election to the Yukon Legislative Assembly in 2002, Mr. Cathers was involved in federal politics. He was the Yukon constituency President for the Reform Party of Canada/Canadian Alliance (1998-2002); a member of the Reform Party of Canada Leader's Grassroots Advisory Committee on the United Alternative (1998-1999); and Yukon's member on the Canadian Alliance National Council (2000-2002).

Mr. Cathers was first sworn into Cabinet in December 2005, and became the youngest Minister of Health and Government House Leader in Canada. He was re-appointed to Cabinet in October 2006 and November 2011. His experience includes service as Minister of Health and Social Services, Minister of Energy, Mines and Resources, Minister of Community Services, Minister responsible for Yukon Housing Corporation, Minister responsible for Yukon Workers' Compensation Health and Safety Board, Minister responsible for Yukon Liquor Corporation and Yukon Lottery Commission, and Government House Leader.

Mr. Cather served as Government House Leader from December 2005 to August 2009, and from November 2011 to January 2015. He currently serves as Deputy Government House Leader. In January 2015, he was appointed Minister of Justice and Minister in charge of the Yukon Development Corporation and Yukon Energy Corporation.



THE HONOURABLE DAVID RAMSAY
MINISTER OF JUSTICE
NORTHWEST TERRITORIES

David Ramsay was born in Saint John, New Brunswick. He attended the University of New Brunswick where he received a Bachelor of Arts degree in Political Science and History, specializing in Aboriginal Law and Self Government.

Mr. Ramsay's prior political experience includes five years as a Yellowknife City Councillor. He also served as a Western Arctic Progressive Conservative Riding Association President (1998-2003) and was awarded the "Young Entrepreneur" of the year award by the Business Development Bank of Canada in 1996.

Mr. Ramsay was first elected to the Legislative Assembly of the Northwest Territories in the November 2003 Territorial election, where he served, from 2003 to 2007, as Deputy Chair of Committee of the Whole, as member of the Standing Committee on Governance and Economic Development, the Board of Management and the Standing Committee on Accountability and Oversight. He was re-elected to in October 2007 and October 2011, at which time he was sworn in as a Member of the Executive Council and appointed Minister of Industry, Tourism and Investment and Minister of Transportation. He was elected vice president of the Pacific North West Economic Region in 2011 and president in 2014.

Mr. Ramsay was appointed Minister of Justice in October 2013.



THE HONOURABLE PAUL OKALIK
MINISTER OF JUSTICE
NUNAVUT

Born and raised in Pangnirtung, then Northwest Territories, Paul Okalik's lifelong commitment to the self-determination of Inuit began with early interactions with governments. As a teenager, he went to Frobisher Bay for residential school. In the early 1980s, Mr. Okalik accepted the challenge of negotiator with the Tunngavik Federation of Nunavut. He negotiated with the Government of Canada towards the historic signing in 1993 of the Nunavut Land Claims Agreement.

Mr. Okalik earned a Bachelor of Arts (B.A.) in political science and Canadian studies from Carleton University and a Bachelor of Laws (L.L.B.) from the University of Ottawa. He was called to the Northwest Territories Bar in February 1999, months before the creation of Nunavut.

Shortly thereafter, Mr. Okalik was elected by the consensus of the Members of the Legislative Assembly to serve as the first Premier of Nunavut and Minister of Justice. He served in these positions from 1999 to 2008. During his first term, he acted immediately to build schools in several communities.

Between 2008 and 2011, Mr. Okalik served as a Member of the Legislative Assembly. In this capacity, he introduced the *Order of Nunavut Act*, which was the first Private Member's Bill to be passed by the Legislative Assembly.

Mr. Okalik has been an active supporter and volunteer with the Iqaluit Soup Kitchen and Habitat for Humanity. He is fluently bilingual in Inuktitut and English, and continues to work on his French proficiency.

Mr. Okalik was elected to represent the constituency of Iqaluit Sinaa in the fourth Legislative Assembly of Nunavut in October 2013.

Department of Justice Act

R.S.C., 1985, c. J-2

An Act respecting the Department of Justice

SHORT TITLE

Short title

1. This Act may be cited as the *Department of Justice Act*.

R.S., c. J-2, s. 1.

ESTABLISHMENT OF THE DEPARTMENT; ATTORNEY GENERAL

Department established

2. (1) There is hereby established a department of the Government of Canada called the Department of Justice over which the Minister of Justice appointed by commission under the Great Seal shall preside.

Minister and Attorney General

(2) The Minister is *ex officio* Her Majesty's Attorney General of Canada, holds office during pleasure and has the management and direction of the Department.

R.S., c. J-2, s. 2.

Deputy head

3. (1) The Governor in Council may appoint an officer called the Deputy Minister of Justice to hold office during pleasure and to be the deputy head of the Department.

Deputy Attorney General

(2) The Deputy Minister is *ex officio* the Deputy Attorney General except in respect of the powers, duties and functions that the Director of Public Prosecutions is authorized to exercise or perform under subsection 3(3) of the *Director of Public Prosecutions Act*.

Associate Deputy Ministers

(3) The Governor in Council may appoint two Associate Deputy Ministers of Justice, each of whom shall have the rank and status of a deputy head of a department and as such shall under the Deputy Minister exercise and perform such powers, duties and functions as deputies of the Minister and otherwise as the Minister may specify.

R.S., 1985, c. J-2, s. 3; 2006, c. 9, s. 137.

POWERS, DUTIES AND FUNCTIONS OF THE MINISTER

Powers, duties and functions of Minister

4. The Minister is the official legal adviser of the Governor General and the legal member of the Queen's Privy Council for Canada and shall

(a) see that the administration of public affairs is in accordance with law;

(b) have the superintendence of all matters connected with the administration of justice in Canada, not within the jurisdiction of the governments of the provinces;

(c) advise on the legislative Acts and proceedings of each of the legislatures of the provinces, and generally advise the Crown on all matters of law referred to the Minister by the Crown; and

(d) carry out such other duties as are assigned by the Governor in Council to the Minister.

R.S., c. J-2, s. 4.

Examination of Bills and regulations

4.1 (1) Subject to subsection (2), the Minister shall, in accordance with such regulations as may be prescribed by the Governor in Council, examine every regulation transmitted to the Clerk of the Privy Council for registration pursuant to the *Statutory Instruments Act* and every Bill introduced in or presented to the House of Commons by a minister of the Crown, in order to ascertain whether any of the provisions thereof are inconsistent with the purposes and provisions of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the Minister shall report any such inconsistency to the House of Commons at the first convenient opportunity.

Exception

(2) A regulation need not be examined in accordance with subsection (1) if prior to being made it was examined as a proposed regulation in accordance with section 3 of the *Statutory Instruments Act* to ensure that it was not inconsistent with the purposes and provisions of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

R.S., 1985, c. 31 (1st Supp.), s. 93;
1992, c. 1, s. 144(F).

POWERS, DUTIES AND FUNCTIONS OF THE ATTORNEY GENERAL

Powers, duties and functions of Attorney General

5. The Attorney General of Canada

(a) is entrusted with the powers and charged with the duties that belong to the office of the Attorney General of England by law or usage, in so far as those powers and duties are applicable to Canada, and also with the powers and duties that, by the laws of the several provinces, belonged to the office of attorney general of each province up to the time when the *Constitution Act, 1867*, came into effect, in so far as those laws under the provisions of the said Act are to be administered and carried into effect by the Government of Canada;

(b) shall advise the heads of the several departments of the Government on all matters of law connected with such departments;

(c) is charged with the settlement and approval of all instruments issued under the Great Seal;

(d) shall have the regulation and conduct of all litigation for or against the Crown or any department, in respect of any subject within the authority or jurisdiction of Canada; and

(e) shall carry out such other duties as are assigned by the Governor in Council to the Attorney General of Canada.

R.S., c. J-2, s. 5.

Legislative Responsibilities of the Minister of Justice

Department of Justice Act

The *Department of Justice Act*, first passed in 1868, sets out the dual responsibilities, powers and functions of the Minister of Justice and Attorney General of Canada and establishes the Department of Justice.

The statutes for which the Minister has sole or shared responsibility are listed below.

Sole responsibility of Minister of Justice

Administrative Tribunals Support Service of Canada Act
An Act respecting the mandatory reporting of Internet child pornography by persons who provide an Internet service
Annulment of Marriages Act (Ontario)
Canada Evidence Act
Canada Prize Act
Canada-United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention Act
Canadian Bill of Rights
Canadian Human Rights Act
Canadian Victims Bill of Rights
Civil Marriage Act
Commercial Arbitration Act
Contraventions Act
Courts Administration Service Act
Crown Liability and Proceedings Act
Department of Justice Act
Director of Public Prosecutions Act
Divorce Act
Escheats Act
Extradition Act
Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act
Federal Courts Act
Federal Law and Civil Law of the Province of Quebec Act
Foreign Enlistment Act
Foreign Extraterritorial Measures Act
Identification of Criminals Act
International Sale of Goods Contracts Convention Act
Interpretation Act
Judges Act
Law Commission of Canada Act
Legislation Revision and Consolidation Act
Legislative Instruments Re-enactment Act
Marriage (Prohibited Degrees) Act
Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act
Official Languages Act

Postal Services Interruption Relief Act
Revised Statutes of Canada, 1985 Act
Security of Information Act
Security Offences Act
State Immunity Act
Statutes Repeal Act
Statutory Instruments Act
Succession to the Throne Act, 2013
Supreme Court Act
Tax Court of Canada Act
United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act
Youth Criminal Justice Act

Shared responsibility of Minister of Justice

Access to Information Act
(with the President of the Treasury Board)

Bills of Lading Act
(with the Minister of Transport)

Criminal Code
(with the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness and the Minister of Agriculture and Agri-Food)

Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act
(with the Minister of National Defence, the Minister of Public Works and Government Services, and the Minister of Finance)

Immigration and Refugee Protection Act
(with the Minister of Citizenship and Immigration and the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness)

Privacy Act
(with the President of the Treasury Board)

This page is left intentionally blank.

S.C. 2006, c. 9, s. 121

Assented to 2006-12-12

An Act respecting the office of the Director of Public Prosecutions

[Enacted by section 121 of chapter 9 of the Statutes of Canada, 2006, in force on assent December 12, 2006.]

SHORT TITLE

Short title

1. This Act may be cited as the *Director of Public Prosecutions Act.*

INTERPRETATION

Definitions

2. The following definitions apply in this Act.

"Attorney General"
« procureur général »

"Attorney General" means the Attorney General of Canada.

"prosecution"
« poursuite »

"prosecution", except in relation to matters referred to in subsection 3(8), means a prosecution under the jurisdiction of the Attorney General, a proceeding respecting any offence, the prosecution — or prospective prosecution — of which is under the jurisdiction of the Attorney General, and any appeal related to such a prosecution or proceeding.

DIRECTOR OF PUBLIC PROSECUTIONS

Appointment

3. (1) The Governor in Council shall, on the recommendation of the Attorney General, appoint a Director of Public Prosecutions (in this Act referred to as the "Director") in accordance with section 4.

Rank and status

(2) Subject to subsections 509.1(2) and (3) of the *Canada Elections Act*, the Director has the rank and status of a deputy head of a department.

Duties and functions

(3) The Director, under and on behalf of the Attorney General,

(a) initiates and conducts prosecutions on behalf of the Crown, except where the Attorney General has assumed conduct of a prosecution under section 15;

(b) intervenes in any matter that raises a question of public interest that may affect the conduct of prosecutions or related investigations, except in proceedings in which the Attorney General has decided to intervene under section 14;

(c) issues guidelines to persons acting as federal prosecutors respecting the conduct of prosecutions generally;

(d) advises law enforcement agencies or investigative bodies in respect of prosecutions generally or in respect of a particular investigation that may lead to a prosecution;

(e) communicates with the media and the public on all matters respecting the initiation and conduct of prosecutions;

(f) exercises the authority of the Attorney General respecting private prosecutions, including to intervene and assume the conduct of — or direct the stay of — such prosecutions; and

(g) exercises any other power or carries out any other duty or function assigned to the Director by the Attorney General that is compatible with the office of Director.

Deputy Attorney General

(4) For the purpose of exercising the powers and performing the duties and functions referred to in subsection (3), the Director is the Deputy Attorney General of Canada.

Guidelines not statutory instruments

(5) For greater certainty, guidelines referred to in paragraph (3)(c) are not statutory instruments within the meaning of the *Statutory Instruments Act*.

Publication

(6) Any assignment under paragraph (3)(g) must be in writing and be published by the Attorney General in the *Canada Gazette*.

Agreements and arrangements

(7) The Director may, for the purposes of exercising the powers and performing the duties and functions referred to in subsection (3), enter into an agreement or arrangement on behalf of the Attorney General with the government of a province.

Duties — election-related matters

(8) The Director initiates and conducts prosecutions on behalf of the Crown with respect to any offences under the *Canada Elections Act*, as well as any appeal or other proceeding related to such a prosecution.

Other powers, duties and functions

(9) The Director may, under and on behalf of the Attorney General, exercise any powers or perform any duties or functions of the Attorney General under the *Extradition Act* or the *Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act*.

2006, c. 9, s. 121 "3";
2014, c. 12, s. 150.

Selection committee

4. (1) The Attorney General shall establish a selection committee consisting of the following members:

(a) a person named by the Federation of Law Societies of Canada;

(b) a person named by each recognized political party in the House of Commons;

(c) the Deputy Minister of Justice;

(d) the Deputy Minister of the Department of Public Safety and Emergency Preparedness; and

(e) a person selected by the Attorney General.

List of candidates

(2) The Attorney General shall submit to the selection committee a list of not more than 10 candidates whom he or she considers suitable to be appointed as Director, each of whom must be a member of at least 10 years standing at the bar of any province. The committee shall assess the candidates and recommend three of them to the Attorney General.

Selection

(3) The Attorney General shall, from among those three candidates, select the one whom he or she considers most suitable for the office of Director.

Referral to committee

(4) The question of the appointment of the selected candidate shall be referred for approval to a committee designated or established by Parliament for that purpose.

Recommendation to Governor in Council

(5) The Attorney General shall, if the parliamentary committee gives its approval, recommend to the Governor in Council that the selected candidate be appointed as Director or, if the parliamentary committee does not give its approval, refer to the committee the appointment of another candidate recommended under subsection (2).

Tenure and term

5. (1) The Director holds office, during good behaviour, for a term of seven years, but may be removed by the Governor in Council at any time for cause with the support of a resolution of the House of Commons to that effect. The Director is not eligible to be reappointed for a further term of office.

End of term

(2) At the end of the Director's term, the Director shall continue in office until his or her successor is appointed.

Full-time

(3) The Director shall engage exclusively in the duties and functions of his or her office under this Act or any other Act of Parliament and shall not hold any other office or engage in any other employment for reward.

Incapacity or vacancy

(4) In the event of the incapacity of the Director or a vacancy in that office, the Governor in Council may authorize a Deputy Director of Public Prosecutions to act as Director, but no person may act as Director for a period exceeding 12 months without the approval of the Governor in Council.

Remuneration and expenses

(5) The Director shall be paid the remuneration and expenses that are fixed by the Governor in Council. Once fixed, the remuneration may not be reduced.

DEPUTY DIRECTORS, PROSECUTORS AND OTHER STAFF

Deputy Director

6. (1) The Governor in Council shall, on the recommendation of the Attorney General, appoint one or more members of at least 10 years' standing at the bar of any province to be Deputy Directors of Public Prosecutions.

Selection committee

(2) The Attorney General may only make the recommendation after consultation with a selection committee consisting of the Director, a person representing the Federation of Law Societies of Canada and the Deputy Minister of Justice.

Powers, duties and functions — lawful deputy

(3) Under the supervision of the Director, a Deputy Director may exercise any of the powers and perform any of the duties or functions referred to in subsection 3(3) and, for that purpose, is a lawful deputy of the Attorney General.

Other powers, duties and functions

(4) Under the supervision of the Director, a Deputy Director may also act for or on behalf of the Director in the exercise of any of the other powers or the performance of any of the other duties or functions that the Director is authorized to exercise or perform under this or any other Act of Parliament, except for the powers under subsection 509(1) of the *Canada Elections Act.*

2006, c. 9, s. 121 "6";
2014, c. 12, s. 151.

Employed federal prosecutors

7. (1) The federal prosecutors that are necessary to enable the Director to perform any of the duties or functions of his or her office shall be appointed in accordance with the *Public Service Employment Act.*

Non-employed federal prosecutors

(2) The Director may also for that purpose retain, on behalf of Her Majesty, the services of barristers and, in the Province of Quebec, advocates to act as federal prosecutors and, with the approval of the Treasury Board, may fix and pay their fees, expenses and other remuneration.

Qualification

(3) A person appointed under subsection (1) or whose services are retained under subsection (2) must be a member of the bar of a province.

Other staff

8. (1) Any other officers and employees that are necessary to enable the Director to perform any of the duties and functions of his or her office shall be appointed in accordance with the *Public Service Employment Act.*

Technical assistance

(2) The Director may engage the services of persons having technical or specialized knowledge of any matter relating to the Director's work to advise and assist the Director in performing any of the duties and functions of his or her office and, with the approval of the Treasury Board, may fix and pay the remuneration and expenses of those persons.

DELEGATION

Delegation

9. (1) The Director may, subject to any restrictions or limitations that the Director specifies, authorize a federal prosecutor, a person acting as a federal prosecutor under subsection 7(2) or any person referred to in subsection 8(1) to act for or on behalf of the Director in the exercise of any of the powers or the performance of any of the duties or functions that the Director is authorized to exercise or perform under this or any other Act of Parliament, except the power to delegate under this subsection.

Agency

(2) Every person who is authorized under subsection (1) acts as an agent of the Director and is not required to prove such authorization.

Designation

(3) The Director, a Deputy Director and any person referred to in subsection 7(3) may be designated as an agent of the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness under section 185 of the *Criminal Code*.

DIRECTIVES

Directive from Attorney General — specific prosecution

10. (1) Any directive that the Attorney General issues to the Director with respect to the initiation or conduct of any specific prosecution must be in writing and be published in the *Canada Gazette*.

Directive — generally applicable

(2) The Attorney General may, after consulting the Director, issue directives respecting the initiation or conduct of prosecutions generally. Any such directives must be in writing and be published in the *Canada Gazette*.

Delay in publication — directive

11. (1) The Attorney General or the Director may, if he or she considers it to be in the interests of the administration of justice, direct that the publication in the *Canada Gazette* of a directive referred to in subsection 10(1) be delayed.

Limit on delay

(2) The publication of a directive may not be delayed beyond the completion of the prosecution or any related prosecution.

Directives not statutory instruments

12. For greater certainty, directives issued under section 10 are not statutory instruments within the meaning of the *Statutory Instruments Act*.

ISSUES OF GENERAL OR PUBLIC INTEREST

Duty to inform

13. The Director must inform the Attorney General in a timely manner of any prosecution, or intervention that the Director intends to make, that raises important questions of general interest.

Intervention

14. When, in the opinion of the Attorney General, proceedings raise questions of public interest, the Attorney General may, after notifying the Director, intervene in first instance or on appeal.

ASSUMING CONDUCT OF PROSECUTION

Taking conduct of prosecution

15. (1) The Attorney General may only assume conduct of a prosecution after first consulting the Director. The Attorney General must then give to the Director a notice of intent to assume conduct of the prosecution and publish it in the *Canada Gazette* without delay.

Transfer of file

(2) The Director is required to turn the prosecution file over to the Attorney General and to provide any information that the Attorney General requires within the time specified.

Delay in publication

(3) However, publication may be delayed if the Attorney General or the Director considers it to be in the interests of the administration of justice.

ANNUAL REPORT

Annual report

16. (1) The Director shall, not later than June 30 of each year, provide a report to the Attorney General on the activities of the office of the Director in the immediately preceding fiscal year.

Commissioner of Canada Elections

(1.1) In addition, the report shall include a section, provided by the Commissioner of Canada Elections, on his or her activities under the *Canada Elections Act* in that fiscal year. The Commissioner shall not include the details of any investigation.

Tabling in Parliament

(2) The Attorney General shall cause a copy of the Director's report to be laid before each House of Parliament on any of the first 15 days on which that House is sitting after he or she receives the report.

2006, c. 9, s. 121 "16";
2014, c. 12, s. 152

Survol du ministère de la Justice

Onglet 1 **Introduction**

Onglet 2 **Rôles et responsabilités du ministre de la Justice et procureur général du Canada**

Onglet 3 **Aperçu du ministère de la Justice**
- Cadre de gouvernance
- Équipe du sous-ministre
- Profil des ressources
    - Subventions et contributions
- Services au ministère
- Services au gouvernement
- Organigramme

Onglet 4 **Soutien de première ligne au ministre de la Justice et à son cabinet**
- Bureaux du sous-ministre et du sous-ministre délégué
- Secrétariat ministériel
- Direction des communications
- Plan d'étage

Onglet 5 **Organismes au sein du portefeuille de la Justice**
- Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels
- Bureau du commissaire à la magistrature fédérale
- Bureau du directeur des poursuites pénales
- Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada
- Commissariat à l'information du Canada
- Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
- Commission canadienne des droits de la personne
- Conseiller spécial pour les demandes de révision des condamnations criminelles
- Service administratif des tribunaux judiciaires
- Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs
- Tribunal canadien des droits de la personne

Cours
- Cour canadienne de l'impôt
- Cour d'appel de la cour martiale du Canada
- Cour d'appel fédérale et Cour fédérale
- Cour suprême du Canada

Onglet 6 **Relations fédérales-provinciales-territoriales en matière de justice**

Onglet 7 **Organismes du domaine de la justice**
- Organismes de la magistrature
- Organismes de la profession juridique
- Organismes d'application de la loi
- Organismes d'aide aux victimes

Onglet 8 **Notes biographiques**
- Ministère de la Justice
- Portefeuille de la Justice
- Cours
- Ministres de la Justice provinciaux et territoriaux

Onglet 9 *Loi sur le ministère de la Justice*
- Responsabilités législatives du ministre de la Justice

Onglet 10 *Loi sur le directeur des poursuites pénales*

Introduction

Bienvenue au ministère de la Justice, l'équipe juridique du Canada.

Le ministère est considéré comme un ministère de taille moyenne et il compte un effectif d'environ 5 000 employés. Les avocats représentent environ la moitié du personnel du ministère. Parmi les autres employés, on trouve des spécialistes dans des domaines tels que la recherche, les sciences sociales et les communications, ainsi que des parajuristes et des employés de soutien.

En plus de son administration centrale à Ottawa, le ministère fournit des services partout au pays, grâce à six bureaux régionaux : région de l'Atlantique, région du Québec, région de l'Ontario, région des Prairies, région de la Colombie-Britannique et région du Nord. Le personnel de ces bureaux régionaux fournit des conseils et un soutien juridiques aux ministères et organismes fédéraux qui sont à l'extérieur de la région de la capitale nationale.

Le ministère exerce trois fonctions distinctes auprès du gouvernement du Canada, à savoir :

- ministère d'orientation ayant de vastes responsabilités pour ce qui est du contrôle de toutes les affaires touchant l'administration de la justice dans le domaine fédéral;
- prestataire de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative aux ministères et organismes fédéraux;
- organisme central aidant le ministre à conseiller le Cabinet à l'égard de toutes les affaires juridiques, notamment la constitutionnalité des initiatives et des activités gouvernementales.

Le ministère de la Justice joue un rôle de premier plan pour le maintien d'une société juste et démocratique ainsi que de ses institutions.

Page blanche intentionnelle.

Rôles et responsabilités du ministre de la Justice et procureur général du Canada

Double rôle du ministre de la Justice et procureur général

Le ministère a été officiellement créé en 1868 lors de l'adoption de la *Loi sur le ministère de la Justice*. Sir John A. Macdonald fut le premier ministre de la Justice et procureur général. La *Loi* prévoit que le ministre de la Justice est chargé de la gestion et de la direction du Ministère et qu'il agit également d'office comme procureur général du Canada pour Sa Majesté.

Le ministère seconde le ministre de la Justice dans ces deux rôles.

Une copie de la *Loi sur le ministère de la Justice* est jointe à l'onglet 9.

Le ministre de la Justice a la responsabilité principale de l'application de 46 lois du Parlement et a une responsabilité partagée pour l'application de 6 autres lois (jointes à l'onglet 9). Il est également responsable des secteurs du droit fédéral pour assurer un cadre juridique national bilingue et bijuridique. Les responsabilités visent un certain nombre de secteurs juridiques stratégiques, comme la justice pénale (y compris la justice pénale pour les adolescents), le droit de la famille, l'accès à la justice, la justice applicable aux Autochtones, le droit public et le droit international privé.

Le procureur général est chargé des intérêts de la Couronne dans tout litige dans lequel celui-ci est impliqué et en fournissant des conseils juridiques aux ministères et aux organismes du gouvernement.

La plupart des fonctions du procureur général en matière pénale ont été confiées à une organisation indépendante, le Service des poursuites pénales du Canada, créé en 2006. Le directeur des poursuites pénales seconde le procureur général dans ce rôle.

La *Loi sur le directeur des poursuites pénales* est jointe à l'onglet 10.

Ministre de la Justice

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le ministre est le conseiller juridique du gouvernement et il doit :

Responsabilités

- veiller au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques;
- exercer son autorité pour tout ce qui touche à l'administration de la justice au Canada et ne relève pas de la compétence des gouvernements provinciaux;
- donner son avis sur les mesures législatives et les délibérations de chacune des législatures provinciales et, d'une manière générale, conseiller la Couronne sur toutes les questions de droit qu'elle lui soumet;

- être libre d'exercer son jugement politique à titre de membre du Cabinet, sauf en ce qui a trait à la prestation de conseils juridiques, qui doivent être indépendants et non partisans.

Le ministre de la Justice est responsable des questions liées à l'administration de la justice de compétence fédérale et assume cette responsabilité en élaborant des politiques, des lois et des programmes visant à renforcer le cadre national. Il existe une importante collaboration avec les provinces et les territoires concernant à la fois l'élaboration de politiques et la prestation de services, y compris des services aux jeunes contrevenants, l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux Autochtones, l'exécution des ordonnances de pensions alimentaires, ainsi que la vulgarisation et l'information juridiques.

On demande souvent au ministre de la Justice de jouer un rôle de premier plan en ce qui a trait à un grand nombre de projets de loi et de motions émanant des députés.

Révision des condamnations criminelles

Les articles 696.1 à 696.6 du *Code criminel* confèrent au ministre de la Justice le pouvoir d'examiner une condamnation afin de déterminer si une erreur judiciaire aurait été commise. Ce pouvoir fait partie du système de justice du Canada depuis la version originale du *Code criminel* de 1892.

Extradition et entraide juridique

L'article 7 de la *Loi sur l'extradition* et la *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle* prévoient que le ministre de la Justice est responsable de l'administration de ces lois et de l'application de tout traité conclu sous leur régime.

Services législatifs

Sous le régime de l'article 4.1 de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le ministre examine, conformément aux règlements pris par le gouverneur en conseil, les règlements transmis au greffier du Conseil privé pour enregistrement, en application de la *Loi sur les textes réglementaires* ainsi que les projets ou propositions de loi soumis ou présentés à la Chambre des communes par un ministre fédéral, en vue de vérifier si l'une de leurs dispositions est incompatible avec les fins et dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés*, et fait rapport de toute incompatibilité à la Chambre des communes dans les meilleurs délais possible. À ce jour, il n'a jamais été nécessaire de faire de tels rapports.

Le portefeuille de la Justice

Le ministre de la Justice a diverses responsabilités concernant un certain nombre d'organismes indépendants, que l'on appelle collectivement le portefeuille de la Justice (voir l'onglet 5).

Procureur général

Sous le régime de l'article 5 de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le procureur général du Canada est le premier conseiller juridique de la Couronne et, à ce titre, il est responsable :

Responsabilités

- des pouvoirs et fonctions afférents de par la loi ou l'usage à la charge de procureur général d'Angleterre, en tant que ces pouvoirs et ces fonctions s'appliquent au Canada, ainsi que de ceux qui, en vertu des lois des diverses provinces, ressortissaient à la charge de procureur général de chaque province jusqu'à l'entrée en vigueur de la *Loi constitutionnelle de 1867*, dans la mesure où celle-ci prévoit que l'application et la mise en œuvre de ces lois provinciales relèvent du gouvernement fédéral; (nombre d'entre eux sont maintenant exercés par le directeur des poursuites pénales, qui est indépendant, au nom du procureur général);
- de conseiller les chefs des divers ministères sur toutes les questions de droit qui les concernent;
- des intérêts de la Couronne et des ministères dans tout litige où ils sont parties et portant sur des matières de compétence fédérale.

Services juridiques au gouvernement

Le procureur général offre des services juridiques au gouvernement et à ses ministères et organismes. Ces services englobent la prestation de conseils juridiques, la direction des affaires de contentieux, ainsi que la rédaction des lois et règlements.

Alors que les ministères-clients donnent des instructions au procureur général en matière de litiges civils, ce dernier représente la Couronne et non pas les ministères ou les agences individuellement. Pour ces motifs, le procureur général cherche à protéger l'ensemble du gouvernement lorsqu'il prodigue des avis juridiques ou conduit des litiges.

Page blanche intentionnelle.

Cadre de gouvernance

Mission

La mission du ministère de la Justice est la suivante :

- seconder le ministre de la Justice dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible;
- fournir des conseils et autres services juridiques de haute qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères et organismes clients; et
- promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution.

Architecture d'alignement des programmes du Ministère

L'architecture d'alignement des programmes du Ministère montre les principales activités que le ministère entreprend à l'appui du double rôle du ministre de la Justice et procureur général du Canada. L'architecture d'alignement des programmes du Ministère comprend quatre activités de programme.

La Gestion du cadre juridique canadien : le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer l'application d'un cadre juridique national bijuridique et bilingue en ce qui a trait à l'administration de la justice, cadre qui contribue à ce que le Canada soit une société juste et sécuritaire et à ce que la population canadienne ait confiance dans le système de justice du pays. Le Ministère élabore et met à l'essai des approches novatrices visant à renforcer le cadre juridique dans les domaines suivants : le droit pénal, le système de justice pénale pour les jeunes, la détermination de la peine, les langues officielles, le mariage et le divorce, l'accès au système de justice et la justice applicable aux Autochtones. De plus, compte tenu de l'intérêt commun du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'établissement d'un système de justice durable, le Ministère encourage et facilite le dialogue continu avec les provinces et les territoires dans les domaines de compétence partagée et fournit un financement pour la prestation des programmes qui appuient directement les objectifs stratégiques fédéraux.

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels : Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC) a été créé pour donner aux victimes d'actes criminels une voix au niveau fédéral et pour s'assurer que le gouvernement fédéral respecte ses engagements envers les victimes. Le BOFVAC fournit de l'information directe ainsi que des services d'aiguillage et d'examen des plaintes à ses principaux clients : les victimes, les membres des familles des victimes ou leurs représentants, les organismes d'aide aux victimes et d'autres intervenants connexes. Le Bureau contribue également à faire davantage connaître les problèmes systémiques parmi tous les employés du système de justice pénale et d'organismes d'aide aux victimes, et il fournit des recommandations et des avis au

gouvernement du Canada par l'intermédiaire du ministre de la Justice. Pour remplir son mandat, le BOFVAC favorise l'accès des victimes aux programmes et services fédéraux existants à l'intention des victimes; il traite les plaintes des victimes à l'égard du non-respect des dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*; il sensibilise aux besoins et préoccupations des victimes et aux lois applicables qui profitent aux victimes d'actes criminels, y compris en encourageant les principes énoncés dans la Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité; il cerne et examine les nouveaux enjeux et les problèmes systémiques qui ont des conséquences négatives pour les victimes d'actes criminels; et il facilite l'accès des victimes aux programmes et aux services fédéraux qui leur sont offerts en leur fournissant de l'information et des services d'aiguillage. L'ombudsman relève directement du ministre de la Justice, ce qui signifie donc que le Bureau ne relève pas du cadre de gouvernance du Ministère.

Programme de services juridiques au gouvernement : Le ministère de la Justice offre un ensemble intégré de services législatifs, de consultation juridique et de contentieux de haute qualité au ministre de la Justice et à tous les ministères et organismes fédéraux en vue de les aider à respecter les priorités stratégiques et de programmation du gouvernement et à faire progresser les objectifs généraux du gouvernement. Les services sont offerts au moyen d'un réseau de services juridiques ministériels détachés dans les ministères et organismes clients, de services juridiques spécialisés au sein de l'administration centrale et d'un réseau de bureaux et de sous-bureaux régionaux offrant des services de consultation stratégique et de contentieux à tous les ministères et les organismes fédéraux dans l'ensemble du pays.

Les services internes (du Ministère) : Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrées pour répondre aux besoins des programmes et aux autres obligations d'une organisation. Les services internes ne comprennent que les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non pas celles qui visent un programme précis. Les groupes d'activités sont les suivants : le Bureau de la gestion du changement, la Direction des communications, le Bureau de l'avocate ministérielle, le Secteur de la gestion et de la dirigeante principale des finances et le Secteur des politiques. Cette activité de programme appuie les deux résultats stratégiques du Ministère. Les services de grande qualité et le soutien fournis par les services internes permettent au Ministère de diminuer les risques ministériels et d'appuyer les priorités du gouvernement.

Structure des comités de la haute direction

La structure des comités de la haute direction du Ministère comporte les éléments suivants :

Le **Conseil exécutif**, présidé par le sous-ministre, est le forum décisionnel de la haute direction du Ministère. Il est chargé de la gestion stratégique globale des responsabilités de l'organisation sur les plans juridiques et stratégiques et au chapitre des programmes. Le Conseil établit les orientations stratégiques, détermine les priorités, veille à la réalisation des objectifs et tient à jour le cadre de gouvernance du Ministère.

Le **Comité des orientations**, présidé par le sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques (le poste de coprésident est actuellement vacant), est un comité consultatif permanent auprès du Conseil exécutif, lequel établit les grandes priorités à l'intérieur desquelles le Comité des orientations s'acquitte de son mandat. Le Comité est le forum désigné de la participation, des délibérations et des discussions de fond de la haute direction sur les questions d'orientation et les questions juridiques émergentes au sein du Ministère et du gouvernement qui ont une incidence sur les politiques. Le Comité examine, évalue et recommande des orientations en matière de politiques stratégiques de même que la position du Ministère sur des propositions et des initiatives stratégiques horizontales dont la responsabilité peut ou non être confiée au Ministère.

Le **Comité de gestion**, présidé par le sous-ministre, est le forum décisionnel de la haute direction du ministère de la Justice pour ce qui est de la prestation des services juridiques, de la gestion horizontale et des questions relatives aux opérations et à la responsabilisation qui touchent le Ministère. Le mandat du Comité de gestion est d'examiner et d'évaluer les renseignements, de partager de l'information et de prendre des décisions se rapportant aux questions énoncées ci-après : affectation des ressources; pratiques et problèmes liés à la prestation de programmes et de services juridiques; enjeux et initiatives en matière de gestion horizontale; et présentation de rapports de reddition de comptes externes. Le mandat du Comité couvre les questions liées aux vérifications, à la gestion et au contrôle financiers, à la gestion intégrée des risques, à la prestation efficace et efficiente des programmes; aux engagements pris dans le contexte de la présentation du Ministère concernant le Plan d'action pour la réduction du déficit (PARD), à la gestion de la pratique du droit, à la gestion de l'information et des connaissances, aux technologies de l'information, à la sécurité, aux contrats et à l'approvisionnement, à la gestion des biens, aux locaux, à la gestion de projets ainsi qu'à la mesure du rendement et à la présentation des rapports.

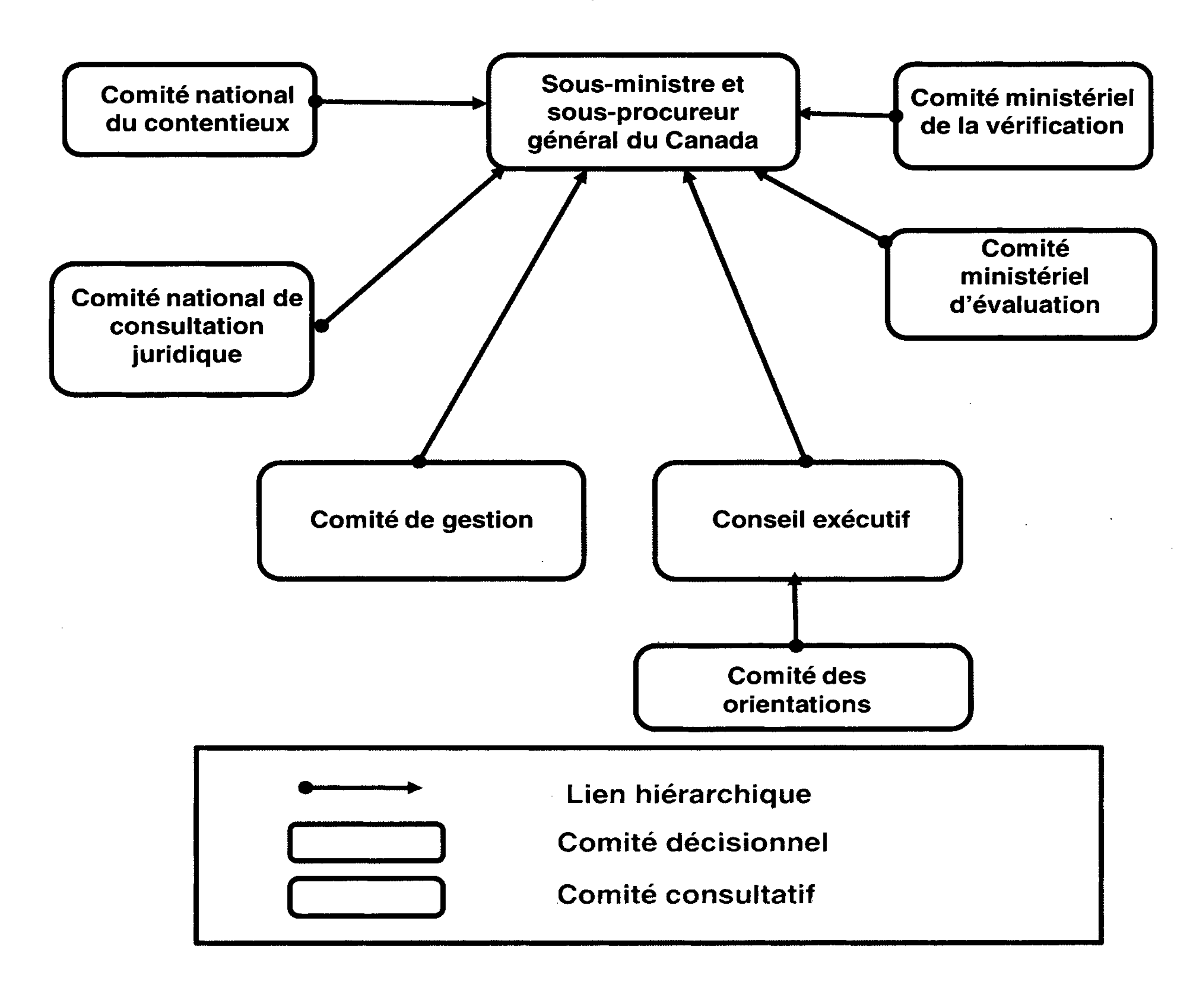
Le **Comité national du contentieux**, présidé par le sous-procureur général adjoint, Direction du contentieux, est un comité consultatif permanent auprès du sous-ministre et du sous-procureur général du Canada, lequel établit les grandes priorités à l'intérieur desquelles le Comité s'acquitte de son mandat. Le Comité est le forum désigné pour la participation, les délibérations et les recommandations de la haute direction à l'intention du sous-ministre et du ministre à l'égard de toutes les affaires portées devant la Cour suprême du Canada et de tous les autres dossiers importants pour le gouvernement, peu importe l'instance où ils sont débattus. Le Comité assure la cohérence des positions défendues dans ces litiges, la tenue des consultations nécessaires dans l'ensemble du gouvernement et la prestation d'avis judicieux au sous-ministre, au procureur général et au gouvernement sur les litiges importants.

Le **Comité national de consultation juridique**, présidé par la sous-ministre adjointe, Secteur du droit public, est un comité consultatif permanent auprès du sous-ministre, lequel établit les grandes priorités à l'intérieur desquelles le Comité s'acquitte de son mandat. Le Comité est le forum désigné pour la participation et les délibérations de la haute direction sur des questions juridiques complexes qui ont de vastes répercussions pour le gouvernement. Le Comité vise à assurer la cohérence et la qualité des avis juridiques, y compris la prise en compte d'une approche pangouvernementale intégrée, dans l'élaboration des positions du Ministère et la réconciliation de positions juridiques conflictuelles ou divergentes.

Le **Comité ministériel d'évaluation**, présidé par le sous-ministre, est un comité consultatif de la haute direction chargé de conseiller le sous-ministre sur toutes les questions relatives aux évaluations. Le Comité conseille le sous-ministre sur les plans d'évaluation du Ministère, l'affectation de ressources, les rapports d'évaluation finaux, y compris les réponses de la direction, et les enjeux ministériels horizontaux qui ressortent des évaluations.

Le **Comité ministériel de vérification**, présidé par le sous-ministre, est un comité consultatif auprès du sous-ministre et est composé de membres qui proviennent tant de l'intérieur que de l'extérieur du gouvernement. Les membres externes sont nommés par le Conseil du Trésor du Canada. Le Comité fournit au sous-ministre des avis objectifs indépendants sur les processus de gestion du risque, de contrôle et de responsabilisation.

Structure de gouvernance



Page blanche intentionnelle.

Équipe du sous-ministre

Sous-ministre et sous-procureur général

William F. Pentney, c.r.



Biographie à la page 8-16.

Nommé en vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le sous-ministre est responsable de la gestion et de l'orientation du Ministère.

En vertu du paragraphe 3(2) de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le sous-ministre est sous-procureur général d'office, sauf en ce qui concerne les pouvoirs, les responsabilités et les fonctions que le directeur des poursuites pénales est autorisé à exercer en vertu du paragraphe 3(3) de la *Loi sur le directeur des poursuites pénales.*

Le sous-ministre appuie le ministre en vue d'atteindre les objectifs du gouvernement dans le cadre de quatre grands rôles.

Gestionnaire du Ministère

En tant que plus haut fonctionnaire du Ministère, le sous-ministre assume la responsabilité générale de la gestion du ministère de la Justice.

De plus, en tant que membre de la communauté des sous-ministres, le sous-ministre de la Justice partage avec ses collègues d'autres ministères la responsabilité de contribuer au leadership de la fonction publique sous la direction du greffier du Conseil privé.

Conseiller principal en matière de politiques

Le sous-ministre agit en tant que conseiller principal en matière de politiques auprès du ministre sur des questions relevant de la responsabilité et de l'autorité de celui-ci. Le sous-ministre coordonne l'élaboration des politiques et assure la mise en œuvre ministérielle des initiatives et des priorités du ministre. Le sous-ministre prodigue également des conseils sur la gestion et l'élaboration de politiques cohérentes pour le portefeuille du ministre.

Administrateur des comptes

La *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit que les sous-ministres et les administrateurs généraux des autres entités gouvernementales sont désignés à titre d'administrateurs des comptes pour leur organisme. En vertu de la loi, les responsabilités des administrateurs des comptes s'inscrivent dans le cadre des attributions des ministres et de leur obligation de rendre compte au Parlement. Les administrateurs des comptes sont tenus de comparaître devant le comité parlementaire compétent pour répondre aux questions portant sur certaines responsabilités relatives à la gestion du Ministère. Ces responsabilités comprennent la gestion des ressources du Ministère en

conformité avec les méthodes et politiques applicables, les mesures prises pour que le ministère soit doté de mécanismes de contrôle interne efficaces et la signature des comptes du ministère.

Contentieux des affaires pénales et civiles

Le sous-procureur général a d'importantes responsabilités en matière de contentieux des affaires civiles et pénales.

Le sous-procureur général surveille et oriente toutes les poursuites civiles et administratives menées par l'État ou au nom de celui-ci, de même que les litiges visés par la *Loi sur l'extradition* et la *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*.

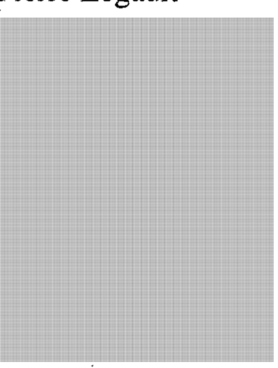
Malgré la création du poste de directeur des poursuites pénales, le sous-procureur général conserve son rôle de conseiller auprès du procureur général concernant l'exercice des attributions réservées au procureur général sous le régime de *la Loi sur le directeur des poursuites pénales* et peut être appelé à intervenir dans des instances donnant lieu à des questions d'intérêt public ou à assumer la conduite d'une poursuite.

De plus, certaines décisions en matière de sécurité nationale ou de relations internationales doivent être prises personnellement par le procureur général ou le sous-procureur général.

Sous-ministre délégué

Pierre Legault

s.19(1)



Biographie à la page 8-9.

Nommé en vertu du paragraphe 3(3) de la *Loi sur le ministère* de la Justice, le sous-ministre délégué a le rang et le statut d'administrateur général d'un ministère et il s'acquitte des pouvoirs et des fonctions qui relèvent du sous-ministre.

Le sous-ministre délégué est chargé des relations avec le Barreau du Québec et la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada.

Rôles du sous-ministre et du sous-ministre délégué en matière de surveillance

Afin qu'une attention au niveau du sous-ministre soit portée aux dossiers ministériels et gouvernementaux importants, le sous-ministre et le sous-ministre délégué sont chargés de fournir des orientations, des directives et du soutien à un certain nombre de subordonnés directs à l'échelle du Ministère. Les secteurs de responsabilité sont les suivants :

Sous-ministre
William F. Pentney, c.r.

Sous-ministre adjoint principal
Secteur des politiques

Directrice générale
Direction des communications

Dirigeante principale
Vérification interne

Sous-procureur général adjoint
Direction du contentieux

Sous-ministre adjointe
Secteur du droit public

Sous-procureure générale adjointe
Portefeuille de la sécurité publique, de la défense et de l'immigration

Sous-ministre délégué
Pierre Legault

Sous-procureure générale adjointe
Portefeuille des affaires autochtones

Sous-ministre adjoint
Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire

Sous-ministre adjointe
Portefeuille des organismes centraux

Avocat général et directeur
Groupe de la révision des condamnations criminelles

Premier conseiller législatif
Services législatifs

Sous-ministre adjointe et dirigeante principale des finances
Secteur de la gestion

Sous-procureure générale adjointe
Services du droit fiscal

Directeurs généraux régionaux
Région de l'Atlantique
Région du Québec
Région de l'Ontario
Région des Prairies
Région de la Colombie Britannique
Région du Nord

Page blanche intentionnelle.

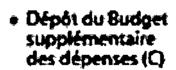


Cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales

Le cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales établit les événements qui donnent lieu au dépôt de divers documents et aux processus liés au budget fédéral et aux plans de dépenses du gouvernement. Les principaux documents sont les suivants : budget fédéral, préparé par le ministre des Finances, qui décrit les projections de revenue et les obligations de dépenses du gouvernement; documents du budget des dépenses qui précisent les plans de dépenses de façon plus détaillée; et les comptes publics du Canada qui renferment les états financiers vérifiés et qui constituent le principal rapport de reddition de comptes du gouvernement du Canada.

L'exercice financier du gouvernement du Canada s'échelonne du 1er avril au 31 mars. Chaque exercice est divisé en trois périodes parlementaires d'octroi de crédits. On entend par « octroi de crédits » le processus utilisé par le gouvernement pour demander au Parlement de lui affecter des fonds pour des programmes et services approuvés. Les périodes d'octroi de crédits sont établies comme suit :

- Première période: du 1er avril au 23 juin
- Deuxième période: du 24 juin au 10 décembre
- Troisième période: du 11 décembre au 26 mars





Ressources financières estimées de 2015-2016

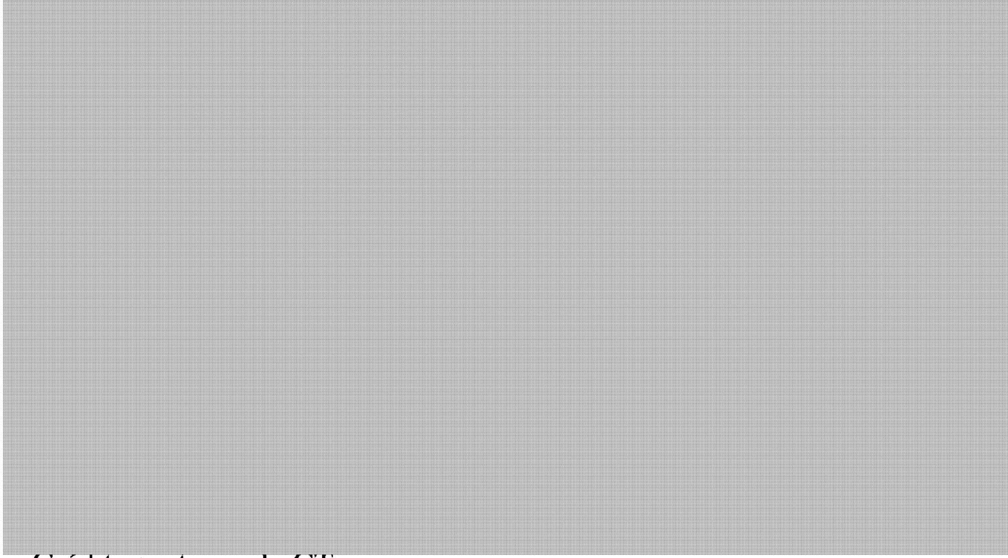
Le ministère de la Justice a reçu l'autorisation de dépenser 673,9 millions de dollars dans le cadre du Budget principal des dépenses de 2015-2016 et il a également obtenu une autorisation de crédit net (ACN) de 296,2 millions de dollars, qui lui permet de dépenser les recettes recouvrées auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux pour toutes les catégories de services juridiques rendus, y compris les services consultatifs, de contentieux et de rédaction législative ou réglementaire, ainsi que pour la prestation de services de soutien interne à d'autres ministères gouvernementaux.

Le ministère de la Justice a obtenu des ressources additionnelles de 2,0 millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) [redacted]

s.69(1)

<u>Budget supplémentaire des dépenses (A) - reçu</u> :

- 2 millions de dollars pour la violence contre les femmes et les filles autochtones (Crédit 1 et Régime d'avantages sociaux des employés (RASE) : 0,7 million de dollars, Crédit 5 : 1 million de dollars pour le Fonds d'aide aux victimes et 0,3 million de dollars pour le PPIJ)


[redacted]

<u>Crédits centraux du CT</u> :

Reçu :

- Crédit 25 CT - report de fonds du budget de fonctionnement (26,4 millions de dollars)

s.69(1)

[redacted]

En date du 16 octobre, l'autorisation des dépenses totales est de 998,5 millions de dollars (incluant le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire A et le Crédit 25 du CT). [redacted]

Ressources de fonctionnement (Crédit 1) – estimées et ressources législatives

[redacted]

Subventions et contributions (Crédit 5) – estimées

[redacted]

Subventions et contributions

Le ministère de la Justice offre un financement à des organismes communautaires et à d'autres ordres de gouvernement qui déploient des efforts pour appuyer notre mandat, notre mission et nos valeurs. Les programmes de financement du Ministère visent à soutenir les collectivités autochtones, les victimes d'actes criminels, les personnes à faible revenu, les familles et les jeunes. Le Ministère appuie également les projets qui aident les Canadiennes et les Canadiens à comprendre la loi et qui améliorent l'accès au système de justice dans les deux langues officielles.



D'autres détails sur les subventions et les contributions sont présentés aux pages 3-15 à 3-21.

Ententes sur les services d'accès à la justice

4 856 593 $

Les ententes sur les services d'accès à la justice (ESAJ) sont des ententes de contribution entre l'administration fédérale et les trois territoires. Elles permettent à celle-ci d'aider les territoires à fournir des services liés à l'accès à la justice, ce qui comprend l'aide juridique (en matière criminelle et civile), les services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et la vulgarisation et l'information juridiques. Les ESAJ permettent de fournir du financement aux programmes regroupés pour chacun des trois secteurs de programmes susmentionnés (c.-à-d., le financement n'est pas expressément alloué à l'un des programmes). Cette approche regroupée assure la reddition de comptes tout en donnant aux territoires la souplesse d'élaborer et de mettre en œuvre les programmes liés à la justice requis selon les besoins et les circonstances propres aux collectivités.

Programme d'aide juridique

Le Programme d'aide juridique comprend quatre volets et offre du financement au moyen d'ententes de contribution, principalement avec les provinces. On trouve ci-après des détails sur les quatre volets.

Aide juridique en matière criminelle

108 327 507 $

Le financement de l'aide juridique en matière criminelle fait en sorte que les personnes défavorisées sur le plan économique vivant au Canada qui sont accusées d'infractions criminelles graves ou complexes et qui risquent une peine d'emprisonnement ainsi que les adolescents accusés en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* ont accès à des services juridiques. De plus, ce financement aide à garantir que le Canada s'acquitte de ses responsabilités liées à l'aide juridique en matière criminelle de façon rentable dans les poursuites fédérales (comme en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*) afin qu'elles suivent leur cours et que les retards judiciaires soient évités.

Les deux ordres de gouvernement sont tous deux désireux de s'assurer que le système de justice pénale, y compris l'aide juridique en matière criminelle, est équitable, efficace et efficient et que la confiance du public envers le système de justice est maintenue. La prestation de services de justice en matière criminelle relève d'une part du gouvernement fédéral, en vertu de son pouvoir constitutionnel de légiférer en matière criminelle et en matière de procédure criminelle, et d'autre part des gouvernements provinciaux, en vertu de leurs compétences en matière d'administration de la justice, de propriété et de droits civils.

Aide juridique aux immigrants et aux réfugiés

12 000 000$

L'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés fournit du financement à six provinces : la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, le Québec, l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. Conformément à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*, les demandeurs d'asile peuvent être représentés par un avocat ou une autre personne qualifiée devant toutes les divisions de la Commission de l'immigration et du statut de réfugiés (CISR).

L'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés fait en sorte que les demandeurs d'asile qui sont admissibles à l'aide juridique sont préparés et en mesure de présenter leurs dossiers à la CISR et à la Cour fédérale.

En outre, l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés aide à prévenir les retards (p. ex., ajournements et remises) dans les processus d'immigration et de protection des réfugiés, à réduire les coûts et à répondre aux besoins uniques des demandeurs d'asile (p. ex., le besoin de recourir à des interprètes ou de clarifier le processus général d'octroi de l'asile), et il empêche que des ordonnances soient rendues à l'encontre du gouvernement fédéral afin qu'il fournisse un avocat financé par l'État.

Sécurité publique et antiterrorisme

[redacted]

Le Programme d'aide juridique rembourse les régimes d'aide juridique provinciaux et territoriaux relativement aux coûts des services d'aide juridique découlant d'affaires liées au terrorisme et à la sécurité nationale. L'aide juridique en matière de sécurité publique et d'antiterrorisme vise à empêcher que des accusés n'ayant pas les moyens de se faire représenter par un avocat obtiennent un sursis de l'instance simplement en raison de l'absence d'un avocat. [redacted]

s.69(1)

Avocats désignés par le tribunal dans les poursuites fédérales

1 650 000 $

Il arrive à l'occasion que les tribunaux ordonnent au ministère de la Justice du Canada de financer les services d'un avocat dans le contexte de poursuites fédérales (principalement des affaires liées aux drogues) lorsque l'accusé n'est pas admissible à l'aide juridique. Le Programme d'aide juridique rembourse les provinces, les territoires ou leurs régimes d'aide juridique respectifs pour la gestion de ces coûts pour le compte du ministère.

Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones

4 911 363 $

Le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones (PAPA) fournit du financement aux provinces participantes pour la prestation de services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones dans des instances criminelles. Un financement analogue est offert aux trois territoires par l'entremise d'ententes sur les services d'accès à la justice. Le PAPA a pour objectif de s'assurer que les Autochtones qui se retrouvent dans le système de justice pénale (en tant qu'accusés, victimes, témoins ou membres de la famille) ont accès à un traitement juste, équitable et tenant compte de leur culture tout au long du processus de justice pénale. Chaque année, environ 173 conseillers parajudiciaires aux Autochtones fournissent des services directs (information, soutien et aiguillage) à plus de 435 collectivités et à environ 59 000 clients autochtones (adultes et jeunes) devant faire face au système de justice pénale.

[redacted]

Programme juridique de partenariats et d'innovation

[redacted]

Le Programme juridique de partenariats et d'innovation (PJPI) du ministère de la Justice fournit des ressources pour faciliter l'accès à la justice par différents moyens, dont l'élaboration de nouvelles approches, la diffusion d'information de nature juridique et la mise à l'essai de projets pilotes. L'objectif général du PJI est de contribuer à l'élaboration de politiques pour s'assurer que le système de justice demeure accessible, efficient et efficace. On compte parmi les composantes du PIPJ les suivantes : l'Initiative de lutte contre la violence familiale, la Vulgarisation de l'information juridique (VIJ), des subventions à cinq organismes sélectionnés et le volet de l'accès à la justice pour les femmes autochtones (violence contre les femmes et les filles autochtones).

Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie

3 631 276 $

Le Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie (TTT), une composante du Plan d'action sur le traitement de la Stratégie nationale antidrogue, fournit du financement aux provinces participantes en vue de la mise sur pied, du fonctionnement et de l'évaluation de TTT. Les TTT sont des tribunaux spécialisés ayant pour objectif de réduire les crimes commis en raison de la toxicomanie grâce à des traitements qui sont surveillés par les tribunaux et des services de soutien communautaire à l'intention des délinquants non violents toxicomanes.

Stratégie de la justice applicable aux Autochtones

12 700 000 $

s.69(1)

La Stratégie de la justice applicable aux Autochtones (SJA) est une initiative du gouvernement fédéral, exécutée en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les collectivités autochtones du Canada. Créée en 1991 dans le cadre d'une stratégie fédérale globale contre la criminalité autochtone, la SJA permet aux collectivités autochtones d'assumer une plus grande responsabilité dans l'administration locale de la justice et, à ce titre, elle propose des solutions de rechange rapides et efficaces aux procédures judiciaires traditionnelles dans les circonstances appropriées. À l'heure actuelle, la SJA finance environ 275 programmes de justice communautaire qui desservent plus de 800 collectivités autochtones.

Stratégie fédérale d'aide aux victimes

[redacted]

L'objectif de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes (SFAV) est de permettre aux victimes de se faire entendre plus efficacement dans le système de justice pénale et le système correctionnel fédéral. La SFAV est une initiative horizontale menée par le Centre de la politique concernant les victimes au ministère de la Justice et elle englobe le Service correctionnel du Canada, la Commission des libérations conditionnelles du Canada, le Bureau du directeur des poursuites pénales et le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels.

[redacted]

La SFAV comprend également le Fonds d'aide aux victimes, qui verse des subventions et des contributions à des victimes d'actes criminels, à des provinces, à des territoires et à des organismes non gouvernementaux afin que l'on crée ou améliore des services aux victimes ou que l'on examine des questions liées aux victimes.

Programme des avocats spéciaux

[redacted]

Le Programme des avocats spéciaux a été mis sur pied pour aider le ministre de la Justice à mettre en œuvre les modifications apportées en 2008 à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR). Ces modifications ont créé un régime d'avocats spéciaux qui assure une procédure conforme à la *Charte* en vue du renvoi du Canada de non-Canadiens qui sont interdits de territoire tout en utilisant et en protégeant des renseignements en matière de sécurité nationale. En résumé, les avocats spéciaux sont nommés par une cour ou un tribunal pour protéger les intérêts des personnes nommées dans le cadre d'instances à huis clos relevant de la section 9 de la LIPR. Dans le cadre des instances relevant de la section 9, des renseignements liés à la sécurité nationale sont examinés pour déterminer, en l'absence de la personne nommée et de son avocat, leur admissibilité dans des procédures comme la détermination du caractère raisonnable d'un certificat de sécurité.

s.69(1)

Le Programme des avocats spéciaux fait en sorte que le ministre de la Justice satisfait aux exigences suivantes de la LIPR modifiée : dresser une liste de personnes qui peuvent être nommées à titre d'avocat spécial; publier la liste de telle façon qu'elle soit accessible au public; et veiller à ce que soient fournis aux avocats spéciaux un soutien administratif et des ressources adéquats.

[redacted]

[redacted]

Programme de financement des services de justice pour les jeunes

141 692 415 $

Le Programme de financement des services de justice pour les jeunes (PFSJJ) est un programme de contribution à frais partagés qui aide les provinces et les territoires à mettre en œuvre les programmes et les services de justice pour les jeunes. L'objectif du PFSJJ est de soutenir ces services et programmes qui : favorisent des mesures de responsabilisation proportionnelles et en temps opportun à l'égard de comportements qui vont à l'encontre de la loi; facilitent la réadaptation et la réinsertion des jeunes dans la collectivité; et aident à limiter aux cas les plus graves le recours aux procédures judiciaires et aux placements sous garde.

Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation

11 048 000 $

Le Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation (PPSPIR) est un programme de contribution qui aide les provinces et les territoires à mettre en œuvre des programmes et des services thérapeutiques spécialisés à l'intention des jeunes ayant des besoins en santé mentale qui sont déclarés coupables d'une infraction grave avec violence en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA).

Plus particulièrement, le PPSPIR veille à ce que les provinces et les territoires soient en mesure d'évaluer et de traiter les jeunes comme l'exigent les dispositions de la LSJPA relatives à la détermination de la peine pour ce qui est du placement et de la surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation. De plus, le PPSPIR fournit du financement pour d'autres affaires de violence grave par des jeunes souffrant de troubles psychologiques ou de troubles mentaux/de l'humeur mais qui n'ont pas été condamnés en vertu des dispositions de la LSJPA susmentionnées.

Fonds du système de justice pour les jeunes

4 505 000 $

Le Fonds du système de justice pour les jeunes (FSJJ) finance, au moyen de subventions et de contributions, des projets qui favorisent une plus grande efficacité du système de justice pour les jeunes, qui trouvent des solutions aux problèmes émergents concernant la justice pour les jeunes et qui encouragent la participation des citoyens et de la collectivité au système de justice pour les jeunes. Parmi les priorités en matière de financement, mentionnons les projets visant : (1) les jeunes ayant des problèmes de santé mentale ou des déficits cognitifs comme l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale, (2) les programmes de traitement de la toxicomanie à l'intention des jeunes, et (3) les jeunes qui prennent part à des activités liées aux armes à feu, aux gangs ou aux drogues ou qui sont susceptibles de le faire. Les provinces, les territoires et les organismes non gouvernementaux sont des bénéficiaires admissibles.

Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers

550 000 $

Le Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers (EIPMF) finance les dépenses de poursuite extraordinaires engagées dans des poursuites liées aux EIPMF menées par des procureurs généraux des provinces. Les EIPMF sont des unités spéciales dirigées par la GRC qui font enquête sur les fraudes liées aux marchés financiers.

Le Fonds de réserve fournira des fonds pour les dépenses engagées à la suite (1) d'une divulgation exceptionnelle sur ordonnance judiciaire, (2) de contrats spécialisés, par exemple, experts judiciaires, langue/interprétation, et (3) de besoins techniques ou d'équipement, notamment équipement de numérisation, ordinateurs et technologie audiovisuelle.

Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions*

9 094 900 $

Le Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions* fournit du financement aux provinces, aux territoires et aux municipalités qui, au nom du gouvernement fédéral, poursuivent les auteurs d'infractions fédérales mineures (« contraventions ») au moyen de régimes de contravention provinciaux. Le Fonds accorde le financement nécessaire pour des mesures comme l'embauche d'employés bilingues, de la formation linguistique de même qu'une signalisation et une documentation bilingues. Ces mesures sont nécessaires afin de veiller à ce que les droits linguistiques des contrevenants prévus dans la *Loi sur les langues officielles* et le *Code criminel* soient respectés.

L'objectif de la *Loi sur les contraventions* est de simplifier la procédure de poursuite dans le cas d'infractions réglementaires de nature mineure. Pour ce faire, on qualifie ces infractions de « contraventions » et on permet les poursuites au moyen d'un régime de contraventions (y compris les régimes provinciaux). Cette approche assure une application plus efficace des lois fédérales et elle réduit la charge de travail des tribunaux en permettant le paiement volontaire des amendes plutôt que d'avoir recours au processus de déclaration de culpabilité par procédure sommaire prévu dans le *Code criminel*.

Fonds de soutien des familles

16 000 000 $

L'objectif du Fonds de soutien des familles est de faciliter l'accès au système de justice familiale pour les familles qui vivent une séparation ou un divorce par différents services, programmes et ressources d'information, en particulier ceux qui favorisent le respect des obligations en matière de soutien financier ainsi que de garde et de droit d'accès. Le Fonds vise également à répondre aux besoins des parents et des collectivités qui font face à des obstacles les empêchant d'accéder au système de justice familiale. Il appartient principalement aux gouvernements provinciaux et territoriaux de fournir les services de justice familiale au Canada. Le Fonds aide les provinces et les territoires à mettre en œuvre des réformes du droit de la famille ainsi qu'à établir et à maintenir des services de justice familiale comme la médiation, les séances de formation pour les parents et les services de nouveau calcul des pensions alimentaires qui aident les parents à

assumer leurs obligations familiales. Le Fonds aide également les organismes non gouvernementaux à élaborer des ressources de vulgarisation et d'information juridiques et de formation qui visent à favoriser le respect des obligations en matière de soutien financier ainsi que de garde et de droit d'accès. Le Fonds prendra fin le 31 mars 2017.

Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles

6 492 845 $

Le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles appuie les engagements du Ministère dans le cadre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés* en vue d'accroître la capacité du système de justice et de ses intervenants d'offrir des services de justice dans les deux langues officielles. Le Fonds repose sur deux piliers : l'« information » et la « formation ».

Le pilier de l'information vise à offrir des services d'information juridique qui aideront les Canadiennes et les Canadiens de langue française ou anglaise en situation minoritaire à connaître leurs droits, leurs obligations et leurs responsabilités dans la langue officielle de leur choix. Le pilier de la formation vise à améliorer la capacité du système de justice pour mieux servir les Canadiennes et les Canadiens dans les deux langues officielles en fournissant du financement pour la formation et le perfectionnement de professionnels de la justice bilingues. Il permettra d'élaborer des programmes de formation en classe, à distance et au travail. Les bénéficiaires du financement élaboreront des outils de formation en ligne et d'autres outils de formation axés sur la technologie.

Conférence de La Haye de droit international privé

250 000 $

La Conférence de La Haye a pour but de contribuer à l'unification progressive des règles de droit international privé. Le Ministère verse une quote-part annuelle pour permettre au Canada de remplir ses obligations financières envers la Conférence de même que pour aider le Canada à atteindre ses objectifs stratégiques internationaux en participant aux travaux de l'organisation. L'unification du droit international privé est très importante dans un contexte national et international, en particulier parce qu'elle facilite le règlement des différends impliquant deux administrations ou plus qui peuvent avoir des règles juridiques conflictuelles relativement à diverses questions de droit privé. L'élaboration de mesures législatives uniformes réduit les risques liés à de tels différends.

Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit)

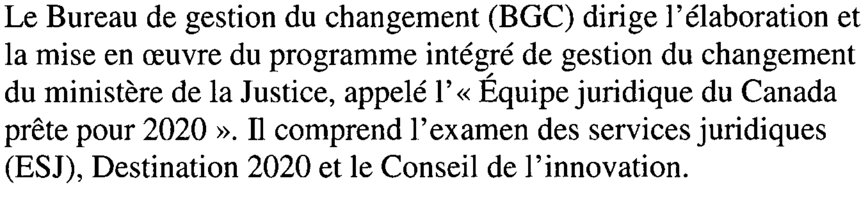
80 000 $

Unidroit a pour objectifs d'examiner des façons d'harmoniser et de coordonner le droit privé d'États et de groupes d'États, et de se préparer graduellement à l'adoption de règles uniformes de droit privé par les différents États. Le Ministère verse une quote-part annuelle pour permettre au Canada de remplir ses obligations financières envers Unidroit de même que pour aider le Canada à atteindre ses objectifs stratégiques internationaux en participant aux travaux de l'organisation.

Page blanche intentionnelle.

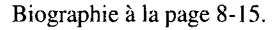
s.19(1)

Bureau de gestion du changement
France Pégeot
SMA*



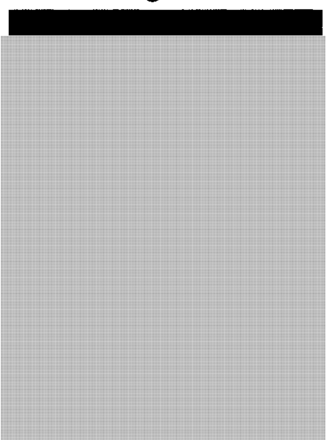
Le Bureau de gestion du changement (BGC) dirige l'élaboration et la mise en œuvre du programme intégré de gestion du changement du ministère de la Justice, appelé l'« Équipe juridique du Canada prête pour 2020 ». Il comprend l'examen des services juridiques (ESJ), Destination 2020 et le Conseil de l'innovation.

Le BGC coordonne et appuie les travaux du Comité de sous-ministres de gestion des questions juridiques stratégiques, qui assure la surveillance et une orientation générale pour l'élaboration et la mise en œuvre des mesures d'ESJ. Il est également responsable de la mise en œuvre de l'analyse des activités au ministère de la Justice qui servira de processus en vue d'une amélioration continue, d'une mesure du rendement et d'une amélioration de la prise de décisions d'affaires au moyen de rapports et d'analyses sur le recours aux services juridiques et les résultats.



Biographie à la page 8-15.

Direction des Communications
Tracie Noftle
Directrice générale
[redacted]



La Direction des communications aide le ministre, le sous-ministre et les cadres supérieurs à faire en sorte que les communications destinées au grand public soient bien coordonnées, gérées de façon efficace et sensibles aux besoins de l'auditoire. La Direction fournit une gamme complète de services de relations avec les médias, d'avis en matière de communications stratégiques et de produits tels : communiqués de presse, documents d'information, discours, production de photographies et de vidéos et développement de contenus Web.

Biographie à la page 8-14.

* Sous-ministre adjoint(e)

Vérification interne
Inanc Yazar
Dirigeante principale de la vérification

Biographie à la page 8-23.

La Direction de la vérification interne du ministère de la Justice contribue au renforcement de la responsabilisation et à l'amélioration de l'efficacité globale des activités du ministère en déterminant si le réseau de gestion des risques de même que les processus de contrôle interne et de gouvernance du ministère, tels qu'ils sont conçus et représentés par la direction, sont adéquats et fonctionnent bien. Cela suppose de veiller à ce qui suit :

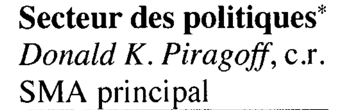
- les risques soient décelés et gérés de manière appropriée;
- il y ait une interaction avec les divers groupes de gouvernance, au besoin;
- les renseignements importants liés aux finances, à la gestion et aux opérations soient suffisants, fiables, pertinents, utiles, protégés et opportuns;
- les activités soient conformes aux politiques, aux procédures, aux normes et aux lois et règlements applicables;
- les ressources soient acquises à bon prix, utilisées efficacement et protégées adéquatement; et
- la qualité et l'amélioration continue des processus de contrôle du Ministère soient favorisées.

Secteur de la gestion
Marie-Josée Thivierge
SMA et Dirigeante principale des finances

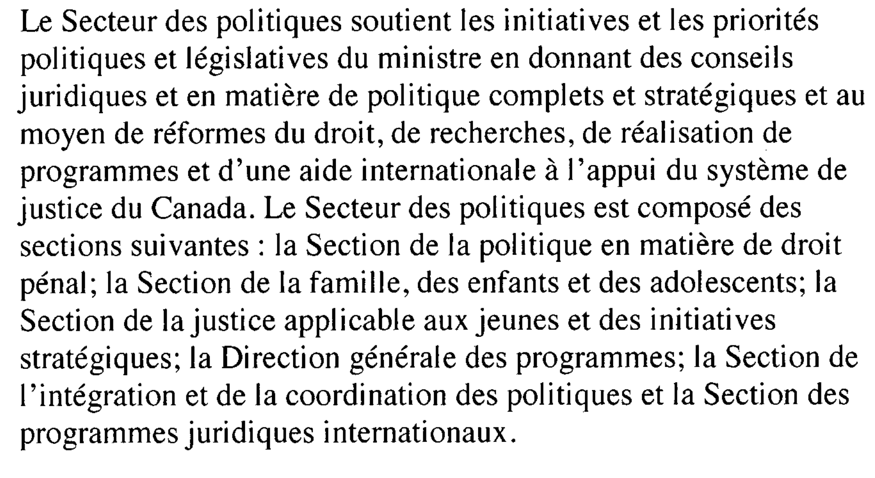
Biographie à la page 8-20.

Le Secteur de la gestion offre une gamme de services internes qui aident le Ministère à exécuter ses priorités en matière de politiques et de programmes, à créer un milieu de travail de choix de même qu'à fournir des services juridiques de grande qualité au gouvernement du Canada. Pour y arriver, le Secteur aide le sous-ministre dans son rôle de principal administrateur des comptes en donnant des conseils objectifs sur la gérance globale de la gestion financière et de son rendement pour le Ministère; s'occupe de la gestion des ressources humaines, y compris de l'apprentissage et du perfectionnement en leadership, des langues officielles, du recrutement, de la rémunération et des relations de travail, de la classification des postes ainsi que de la gestion des talents et du rendement; appuie la pratique du droit au moyen de divers outils, systèmes, politiques et protocoles normalisés, y compris la comptabilisation du temps et la gestion des risques juridiques; élabore et fournit des directives sur les documents ministériels comme les mémoires au Cabinet, les présentations au Conseil du Trésor, les rapports sur les plans et les priorités, les rapports ministériels sur le rendement, etc.; met en œuvre le programme de sûreté et de sécurité et les services de sécurité de la TI du Ministère; fournit des services de gestion de l'information; et traite les demandes d'accès à l'information présentées au Bureau de l'information et du droit à la vie privée. Le Secteur offre également des services particuliers au Service des poursuites pénales du Canada aux termes d'une entente de services partagés.

s.19(1)



Secteur des politiques*
Donald K. Piragoff, c.r.
SMA principal



Le Secteur des politiques soutient les initiatives et les priorités politiques et législatives du ministre en donnant des conseils juridiques et en matière de politique complets et stratégiques et au moyen de réformes du droit, de recherches, de réalisation de programmes et d'une aide internationale à l'appui du système de justice du Canada. Le Secteur des politiques est composé des sections suivantes : la Section de la politique en matière de droit pénal; la Section de la famille, des enfants et des adolescents; la Section de la justice applicable aux jeunes et des initiatives stratégiques; la Direction générale des programmes; la Section de l'intégration et de la coordination des politiques et la Section des programmes juridiques internationaux.

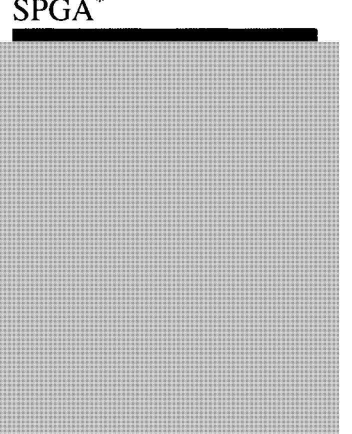
Biographie à la page 8-17.

* À l'exception des politiques de droit public, dont il est question dans la prochaine section, Services au gouvernement.

Page blanche intentionnelle.

s.19(1)

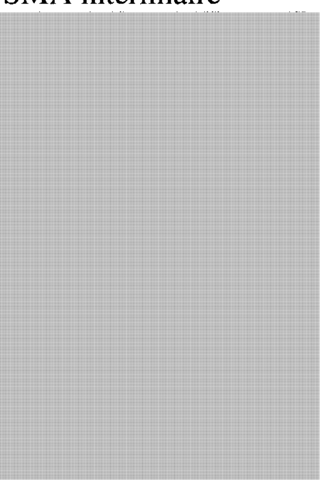
Portefeuille des affaires autochtones
Pamela McCurry
SPGA*



Biographie à la page 8-13.

Le Portefeuille des affaires autochtones (PAA) est chargé des questions autochtones au ministère de la Justice afin d'assurer la cohérence des positions et pratiques juridiques dans ce domaine à l'échelle de tous les ministères fédéraux. PAA fournit des conseils et des services spécialisés en matière de droit autochtone et de politiques stratégiques, de consultations avec les Autochtones et de règlement des litiges et différends visant les peuples autochtones, ainsi que toute une gamme de services consultatifs à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire
Lynn Lovett
SMA intérimaire



Biographie à la page 8-11.

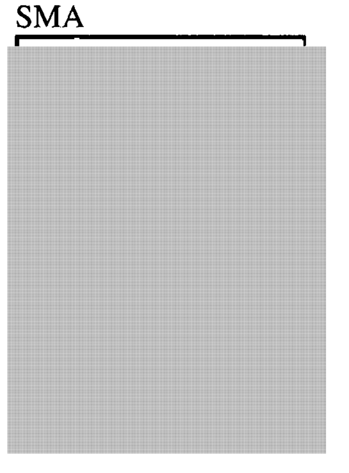
Le Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire (PDADR) fournit des services intégrés de consultations juridiques, de contentieux et de rédaction à l'appui de 60 ministères et organismes clients et d'autres entités fédérales sur un vaste éventail de questions, notamment : protection de l'environnement, réglementation du transport, gestion des pêches, santé, protection agricole et alimentaire, propriété intellectuelle, faillites, communications, immobilier, projets du domaine de l'énergie, protection de la culture, développement international, services sociaux, droit de la concurrence, transactions commerciales et approvisionnement. Ces services sont rendus par l'intermédiaire de 14 unités de Services juridiques ministériels (SJM) et de six bureaux régionaux.

La sous-ministre adjointe est également responsable de la Section du droit commercial, qui comprend des secrétariats relatifs au droit immobilier, au droit de la propriété intellectuelle et au droit des technologies de l'information. À ce titre, elle assume la responsabilité fonctionnelle de la pratique du droit commercial dans l'ensemble du ministère de la Justice afin de donner des orientations stratégiques et d'assurer l'uniformité des positions et pratiques juridiques dans tous les ministères fédéraux.

* Sous-procureur(e) général(e) adjoint(e)

s.19(1)

Portefeuille des organismes centraux
Sandra Hassan
SMA

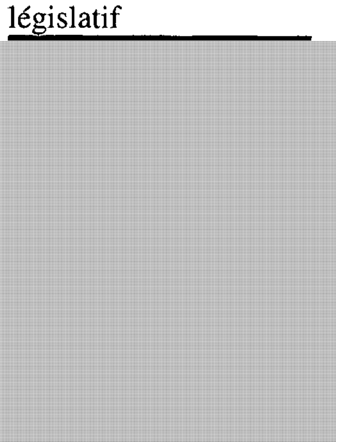


Biographie à la page 8-7.

Le Portefeuille des organismes centraux (POC) gère les questions de nature juridique, politique et opérationnelle relatives aux fonctions gouvernementales des organismes centraux. Il comprend sept SJM et fournit des services visant les institutions financières, l'emploi dans la fonction publique et le droit du travail, le droit fiscal, le droit de la Couronne, le droit financier, le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes, l'appareil gouvernemental et le Budget fédéral.

La SMA est la conseillère juridique du ministère des Finances et elle est membre des comités exécutifs des ministères de la Justice et des Finances. Elle gère les services consultatifs et en matière de contentieux pour le ministère des Finances (qui comprend les divisions des services juridiques généraux et du droit fiscal) de même que pour le Secrétariat du Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique, le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

Direction des services législatifs
Philippe Hallée
Premier conseiller législatif

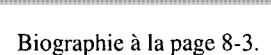


Biographie à la page 8-6.

La Direction des services législatifs (DSL) soutient le gouvernement au moyen de tout un éventail de services aux ministères et organismes fédéraux, dont les suivants : la rédaction de projets de loi bilingues et bijuridiques et de motions du gouvernement visant à amender des projets de loi, la rédaction de règlements ou leur examen en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires*; l'examen de projets de loi et de règlements et la certification aux termes de la *Charte*; l'harmonisation des lois fédérales avec le droit civil du Québec; la mise à jour, le regroupement et la publication des lois et règlements fédéraux et des tableaux connexes; et des services consultatifs et de révision liés aux questions stratégiques relatives aux règlements ou aux lois.

Direction du contentieux
Geoffrey Bickert
SPGA

[redacted]



Biographie à la page 8-3.

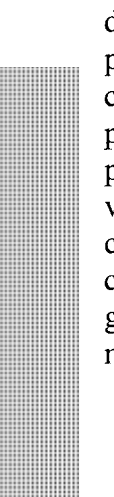
La Direction du contentieux appuie le gouvernement, réduit les risques et applique la loi avant un litige, au cours d'un litige ou conséquemment à un litige. Le procureur général du Canada assume la responsabilité de tous les litiges pour ou contre l'État, un ministère ou des mandataires de la Couronne. La fonction relative aux litiges au sein du ministère de la Justice est remplie par la Direction du contentieux à l'administration centrale, les bureaux régionaux et certains SJM spécialisés. Le SPGA assume une responsabilité fonctionnelle et de coordination à l'égard de tous les litiges menés par le ministère de la Justice ou au nom de celui-ci.

La Direction s'occupe également des demandes d'extradition et d'entraide juridique ainsi que des litiges s'y rapportant; des affaires litigieuses touchant la sécurité nationale et de la coordination de ces affaires; des recours collectifs et des litiges de masse auxquels le Canada est partie; du Programme des mandataires; et des services de soutien au contentieux et de la technologie.

Le SPGA est le principal conseiller juridique du gouvernement pour ce qui est des questions liées aux litiges engagés par l'État ou contre celui-ci et il donne des conseils de fond et des conseils stratégiques au ministre, à l'équipe du sous-ministre et au Bureau du Conseil privé.

Secteur du droit public
Laurie Wright
SMA

[redacted]



Biographie à la page 8-22.

Le Secteur du droit public (SDP) comprend six sections de services spécialisés en consultations juridiques et en politiques juridiques dans les domaines du droit et des politiques visant les droits de la personne; du droit constitutionnel, administratif et international (qui comprend le droit international public et le droit international privé); du droit et des politiques visant le droit à l'information et la protection des renseignements personnels; du droit et des politiques visant les langues officielles; des affaires judiciaires; et du droit commercial international. Des conseils spécialisés sont fournis aux clients au sein du ministère de la Justice et dans tout le gouvernement fédéral alors qu'un travail stratégique soutient le ministre de la Justice.

s.19(1)

Portefeuille de la sécurité publique, de la défense et de l'immigration
Elisabeth Eid
SPGA

Le Portefeuille de la sécurité publique, de la défense et de l'immigration (SPDI) offre une gamme complète de services juridiques stratégiques (législatifs, consultatifs et de contentieux) liés à des questions et à des litiges en matière de sécurité nationale et de défense aux ministères et organismes suivants : Sécurité publique Canada et ses organismes (Service correctionnel du Canada, Commission des libérations conditionnelles du Canada, GRC, SCRS et l'Agence des services frontaliers du Canada), Citoyenneté et Immigration Canada, le ministère de la Défense nationale et le Centre de la sécurité des télécommunications du Canada. Il est également responsable du Programme des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre du ministère de la Justice.

Biographie à la page 8-5.

Portefeuille des services du droit fiscal
Micheline Van-Erum
SPGA

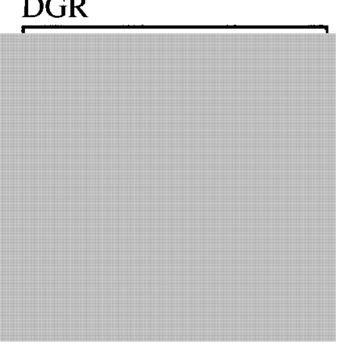
Le Portefeuille des services du droit fiscal (SDF), qui a des bureaux dans chaque région du Canada, assure un soutien juridique, y compris des avis juridiques et des services de contentieux et de rédaction, relativement à des questions comme la taxe sur les produits et services, l'impôt sur le revenu, la perception, l'assurance-emploi, le droit administratif, la gouvernance ministérielle et le contentieux civil. L'expertise approfondie du portefeuille en droit et dans des domaines connexes lui permet de mobiliser les ressources qui conviennent le mieux pour répondre aux besoins juridiques changeants de l'Agence du revenu du Canada.

Biographie à la page 8-21.

Bureaux régionaux

Les Bureaux régionaux offrent des services de contentieux et de consultation aux ministères et organismes fédéraux à l'échelle du pays.

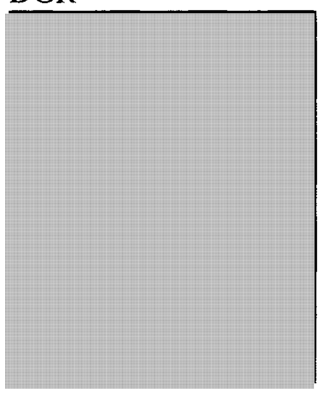
Région de l'Atlantique
Thomas Beveridge
DGR*



Biographie à la page 8-2.

Le bureau principal du Bureau régional de l'Atlantique (BRA) est situé à Halifax et il exerce ses fonctions dans les quatre provinces de l'Atlantique. On trouve d'autres bureaux à Charlottetown et à St. John's. Le BRA assure des services de contentieux et de consultation dans toute la région, et les Services juridiques ministériels au ministère des Anciens combattants offrent des services consultatifs à son client à l'échelle nationale.

Région du Québec
Francisco Couto
DGR

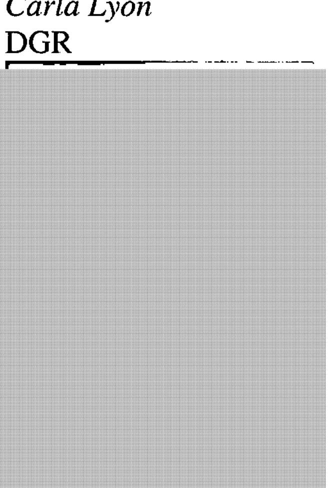


Biographie à la page 8-4.

L'administration centrale du Bureau régional du Québec (BRQ) se trouve à Montréal et on compte un bureau secondaire à Ottawa. Le Québec est la seule province dans laquelle les deux traditions juridiques du Canada existent côte à côte. Les questions de droit privé sont traitées en vertu du *Code civil du Québec*, tandis que la common law s'applique aux affaires de droit public et de droit pénal. Le BRQ offre des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux présents au Québec. Il représente le procureur général du Canada dans les instances entendues par les tribunaux du Québec, et devant la Cour suprême du Canada pour des questions relevant de l'immigration, de la fiscalité, du droit commercial, du droit réglementaire et du droit autochtone. Ses notaires offrent des services juridiques liés aux affaires commerciales et immobilières auxquelles le gouvernement du Canada est partie.

* Directeur(trice) général(e) régional(e)

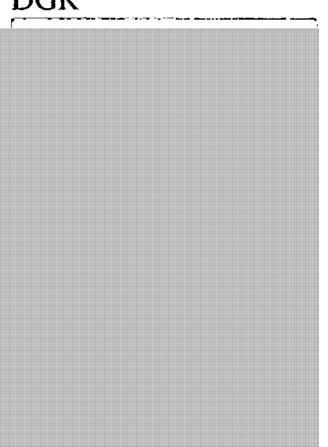
Région de l'Ontario
Carla Lyon
DGR



Biographie à la page 8-12.

L'administration centrale du Bureau régional de l'Ontario (BRO) se trouve à Toronto et elle offre des services juridiques à des dizaines de clients gouvernementaux en Ontario. On y fournit principalement des services de contentieux dans des domaines tels le droit autochtone, le droit des affaires, le droit de l'immigration, le droit public, le droit réglementaire, le droit fiscal et l'extradition. Le BRO offre également des services consultatifs liés à des questions de propriété, commerciales et environnementales.

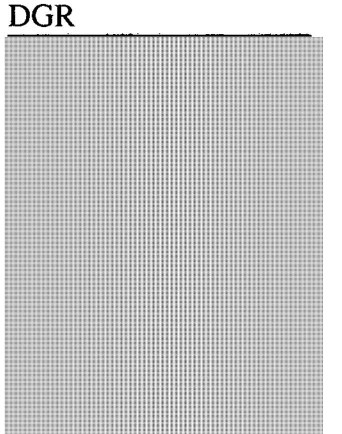
Région des Prairies
Barbara Ritzen, c.r.
DGR



Biographie à la page 8-19.

Le bureau principal du Bureau régional des Prairies (BRP) se trouve à Edmonton. Le BRP exerce ses fonctions en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba et ses bureaux supplémentaires se trouvent à Calgary, à Saskatoon et à Winnipeg. Le BRP offre des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux. Ses services offerts aux ministères et organismes clients touchent notamment le droit autochtone, le contentieux des affaires civiles, le contentieux des affaires fiscales et le recouvrement fiscal et des services consultatifs en droit des affaires, en droit réglementaire et en droit de l'immigration.

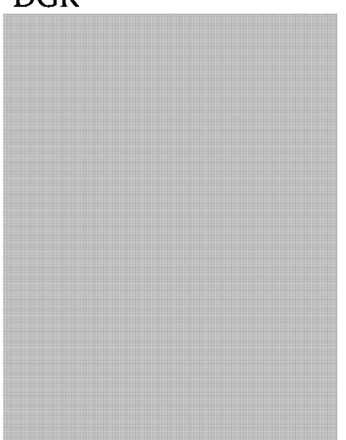
Région de la Colombie-Britannique
J.S. (Bill) Basran
DGR



Biographie à la page 8-1.

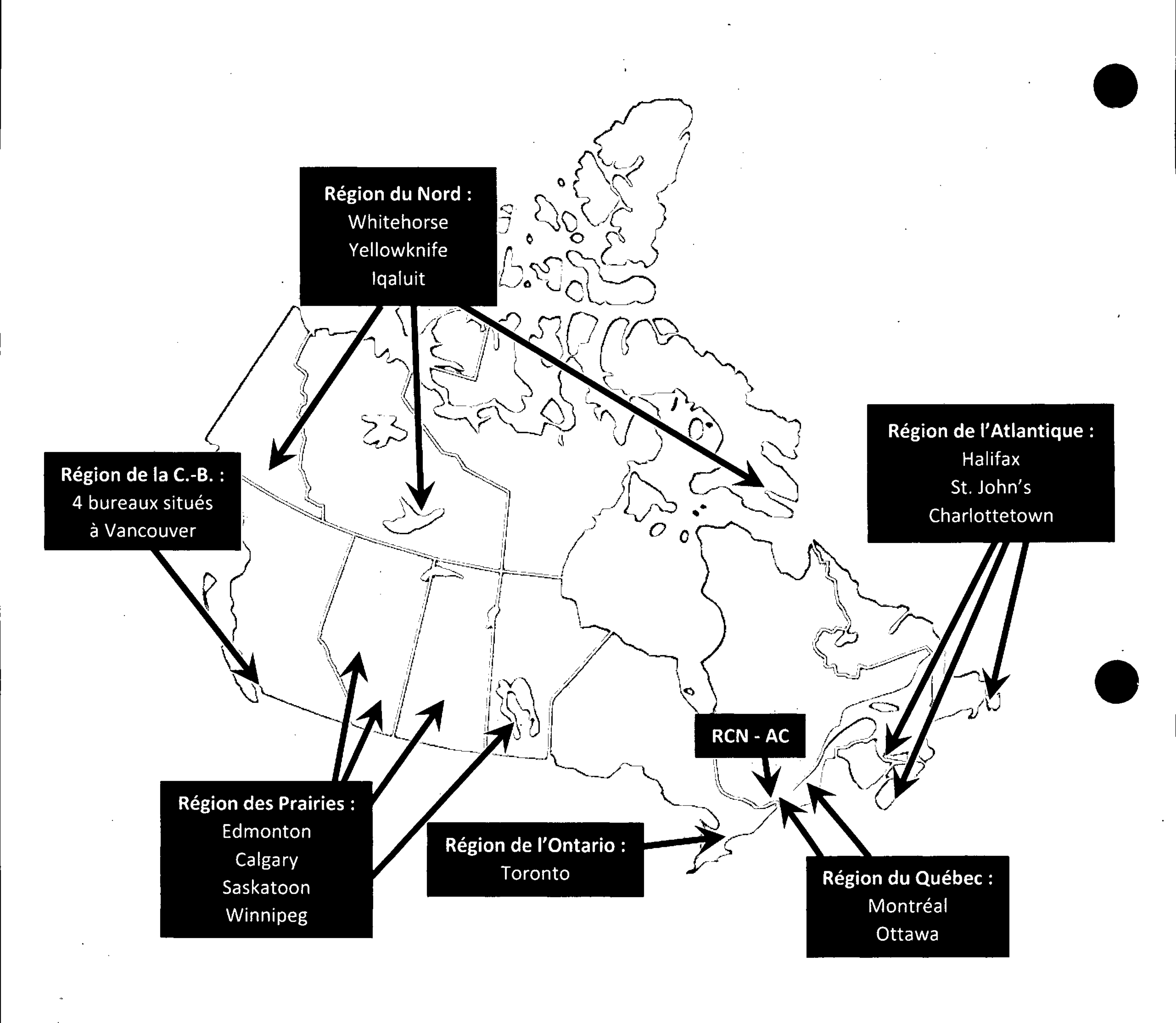
Le Bureau régional de la Colombie-Britannique (BRCB) se trouve à Vancouver. Le BRCB offre des services de contentieux et consultatifs à plus de 30 ministères et organismes fédéraux en Colombie-Britannique, de même que dans d'autres provinces et territoires dans lesquels les avocats de la C.-B. pilotent des dossiers. Les domaines du droit sont vastes et comprennent entre autres le droit autochtone, le droit fiscal, l'immigration, la sécurité publique, la défense, les organismes centraux ainsi que le droit des affaires et réglementaire. Les avocats régionaux représentent le gouvernement du Canada devant divers tribunaux et à tous les échelons du système judiciaire.

Région du Nord
Lynn Hjartarson
DGR

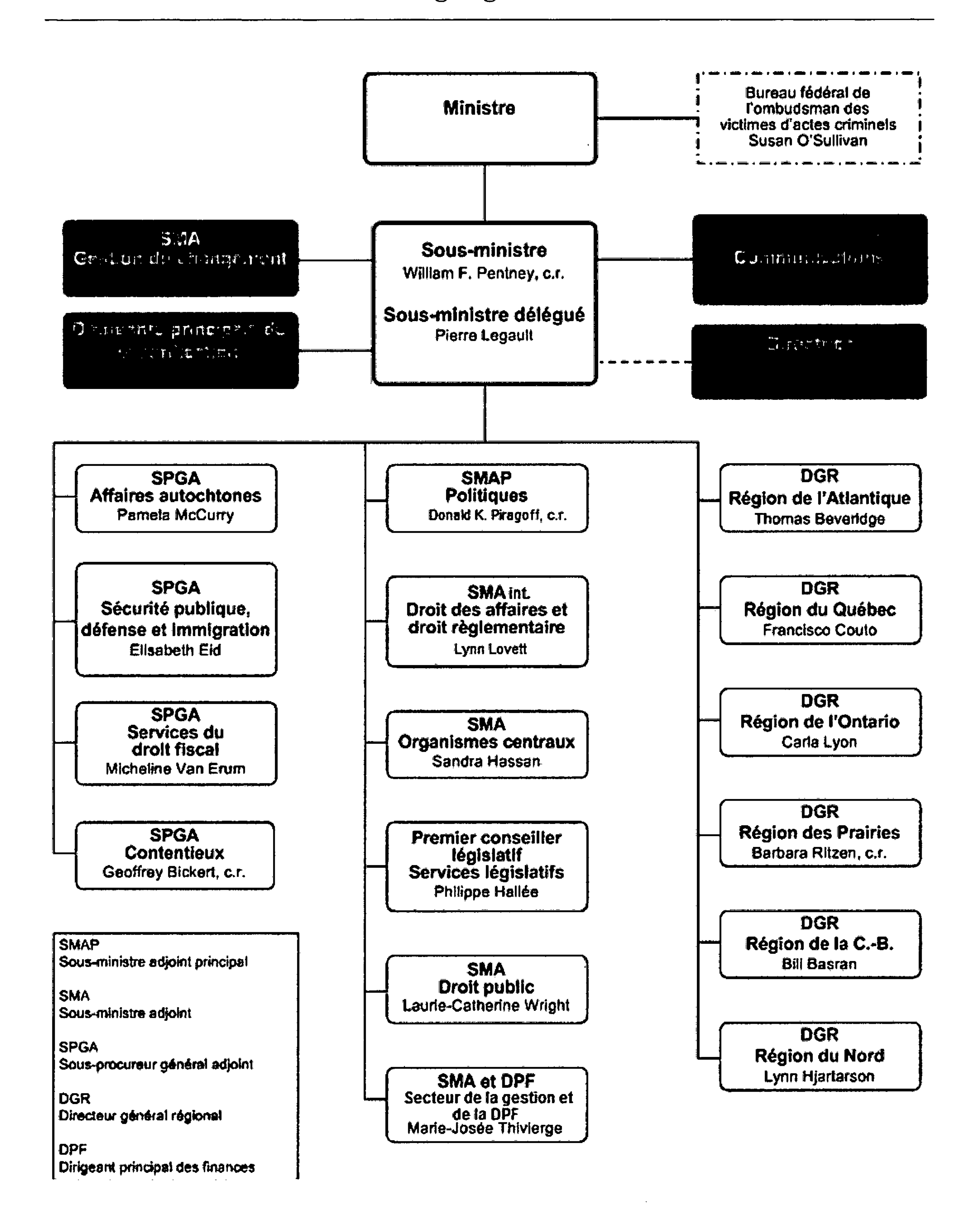


Biographie à la page 8-8.

Le bureau principal du Bureau régional du Nord (BRN) se trouve à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest). Le BRN exerce également ses fonctions à Whitehorse (Yukon) et l'un de ses avocats travaille dans les locaux d'un ministère client à Iqaluit (Nunavut). Le BRN offre des services juridiques aux ministères clients dans un certain nombre de domaines, dont le droit autochtone, le contentieux des affaires civiles, le droit des affaires et réglementaire et le recouvrement fiscal.


Région du Nord :
Whitehorse
Yellowknife
Iqaluit
Région de la C.-B. :
4 bureaux situés
à Vancouver
Région de l'Atlantique :
Halifax
St. John's
Charlottetown
RCN - AC
Région des Prairies :
Edmonton
Calgary
Saskatoon
Winnipeg
Région de l'Ontario :
Toronto
Région du Québec :
Montréal
Ottawa

Organigramme



Page blanche intentionnelle.

s.19(1)

Soutien de première ligne au ministre de la Justice et à son cabinet

BUREAU DU SOUS-MINISTRE

Chef de cabinet	Stéphanie Poliquin 948-8981 [redacted] Biographie à la page 8-18.
Avocats-conseils	Sarah Geh, 952-0627 Scott Nesbitt, 957-1524 Eric Lafleur, 992-6519
Adjointe personnelle du sous-ministre	Suzanne Désormeaux, 957-4998

BUREAU DU SOUS-MINISTRE DÉLÉGUÉ

Chef de cabinet et avocate-conseil	Alexia Taschereau, 957-3270
Avocat	Adam Garskey, 957-4918
Adjointe exécutive	Sonia Rousselle, 941-4072
Adjointe administrative et coordonnatrice des notes d'information et de la correspondance	Michelle Diotte, 954-1200

RÉUNIONS HEBDOMADAIRES CLÉS

Réunions avec le ministre

MIN/DM

Le « MIN/DM » est une occasion hebdomadaire pour le sous-ministre et le sous-ministre délégué de rencontrer le ministre. Cette réunion essentielle sert à deux fins. Tout d'abord, elle fournit un forum pour un échange constructif d'informations et des discussions en profondeur sur les questions sensibles et émergentes; elle permet également de fournir des conseils sur la gestion stratégique des dossiers. Deuxièmement, elle facilite le processus de prise de décision. La réunion se termine par une discussion sur l'élaboration des politiques et des stratégies possibles afin de s'assurer que l'information pertinente soit portée à l'attention du ministre en temps opportun pour faire avancer le programme législatif; des fonctionnaires clés du ministère pourraient être présent afin d'offrir des séances d'information approfondies sur des dossiers ou enjeux.

Réunions hebdomadaires

Semaine à venir avec le CM

La réunion « Semaine à venir avec le CM» est une réunion hebdomadaire entre le personnel du Cabinet du ministre et des membres clés identifiés du Bureau du sous-ministre pour planifier la semaine à venir. Cette réunion se déroule tôt le lundi matin et est présidée par la directrice du Secrétariat ministériel. Elle offre la possibilité d'identifier et de discuter des activités et dossiers du Cabinet et parlementaires, ainsi que les besoins d'information, la correspondance et les événements liés aux communications. Elle offre également l'occasion de fournir des conseils stratégiques, de partager des informations en temps opportun et de confirmer les liens horizontaux.

BSM semaine à venir

La réunion « Semaine à venir avec le BSM » est une réunion hebdomadaire présidée par le sous-ministre, où des hauts fonctionnaires du Ministère se rencontrent pour discuter et planifier la semaine à venir, partager de l'information stratégique et identifier les risques juridiques possibles. Cette réunion a lieu le lundi matin, après la réunion « MO Week Ahead », afin d'être en mesure de confirmer les besoins du ministre en ce qui concerne l'information pour la semaine à venir et pour faciliter un flux continu et efficace d'information permettant au Ministère d'atteindre ses objectifs.

Secrétariat ministériel

Soutien ministériel

Le Secrétariat ministériel fournit des conseils stratégiques et du soutien opérationnel au sous-ministre ainsi qu'au ministre concernant son cabinet et ses activités parlementaires, sa correspondance et l'information qu'il requiert, en plus d'améliorer la coordination et la transmission horizontale d'information au sein du ministère.

Le Secrétariat ministériel est composé de trois unités : l'Unité de la liaison ministérielle, l'Unité des affaires du Cabinet et parlementaires et l'Unité de la correspondance ministérielle.

Directrice, Secrétariat ministériel
Yanike Legault, 952-8354

Liaison ministérielle

L'Unité de la liaison ministérielle (ULM) est le premier point de contact pour l'information qui arrive au Cabinet du ministre et au ministère ou qui en émane. À cette fin, l'ULM :

- travaille avec le Cabinet du ministre à prévoir et à définir la portée, la teneur et les délais relatifs aux besoins d'information du Cabinet du ministre;
- collabore avec le ministère afin de veiller à ce que les documents ministériels répondent aux besoins établis;
- assure la coordination avec le Cabinet du ministre afin de veiller à ce que les décisions du ministre soient communiquées au ministère en temps opportun et à ce que le ministère soit avisé de toute nouvelle information ou du suivi requis à la lumière de l'information donnée;
- collabore avec tous les secteurs du ministère pour veiller à ce que la communication d'information contribue à l'efficacité de la gestion des enjeux et de la prise de décisions.

Il incombe également à l'ULM de coordonner, d'examiner et de réviser tous les documents d'information destinés au ministre, d'organiser des exposés verbaux avec le ministre et son personnel ou à leur intention (p. ex., exposés techniques à l'intention des députés, information préparatoire à une comparution devant un comité parlementaire) et de répondre aux invitations adressées au ministre.

Gestionnaire, Unité de la liaison ministérielle
Julie Gauthier, 948-2998

Responsabilités liées au Cabinet et au Parlement

L'unité des affaires du Cabinet et parlementaires (UACP) a pour but de soutenir le ministre dans ses responsabilités relativement au processus décisionnel du Cabinet et ses responsabilités législatives et parlementaires en fournissant des documents d'information complets en temps opportun, des conseils stratégiques et de l'expertise au bureau du ministre, au bureau du sous-ministre et aux hauts fonctionnaires. L'UACP établit et maintient un réseau de contacts avec les organismes centraux et d'autres ministères afin de pouvoir surveiller et fournir des conseils sur les activités du Cabinet, parlementaires et législatives de nature horizontale.

Le soutien apporté par l'UACP est réalisé par :

- la coordination et la gestion de l'agenda parlementaire et de l'agenda du Cabinet pour le Ministère;
- la coordination et gestion des documents parlementaires;
- la coordination du dépôt des rapports annuels et autres rapports spéciaux;
- la préparation, coordination et révision des notes d'information, incluant les discours et les points d'allocution, pour l'utilisation du ministre au Cabinet et au Parlement;
- le suivi de toutes les activités parlementaires et du Cabinet et en agissant en tant qu'agent principal de liaison entre le bureau du ministre et le ministère sur ces questions;
- la prestation des conseils stratégiques sur les propositions qui sont pilotées par le Ministère et celles d'intérêt menées par d'autres ministères; et
- le développement de stratégies et d'approches pour faire avancer l'agenda législatif.

Directeur adjoint par intérim et chef de l'UACP
Michael Assad, 954-3232

Correspondance ministérielle

L'Unité de la correspondance ministérielle (UCM) gère le processus relatif à l'ensemble de la correspondance adressée au ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Le personnel de l'Unité de la correspondance ministérielle rédige des réponses à environ 95 pour cent du courrier reçu. Le reste est confié à différents secteurs du ministère qui préparent des réponses axées sur les politiques ou des réponses de nature juridique.

Gestionnaire, Unité de la correspondance ministérielle
Louise Bisson, 957-2950

Direction des communications

Communications

La Direction des communications fournit des services de planification et de conseils stratégiques en matière de relation avec les médias, de communications internes et externes, d'utilisation des médias numériques et sociaux, de stratégies de communication orale et écrite, d'analyse et de veille médiatique.

Directrice générale, Direction des communications
Tracie Noftle, 957-9596

Directrice, Services créatifs, des médias sociaux et des communications électroniques
Jennifer Buffam, 957-4216

Relations avec les médias

Le service des Relations avec les médias, gestion des enjeux et litiges de la Direction des communications travaille en étroite collaboration avec le bureau du ministre pour répondre aux demandes des médias, fournir aux journalistes la documentation nécessaire, préparer les infocaspules pour le ministre, coordonner les entrevues avec les médias, et offrir un soutien opérationnel et organisationnel lors des conférences de presse, des annonces et des événements médiatiques.

En outre, le groupe des relations avec les médias travaille avec les médias pour expliquer les positions du Ministère sur les enjeux relatifs à la justice, offrir un service de détection et de correction d'erreurs, et faire connaître les activités et les politiques du ministre et du Ministère. Le service offre également des séances de breffages techniques aux médias en coordination avec le secteur des politiques, au besoin.

Gestionnaire, Relations avec les médias, gestion des enjeux et litiges
Christian Girouard, 613-858-0182

Coupures de presse quotidiennes – Veille médiatique

Le service des relations avec les médias fournit quotidiennement des coupures de presse au ministre, au cabinet du ministre et aux hauts fonctionnaires. Les coupures de presse sont envoyées par courriel à 6 h 30. Le service effectue une veille médiatique en temps réel tout au long de la journée et transmet les nouvelles à prendre en compte au fur et à mesure.

Agente des communications (Veille médiatique)
Angela Savard, 613-617-4334

Discours

Le Service des discours offre des conseils et des services de planification et d'orientation stratégiques en matière de rédaction et de présentation de discours ministériels. Il s'occupe de la préparation et de la coordination des discours, et effectue des recherches, rédige, revoit, traduit les discours et en évalue la présentation.

Personne-ressource pour toute question relative aux discours
Gestionnaire, Services créatifs et médias sociaux
Susan Fisher-Clement, 957-4620

Portefeuille de la Justice

Organismes au sein du portefeuille de la Justice

Outre le ministère de la Justice, le portefeuille du ministre de la Justice comprend les organismes indépendants suivants :

- Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels
- Bureau du commissaire à la magistrature fédérale
- Bureau du Directeur des poursuites pénales
- Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada
- Commissariat à l'information du Canada
- Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
- Commission canadienne des droits de la personne
- Conseiller spécial pour les demandes de révision des condamnations criminelles
- Service administratif des tribunaux judiciaires
- Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs
- Tribunal canadien des droits de la personne

Chaque organisme décrit dans la présente section a un mandat distinct. Ils sont dotés de structures organisationnelles variées et ont des rapports particuliers avec le ministre et des liens avec le ministère. Les organismes rédigent des plans de dépenses et des rapports de leurs réalisations dans le cadre du Budget des dépenses annuel. Leurs plans de dépenses sont approuvés par le ministre de la Justice et déposés à la Chambre des communes par le président du Conseil du trésor au nom du ministre de la Justice.

Gestion du portefeuille

La gestion du portefeuille du ministre vise à assurer que tous les organismes qui s'y trouvent travaillent ensemble de manière efficace. Il s'agit d'un outil qui favorise la cohérence et le bon sens dans l'application des politiques et programmes du gouvernement. Toutefois, même si le ministre a certaines responsabilités politiques concernant certains organismes (par exemple, la législation concernant la Commission canadienne des droits de la personne), à différents degrés, ces agences ont un rapport sans lien de dépendance avec le ministre et le ministère. L'exemple le plus frappant de ce rapport sans lien de dépendance est celui des tribunaux (Cour suprême du Canada, Cour d'appel fédérale, Cour fédérale, Cour canadienne de l'impôt et Cour d'appel de la cour martiale) pour lesquels le principe d'indépendance de la magistrature est enchâssé dans la Constitution.

Pour ces organismes, le ministre agit en tant que principal véhicule par l'intermédiaire duquel ils obtiennent des fonds et rapportent leurs activités au Parlement. Le ministre ne joue aucun rôle dans la gestion quotidienne de ces organismes. Les outils de gestion du portefeuille peuvent inclure des rencontres entre le ministre et le chef d'un organisme, entre des fonctionnaires et des gestionnaires d'un organisme, ou le personnel. Dans certains cas, le ministère et les organismes au sein du portefeuille partagent certains services communs et coopèrent pour respecter leurs exigences communes en matière de rapports (telles que des présentations au Conseil du Trésor et des rapports au Parlement). Toutefois, la pertinence de cette collaboration dépend du degré d'indépendance entre l'organisme et le ministre.

Rôle du ministre dans la gestion du portefeuille

Dans la plupart des cas, il incombe au ministre de déterminer l'envergure et la nature des rapports avec les organismes au sein du portefeuille. Toutefois, dans le cas du portefeuille de la Justice, certaines considérations particulières s'appliquent comme suit :

- Plusieurs organismes du portefeuille sont des tribunaux. Le principe de l'indépendance des tribunaux par rapport à l'exécutif dans les questions d'arbitrage est enchâssé dans la Constitution.
- Plusieurs organismes exercent des fonctions quasi judiciaires et sont tenus de maintenir leur indépendance.
- Il faut des rapports autonomes avec certains organismes, car des avocats plaideurs du ministère de la Justice comparaissent devant les tribunaux et ils peuvent aussi comparaître devant d'autres organismes du portefeuille. Par exemple, des avocats du ministère de la Justice sont souvent appelés à traiter des plaintes relatives aux droits de la personne devant le Tribunal canadien des droits de la personne auxquelles la Commission canadienne des droits de la personne est souvent partie.

Nomination des juges

Le ministre de la Justice est chargé de faire des recommandations au gouverneur en conseil concernant la nomination de juges aux cours supérieures (sauf pour la nomination des juges en chef, qui relève du premier ministre). Le ministre est appuyé dans cette fonction par le Bureau du commissaire à la magistrature fédérale (William A. Brooks, commissaire, voir sa biographie à la page 8-26) et par le conseiller à la magistrature du ministre.

Les nominations sont faites dans les cours suivantes :
- Cour canadienne de l'impôt
- Cour d'appel de la cour martiale du Canada
- Cour d'appel fédérale et Cour fédérale
- Cour suprême du Canada

Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

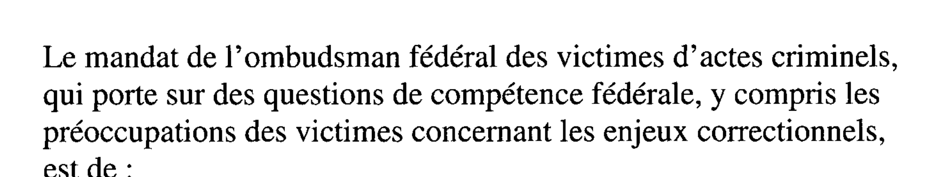
Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels
Sue O'Sullivan

Nommée en août 2010
Nommée de nouveau en août 2013 pour un mandat renouvelable de trois ans



Biographie à la page 8-31.

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels a été créé par décret en 2007. L'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels est nommé par le gouverneur en conseil.



Le mandat de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, qui porte sur des questions de compétence fédérale, y compris les préoccupations des victimes concernant les enjeux correctionnels, est de :

- faciliter aux victimes l'accès aux programmes et aux services gouvernementaux destinés aux victimes d'actes criminels;
- répondre aux plaintes des victimes relatives à la conformité aux dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) qui s'appliquent aux victimes de délinquants sous responsabilité fédérale et fournir une ressource indépendante à ces victimes;
- sensibiliser les responsables du système de justice pénale et les décideurs aux besoins et aux préoccupations des victimes ainsi qu'aux lois qui avantagent les victimes, y compris les principes énoncés dans la *Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité* concernant les questions de compétence fédérale;
- cerner et examiner les nouvelles questions et explorer les problèmes systémiques qui ont une incidence négative sur les victimes d'actes criminels;
- faciliter aux victimes l'accès aux programmes et services fédéraux disponibles en leur offrant de l'information et en les aiguillant.

L'ombudsman ne peut examiner une affaire qui s'est produite avant la date de création du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, sauf si le ministre de la Justice ou le ministre de la Sécurité publique le lui demande.

L'ombudsman peut recevoir une demande d'examen :

- d'une victime inscrite pour ce qui est des demandes d'examen ou de toute question relative aux droits des victimes sous le régime de la LSCMLC;
- de toute autre victime, tout organisme de services aux victimes ou tout défenseur des droits des victimes sur d'autres questions relevant du gouvernement fédéral.

Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (suite)

L'ombudsman peut commencer un examen :

- à la demande du ministre de la Justice ou du ministre de la Sécurité publique;
- à la réception d'une demande d'examen;
- de sa propre initiative.

L'ombudsman peut produire des rapports, notamment des recommandations concernant un examen ou toute autre question relevant de son mandat, au ministre de la Justice ou au ministre de la Sécurité publique selon l'enjeu en cause. L'ombudsman est tenu de soumettre un rapport annuel sur ses activités au ministre de la Justice qui le déposera au Parlement.

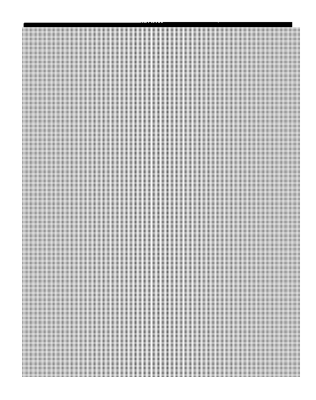
Le Bureau de l'ombudsman dispose d'un budget de fonctionnement pour les locaux, les dépenses de bureau, la traduction, la recherche contractuelle, les déplacements et les consultations.

s.19(1)

Bureau du commissaire à la magistrature fédérale

Commissaire
William A. Brooks

Nommé en août 2011 pour un mandat de cinq ans



Biographie à la page 8-26.

Le Bureau du commissaire à la magistrature fédérale (CMF) a été créé en 1978 en vertu de la *Loi sur les juges* en vue de rendre autonome, par rapport au ministère de la Justice, l'administration de la Partie I de la Loi, en vertu de laquelle la rémunération des juges des cours supérieures est établie. Outre l'administration de la Partie I de la *Loi*, le CMF peut être chargé, par le ministre de la Justice, d'autres attributions nécessaires au bon fonctionnement de l'appareil judiciaire au Canada.

Le Secrétariat des nominations du CMF est chargé de l'administration de la politique fédérale sur la nomination des juges, selon laquelle 17 comités consultatifs sont chargés d'évaluer les candidatures aux postes de juges de nomination fédérale. Le ministre de la Justice a également confié au CMF le mandat d'administrer le processus du Comité de sélection des nominations à la Cour suprême du Canada (SCC) qui fut créé pour évaluer les candidats à une nomination à la CSC.

La section du Recueil des décisions des Cours fédérales du CMF est chargée de choisir et de publier, dans les deux langues officielles, les décisions de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale. L'intranet du CMF, appelé JUDICOM, offre aux juges le courrier électronique, le système de conversation à accès restreint et sécurisé ainsi qu'une bibliothèque virtuelle. Le CMF offre aussi de la formation linguistique dans les deux langues officielles. Enfin, le CMF coordonne les initiatives se rapportant au rôle de la magistrature canadienne en ce qui concerne la coopération internationale.

Le CMF administre trois composantes distinctes, chacune financée par une source séparée :

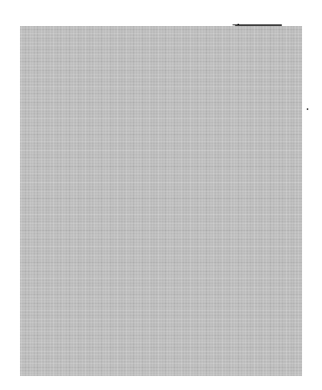
- un financement législatif est alloué au chapitre des salaires, indemnités et pensions des juges de nomination fédérale et aux avantages de leurs survivants;
- des crédits approuvés soutiennent les activités administratives du Bureau du commissaire;
- des crédits approuvés distincts financent les activités administratives du Conseil canadien de la magistrature.

Le Bureau est dirigé par un commissaire à la magistrature à plein temps, secondé par un sous-commissaire à plein temps.

Bureau du directeur des poursuites pénales

Directeur
Brian J. Saunders

Nommé en mai 2009 pour un mandat de sept ans



Biographie à la page 8-33.

Le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) a été créé en 2006 par la *Loi sur le directeur des poursuites pénales* (c'était l'une des parties composantes de la *Loi fédérale sur la responsabilité*).

Le directeur des poursuites pénales a pour mandat, au nom du procureur général et sous son autorité :

- d'engager et de mener des poursuites pour le compte de la Couronne;
- d'intervenir relativement aux affaires dans lesquelles des questions d'intérêt public qui sont soulevées pourraient avoir une incidence sur la conduite des poursuites ou des enquêtes connexes;
- de donner des lignes directrices aux poursuivants concernant la conduite des poursuites;
- de conseiller les organismes chargés de l'application de la loi ou les organismes d'enquête à l'égard d'une poursuite donnée ou d'une enquête pouvant mener à des poursuites;
- de communiquer avec les médias et le public relativement à toute question liée à l'introduction ou à la conduite des poursuites;
- d'exercer les pouvoirs du procureur général relatifs aux poursuites privées;
- d'exercer toute autre attribution, obligation ou fonction que lui assigne le procureur général, compatible avec la charge de directeur des poursuites pénales.

Le SPPC a pour rôle d'assurer l'indépendance continue de l'exercice des pouvoirs de poursuites exempt de toute considération politique. La responsabilité de donner des orientations au directeur incombe au procureur général et celui-ci doit le faire de façon transparente.

Le procureur général a le pouvoir d'intervenir dans les poursuites :

- en donnant des instructions écrites concernant la conduite d'une poursuite particulière;
- en donnant des instructions écrites concernant la décision d'intenter une poursuite et la conduite de celle-ci;
- en intervenant, après avis au directeur, dans des instances susceptibles de soulever des questions d'intérêt public;
- en assumant, après avoir consulté le directeur, la conduite d'une poursuite.

Bureau du directeur des poursuites pénales (suite)

La *Loi sur le directeur des poursuites pénales* prévoit la nomination par le gouverneur en conseil d'un directeur des poursuites pénales, à titre inamovible, pour un mandat de sept ans. La nomination doit être examinée par un comité de sélection, proposée par le procureur général et approuvée par un comité du Parlement.

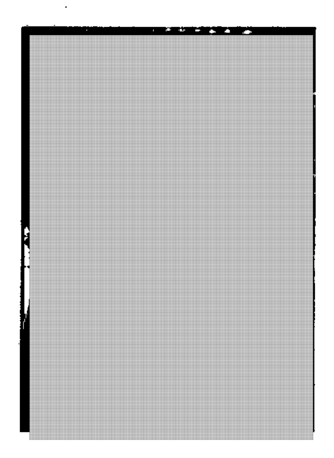
La *Loi* précise aussi que le gouverneur en conseil peut, sur la recommandation du procureur général, nommer un ou plusieurs sous-directeurs des poursuites pénales. Aucun mandat n'est prévu pour les nominations de sous-directeurs.

s.19(1)

Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada

Registraire
Roger Bilodeau

Nommé en mars 2009



Biographie à la page 8-25.

Le registraire, qui relève directement du Juge en chef, est responsable de l'ensemble de l'administration de la Cour et exerce les pouvoirs quasi judiciaires que lui confèrent les *Règles* de la Cour.

Ses fonctions comprennent la nomination et la direction du personnel, l'administration de la bibliothèque et du greffe et la publication du *Recueil des arrêts de la Cour suprême du Canada*.

Le registraire et le registraire adjoint sont nommés par le gouverneur en conseil. La Cour compte actuellement environ 200 employés qui sont tous membres de la fonction publique fédérale et travaillent au sein de l'un des secteurs suivants :

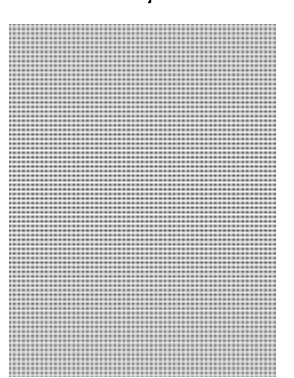
- le Secteur des opérations de la Cour;
- le Service des communications;
- le Secteur des services intégrés; et
- la Direction générale des services d'appui aux juges et du protocole.

s.19(1)

Bureau du directeur des poursuites pénales

Directeur
Brian J. Saunders

Nommé en mai 2009 pour un mandat de sept ans



Biographie à la page 8-33.

Le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) a été créé en 2006 par la *Loi sur le directeur des poursuites pénales* (c'était l'une des parties composantes de la *Loi fédérale sur la responsabilité*).

Le directeur des poursuites pénales a pour mandat, au nom du procureur général et sous son autorité :

- d'engager et de mener des poursuites pour le compte de la Couronne;
- d'intervenir relativement aux affaires dans lesquelles des questions d'intérêt public qui sont soulevées pourraient avoir une incidence sur la conduite des poursuites ou des enquêtes connexes;
- de donner des lignes directrices aux poursuivants concernant la conduite des poursuites;
- de conseiller les organismes chargés de l'application de la loi ou les organismes d'enquête à l'égard d'une poursuite donnée ou d'une enquête pouvant mener à des poursuites;
- de communiquer avec les médias et le public relativement à toute question liée à l'introduction ou à la conduite des poursuites;
- d'exercer les pouvoirs du procureur général relatifs aux poursuites privées;
- d'exercer toute autre attribution, obligation ou fonction que lui assigne le procureur général, compatible avec la charge de directeur des poursuites pénales.

Le SPPC a pour rôle d'assurer l'indépendance continue de l'exercice des pouvoirs de poursuites exempt de toute considération politique. La responsabilité de donner des orientations au directeur incombe au procureur général et celui-ci doit le faire de façon transparente.

Le procureur général a le pouvoir d'intervenir dans les poursuites :

- en donnant des instructions écrites concernant la conduite d'une poursuite particulière;
- en donnant des instructions écrites concernant la décision d'intenter une poursuite et la conduite de celle-ci;
- en intervenant, après avis au directeur, dans des instances susceptibles de soulever des questions d'intérêt public;
- en assumant, après avoir consulté le directeur, la conduite d'une poursuite.

Bureau du directeur des poursuites pénales (suite)

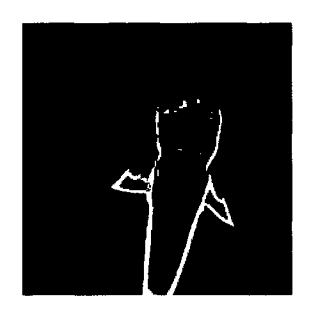
La *Loi sur le directeur des poursuites pénales* prévoit la nomination par le gouverneur en conseil d'un directeur des poursuites pénales, à titre inamovible, pour un mandat de sept ans. La nomination doit être examinée par un comité de sélection, proposée par le procureur général et approuvée par un comité du Parlement.

La *Loi* précise aussi que le gouverneur en conseil peut, sur la recommandation du procureur général, nommer un ou plusieurs sous-directeurs des poursuites pénales. Aucun mandat n'est prévu pour les nominations de sous-directeurs.

Commissariat à l'information du Canada

Commissaire à l'information
Suzanne Legault

Nommée en juin 2010 pour un mandat de sept ans



Biographie à la page 8-30.

Le Commissariat à l'information du Canada a été créé en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* (*LAI*), qui est entrée en vigueur en 1983. Le Commissaire à l'information est un agent du Parlement indépendant de l'administration et nommé par le gouverneur en conseil suivant l'approbation de sa nomination par résolution du Sénat et de la Chambre des communes.

Le Commissaire à l'information est chargé :

- d'enquêter sur les plaintes se rapportant à la *LAI* fédérale;
- de soumettre, par l'entremise des bureaux des présidents du Sénat et de la Chambre des communes, un rapport annuel au Parlement sur les activités du Commissariat, dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice.

Le Commissaire travaille indépendamment de toute autre partie du gouvernement pour faire enquête sur les plaintes de particuliers concernant l'accès à des documents que détiennent des institutions du gouvernement canadien.

Les Canadiennes et les Canadiens peuvent se plaindre auprès du Commissaire au sujet de toute question énoncée à l'article 30 de la *LAI*. Cette loi prévoit le droit à l'information se trouvant dans les dossiers que contrôle une institution gouvernementale, sous réserve de certaines exceptions (p. ex. documents confidentiels du Cabinet) et exemptions (p. ex. communications entre un avocat et son client).

En qualité d'ombudsman, le Commissaire règle souvent les plaintes grâce à des méthodes d'intervention fondées sur la négociation et la persuasion. Il a le pouvoir de convoquer des témoins, de faire prêter serment et d'obliger la production de preuves en cas de manque de coopération.

Le Commissaire peut demander à la Cour fédérale d'examiner un dossier si le gouvernement refuse de suivre les recommandations du Commissaire lorsque ce dernier estime qu'on a incorrectement refusé l'accès à une personne et qu'un règlement s'est révélé impossible.

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

Commissaire à la protection de la vie privée
Daniel Therrien

Nommé en juin 2014 pour un mandat de sept ans



Biographie à la page 8-34.

Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a été créé en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, qui est entrée en vigueur en 1983. Le Commissaire à la protection de la vie privée est un agent du Parlement indépendant de l'administration et nommé par le gouverneur en conseil suivant l'approbation de sa nomination par résolution du Sénat et de la Chambre des communes. La *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDÉ), qui est entrée en vigueur en 2001, a chargé le Commissaire à la protection de la vie privée de la mise en application de la partie I de cette loi.

Le Commissaire à la protection de la vie privée est chargé :

- d'enquêter sur les plaintes;
- de soumettre, par la remise aux bureaux des présidents du Sénat et de la Chambre des communes, un rapport annuel au Parlement sur les activités du Commissariat, dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice financier;
- d'effectuer des recherches sur des enjeux liés à la protection de la vie privée;
- de sensibiliser la population aux enjeux concernant la protection de la vie privée et de les lui faire comprendre.

Le Commissaire travaille de façon indépendante de toute autre instance du gouvernement à faire enquête sur les plaintes déposées à l'égard du secteur public fédéral et du secteur privé.

En sa qualité d'ombudsman, le Commissaire règle souvent les plaintes grâce à des méthodes d'intervention fondées sur la négociation et la persuasion en utilisant la médiation et la conciliation lorsqu'il convient de le faire. Il a le pouvoir de convoquer des témoins, de faire prêter serment et d'obliger la production de preuves en cas de manque de coopération. Le Commissaire peut demander à la Cour fédérale d'examiner une cause si le gouvernement refuse de suivre les recommandations du Commissaire lorsque ce dernier estime qu'on a incorrectement refusé à une personne l'accès aux renseignements personnels la concernant et qu'un règlement s'est avéré impossible.

Loi sur la protection des renseignements personnels

Les Canadiennes et les Canadiens peuvent porter plainte auprès du Commissaire sur toute question prévue à l'article 29 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Cette loi s'applique aux renseignements personnels que détiennent les institutions gouvernementales

Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDÉ)

Le ministre de l'Industrie du Canada, en tant que ministre responsable de la *LPRPDÉ*, recommande au gouverneur en conseil l'adoption de décrets en conseil pris en application de la *Loi* et dépose au Parlement les projets de loi émanant du gouvernement visant à modifier la *Loi*.

La *LPRPDÉ* s'applique à tous les renseignements personnels recueillis, utilisés ou communiqués au cours des activités commerciales de tous les organismes privés, sauf au Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta, à l'égard desquels les gouvernements ont adopté des lois essentiellement similaires à la loi fédérale. Les Canadiennes et les Canadiens peuvent porter plainte au Commissaire sur toute question prévue à l'article 11 de la *LPRPDÉ* et le Commissaire peut également déposer une plainte.

Commission canadienne des droits de la personne

Commissaire principale
Marie-Claude Landry

Nommée en mars 2015



Biographie à la page 8-29.

La Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) a été créée en 1977 pour appliquer la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, qui favorise l'égalité des chances et protège les personnes contre la discrimination fondée sur la race, la nationalité, l'origine ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, la situation familiale et l'état civil, l'invalidité, ou une condamnation pour une infraction pour laquelle un pardon a été accordé.

La Commission a également un mandat en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, qui cherche à réaliser l'égalité en milieu de travail et à corriger les disparités en emploi que connaissent les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.

La *Loi canadienne sur les droits de la personne* et la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* s'appliquent aux ministères et organismes fédéraux, aux sociétés d'État, aux banques à charte et aux entreprises du secteur privé qui offrent des services de transport interprovincial et des services de télécommunications et à d'autres organismes relevant de la compétence fédérale.

La CCDP vise à décourager et à réduire les pratiques discriminatoires en réglant les plaintes de discrimination pour des motifs interdits énumérés dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne*; en menant des vérifications des ministères et organismes fédéraux et des entreprises sous réglementation fédérale afin d'assurer la conformité avec la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*; en favorisant la prévention de la discrimination et le règlement extrajudiciaire des différends, notamment la médiation; en menant des programmes de recherche et d'information; et en travaillant étroitement avec d'autres ordres de gouvernement, les employeurs, les fournisseurs de services et les organismes communautaires afin de promouvoir les principes des droits de la personne.

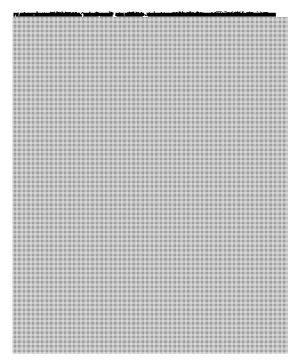
La *Loi canadienne sur les droits de la personne* prévoit que la Commission est composée d'un président, d'un vice-président ainsi que d'un minimum de trois et d'un maximum de six membres à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil. Le commissaire principal et le vice-président sont des membres à temps plein nommés pour un mandat qui ne dépasse pas sept ans; les autres membres sont nommés pour un mandat ne dépassant pas trois ans.

s.19(1)

Conseiller spécial pour les demandes de révision des condamnations criminelles (demandes fondées sur l'article 696.1)

Conseiller spécial
Bernard Grenier

Nommé en novembre 2013



Biographie à la page 8-28.

L'article 696.1 (anciennement l'article 690) du *Code criminel* prévoit qu'une personne déclarée coupable d'un acte criminel et qui a épuisé toutes les voies de recours peut présenter au ministre de la Justice une demande de révision de sa condamnation. La révision des condamnations criminelles constitue une protection importante des Canadiennes et des Canadiens qui peuvent avoir fait l'objet d'erreurs judiciaires. Le 20 novembre 2003, un conseiller spécial indépendant a été nommé pour veiller à ce que toutes les étapes du processus de révision soient justes et transparentes.

Avant la nomination du conseiller spécial, le gouvernement du Canada avait pris plusieurs autres mesures pour renforcer le processus de révision des condamnations. À la suite des modifications apportées au *Code criminel*, en novembre 2002, les enquêteurs du ministère de la Justice peuvent maintenant obliger des témoins à donner des renseignements au cours de la révision. De nouveaux règlements établissent le processus de demande et de révision, ce qui contribue à assurer le caractère opportun et l'exactitude des dossiers de façon à permettre aux enquêteurs de se mettre plus tôt à la tâche.

Les modifications apportées au *Code criminel* ont aussi créé une exigence juridique pour le ministre, qui doit soumettre un rapport annuel au Parlement. Le premier rapport a été déposé en septembre 2003. Le plus récent rapport a été déposé en septembre 2014.

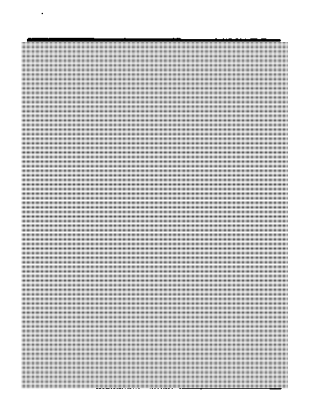
Il incombe au conseiller spécial d'examiner les conclusions des évaluations préliminaires et des enquêtes menées par le Groupe de la révision des condamnations criminelles du ministère de la Justice conformément aux demandes des personnes qui estiment avoir été condamnées injustement. Après cet examen, il conseille directement le ministre de la Justice sur le bien-fondé des demandes.

s.19(1)

Service administratif des tribunaux judiciaires

Administrateur en chef
Daniel Gosselin

Nommé en janvier 2011 Conformément au décret signé le 18 juin 2015, il a été nommé de nouveau pour un mandat de cinq ans qui prendra effet le 31 janvier 2016.



Biographie à la page 8-27.

Le Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ), créé en 2003 par la *Loi sur le service administratif des tribunaux judiciaires*, est chargé de fournir des services administratifs à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l'impôt (les tribunaux). L'objet du SATJ est :

- de favoriser la coordination et la collaboration au sein des tribunaux pour assurer la prestation efficace de services administratifs à celles-ci,
- d'accroître l'indépendance judiciaire en chargeant un organisme indépendant du gouvernement d'assurer les services administratifs des tribunaux et de confirmer le rôle des juges en chef et des juges en ce qui concerne l'administration des tribunaux,
- d'accroître la responsabilité à l'égard de l'utilisation de fonds publics pour l'administration des tribunaux, tout en réitérant le principe de l'indépendance judiciaire.

Les paragraphes 7(1), (2), (3) et (4) de la *Loi sur le service administratif des tribunaux judiciaires* énoncent les pouvoirs, attributions et fonctions de l'administrateur en chef du SATJ :

- L'administrateur en chef est le premier dirigeant du Service. Il est chargé de la gestion du Service et de tout ce qui s'y rattache.
- L'administrateur en chef exerce les pouvoirs nécessaires à la prestation de services administratifs et à la gestion efficiente de ceux-ci, notamment en ce qui a trait aux locaux, aux bibliothèques, aux services généraux et à la dotation en personnel.
- Après consultation des juges en chef des tribunaux judiciaires, l'administrateur en chef établit un ou plusieurs greffes pour ces tribunaux et prépare les budgets de fonctionnement de ces tribunaux et du SATJ.
- L'administrateur en chef ne peut exercer des attributions qu'une règle de droit confère au pouvoir judiciaire.

Le paragraphe 9(1) énonce ce qui suit :

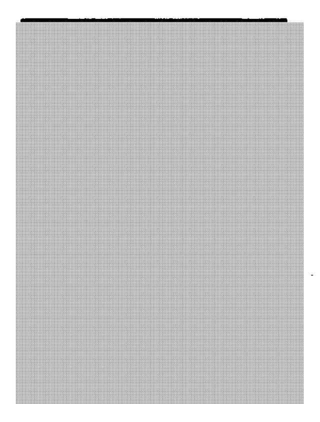
- Un juge en chef peut, par des instructions écrites, ordonner à l'administrateur en chef du Service de faire toute chose relevant de la compétence de celui-ci.

s.19(1)

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

Administrateur en chef
Marie-France Pelletier

Nommée en octobre 2014



Biographie à la page 8-32.

Le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCATA), créé à l'entrée en vigueur, le 1er novembre 2014, de la *Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs*, est chargé de fournir des services d'appui à onze tribunaux administratifs fédéraux par l'entremise d'une seule organisation intégrée.

Les tribunaux qui bénéficient de son appui sont les suivants :

- Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels
- Commission de révision agricole du Canada
- Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique
- Conseil canadien des relations industrielles)
- Tribunal canadien des droits de la personne
- Tribunal canadien du commerce extérieur
- Tribunal d'appel des transports du Canada
- Tribunal de la concurrence
- Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles Canada
- Tribunal de la sécurité sociale
- Tribunal des revendications particulières du Canada

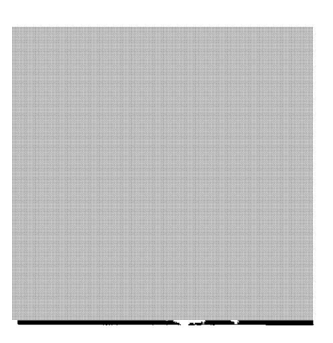
Les services d'appui comprennent : des services généraux (p. ex., les fonctions courantes liées aux ressources humaines, les technologies informatiques, les services financiers, les installations et les communications); des services de greffe; et des services associés au mandat de base (p. ex., la recherche, l'analyse, les travaux de nature légale et d'autres travaux relatifs à des cas particuliers).

s.19(1)

Tribunal canadien des droits de la personne

Président
David Thomas

Nommé en septembre 2014 pour un mandat de sept ans



Biographie à la page 8-35.

Le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) est un organisme quasi judiciaire qui instruit les plaintes pour discrimination qui lui sont renvoyées par la Commission canadienne des droits de la personne. Il détermine si les faits allégués dans la plainte constituent un acte discriminatoire au sens de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Le Tribunal est par ailleurs habilité à se pencher sur les directives et les évaluations élaborées en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Le Tribunal exerce ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, qui vise à mettre en œuvre le principe selon lequel tous les individus devraient avoir des chances égales de vivre leur vie à l'abri de pratiques discriminatoires fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe (y compris la grossesse), l'état matrimonial, la situation de famille, l'orientation sexuelle, la déficience (y compris la dépendance à la drogue) ou l'état de personne graciée. Les pratiques discriminatoires définies dans la Loi visent à protéger les personnes contre la discrimination, en particulier dans l'emploi et dans la fourniture de biens, de services et de logement commercial et résidentiel. La Loi s'applique aux employeurs et aux fournisseurs de services sous réglementation fédérale, tels que les ministères et organismes fédéraux, les sociétés d'État, les banques à charte, les compagnies aériennes, les entreprises d'expédition et de camionnage interprovinciales, les entreprises de télécommunication et de radiodiffusion, ainsi que les gouvernements des Premières Nations et les organisations autochtones sous réglementation fédérale.

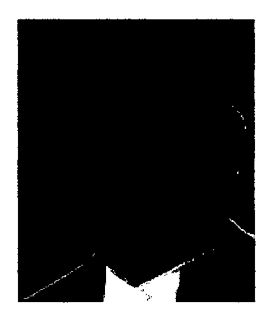
Comme une cour de justice, le Tribunal doit faire preuve d'impartialité, et être considéré comme impartial. Il rend des décisions qui peuvent être soumises à un contrôle judiciaire par la Cour fédérale à la demande de l'une ou l'autre des parties. Toutefois, à la différence des cours de justice, le Tribunal offre un cadre informel où les parties peuvent plaider leur cause sans être astreintes à des règles strictes en matière de preuve et de procédure. Si les parties en expriment le désir, le Tribunal offre également ses services de médiation pour leur donner la possibilité de régler leurs différends avec l'aide d'un membre du Tribunal.

Le soutien des membres est assuré par le secrétariat affecté au TCDP par le SCATA, qui planifie et organise les audiences, effectue la recherche juridique et assure la liaison entre les parties et les membres du Tribunal.

Cour canadienne de l'impôt

Juge en chef
L'honorable Eugene P. Rossiter

Nommé en décembre 2014



Biographie à la page 8-41.

La Cour canadienne de l'impôt est une cour supérieure qui donne aux contribuables la possibilité de faire appel pour régler leurs différends avec le gouvernement du Canada sur des questions découlant des lois en vertu desquelles la Cour a compétence exclusive. Il s'agit du premier niveau d'appel pour les contribuables, et la Cour est indépendante de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et de tout autre ministère du gouvernement du Canada.

La Cour a compétence exclusive pour entendre les renvois et les appels découlant de l'application des lois suivantes et rendre des décisions les concernant :

- *Loi de l'impôt sur le revenu*
- Régime de pensions du Canada
- *Loi sur la sécurité de la vieillesse*
- *Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers*
- *Loi sur l'assurance-emploi*
- Partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise* (TPS)
- *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*
- *Loi sur les douanes* (Partie V.1)
- *Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien*
- *Loi de 2001 sur la taxe d'accise*
- *Loi de 2006 sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre.*

La Cour a également compétence exclusive pour entendre les appels portés devant elle découlant de l'application des lois suivantes :

- *Loi sur les allocations des anciens combattants*
- *Loi sur les prestations de guerre pour les civils*
- *Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appels)* (article 33).

L'article 4 de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* prévoit que la Cour canadienne de l'impôt est composée d'un juge en chef, d'un juge en chef adjoint et d'au plus 20 autres juges.

Cour d'appel de la cour martiale du Canada

Juge en chef
L'honorable
B. Richard Bell

Nommé en février 2015



Biographie à la page 8-37.

La principale fonction de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada est d'entendre les appels interjetés des décisions rendues par les tribunaux militaires, connus sous le nom de cours martiales, créés par la *Loi sur la défense nationale*. Les cours martiales ont le droit de juger les membres du personnel militaire et des civils qui accompagnent à l'étranger les membres des Forces armées canadiennes, pour des crimes et des infractions visées par le *Code de discipline militaire*.

La Cour joue essentiellement le rôle d'une cour supérieure provinciale compétente pour entendre des appels en matière criminelle.

Les juges de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale ainsi que les juges de première instance et les juges d'appel des cours supérieures provinciales peuvent être nommés à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada.

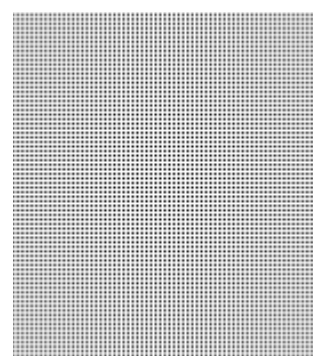
Cour d'appel fédérale et Cour fédérale

La Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale sont des cours supérieures d'archives de juridiction civile et de juridiction pénale restreinte. Ces tribunaux nationaux peuvent siéger partout au Canada. Des bureaux du greffe se trouvent dans toutes les régions du Canada. Les cours sont bilingues et bijuridiques (et elles sont saisies d'affaires de droit civil et de common law).

Jusqu'en 2003, la Cour fédérale du Canada était subdivisée en deux sections : la Section d'appel et la Section de première instance. Depuis le 2 juillet 2003, date de l'entrée en vigueur des modifications apportées à la *Loi sur les Cours fédérales*, ces deux sections sont devenues des tribunaux distincts : la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale.

Cour d'appel fédérale
Juge en chef
L'honorable Marc Noël

Nommé en octobre 2014



Biographie à la page 8-40.

La Cour d'appel fédérale a compétence pour entendre les appels de jugements et d'ordonnances de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt et certains autres appels.

La Cour d'appel fédérale a aussi compétence exclusive pour entendre les demandes de contrôle judiciaire visant les décisions et les ordonnances de 14 offices fédéraux mentionnés à l'article 28 de la *Loi sur les Cours fédérales*. Conformément au paragraphe 5(1) de cette loi, elle se compose d'un juge en chef et de 12 juges puînés (deux des 12 postes de juge de la Cour ont été créés par *la Loi antiterroriste* et ils ne peuvent être dotés que si la Cour a démontré qu'ils sont vraiment nécessaires et que le Cabinet a donné son accord.)

Cour fédérale
Juge en chef
L'honorable Paul Crampton

Nommé en décembre 2011



Biographie à la page 8-38.

La Cour fédérale a compétence non exclusive en première instance pour connaître des poursuites intentées par l'État ou contre celui-ci, des appels interjetés en vertu de quelque 110 lois fédérales et des instances relatives au droit maritime, au droit sur la propriété intellectuelle, au droit des Autochtones et à la sécurité nationale.

La Cour fédérale a compétence exclusive pour entendre les demandes de contrôle judiciaire des décisions de tous les offices fédéraux autres que ceux qui relèvent de la compétence de la Cour d'appel fédérale. Cette compétence englobe les demandes de contrôle judiciaire de décisions rendues par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

En vertu du paragraphe 5.1(1) de la *Loi sur les Cours fédérales*, la Cour fédérale se compose du juge en chef et de 36 juges puînés. Des 36 postes à la Cour fédérale, cinq postes demeurent vacants. Ils ont été approuvés et financés de manière à faire face à l'augmentation future prévue des causes et des nouvelles demandes de sursis découlant du nouveau système d'octroi de l'asile prévu dans la *Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés* qui est entrée en vigueur le 15 décembre 2012.

Cour suprême du Canada

Juge en chef
La très honorable Beverley McLachlin, c.p.

Nommée en janvier 2000



Biographie à la page 8-39.

La Cour suprême du Canada est le tribunal de dernière instance au pays. Sa compétence comprend à la fois le droit civil du Québec et la common law.

La Cour entend des appels de décisions des cours d'appel provinciales et territoriales, de la Cour d'appel fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale. Dans la plupart des cas, l'autorisation d'interjeter appel doit d'abord être obtenue par une formation de trois juges de la Cour. En outre, le gouverneur en conseil peut soumettre des questions à la Cour.

La Cour suprême comprend le juge en chef du Canada et huit juges puînés nommés par le gouverneur en conseil et choisis parmi les juges des cours supérieures ou parmi les avocats inscrits depuis au moins dix ans au barreau d'une province ou d'un territoire. Le juge en chef prête serment comme membre du Conseil privé du Canada avant de prêter serment comme juge en chef. Le juge en chef est également président d'office du Conseil canadien de la magistrature, qui est composé de tous les juges en chef et les juges en chef adjoints des cours supérieures, ainsi que des juges principaux de la Cour de justice du Nunavut, de la Cour suprême du Yukon et de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest et est constitué en vertu de la *Loi sur les juges*.

À l'heure actuelle, les juges puînés sont les suivants :

- L'honorable juge Clément Gascon
- L'honorable juge Suzanne Côté
- L'honorable juge Rosalie Silberman Abella
- L'honorable juge Russell Brown
- L'honorable juge Thomas Albert Cromwell
- L'honorable juge Michael J. Moldaver
- L'honorable juge Andromache Karakatsanis
- L'honorable juge Richard Wagner.

Administration

L'administration de la Cour suprême du Canada est indépendante du gouvernement et relève du registraire de la Cour suprême du Canada.

Page blanche intentionnelle.



Relations fédérales-provinciales-territoriales en matière de justice

Environnement FPT de la justice

La réunion fédérale-provinciale-territoriale (FPT) des ministres responsables de la justice et de la sécurité publique est l'environnement dans lequel les ministres et les sous-ministres travaillent en collaboration aux questions qui préoccupent les citoyens canadiens. La tradition veut qu'il y ait une collaboration étroite pour répondre aux besoins de toutes les administrations. Y assistent les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la Justice, de la Sécurité publique et des Services correctionnels, les procureurs généraux et les responsables de la justice applicable aux jeunes.

Réunion annuelle des ministres FPT responsables de la justice et de la sécurité publique

Cette réunion annuelle, qui se déroule habituellement en octobre, permet aux ministres de discuter de questions et de priorités en matière de justice et de sécurité publique à l'égard desquelles ils doivent donner des orientations ou prendre des décisions. La dernière rencontre FPT des ministres responsables de la justice et de la sécurité publique a eu lieu les 15 et 16 octobre 2014 à Banff. La prochaine réunion doit se tenir au début de 2016 dans la ville de Québec (Québec).

Le ministre de la Justice copréside la réunion avec le ministre de la Sécurité publique ainsi que le ministre de la province ou du territoire où la rencontre a lieu.

Les principaux sujets abordés au cours des dernières rencontres ministérielles comprennent la réforme du système de justice pénale, l'accès à la justice, l'incidence cumulative des réformes en matière de justice, la justice applicable aux jeunes, l'aide juridique et les questions de financement connexes, les questions liées aux drogues, la cybercriminalité, la conduite avec facultés affaiblies, le crime organisé et la santé mentale.

Réunions bilatérales avec les ministres

Le ministre de la Justice rencontre individuellement, au besoin, les ministres provinciaux et territoriaux de la justice et les procureurs généraux. Ces réunions se tiennent généralement à la demande du ministre provincial ou territorial.

Réunion semestrielle des sous-ministres FPT responsables de la justice et de la sécurité publique

Les sous-ministres se réunissent deux fois par année et tiennent des conférences téléphoniques pour discuter d'enjeux nouveaux et en cours, examiner les tendances et élaborer de nouvelles stratégies et approches.

La dernière rencontre des sous-ministres responsables de la justice et de la sécurité publique a eu lieu le 10 juin 2015 à Winnipeg (Manitoba). La prochaine réunion est prévue pour juin 2016.

Structures FPT

Des hauts fonctionnaires se réunissent régulièrement pour préparer des options à l'intention des sous-ministres et des ministres.

Des discussions entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont lieu dans le cadre de diverses structures, y compris des comités permanents ou temporaires. Voici des exemples de comités permanents :

- comités de coordination des hauts fonctionnaires (CCHF) (justice criminelle);
- CCHF (justice applicable aux jeunes);
- CCHF (droit de la famille);
- Groupe de travail FPT sur l'aide aux victimes;
- Comité d'agents de liaison du Centre canadien de la statistique;
- Groupe de travail permanent FPT sur l'aide juridique (GTP).

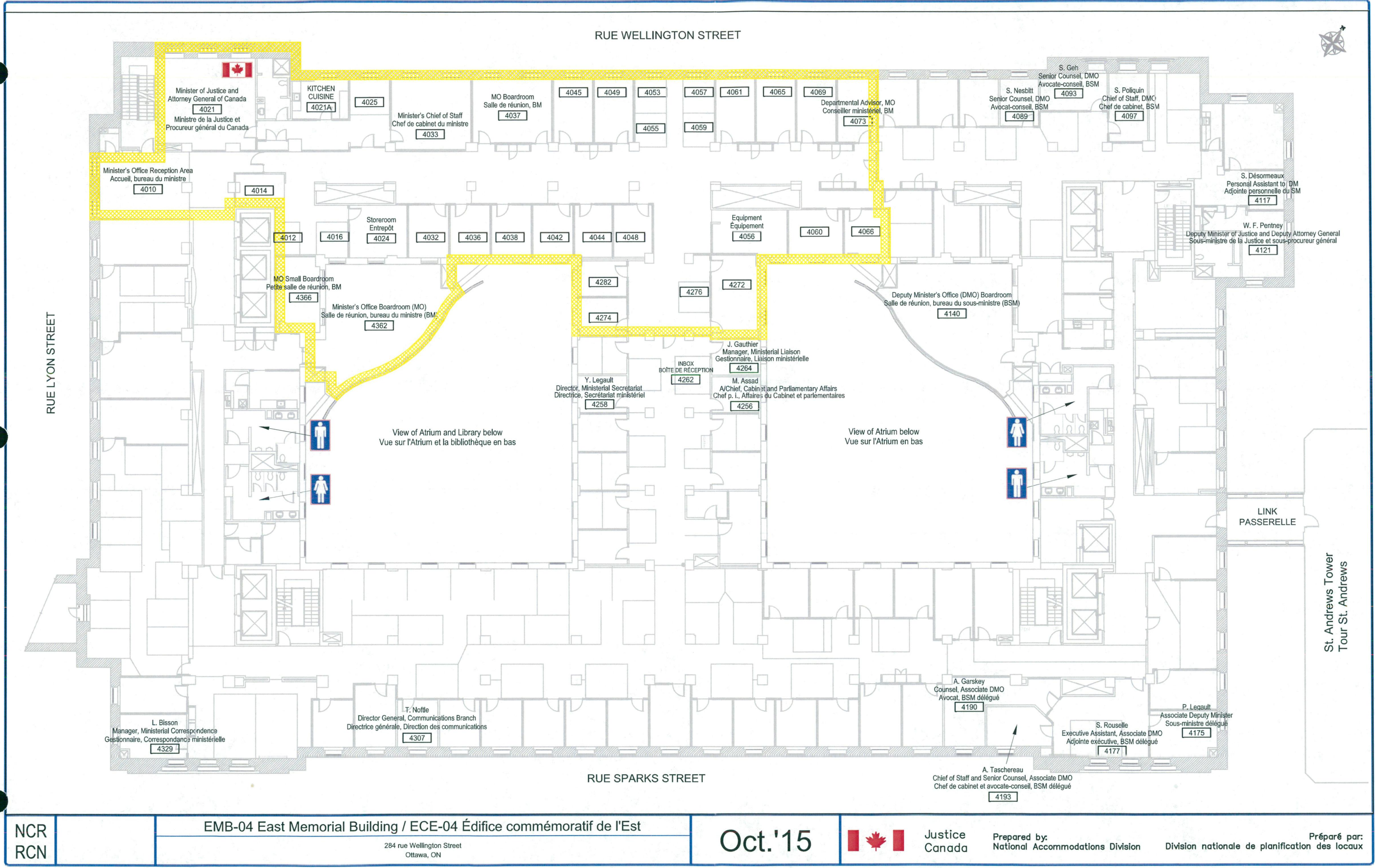
Certains des comités ont des sous-comités habituellement appelés groupes de travail. Des groupes de travail sont parfois mis sur pied par des sous-ministres ou à la suggestion des ministres. Les mandats de tous les groupes de travail et des CCHF sont approuvés par les sous-ministres FPT.

Liste des membres*

Gouvernement	Ministère	Ministre	Sous-ministre
Canada	Justice et procureur général		William F Pentney, c.r.
	Service des poursuites pénales du Canada		Brian Saunders (Directeur des poursuites pénales)
	Sécurité publique		François Guimont
Terre-Neuve-et-Labrador	Justice et Sécurité publique	Darin King	Paul Noble
	Procureur général	Felix Collins	
Île-du-Prince-Édouard	Premier ministre de l'I.P.E. Justice, procureur général et sécurité publique	H. Wade MacLauchlan	Michele Dorsey
Nouvelle-Écosse	Justice et procureur général	Diana C. Whalen	Tilly Pillay, c.r.
	Poursuites publiques (Justice)		Martin E Herschorn (Poursuites publiques)
Nouveau-Brunswick	Justice and procureur général	Stephen Horsman	Johanne Bray
	Sécurité publique		Graig Dalton
Québec	Justice and procureur général	Stéphanie Vallée	Nathalie G. Drouin
	Poursuites criminelles et pénales		Annick Murphy (Directrice des poursuites criminelles et pénales)
	Sécurité publique	Lise Thériault	Denis Marsolais
Ontario	Procureur général	Madeleine Meilleur	Patrick Monahan
	Sécurité communautaire	Yasir Naqvi	Matt Torigian
	Services correctionnels		Stephen Rhodes
Manitoba	Justice et procureur général	Gord Mackintosh	Donna Miller
Saskatchewan	Justice et procureur général	Gordon Wyant	Kevin Fenwick
	Services correctionnels et services de police	Christine Tell	Dale McFee

* Les notes biographiques des ministres de la Justice et procureurs généraux sont aux pages 8-43 à 8-56.

Gouvernement	Ministère	Ministre	Sous-ministre
Alberta	Justice et solliciteur général	Kathleen Ganley	Philip Bryden
	Procureur général		Curtis Clarke (Sous-solliciteur général délégué)
Colombie-Britannique	Justice et procureur général	Suzanne Anton	Lori Wanamaker (Sous-solliciteur général et sous-ministre)
			Richard Fyfe (sous-procureur général)
Yukon	Justice	Brad Cathers	Thomas Ullyett
Territoires du Nord-Ouest	Justice	David Ramsay	Sylvia Haener
Nunavut	Justice	Paul Okalik	Elizabeth Sanderson


RUE WELLINGTON STREET
Minister of Justice and Attorney General of Canada
4021
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada
KITCHEN
CUISINE
4021A
4025
Minister's Chief of Staff
Chef de cabinet du ministre
4033
MO Boardroom
Salle de réunion, BM
4037
4045
4049
4053
4055
4057
4059
4061
4065
4069
Departmental Advisor, MO
Conseiller ministériel, BM
4073
S. Geh
Senior Counsel, DMO
Avocate-conseil, BSM
4093
S. Nesbitt
Senior Counsel, DMO
Avocat-conseil, BSM
4089
S. Poliquin
Chief of Staff, DMO
Chef de cabinet, BSM
4097
Minister's Office Reception Area
Accueil, bureau du ministre
4010
4014
4012
4016
Storeroom
Entrepôt
4024
4032
4036
4038
4042
4044
4048
Equipment
Équipement
4056
4060
4066
S. Désormeaux
Personal Assistant to DM
Adjointe personnelle du SM
4117
W. F. Pentney
Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney General
Sous-ministre de la Justice et sous-procureur général
4121
MO Small Boardroom
Petite salle de réunion, BM
4366
Minister's Office Boardroom (MO)
Salle de réunion, bureau du ministre (BM)
4362
4282
4274
4276
4272
Deputy Minister's Office (DMO) Boardroom
Salle de réunion, bureau du sous-ministre (BSM)
4140
J. Gauthier
Manager, Ministerial Liaison
Gestionnaire, Liaison ministérielle
4264
INBOX
BOÎTE DE RÉCEPTION
4262
Y. Legault
Director, Ministerial Secretariat
Directrice, Secrétariat ministériel
4258
M. Assad
A/Chief, Cabinet and Parliamentary Affairs
Chef p. i., Affaires du Cabinet et parlementaires
4256
RUE LYON STREET
View of Atrium and Library below
Vue sur l'Atrium et la bibliothèque en bas
View of Atrium below
Vue sur l'Atrium en bas
LINK
PASSERELLE
St. Andrews Tower
Tour St. Andrews
A. Garskey
Counsel, Associate DMO
Avocat, BSM délégué
4190
P. Legault
Associate Deputy Minister
Sous-ministre déléguée
4175
S. Rouselle
Executive Assistant, Associate DMO
Adjointe exécutive, BSM délégué
4177
L. Bisson
Manager, Ministerial Correspondence
Gestionnaire, Correspondance ministérielle
4329
T. Nofte
Director General, Communications Branch
Directrice générale, Direction des communications
4307
RUE SPARKS STREET
A. Taschereau
Chief of Staff and Senior Counsel, Associate DMO
Chef de cabinet et avocate-conseil, BSM délégué
4193
NCR
RCN
EMB-04 East Memorial Building / ECE-04 Édifice commémoratif de l'Est
284 rue Wellington Street
Ottawa, ON
Oct.'15
Justice
Canada
Prepared by:
National Accommodations Division
Préparé par:
Division nationale de planification des locaux
S:\NATD\Accommodations\CAD-CAFM\03-Projects\FY-2014-15\Ottawa_EMB-04_Ministerial_Space_MIA

Organismes de la magistrature

Conseil canadien de la magistrature

Présidente
La très honorable Beverley McLachlin, C.P.

Directeur exécutif et avocat général
Norman Sabourin

Le Conseil canadien de la magistrature (CCM) comprend tous les juges en chef et juges en chef adjoints des cours supérieures, ainsi que les juges principaux de la Cour de justice du Nunavut, de la Cour suprême du Yukon et de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest (39 membres). Il a été créé pour aider à promouvoir *l'efficacité, l'uniformité et la responsabilité et pour améliorer la qualité des services judiciaires dans les cours supérieures du Canada*.

Par la loi, il est chargé de recevoir et d'examiner les plaintes concernant les juges de cours supérieures et, en cas d'enquête officielle, en transmet les conclusions au ministre de la Justice.

Le CCM joue un rôle principal dans le domaine de l'éducation judiciaire en approuvant la tenue et le financement de séminaires éducatifs en vertu de la *Loi sur les juges*. Il prend position sur d'autres questions touchant la magistrature, notamment en ce qui concerne la rémunération.

Le Conseil se réunit deux fois par année, habituellement au printemps et à l'automne. Le ministre de la Justice est toujours invité à prendre la parole à ces réunions.

Association canadienne des juges des cours supérieures

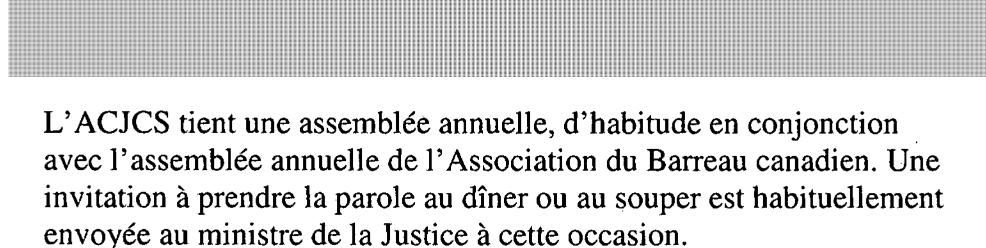
Président
L'honorable Mark McEwan,
Cour suprême de la Colombie-Britannique,
Nelson (C.-B.)

L'Association canadienne des juges des cours supérieures (ACJCS) est une association volontaire composée majoritairement de juges puînés, même si certains juges en chef en sont également membres. Elle a pour principale mission de parler au nom des juges des cours supérieures concernant leur rémunération et d'autres enjeux connexes, que ce soit au ministre de la Justice, au ministère de la Justice ou au gouvernement dans son ensemble.

L'ACJCS mène ses activités au moyen de 15 comités dont les membres proviennent des quatre coins du pays pour aborder notamment la rémunération, la conduite des juges, l'accès à la justice, l'éducation juridique du public, ainsi que l'indépendance de la magistrature. L'Association joue aussi un rôle actif au sein de deux groupes internationaux : la Commonwealth Magistrates' and Judges' Association (Association des juges et magistrats du Commonwealth), qui est actuellement présidée par un juge canadien, l'honorable John Vertes, et l'Union internationale des magistrats, où le juge Robert A. Blair, de la Cour d'appel de l'Ontario, y représente l'ACJCS

s.21(1)(a)

[redacted]



L'ACJCS tient une assemblée annuelle, d'habitude en conjonction avec l'assemblée annuelle de l'Association du Barreau canadien. Une invitation à prendre la parole au dîner ou au souper est habituellement envoyée au ministre de la Justice à cette occasion.

Conseil canadien des juges en chef

Le poste de directeur exécutif est occupé en alternance par l'un des juges en chef provinciaux

Le Conseil canadien des juges en chef (CCJC) est un organisme volontaire dont les membres sont des juges en chef et des juges en chef adjoints provinciaux et territoriaux. Même si l'organisme a des intérêts analogues à ceux de l'Association canadienne des juges de Cours provinciales, ses membres, en qualité de gestionnaires magistrats des cours provinciales, ont des objectifs et des points de vue distincts. Les enjeux auxquels s'est intéressé le CCJC sont notamment les structures des cours, le financement de la formation des juges et les consultations en matière de réforme du droit pénal.

Association canadienne des juges des Cours provinciales

Présidente
Juge Lee Ann Martin
Cour provinciale du Manitoba

L'Association canadienne des juges des Cours provinciales (ACJCP) est une association volontaire de juges nommés par les provinces. Elle s'occupe principalement de promouvoir les intérêts de ses membres, notamment leurs conditions de travail, leur situation et l'éducation juridique permanente.

Le ministère de la Justice consulte régulièrement l'ACJCP en ce qui a trait aux grandes initiatives en matière de droit pénal et à la mise en œuvre des programmes qui ont une incidence sur les cours provinciales. L'ACJCP reçoit annuellement un financement de base du ministère de la Justice et en général, le ministre de la Justice rencontre l'ACJCP annuellement.

Institut national de la magistrature

Présidente
La très honorable
Beverley McLachlin,
C.P.

Directrice exécutive
L'honorable juge
C. Adèle Kent
Cour du Banc de la
Reine de l'Alberta

Le gouvernement fédéral et le ministère de la Justice appuient fermement le concept d'un centre national de formation des juges de nomination fédérale et provinciale. Cet appui a abouti à la création de l'Institut national de la magistrature (INM), qui a commencé ses activités en 1988. Il est financé conjointement par le gouvernement fédéral, et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

L'INM offre et coordonne des services de formation des juges de tous les niveaux à l'échelle du pays. Il s'agit d'un organisme indépendant, géré par un conseil de gouverneurs composé de deux juges de cours provinciales et de trois juges de nomination fédérale. L'INM entreprend la coordination de la participation de juges canadiens à la prestation de la formation de juges à l'étranger. Son groupe de coopération internationale a géré des projets de réforme judiciaire s'échelonnant sur plusieurs années dans un grand nombre de pays, parmi lesquels on compte l'Australie, le Chili, la Chine, l'Éthiopie, le Ghana, la Jamaïque, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines, le Pérou, le Rwanda, la Russie et l'Écosse.

Organismes de la profession juridique

Association du Barreau canadien

Présidente
Me Michele Hollins, c.r.

Chef de la direction
Me John D.V. Hoyles

L'Association du Barreau canadien (ABC) est une association volontaire qui représente plus de 37 000 avocats, juges, notaires, professeurs de droit et étudiants en droit de toutes les régions du Canada.

Pour l'heure, l'ABC est particulièrement préoccupée par des enjeux liés à la primauté du droit, à l'accès à la justice, au financement de l'aide juridique, à l'indépendance de la profession juridique, au processus de nomination des juges, aux tribunaux unifiés de la famille ainsi qu'aux certificats de sécurité et au régime d'avocats spéciaux en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

L'ABC a manifesté son désir de transmettre ses idées au ministère de la Justice au cours des premières étapes d'élaboration de propositions législatives, notamment en ce qui a trait au droit pénal et à la justice applicable aux jeunes.

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

Président
Me Thomas G. Conway

Chef de la direction
Me Jonathan G. Herman

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (FOPJC) est l'organisme national de coordination des 14 ordres professionnels de juristes canadiens qui, en vertu de la loi de leur province ou territoire, sont chargés de réglementer les 100 000 avocats du Canada et 4 000 notaires du Québec dans l'intérêt public.

Les questions qui intéressent la FOPJC à l'heure actuelle sont l'accès à la profession juridique, la mobilité des avocats, la confidentialité des communications entre l'avocat et son client, les perquisitions dans un bureau d'avocats, l'aide juridique, l'accès à la justice, la nomination des juges, le régime des avocats spéciaux en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le perfectionnement professionnel continu obligatoire (accréditation), les accords commerciaux et services juridiques internationaux et les projets de développement international.

Barreau du Québec

Bâtonnière
Me Claudia P. Prémont

Directrice générale
Me Lise Tremblay

Le Barreau du Québec compte plus de 24 000 membres. Il apporte activement son point de vue au sujet de diverses initiatives législatives, de modifications au *Code criminel* et d'autres lois fédérales connexes.

Chambre des notaires du Québec

Président
Me Gérard Guay

Directeur général
Jacques Desforges

La Chambre des notaires du Québec supervise la formation et l'admission de candidats à la profession notariale au Québec. Il y a environ 4 000 notaires au Québec.

Organismes d'application de la loi

Association canadienne des chefs de police

Président
Chef Clive Weighill, C.O.M.
Service de police de Saskatoon

L'Association canadienne des chefs de police (ACCP) veille à soutenir et à promouvoir l'application efficace de la loi ainsi que la protection et la sécurité de la population canadienne. Elle compte environ 1 000 chefs de police membres à l'échelle du Canada, dont 400 sont des membres actifs.

Les comités de l'ACCP assurent la liaison avec les divers ordres de gouvernement et ministères puisqu'ils sont chargés par la loi d'assurer le maintien de l'ordre. Les initiatives de l'ACCP sont soulignées lors de son Congrès annuel.

À l'heure actuelle, l'ACCP se penche particulièrement sur les questions d'accès légitime aux médias électroniques chiffrés, les mandats non retournables, les mesures législatives sur les empreintes génétiques ainsi que la réforme de la loi sur le crime organisé.

Association canadienne des commissions de police

Présidente
Cathryn Palmer
Commission de police d'Edmonton

L'Association canadienne des commissions de police (ACCP) est un organisme sans but lucratif incorporé à l'échelle nationale représentant les opinions des autorités municipales de la police au Canada. Elle représente environ 75 commissions de police municipale du Canada qui emploient plus de 35 000 policiers (environ trois quarts du personnel policier municipal au Canada). Elle a pour mission de travailler en collaboration et de façon proactive à l'amélioration de la gouvernance de la police au Canada et de susciter un changement qui rehaussera la sécurité de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens.

L'ACCP examine actuellement comment le ministère de la Justice peut collaborer avec les associations chargées du maintien de l'ordre et de la lutte contre le crime. Elle est particulièrement préoccupée par des questions comme les armes à feu illicites et l'intervention rapide en cas d'actes de terrorisme. Elle demande également une stratégie canadienne détaillée en matière de lutte contre la cybercriminalité.

Association canadienne des policiers

Président
Tom Stamatakis

L'Association canadienne des policiers (ACP) est la voix nationale de 52 000 policiers au Canada. Ses membres comprennent des policiers qui servent dans plus de 160 services de police dans le pays ainsi que des membres de la GRC, de la police des chemins de fer et de la police des Premières nations.

Les questions générales liées au ministère de la Justice qui intéressent l'ACP sont les membres du comité consultatif de la magistrature, les peines avec sursis, les peines minimales obligatoires, les délinquants dangereux, la conduite avec facultés affaiblies par la drogue, les infractions relatives aux drogues, les infractions commises avec une arme à feu, les mandats non retournables, la cybercriminalité, la criminalité chez les jeunes et les victimes.

Organismes d'aide aux victimes

Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes

Présidente
Susheel Gupta

Directrice exécutive
Heidi Illingworth

Le Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes (CCRVC) est un organisme national qui défend les droits des victimes et des survivants de crimes graves et violents au Canada. Il milite pour les droits des victimes en faisant valoir les intérêts et les points de vue des victimes d'actes criminels auprès des différents ordres de gouvernement.

Association québécoise Plaidoyer-Victimes

Présidente
Arlène Gaudreault

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) est un organisme provincial voué à la promotion et à la défense des droits et des intérêts des victimes d'actes criminels au Québec. L'organisme coordonne aussi des activités entre les intervenants, les réseaux d'entraide et les organismes communautaires axés sur les victimes et la victimisation.

Victimes de violence

Présidente
Sharon Rosenfeldt

Victimes de violence est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la législation fédérale qui offre du soutien et de l'aide aux victimes de crimes violents et appuie dans leurs recherches les familles dont un enfant est disparu. Avec la GRC, l'organisme a mis en place un programme reconnu pour les enfants disparus.

Association des familles de personnes assassinées ou disparues

Président
Réjean Talbot

L'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) est un organisme québécois sans but lucratif. L'organisme vient en aide à plus de 500 familles. Il offre les services suivants :

- soutien psychologique et conseils pour traiter avec les médias;
- aide juridique et administrative;
- conférences avec des conseillers juridiques, des criminologues, des juges, des avocats, des policiers, des psychologues, des journalistes, etc.;
- congrès avec des juges, des avocats et des psychologues;
- soutien aux familles à l'égard des audiences préliminaires et des procédures judiciaires.

Canadian Crime Victim Foundation

Directeur
Randy Carroll

La Canadian Crime Victim Foundation (CCVF) est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la législation fédérale qui soutient les victimes d'actes criminels et qui leur offre les outils et les ressources dont elles ont besoin. Elle travaille en collaboration et en partenariat avec des organismes qui offrent des services et des programmes aux membres du public en vue de sensibiliser et d'aider les policiers et les travailleurs de premier plan à l'égard des besoins des victimes.

Ending Violence Association of BC

Directrice exécutive
Tracy Porteous

L'Ending Violence Association of BC (EVA BC) est un organisme de bienfaisance à but non lucratif qui offre des services à plus de 200 programmes de lutte contre la violence en Colombie-Britannique. Elle coordonne et appuie le travail accompli dans le cadre de programmes d'aide aux victimes et de lutte contre la violence en C.-B. en offrant des services de consultation et d'analyse, de développement des ressources, de formation, de recherche et de sensibilisation.

Les mères contre l'alcool au volant

Présidente
Angeliki Souranis

Chef de la direction
Andrew Murie

Les mères contre l'alcool au volant (MADD Canada) est un organisme de bienfaisance dirigé par de simples citoyens et voué à la lutte contre l'alcool au volant. Il offre des services de soutien aux victimes et travaille à conscientiser la population aux dangers de la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue.

Page blanche intentionnelle.

Notes biographiques

Ministère de la Justice (en ordre alphabétique)

J.S. (Bill) Basran 8-1
Thomas Beveridge 8-2
Geoffrey M. Bickert 8-3
Francisco Couto 8-4
Elisabeth Eid 8-5
Philippe Hallée 8-6
Sandra Hassan 8-7
Lynn Hjartarson 8-8
Pierre Legault 8-9
Yanike Legault 8-10
Lynn Lovett 8-11
Carla Lyon 8-12
Pamela McCurry 8-13
Tracie Noftle 8-14
France Pégeot 8-15
William F. Pentney 8-16
Donald K. Piragoff 8-17
Stéphanie Poliquin 8-18
Barbara Ritzen 8-19
Marie-Josée Thivierge 8-20
Micheline Van Erum 8-21
Laurie C. Wright 8-22
Inanc Yazar 8-23

Portefeuille de la Justice (en ordre alphabétique)

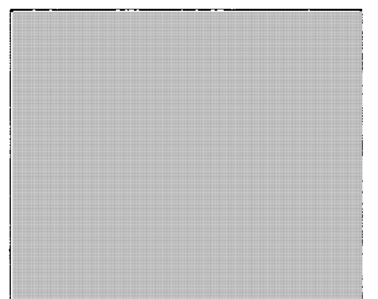
Roger Bilodeau 8-25
William A. Brooks 8-26
Daniel Gosselin 8-27
Bernard Grenier 8-28
Marie-Claude Landry 8-29
Suzanne Legault 8-30
Sue O'Sullivan 8-31
Marie-France Pelletier 8-32
Brian Saunders 8-33
Daniel Therrien 8-34
David Thomas 8-35

Cours (en ordre alphabétique)

Hon. B. Richard Bell 8-37
Hon. Paul Crampton 8-38
Hon. Beverley McLachlin 8-39
Hon. Marc Noël 8-40
Hon. Eugene P. Rossiter 8-41

Ministres de la Justice provinciaux et territoriaux (d'un océan à l'autre)

Terre-Neuve-et-Labrador	Darin King	8-43
	Felix Collins	8-44
Île-du-Prince-Edouard	H. Wade MacLauchlan	8-45
Nouvelle-Écosse	Diana C. Whalen	8-46
Nouveau Brunswick	Stephen Horsman	8-47
Québec	Stéphanie Vallée	8-48
Ontario	Madeleine Meilleur	8-49
Manitoba	Gord Mackintosh	8-50
Saskatchewan	Gordon Wyant	8-51
Alberta	Kathleen Ganley	8-52
Colombie Britannique	Suzan Anton	8-53
Yukon	Brad Cathers	8-54
Territoires du Nord-Ouest	David Ramsay	8-55
Nunavut	Paul Okalik	8-56



J.S. (BILL) BASRAN
DIRECTEUR GÉNÉRAL RÉGIONAL
RÉGION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

J.S. (Bill) Basran [redacted] puis il a été admis au barreau en 1995. La même année, M. Basran a joint la Section du droit fiscal du ministère de la Justice dans la région de la Colombie-Britannique.

En 2002, après avoir passé quelques années au Bureau du directeur régional principal à travailler à des initiatives innovatrices touchant la formation, l'orientation et le recrutement et l'embauche des stagiaires et des avocats, M. Basran est retourné à la Section du droit fiscal à titre d'avocat principal et chef d'équipe du Groupe de la procédure informelle.

En 2004, M. Basran est devenu avocat général et directeur de la Section du droit fiscal. Dans le cadre de ces fonctions, il dirigeait un groupe de plus de 60 avocats et employés s'occupant du contentieux fédéral civil en matière fiscale en Colombie-Britannique. M. Basran a défendu le gouvernement du Canada devant la Cour canadienne de l'impôt, la Section de première instance de la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale.

En octobre 2007, M. Basran est devenu directeur général régional du Bureau régional de la Colombie-Britannique. Il dirigeait un effectif de plus de 400 employés offrant des services juridiques à plus de 30 ministères et organismes fédéraux en Colombie-Britannique.

En plus de remplir les tâches associées à ses fonctions de directeur général régional, M. Basran agit à titre de champion des minorités visibles au Ministère, de champion des services juridiques *pro bono* et de président du Comité directeur des services juridiques *pro bono*. M. Basran a joué un rôle fondamental dans l'élaboration de la première politique de Justice Canada sur les services juridiques *pro bono* offerts par les avocats du Ministère

s.19(1)



THOMAS BEVERIDGE
DIRECTEUR RÉGIONAL GÉNÉRAL
BUREAU RÉGIONAL DE L'ATLANTIQUE

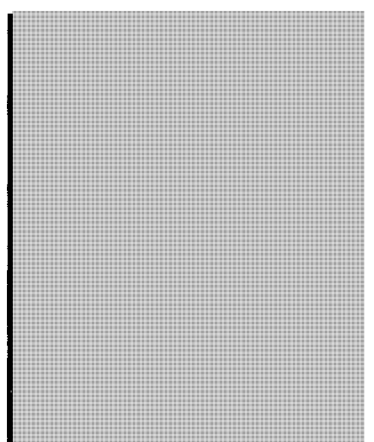
Thomas Beveridge [redacted] En 1990, il a joint les rangs du ministère de la Justice à Toronto à titre de procureur. Il a été directeur adjoint du Service fédéral des poursuites à Toronto jusqu'en janvier 2001, alors qu'il a déménagé à Ottawa, où il a occupé la fonction d'avocat général et de directeur général du Service d'entraide internationale jusqu'en 2009.

M. Beveridge a comparu à titre d'avocat poursuivant devant des tribunaux de première instance, la Cour d'appel et la Cour suprême du Canada, et il a représenté fréquemment l'État demandeur dans des affaires d'extradition et d'entraide internationale.

M. Beveridge est coauteur avec Elaine Krivel, c.r., et John Hayward de l'ouvrage *A Practical Guide to Canadian Extradition* et il est l'auteur de l'article « Extradition », publié dans le *Canadian Encyclopedic Digest.*

M. Beveridge a été nommé directeur régional général en juillet 2009.

s.19(1)



GEOFFREY M. BICKERT, c.r.
SOUS-PROCUREUR GÉNÉRAL ADJOINT PAR INTÉRIM
DIRECTION DU CONTENTIEUX

Geoffrey Bickert été admis au Barreau de l'Alberta en 1976. Il a depuis été membre des barreaux des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Il est actuellement membre du Barreau de la Colombie-Britannique. Il a été nommé conseiller de la reine en 1991.

M. Bickert a débuté sa carrière en droit, au secteur privé, à Edmonton, Alberta. Il a joint le ministère de la Justice comme procureur fédéral, à Yellowknife, en 1979. En 1987, il quitte le ministère pour joindre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à titre de ministre adjoint de la Justice et procureur général adjoint jusqu'en 1995. M. Bickert est revenu à Justice Canada où, de 1997 à 2012, il a occupé plusieurs postes de niveau senior incluant le poste de directeur général et avocat général principal des Services juridiques ministériels de Pêches et Océans, avant d'être nommé SPGA.

Dans son poste de SPGA, Direction du contentieux, M. Bickert supervise tous les litiges en matière civile impliquant le gouvernement fédéral. Il préside aussi le Comité national du contentieux, lequel fait des recommandations au ministre de la Justice sur les litiges importants, les interventions et les appels à la Cour suprême du Canada.

s.19(1)

[redacted]

FRANCISCO COUTO
DIRECTEUR GÉNÉRAL RÉGIONAL
BUREAU RÉGIONAL DU QUÉBEC

Francisco Couto [redacted] Reçu au Barreau du Québec en 1989, il s'est joint au Bureau régional du Québec la même année où il a pratiqué le litige devant les tribunaux du Québec ainsi que devant les cours fédérales.

En avril 2011, Me Couto a été nommé directeur général régional du Bureau régional du Québec. Il est co-champion ministériel du programme national de mentorat. Il est également président du Comité de liaison du Barreau de Montréal avec la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale ainsi que chargé de cours à l'École du Barreau du Québec en droit public et administratif.

Me Couto est membre du Conseil fédéral du Québec au sein duquel il est parrain de la Communauté nationale des gestionnaires.

s.19(1)

ELISABETH EID
SOUS-PROCUREURE GÉNÉRALE ADJOINTE, PORTEFEUILLE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, DE LA DÉVENSE ET DE L'IMMIGRATION
CO-CHAMPIONNE DES LANGUES OFFICIELLES

[redacted]. Elisabeth Eid est membre du Barreau du Haut-Canada et du Barreau du Québec.

Elle est arrivée au ministère de la Justice en 1992 à titre d'avocate, aux Services juridiques de Patrimoine Canada. En 1996, elle s'est jointe à l'équipe de la Section des droits de la personne (SDP). Elle a occupé le poste de directrice générale et avocate générale principale de la SDP de 2004 à 2010.

En 2010, Me Eid est nommée sous-procureure générale adjointe déléguée du Portefeuille de la Sécurité publique, de la Défense et de l'Immigration (SPDI). Poste qu'elle a occupé jusqu'à sa nomination au poste de sous-procureure générale adjointe, en juin 2014. À ce titre, elle gère la section des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre et supervise la prestation de services juridiques après des neuf (9) clients du Portefeuille.

Me Eid fut nommée co-championne des langues officielles par le sous-ministre.

s.19(1)

[redacted]



PHILIPPE HALLÉE
PREMIER CONSEILLER LÉGISLATIF
DIRECTION DES SERVICES LÉGISLATIFS

Philippe Hallée [redacted] Il est membre du Barreau du Québec depuis 1991.

Me Hallée a commencé sa carrière au ministère de la Justice en 1992. Il a d'abord travaillé au sein de la Section de la réglementation (administration centrale) pendant deux ans, puis il s'est joint à la Section de la législation, où il a rédigé des projets de loi du gouvernement pendant plus de neuf ans. Il a ensuite dirigé pendant quelques années l'équipe chargée du perfectionnement professionnel des conseillers législatifs, avant de diriger le Groupe des services consultatifs et du perfectionnement, puis la Section de la réglementation - Transports Canada.

Me Hallée a été nommé premier conseiller législatif en juillet 2013, poste qu'il occupait à titre intérimaire depuis janvier de la même année. Auparavant, il agissait à titre de premier conseiller législatif adjoint depuis octobre 2007.

Me Hallée fut nommé co-champion des langues officielles par le sous-ministre.

s.19(1)

[redacted]

SANDRA HASSAN
SOUS-MINISTRE ADJOINTE
PORTEFEUILLE DES ORGANISMES CENTRAUX ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES FINANCES

[redacted] Elle est membre du Barreau du Québec depuis 1991.

Avant de se joindre à la fonction publique, Me Hassan [redacted]

Me Hassan a commencé sa carrière dans la fonction publique en 2000 au ministère de la Justice comme avocate-conseil pour la Section du code civil avant de joindre la Direction des services législatifs, où elle a travaillé sur l'initiative législative de bijuridisme (législation fiscale). En 2006, elle a été nommée directrice exécutive et avocate générale de la Division du droit fiscal, aux Services juridiques du ministère des Finances, où elle offrait des conseils et des services juridiques en lien avec la politique fiscale et la rédaction de la législation fiscale.

Me Hassan a été nommée sous-ministre adjointe du Portefeuille des organismes centraux en avril 2011. Elle occupait ce poste à titre intérimaire depuis octobre 2010.

s.19(1)

[redacted]



LYNN HJARTARSON
DIRECTRICE GÉNÉRALE RÉGIONALE
RÉGION DU NORD

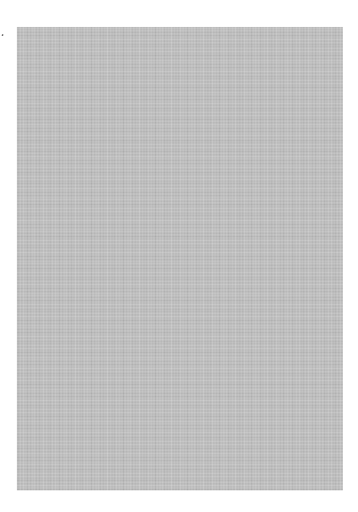
Lynn Hjartarson [redacted] Mme Hjartarson a effectué son stage auprès du cabinet Quain Dioguardi à Ottawa, et elle est membre du Barreau du Haut-Canada depuis 1982.

Mme Hjartarson a commencé sa carrière au ministère de la Justice en 1982 à titre de conseillère juridique au Service juridique du ministère de l'Agriculture. En 1983, elle accepte un poste d'avocate dans l'Équipe de recherche des avis juridiques et des précédents. En 1984, elle passe au ministère des Affaires indiennes et du Nord pour y travailler au sein des Services juridiques. Elle y reste jusqu'à son départ pour les Territoires du Nord-Ouest, en 1991.

En 1994, elle accepte un poste de conseillère juridique à la Section du contentieux des affaires civiles et des services consultatifs du Bureau régional des Territoires du Nord-Ouest, à Yellowknife, poste qu'elle conserve jusqu'en 2002, année où prend la direction du contentieux. De décembre 2006 à août 2007, Mme Hjartarson occupe le poste de directrice régionale des bureaux régionaux des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

En septembre 2007, Mme Hjartarson est devenue directrice régionale principale par intérim de la région du Nord, et a occupé ce poste jusqu'à sa nomination en tant que directrice générale régionale en janvier 2009. Mme Hjartarson est responsable de la gestion de la région du Nord, y compris le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. De plus, à titre de championne de PROGEN, elle encourage, soutient et promeut le réseau des jeunes du Ministère. Elle est représentante ministérielle auprès du Conseil fédéral du Nord ainsi que vice-présidente de sa table dans les Territoires du Nord-Ouest.

s.19(1)



PIERRE LEGAULT
SOUS-MINISTRE DÉLÉGUÉ

Pierre Legault est titulaire d'une licence en droit civil (LL.L.) et d'un baccalauréat en droit de l'Université d'Ottawa et est membre du Barreau du Québec

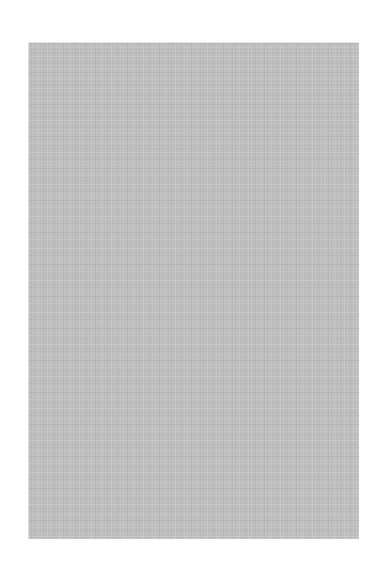
Me Legault s'est joint au ministère de la Justice en 1982, ayant agi tout d'abord en tant qu'avocat pour les Services juridiques d'Énergie, Mines et Ressources, ensuite pour les Services juridiques généraux des Finances, et enfin comme avocat principal et gestionnaire, Services juridiques de la Commission de la capitale nationale. Il a également été secrétaire général, coordonnateur de l'accès à l'information et avocat-conseil gestionnaire des Services juridiques d'Investissement Canada de 1990 à 1993.

De 1993 à 2002, Me Legault a occupé divers postes aux Services juridiques d'Industrie Canada, dont ceux d'avocat-conseil, d'avocat général et d'avocat général principal et de gestionnaire, Division du droit commercial. De 2002 à 2008, il était avocat général principal et gestionnaire des Services juridiques d'Industrie Canada et du Portefeuille de l'industrie.

Enfin, depuis 2008 et jusqu'à sa récente nomination, Me Legault était sous-ministre adjoint, Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire.

Me Legault a été nommé sous-ministre délégué du ministère de la Justice en juillet 2012.

s.19(1)



YANIKE LEGAULT
DIRECTRICE
SECRÉTARIAT MINISTÉRIEL

Yanike Legault [redacted]t est membre du Barreau du Québec.

Me Legault s'est jointe au ministère de la Justice en 2003 à titre d'avocate au sein du Secrétariat ministériel.

Avant de se joindre au ministère de la Justice, elle a occupé différents postes au Secrétariat de la législation et planification parlementaire du Bureau du Conseil privé ainsi que l'équipe de la réforme démocratique. Elle a aussi pratiqué le droit en pratique privée pour une période de deux ans avant de se joindre au gouvernement fédéral.

Me Legault a été nommée directrice du Secrétariat ministériel en juillet 2015. Elle occupait ce poste par intérim depuis décembre 2014 et auparavant a occupé pendant 6 ans le poste de chef de l'Unité des affaires parlementaires.

s.19(1)

[redacted]

LYNN LOVETT
SOUS-MINISTRE ADJOINTE PAR INTÉRIM
PORTEFEUILLE DU DROIT DES AFFAIRES ET DU DROIT RÉGLEMENTAIRE

Lynn Lovett [redacted] Elle est membre du Barreau du Haut-Canada.

Mme Lovett s'est jointe au ministère de la Justice en 1997, en tant qu'avocate de la Section des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, où elle devenue avocate-conseil et directrice adjointe en 2001, poste qu'elle a occupé pendant cinq ans. À ce titre, elle a travaillé avec les partenaires du Programme des crimes de guerre (CIC, ASFC, GRC) pour mener à bien les aspects modernes et de la Seconde Guerre mondiale du Programme.

Avant d'arriver au ministère de la Justice, Mme Lovett a travaillé comme avocate pour la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces armées canadiennes en Somalie de 1995 à 1997. De 2006 à 2008, Mme Lovett a assumé les fonctions de conseillère en politiques ministérielle du ministre de la Justice et Procureur général du Canada. Elle s'est jointe aux services juridiques du ministère des Pêches et des Océans en septembre 2008 comme avocate générale et directrice adjointe. Elle est devenue directrice exécutive et avocate générale principale aux services juridiques du ministère des Pêches et des Océans en mars 2009, et elle est demeurée à ces fonctions jusqu'en décembre 2011. En janvier 2012, elle faisait partie de l'Équipe de la Défense en qualité de conseillère juridique auprès des Forces canadiennes (CJFC) et du ministère de la Défense nationale.

En juin 2013, Mme Lovett s'est jointe au Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire à titre de sous-ministre adjointe déléguée et elle agit à titre de sous-ministre adjointe par intérim depuis août 2015.

s.19(1)

[redacted]



CARLA LYON
DIRECTRICE GÉNÉRALE RÉGIONALE
ET AVOCATE GÉNÉRALE PRINCIPALE
BUREAU RÉGIONAL DE L'ONTARIO

Carla Lyon [redacted] Après son admission au Barreau de l'Ontario en 1982, Mme Lyon a rejoint le Bureau régional de l'Ontario (BRO) du ministère de la Justice à titre d'avocate à la Section de consultation en matière de droit commercial et immobilier.

Au fil des ans, Mme Lyon a fourni des conseils juridiques et transactionnels dans les domaines commercial et immobilier pour de nombreux clients et, surtout, pour Transports Canada dans sa mise en œuvre de la Politique nationale des aéroports.

Mme Lyon est devenue la directrice de la Section de consultation en matière de droit commercial et immobilier en 1993 et directrice des directions du droit commercial et du droit autochtone en 1996 au sein du BRO. En 2001, elle occupait le poste d'avocate générale principale et directrice générale régionale associée du BRO

Mme Lyon est devenue la directrice générale régionale de la Région de l'Ontario en juillet 2008.

[redacted]

PAMELA McCURRY
SOUS-PROCUREURE GÉNÉRALE ADJOINTE
PORTEFEUILLE DES AFFAIRES AUTOCHTONES

[redacted] Elle est Directrice certifiée (Université de McMaster) et membre du Barreau du Haut-Canada.

Durant ses 30 années de service au sein de la fonction publique fédérale, Mme McCurry a occupé plusieurs postes qui lui ont permis d'acquérir une expérience stratégique, opérationnelle et juridique très variée. Elle a travaillé aux Services juridiques pendant plusieurs années et a été conseillère juridique en matière de politiques pour les priorités stratégiques et la planification. Elle a également dirigé la planification des activités et le soutien stratégique auprès de la direction de même que le soutien du secrétariat aux processus décisionnels de la haute direction.

Mme McCurry possède une vaste expérience des projets de transformation et d'expertise dans les questions de gouvernance, la conception organisationnelle, la gestion du changement et la prestation des services ministériels. Dans ces domaines, elle a fourni un éventail de conseils stratégiques et opérationnels à la haute direction.

Avant cela, elle a occupé deux postes au ministère de la Justice: avocate générale principale pour le groupe du Droit des Autochtones et politique stratégique (de 2002 à 2005), et sous-procureure générale adjointe déléguée au portefeuille des affaires autochtones (de 2005 à 2009).

Pamela McCurry est devenue sous-procureure générale adjointe du portefeuille des affaires autochtones en janvier 2010. Auparavant, elle assumait les responsabilités de sous-ministre adjointe principale au secteur des politiques et de l'orientation stratégique du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

En 2014, Mme McCurry a reçu le Prix d'excellence de la fonction publique dans la catégorie Excellence en gestion.

s.19(1)

[redacted]



TRACIE NOFTLE
DIRECTRICE GÉNÉRALE
DIRECTION DES COMMUNICATIONS

[redacted]

Avant de se joindre au ministère de la Justice, Mme Noftle a travaillé au Service correctionnel du Canada (SCC) en tant que directrice générale responsable de la supervision de la gestion et de l'administration du bureau du Commissaire ainsi que des dossiers intergouvernementaux et internationaux. Mme Noftle possède une solide expérience en matière de communications et de relations externes au gouvernement. En effet, elle œuvre dans ce domaine depuis 2002 et a occupé des postes clés de direction à Emploi et Développement social Canada, Programme du travail, et au SCC.

Mme Noftle a toujours été intéressée par les médias sociaux et l'innovation. Par le passé, elle a été coprésentatrice pour des médias sociaux dans le cadre de cours gouvernementaux, et elle a été conférencière à la 44e conférence de l'International Council on Information Technology in Government Administration tenue à Washington, D.C.

Dans le cadre de ce rôle, elle assume la responsabilité de superviser tous les aspects de la fonction des communications au Ministère, y compris son site Web, les médias sociaux, les relations avec les médias, les communications stratégiques, la présence externe et interne ainsi que la promotion de l'approche de communication « Numérique d'abord ».

s.19(1)

[redacted]



FRANCE PÉGEOT
SOUS-MINISTRE ADJOINTE
BUREAU DE LA GESTION DU CHANGEMENT

[redacted]

Avant d'entrer au Ministère, Mme Pégeot était sous-ministre adjointe de la politique stratégique au ministère des Pêches et Océans. Avant cette affectation, elle a dirigé l'équipe des opérations de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et a travaillé à la création de l'Agence de développement économique du Sud de l'Ontario, où elle a agi à titre de vice-présidente. Cette affectation suivait son mandat de vice-présidente de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Mme Pégeot est entrée au ministère de la Justice en décembre 2013 comme conseillère spéciale au sous-ministre. En juin 2014, elle a accepté la position de sous-ministre adjointe du Bureau de la gestion du changement. Elle est responsable pour diriger la mise en œuvre de la révision des services juridiques, les analytiques d'affaires, et le modèle de financement et la restructuration organisationnelle.



WILLIAM F. PENTNEY, c.r.
SOUS-MINISTRE DE LA JUSTICE ET
SOUS-PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

William F. Pentney est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Queen's, ainsi que d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en droit public de l'Université d'Ottawa. M. Pentney est l'auteur de plusieurs livres et articles, notamment de l'édition révisée de *Discrimination and the Law in Canada*, du juge W. Tarnopolsky, ainsi que de *Human Rights and Freedoms in Canada: Cases, Notes and Materials*, dont il est le coauteur avec Mark Berlin.

M. Pentney s'est joint à la fonction publique en 1991 en tant qu'avocat général et directeur des Services juridiques de la Commission canadienne des droits de la personne, fonction qu'il a exercée jusqu'en 1999. Avant de se joindre à la fonction publique, M. Pentney a été professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

De 1999 à 2006, M. Pentney a occupé plusieurs postes au ministère de la Justice, dont ceux de sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques et sous-procureur général adjoint, Portefeuille de la Citoyenneté, l'Immigration et la Sécurité publique.

D'octobre 2006 à décembre 2007, M. Pentney a occupé le poste de secrétaire adjoint du Cabinet (Priorités et planification) au Bureau du Conseil privé. De janvier 2008 à août 2010, il a été sous-ministre délégué du ministère de la Défense nationale.

M. Pentney a été nommé sous-secrétaire du Cabinet (Planification et consultations) au Bureau du Conseil privé en septembre 2010 et il a exercé cette fonction jusqu'à sa nomination au poste de sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Canada, le 5 novembre 2012.

En décembre 2014, M. Pentney fut honoré du titre de conseiller de la reine, une distinction conférée à des avocats du secteur public fédéral qui ont fait preuve de leadership dans leur vie professionnelle, qui ont rehaussé l'estime dont jouit la profession juridique et qui ont contribué de manière exceptionnelle à l'évolution du droit.

s.19(1)



DONALD K. PIRAGOFF, c.r.
SOUS-MINISTRE ADJOINT PRINCIPAL
SECTEUR DES POLITIQUES

Donald K. Piragoff a étudié aux universités de Winnipeg, du Manitoba et de Toronto pour obtenir un baccalauréat en arts, un baccalauréat en droit et une maîtrise en droit. Il a été admis au Barreau du Manitoba en 1979 et a commencé à travailler au ministère de la Justice en 1981. M. Piragoff a été nommé conseiller de la reine en 2013.

Pendant sa carrière au Ministère, il a participé à plusieurs initiatives stratégiques et législatives en matière de droit pénal tant nationales qu'internationales. Il a représenté le Canada sur la scène internationale, notamment au G8, au Conseil de l'Europe, au Commonwealth, à l'Organisation des États américains, à l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres réunions internationales. Il a fait partie des délégations canadiennes participant à divers comités préparatoires pour la mise sur pied de la Cour pénale internationale (CPI) et à la conférence diplomatique des plénipotentiaires qui ont négocié le Statut de Rome et les règles de la CPI, notamment la coordination des négociations et la rédaction de différents articles et règlements en matière de droit pénal et de preuve.

Il a enseigné à la faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York, à Toronto en 1980-1981, et à la faculté de droit de l'Université McGill, à Montréal de 1993 à 1998. De plus, il est l'auteur d'un livre intitulé *Similar Fact Evidence* et de plusieurs autres publications.

M. Piragoff a été nommé sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques, en octobre 2006.

Le sous-ministre l'a nommé Champion du multiculturalisme en octobre 2011.

s.19(1)



[redacted]

STÉPHANIE POLIQUIN
CHEF DE CABINET
CABINET DU SOUS-MINISTRE ET SOUS-PROCUREUR GÉNÉRAL

[redacted] Elle a également complété le programme « Leardership Across Boarders » offert aux cadres de la fonction publique fédérale.

Après avoir passé 12 ans à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, elle s'est jointe à l'Équipe de la Défense en mars 2001, et fut nommée Directrice générale, Développement de la main d'œuvre, SMA (RH-Civ) en décembre 2010.

En juin 2011, elle recevait le Prix du Sous-ministre et du Chef d'état major de la Défense pour l'innovation soulignant son travail à la conception et à la mise en œuvre du Cours d'orientation des EX du MDN, une pratique d'apprentissage innovatrice et unique au gouvernement fédéral.

En avril 2013, Mme Poliquin s'est jointe au ministère de la Justice à titre de Chef de cabinet du sous-ministre de la Justice et sous-procureur général.

s.19(1)

[redacted]



BARBARA RITZEN, c.r.
DIRECTRICE GÉNÉRALE RÉGIONALE
RÉGION DES PRAIRIES

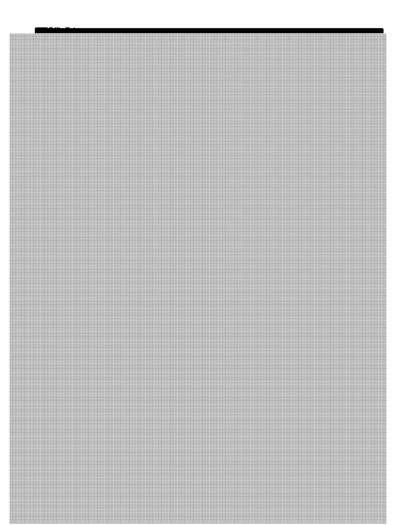
[redacted]

Mme Ritzen s'est jointe au ministère de la Justice en 1983 à titre de stagiaire en droit. De 1984 à 1998, elle a été avocate au bureau d'Edmonton du Ministère. À ce titre, elle a représenté le gouvernement fédéral dans une grande variété d'affaires et a plaidé à tous les paliers de l'appareil judiciaire, y compris à la Cour suprême du Canada. Entre 1998 et 2004, Mme Ritzen a occupé divers postes de direction au bureau d'Edmonton et dans la région des Prairies du Ministère. De 2008 à 2013, elle a dirigé une grande initiative nationale destinée à positionner stratégiquement le Ministère pour l'avenir.

Mme Ritzen est directrice générale régionale de la région des Prairies depuis 2004. À ce titre, elle est responsable des activités du Ministère dans les trois provinces des Prairies (l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba).

Elle est également la championne ministérielle des personnes handicapées.

s.19(1)



MARIE-JOSÉE THIVIERGE
SOUS-MINISTRE ADJOINTE ET
DIRIGEANTE PRINCIPALE DES FINANCES
SECTEUR DE LA GESTION ET DE LA DPF

[redacted]

De 1985 à 2004, Mme Thivierge a occupé divers postes de responsabilité croissante à Industrie Canada. Elle a également siégé à titre de membre et de présidente du Groupe d'étude du Congrès d'étude du Commonwealth (1998) et elle a participé au Programme Cours et affectations de perfectionnement au sein de la fonction publique du Canada.

Mme Thivierge a par la suite occupé plusieurs postes de direction au sein du gouvernement. De 2004 à 2007, elle a assumé les fonctions de sous-ministre adjointe de la Direction générale de l'apprentissage, à Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Puis, de 2007 à 2013, elle a occupé le poste de sous-ministre adjointe du Secteur des services axés sur le marché, le tourisme et la petite entreprise (SMTPE), à Industrie Canada, et ce, à la suite d'une affectation au Bureau du Conseil privé en tant que secrétaire adjointe par intérim du Cabinet, Politique du développement économique et régional.

En mai 2013, Mme Thivierge a été nommée sous-ministre adjointe et dirigeante principale des finances du Secteur de la gestion et de la DPF du ministère de la Justice.

s.19(1)

[redacted]

MICHELINE VAN-ERUM
SOUS-PROCUREURE GÉNÉRALE ADJOINTE
PORTEFEUILLE DES SERVICES DU DROIT FISCAL

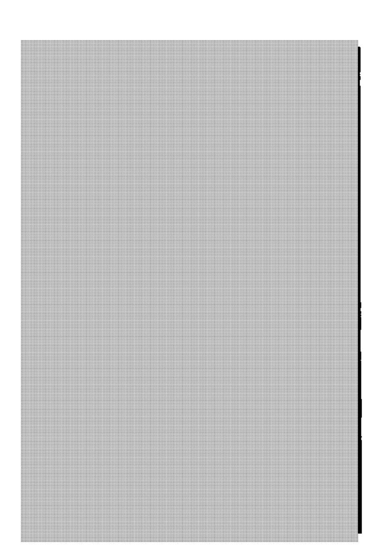
Micheline Van-Erum s'est jointe au Ministère en 1983 comme étudiante [redacted] Elle est membre du Barreau du Québec depuis 1985.

Avocate-plaideuse en litiges civils pendant 14 ans, elle a par la suite été directrice adjointe de la Direction des affaires civiles du bureau régional du Québec, poste qu'elle a occupé de 2000 à 2001. De 2001 à 2006, elle a été la directrice du droit réglementaire à ce même bureau.

Me Van-Erum a été nommé au poste de sous-procureure générale adjointe au Portefeuille des services du droit fiscal en octobre 2010. Me Van-Erum occupait précédemment le poste de directrice générale régionale du bureau régional du Québec.

En plus de ses fonctions officielles, Me Van-Erum participe à de nombreuses initiatives ministérielles. Elle est notamment la championne nationale des parajuristes.

En plus d'être membre de plusieurs comités d'importance du Ministère et de l'Agence du revenu du Canada, Me Van-Erum fait partie du Comité de liaison entre la magistrature de la Cour canadienne de l'impôt et l'Association du Barreau canadien. Elle siège également au Conseil des gouverneurs de la Fondation canadienne de fiscalité.



LAURIE WRIGHT
SOUS-MINISTRE ADJOINTE
SECTEUR DU DROIT PUBLIC

Laurie Wright [redacted] et elle a été stagiaire à la Cour d'appel fédérale et à la Cour suprême du Canada.

Elle s'est jointe au Ministère en 1994 comme avocate à la Section du droit international et constitutionnel d'alors au sein de laquelle elle a exercé le droit constitutionnel ainsi que le droit international privé et public. En 1996, elle est passée au Groupe sur l'unité canadienne au sein duquel elle a travaillé sur des questions d'unité nationale et surtout sur les aspects tant international que constitutionnel du Renvoi sur la sécession.

À la suite de son retour dans le Secteur du droit public en 1998, elle a eu le privilège de travailler sur divers dossiers passionnants dans des domaines comme les modifications constitutionnelles, le partage des compétences, la sécurité nationale et la réforme démocratique, en acquérant de l'expérience en matière de droit constitutionnel. Plus particulièrement, elle a assuré la coordination des services de consultation juridique du ministère de la Justice dans le cadre de l'Entente-cadre fédérale-provinciale-territoriale sur l'union sociale, de l'Accord sur la frontière intelligente entre le Canada et les É.-U. et des initiatives de réforme démocratique.

Elle a également fait partie de l'équipe d'avocats qui a représenté le Canada dans deux affaires portées devant la Cour internationale justice : Compétence en matière de pêcheries (*Espagne* c. *Canada*) et Licéité de l'emploi de la force (*Serbie-et-Monténégro* c. *Canada*).

Mme Wright est la Sous-ministre adjointe du Secteur du droit public, poste qu'elle occupe depuis juillet 2013. Auparavant, elle était directrice générale et avocate générale principale à la Section du droit international, administratif et constitutionnel.

s.19(1)



[redacted]

INANC YAZAR
DIRIGEANTE PRINCIPALE DE LA VÉRIFICATION
VÉRIFICATION INTERNE

[redacted] et détient de nombreux titres professionnels : comptable professionnelle agréée (CPA CGA), auditrice interne certifiée (CIA) et professionnelle titulaire d'un certificat en assurance sur la maîtrise de la gestion du risque (CRMA).

[redacted]

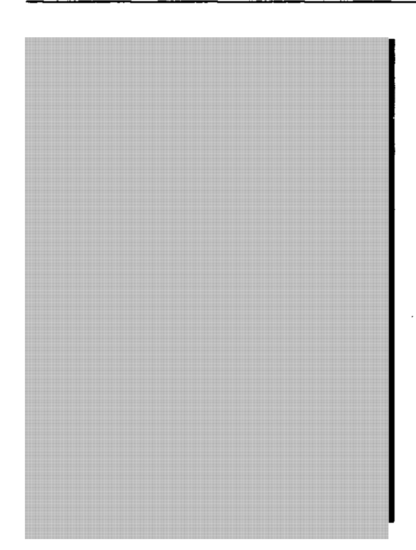
De 2001 à 2010, Mme Yazar a assumé divers rôles tant dans le domaine des finances que dans celui de la vérification interne au sein de la Commission de la capitale nationale, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de Santé Canada. Au fil des ans, elle a travaillé à l'élaboration de plans pluriannuels d'investissement, d'analyses de rentabilisation et de présentations au CT, à la gestion de ressources, à la production de rapports financiers, à la planification de l'audit axé sur les risques et à l'audit.

Avant d'occuper son poste actuel, Mme Yazar a exercé les fonctions de directrice de la Gouvernance à Ressources naturelles Canada et de directrice de la vérification interne à Infrastructure Canada pendant cinq ans. Au cours de ces années, elle a dirigé de nombreux projets de vérification et de conseil en appui au mandat important de ces ministères dans les secteurs de l'énergie, de la foresterie, des subventions et des contributions et des projets d'infrastructure. On lui a également confié la gestion des relations avec des vérificateurs externes, entre autres le Bureau du vérificateur général, le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement et la Commission de la fonction publique.

En avril 2015, Mme Yazar a été nommée dirigeante principale de la vérification au ministère de la Justice.

Page blanche intentionnelle.

s.19(1)



ROGER BILODEAU, c.r.
REGISTRAIRE DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Roger Bilodeau est natif de Ste-Agathe, Manitoba. Il a étudié la common law en français et a obtenu un diplôme en droit (LL.B.) de l'Université de Moncton en 1981. En 1987, il a obtenu le diplôme de la maîtrise en droit (LL.M.) de Duke University, aux États-Unis.

Il a été admis aux barreaux du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et du Haut-Canada (Ontario). Il est également membre de l'Association du barreau canadien.

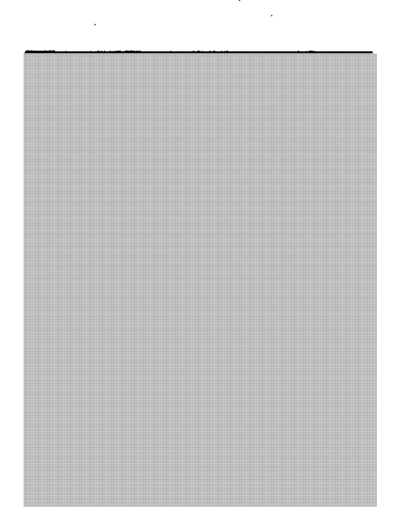
Il a exercé le droit au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et en Ontario. Il a aussi été professeur à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. De 1999 à 2003, il a eu le privilège d'occuper le poste de sous-ministre de la justice et procureur général adjoint du Nouveau-Brunswick.

Avec d'autres membres d'un consortium canadien, il a aussi oeuvré sur un projet visant à renforcer la bonne gouvernance et la démocratie en Irak, surtout en ce qui concerne la gestion de la diversité linguistique, ainsi que la protection et la promotion des droits de la personne et la participation des femmes à la vie publique.

Au cours de sa carrière, il a plaidé dans les deux langues officielles devant tous les tribunaux du Manitoba et du Nouveau-Brunswick, devant la Cour suprême et la Cour provinciale de la Nouvelle-Écosse et, finalement, devant la Cour fédérale du Canada. Il a également fait partie de l'équipe d'avocats de la *Commission d'enquête sur le vol d'Air India 182*.

Depuis mars 2009, il occupe le poste de registraire de la Cour suprême du Canada.

s.19(1)



WILLIAM A. BROOKS
COMMISSAIRE À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE

William A. Brooks [redacted] et est membre du Barreau du Haut-Canada depuis 1980. Il a accumulé plus de 30 années d'expérience en droit, aussi bien dans les secteurs privé que public.

Me Brooks a été nommé au poste de Commissaire à la magistrature fédérale en août 2011.

s.19(1)



DANIEL GOSSELIN
ADMINISTRATEUR EN CHEF
SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

Daniel Gosselin est un boursier de l'Ordre des comptables agréés du Québec et il détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Hull.

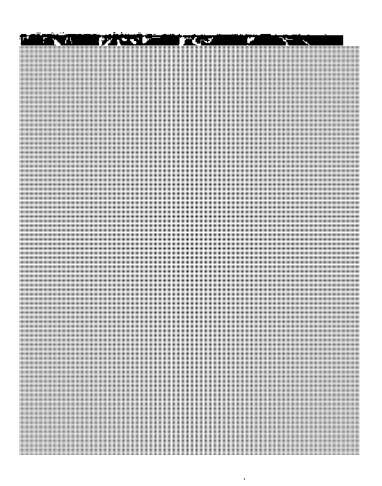
Avant d'entrer à la fonction publique fédérale, M. Gosselin a travaillé au Centre hospitalier régional de l'Outaouais, où il était responsable du contrôle budgétaire, et il a travaillé dans le secteur privé au sein des cabinets comptables Touche Ross et Raymond Chabot Grant Thornton.

Avant d'être nommé au service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ), M. Gosselin était vice-président des Services de gestion intégrés et chef de la direction financière au Conseil national de recherche. Il a également été directeur exécutif, Finances et administration des octrois, au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Il a travaillé à la Commission de la capitale nationale, où il a occupé les postes d'analyste financier principal, de chef comptable et de directeur, Finances et approvisionnement.

M. Gosselin est en ce moment membre du Comité des comptables agréés dans le secteur public de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Il est très engagé dans son milieu, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la jeunesse. De plus, il enseigne à l'École nationale d'administration publique.

Daniel Gosselin a été nommé administrateur en chef du SATJ le 31 janvier 2011.

s.19(1)

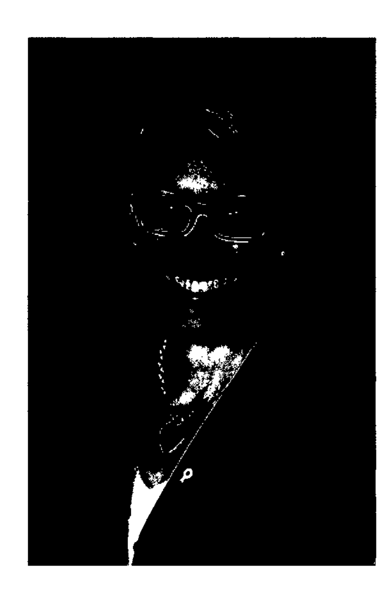


BERNARD GRENIER

CONSEILLER SPÉCIAL AUPRÈS DU MINISTRE DE LA JUSTICE CONCERNANT LES DEMANDES DE RÉVISION AU TITRE DE L'ARTICLE 696.1 DU CODE CRIMINEL – ERREURS JUDICIAIRES

Bernard Grenier a obtenu un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal en 1966. Depuis qu'il a été reçu au Barreau du Québec en 1966, M. Grenier a occupé des postes variés dans le domaine du droit criminel, notamment en tant qu'avocat de la défense à temps plein au Bureau d'aide juridique de Montréal ainsi que divers postes au sein de la Commission de réforme du droit du Canada et du ministère de la Justice. Il a enseigné le droit criminel à l'Université McGill, à l'École du Barreau du Québec, à l'Université Laval et à l'Université de Montréal. Il a été nommé juge à la Cour du Québec, Chambre criminelle, en 1981, poste qu'il a occupé jusqu'à sa retraite en novembre 2002.

M. Grenier a occupé divers postes au sein de l'Institut national de la magistrature et a participé à de nombreux groupes d'experts et séminaires nationaux et internationaux traitant du droit criminel. Il a été nommé conseiller spécial le 20 novembre 2003.



MARIE-CLAUDE LANDRY
PRÉSIDENTE
COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

Marie-Claude Landry a terminé son baccalauréat en droit à l'Université de Sherbrooke et a été admise au Barreau du Québec en 1989. Elle a fondé l'excellent cabinet d'avocats Landry Boucher et associés de Cowansville, au Québec. Sa pratique du droit est axée sur le droit du travail, le droit civil, le droit des sociétés et le droit commercial. Me Landry possède une vaste expérience dans le domaine des litiges et de la médiation et elle est médiatrice accréditée aux petites créances.

Me Landry connaît très bien l'application de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* puisqu'elle a siégé pendant 10 ans au Tribunal canadien des droits de la personne (1991-2001), où elle a tenu des audiences dans les deux langues officielles.

Me Landry est active dans son milieu professionnel, ce qui lui a valu de recevoir de nombreuses récompenses, dont l'*Advocatus Emeritus* décernée par le Barreau du Québec en 2009 et le Prix du leadership de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux en 2008. En 2005, elle a été honorée par l'Université de Sherbrooke pour son engagement professionnel, social et communautaire.

Depuis 2009, Me Landry siège au Tribunal disciplinaire dans les établissements correctionnels fédéraux de la région du Québec. Elle a aussi travaillé à établir des règles de pratique uniformes et claires de concert avec des présidents indépendants d'autres régions du pays.

Me Landry a été nommée présidente de la Commission canadienne des droits de la personne en mars 2015.



SUZANNE LEGAULT
COMMISSAIRE À L'INFORMATION

Suzanne Legault détient un baccalauréat en droit civil et un baccalauréat en common law de l'Université McGill qu'elle a obtenu en 1988. Avant d'entrer à la fonction publique, Mme Legault a pratiqué le droit à titre d'avocate de la défense en droit criminel de 1991 à 1996 et à titre de procureure de la Couronne de 1994 à 1996.

Mme Legault a entrepris sa carrière à la fonction publique en 1996 au Bureau de la concurrence, où elle a occupé des postes de responsabilités croissantes, incluant celui de conseillère spéciale du commissaire de la concurrence. Par la suite, elle a été conseillère juridique au ministère de la Justice avant de retourner au Bureau de la concurrence à titre de sous-commissaire adjointe, Affaires législatives, puis de sous-commissaire, Affaires législatives et parlementaires.

En 2006, elle a participé à l'Initiative visant les fonctionnaires fédéraux en résidence et a travaillé avec David Zussman, titulaire de la Chaire Jarislowsky sur la gestion dans le secteur public à l'Université d'Ottawa.

Mme Legault était commissaire adjointe au Commissariat à l'information depuis le 18 juin 2007 et dirigeait la Direction des politiques, des communications et des opérations. Après avoir occupé le poste par intérim, elle a été nommée Commissaire à l'information le 30 juin 2010.



SUE O'SULLIVAN
OMBUDSMAN FÉDÉRALE DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

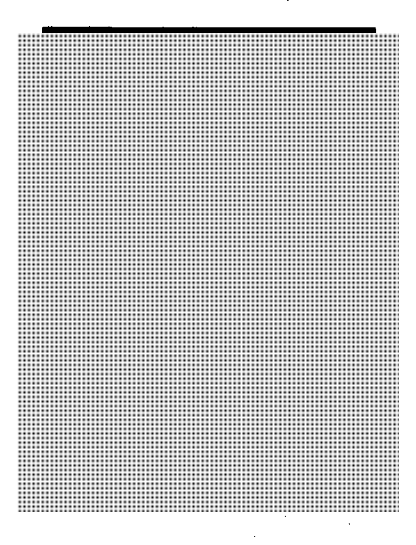
Sue O'Sullivan est titulaire d'un baccalauréat en droit et sociologie avec spécialisation en criminologie et services correctionnels de l'Université Carleton, et elle est diplômée du Programme de leadership policier (Association des chefs de police de l'Ontario et Université de Toronto).

Au fil de ses 30 années de carrière dans le domaine de l'application de la loi, Mme O'Sullivan a travaillé dans les services de patrouille, les services d'enquêtes criminelles et le soutien des opérations. Elle est membre de l'Association des anciens du cours de leadership en contre-terrorisme, un groupe de hauts dirigeants qui se concertent pour façonner des stratégies locales, nationales et internationales de lutte contre le terrorisme, et elle a été conseillère auprès du vérificateur général du Canada sur les questions de sécurité nationale (dans le cadre de la vérification de l'Initiative de 2001 en matière d'antiterrorisme).

Mme O'Sullivan milite depuis toujours en faveur d'une efficience accrue des services aux victimes. Avant d'être ombudsman, elle avait collaboré avec des intervenants du milieu des services d'aide aux victimes et les trois ordres de gouvernement afin de concevoir un programme coordonné d'aide aux victimes.

Mme O'Sullivan est reconnue pour son leadership autant dans son milieu de travail que dans la communauté. La gouverneure générale du Canada l'a nommée officier de l'Ordre du mérite des corps policiers et lui a remis la Médaille pour services distingués. De plus, Mme O'Sullivan est récipiendaire de la Médaille du jubilé de la Reine Élizabeth II, du prix de leadership communautaire de la Chambre des communes, du Prix Femme de mérite du YMCA-YWCA, du prix Quality of Life du Centre pour femmes St. Joe, et du Prix de service communautaire du Cercle des Canadiens.

Mme O'Sullivan a entrepris son mandat d'ombudsman fédérale des victimes d'actes criminels le 16 août 2010.



MARIE-FRANCE PELLETIER
ADMINISTRATRICE EN CHEF
SERVICE CANADIEN D'APPUI AUX TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

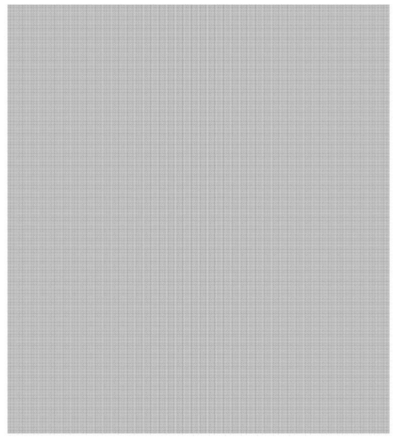
Diplômée de l'Université de Moncton, Marie-France Pelletier a terminé son baccalauréat ès arts avec majeure en français et mineure en anglais en 1990, puis son baccalauréat en droit en 1993. Elle a été reçue au Barreau du Nouveau-Brunswick en 1994.

Avant d'être nommée au poste d'administratrice en chef, Mme Pelletier a été membre et première vice-présidente de la Commission des libérations conditionnelles du Canada. Elle a d'abord été nommée membre à temps plein de la Commission pour la région du Québec en 2008, puis elle a été nommée première vice-présidente en 2009. Mme Pelletier était auparavant une conseillère principale chargée de donner des conseils stratégiques aux gouvernements fédéral et provincial.

s.19(1)

Mme Pelletier a accumulé de l'expérience dans des postes de cadres au gouvernement et dans des postes de gestion. Elle a notamment été sous-ministre dans le gouvernement du Nouveau-Brunswick ainsi que conseillère principale en politiques et chef adjointe du cabinet du premier ministre. Elle a aussi été chef du personnel du principal et vice-chancelier de l'Université McGill.

Mme Pelletier a été nommée au poste d'administratrice en chef du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs le 27 octobre 2014.



s.19(1)

BRIAN J. SAUNDERS
DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES

Brian J. Saunders détient un baccalauréat ès arts et un baccalauréat en droit (LL.B) de l'Université de l'Alberta ainsi qu'une maîtrise en droit (LL.M.) et un diplôme d'études juridiques de l'Université Cambridge. Il est membre du Barreau de l'Ontario.

M. Saunders a acquis une vaste expérience en matière de litiges touchant le gouvernement fédéral dans les domaines liés aux droits de la personne, à la *Charte canadienne des droits et libertés,* au droit administratif et au droit criminel. Il est l'un des auteurs de *Federal Courts Practice*, une publication annuelle qui existe depuis 1988, ainsi que de l'ouvrage *The Annotated Crown Liability and Proceedings Act 1995.*

M. Saunders a occupé divers postes au sein du ministère de la Justice du Canada dont ceux de sous-procureur général adjoint, division du droit pénal, de sous-procureur général adjoint, Citoyenneté, immigration et sécurité publique, et d'avocat général principal et directeur général du contentieux des affaires civiles d'Ottawa.

M. Saunders est directeur des poursuites pénales depuis le 28 mai 2009. Avant d'être nommé à ce poste, il était directeur intérimaire depuis le 12 décembre 2006 quand la *Loi sur le directeur des poursuites pénales* établissant le Bureau du directeur des poursuites pénales est entrée en vigueur.



DANIEL THERRIEN
COMMISSAIRE À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

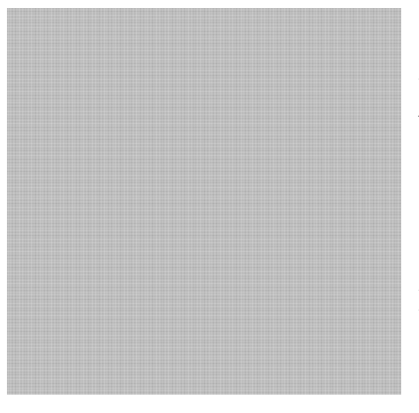
Daniel Therrien détient un baccalauréat ès arts et une licence en droit de l'Université d'Ottawa.

M. Therrien a amorcé sa carrière en pratiquant le droit correctionnel pour le ministère du Solliciteur général, le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles. Il a ensuite pratiqué le droit de l'immigration à titre d'avocat général principal et de directeur des Services juridiques de Citoyenneté et Immigration au sein du ministère de la Justice de 1990 à 2001. À ce titre, il a joué un rôle fondamental dans l'élaboration de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Il a aussi été directeur général, Division de la politique de protection des réfugiés de Citoyenneté et Immigration Canada de 2001 à 2002.

En 2002, il est entré au bureau du sous-procureur général adjoint, Portefeuille de Citoyenneté et Immigration, au ministère de la Justice, et est devenu sous-ministre adjoint en 2005. Il a occupé ce poste, rebaptisé sous-procureur général adjoint, Portefeuille de la sécurité publique, de la défense et de l'immigration, jusqu'au moment de sa nomination au poste de commissaire à la protection de la vie privée.

À titre de sous-procureur général adjoint, Portefeuille de la sécurité publique, de la défense et de l'immigration, M. Therrien a codirigé l'équipe de négociation responsable de l'adoption de principes de protection de la vie privée régissant l'échange de renseignements entre le Canada et les États-Unis en application de l'accord *Par-delà la frontière*.

M. Therrien a été nommé commissaire à la protection de la vie privée le 5 juin 2014.



s.19(1)

DAVID THOMAS
PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE

David Thomas a fréquenté l'Université de la Colombie-Britannique et l'American College of Switzerland, où il a obtenu un baccalauréat ès arts, avec distinction, en études politiques internationales. Il est aussi diplômé de l'Osgoode Hall Law School à Toronto et a été admis au barreau de la Colombie-Britannique en 1989. Me Thomas a commencé sa carrière dans un grand cabinet à Vancouver. En 1994, il a fondé son propre cabinet afin de concentrer sa pratique sur le droit de l'immigration et le droit administratif.

En pratique privée, Me Thomas a souvent été conférencier pour l'Association du Barreau canadien, la BC Society for Continuing Legal Education et d'autres organisations professionnelles. Son travail l'a amené à faire de nombreux voyages, qui lui ont permis de se familiariser avec des cultures, des traditions et des coutumes du monde entier. Me Thomas a un grand intérêt pour les droits de la personne à l'échelle internationale et il s'est rendu dans diverses régions en difficulté dans le monde, en plus d'effectuer des recherches sur ces régions.

Me Thomas a travaillé pour plusieurs organisations à but non lucratif, notamment comme président de la Canada-Korea Business Association (Association d'affaires Canada-Corée), président de la West Vancouver Parks & Recreation Commission (Commission des parcs et loisirs de Vancouver Ouest) et président provincial de la Phi Delta Phi International Legal Honors Society.

Me Thomas a été nommé pour la première fois au Tribunal comme membre à temps partiel du TCDP en juin 2013. Il a été nommé président du Tribunal pour un mandat de sept ans à compter du 2 septembre 2014.

Page blanche intentionnelle.



L'HONORABLE B. RICHARD BELL

JUGE EN CHEF
COUR D'APPEL DE LA COUR MARTIALE DU CANADA

L'honorable B. Richard Bell est né à Woodstock, au Nouveau-Brunswick. Il est entré à la Gendarmerie royale du Canada en 1973, a obtenu son diplôme et prononcé le discours d'adieu pour les finissants de sa classe et a été agent de police en divers endroits en Nouvelle-Écosse jusqu'à 1976. Il a obtenu son baccalauréat en droit en 1979 et une maîtrise en droit en 1998, tous deux à l'Université Dalhousie.

Le juge en chef Bell a été reçu au Barreau du Nouveau-Brunswick en 1979. Il a été un associé du cabinet Buchanan Bell de 1984 à 2000. Il a ensuite été l'un des associés principaux du cabinet McInnes Cooper de 2000 à 2006. Il a été nommé conseiller de la reine en 2004.

Monsieur le juge Bell a été nommé juge de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick — Section de première instance en 2006, puis juge à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick en 2007.

En plus de 25 années de pratique, le juge Bell a comparu devant de nombreux tribunaux administratifs et à toutes les instances judiciaires, y compris la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada.

Le juge Bell a été président, vice-président et trésorier de l'Association du Barreau canadien, division du Nouveau-Brunswick, et membre de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick et de l'Association of Trial Lawyers of America. Il a publié plusieurs ouvrages juridiques.

Il a été nommé juge à la Cour fédérale du Canada, juge à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et juge en chef de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada le 5 février 2015.



HONOURABLE PAUL CRAMPTON
JUGE EN CHEF
COUR FÉDÉRALE

s.19(1)

[redacted] Il a été admis au Barreau de l'Ontario en 1988.

Entre 1987 et 1991, il a occupé différents postes au sein du Bureau de la concurrence, exerçant notamment les fonctions de conseiller spécial du Commissaire de la concurrence (autrefois, le Directeur des enquêtes et recherches). De 1992 à 2002, il a été associé au sein du groupe du droit de la concurrence du cabinet Davies, Ward, Phillips and Vineberg, LLP. Entre 2002 et 2004, il a été chef de la sensibilisation à la Division de la concurrence de l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris, en France. À ce titre, il lui incombait de superviser le travail de l'organisation dans le domaine de la concurrence touchant les pays en développement et en transition. De 2004 à 2009, il a été associé au sein du groupe du droit de la concurrence du cabinet Osler, Hoskin & Harcourt LLP, à Toronto.

Il a été président du Groupe de travail sur le droit et la politique de la concurrence de la Chambre de commerce du Canada; membre du Groupe de travail sur le rapprochement international des lois sur la concurrence de la Chambre de commerce internationale; membre du Groupe de travail sur les principes de la concurrence du Conseil de coopération économique du Pacifique; président de comités de la Section nationale du droit de la concurrence de l'Association du Barreau canadien et de la Section of International Law and Practice de l'American Bar Association. Il est également l'auteur de *Mergers and the Competition Act*, ouvrage important sur les dispositions de la *Loi sur la concurrence* portant sur les fusions, ainsi que de nombreux articles publiés dans des journaux nationaux et internationaux. Il a prononcé de nombreuses conférences partout dans le monde.

Le juge Crampton a d'abord été nommé juge à la Cour fédérale en novembre 2009 puis est devenu membre du Tribunal de la concurrence en mars 2010. Il a été nommé juge en chef de la Cour fédérale le 16 décembre 2011.



LA TRÈS HONORABLE BEVERLEY McLACHLIN, C.P.
JUGE EN CHEF DU CANADA

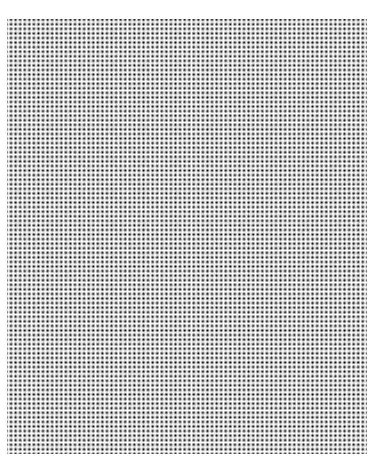
La très honorable Beverley McLachlin est née et a été élevée dans le sud de l'Alberta. Elle a fréquenté l'Université de l'Alberta à Edmonton et c'est là qu'elle a obtenu son baccalauréat ès arts avec spécialisation et sa maîtrise ès arts en philosophie, en 1964, ainsi qu'un baccalauréat en droit (LL.B), en 1968. Elle a aussi reçu plusieurs diplômes honorifiques.

La juge en chef McLachlin a complété son stage à Edmonton et a pratiqué le droit à Edmonton, Fort St. John et Vancouver de 1968 à 1971. Elle a enseigné à la Faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique de 1975 à 1981.

En 1981, la juge en chef McLachlin a été nommée à la County Court of Vancouver. Elle a accédé à la Cour suprême de la Colombie-Britannique à la fin de la même année, puis à la Cour d'appel de la Colombie-Britannique en 1986. En 1988, elle est devenue la juge en chef de la Cour suprême de la Colombie-Britannique et est restée à ce poste jusqu'à sa nomination à la Cour suprême du Canada, en 1989.

La juge en chef McLachlin a écrit de nombreux ouvrages. Elle a été présidente du Conseil canadien de la magistrature, présidente du Conseil consultatif de l'Ordre du Canada et présidente du Conseil des gouverneurs de l'Institut national de la magistrature.

Elle a été nommée juge en chef de la Cour suprême du Canada le 7 janvier 2000. Elle est également membre du Conseil privé du Canada.

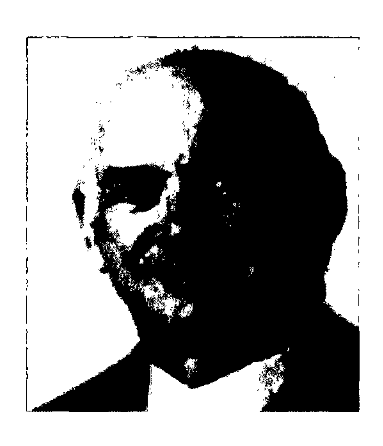


L'HONORABLE MARC NOËL, c.r.
JUGE EN CHEF
COUR D'APPEL FÉDÉRALE

Le juge en chef Marc Noël est né à Québec. Il a obtenu à l'Université d'Ottawa un baccalauréat ès arts, un baccalauréat en droit civil et un baccalauréat en common law, et a été reçu au Barreau du Québec et au Barreau de l'Ontario. Avant d'être nommé juge en chef, il était un associé du cabinet montréalais de Bennett Jones Verchere. Il a aussi enseigné à la Faculté de droit de l'Université McGill, à l'École du Barreau du Québec et à l'Institut canadien des comptables agréés. Il a été nommé conseiller de la reine en 1990.

s.19(1)

Le juge en chef Noël a été nommé juge à la Cour fédérale du Canada, section de première instance, et membre d'office de la Cour d'appel et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada en 1992. Il est devenu membre du Tribunal de la concurrence en 1993 et a été nommé juge à la Cour fédérale du Canada, section d'appel, en 1998. Depuis 2003, année de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, il est juge à la Cour d'appel fédérale. Il a été nommé juge en chef de la Cour d'appel fédérale le 9 octobre 2014.



L'HONORABLE EUGENE P. ROSSITER
JUGE EN CHEF
COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

Eugene P. Rossiter a étudié à l'Université St. Francis Xavier (B.A.A., 1974) et à l'Université Dalhousie (LL.B., 1978). Il a été reçu au Barreau de l'Île-du-Prince-Édouard en 1978 et nommé conseiller de la reine en 1991. Il a été associé et partenaire au sein du cabinet Stewart McKelvey (anciennement Stewart McKelvey Stirling Scales, Scales Jenkins McQuaid) (1978-2006).

Avant sa nomination, il a été président de la Prince Edward Island Law Society. Il a aussi été membre du Comité des règles de la Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard, directeur de la Chambre de commerce du Canada, gouverneur de Junior Achievement of Prince Edward Island, membre du Stewart McKelvey Partnership Board et président de Stewart McKelvey.

Il avait précédemment été nommé juge à la Cour canadienne de l'impôt, le 23 novembre 2006, puis juge en chef adjoint de la Cour canadienne de l'impôt, le 15 juillet 2008. Il est le directeur fondateur l'International Association of Tax Judges (IATJ) et en a été le secrétaire général en 2010-2011. Il préside l'IATJ depuis 2011.

L'honorable juge en chef Rossiter a été nommé juge en chef de la Cour canadienne de l'impôt le 19 décembre 2014.

Page blanche intentionnelle.

Ministres de la Justice et procureurs généraux provinciaux et territoriaux



L'HONORABLE DARIN KING
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Darin King est né à Grand Bank et a été élevé à Fortune, sur la côte sud de Terre-Neuve-et-Labrador. Après ses études secondaires, il a obtenu un baccalauréat en éducation et un diplôme en services des ressources scolaires à l'Université Memorial, une maîtrise en éducation à l'Université Saint Mary's, à Halifax, et un doctorat à l'Université Northcentral en Arizona.

Avant d'être élu, M. King était PDG et directeur, Éducation, à la Commission scolaire de l'Est. Il était responsable de 127 écoles et d'environ 46 000 élèves. Pendant sa carrière en éducation, il a été titulaire de classe et a occupé divers postes de direction à l'échelle de l'école et de la commission scolaire. Il a également enseigné au deuxième cycle à l'Université Memorial et a supervisé des étudiants au doctorat.

M. King a été initialement élu à la Chambre d'assemblée en tant que député de la circonscription de Grand Bank en octobre 2007 et a été nommé secrétaire parlementaire du ministre de l'Éducation. Il a été réélu à la Chambre d'assemblée en octobre 2011.

Il a été ministre de l'Éducation; des Ressources humaines; du Travail et de l'Emploi; des Pêches et de l'Aquaculture; de la Justice; du Travail; et de l'Entreprise, du Tourisme, de la Culture et du Développement rural. Il a également été leader parlementaire du gouvernement.

En mars 2015, il a été nommé leader parlementaire du gouvernement ainsi que ministre de l'Entreprise, du Tourisme, de la Culture et du Développement rural; ministre responsable de la Research and Development Corporation; ministre de la Justice et de la Sécurité publique et ministre des Services d'incendie et d'urgence.

M. King a été membre de différents conseils et organismes et a ainsi acquis une vaste expérience en service communautaire et en développement rural.



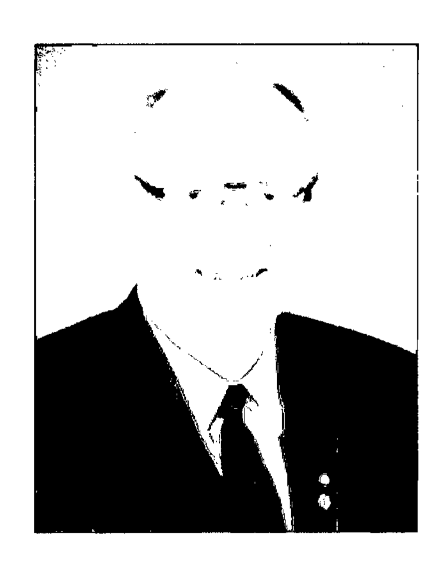
L'HONORABLE FELIX COLLINS
PROCUREUR GÉNÉRAL
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Felix Collins est né à St. Anne's, dans la baie Placentia. À l'Université Memorial de Terre-Neuve, il a obtenu un baccalauréat ès arts en éducation en 1964, et un autre baccalauréat en arts, en 1968. Il a terminé une maîtrise en éducation à l'Université de Boston en 1972 et un baccalauréat en droit à l'Université d'Ottawa en 1995, année où il a reçu la bourse Newton Rowell pour son dévouement au sein de la fonction publique.

M. Collins a travaillé comme directeur d'école, enseignant, coordonnateur et surintendant de l'éducation jusqu'à sa retraite en 1992, année de son entrée à la faculté de droit. Il a été admis au barreau de Terre-Neuve en avril 1996 et est membre de la Law Society of Newfoundland. Il a pratiqué le droit à St. John's jusqu'en 2007. M. Collins a siégé au conseil municipal de Placentia pendant 19 ans et a été maire de la municipalité pendant 16 ans.

En février 2006, M. Collins a été élu à la Chambre d'assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador en tant que député de la circonscription de Placentia – St. Mary's dans le cadre d'une élection partielle. Il a été réélu au moment des élections générales d'octobre 2007. Comme député à la Chambre d'assemblée, M. Collins a été vice-président de plusieurs comités, président du Comité des élections et des privilèges et membre du Comité des comptes publics. Il a également assumé les fonctions de conseiller législatif pour le ministre des Ressources naturelles, et de commissionnaire responsable de l'examen des limites de la zone de développement agricole de la région urbaine de St. John's.

En octobre 2009, M. Collins a été nommé ministre de la Justice et procureur général. Il a été réélu député de Placentia – St. Mary's en octobre 2011 et a été de nouveau nommé ministre de la Justice et procureur général. Il a ensuite été ministre des Affaires intergouvernementales et autochtones d'octobre 2012 à octobre 2013, puis procureur général de janvier à septembre 2014, poste auquel il a été de nouveau nommé le 12 mars 2015.



L'HONORABLE H. WADE MacLAUCHLAN

PREMIER MINISTRE DE L'ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROCUREUR GÉNÉRAL

H. Wade MacLauchlan est né à Stanhope et c'est là qu'il a fait ses premières études avant de fréquenter l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université Yale.

Avant de se lancer en politique provinciale, M. MacLauchlan a été doyen de la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick et professeur de droit à l'Université Dalhousie. Il a été recteur de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard de 1999 à 2011. Pendant cette période, l'université a pris de l'envergure aussi bien à l'échelle régionale que nationale, a réalisé de grandes avancées en matière de recherche et de développement et s'est mise à accorder plus d'attention à l'engagement communautaire.

M. MacLauchlan est l'auteur de la biographie politique d'Alex. B Campbell, celui qui a été le plus longtemps premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. L'ouvrage est intitulé *Alex B. Campbell: The Prince Edward Island Premier Who Rocked the Cradle.*

M. MacLauchlan est très actif au sein de la collectivité. Il a notamment été membre du conseil local de la localité de North Shore; il a coprésidé la conférence de Georgetown; il a été membre du conseil de la Fédération des municipalités de l'Î.-P.-É.; enfin, il a siégé au conseil de plusieurs grandes fondations philanthropiques. Il a été reçu à l'Ordre du Canada en 2008 et à l'Ordre de l'Île-du-Prince-Édouard en 2014.

M. MacLauchlan fut ré-élu premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard le 4 mai 2015.



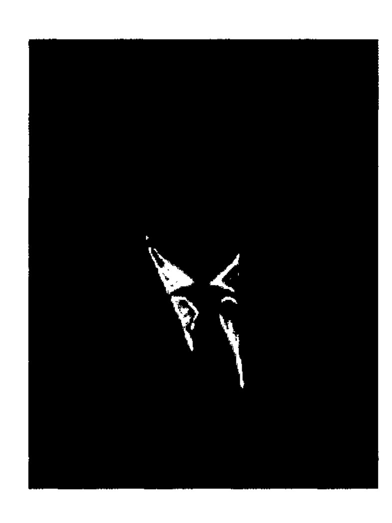
L'HONORABLE DIANA C. WHALEN
MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREURE GÉNÉRALE
NOUVELLE-ÉCOSSE

Diana C. Whalen a été élue pour la première fois à la Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Écosse comme député d'Halifax Clayton Park en 2003. Elle a été réélue en 2006 et en 2009. Elle a été élue encore une fois comme député de Clayton Park West en 2013.

Elle a été ministre des Finances et du Conseil du Trésor, ministre responsable de la Société des alcools de la Nouvelle-Écosse, ministre responsable de la loi sur la Commission des services publics et d'examen (*Utility and Review Board Act*) et ministre responsable de plusieurs lois qui relèvent généralement du portefeuille des finances et de la Société des alcools.

Elle a été conseillère en gestion et conseillère municipale pour le district 16 de la MRH.

Elle est présidente du Comité de modification des lois. Elle est membre du Comité des affaires internes.



L'HONORABLE STEPHEN HORSMAN
MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROCUREUR GÉNÉRAL
MINISTRE DE LA JUSTICE
NOUVEAU-BRUNSWICK

Stephen Horsman a reçu son diplôme de l'école secondaire d'Oromocto en 1980. Il possède un baccalauréat ès arts de l'Université St. Thomas (1985) et un baccalauréat en éducation (1986). Pendant qu'il était à St. Thomas, il a reçu deux fois le prix John Frederick Walls pour l'excellence dans les études et les sports et a été nommé six fois le joueur le plus utile de l'équipe de basketball. On l'a désigné trois fois athlète de l'année et on lui a aussi décerné le Sports Governing Board Medallion pour ses contributions exceptionnelles au sport à l'Université St. Thomas.

M. Horsman a obtenu son diplôme de l'Académie de police de l'Atlantique en 1987. Il a travaillé comme policier à la ville de Fredericton pendant 25 ans avant de prendre sa retraite. Il a de l'expérience comme enseignant suppléant et comme entraîneur et a siégé bénévolement à divers conseils et comités communautaires.

M. Horsman a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative en septembre 2014 comme député de Fredericton-Nord et a été assermenté en tant que vice-premier ministre, ministre de la Sécurité publique et procureur général, ministre de la Justice et ministre responsable des Affaires militaires le 7 octobre 2014.



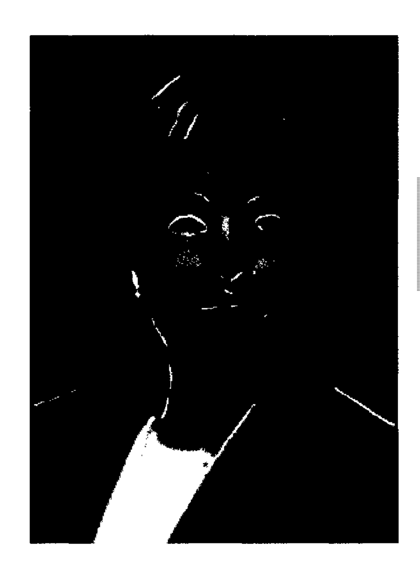
STÉPHANIE VALLÉE
MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREURE GÉNÉRALE
QUÉBEC

Stéphanie Vallée a étudié à l'Université d'Ottawa et a décroché son baccalauréat en droit civil (LL.L.) en 1993. Elle a été reçue au Barreau du Québec en 1995.

De 1995 à 2007, Me Vallée a été associée au sein du cabinet Vallée & Hubert, un cabinet d'avocats à Maniwaki, et elle a occupé le poste de négociatrice en chef du gouvernement fédéral au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de 2006 à 2007.

Me Vallée est très engagée dans les affaires culturelles et a été membre du conseil d'administration de la radio communautaire CHGA (1995-2000); membre du conseil exécutif et du conseil d'administration de la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau (1999-2004); membre de l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense, district de Hull (2001-2007); membre de l'organisation de participation des parents du Collège Sacré-Cœur, à Maniwaki (2003-2006); et conseillère au Conseil du Barreau de Hull (2004-2007).

Me Vallée a été nommée ministre de la Justice du Québec en 2014.



L'HONORABLE MADELEINE MEILLEUR
PROCUREURE GÉNÉRALE
ONTARIO

[redacted] Elle est une infirmière autorisée et une avocate spécialisée dans le droit du travail et de l'emploi. Elle a été élue pour la première fois à l'Assemblée législative de l'Ontario en 2003, après plus d'une décennie en politique municipale.

Avant d'être nommée procureure générale en mars 2014, Mme Meilleur a été ministre de la Culture (2003-2006), ministre des Services sociaux et communautaires (2006-2011) et ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (2011-2014). De plus, Mme Meilleur est ministre responsable des Affaires francophones depuis février 2013.

s.19(1)

L'ambassadeur de France au Canada lui a décerné le titre de Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur en mars 2012.

En tant que ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, Mme Meilleur a établi la première Table de concertation sur les droits civils en Ontario. Elle a joué un rôle actif dans le soutien de la police, des pompiers, des agents correctionnels et d'autres premiers intervenants, et elle a dirigé avec succès les efforts visant à faire de l'Ontario la première province au Canada à rendre obligatoire l'installation de systèmes automatiques de gicleurs dans les foyers de soins pour personnes âgées ou autres personnes vulnérables.

Sous sa direction, l'Ontario a fait adopter des lois qui favorisent l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle, ainsi que l'ouverture des dossiers d'adoption. Elle a également supervisé l'adoption d'une version nouvelle et plus rigoureuse de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, bouclant ainsi 30 ans d'efforts pour mieux protéger le patrimoine ontarien.

À titre de ministre déléguée aux Affaires francophones, Mme Meilleur s'est engagée à ériger des communautés francophones plus solides grâce à des investissements massifs en éducation et en santé avec notamment l'agrandissement de l'hôpital Montfort à Ottawa.



L'HONORABLE GORD MACKINTOSH
MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL
MANITOBA

Gord Mackintosh détient des diplômes en études politiques et en droit. Il a travaillé pour la Commission des droits de la personne du Manitoba et pour la Commission canadienne des droits de la personne, puis a été par la suite sous-greffier à l'Assemblée législative du Manitoba. Quand il était avocat au sein du cabinet Thompson Dorfman Sweatman, il a travaillé à des dossiers environnementaux et a notamment conseillé Elijah Harper pendant la crise constitutionnelle du lac Meech.

M. Mackintosh a été président du Comité sur les droits des patients et a siégé aux conseils d'administration de la Rainbow Society (pour les enfants atteints de maladies potentiellement mortelles) et de l'Association manitobaine des droits et libertés.

M. Mackintosh a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative du Manitoba comme député néo-démocrate de la circonscription de St. Johns, située dans Winnipeg-Nord, en 1993 et a été réélu lors de cinq élections générales. Il a été leader parlementaire du gouvernement et ministre de la Justice et procureur général; ministre chargé de l'application de la *Loi sur la société d'assurance publique du Manitoba*; ministre des Services à la famille et du Logement et ministre responsable des Personnes handicapées; ministre des Services à la famille et de la Consommation, responsable de la Société des alcools du Manitoba et ministre de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques.

M. Mackintosh a contribué à la création de salles d'audience et de salles d'attente adaptées aux enfants victimes de crimes, de Cybertaide.ca (pour le signalement de prédateurs et de pornographie juvénile en ligne), de l'alerte *Amber* provinciale, d'un site Web sur les délinquants à risque élevé et de dispositions législatives sévères concernant les pensions alimentaires. Il a contribué aux efforts qui ont mené au resserrement des lois protégeant les enfants.

Le 29 avril 2015, M. Mackintosh a été nommé ministre de la Justice et procureur général, ministre responsable des Affaires constitutionnelles et ministre chargé de l'application de la *Loi sur la société d'assurance publique du Manitoba*.



L'HONORABLE GORDON S. WYANT, c.r.
MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL
SASKATCHEWAN

Gordon S. Wyant est né et a grandi en Saskatchewan. Il a obtenu son baccalauréat ès arts avec distinction en 1985 et son diplôme de la faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan en 1986. Peu après la collation des grades, Gordon a commencé à pratiquer le droit dans le cabinet d'avocats McKercher LLP et a continué d'y pratiquer en tant qu'associé jusqu'au moment de sa nomination au poste de procureur général.

M. Wyant a servi la communauté dans de nombreux rôles et au sein de nombreux organismes au cours des 25 dernières années, notamment auprès de la Chambre de commerce de Saskatoon, en tant que président de Centraide de Saskatoon et comme directeur fondateur de la Fondation pour la santé des enfants de la Saskatchewan.

Depuis 2000, M. Wyant est également un fonctionnaire actif. Il a été élu à titre de fiduciaire pour le Conseil des écoles publiques de Saskatoon et a présidé le Conseil pendant deux ans. Il a été élu conseiller municipal du quartier 5 en 2003 et réélu en 2006 et 2009. M. Wyant siège à de nombreux comités de conseil, notamment comme président du comité sur la planification et les opérations depuis 2006, et il est membre de deux comités permanents de la Fédération canadienne des municipalités.

M. Wyant a été nommé conseiller de la reine en 2009. Il a été élu pour la première fois comme député de Saskatoon Northwest dans une élection partielle en octobre 2010. Il a ensuite été réélu à l'élection provinciale de 2011.

Le 25 mai 2012, Gordon a été nommé par le premier ministre Brad Wall à titre de ministre de la Justice et procureur général et de leader adjoint du gouvernement. En juin 2014, M. Wyant a aussi été nommé ministre responsable de SaskBuilds.



L'HONORABLE KATHLEEN GANLEY
MINISTRE DE LA JUSTICE ET SOLLICITEURE GÉNÉRALE
ALBERTA

En plus de son doctorat en jurisprudence de l'Université de Calgary, Kathleen Ganley détient également un baccalauréat ès arts avec spécialisation en philosophie et un baccalauréat ès sciences avec spécialisation en psychologie.

En plus de diverses autres bourses, on a décerné à Mme Ganley la médaille d'argent de la faculté de philosophie ainsi que le prix d'excellence de premier cycle de l'Université de Calgary.

Avant d'amorcer sa carrière en droit, Mme Ganley a consacré un été à travailler comme intervenante aux services juridiques aux étudiants et comme assistante de recherche à RESOLVE Alberta, un réseau de recherche qui cherche à mettre fin à la violence faite aux femmes.

Mme Ganley a fait son stage à la Cour provinciale de l'Alberta de juin 2011 à mars 2012. Elle a travaillé au sein d'un cabinet d'avocats privé, se spécialisant en droit du travail, de l'emploi et des droits de la personne.

Mme Ganley fait beaucoup de bénévolat et a participé à diverses activités communautaires au fil des années, entre autres pour donner des services juridiques aux étudiants, prodiguer des soins aux patients à l'hôpital Foothills, enseigner la natation, donner des conseils pour des camps pour enfants et contribuer au théâtre communautaire.

Mme Ganley a été élue à l'Assemblée législative de l'Alberta comme députée de Calgary-Buffalo le 5 mai 2015. Elle a été nommée ministre de la Justice et procureure générale ainsi que ministre des Relations avec les Autochtones le 24 mai 2015.



L'HONORABLE SUZANNE ANTON, c.r.
MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREURE GÉNÉRALE
COLOMBIE-BRITANNIQUE

Suzanne Anton a obtenu un diplôme en mathématiques de l'Université de Victoria et un baccalauréat en droit de l'Université de la Colombie-Britannique. Avant de faire de la politique, Mme Anton était procureure de la couronne et enseignait les mathématiques au Portugal et au Nigéria.

Elle a acquis son expérience du leadership, de la gestion et des finances dans quelques-unes des plus importantes organisations de la Colombie-Britannique. Avant d'être élue à l'Assemblée législative, Mme Anton a siégé au Vancouver Park Board (2002-2005) et au conseil municipal de Vancouver (2005-2011). Elle a aussi siégé à divers conseils communautaires, conseils d'administration d'entreprises et conseils d'organisations sportives, notamment à ceux de Translink, du Vancouver Symphony Orchestra, du BC Sports Hall of Fame et de la BC Pavilion Corporation. Elle a aussi siégé au comité de la coupe Grey 2011 et du comité Vancouver 125.

Mme Anton a été la représentante de Vancouver à la Fédération canadienne des municipalités, où elle a été vice-présidente du comité chargé d'accroître la participation des femmes dans les administrations municipales et membre du comité d'examen de la gouvernance.

À titre d'administratrice de Metro Vancouver, Mme Anton a siégé au comité de gestion des déchets, au comité d'aménagement du territoire et du transport et au comité mixte UBC-Metro Vancouver.

En 2013, Suzanne Anton a été élue députée de la circonscription de Vancouver-Fraserview, après avoir mené une brillante carrière dans l'administration municipale. Elle a été nommée procureure générale et ministre de la Justice le 10 juin 2013.



L'HONORABLE BRAD CATHERS
MINISTRE DE LA JUSTICE
YUKON

Brad Cathers vit dans la circonscription de Lac Laberge depuis 1983. Avant d'être élu pour la première fois à l'Assemblée législative du Yukon en 2002, M. Cathers faisait de la politique fédérale. Il a été le président de l'association de la circonscription du Yukon pour le Parti réformiste du Canada/l'Alliance canadienne (1998-2002); un membre du Grassroots Advisory Committee on the United Alternative du Parti réformiste du Canada (1998-1999); et le représentant du Yukon au Canadian Alliance National Council (2000-2002).

M. Cathers a pour la première fois été assermenté comme membre du Cabinet en décembre 2005 et est devenu le plus jeune ministre de la Santé et leader parlementaire du gouvernement au Canada. Il a été nommé de nouveau au Cabinet en octobre 2006 et en novembre 2011. Il a été ministre de la Santé et des Services sociaux, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ministre des Services communautaires, ministre responsable de la Société d'habitation du Yukon, ministre responsable de la Commission de la santé et de la sécurité au travail du Yukon, ministre responsable de la Société des alcools du Yukon et de la Commission des loteries du Yukon et leader parlementaire du gouvernement.

M. Cathers a été leader parlementaire du gouvernement de décembre 2005 à août 2009 et de novembre 2011 à janvier 2015. Il est en ce moment leader parlementaire adjoint du gouvernement. En janvier 2015, il a été nommé ministre de la Justice et ministre responsable de la Société de développement du Yukon et de la Société d'énergie du Yukon.



L'HONORABLE DAVID RAMSAY
MINISTRE DE LA JUSTICE
TERRITOIRES DU NORD-OUEST

David Ramsay est né à Saint John, au Nouveau-Brunswick. Il a fréquenté l'Université du Nouveau-Brunswick, où il a obtenu un baccalauréat ès arts en sciences politiques et histoire, avec spécialisation en droit des Autochtones et autonomie gouvernementale.

L'expérience politique antérieure de M. Ramsay comprend cinq années à titre de conseiller municipal de Yellowknife. Il a également présidé l'Association de la circonscription progressiste-conservatrice de l'Arctique de l'Ouest (1998-2003). En 1996, la Banque de développement du Canada lui a remis le prix du jeune entrepreneur de l'année.

M. Ramsay a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest lors des élections territoriales de novembre 2003, à titre de député de la circonscription de Kam Lake, à Yellowknife. De 2003 à 2007, il a été vice-président du Comité plénier et membre du Comité permanent de la gouvernance et du développement économique, du Bureau de régie et du Comité permanent de la surveillance et de la reddition de compte. Il a été réélu en octobre 2007 et en octobre 2011, et c'est à ce moment qu'il a été assermenté comme membre du Conseil exécutif et nommé ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement et ministre des Transports. Il a été élu vice-président de la Pacific North West Economic Region en 2011 puis président en 2014.

M. Ramsay a été nommé ministre de la Justice en octobre 2013.



L'HONORABLE PAUL OKALIK
MINISTRE DE LA JUSTICE
NUNAVUT

Paul Okalik est né et a grandi à Pangnirtung, alors dans les Territoires du Nord-Ouest. Son engagement indéfectible à l'autodétermination des Inuits a émergé avec ses premières interactions avec les gouvernements. Il a vécu son adolescence dans un pensionnat à Frobisher Bay. Au début des années 1980, M. Okalik a accepté le défi d'être négociateur pour la Fédération Tunngavik du Nunavut. Il a contribué aux négociations avec le gouvernement du Canada qui ont mené à la signature historique, en 1993, de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

M. Okalik est titulaire d'un baccalauréat ès arts (B.A.) en sciences politiques et en histoire canadienne de l'Université Carleton et d'un baccalauréat en droit (LL.B) de l'Université d'Ottawa. Il a été reçu au barreau des Territoires du Nord-Ouest en février 1999, quelques mois avant la création du Nunavut.

Peu de temps après, M. Okalik est devenu le premier premier ministre du Nunavut après avoir été élu d'un commun accord par les députés de l'Assemblée législative, et il a également assumé le rôle de ministre de la Justice. Il a assumé ces fonctions de 1999 à 2008. Durant son premier mandat, il a immédiatement fait construire des écoles dans plusieurs collectivités.

De 2008 à 2011, M. Okalik a été député de l'Assemblée législative. À ce titre, il a présenté la *Loi sur l'Ordre du Nunavut*, le premier projet de loi d'initiative parlementaire adopté par l'Assemblée législative.

M. Okalik soutient activement la soupe populaire d'Iqaluit et Habitat pour l'humanité et fait du bénévolat pour ces organismes. Il parle couramment l'inuktitut et l'anglais et travaille à améliorer son français.

M. Okalik a été élu député de la circonscription d'Iqaluit Sinaa lors de la 4e Assemblée législative du Nunavut en octobre 2013.

Loi sur le ministère de la Justice

L.R.C. (1985), ch. J-2

Loi concernant le ministère de la Justice

TITRE ABRÉGÉ

Titre abrégé

1. Loi sur le ministère de la Justice.

S.R., ch. J-2, art. 1.

MISE EN PLACE

Constitution du ministère

2. (1) Est constitué le ministère de la Justice, placé sous l'autorité du ministre de la Justice. Celui-ci est nommé par commission sous le grand sceau.

Ministre et procureur général

(2) Le ministre est d'office procureur général de Sa Majesté au Canada; il occupe sa charge à titre amovible et assure la direction et la gestion du ministère.

S.R., ch. J-2, art. 2.

Administrateur général

3. (1) Le gouverneur en conseil peut nommer, à titre amovible, un sous-ministre de la Justice; celui-ci est l'administrateur général du ministère.

Sous-procureur général

(2) Le sous-ministre est d'office sous-procureur général sauf en ce qui concerne les attributions que le directeur des poursuites pénales est autorisé à exercer en vertu du paragraphe 3(3) de la *Loi sur le directeur des poursuites pénales*.

Sous-ministres délégués

(3) Le gouverneur en conseil peut nommer deux sous-ministres délégués de la Justice, avec rang et statut d'administrateurs généraux de ministère. Placés sous l'autorité du sous-ministre, ils exercent, à titre de représentants du ministre ou autre titre, les pouvoirs et fonctions que celui-ci leur attribue.

L.R. (1985), ch. J-2, art. 3;
2006, ch. 9, art. 137.

POUVOIRS ET FONCTIONS DU MINISTRE

Attributions

4. Le ministre est le conseiller juridique officiel du gouverneur général et le jurisconsulte du Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada; en outre, il :

a) veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques;

b) exerce son autorité sur tout ce qui touche à l'administration de la justice au Canada et ne relève pas de la compétence des gouvernements provinciaux;

c) donne son avis sur les mesures législatives et les délibérations de chacune des législatures provinciales et, d'une manière générale, conseille la Couronne sur toutes les questions de droit qu'elle lui soumet;

d) remplit les autres fonctions que le gouverneur en conseil peut lui assigner.

S.R., ch. J-2, art. 4.

Examen de projets de loi et de règlements

4.1 (1) Sous réserve du paragraphe (2), le ministre examine, conformément aux règlements pris par le gouverneur en conseil, les règlements transmis au greffier du Conseil privé pour enregistrement, en application de la *Loi sur les textes réglementaires* ainsi que les projets ou propositions de loi soumis ou présentés à la Chambre des communes par un ministre fédéral, en vue de vérifier si l'une de leurs dispositions est incompatible avec les fins et dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés*, et fait rapport de toute incompatibilité à la Chambre des communes dans les meilleurs délais possible.

Exception

(2) Il n'est pas nécessaire de procéder à l'examen prévu par le paragraphe (1) si le projet de règlement a fait l'objet de l'examen prévu à l'article 3 de la *Loi sur les textes réglementaires* et destiné à vérifier sa compatibilité avec les fins et les dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

L.R. (1985), ch. 31 (1er suppl.), art. 93;
1992, ch. 1, art. 144(F).

POUVOIRS ET FONCTIONS DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Attributions

5. Les attributions du procureur général du Canada sont les suivantes :

a) il est investi des pouvoirs et fonctions afférents de par la loi ou l'usage à la charge de procureur général d'Angleterre, en tant que ces pouvoirs et ces fonctions s'appliquent au Canada, ainsi que de ceux qui, en vertu des lois des diverses provinces, ressortissaient à la charge de procureur général de chaque province jusqu'à l'entrée en vigueur de la *Loi constitutionnelle de 1867*, dans la mesure où celle-ci prévoit que l'application et la mise en œuvre de ces lois provinciales relèvent du gouvernement fédéral;

b) il conseille les chefs des divers ministères sur toutes les questions de droit qui concernent ceux-ci;

c) il est chargé d'établir et d'autoriser toutes les pièces émises sous le grand sceau;

d) il est chargé des intérêts de la Couronne et des ministères dans tout litige où ils sont parties et portant sur des matières de compétence fédérale;

e) il remplit les autres fonctions que le gouverneur en conseil peut lui assigner.

S.R., ch. J-2, art. 5.

Responsabilités législatives du ministre de la Justice

Loi sur le ministère de la Justice

La *Loi sur le ministère de la Justice*, adoptée pour la première fois en 1868, énonce les doubles responsabilités, pouvoirs et attributions du ministre de la Justice et procureur général du Canada et créé le ministère de la Justice.

Les lois dont l'application relève de la responsabilité exclusive ou partagée du ministre sont énumérées ci-après.

Responsabilité exclusive du ministre de la Justice

Loi sur l'abrogation des lois
Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales
Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)
Loi sur l'arbitrage commercial
Loi sur les biens en déshérence
Charte canadienne des droits des victimes
Loi sur la Commission du droit du Canada,
Loi sur les contraventions
Loi sur la Convention Canada – Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale
Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères
Loi sur la Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises
Loi sur la Cour canadienne de l'impôt
Loi sur les Cours fédérales
Loi sur la Cour suprême
Déclaration canadienne des droits
Loi concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par les personnes qui fournissent des services Internet
Loi sur le directeur des poursuites pénales
Loi sur le divorce
Loi sur le droit fédéral et le droit civil de la province de Québec
Loi canadienne sur les droits de la personne
Loi sur l'enrôlement à l'étranger
Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle
Loi sur l'extradition
Loi sur l'identification des criminels
Loi sur l'immunité des États
Loi sur les infractions en matière de sécurité
Loi d'interprétation
Loi sur les juges
Loi sur les langues officielles
Loi sur les Lois révisées du Canada (1985)
Loi sur le mariage civil

Loi sur le mariage (degrés prohibés)
Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères
Loi sur le ministère de la Justice
Loi sur la preuve au Canada
Loi canadienne sur les prises
Loi sur la protection de l'information
Loi sur la réédiction de textes législatifs
Loi de réparation consécutive à une interruption des services postaux
Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif
Loi sur la révision et la codification des textes législatifs
Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires
Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs
Loi de 2013 sur la succession au trône
Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
Loi sur les textes réglementaires

Responsabilité partagée entre le ministre de la Justice et d'autres ministres

Code criminel (avec le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire)

Loi sur l'accès à l'information (avec le président du Conseil du Trésor)

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (avec le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile)

Loi sur la protection des renseignements personnels (avec le président du Conseil du Trésor)

Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions (avec le ministre de la Défense nationale, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et le ministre des Finances)

Loi sur les connaissements (avec le ministre des Transports)

Page blanche intentionnelle.

Loi sur le directeur des poursuites pénales

L.C. 2006, ch. 9, art. 121

Sanctionnée 2006-12-12

Loi concernant la charge de directeur des poursuites pénales

[Édictée par l'article 121 du chapitre 9 des Lois du Canada (2006), en vigueur à la sanction le 12 décembre 2006.]

TITRE ABRÉGÉ

Titre abrégé

1. *Loi sur le directeur des poursuites pénales.*

DÉFINITIONS

Définitions

2. Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.

« poursuite »
"*prosecution*"

« poursuite » Sauf en ce qui concerne les affaires visées au paragraphe 3(8), toute poursuite pénale qui relève de la compétence du procureur général. Y sont assimilés les procédures liées à toute infraction dont la poursuite, même éventuelle, relève de la compétence de ce dernier, ainsi que les recours connexes.

« procureur général »
"*Attorney General*"

« procureur général » Le procureur général du Canada.

DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES

Nomination

3. (1) Le gouverneur en conseil nomme, sur recommandation du procureur général, le directeur des poursuites pénales (ci-après appelé le « directeur ») suivant la procédure établie à l'article 4.

Rang and statut

(2) Sous réserve des paragraphes 509.1(2) et (3) de la *Loi électorale du Canada*, le directeur a rang et statut d'administrateur général de ministère.

Rôle et attributions

(3) Il exerce, sous l'autorité et pour le compte du procureur général, les attributions suivantes :

a) engager et mener les poursuites pour le compte de l'État, sauf celles qui sont prises en charge par le procureur général en vertu de l'article 15;

b) intervenir relativement à toute affaire dans laquelle des questions d'intérêt public sont soulevées qui pourraient avoir une incidence sur la conduite des poursuites ou des enquêtes connexes, sauf les affaires à l'égard desquelles le procureur général a décidé d'intervenir en vertu de l'article 14;

c) donner des lignes directrices aux personnes agissant à titre de procureurs de l'État relativement à la conduite des poursuites en général;

d) conseiller les organismes chargés de l'application de la loi ou les organismes d'enquête à l'égard des poursuites, de façon générale ou à l'égard d'une enquête pouvant mener à des poursuites;

e) communiquer avec les médias et le public relativement à toute question liée à l'introduction ou à la conduite des poursuites;

f) exercer les pouvoirs du procureur général relatifs aux poursuites privées, notamment celui d'intervenir et d'assumer leur conduite ou d'en ordonner la suspension;

g) exercer toutes autres attributions que lui assigne le procureur général et qui ne sont pas incompatibles avec sa charge.

Sous-procureur général

(4) Dans le cadre de l'exercice des attributions visées au paragraphe (3), il est sous-procureur général du Canada.

Non-application de la *Loi sur les textes réglementaires*

(5) Il est entendu que les lignes directrices visées à l'alinéa (3)c) ne sont pas des textes réglementaires au sens de la *Loi sur les textes réglementaires*.

Publication

(6) Le procureur général fait publier dans la *Gazette du Canada* les attributions qu'il assigne au directeur aux termes de l'alinéa (3)*g)*.

Ententes et accords

(7) Dans le cadre de l'exercice des attributions visées au paragraphe (3), le directeur peut conclure, pour le compte du procureur général, des ententes ou accords avec le gouvernement d'une province.

Loi électorale du Canada : attributions

(8) Le directeur engage et mène, pour le compte de l'État, les poursuites relatives à toute infraction à la *Loi électorale du Canada* ainsi que les recours et procédures connexes.

Autres attributions

(9) Il peut, sous l'autorité et pour le compte du procureur général, exercer les attributions conférées à ce dernier par la *Loi sur l'extradition* et la *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*.

2006, ch. 9, art. 121 « 3 »;
2014, ch. 12, art. 150.

Comité de sélection

4. (1) Il incombe au procureur général de constituer un comité de sélection formé des membres suivants :

a) un représentant de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada;

b) un représentant de chacun des partis reconnus à la Chambre des communes;

c) le sous-ministre de la Justice;

d) le sous-ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile;

(e) une personne de son choix.

Liste des candidats

(2) Le procureur général soumet au comité de sélection une liste d'au plus dix candidats qui sont membres du barreau d'une province depuis au moins dix ans et qu'il considère aptes à exercer la charge de directeur. Le comité évalue les candidats et lui en recommande trois.

Candidat choisi

(3) Il choisit parmi les trois candidats recommandés celui qu'il considère le plus apte à exercer la charge de directeur.

Renvoi à un comité parlementaire

(4) Le choix du candidat est soumis à l'approbation d'un comité parlementaire désigné ou établi pour la circonstance.

Recommandation au gouverneur en conseil

(5) Le procureur général, ayant reçu l'approbation du comité parlementaire, recommande au gouverneur en conseil de nommer le candidat choisi; à défaut de cette approbation, il soumet à ce comité une autre des candidatures recommandées aux termes du paragraphe (2).

Mandat

5. (1) Le directeur est nommé à titre inamovible pour un mandat de sept ans, sous réserve de révocation motivée par le gouverneur en conseil appuyée par une résolution de la Chambre des communes à cet effet. Son mandat ne peut être renouvelé.

Fin du mandat

(2) À l'expiration de son mandat, il demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé.

Temps plein

(3) Il se consacre exclusivement à la charge que lui confère la présente loi ou toute autre loi fédérale, à l'exclusion de tout autre emploi ou charge rétribué.

Intérim

(4) En cas d'empêchement ou de vacance de son poste, le gouverneur en conseil peut autoriser un des adjoints du directeur à assurer l'intérim, qui ne peut cependant dépasser douze mois sans son approbation.

Rémunération et indemnités

(5) Le directeur reçoit la rémunération et les indemnités fixées par le gouverneur en conseil. Une fois fixée, sa rémunération ne peut être réduite.

ADJOINTS, PROCUREURS ET AUTRES PERSONNELS

Adjoints

6. (1) Le gouverneur en conseil nomme, sur recommandation du procureur général, un ou plusieurs adjoints au directeur parmi les membres du barreau d'une province depuis au moins dix ans.

Comité de sélection

(2) La recommandation du procureur général ne peut être faite qu'après consultation d'un comité de sélection formé du directeur, d'un représentant de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada et du sous-ministre de la Justice.

Attributions : substituts légitimes

(3) Les adjoints peuvent exercer, sous la supervision du directeur, les attributions visées au paragraphe 3(3) dans l'exercice desquelles ils sont des substituts légitimes du procureur général.

Autres attirbutions

(4) Ils peuvent aussi exercer, au nom et pour le compte du directeur et sous sa supervision, toute autre attribution que celui-ci est autorisé à exercer en vertu de la présente loi ou toute autre loi fédérale, à l'exception des pouvoirs prévus au paragraphe 509(1) de la *Loi électorale du Canada.*

2006, ch. 9, art. 121 « 6 »;
2014, ch. 12, art. 151.

Procureurs de l'État : employés

7. (1) Les procureurs de l'État dont le directeur a besoin pour l'exercice de sa charge sont nommés en conformité avec la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique.*

Procureurs de l'État : autres

(2) Aux mêmes fins, le directeur peut aussi retenir, pour le compte de l'État, les services d'avocats pour agir comme procureurs de l'État et, avec l'approbation du Conseil du Trésor, fixer leur rémunération et leurs indemnités.

Conditions requises

(3) Les personnes nommées en vertu du paragraphe (1) ou dont les services sont retenus au titre du paragraphe (2) doivent être membres du barreau d'une province.

Autres personnels

8. (1) Les autres personnels dont le directeur a besoin pour l'exercice de sa charge sont nommés conformément à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique.*

Assistance technique

(2) Le directeur peut aussi retenir les services d'experts ou de spécialistes dont la compétence lui est utile dans l'exercice de sa charge; il peut fixer, avec l'approbation du Conseil du Trésor, leur rémunération et leurs indemnités.

DÉLÉGATION

Pouvoir de délégation

9. (1) Le directeur peut, dans les limites qu'il fixe, autoriser les procureurs de l'État, les personnes agissant à ce titre en vertu du paragraphe 7(2) ou toute autre personne visée au paragraphe 8(1) à exercer, pour lui ou en son nom, les attributions qu'il est autorisé à exercer en vertu de la présente loi ou toute autre loi fédérale, sauf le pouvoir de délégation lui-même.

Mandat

(2) Toute personne agissant en vertu de la délégation visée au paragraphe (1) est mandataire du directeur et n'a pas à faire la preuve de cette délégation.

Désignation

(3) Le directeur, ses adjoints ainsi que toute personne visée au paragraphe 7(3) peuvent être des mandataires désignés du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile aux termes de l'article 185 du *Code criminel*.

DIRECTIVES

Directives du procureur général : poursuite déterminée

10. (1) Toute directive donnée par le procureur général au directeur relativement à l'introduction ou à la conduite d'une poursuite en particulier l'est par écrit et est publiée dans la *Gazette du Canada*.

Directives générales relatives aux poursuites

(2) Le procureur général peut, après consultation du directeur, lui donner des directives relativement à l'introduction ou à la conduite des poursuites en général. Ces directives sont données par écrit et publiées dans la *Gazette du Canada*.

Report de la publication

11. (1) Le procureur général ou le directeur peut, s'il juge que l'administration de la justice l'exige, ordonner que la publication des directives dans la Gazette du Canada conformément au paragraphe 10(1) soit reportée.

Limite

(2) Toutefois, elle ne peut être reportée au-delà du terme de la poursuite ou de celui de toute poursuite connexe.

Non-application de la *Loi sur les textes réglementaires*

12. Il est entendu que les directives visées à l'article 10 ne sont pas des textes réglementaires au sens de la *Loi sur les textes réglementaires*.

QUESTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL OU PUBLIC

Communication au procureur général

13. Le directeur informe le procureur général en temps utile de toute poursuite ou de toute intervention qu'il se propose de faire soulevant d'importantes questions d'intérêt général.

Intervention du procureur général

14. Lorsqu'une poursuite soulève, à son avis, des questions d'intérêt public, le procureur général peut intervenir, après en avoir avisé le directeur, en première instance ou en appel

PRISE EN CHARGE

Prise en charge

15. (1) Le procureur général peut prendre en charge une poursuite s'il a, au préalable, consulté le directeur à ce sujet; le cas échéant, il l'avise de son intention et publie sans tarder l'avis dans la *Gazette du Canada*.

Remise du dossier

(2) Le directeur remet alors le dossier au procureur général et lui fournit, dans le délai que ce dernier indique, tout renseignement exigé par lui.

Report de la publication

(3) La publication peut cependant être reportée si le directeur ou le procureur général estime que l'administration de la justice l'exige.

RAPPORT ANNUEL

Rapport annuel

16. (1) Au plus tard le 30 juin de chaque année, le directeur présente au procureur général un rapport des activités de son bureau pour l'exercice précédent.

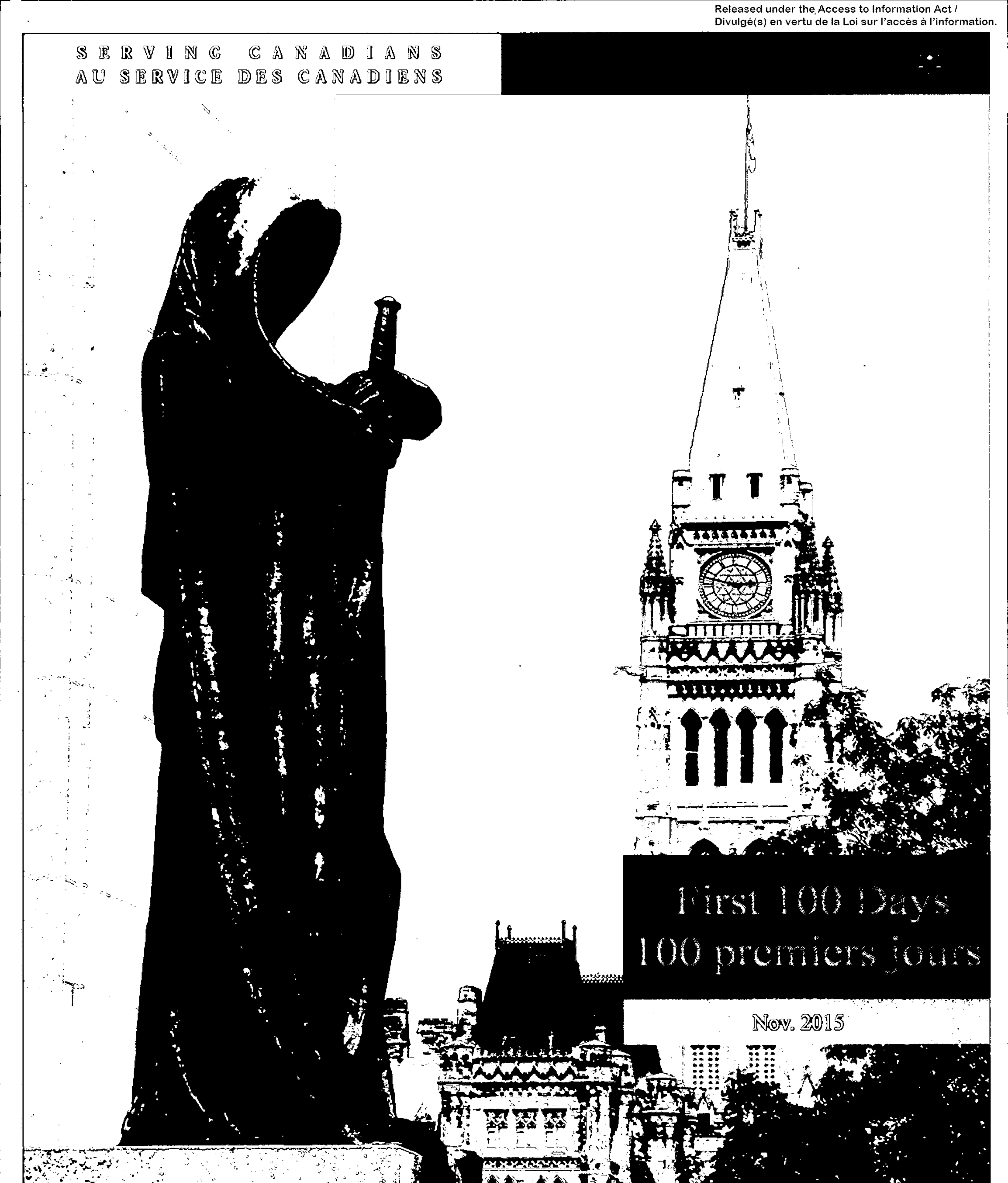
Commissaire aux élections fédérales

(1.1) Le rapport comporte une section, fournie par le commissaire aux élections fédérales, portant sur ses activités sous le régime de la *Loi électorale du Canada* pour le même exercice; le commissaire ne peut toutefois y inclure de détails relatifs à toute enquête.

Dépôt

(2) Le procureur général fait déposer le rapport devant chacune des chambres du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant sa réception.

2006, ch. 9, art. 121 « 16 »;
2014, ch. 12, art. 152



Department of Justice Canada
Ministère de la Justice Canada

Canada

Secret

FIRST 100 DAYS

		Note
Tab A	FIRST 100 DAYS PLACEMAT	
Tab B	LITIGATION PLACEMAT	
Tab C	KEY CONTACTS	
Tab D	MEETINGS / INVITATIONS	
	• Swearing-in Ceremony of Judges	1
	• Annual Meeting of Federal-Provincial-Territorial Ministers	2
	• Canada-United States Cross Border Crime Forum	3
	• Quintet of Attorneys General	4
	• Canadian Bar Association	5
	• National Victims of Crime Awareness Week Initiative	6
Tab E	APPOINTMENTS / VACANCIES	
	• Commissioners for the 2015 Quadrennial Commission	7
	• Specific Claims Tribunal	8
	• Queen's Counsel Designation	9
	• Appointments by the Governor in Council	10
	○ Director of Public Prosecutions	
	○ Federal Ombudsman for Victims of Crime	
	○ Members of the Canadian Human Rights Tribunal	
	○ Commissioner for Federal Judicial Affairs	
Tab F	APPROVAL / INFORMATION / SIGNATURE	
	Departmental & Financial Administration:	
	• 2015-16 Supplementary Estimates (B)	11
	• Delegation of Financial Signing Authorities Chart	12
	• Funding Proposals Under Various Departmental Transfer Payment Programs	13
	• Memoranda of Understanding on the Aboriginal Justice Strategy	14
	• Law Cadre Group Compensation	15

Reports & Communications:

- 2014-2015 Annual Reports to be tabled before Parliament 16
  - Courts Administration Service
  - Miscarriages of Justice
  - *Corruption of Foreign Public Official Act*
  - Investigative Hearing and Recognizance with Conditions
  - *Canada Evidence Act*
  - Federal Ombudsman for Victims of Crime
- 2014-15 Departmental Performance Report 17
- 2015-17 Departmental Forward Regulatory Plan 18
- 2015-16 Fourth Financial Quarter Travel, Hospitality, Conference, and Event Expenditures 19
- Canada's 21st/22nd Reports under the *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination* 20
- Canada's Response to the UN Committee on Economic, Social, and Cultural Rights 21
- Truth and Reconciliation Commission 22

Tab G	IDENTIFICATION OF PRIORITIES

Outstanding Business:

- Response to the Supreme Court of Canada's *Carter* Decision 23

Platform Commitments:

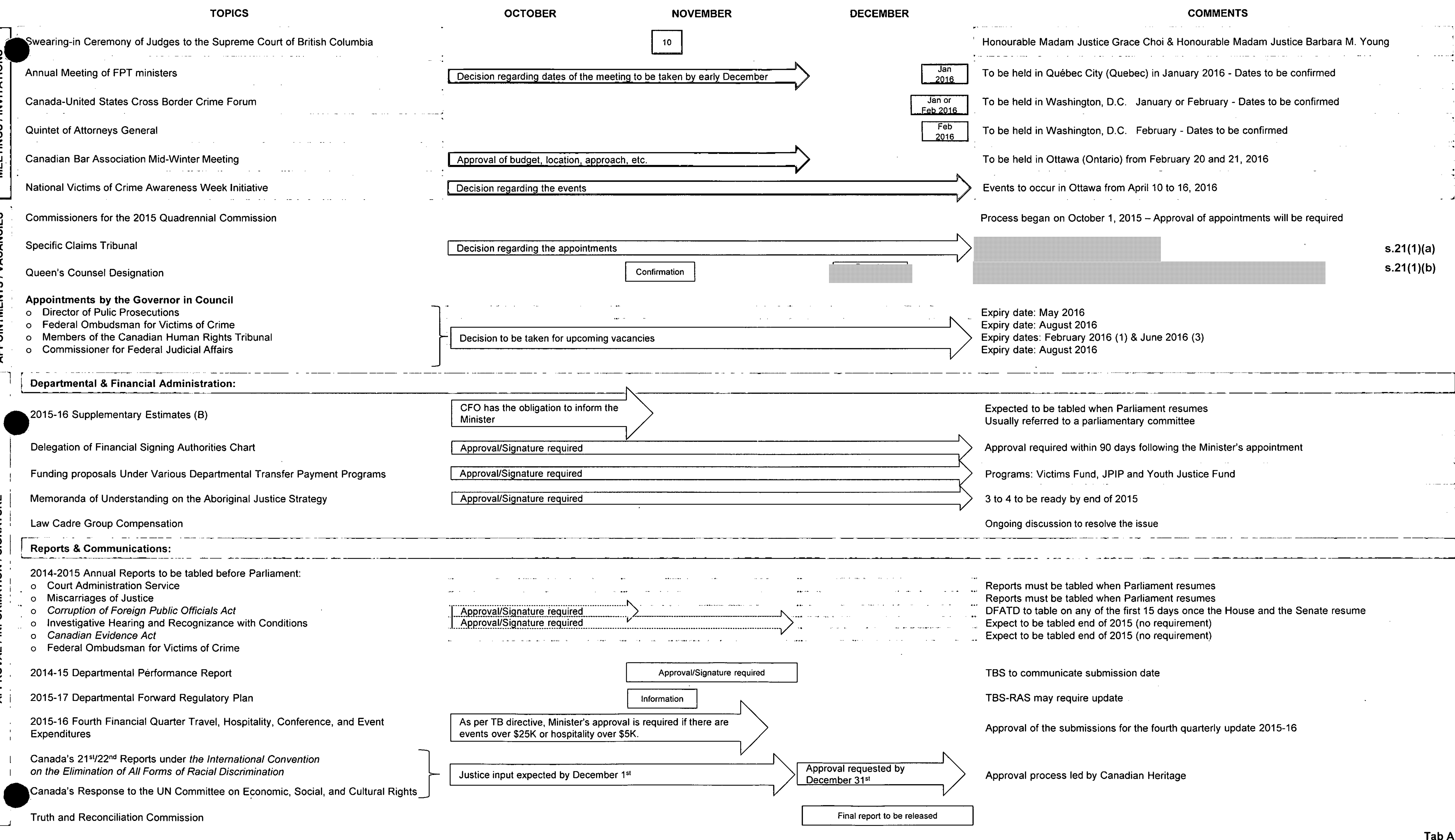
- Firearms 24
- Marijuana Legalization 25
- Missing and Murdered Indigenous Women and Girls 26

Potential Budget Item:

- Family Justice – Funding Renewal 27

Tab H	CALENDAR OF EVENTS - JANUARY TO JUNE 2016

Secret



	TOPICS	OCTOBER	NOVEMBER	DECEMBER	COMMENTS
MEETINGS / INVITATIONS	Swearing-in Ceremony of Judges to the Supreme Court of British Columbia		10		Honourable Madam Justice Grace Choi & Honourable Madam Justice Barbara M. Young
	Annual Meeting of FPT ministers	Decision regarding dates of the meeting to be taken by early December →		Jan 2016	To be held in Québec City (Quebec) in January 2016 - Dates to be confirmed
	Canada-United States Cross Border Crime Forum			Jan or Feb 2016	To be held in Washington, D.C. January or February - Dates to be confirmed
	Quintet of Attorneys General			Feb 2016	To be held in Washington, D.C. February - Dates to be confirmed
	Canadian Bar Association Mid-Winter Meeting	Approval of budget, location, approach, etc. →			To be held in Ottawa (Ontario) from February 20 and 21, 2016
	National Victims of Crime Awareness Week Initiative	Decision regarding the events →			Events to occur in Ottawa from April 10 to 16, 2016
APPOINTMENTS / VACANCIES	Commissioners for the 2015 Quadrennial Commission				Process began on October 1, 2015 – Approval of appointments will be required
	Specific Claims Tribunal	Decision regarding the appointments →			[redacted] s.21(1)(a)
	Queen's Counsel Designation		Confirmation	[redacted]	[redacted] s.21(1)(b)
	Appointments by the Governor in Council o Director of Pulic Prosecutions o Federal Ombudsman for Victims of Crime o Members of the Canadian Human Rights Tribunal o Commissioner for Federal Judicial Affairs	Decision to be taken for upcoming vacancies →			Expiry date: May 2016 Expiry date: August 2016 Expiry dates: February 2016 (1) & June 2016 (3) Expiry date: August 2016
APPROVAL / INFORMATION / SIGNATURE	**Departmental & Financial Administration:**				
	2015-16 Supplementary Estimates (B)	CFO has the obligation to inform the Minister →			Expected to be tabled when Parliament resumes Usually referred to a parliamentary committee
	Delegation of Financial Signing Authorities Chart	Approval/Signature required →			Approval required within 90 days following the Minister's appointment
	Funding proposals Under Various Departmental Transfer Payment Programs	Approval/Signature required →			Programs: Victims Fund, JPIP and Youth Justice Fund
	Memoranda of Understanding on the Aboriginal Justice Strategy	Approval/Signature required →			3 to 4 to be ready by end of 2015
	Law Cadre Group Compensation				Ongoing discussion to resolve the issue
	Reports & Communications:				
	2014-2015 Annual Reports to be tabled before Parliament: o Court Administration Service o Miscarriages of Justice o *Corruption of Foreign Public Officials Act* o Investigative Hearing and Recognizance with Conditions o *Canadian Evidence Act* o Federal Ombudsman for Victims of Crime	Approval/Signature required → Approval/Signature required →			Reports must be tabled when Parliament resumes Reports must be tabled when Parliament resumes DFATD to table on any of the first 15 days once the House and the Senate resume Expect to be tabled end of 2015 (no requirement) Expect to be tabled end of 2015 (no requirement)
	2014-15 Departmental Performance Report		Approval/Signature required		TBS to communicate submission date
	2015-17 Departmental Forward Regulatory Plan		Information		TBS-RAS may require update
	2015-16 Fourth Financial Quarter Travel, Hospitality, Conference, and Event Expenditures	As per TB directive, Minister's approval is required if there are events over $25K or hospitality over $5K. →			Approval of the submissions for the fourth quarterly update 2015-16
	Canada's 21st/22nd Reports under *the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination* Canada's Response to the UN Committee on Economic, Social, and Cultural Rights	Justice input expected by December 1st →		Approval requested by December 31st →	Approval process led by Canadian Heritage
	Truth and Reconciliation Commission			Final report to be released	

Tab A

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.23

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.23

Pages 325 to / à 330

are withheld pursuant to sections

sont retenues en vertu des articles

21(1)(a), 21(1)(b), 23

of the Access to Information Act

de la Loi sur l’accès à l’information

Biography of Chief Justice of the Supreme Court of Canada, the Right Honourable Beverley McLachlin and talking points



THE RIGHT HONOURABLE BEVERLEY McLACHLIN, P.C.
CHIEF JUSTICE OF CANADA

The Right Honourable Beverley McLachlin was born and raised in southern Alberta. She attended the University of Alberta in Edmonton, where she earned a Bachelor of Arts (Honours) and Master of Arts in Philosophy (1964) and an LL.B. (1968). She has also been awarded several honorary degrees.

Chief Justice McLachlin articled in Edmonton and practised law in Edmonton, Fort St. John, and Vancouver from 1968 to 1971. She taught at the Faculty of Law of the University of British Columbia from 1975 to 1981.

In 1981, Chief Justice McLachlin was appointed to the County Court of Vancouver. She was elevated to the Supreme Court of British Columbia later that year and to the Court of Appeal of British Columbia in 1986. In 1988, she became Chief Justice of the Supreme Court of British Columbia, where she served until her appointment to the Supreme Court of Canada in 1989.

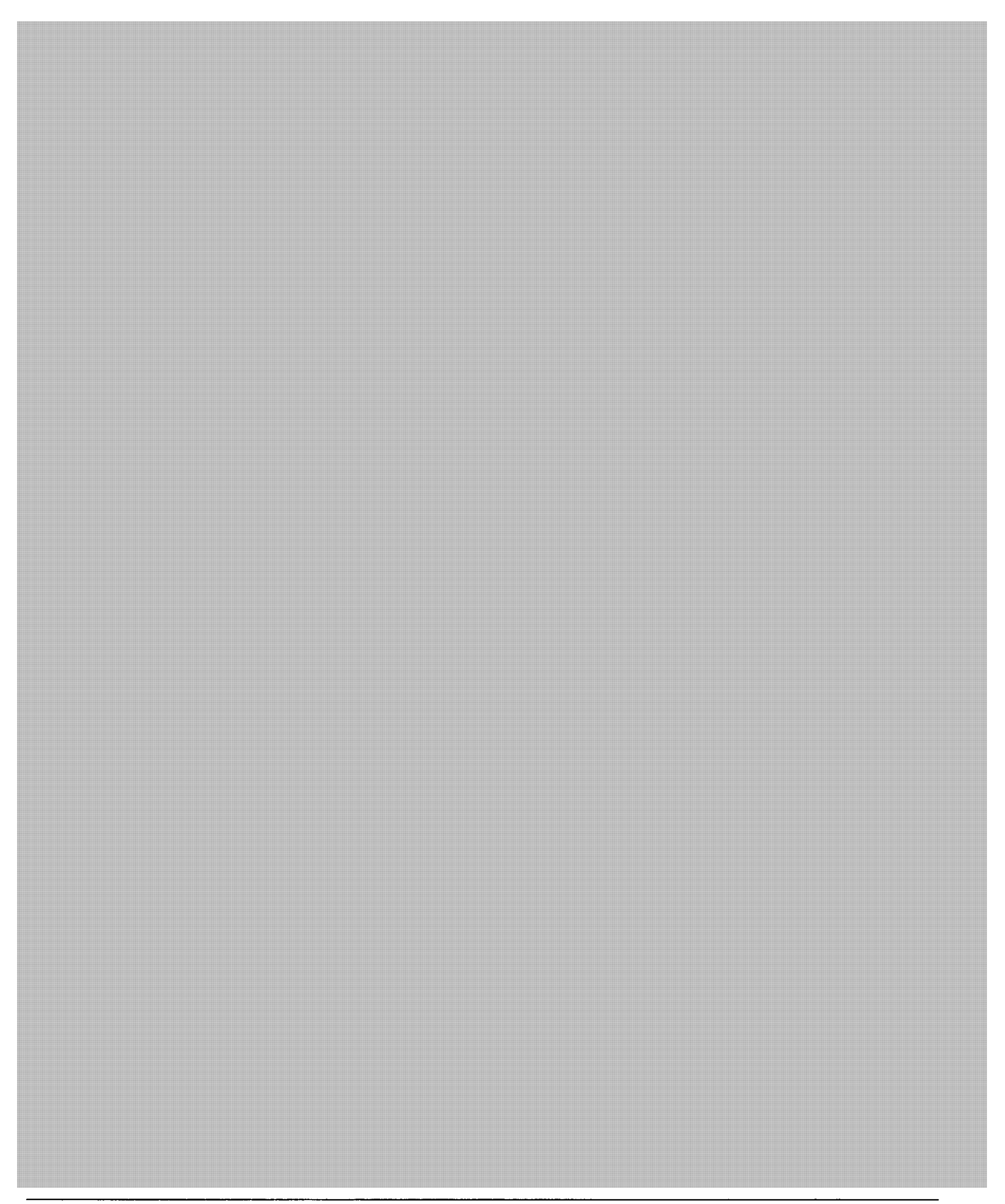
Chief Justice McLachlin has authored numerous publications. She has served as Chair of the Canadian Judicial Council, Chair of the Advisory Council of the Order of Canada, and Chair of the Board of Governors of the National Judicial Institute.

She was appointed Chief Justice of Canada on January 7, 2000. She is also a member of the Privy Council of Canada.

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

Protected A

Talking Points
Courtesy call with the Chief Justice of Canada



[redacted]

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

PREPARED BY
Adair Crosby
Senior Counsel
Judicial Affairs, Courts
and Tribunal Policy

APPROVED BY
Laurie C. Wright
Assistant Deputy Minister
Public Law Sector

List of Provincial and Territorial Ministers of Justice and Attorneys General

Government	Department or Ministry	Minister	Deputy Minister
Canada	Justice and Attorney General		William F Pentney, Q.C.
	Public Prosecution Service of Canada		Brian Saunders (Director of Public Prosecution)
	Public Safety		François Guimont
Newfoundland and Labrador	Justice and Public Safety	Darin King	Paul Noble
	Attorney General	Felix Collins	
Prince Edward Island	Premier of PEI Justice, Attorney General and Public Safety	H. Wade MacLauchlan	Michele Dorsey
Nova Scotia	Justice and Attorney General	Diana C. Whalen	Tilly Pillay, Q.C.
	Public Prosecution Service (Justice)		Martin E Herschorn (Public Prosecutions)
New Brunswick	Justice and Solicitor General	Stephen Horsman	Johanne Bray
	Public Safety		Graig Dalton
Quebec	Justice and Attorney General	Stéphanie Vallée	Nathalie G. Drouin
	Criminal and Penal Prosecutions		Annick Murphy (Director of Criminal and Penal Prosecutions)
	Public Security	Lise Thériault	Denis Marsolais
Ontario	Attorney General	Madeleine Meilleur	Patrick Monahan
	Community Safety	Yasir Naqvi	Matt Torigian
	Correctional Services		Stephen Rhodes
Manitoba	Justice and Attorney General	Gord Mackintosh	Donna Miller
Saskatchewan	Justice and Attorney General	Gordon Wyant	Kevin Fenwick
	Corrections and Policing	Christine Tell	Dale McFee
Alberta	Justice and Solicitor General	Kathleen Ganley	Philip Bryden
	Attorney General		Curtis Clarke (Associate Deputy Solicitor General)

Government	Department or Ministry	Minister	Deputy Minister
British Columbia	Justice and Attorney General	Suzanne Anton	Lori Wanamaker (Deputy Solicitor General and Deputy Minister)
			Richard Fyfe (Deputy Attorney General)
Yukon	Justice	Brad Cathers	Thomas Ullyett
Northwest Territory	Justice	David Ramsay	Sylvia Haener
Nunavut	Justice	Paul Okalik	Elizabeth Sanderson



THE HONOURABLE DARIN KING
MINISTER OF JUSTICE AND PUBLIC SAFETY
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Darin King was born in Grand Bank, and raised in Fortune on the south coast of Newfoundland and Labrador. After high school, he completed a Bachelor of Education and Diploma in School Resources Services from Memorial University; a Masters of Education at Saint Mary's University, Halifax; and a PhD from Northcentral University, Arizona.

Prior to his election, Mr. King was the CEO/Director of Education for the Eastern School District with responsibility for 127 schools and approximately 46,000 students. Through his career in education, he served as a classroom teacher and in a variety of leadership positions at the school and school district levels. He has taught graduate studies at Memorial University and served as a supervisor of doctoral students.

Mr. King was first elected as the Member of the House of Assembly for the District of Grand Bank in October 2007, and was named Parliamentary Secretary to the Minister of Education. He was re-elected to the House of Assembly in October 2011.

He has served as Minister of the Departments of Education; Human Resources, Labour and Employment; Fisheries and Aquaculture; Justice; Labour; Business, Tourism, Culture, and Rural Development; as well as Government House Leader.

In March 2015, he was appointed Government House Leader, as well as Minister of Business, Tourism, Culture, and Rural Development; Minister of the Research and Development Corporation; Minister of Justice and Public Safety; and Minister of Fire and Emergency Services.

Mr. King has acquired an extensive background in community service and rural development as a result of serving on a variety of boards and organizations.



THE HONOURABLE FELIX COLLINS
ATTORNEY GENERAL
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

Born in St. Anne's, Placentia Bay, Felix Collins graduated from Memorial University of Newfoundland with a Bachelor of Arts degree in Education (1964) and a Bachelor of Arts Degree (1968). He completed a Masters of Education degree from the University of Boston (1972) and a Bachelor of Laws degree from the University of Ottawa (1995) at which time he was awarded the Newton Rowell Scholarship for his dedication to public service.

Mr. Collins worked as a school principal, teacher, coordinator and a Superintendent of Education until retirement in 1992 at which time he entered law school. He was called to the Newfoundland Bar in April 1996 and is a Member of the Law Society of Newfoundland. He practiced law in St. John's until 2007. He was Mayor of the Town of Placentia for sixteen years and a member of the Placentia Council for nineteen years.

In February 2006, Mr. Collins was elected to the Newfoundland & Labrador House of Assembly for the District of Placentia – St. Mary's in a by-election. He was re-elected in the October 2007 general election. As a Member of the House of Assembly, Mr. Collins has served as Deputy Chair of Committees, Chair of the Elections & Privileges Committee, and as a Member of the Public Accounts Committee. He also served as Legislative Advisor to the Minister of Natural Resources and as Commissioner for the St. John's Urban Region (Agricultural) Development Area Boundary Review.

In October 2009, Mr. Collins was appointed Minister of Justice and Attorney General. He was re-elected as the Member for Placentia – St. Mary's and was re-appointed as Minister of Justice and Attorney General in October 2011. He then served as Minister of Intergovernmental and Aboriginal Affairs from October 2012 until October 2013. From January to September 2014, Mr. Collins served as Attorney General. Mr. Collins was re-appointed Attorney General on March 12, 2015.



THE HONOURABLE H. WADE MacLAUCHLAN
PREMIER OF PRINCE EDWARD ISLAND AND MINISTER OF JUSTICE AND PUBLIC SAFETY AND ATTORNEY GENERAL

H. Wade MacLauchlan was born in Stanhope where he completed his early education before studying at the University of Prince Edward Island, the University of New Brunswick, and Yale University.

Prior to entering provincial politics, Mr. MacLauchlan was Dean of Law at the University of New Brunswick and a professor of law at Dalhousie University. He served as the University of Prince Edward Island President from 1999 to 2011. During that time, the University rose in stature regionally and nationally, made dramatic strides in research and development, and placed enhanced emphasis on community engagement.

Mr. MacLauchlan authored the political biography of Alex. B Campbell, Prince Edward Island's longest-serving premier, entitled *Alex B. Campbell: The Prince Edward Island Premier Who Rocked the Cradle.*

Mr. MacLauchlan has extensive community involvement, including serving as a member of the local council in the Community of North Shore; co-chairing the Georgetown Conference; serving as a board member of the Federation of P.E.I. Municipalities; and serving on the boards of several large philanthropic foundations. He was named to the Order of Canada in 2008 and to the Order of Prince Edward Island in 2014.

Mr. MacLauchlan was re-elected as Premier of Prince Edward Island on May 4, 2015.



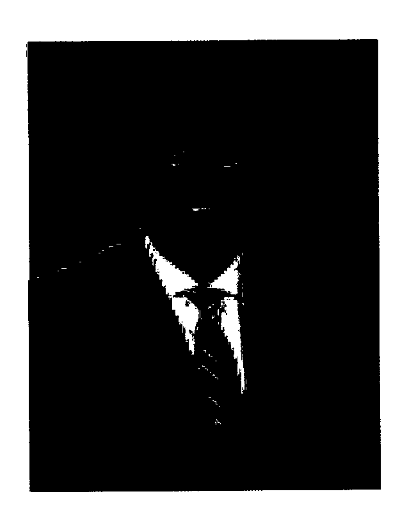
THE HONOURABLE DIANA C. WHALEN
MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL
NOVA SCOTIA

The Honourable Diana Whalen was first elected to the Nova Scotia House of Assembly as MLA for Halifax Clayton Park in 2003 and was re-elected in 2006 and 2009. She was again elected as MLA for Clayton Park West in 2013.

She has served as Minister of Finance and Treasury Board, the Minister responsible for the Nova Scotia Liquor Corporation, the Minister responsible for the Utility and Review Board Act, and the minister responsible for various acts which normally fall under the purview of the finance and liquor corporation portfolios.

She worked as a management consultant and is a former HRM Councillor for District 16.

She is Chair of the Law Amendments Committee. She is a member of the Internal Affairs Committee.



THE HONOURABLE STEPHEN HORSMAN
MINISTER OF PUBLIC SAFETY AND SOLICITOR GENERAL
MINISTER OF JUSTICE
NEW BRUNSWICK

Stephen Horsman graduated from Oromocto High School in 1980. He received his Bachelor of Arts from St. Thomas University (1985) and a Bachelor of Education (1986). During his time at St. Thomas, he was a two-time recipient of the John Frederick Walls Award for Excellence in Academics and Athletics and was named Most Valuable Player of the basketball team six times. He was a three-time male athlete of the year and was also awarded the Sports Governing Board Medallion for his outstanding contributions to STU Athletics.

Mr. Horsman graduated from the Atlantic Police Academy in 1987. He served as a police officer for the City of Fredericton for 25 years before retiring. He has experience as a supply teacher and coach, and has served as a volunteer on various community boards and committees.

Mr. Horsman was first elected to the Legislative Assembly in September 2014, as the member for Fredericton North, and was sworn in as Deputy Premier, Minister of Public Safety and Solicitor General, Minister of Justice, and Minister responsible for Military Affairs on October 7, 2014.



STÉPHANIE VALLÉE
MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL QUEBEC

Stéphanie Vallée studied at the University of Ottawa and obtained a Bachelor's degree in civil law (LL.L.) in 1993 and is a member of the Barreau du Québec since 1995.

From 1995 to 2007, Ms. Vallée was a partner at Vallée & Hubert, a law firm in Maniwaki, and she held the position of Chief Federal Negotiator at the Department of Indian Affairs and Northern Development from 2006 to 2007.

Heavily involved in cultural affairs, Ms. Vallée was a member of the board of directors of CHGA community radio (1995-200); member of the executive council and the board of directors of la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau (1999-2004); member of the Association Québécoise des avocats et avocates de la défense, Hull district (2001-2007); member of the parent participation organization, Collège Sacré-Coeur, Maniwaki (2003-2006); and councillor at the Council of the Bar of Hull (2004-2007).

Ms. Vallée was named Minister of Justice of Québec in 2014.



THE HONOURABLE MADELEINE MEILLEUR
ATTORNEY GENERAL
ONTARIO

s.19(1)

[redacted] She is a registered nurse and lawyer specializing in labour and employment law. She was first elected to the Ontario legislature in 2003 after more than a decade in municipal politics.

Prior to her appointment as Attorney General in March 2014, Ms. Meilleur served as Minister of Culture (2003-2006), Minister of Community and Social Services (2006-2011), and Minister of Community Safety and Correctional Services (2011-2014). Additionally, Ms. Meilleur has been Minister Responsible for Francophone Affairs since February 2013.

She was appointed to the rank of Chevalier of the Ordre national de la Légion d'Honneur by the Ambassador of France to Canada in March 2012.

As Minister of Community Safety and Correctional Services, Minister Meilleur formed Ontario's first ever Civil Liberties Discussion Table, she has been active in supporting police, firefighters, corrections officers and other first responders, and she has successfully led the effort to make Ontario the first province in Canada to make sprinklers mandatory in retirement homes and vulnerable care occupancies.

Thanks to her leadership, Ontario passed laws promoting the social inclusion of persons with developmental disabilities and giving Ontarians access to open adoption records. She also spearheaded efforts to introduce a new and strengthened Ontario Heritage Act, concluding 30 years of efforts to provide better heritage protection.

As Minister Responsible for Francophone Affairs, she has been committed to building stronger French communities through critical investments in education and health services, including the expansion of the Montfort Hospital.



THE HONOURABLE GORD MACKINTOSH
MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL
MANITOBA

Gord Mackintosh has degrees in political studies and law. He worked for the Manitoba and Canadian Human Rights Commissions and was later Deputy Clerk of the Manitoba Legislature. As a lawyer with the Winnipeg law firm Thompson Dorfman Sweatman, he was involved in environmental issues and notably was advisor to Elijah Harper during the Meech Lake constitutional crisis.

Mr. Mackintosh was Chair of the Patients' Rights Committee and served on the boards of the Rainbow Society (for children with life-threatening illnesses) and the Manitoba Association for Rights and Liberties.

Mr. Mackintosh was first elected to Manitoba's Legislature as the NDP MLA for the north Winnipeg constituency of St. Johns in 1993 and re-elected in five general elections. He has served as the Government House Leader and Minister of Justice and Attorney General; Minister charged with the administration of The Manitoba Public Insurance Corporation Act; Minister of Family Services and Housing and Minister responsible for Persons with Disabilities; Minister of Family Services and Consumer Affairs with responsibility for the Manitoba Liquor Control Commission; and Minister of Conservation and Water Stewardship.

Mr. Mackintosh has helped produce child victim-friendly courtrooms and waiting rooms, Cybertip.ca (to report on-line predators and child pornography), Provincial Amber Alert, a high risk offender website, and strict new child support laws. He has helped lead successful efforts to strengthen child protection laws.

On April 29, 2015, Mr. Mackintosh was appointed Minister of Justice and Attorney General, Minister responsible for Constitutional Affairs and Minister charged with the administration of the Manitoba Public Insurance Corporation Act.



THE HONOURABLE GORDON S. WYANT, Q.C.
MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL
SASKATCHEWAN

Born and raised in Saskatoon, Gordon S. Wyant completed his Bachelor of Arts degree with distinction in 1985, and graduated from the College of Law at the University of Saskatchewan in 1986. Shortly after convocation, Mr. Wyant began practicing law with the firm McKercher LLP, where he practiced as a partner until his appointment as Attorney General.

Mr. Wyant has served the community in numerous roles and organizations over the last 25 years including the Saskatoon Chamber of Commerce, Past President of the United Way of Saskatoon and founding director of the Children's Health Foundation of Saskatchewan.

Since 2000, Mr. Wyant has also been an active public servant. He was elected as Trustee for the Saskatoon Public School Board and served as Chair for two years. He was elected City Councillor for Ward 5 in 2003 and was re-elected in 2006 and 2009. Mr. Wyant has served on numerous committees of council including chairing the Planning and Operations Committee since 2006 as well as serving on two standing committees on the Federation of Canadian Municipalities.

Mr, Wyant received his Queen's Counsel designation in 2009. He was first elected as the MLA for Saskatoon Northwest in an October 2010 by-election. He was re-elected in the 2011 provincial election.

On May 25, 2012, Mr. Wyant was appointed to serve as Minister of Justice and Attorney General and Deputy Government House Leader. In June 2014, Mr. Wyant was also appointed as Minister Responsible for SaskBuilds.



THE HONOURABLE KATHLEEN GANLEY
MINISTER OF JUSTICE AND SOLICITOR GENERAL
ALBERTA

Along with a juris doctor degree from the University of Calgary, Kathleen Ganley also holds a Bachelor of Arts in philosophy and a Bachelor of Science in psychology.

In addition to receiving a number of scholarships and bursaries, Ms. Ganley was awarded the Department of Philosophy silver medallion and the University of Calgary undergraduate merit award.

Before beginning her legal career, Ms. Ganley spent a summer as a caseworker with student legal assistance and as a research assistant with RESOLVE Alberta, a research network focused on ending violence against women.

Ms. Ganley articled with the Provincial Court of Alberta from June 2011 to March 2012. She worked with a private law firm as an associate, specializing in labour, employment and human rights law.

An avid volunteer, she has donated her time to participating in a variety of community activities over the years, including providing student legal assistance, delivering patient care at the Foothills hospital, coaching swimming, counselling children's day camp and assisting with community theatre.

Ms. Ganley was elected to the Legislative Assembly of Alberta, representing the constituency of Calgary-Buffalo, on May 5, 2015. She was appointed Minister of Justice and Solicitor General and Minister of Aboriginal Relations on May 24, 2015.



THE HONOURABLE SUZANNE ANTON, Q.C.
MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL
BRITISH COLUMBIA

Suzanne Anton received a degree in Mathematics from the University of Victoria and a Bachelor of Laws at the University of British Columbia. Before politics, Ms. Anton was a Crown counsel and a mathematics teacher in Portugal and Nigeria.

She has experience in the leadership, management and financial operations of some of British Columbia's largest organizations. Prior to her election to the Legislative Assembly, Ms. Anton served on the Vancouver Park Board (2002-2005) and the Vancouver City Council (2005-2011). She also served on numerous community, corporate, and sports boards including Translink, the Vancouver Symphony Orchestra, BC Sports Hall of Fame and the BC Pavilion Corporation. She served on the 2011 Grey Cup committee and the Vancouver 125 committee.

Ms. Anton served as the Vancouver director for the Federation of Canadian municipalities, where she was the vice chair of the Committee to Increase Women's Participation in Municipal Government and sat on the Governance Review Committee.

As a Director of Metro Vancouver, Ms. Anton was a member of the Waste Management Committee, the Land Use and Transportation Committee, and the UBC/Metro Vancouver joint committee.

Ms. Anton was elected to represent the riding of Vancouver-Fraserview in 2013 after a distinguished career at the municipal level. She was appointed Attorney General and Minister of Justice on June 10, 2013.



THE HONOURABLE BRAD CATHERS
MINISTER OF JUSTICE
YUKON

Brad Cathers has lived in the electoral district of Lake Laberge since 1983. Prior to his first election to the Yukon Legislative Assembly in 2002, Mr. Cathers was involved in federal politics. He was the Yukon constituency President for the Reform Party of Canada/Canadian Alliance (1998-2002); a member of the Reform Party of Canada Leader's Grassroots Advisory Committee on the United Alternative (1998-1999); and Yukon's member on the Canadian Alliance National Council (2000-2002).

Mr. Cathers was first sworn into Cabinet in December 2005, and became the youngest Minister of Health and Government House Leader in Canada. He was re-appointed to Cabinet in October 2006 and November 2011. His experience includes service as Minister of Health and Social Services, Minister of Energy, Mines and Resources, Minister of Community Services, Minister responsible for Yukon Housing Corporation, Minister responsible for Yukon Workers' Compensation Health and Safety Board, Minister responsible for Yukon Liquor Corporation and Yukon Lottery Commission, and Government House Leader.

Mr. Cather served as Government House Leader from December 2005 to August 2009, and from November 2011 to January 2015. He currently serves as Deputy Government House Leader. In January 2015, he was appointed Minister of Justice and Minister in charge of the Yukon Development Corporation and Yukon Energy Corporation.



THE HONOURABLE DAVID RAMSAY
MINISTER OF JUSTICE
NORTHWEST TERRITORIES

David Ramsay was born in Saint John, New Brunswick. He attended the University of New Brunswick where he received a Bachelor of Arts degree in Political Science and History, specializing in Aboriginal Law and Self Government.

Mr. Ramsay's prior political experience includes five years as a Yellowknife City Councillor. He also served as a Western Arctic Progressive Conservative Riding Association President (1998-2003) and was awarded the "Young Entrepreneur" of the year award by the Business Development Bank of Canada in 1996.

Mr. Ramsay was first elected to the Legislative Assembly of the Northwest Territories in the November 2003 Territorial election, where he served, from 2003 to 2007, as Deputy Chair of Committee of the Whole, as member of the Standing Committee on Governance and Economic Development, the Board of Management and the Standing Committee on Accountability and Oversight. He was re-elected to in October 2007 and October 2011, at which time he was sworn in as a Member of the Executive Council and appointed Minister of Industry, Tourism and Investment and Minister of Transportation. He was elected vice president of the Pacific North West Economic Region in 2011 and president in 2014.

Mr. Ramsay was appointed Minister of Justice in October 2013.



THE HONOURABLE PAUL OKALIK
MINISTER OF JUSTICE
NUNAVUT

Born and raised in Pangnirtung, then Northwest Territories, Paul Okalik's lifelong commitment to the self-determination of Inuit began with early interactions with governments. As a teenager, he went to Frobisher Bay for residential school. In the early 1980s, Mr. Okalik accepted the challenge of negotiator with the Tunngavik Federation of Nunavut. He negotiated with the Government of Canada towards the historic signing in 1993 of the Nunavut Land Claims Agreement.

Mr. Okalik earned a Bachelor of Arts (B.A.) in political science and Canadian studies from Carleton University and a Bachelor of Laws (L.L.B.) from the University of Ottawa. He was called to the Northwest Territories Bar in February 1999, months before the creation of Nunavut.

Shortly thereafter, Mr. Okalik was elected by the consensus of the Members of the Legislative Assembly to serve as the first Premier of Nunavut and Minister of Justice. He served in these positions from 1999 to 2008. During his first term, he acted immediately to build schools in several communities.

Between 2008 and 2011, Mr. Okalik served as a Member of the Legislative Assembly. In this capacity, he introduced the *Order of Nunavut Act*, which was the first Private Member's Bill to be passed by the Legislative Assembly.

Mr. Okalik has been an active supporter and volunteer with the Iqaluit Soup Kitchen and Habitat for Humanity. He is fluently bilingual in Inuktitut and English, and continues to work on his French proficiency.

Mr. Okalik was elected to represent the constituency of Iqaluit Sinaa in the fourth Legislative Assembly of Nunavut in October 2013.

Unclassified/Non-classifié

Talking Points

Courtesy Calls with the Provincial and Territorial Counterparts

- I am pleased that we have this opportunity to speak with each other today. Thank you for making yourself available to take my call.
- It is an honour and a privilege to assume the responsibilities of my new position as Minister of Justice and Attorney General of Canada. I look forward to working with you and the other provincial and territorial partners.

Points de discussion

Appels de courtoisie aux homologues provinciaux et territoriaux

- Je suis heureux que nous ayons l'occasion de discuter ensemble aujourd'hui. Je vous remercie d'avoir répondu à mon appel.
- C'est pour moi un honneur et un privilège d'assumer mes nouvelles responsabilités de ministre de la Justice et de procureur général du Canada. J'ai hâte de collaborer avec vous et avec les autres partenaires provinciaux et territoriaux.

- Enhancing the effectiveness of Canada's justice system is possible only with the close collaboration of the federal, provincial, and territorial governments.

- I know we share the common goal of ensuring that Canadians have a system of justice in which they can have confidence. It will be a weighty responsibility to maintain and strengthen Canada's justice system, particularly at a time of economic uncertainty.

- Une collaboration étroite entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux est essentielle pour pouvoir améliorer l'efficacité du système de justice du Canada.

- Je sais que nous partageons le même objectif, c'est-à-dire celui de nous assurer que les Canadiens et les Canadiennes ont à leur disposition un système de justice dans lequel ils peuvent avoir confiance. C'est une lourde responsabilité que de maintenir et de renforcer le système de justice du Canada, particulièrement

en période d'incertitude économique.

- The new federal government is committed to the goal of a collaborative relationship with our partners to build a stronger, safer, better Canada, and we believe Canadians share that goal.

- Le nouveau gouvernement fédéral est déterminé à entretenir une relation de collaboration avec ses partenaires afin de bâtir un Canada plus fort, plus sécuritaire et meilleur, et nous estimons que les Canadiens et les Canadiennes sont du même avis.

- I look forward to fostering relationships with you and our provincial and territorial partners as we identify ways in which to make Canada a just and fair society.

- Je suis impatient de favoriser l'établissement de relations avec vous et avec nos partenaires provinciaux et territoriaux au fur et à mesure que nous trouverons des moyens de faire du

Canada une société juste et équitable.

- I would like to thank you for your valuable contribution and efforts. I hope to strengthen the partnerships on a number of fronts in the years to come.

- Je tiens à vous remercier de votre précieuse contribution. J'espère renforcer les partenariats à plusieurs égards au cours des années à venir.

s.13(1)
s.14

[redacted]

- I understand that many of the issues that our governments have

- Je comprends que bon nombre des questions que nos gouvernements ont soulevées comme

identified as priorities will be discussed.

- **I look forward to discussing them with you as we continue to find ways to improve our system of justice.**

étant des priorités feront l'objet d'une discussion.

- **J'ai bien hâte de pouvoir en discuter avec vous alors que nous continuons de trouver des moyens d'améliorer notre système de justice.**

[redacted]

s.14
s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

PREPARED BY
Joe Mileto
Principal Analyst
Intergovernmental and External Relations Division

APPROVED BY
Donald K. Piragoff
Senior Assistant Deputy Minister
Policy Sector

Biography of United States Attorney General Ms. Loretta Lynch and talking points



LORETTA E. LYNCH
ATTORNEY GENERAL OF THE UNITED STATES

Loretta E Lynch was nominated by President Barack Obama as the United States Attorney General in November 2014. She was confirmed in the position by the United States Senate on April 23, 2015.

Previously, Ms. Lynch served as the United States Attorney for the Eastern District of New York. In so doing, she returned to the Office she previously led as United States Attorney from 1999 to 2001 under President William J. Clinton. She oversaw all federal criminal and civil investigations and cases in Brooklyn, Queens and Staten Island, as well as Nassau and Suffolk Counties on Long Island.

Ms. Lynch began her career in the Eastern District in 1990, after working as a litigation associate for a leading New York firm. Ms. Lynch served as Chief of the Long Island Office from 1994 to 1998, after serving as the Deputy Chief of General Crimes and as Chief of Intake and Arraignments for the district. While in the Long Island Office, she was the lead prosecutor in a series of trials involving allegations of public corruption in the Long Island town of Brookhaven.

Before returning to the office as United States Attorney in 2010, Ms. Lynch was a partner in the New York office of Hogan & Hartson L.L.P. Her practice focused on commercial litigation, white collar criminal defense and corporate compliance issues. She continued her focus on legal education, serving on the board of the National Institute for Trial Advocacy (NITA), and teaching a series of trial advocacy workshops for the Office of the Prosecutor of the International Criminal Tribunal for Rwanda (ICTR). Ms. Lynch also served as Special Counsel to the Prosecutor of the ICTR, and conducted a special investigation into allegations of witness tampering and false testimony at the Tribunal.

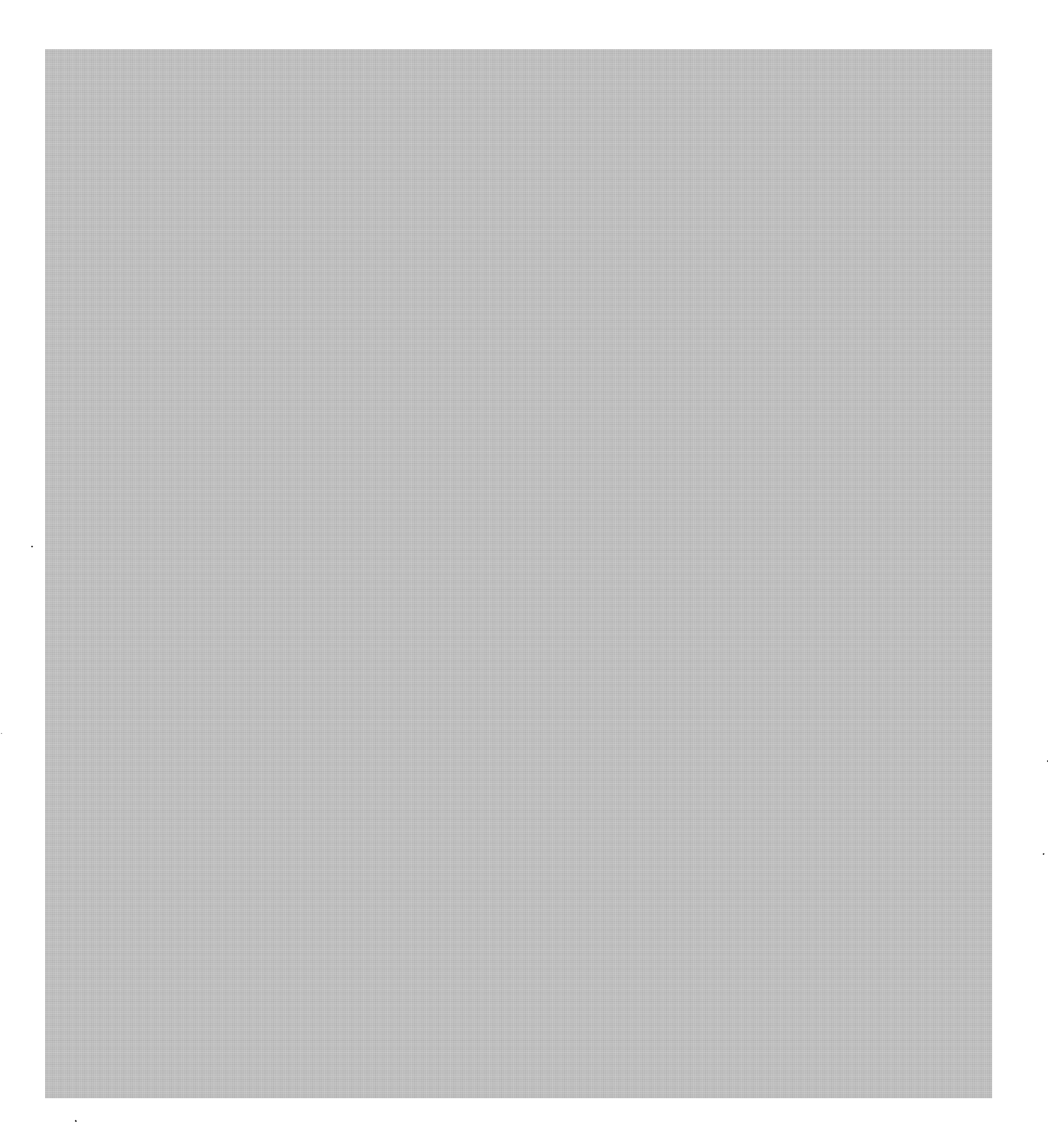
Ms. Lynch received her A.B., cum laude, from Harvard College in 1981. She received her J.D. from Harvard Law School in 1984, where she was an advisor to the first year moot court competition and a member of the Legal Aid Bureau and Harvard Black Law Students Association.

s.15(1)

Unclassified

Talking Points

Call with United States Attorney General Loretta Lynch



s.15(1)

[redacted]



PREPARED BY
Michelle Douglas
Director
International Relations

APPROVED BY
Donald K. Piragoff
Senior Assistant Deputy Minister
Policy Sector

Biography Canadian Bar Association President, Janet M. Fuhrer and talking points



JANET M. FUHRER
PRESIDENT, CANADIAN BAR ASSOCIATION

Janet Fuhrer is a partner with the firm of Ridout & Maybee LLP in its Ottawa office. Having begun her career as an intellectual property lawyer when called to the Bar of Ontario in 1987, Ms. Fuhrer is a certified specialist by the Law Society of Upper Canada (LSUC) in intellectual property law (trade-marks and copyright). She also was a member of and chaired the LSUC's previous Intellectual Property Law Specialist Certification Committee.

Ms. Fuhrer is a Past Chair of the CBA Professional Development Committee and a Past Chair of the National Sections Council (NSC), as well as the National Intellectual Property Law Section. During her two-year term as Chair of NSC, Janet Fuhrer served on the CBA Board of Directors, Finance Committee and National Council. Ms. Fuhrer is a Past Chair of the Strategic Planning Committee of the Ontario Bar Association (OBA); she has served on the OBA Membership Committee and she has participated in the OBA Mentorship Program as a mentor. In her area of practice, Ms. Fuhrer is a Past President (2010-2011) of the Intellectual Property Institute of Canada and has held leadership positions with the American Intellectual Property Law Association. Janet is a frequent speaker and moderator at various IP conferences and meetings. In her spare time, she is an avid runner.

Unclassified

Talking Points

Call with Canadian Bar Association President, Janet M. Fuhrer

- Thank you for taking the time to speak with me today. I appreciate the role of the Canadian Bar Association and I look forward to having the opportunity to meet with you in the near future.

- As you can imagine, there is much information to absorb at the beginning of my mandate as Minister of Justice and Attorney General of Canada. However, from what I have learned so far, it is clear that the connection between the Department of Justice and the Canadian Bar Association is a very important one.

- I am looking forward to discussions and perhaps finding ways to work with the Canadian Bar Association on a broad range of justice-sector issues, including access to justice.

- **I understand that there are formal meetings that take place throughout the calendar year between members of the Canadian Bar Association and officials from the Department of Justice. This is an important practice to maintaining a strong relationship between the Department and the Canadian Bar Association.**

- **I am hoping that I will be able to attend the Canadian Bar Association Annual Legal Conference 2016, which will be held here in Ottawa next August.**

CAUTION: The Canadian Bar Association is a volunteer-based organization that takes on an advocacy role for the legal profession; in this capacity it prepares submissions to government, appears before Parliamentary committees, and intervenes in court cases.

PREPARED BY
Carole Willans
Legal Counsel
Intergovernmental and External Relations Division

APPROVED BY
Donald K. Piragoff
Senior Assistant Deputy Minister
Policy Sector

Protected A

SWEARING-IN CEREMONY OF JUDGES
(HONOURABLE JUSTICE CHOI & HONOURABLE JUSTICE YOUNG)

ISSUE

This note is to inform you of an invitation to a judicial swearing-in ceremony.

BACKGROUND

Following judicial appointments to the Supreme Court of British Columbia, an invitation has been received requesting the presence of a speaker to the swearing-in ceremony of the Honourable Madam Justice Grace Choi and the Honourable Madam Justice Barbara M. Young, to be held in Vancouver on November 10, 2015.

It is common practice, upon availability, for the Minister of Justice or a ministerial official from their office to attend judicial swearing-in ceremonies. Should the Minister or a ministerial official be unable to attend, the Ministerial Liaison Unit (MLU) works in partnership with the appropriate regional office to find a senior departmental official to participate on the Minister's behalf. In the unusual circumstance that no representative is available, a congratulatory letter is prepared and signed by the Minister.

The MLU is responsible for the coordination of swearing-in ceremony invitations. The MLU has requested the preparation of speaking notes for this ceremony. Speaking notes will be submitted to your office for approval.

RECOMMENDED OPTION

It is recommended that you or a ministerial official participate in this swearing-in ceremony. Should you or a ministerial official be unable to attend, Mr. Bill Basran, Regional Director General for British Columbia, would be available to speak on your behalf.

PREPARED BY
Sophie Bonenfant
Document Control Officer
Ministerial Liaison Unit

APPROVED BY
Julie Gauthier
Ministerial Liaison Unit Manager
Ministerial Secretariat

Protected B

ANNUAL MEETING OF FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MINISTERS RESPONSIBLE FOR JUSTICE AND PUBLIC SAFETY

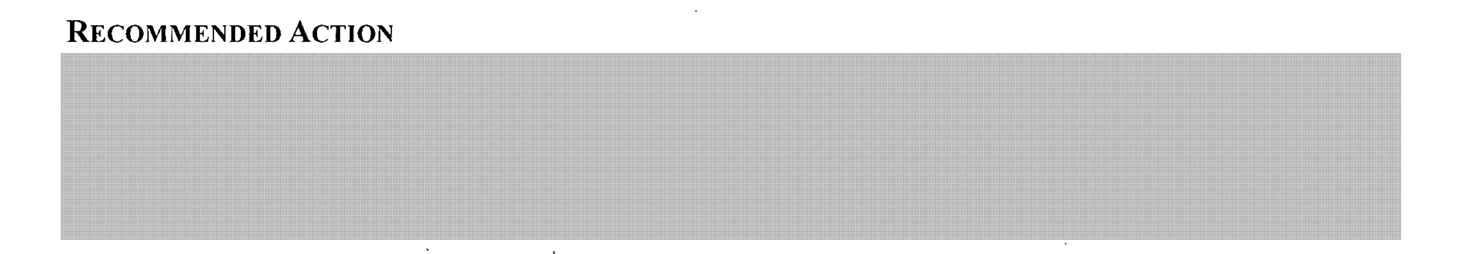
ISSUE

Your attendance is requested for the annual meeting of Federal-Provincial-Territorial (FPT) Ministers Responsible for Justice and Public Safety. [redacted]

BACKGROUND

[redacted]

RECOMMENDED ACTION



[redacted]

s.13(1)

s.14

s.21(1)(a)

s.21(1)(b)

PREPARED BY
Joe Mileto
Principal Analyst
Intergovernmental and External
Relations Division

APPROVED BY
Donald K. Piragoff
Senior Assistant Deputy Minister
Policy Sector

Secret

CANADA-UNITED STATES CROSS-BORDER CRIME FORUM

s.15(1)

ISSUE

Your attendance is requested at the Canada-United States (US) Cross-Border Crime Forum (CBCF) ministerial meeting.

BACKGROUND

The next CBCF ministerial meeting, which will be hosted by the US Secretary of Homeland Security, is expected to take place in January or February 2016 in Washington, District of Columbia.

Created in 1997, the CBCF tackles a wide variety of transnational crime problems involving numerous jurisdictions from each country, such as smuggling, organized crime, mass marketing fraud, cybercrime, terrorism, and other cross-border issues. [redacted]

Historically, the CBCF was a joint effort of Public Safety Canada, Justice Canada, and the US Department of Justice. In 2010, the US Department of Homeland Security joined as a partner. In its present form, it is co-chaired on the US side by the Attorney General and Secretary of Homeland Security and on the Canadian side by the ministers of Public Safety Canada and Justice Canada. Since the establishment of the CBCF, ministerial meetings have been held regularly with the location rotating between Canada and the US.

The evolving agenda and work plan of the CBCF is advanced by a steering committee comprised of one high-level official from the US Department of Justice, the US Department of Homeland Security, Justice Canada, and Public Safety Canada. Justice Canada is represented on the steering committee by the Senior Assistant Deputy Minister, Policy Sector. This role as Canadian co-chair of the steering committee is supported by the Criminal Law Policy Section, which has primary responsibility within Justice Canada for liaising with the Public Safety CBCF Secretariat on issues related to the CBCF ministerial. In keeping with longstanding practice, Canada would hold a steering committee meeting in advance of the CBCF ministerial meeting to finalize the agenda.

The last CBCF ministerial meeting took place in Ottawa, Ontario in March 2012. [redacted]

s.15(1)

[redacted]

RECOMMENDED ACTION

Your attendance at the CBCF ministerial meeting in January or February 2016 is recommended. The CBCF is an important tool for advancing the efforts of Canadian and US law enforcement and prosecution officials to battle transnational crime impacting both countries. The CBCF ministerial meeting is characterized by discussions with your US counterparts and provides an excellent opportunity for relationship building.

PREPARED BY
Erin Mckey
Counsel
Criminal Law Policy Sector

APPROVED BY
Donald K. Piragoff
Senior Assistant Deputy Minister
Policy Sector

s.15(1)
s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

Protected B

QUINTET OF ATTORNEYS GENERAL

Issue

An annual meeting of the attorneys general of Australia, Canada, New Zealand, the United Kingdom, and the United States will take place in Washington, District of Columbia in February 2016. The Quintet of Attorneys General meeting is a one or two-day meeting that addresses legal matters of common concern, such as terrorism and cybercrime.

Background

The inaugural meeting of the Quintet of Attorneys General was held in November 2009 in London, England. Subsequent meetings have been held in Washington, District of Columbia (April 2010), Sydney, Australia (July 2011), Ottawa, Canada (June 2012), Auckland, New Zealand (May 2013), and London, England (2014).

The 2015 Quintet was deferred to early 2016 given that there were several new attorneys general. The precise date for the meeting has not yet been set, but it is expected to be held in February 2016 in Washington, District of Columbia.

The meeting is typically attended by each country's attorney general and a small number of senior officials. Consequently, the Quintet is an opportunity for candid discussion among counterparts.

There is no secretariat to support the meeting; each year, the host country is responsible for developing the agenda and coordinating the meeting. Recent Quintet meetings have focused on terrorism, foreign terrorist fighters, intelligence and evidence, and cybercrime. [redacted]

[redacted]

Recommended Action

Your attendance will be required at this ministerial meeting, which is expected to be held in February 2016. The Quintet meeting is characterized by candid discussions with your counterparts and provides an excellent opportunity for relationship building with vital allies in the fight against transnational crime and terrorism.

PREPARED BY
Michelle Douglas
Director
International Relations

APPROVED BY
Donald K. Piragoff
Senior Assistant Deputy Minister
Policy Sector

NATIONAL VICTIMS OF CRIME AWARENESS WEEK INITIATIVE

ISSUE

Your approval will be sought to continue the National Victims of Crime Awareness Week (Victims Week) initiative.

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.21(1)(c)

BACKGROUND

Victims Week is an annual outreach initiative of the Government of Canada led by Justice Canada's Policy Centre for Victim Issues (PCVI). [redacted]

The goal of Victims Week is to raise awareness about the issues facing victims of crime in Canada and the programs, services, and laws in place to help victims of crime and their families participate more fully in the criminal justice system. There are three components of Victims Week that help Justice Canada achieve this goal: funding for community-based projects and events through Justice Canada's Victims Fund; the annual Federal Symposium to officially launch Victims Week; and the Department's Victims Week website.

Each year, funding is made available through Justice Canada's Victims Fund for organizations across the country to plan projects and events in their own communities. In 2015, the Victims Fund contributed to 190 events and projects in every province and territory in Canada. Organizations received a maximum funding contribution of $10,000 for their projects and events that helped raise awareness of victims' issues in their communities. A call for proposals is normally launched in September and applicants are required to submit a funding proposal within one month of the launch to enable a timely review of all proposals received.

Over the past 10 years, the Federal Symposium in Ottawa, Ontario has become a staple event for the victims' community in Canada with prominent advocates and victims of crime making it a priority to attend each year. Representatives of victim-serving organizations attend this event to learn new skills and best practices that can be applied to their daily work. The symposium demonstrates the Government of Canada's commitment to victims of crime and those that support and provide services to them. Traditionally, opening remarks are provided by the Minister of Justice, who is often joined by the Minister of Public Safety.

The Department's Victims Week website provides helpful resources to victims of crime and features the "Sharing Our Stories" videos, photo essays, and written testimonials that help raise awareness about victims' issues to the general public.

RECOMMENDED ACTION

A briefing note will be submitted to your office seeking approval to continue with the Victims Week initiative.

PREPARED BY
Laura Le Blanc
Policy Analyst
Policy Centre for Victim Issues

APPROVED BY
Donald K. Piragoff
Senior Assistant Deputy Minister
Policy Sector

s.19(1)

s.21(1)(a)

s.21(1)(b)

s.21(1)(c)

Secret

COMMISSIONERS FOR THE 2015 QUADRENNIAL COMMISSION

ISSUE

The 2015 Quadrennial Commission on judicial compensation commenced on October 1, 2015. [redacted]

s.69(1)

BACKGROUND

The Quadrennial Commission process was established in the *Judges Act* following the Supreme Court of Canada's 1997 decision in the *PEI Judges Reference*. The Commission is intended to safeguard the constitutional principle of judicial independence by interposing a filter between the judiciary and the government, and depoliticizing the process of setting judicial remuneration. Pursuant to subsection 26.1(1) of the Act, the Commission is composed of three members: one nominated by the judiciary, one by the Government, and a chair jointly selected by the other two nominees. The judiciary and Government nominees are [redacted]

RECOMMENDED ACTION

s.69(1)

[redacted]

ANNEX

Annex 1: Biographies of [redacted]

PREPARED BY
Anna Dekker
Counsel
Judicial Affairs, Courts and
Tribunal Policy

APPROVED BY
Laurie Wright
Assistant Deputy Minister
Public Law Sector

Pages 376 to / à 377

are withheld pursuant to sections

sont retenues en vertu des articles

19(1), 21(1)(a), 21(1)(b), 21(1)(c)

of the Access to Information Act

de la Loi sur l'accès à l'information

s.21(1)(a)

s.21(1)(b)

Protected B

SPECIFIC CLAIMS TRIBUNAL

ISSUE

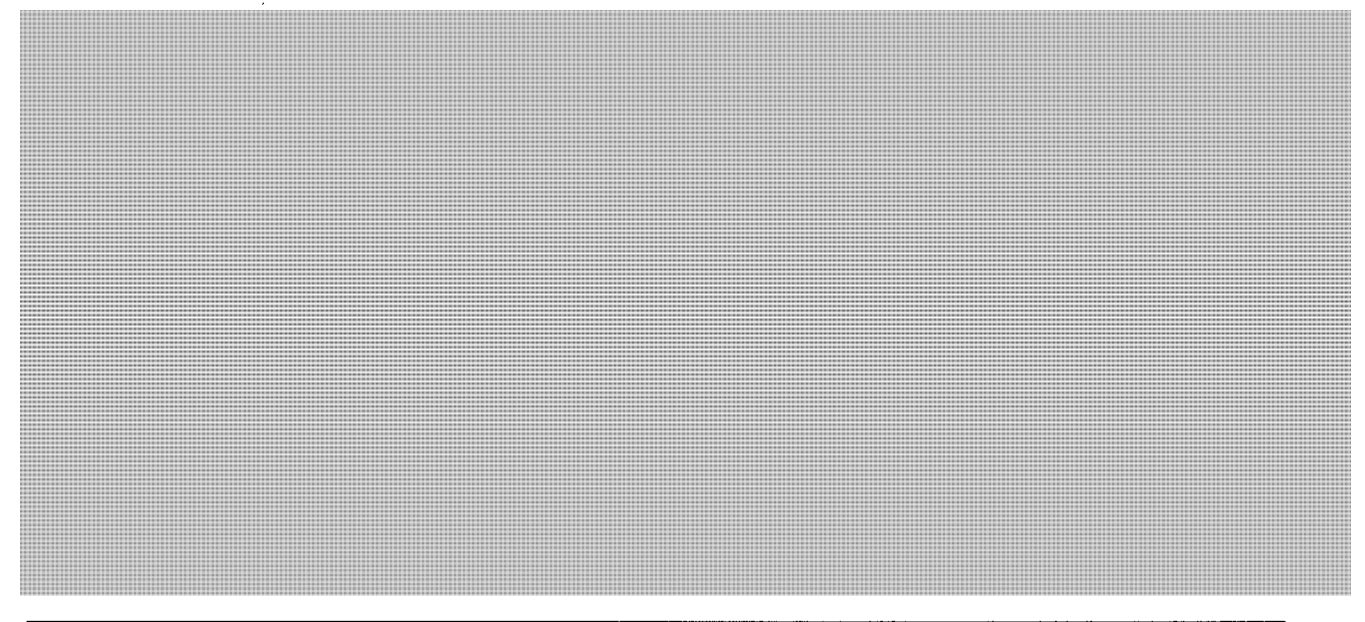
[redacted]

BACKGROUND

The Specific Claims Tribunal was established in October 2008 by the *Specific Claims Tribunal Act* to handle claims by First Nations relating to the administration of their lands and assets or breaches of historic treaties. Tribunal members must be superior court judges, seconded from their courts on either a full-time or part-time basis. Before a judge can become a Tribunal member, he or she must first be appointed to a roster. Tribunal members are then appointed from the roster for terms of five years.

Appointments to the Tribunal require the consent of both the judge and his or her Chief Justice. Since superior courts have generally been operating without spare capacity, obtaining the consent of Chief Justices has proved challenging. To assist, new judicial positions were created for the courts from which judges were expected to be drawn—the superior trial courts of British Columbia, Ontario, and Quebec.

The Tribunal is composed of a maximum of six full-time members (or a combination of full-time and part-time members amounting to six full-time equivalents (FTEs)). Currently, there are seven judges on the roster, but the Tribunal has only two FTEs. The only full-time member is the Tribunal Chair, Justice Harry Slade of the British Columbia Supreme Court. There are two part-time members, one from Quebec and one from Ontario, who together amount to a second full-time member.



[redacted]

RECOMMENDED ACTION

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

PREPARED BY
Patrick Xavier
Counsel
Judicial Affairs, Courts and Tribunal Policy

APPROVED BY
Laurie Wright
Assistant Deputy Minister
Public Law Sector

QUEEN'S COUNSEL DESIGNATION

ISSUE

The appointment of federal servants as Queen's Counsel (QC) is done on the recommendation of the Minister of Justice to the Governor in Council. The federal government renewed this practice in 2013 and has since appointed seven counsel each year on the occasion of the Statutes of Westminster anniversary on December 11.

BACKGROUND

The conferral of a QC status is an exercise of the Crown prerogative. A QC appointment is a mark of recognition to honour lawyers who demonstrate exemplary service to Canadian society through their dedication to the law and to Canada's justice system. The federal government ceased the practice of establishing QC appointments in 1993, resuming it in 2013 with the appointment of seven counsel. The exercise was repeated in 2014 with the appointment of another group of seven. Federal eligibility is restricted to employees of federal public administration.

QC appointments are also made in some provinces (British Columbia, Alberta, Saskatchewan, New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island, and Newfoundland and Labrador). Most provinces have established advisory committees of varying size and composition, including members of the judiciary, the local law society, and the provincial government. Most processes are application-based, although some rely on public calls for nominations. Eligibility criteria vary, with a year of call requirement between five and fifteen years.

In order to ensure that the award is regarded as truly meritorious, a selection process is conducted at the federal level calling for nominations based on elements such as career accomplishments. For the most recent appointments, the nominations were canvassed through Justice Canada's Deputy Minister's Office and assessed by an advisory committee with representatives from the Judge Advocate General Office, the Public Prosecution Service of Canada, and the Privy Council Office (PCO) before being submitted to your predecessor for approval.

Once the names of the candidates are confirmed, Justice Canada's Cabinet and Parliamentary Affairs Unit assists in preparing the documentation (e.g., Order in Council and Ministerial Recommendation) for presentation to the Governor in Council for approval.

RECOMMENDED OPTION

Should you wish to give QCs designations by December 11, 2015, it will be necessary to confirm the candidates in early November 2015. The advisory committee met and a list of recommended candidates is ready for your consideration. Normal timelines to provide the proposal to the Governor in Council would require the documentation to be submitted to PCO by mid-November. After this date, a letter of urgent consideration and a call to the President of the Treasury Board may be required.

PREPARED BY
Jacinthe Lareau
Special Advisor
Ministerial Secretariat

APPROVED BY
Yanike Legault
Director
Ministerial Secretariat

Protected A

APPOINTMENTS BY THE GOVERNOR IN COUNCIL

ISSUE

The Privy Council Office (PCO) regularly provides a list of upcoming vacancies in organizations under the responsibility of the Minister of Justice. The list received in September 2015 indicates that seven appointments ending between February and August 2016 will need to be addressed for renewal or discontinuance.

BACKGROUND

The Minister of Justice is responsible to recommend to the Governor in Council a number of appointments for various portfolio organizations. The following seven appointments will require your attention.

Director of Public Prosecutions
Brian J. Saunders (Ontario), appointment ending on May 27, 2016.

Justice Canada officials understand that a briefing note will be provided by the Public Prosecution Service of Canada.

Federal Ombudsman for Victims of Crime
Susan O'Sullivan (Ontario), appointment ending on August 15, 2016.

Members of the Canadian Human Rights Tribunal
Edward Peter Lustig (Ontario), part-time appointment ending on February 17, 2016.
Ricki Theresa Johnston (Alberta), part-time appointment ending on June 5, 2016.
Sophie Marchildon (Ontario), full-time appointment ending on June 5, 2016.
Ronald Sydney Williams (Ontario), part-time appointment ending on June 5, 2016.

Commissioner for Federal Judicial Affairs
William Brooks (Ontario), appointment ending on August 14, 2016.

The process to renew or discontinue an appointment is initiated within your office by directly contacting the appointees. When a decision is made to appoint or renew, the instructions are communicated to the Justice Canada Ministerial Secretariat through your responsible officer who provides the name of the appointee, his or her place of residency, the title, the term of the appointment, and the status (part-time or full-time). The Ministerial Secretariat will arrange for an Order in Council and a Ministerial Recommendation to be prepared and provided to your office in the required timeline.

Recommended Action

The earliest renewal is due in February 2016 for Edward Peter Lustig, who was appointed part-time member of the Canadian Human Rights Tribunal in 2008. Instructions will be sought from your office in the upcoming weeks regarding the renewal or discontinuance of this appointment.

When a decision is made not to renew, PCO recommends to give adequate notice to the incumbent so that they may arrange their personal and professional affairs. Template letters of non-renewal can be provided.

Regarding the other upcoming vacancies identified, instructions will be sought at the end of 2015 or beginning of 2016.

PREPARED BY
Jacinthe Lareau
Special Advisor
Ministerial Secretariat

APPROVED BY
Yanike Legault
Director
Ministerial Secretariat

s.69(1)

Secret

2015-16 SUPPLEMENTARY ESTIMATES (B)

ISSUE

The 2015-16 Supplementary Estimates (B) will be tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board once Parliament resumes. [redacted]

BACKGROUND

The President of the Treasury Board tables Supplementary Estimates in the spring (Supplementary Estimates (A)), fall (Supplementary Estimates (B)), and winter (Supplementary Estimates (C)) to obtain the authority of Parliament to adjust the government's expenditure plan, as reflected in the Estimates for that fiscal year. Funding for these Estimates is provided for in the Federal Budget and is, therefore, built into the existing fiscal framework.

The Supplementary Estimates serve two purposes. First, they seek authority for revised spending levels that Parliament will be asked to approve in an appropriation act. Second, they provide Parliament with information on changes in the estimated expenditures to be made under the authority of statutes previously adopted by Parliament.

The 2015-16 Supplementary Estimates (B) is the second regular Supplementary Estimates for the fiscal year ending March 31, 2016. The items included are Treasury Board Submissions already approved (by Treasury Board) and a Memorandum of Understanding to transfer funds to another government department, also approved during the current fiscal year.

RECOMMENDED ACTION

A briefing note, including the final Chief Financial Officer (CFO) approved page proofs to be tabled in Parliament, will be prepared at the end of the Supplementary Estimates (B) process for your information. Should you be required to appear before a parliamentary committee, briefing material will be prepared for your reference.

PREPARED BY
Simon Lemieux
Manager Liaison and Coordination Unit
Finance and Planning Branch

APPROVED BY
Marie-Josée Thivierge
Assistant Deputy Minister and
Chief Financial Officer
Management and Chief Financial
Officer Sector

Protected A

DELEGATION OF FINANCIAL SIGNING AUTHORITIES CHART

ISSUE

Your signature will be sought on the Department's Delegation of Financial Signing Authorities Chart. It is suggested that the Chart be read in conjunction with the supporting notes.

BACKGROUND

The Treasury Board Directive on Delegation of Financial Authorities for Disbursements stipulates that controls pertaining to all delegated financial authorities are reviewed and updated annually, at a minimum. No person is permitted to exercise financial authorities unless the appropriate minister or deputy minister has formally (in writing) delegated these authorities as established under sections 33 and 34 of the *Financial Administration Act* (FAA). The delegation chart includes two other areas for sections 32 and 41 of the FAA for Expenditure Initiation and Commitment Control and Transaction Authority (Contracting) respectively. The written delegation is done via the signing of the Delegation of Financial Signing Authorities Chart by the Minister and the Deputy Minister.

The appointment of a new minister does not automatically nullify existing authorities. However, as required by the Treasury Board Directive on Delegation of Financial Authorities for Disbursements, a new document for delegated authorities is to be prepared for signature by the Minister or Deputy Minister (or both) within 90 days following the appointment of a new minister.

The previous Chart and accompanying supporting notes were signed by your predecessor and Justice Canada's Deputy Minister in October 2013. Since the last update, Treasury Board has published nine new or amended financial management policy instruments. The impact of such policy instrument revisions and of other considerations, such as organizational changes, is currently being reviewed as part of the annual review and update to the Chart and accompanying supporting notes. The review is planned to be completed by January 2016 and the Deputy Minister's approval will be sought prior to submission to your office.

RECOMMENDED ACTION

Your signature is required on the Chart, preferably no later than three months following your appointment.

PREPARED BY
Maxime Patry
Manager
Financial Policy and
Controls Division

APPROVED BY
Marie-Josee Thivierge
Assistant Deputy Minister and
Chief Financial Officer
Management and Chief Financial
Officer Sector

FUNDING PROPOSALS UNDER VARIOUS DEPARTMENTAL TRANSFER PAYMENT PROGRAMS

ISSUE

The Minister of Justice retains delegation for signing under section 32 of the *Financial Administration Act* (FAA) for Vote 5 (Grants and Contributions) for three funding programs: the Justice Partnership and Innovation Program (JPIP), the Victims Fund, and the Youth Justice Fund. At issue is whether you wish to retain or delegate financial authority for these programs.

BACKGROUND

Justice Canada provides funding through transfer payment programs to community organizations and other levels of government that are working to support the departmental mandate, mission, and priorities. In order to provide funding, funds must be committed under section 32 of the FAA.

The authority to approve transfer payments under section 32 (expenditure initiation and commitment authority) may be retained by the Minister or sub-delegated to officials. The Department is responsible for undertaking a detailed review of the applications received to ensure agreement with program objectives and terms and conditions to ensure that they are linked to the mandate and work of the Department. Projects recommended for approval are then submitted to the Minister for decision. After receipt of a ministerial decision (approval or not), Justice officials informs the applicant of the decision and issues a grant letter and enters into a contribution agreement with the recipient, as appropriate, or issues a rejection letter.

Decisions to retain financial authority or sub-delegate to officials are based on numerous factors: nature of the program, materiality, type of project, as well as visibility and communication opportunities. When authority is delegated to officials, areas of priority are established by the Minister to ensure that funded projects are consistent with departmental objectives.

In the recent past, financial authority was retained by the Minister for three specific programs: JPIP, Youth Justice Fund, and Victims Fund:

***JPIP** (including family violence and violence against Aboriginal women and girls)*
The objectives are to facilitate access to justice through the development of new approaches; disseminate law-related information; test pilot projects; develop, implement, test, and assess models, strategies, and tools to improve the justice system's response to family violence; and support Aboriginal communities in breaking intergenerational cycles of violence and abuse through awareness activities, tools, and resources to reduce vulnerability to violence and to build healthy relationships.

Victims Fund (including child advocacy centres, measures to address prostitution and violence against Aboriginal women and girls)
The objectives aim to advance departmental priorities in the area of victims of crime, identify emerging areas of concern and practice, and advance shared objectives with respect to victim issues with other levels of government and stakeholders. This gives victims a more effective voice in the criminal justice system and federal corrections system.

Youth Justice Fund
The objectives support projects that encourage a more effective youth justice system, namely in the areas of drug treatment programming for youth involved in the justice system; youth involved in, or vulnerable to, gun, gang, and drug activities; and youth within the justice system with mental health issues and/or cognitive impairments such as fetal alcohol spectrum disorder.

Funding for projects is approved by fiscal year. Funds that are not committed in a fiscal year are lapsed and are returned to the Consolidated Revenue Fund. In order to ensure available resources for these three programs are not lapsed, recommended projects under these funds need to be reviewed and approved by delegated officials or submitted for ministerial approval in November 2015.

With the fiscal year ending March 31, 2016, a decision will need to be taken pertaining to the financial authority for signing under Section 32 of the Financial Administration Act (i.e., retained by the Minister or delegated to officials), in order for funds under these three funding programs to be spent by recipients before fiscal year end.

RECOMMENDED ACTION

A decision will be required as to whether you wish to retain or delegate authority under section 32 of the FAA for new projects under the JPIP, the Victims Fund, and the Youth Justice Fund

PREPARED BY
Marc Rozon
Director
Programs Branch

APPROVED BY
Donald K. Piragoff
Senior Assistant Deputy Minister
Policy Sector

s.21(1)(a)

s.21(1)(b)

Secret

MEMORANDA OF UNDERSTANDING ON THE ABORIGINAL JUSTICE STRATEGY

ISSUE

The Aboriginal Justice Strategy (AJS) is a federally-led cost shared program that works in partnership with provincial and territorial governments to support community-based alternatives to the mainstream justice system.

Memoranda of Understanding (MOUs) between the AJS and provincial and territorial governments demonstrate the commitment at all levels of government to supporting the objectives of the AJS within the respective jurisdictions.

Your signature will be sought on 2014-2017 MOUs regarding AJS community-based justice programs.

[redacted]

BACKGROUND

The AJS provides support to innovative Aboriginal community-based justice programs. These programs provide culturally-based alternatives to the mainstream justice system for less serious offences, in appropriate circumstances. These programs have played an important role in reducing crime and helping to address the over-representation of Aboriginal people in the criminal justice system by lowering the rate at which Aboriginal people re-offend.

These programs enable Aboriginal people to assume greater responsibility for the administration of justice in their communities and help to reduce victimization. There are approximately 275 AJS programs that reach over 800 Aboriginal communities in Canada, including on and off reserve, rural, urban, and Northern communities. The MOUs serve to confirm shared goals among the parties and provide guidelines for the establishment and maintenance of partnerships. The MOUs also ensure an emphasis on the principle for cost sharing between the parties.

Due to a series of short-term AJS renewals (one-year renewals for fiscal years 2012-13 and 2013-14) and the length of time required for signatures, MOUs with provincial and territorial governments have not been signed since 2012.

Economic Action Plan 2014 proposed $22.2 million from 2014-2016 for the AJS, with an additional third year of funding at status quo levels extending the AJS mandate to 2016-2017. Given the current three-year mandate, provincial and territorial governments are supportive of signing MOUs to demonstrate a joint commitment to Aboriginal justice related programming and to support future program renewal efforts.

The AJS intends to sign MOUs with all provincial and territorial counterparts for 2014-2017 to underline the joint commitment to Aboriginal justice programs [redacted]

RECOMMENDED ACTION

Your signature will be sought on the 2014-2017 MOUs with the provincial and territorial governments.

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.21(1)(c)

PREPARED BY
Rebecca Berry
Senior Analyst/Researcher
Programs Branch

APPROVED BY
Donald K Piragoff
Senior Assistant Deputy Minister
Policy Sector

Protected B

LAW CADRE GROUP COMPENSATION

ISSUE

This note is to inform you of the Law Management (LC) group's salary inversion with subordinates in the Law Practitioner (LP) group.

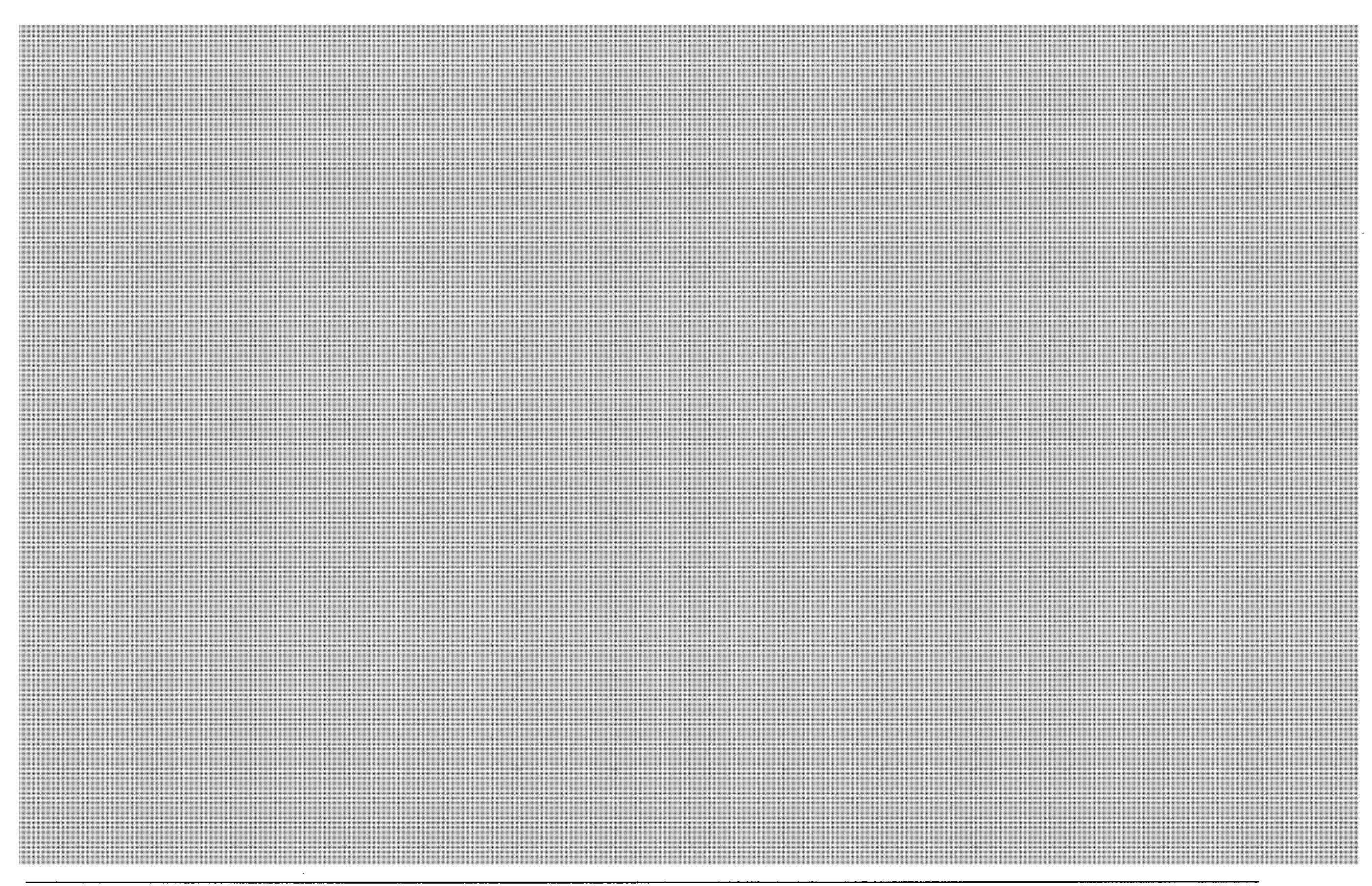
s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.21(1)(d)

BACKGROUND

The LC group (level 01 – 04) came into being on December 9, 2010. Managers of the Law (LA) group were converted to the LC group while LA practitioners were converted to the LP group. At the time of conversion, rates of pay were unchanged.

The LC terms and conditions of employment on conversion became those of the Executive group while LP positions continued to follow the LA collective agreement.

On March 12, 2013, a new LA collective agreement was signed that provided a 15.25% (cumulative) pay raise, which resulted in the LP group rates being above those of LCs. Most managers had annual salaries below that of their subordinates, a situation often referred to as "salary inversion." The LCs received salary increases in 2013, 2014, and 2015 amounting to two percent. These increases did not resolve the salary inversion with the LP group.



RECOMMENDED OPTION

Justice Canada officials are prepared to brief you further on this matter.

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.21(1)(d)

PREPARED BY
William Yates
Chief
Corporate Compensation

APPROVED BY
Marie-Josée Thivierge
Assistant Deputy Minister and
Chief Financial Officer
Management Sector and Chief Financial
Officer Sector

Protected A

2014-2015 ANNUAL REPORTS TO BE TABLED BEFORE PARLIAMENT

ISSUE

Pursuant to various statutory provisions, the Minister of Justice and Attorney General of Canada is responsible for tabling a number of annual reports (Annex 1) before Parliament that involve Justice Canada and a number of its portfolio organizations. Three annual reports must be tabled when Parliament resumes and an additional three, with no statutory deadline for tabling, will require your attention before the end of 2015 or in early 2016:

1. *Courts Administration Service 2014-2015 Annual Report*

Pursuant to section 12 of the *Courts Administration Service Act*, the Chief Administrator shall, within six months after the end of each fiscal year (September 30) submit a report to the Minister of Justice on the activities of the Service for that year. This report must be tabled before each House of Parliament on any of the first 15 days on which that House is sitting following reception of the report.

2. *Applications for Ministerial Review - Miscarriages of Justice 2014-2015 Annual Report*

Pursuant to section 696.5 of the *Criminal Code*, the Minister of Justice shall submit an annual report to Parliament in relation to applications under section 696.1 of the *Criminal Code*. This report must be tabled before each House of Parliament within six months after the financial year in respect of which it is made (September 30) or, if the House and Senate are not then sitting, on the first day they reconvene.

3. *Corruption of Foreign Public Official Act 2014-2015 Annual Report*

Pursuant to section 12 of the *Corruption of Foreign Public Officials Act,* the Minister of Foreign Affairs, the Minister of International Trade, and the Minister of Justice and Attorney General of Canada shall jointly prepare, within four months of the end of the fiscal year (July 30), an annual report on the implementation of the *Convention on Combating Bribery of Foreign Public Officials in International Business Transactions* and the enforcement of the Act. The Minister of Foreign Affairs is responsible for tabling this annual report before both Houses of Parliament on any of the first 15 days on which the House and Senate are sitting after the report is completed.

4. *Investigative Hearing and Recognizance with Conditions 2014-2015 Annual Report*

Pursuant to section 83.31 of the *Criminal Code*, the Attorney General of Canada shall submit an annual report to Parliament containing information about how frequently the investigative hearing provisions and the recognizance with conditions have been used and whether the operation of these provisions should be extended. There is no statutory deadline for tabling this annual report; however, it is expected to be tabled at the end of 2015.

5. *Canada Evidence Act 2014-2015 Annual Report*

Pursuant to section 38.17 of the *Canada Evidence Act*, the Attorney General of Canada shall submit an annual report to Parliament containing information on the operation of sections 38.13 and 38.15. This annual report must include the number of certificates and fiats issued under sections 38.13 and 38.15. There is no statutory deadline for tabling this annual report; however, it is expected to be tabled at the end of 2015.

6. *Federal Ombudsman for Victims of Crime 2014-2015 Annual Report*

Pursuant to section 7 of the *Terms and Conditions of Employment of the Federal Ombudsman for Victims of Crime*, the Ombudsman shall submit to the Minister of Justice for tabling before Parliament, an annual report on the activities of the Office of the Ombudsman. There is no statutory deadline for either the submission of this report to the Minister or the tabling before Parliament. In the past, a government response was prepared following receipt of the annual report and both documents were tabled simultaneously before Parliament; however, there is no statutory requirement to provide a government response.

BACKGROUND

After a dissolution, clerks of both Houses of Parliament do not accept any returns, reports, or other papers required to be tabled pursuant to an act of Parliament or a resolution or Standing Order of the House of Commons. Ministers must wait until the new Parliament is in session before tabling any document.

Most annual reports may be tabled in one of two ways: "front door" or "back door." When a report is tabled "front door," it is tabled before the House of Commons by a minister or parliamentary secretary acting on behalf of the minister or, in the Senate, by a senator. A report tabled "back door" means that the tabling is not done formally in the House of Commons or Senate. It is instead deposited directly with the Clerk of the House or Senate. In both cases, the name of the document can be found in the Journals of the House or the Senate for that day.

For a minister to have the option to table an annual report "back door" in the House of Commons, pursuant to Standing Order 32(1), there must be a requirement for it to be laid in accordance with any act of Parliament or pursuant to any resolution or Standing Order of the House of Commons. If not, the only option is to table "front door."

In the Senate, all of the annual reports that a minister is responsible for may be tabled "front door" or "back door" as Rule 14-1(6) only has a requirement that the document be laid before the Senate.

In the House of Commons, pursuant to Standing Order 32(5), annual reports that are tabled will automatically be referred to a standing committee so that they be studied or used as information for ongoing examination. Annual reports that fall under the responsibility of the Minister of Justice are referred to the Standing Committee on Justice and Human Rights. In the Senate, by

contrast, a motion must be moved and adopted in order for the document to be referred to a committee.

Justice Canada's Cabinet and Parliamentary Affairs Unit is responsible for coordinating the tabling of annual reports for the Department and for the portfolio organizations that have an arm's length relationship with the Minister of Justice. These responsibilities include preparing the necessary material and ensuring that your office receives it in time for your signature and subsequent tabling before Parliament by yourself or the Parliamentary Secretary.

RECOMMENDED ACTION

For each annual report that must be tabled before Parliament, a briefing note and all accompanying cover letters will be submitted to your office for approval and signature in due time. Regarding the *Federal Ombudsman for Victims of Crime 2014-2015 Annual Report*, instructions will be sought upon receipt of the report as to whether a Government response should be prepared.

ANNEX

Annex 1: List of all annual reports under the responsibility of the Minister of Justice and Attorney General of Canada

PREPARED BY
Amy-Lyne Gauthier
Counsel
Cabinet & Parliamentary Affairs

APPROVED BY
Michael Assad
A/Chief Cabinet & Parliamentary Affairs
Ministerial Secretariat

ANNUAL REPORTS

DESCRIPTION
Department of Justice Access to Information Act & Privacy Act Annual Reports Pursuant to the provisions of section 72 of the *Access to Information Act* and section 72 of the *Privacy Act*, the head of every government institution shall prepare for submission to Parliament an annual report on the administration of the Acts within the institution during each financial year. The reports must be tabled within three months after the financial year in respect of which it is made (June 30) or, if the House is not then sitting, on any of the first fifteen sitting days after the House reconvenes.
Canadian Human Rights Commission Access to Information Act & Privacy Act Annual Reports Pursuant to the provisions of section 72 of the *Access to Information Act* and section 72 of the *Privacy Act*, the Department of Justice receives the Canadian Human Rights Commission Annual Reports on the *Privacy Act* and the *Access to Information Act* and ensures that they are transmitted to the Minister's Office for tabling. The reports must be tabled within three months after the financial year in respect of which it is made (June 30) or, if the House is not sitting, on any of the first fifteen sitting days after the House reconvenes.
Administrative Tribunals Support Service of Canada Access to Information Act & Privacy Act Annual Reports Pursuant to the provisions of section 72 of the *Access to Information Act* and section 72 of the *Privacy Act*, the Department of Justice receives the Administrative Tribunals Support Service of Canada Annual Reports on the *Privacy Act* and the *Access to Information Act* and ensures that they are transmitted to the Minister's Office for tabling. The reports must be tabled within three months after the financial year in respect of which it is made (June 30) or, if the House is not sitting, on any of the first fifteen sitting days after the House reconvenes.
Corruption of Foreign Public Official Act Annual Report Pursuant to section 12 of the *Corruption of Foreign Public Officials Act,* the Minister of Foreign Affairs, the Minister of International Trade and the Minister of Justice and Attorney General of Canada shall prepare jointly, within four months of the end of the fiscal year (July 30), an annual report on the implementation of the *Convention on Combating Bribery of Foreign Public Officials in International Business Transactions* and the enforcement of the Act. The Minister of Foreign Affairs is responsible for tabling this annual report before both Houses of Parliament on any of the first fifteen days on which the House and Senate are sitting after the report is completed.

DESCRIPTION
Activities of the Courts Administration Service Annual Report Pursuant to section 12(2) of the *Courts Administration Service Act*, the Chief Administrator shall, within 6 months (Sept 30) after the end of each fiscal year, send to the Minister of Justice a report on the activities of the Service. The report must be tabled on any of the first fifteen days on which the House is sitting after the Minister receives the report.
Applications under Part XXI.1 (Ministerial Review) of the Criminal Code Annual Report (Miscarriage of Justice) Annual Report Pursuant to section 696.5 of the *Criminal Code*, the Minister of Justice must table an annual report on applications for ministerial review of miscarriages of justice within six months (Sept 30) after the end of each financial year.
Investigative Hearing and Recognizance with Conditions Annual Report Pursuant to section 83.31 of the *Criminal Code*, the Attorney General of Canada shall submit an annual report to Parliament containing information about how frequently the investigative hearing provisions and the recognizance with conditions have been used and whether the operation of these provisions should be extended. There is no statutory deadline for tabling this annual report; however, it is expected to be tabled at the end of 2015.
Canada Evidence Act Annual Report Pursuant to section 38.17 of the *Canada Evidence Act*, the Attorney General of Canada shall submit an annual report to Parliament containing information on the operation of sections 38.13 and 38.15. This annual report must include the number of certificates and fiats issued under sections 38.13 and 38.15. There is no statutory deadline for tabling this annual report; however, it is expected to be tabled at the end of 2015.
Federal Ombudsman for Victims of Crime Annual Report Pursuant to section 7 of the *Terms and Conditions of Employment of the Federal Ombudsman for Victims of Crime*, the Ombudsman shall submit to the Minister of Justice for tabling before Parliament, an annual report on the activities of the Office of the Ombudsman. There is no statutory deadline for either the submission of this report to the Minister and the tabling before Parliament. In the past, a government response was prepared following receipt of the annual report and both documents were tabled simultaneously before Parliament; however, there is no statutory requirement to provide a government response.

DESCRIPTION
Statutes Repeal Act Annual Report   Pursuant to section 2 of the *Statutes Repeal Act*, the Minister of Justice shall table before Parliament every calendar year, on any of the first five days on which that House sits (Jan/Feb), a report listing every Act of Parliament or provision of an Act of Parliament that is to come into force on a day or days to be fixed by proclamation or order of the Governor in Council and that (*a*) was assented to nine years or more before December 31 immediately preceding the laying of the report; and (*b*) had not come into force on or before December 31.

Protected B

2014-15 DEPARTMENTAL PERFORMANCE REPORT

ISSUE

Your signature will be sought on the Justice Canada's 2014-15 Departmental Performance Report (DPR). The DPR must be signed and submitted to the Treasury Board of Canada Secretariat (TBS) for tabling once Parliament resumes.

BACKGROUND

Departments submitted a penultimate draft of their 2014-15 DPR, with Chief Financial Officer (CFO) signature, to TBS on October 5, 2015. Once Parliament resumes, TBS will request the final Ministerial signed report. When TBS provides instructions to departments and agencies, a final 2014-15 DPR will be prepared for your signature.

The 2014-15 DPR presents a fair and balanced summary of Justice Canada's performance on government priorities and lessons learned during the period of April 1, 2014, to March 31, 2015.

Justice Canada's priorities for 2014-15

1. To ensure that the justice system continues to enhance the personal safety and security of citizens through criminal laws, policies, and programs.
2. To support victims of crime.
3. To support the Government of Canada's priorities through the delivery of high-quality legal services.
4. To continue to manage organizational transformation in the context of cost containment.

RECOMMENDED ACTION

When provided to your office for signature, it is recommended that you approve Justice Canada's 2014-15 DPR. As per TBS requirements, it includes approval to publish the DPR, as well as the online Supplementary Information Tables and Financial Statements, on the Department's website.

PREPARED BY
Evan Cobb
Senior Team Leader
Corporate Planning, Reporting and Risk

APPROVED BY
Marie-Josée Thivierge
Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer
Management and Chief Financial Officer Sector

2015-17 FORWARD REGULATORY PLAN

ISSUE

Departments are required to post an updated annual Forward Regulatory Plan on their websites by April 1 and October 1 of each year as set out in *The Forward Planning and Related Measures to Improve the Transparency and Predictability of the Federal Regulatory System.* Due to the election, the Department updated its website by simply removing completed initiatives, however, Treasury Board of Canada Secretariat's Regulatory Affairs Sector (TBS-RAS) may require an additional update prior to April 1, 2016.

BACKGROUND

Regulation is a key instrument used by the Government of Canada to achieve various policy objectives and to improve the quality of life of Canadians. It is an important tool for protecting the health and safety of Canadians, the environment, and for securing the conditions for an innovative and prosperous economy. It is defined both by specific legal requirements set out in the *Statutory Instruments Act* and by policy requirements that are articulated in the *Cabinet Directive on Regulatory Management.*

A Forward Regulatory Plan identifies anticipated regulatory changes or actions that a department intends to bring forward or undertake in a specified time frame. It also identifies public consultation opportunities and a departmental contact point for each initiative.

There are currently fours regulatory initiatives listed on the Justice Canada 2015-17 Forward Regulatory Plan (Annex 1):

- Regulations Amending the *Application of Provincial Laws Regulations (Contraventions Act)* Newfoundland And Saskatchewan;
- Regulations Amending the *Contraventions Regulations (Vinyl Chloride Release Regulations, 1992)*;
- Amendments to the Schedule II, III, and IV of the *Privacy Regulations* (Investigative Bodies) and to the Schedule I of the *Access to Information Regulations* (Investigative Bodies); and
- Amendments to the *Release of Information for Family Orders and Agreements Enforcement Regulations.*

Justice Canada's Cabinet and Parliamentary Affairs Unit (CPAU) is responsible for coordinating the development of regulatory initiatives within the Department. Following a call letter from TBS-RAS that sets a deadline for response, CPAU prepares an updated Forward Regulatory Plan.

Recommended Option

If TBS-RAS requires an update prior to April 1, CPAU will provide your office with a proposed package for approval. In the absence of a call for an update in the upcoming 100 days, proposals for the anticipated TBS-RAS call letter for an April 1, 2016, update to the Departmental Forward Regulatory Plan will be submitted to your office for confirmation and approval in March 2016.

Annex

Annex 1: Justice Canada 2015-17 Forward Regulatory Plan

PREPARED BY
Anne Larivière & Eric LeBlanc
Principal Analyst / Analyst
Cabinet & Parliamentary Affairs

APPROVED BY
Michael Assad
A/Chief Cabinet & Parliamentary Affairs
Ministerial Secretariat



Government of Canada Gouvernement du Canada

Canadä

Department of Justice (/eng/index.html)

Home → Transparency → Acts and Regulations

Forward Regulatory Plan 2015-2017

Proposed Regulatory Initiatives

- Regulations Amending *the Application of Provincial Laws Regulations* (*Contraventions Act*) – Newfoundland And Saskatchewan
- Regulations Amending the *Contraventions Regulations* (*Vinyl Chloride Release Regulations, 1992*)
- Amendments to the Schedule II, III and IV of the *Privacy Regulations* (Investigative Bodies) and to the Schedule I of the *Access to Information Regulations* (Investigative Bodies)
- Amendments to the *Release of Information for Family Orders and Agreements Enforcement Regulations*

Regulations Amending *the Application of Provincial Laws Regulations* (*Contraventions Act*) – Newfoundland And Saskatchewan

Description of the objective

The *Contraventions Act* provides that certain federal offences designated as contraventions that are committed within the jurisdiction of a province may be prosecuted by using the penal regime of that province. The amendment aims to incorporate by reference legislations of Newfoundland and Saskatchewan which form the penal regime of these two provinces so that they apply to the prosecution of federal contraventions.

This amendment aims more precisely to identify and list provincial's legislations applicable in each province as well as to specifically exclude incompatible provisions with the federal contraventions regime so that those provisions will not apply to federal contraventions.

Enabling authority: Section 65.1 of the *Contraventions Act*

Business Impact

There are no expected business impacts.

Public consultation opportunities

The contraventions regime is not at this time applicable to Newfoundland and Saskatchewan but it will be following the conclusion on the agreement and the amendments to the Regulations.

Given that the proposed amendments to the *Application of Provincial Laws Regulations* will not affect any stakeholders, no consultation was required.

This amendment was developed in collaboration with provincial representatives.

Department contact

Marie-Claude Gervais, Counsel
Contraventions Act Implementation Management, Department of Justice Canada
284 Wellington Street, suite 6303, Ottawa, Ontario K1A 0H8
Tel.: 613-946-3872
Marie-claude.gervais@justice.gc.ca (mailto:Marie-claude.gervais@justice.gc.ca)

Regulations Amending the *Contraventions Regulations* (*Vinyl Chloride Release Regulations, 1992*)

Description of the objective

Part XII of schedule I.3 of the *Contraventions Regulations* must be amended to reflect the repeal of the *Vinyl Chloride Release Regulations*, 1992, proposed by Environment Canada. Once the offences found therein no longer exist, their prosecution under the *Contraventions Act* is no longer required nor are their corresponding short-form descriptions and fine amounts contained in the *Contraventions Regulations*.

Enabling authority: Section 8 of the *Contraventions Act*

Business Impact

There are no expected business impacts.

Public consultation opportunities

The proposed *Regulations Repealing the Vinyl Chloride Release Regulations*, 1992, was published in the *Canada Gazette*, Part I on June 6, 2015, followed by a 60-day comment period to Environment Canada.

Given that the amendment to the *Contraventions Regulations* are the result of this repeal, there are no expected consultations.

Department contact

Marie-Claude Gervais, Counsel
Contraventions Act Implementation Management
Department of Justice Canada
613-946-3872

Amendments to the Schedule II, III and IV of the *Privacy Regulations* (Investigative Bodies) and to the Schedule I of the *Access to Information Regulations* (Investigative Bodies)

Description of the objective

This proposal would update the list of investigative bodies designated to the Schedule II, III and IV of the *Privacy Regulations* and the Schedule I of the *Access to Information Regulations* when the designation does not reflect the current name of the investigative body following a name change or a reorganization. The proposal would also add new entities to which a government institution may disclose personal information pursuant to paragraph 8(2)(*e*) of the *Privacy Act* (Schedule II of the *Privacy Regulations*). These entities are investigative bodies that need to obtain personal information from federal institutions to perform their mandate.

Business Impact

There are no expected business impacts.

Public consultation opportunities

Consultations with the Office of the Privacy Commissioner of Canada are under way and

consultations with the Office of the Information Commissioner of Canada are completed.

Public consultations will take place with the pre-publication of the proposed amendments in Part I of the *Canada Gazette* expected to be in 2016.

Department contact

Nicole Roy, legal counsel
Centre for Information and Privacy Law (CIPL)
Department of Justice Canada
(613) 941-7340

Amendments to the *Release of Information for Family Orders and Agreements Enforcement Regulations*

Description of the objective

This proposal would designate two additional information banks controlled by the department of Employment and Social Development Canada (ESDC) that may be searched under Part I of the *Family Orders and Agreements Enforcement Act*. The proposal would also update the names of the ESDC information banks presently listed in the Regulations. The proposal would strengthen capacity to locate persons in default of family support obligations and improve a provincial or territorial enforcement service's ability to collect family support by implementing wage-withholding.

Business Impact

There are no expected business impacts.

Public consultation opportunities

Key stakeholders, namely ESDC and provincial and territorial enforcement services, have been consulted on an ongoing basis for a number of years, and most recently in 2015. The public will be consulted through a publication in the *Canada Gazette*, Part I, expected to be in 2016. The Office of the Privacy Commissioner has been consulted.

Department contact

Gregory Lacko, Counsel,
Support Enforcement Law and Policy Unit
Department of Justice
Telephone: 613-957-3535

Date modified:

2015-10-20

2015-16 FOURTH FINANCIAL QUARTER TRAVEL, HOSPITALITY, CONFERENCE, AND EVENT EXPENDITURES

ISSUE

Your approval will be sought on the Travel, Hospitality, Conference, and Event Expenditures (THCEE) plan for the fourth quarter of 2015-16. Events requiring your approval are those that individually or collectively are within your delegated authority of above $25,000 for events and above $5,000 for hospitality.

BACKGROUND

As per the Treasury Board Directive on THCEE, a comprehensive package is prepared for each quarter, to submit the THCEE requiring your approval under Section 32 of the *Financial Administration Act* (FAA). This allows the department to risk-manage expenses, in a prudent, effective, and efficient manner. Your approval, under Section 32 of the FAA, will be sought when required as per your delegation.

Justice Canada sends a quarterly call letter to portfolios and sectors in order to consolidate a quarterly plan for approval by the appropriate delegated authority. The quarterly plan includes travel for that quarter plus any known travel for future quarters (known as quarterly plus plan). For unforeseen activities, there is a one-off request process to seek the Minister's approval and signature; however, this is to be used for exceptional circumstances only.

RECOMMENDED ACTION

A briefing note will be submitted for events (individually or collectively) where the total costs are above $25,000 and for hospitality that is above $5,000. Your approval will be sought on the plan for the fourth financial quarter (January to March) of 2015-16 before November 25, 2015.

Your approval may be sought for one-off requests for an event in 2015-16 that was unforeseen prior to the quarterly call for the fourth quarter of 2015-16 plan.

PREPARED BY
Karoline Poiré
Manager
Accounting Operations

APPROVED BY
Marie-Josee Thivierge
Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer
Management and Chief Financial Officer Sector

Protected B

CANADA'S 21ST/22ND REPORT UNDER THE *INTERNATIONAL CONVENTION ON THE ELIMINATION OF ALL FORMS OF RACIAL DISCRIMINATION*

Issue

This note is to inform you that the Minister of Canadian Heritage will consult with your office in December 2015 to seek approval of Justice Canada's contribution to Canada's 21st/22nd periodic report under the *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination* (ICERD).

Background

The ICERD requires States party to the Convention to take measures to eliminate racial discrimination and related forms of discrimination in all fields: political, economic, social, and cultural. Canada ratified the ICERD in 1970. As a State Party, Canada must report to the UN Committee on the Elimination of Racial Discrimination—the expert body that monitors implementation—every four years on measures taken to implement its treaty obligations. Canada's combined 21st/22nd report (January 2011 to July 2015) is expected to be filed in early 2016.

Citizenship and Immigration Canada and Canadian Heritage are leading the preparation of this report in consultation with key federal departments and provincial and territorial governments. Justice Canada contributed input for the report on matters falling under its mandate, including the legal framework for combatting racial discrimination, the over-representation of racial minorities (including Aboriginal people) in the criminal justice system, and access to justice for persons belonging to minority groups. The established approval process is to obtain deputy minister approval for all departmental input. The lead department will then consolidate the collective input. The Office of the Minister of Canadian Heritage will then contact its counterparts in December 2015 to seek approval of departmental contributions to the report and approval to submit the report. Justice Canada officials will provide you with a copy of the report when it is sent to the Office of the Minister of Canadian Heritage.

Recommended Action

[redacted]

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

Prepared by	Approved by
Élène Bérubé	Laurie Wright
Counsel	Assistant Deputy Minister
Human Rights Law Section	Public Law Sector

Protected B

CANADA'S RESPONSE TO THE UNITED NATIONS COMMITTEE ON ECONOMIC, SOCIAL, AND CULTURAL RIGHTS

ISSUE

This note is to inform you that the Minister of Canadian Heritage will consult with you in December 2015 to seek your approval of Justice Canada's contribution to Canada's response to the advanced list of issues in relation to the presentation of Canada's Sixth Periodic Report under the United Nations International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (ICESCR).

BACKGROUND

The ICESCR requires States party to the Convention to take steps to the maximum of their available resources to progressively realize a comprehensive range of substantive economic, social, and cultural rights. Canada ratified the ICESCR in 1976 and must report to the United Nations Committee on Economic, Social, and Cultural Rights—the expert body that monitors implementation—every four years on measures taken to implement its treaty obligations. Canada filed its Sixth Periodic Report under the ICESCR in October 2012 and is scheduled to present it to the Committee on February 24 and 25, 2016. The Committee sent Canada an advance list of issues that it will consider in relation to the presentation of Canada's report. Canada's written response is due on December 1, 2015. Given potential delays in approvals (due to the recent federal election) submission of the response to the United Nations is being targeted for late December 2015.

Employment and Skills Development Canada and Canadian Heritage are leading the preparation of this report in consultation with key federal departments and provincial and territorial governments. The established approval process is to obtain deputy minister approval for all departmental input. The lead department will then consolidate the input and the Office of the Minister of Canadian Heritage will contact its counterparts in late November or early December 2015 to seek approval of departmental contributions to the response. Issues that fall within Justice Canada's mandate include the legislative framework for implementing the ICESCR; non-discrimination protections; sexual harassment as a criminal offence; criminalization of domestic violence; the constitutional protection of the right to strike; and the Assembly of First Nations litigation (child and family welfare services) under the *Canadian Human Rights Act*. Justice Canada officials will provide you with a copy of the report when it is sent to the Office of the Minister of Canadian Heritage.

RECOMMENDED ACTION

[redacted]

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

PREPARED BY
Josée Filion
Counsel
Human Rights Law Section

APPROVED BY
Laurie Wright
Assistant Deputy Minister
Public Law Sector

Secret

TRUTH AND RECONCILIATION COMMISSION

Issue

This note is to inform you of Canada's response to the Truth and Reconciliation Commission's (TRC) interim report (Annex 1) and provides an update on litigation relating to document disclosure.

Background

On June 2, 2015, the TRC released its interim report, which included 94 recommendations aimed at repairing the relationship between Aboriginal people and governments in Canada as well as the relationship between Aboriginal people and other Canadians. The recommendations are divided into 22 categories and call for changes to policies, programs, and relationships (Annex 1). Many recommendations have implications for the Government of Canada and several relate specifically to the mandate of Justice Canada.

The Government of Canada has not yet provided an official response to the TRC interim report or the recommendations. The final report (six volumes) is expected to be released in December 2015.

Litigation

The Indian Residential School Settlement Agreement obligates Canada to disclose all documents relevant to the mandate of the TRC as well as provide a list of solicitor-client privileged documents where Canada is asserting that privilege. Canada is in the process of completing its document disclosure to the TRC, with Justice Canada working to finalize the solicitor-client privileged list. The TRC has filed a Request for Direction (similar to a Notice of Motion or Application) with the court asking for a determination of whether Canada (specifically, Justice Canada) and certain church entities are in compliance with their document disclosure obligations in the Settlement Agreement and certain other related matters. The Request for Direction is scheduled to be heard in court on November 26 and 27, 2015. Justice Canada and the TRC are meeting to negotiate a mutually agreeable process to complete Canada's document disclosure obligations to the Commission. Negotiations continue to reach an agreement to be presented to the supervising Court.

There is one outstanding matter relating to documents used in the Independent Assessment Process (IAP), the adjudicative hearing process established to compensate victims of abuse at residential schools. In 2013, the TRC sought direction from the court regarding whether the court or Canada has the custody, possession and control of documents submitted in the IAP and whether those documents should be retained or destroyed after the completion of all IAP hearings, giving consideration to the protection of privacy and disclosure for legacy purposes. Numerous parties participated, and the court rendered a decision in August 2014 finding that the IAP documents should be destroyed 15 years after the end of the IAP hearings and that a Notice

Plan should be established for IAP claimants to provide consent for retention of their documents for historical purposes. The court's decision is currently under appeal and cross-appeal to the Ontario Court of Appeal by a number of parties, including Canada. The appeal was heard on October 27 and 28, 2015.

Recommended Option

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada (AANDC) will be the lead in responding to the TRC's final report. Justice Canada will continue to work with AANDC officials in preparing that response. Justice Canada will also work to ensure that any federal response is based on a strong grasp of the relevant legal considerations associated with each of the various calls to action, and the range of legally viable options that exist for responding to them.

Litigation

In the event that an agreement is unable to be reached with the TRC, a briefing of the litigation risks and communications plan will be required.

Annex

Annex 1: *Truth and Reconciliation Commission of Canada: Calls to Action*

PREPARED BY
Caroline Clark
A/Director General and
Senior General Counsel
Aboriginal Law Centre

APPROVED BY
Pamela McCurry
Assistant Deputy Attorney General
Aboriginal Affairs Portfolio



Truth and Reconciliation Commission of Canada: Calls to Action

Note 22 Annex 1
First 100 Days

2015

Truth and Reconciliation Commission of Canada, 2012
1500-360 Main Street
Winnipeg, Manitoba
R3C 3Z3
Telephone: (204) 984-5885
Toll Free: 1-888-872-5554 (1-888-TRC-5554)
Fax: (204) 984-5915
E-mail: info@trc.ca
Website: www.trc.ca

Calls to Action

In order to redress the legacy of residential schools and advance the process of Canadian reconciliation, the Truth and Reconciliation Commission makes the following calls to action.

Legacy

Child welfare

1. We call upon the federal, provincial, territorial, and Aboriginal governments to commit to reducing the number of Aboriginal children in care by:
   i. Monitoring and assessing neglect investigations.
   ii. Providing adequate resources to enable Aboriginal communities and child-welfare organizations to keep Aboriginal families together where it is safe to do so, and to keep children in culturally appropriate environments, regardless of where they reside.
   iii. Ensuring that social workers and others who conduct child-welfare investigations are properly educated and trained about the history and impacts of residential schools.
   iv. Ensuring that social workers and others who conduct child-welfare investigations are properly educated and trained about the potential for Aboriginal communities and families to provide more appropriate solutions to family healing.
   v. Requiring that all child-welfare decision makers consider the impact of the residential school experience on children and their caregivers.
2. We call upon the federal government, in collaboration with the provinces and territories, to prepare and publish annual reports on the number of Aboriginal children (First Nations, Inuit, and Métis) who are in care, compared with non-Aboriginal children, as well as the reasons for apprehension, the total spending on preventive and care services by child-welfare agencies, and the effectiveness of various interventions.
3. We call upon all levels of government to fully implement Jordan's Principle.
4. We call upon the federal government to enact Aboriginal child-welfare legislation that establishes national standards for Aboriginal child apprehension and custody cases and includes principles that:
   i. Affirm the right of Aboriginal governments to establish and maintain their own child-welfare agencies.
   ii. Require all child-welfare agencies and courts to take the residential school legacy into account in their decision making.
   iii. Establish, as an important priority, a requirement that placements of Aboriginal children into temporary and permanent care be culturally appropriate.
5. We call upon the federal, provincial, territorial, and Aboriginal governments to develop culturally appropriate parenting programs for Aboriginal families.

Education

6. We call upon the Government of Canada to repeal Section 43 of the *Criminal Code of Canada*.
7. We call upon the federal government to develop with Aboriginal groups a joint strategy to eliminate

Note 22 Annex 1
First 100 Days

educational and employment gaps between Aboriginal and non-Aboriginal Canadians.

8. We call upon the federal government to eliminate the discrepancy in federal education funding for First Nations children being educated on reserves and those First Nations children being educated off reserves.

9. We call upon the federal government to prepare and publish annual reports comparing funding for the education of First Nations children on and off reserves, as well as educational and income attainments of Aboriginal peoples in Canada compared with non-Aboriginal people.

10. We call on the federal government to draft new Aboriginal education legislation with the full participation and informed consent of Aboriginal peoples. The new legislation would include a commitment to sufficient funding and would incorporate the following principles:

    i. Providing sufficient funding to close identified educational achievement gaps within one generation.

    ii. Improving education attainment levels and success rates.

    iii. Developing culturally appropriate curricula.

    iv. Protecting the right to Aboriginal languages, including the teaching of Aboriginal languages as credit courses.

    v. Enabling parental and community responsibility, control, and accountability, similar to what parents enjoy in public school systems.

    vi. Enabling parents to fully participate in the education of their children.

    vii. Respecting and honouring Treaty relationships.

11. We call upon the federal government to provide adequate funding to end the backlog of First Nations students seeking a post-secondary education.

12. We call upon the federal, provincial, territorial, and Aboriginal governments to develop culturally appropriate early childhood education programs for Aboriginal families.

Language and culture

13. We call upon the federal government to acknowledge that Aboriginal rights include Aboriginal language rights.

14. We call upon the federal government to enact an Aboriginal Languages Act that incorporates the following principles:

    i. Aboriginal languages are a fundamental and valued element of Canadian culture and society, and there is an urgency to preserve them.

    ii. Aboriginal language rights are reinforced by the Treaties.

    iii. The federal government has a responsibility to provide sufficient funds for Aboriginal-language revitalization and preservation.

    iv. The preservation, revitalization, and strengthening of Aboriginal languages and cultures are best managed by Aboriginal people and communities.

    v. Funding for Aboriginal language initiatives must reflect the diversity of Aboriginal languages.

15. We call upon the federal government to appoint, in consultation with Aboriginal groups, an Aboriginal Languages Commissioner. The commissioner should help promote Aboriginal languages and report on the adequacy of federal funding of Aboriginal-languages initiatives.

16. We call upon post-secondary institutions to create university and college degree and diploma programs in Aboriginal languages.

17. We call upon all levels of government to enable residential school Survivors and their families to reclaim names changed by the residential school system by waiving administrative costs for a period of five years for the name-change process and the revision of official identity documents, such as birth certificates, passports, driver's licenses, health cards, status cards, and social insurance numbers.

Health

18. We call upon the federal, provincial, territorial, and Aboriginal governments to acknowledge that the current state of Aboriginal health in Canada is a direct result of previous Canadian government policies, including residential schools, and to recognize and implement the health-care rights of Aboriginal people as identified in international law, constitutional law, and under the Treaties.

19. We call upon the federal government, in consultation with Aboriginal peoples, to establish measurable goals to identify and close the gaps in health outcomes

Note 22 Annex 1
First 100 Days

between Aboriginal and non-Aboriginal communities, and to publish annual progress reports and assess long-term trends. Such efforts would focus on indicators such as: infant mortality, maternal health, suicide, mental health, addictions, life expectancy, birth rates, infant and child health issues, chronic diseases, illness and injury incidence, and the availability of appropriate health services.

20. In order to address the jurisdictional disputes concerning Aboriginal people who do not reside on reserves, we call upon the federal government to recognize, respect, and address the distinct health needs of the Métis, Inuit, and off-reserve Aboriginal peoples.

21. We call upon the federal government to provide sustainable funding for existing and new Aboriginal healing centres to address the physical, mental, emotional, and spiritual harms caused by residential schools, and to ensure that the funding of healing centres in Nunavut and the Northwest Territories is a priority.

22. We call upon those who can effect change within the Canadian health-care system to recognize the value of Aboriginal healing practices and use them in the treatment of Aboriginal patients in collaboration with Aboriginal healers and Elders where requested by Aboriginal patients.

23. We call upon all levels of government to:

    i. Increase the number of Aboriginal professionals working in the health-care field.

    ii. Ensure the retention of Aboriginal health-care providers in Aboriginal communities.

    iii. Provide cultural competency training for all health-care professionals.

24. We call upon medical and nursing schools in Canada to require all students to take a course dealing with Aboriginal health issues, including the history and legacy of residential schools, the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, Treaties and Aboriginal rights, and Indigenous teachings and practices. This will require skills-based training in intercultural competency, conflict resolution, human rights, and anti-racism.

Justice

25. We call upon the federal government to establish a written policy that reaffirms the independence of the Royal Canadian Mounted Police to investigate crimes in which the government has its own interest as a potential or real party in civil litigation.

26. We call upon the federal, provincial, and territorial governments to review and amend their respective statutes of limitations to ensure that they conform to the principle that governments and other entities cannot rely on limitation defences to defend legal actions of historical abuse brought by Aboriginal people.

27. We call upon the Federation of Law Societies of Ganada to ensure that lawyers receive appropriate cultural competency training, which includes the history and legacy of residential schools, the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, Treaties and Aboriginal rights, Indigenous law, and Aboriginal–Crown relations. This will require skills-based training in intercultural competency, conflict resolution, human rights, and anti-racism.

28. We call upon law schools in Canada to require all law students to take a course in Aboriginal people and the law, which includes the history and legacy of residential schools, the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, Treaties and Aboriginal rights, Indigenous law, and Aboriginal–Crown relations. This will require skills-based training in intercultural competency, conflict resolution, human rights, and anti-racism.

29. We call upon the parties and, in particular, the federal government, to work collaboratively with plaintiffs not included in the Indian Residential Schools Settlement Agreement to have disputed legal issues determined expeditiously on an agreed set of facts.

30. We call upon federal, provincial, and territorial governments to commit to eliminating the overrepresentation of Aboriginal people in custody over the next decade, and to issue detailed annual reports that monitor and evaluate progress in doing so.

31. We call upon the federal, provincial, and territorial governments to provide sufficient and stable funding to implement and evaluate community sanctions that will provide realistic alternatives to imprisonment for Aboriginal offenders and respond to the underlying causes of offending.

32. We call upon the federal government to amend the Criminal Code to allow trial judges, upon giving reasons, to depart from mandatory minimum sentences and restrictions on the use of conditional sentences.

Note 22 Annex I
First 100 Days

33. We call upon the federal, provincial, and territorial governments to recognize as a high priority the need to address and prevent Fetal Alcohol Spectrum Disorder (FASD), and to develop, in collaboration with Aboriginal people, FASD preventive programs that can be delivered in a culturally appropriate manner.

34. We call upon the governments of Canada, the provinces, and territories to undertake reforms to the criminal justice system to better address the needs of offenders with Fetal Alcohol Spectrum Disorder (FASD), including:

    i. Providing increased community resources and powers for courts to ensure that FASD is properly diagnosed, and that appropriate community supports are in place for those with FASD.

    ii. Enacting statutory exemptions from mandatory minimum sentences of imprisonment for offenders affected by FASD.

    iii. Providing community, correctional, and parole resources to maximize the ability of people with FASD to live in the community.

    iv. Adopting appropriate evaluation mechanisms to measure the effectiveness of such programs and ensure community safety.

35. We call upon the federal government to eliminate barriers to the creation of additional Aboriginal healing lodges within the federal correctional system.

36. We call upon the federal, provincial, and territorial governments to work with Aboriginal communities to provide culturally relevant services to inmates on issues such as substance abuse, family and domestic violence, and overcoming the experience of having been sexually abused.

37. We call upon the federal government to provide more supports for Aboriginal programming in halfway houses and parole services.

38. We call upon the federal, provincial, territorial, and Aboriginal governments to commit to eliminating the overrepresentation of Aboriginal youth in custody over the next decade.

39. We call upon the federal government to develop a national plan to collect and publish data on the criminal victimization of Aboriginal people, including data related to homicide and family violence victimization.

40. We call on all levels of government, in collaboration with Aboriginal people, to create adequately funded and accessible Aboriginal-specific victim programs and services with appropriate evaluation mechanisms.

41. We call upon the federal government, in consultation with Aboriginal organizations, to appoint a public inquiry into the causes of, and remedies for, the disproportionate victimization of Aboriginal women and girls. The inquiry's mandate would include:

    i. Investigation into missing and murdered Aboriginal women and girls.

    ii. Links to the intergenerational legacy of residential schools.

42. We call upon the federal, provincial, and territorial governments to commit to the recognition and implementation of Aboriginal justice systems in a manner consistent with the Treaty and Aboriginal rights of Aboriginal peoples, the *Constitution Act, 1982*, and the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, endorsed by Canada in November 2012.

Reconciliation

Canadian Governments and the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous People*

43. We call upon federal, provincial, territorial, and municipal governments to fully adopt and implement the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples* as the framework for reconciliation.

44. We call upon the Government of Canada to develop a national action plan, strategies, and other concrete measures to achieve the goals of the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.*

Royal Proclamation and Covenant of Reconciliation

45. We call upon the Government of Canada, on behalf of all Canadians, to jointly develop with Aboriginal peoples a Royal Proclamation of Reconciliation to be issued by the Crown. The proclamation would build on the Royal Proclamation of 1763 and the Treaty of Niagara of 1764, and reaffirm the nation-to-nation relationship between Aboriginal peoples and the Crown. The proclamation would include, but not be limited to, the following commitments:

Note 22 Annex 1
First 100 Days

i. Repudiate concepts used to justify European sovereignty over Indigenous lands and peoples such as the Doctrine of Discovery and *terra nullius*.

ii. Adopt and implement the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples* as the framework for reconciliation.

iii. Renew or establish Treaty relationships based on principles of mutual recognition, mutual respect, and shared responsibility for maintaining those relationships into the future.

iv. Reconcile Aboriginal and Crown constitutional and legal orders to ensure that Aboriginal peoples are full partners in Confederation, including the recognition and integration of Indigenous laws and legal traditions in negotiation and implementation processes involving Treaties, land claims, and other constructive agreements.

46. We call upon the parties to the Indian Residential Schools Settlement Agreement to develop and sign a Covenant of Reconciliation that would identify principles for working collaboratively to advance reconciliation in Canadian society, and that would include, but not be limited to:

    i. Reaffirmation of the parties' commitment to reconciliation.

    ii. Repudiation of concepts used to justify European sovereignty over Indigenous lands and peoples, such as the Doctrine of Discovery and *terra nullius*, and the reformation of laws, governance structures, and policies within their respective institutions that continue to rely on such concepts.

    iii. Full adoption and implementation of the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples* as the framework for reconciliation.

    iv. Support for the renewal or establishment of Treaty relationships based on principles of mutual recognition, mutual respect, and shared responsibility for maintaining those relationships into the future.

    v. Enabling those excluded from the Settlement Agreement to sign onto the Covenant of Reconciliation.

    vi. Enabling additional parties to sign onto the Covenant of Reconciliation.

47. We call upon federal, provincial, territorial, and municipal governments to repudiate concepts used to justify European sovereignty over Indigenous peoples and lands, such as the Doctrine of Discovery and *terra nullius*, and to reform those laws, government policies, and litigation strategies that continue to rely on such concepts.

Settlement Agreement Parties and the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*

48. We call upon the church parties to the Settlement Agreement, and all other faith groups and interfaith social justice groups in Canada who have not already done so, to formally adopt and comply with the principles, norms, and standards of the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples* as a framework for reconciliation. This would include, but not be limited to, the following commitments:

    i. Ensuring that their institutions, policies, programs, and practices comply with the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*.

    ii. Respecting Indigenous peoples' right to self-determination in spiritual matters, including the right to practise, develop, and teach their own spiritual and religious traditions, customs, and ceremonies, consistent with Article 12:1 of the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*.

    iii. Engaging in ongoing public dialogue and actions to support the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*.

    iv. Issuing a statement no later than March 31, 2016, from all religious denominations and faith groups, as to how they will implement the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*.

49. We call upon all religious denominations and faith groups who have not already done so to repudiate concepts used to justify European sovereignty over Indigenous lands and peoples, such as the Doctrine of Discovery and *terra nullius*.

Equity for Aboriginal People in the Legal System

50. In keeping with the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, we call upon the federal government, in collaboration with Aboriginal organizations, to fund the establishment of Indigenous law institutes for the development, use, and

understanding of Indigenous laws and access to justice in accordance with the unique cultures of Aboriginal peoples in Canada.

51. We call upon the Government of Canada, as an obligation of its fiduciary responsibility, to develop a policy of transparency by publishing legal opinions it develops and upon which it acts or intends to act, in regard to the scope and extent of Aboriginal and Treaty rights.

52. We call upon the Government of Canada, provincial and territorial governments, and the courts to adopt the following legal principles:

    i. Aboriginal title claims are accepted once the Aboriginal claimant has established occupation over a particular territory at a particular point in time.

    ii. Once Aboriginal title has been established, the burden of proving any limitation on any rights arising from the existence of that title shifts to the party asserting such a limitation.

National Council for Reconciliation

53. We call upon the Parliament of Canada, in consultation and collaboration with Aboriginal peoples, to enact legislation to establish a National Council for Reconciliation. The legislation would establish the council as an independent, national, oversight body with membership jointly appointed by the Government of Canada and national Aboriginal organizations, and consisting of Aboriginal and non-Aboriginal members. Its mandate would include, but not be limited to, the following:

    i. Monitor, evaluate, and report annually to Parliament and the people of Canada on the Government of Canada's post-apology progress on reconciliation to ensure that government accountability for reconciling the relationship between Aboriginal peoples and the Crown is maintained in the coming years.

    ii. Monitor, evaluate, and report to Parliament and the people of Canada on reconciliation progress across all levels and sectors of Canadian society, including the implementation of the Truth and Reconciliation Commission of Canada's Calls to Action.

    iii. Develop and implement a multi-year National Action Plan for Reconciliation, which includes research and policy development, public education programs, and resources.

    iv. Promote public dialogue, public/private partnerships, and public initiatives for reconciliation.

54. We call upon the Government of Canada to provide multi-year funding for the National Council for Reconciliation to ensure that it has the financial, human, and technical resources required to conduct its work, including the endowment of a National Reconciliation Trust to advance the cause of reconciliation.

55. We call upon all levels of government to provide annual reports or any current data requested by the National Council for Reconciliation so that it can report on the progress towards reconciliation. The reports or data would include, but not be limited to:

    i. The number of Aboriginal children—including Métis and Inuit children—in care, compared with non-Aboriginal children, the reasons for apprehension, and the total spending on preventive and care services by child-welfare agencies.

    ii. Comparative funding for the education of First Nations children on and off reserves.

    iii. The educational and income attainments of Aboriginal peoples in Canada compared with non-Aboriginal people.

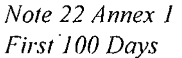
    iv. Progress on closing the gaps between Aboriginal and non-Aboriginal communities in a number of health indicators such as: infant mortality, maternal health, suicide, mental health, addictions, life expectancy, birth rates, infant and child health issues, chronic diseases, illness and injury incidence, and the availability of appropriate health services.

    v. Progress on eliminating the overrepresentation of Aboriginal children in youth custody over the next decade.

    vi. Progress on reducing the rate of criminal victimization of Aboriginal people, including data related to homicide and family violence victimization and other crimes.

    vii. Progress on reducing the overrepresentation of Aboriginal people in the justice and correctional systems.

56. We call upon the prime minister of Canada to formally respond to the report of the National Council for Reconciliation by issuing an annual "State of Aboriginal Peoples" report, which would outline the government's plans for advancing the cause of reconciliation.



Professional Development and Training for Public Servants

57. We call upon federal, provincial, territorial, and municipal governments to provide education to public servants on the history of Aboriginal peoples, including the history and legacy of residential schools, the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, Treaties and Aboriginal rights, Indigenous law, and Aboriginal–Crown relations. This will require skills-based training in intercultural competency, conflict resolution, human rights, and anti-racism.

Church Apologies and Reconciliation

58. We call upon the Pope to issue an apology to Survivors, their families, and communities for the Roman Catholic Church's role in the spiritual, cultural, emotional, physical, and sexual abuse of First Nations, Inuit, and Métis children in Catholic-run residential schools. We call for that apology to be similar to the 2010 apology issued to Irish victims of abuse and to occur within one year of the issuing of this Report and to be delivered by the Pope in Canada.

59. We call upon church parties to the Settlement Agreement to develop ongoing education strategies to ensure that their respective congregations learn about their church's role in colonization, the history and legacy of residential schools, and why apologies to former residential school students, their families, and communities were necessary.

60. We call upon leaders of the church parties to the Settlement Agreement and all other faiths, in collaboration with Indigenous spiritual leaders, Survivors, schools of theology, seminaries, and other religious training centres, to develop and teach curriculum for all student clergy, and all clergy and staff who work in Aboriginal communities, on the need to respect Indigenous spirituality in its own right, the history and legacy of residential schools and the roles of the church parties in that system, the history and legacy of religious conflict in Aboriginal families and communities, and the responsibility that churches have to mitigate such conflicts and prevent spiritual violence.

61. We call upon church parties to the Settlement Agreement, in collaboration with Survivors and representatives of Aboriginal organizations, to establish permanent funding to Aboriginal people for:

    i. Community-controlled healing and reconciliation projects.

    ii. Community-controlled culture- and language-revitalization projects.

    iii. Community-controlled education and relationship-building projects.

    iv. Regional dialogues for Indigenous spiritual leaders and youth to discuss Indigenous spirituality, self-determination, and reconciliation.

Education for Reconciliation

62. We call upon the federal, provincial, and territorial governments, in consultation and collaboration with Survivors, Aboriginal peoples, and educators, to:

    i. Make age-appropriate curriculum on residential schools, Treaties, and Aboriginal peoples' historical and contemporary contributions to Canada a mandatory education requirement for Kindergarten to Grade Twelve students.

    ii. Provide the necessary funding to post-secondary institutions to educate teachers on how to integrate Indigenous knowledge and teaching methods into classrooms.

    iii. Provide the necessary funding to Aboriginal schools to utilize Indigenous knowledge and teaching methods in classrooms.

    iv. Establish senior-level positions in government at the assistant deputy minister level or higher dedicated to Aboriginal content in education.

63. We call upon the Council of Ministers of Education, Canada to maintain an annual commitment to Aboriginal education issues, including:

    i. Developing and implementing Kindergarten to Grade Twelve curriculum and learning resources on Aboriginal peoples in Canadian history, and the history and legacy of residential schools.

    ii. Sharing information and best practices on teaching curriculum related to residential schools and Aboriginal history.

    iii. Building student capacity for intercultural understanding, empathy, and mutual respect.

    iv. Identifying teacher-training needs relating to the above.

64. We call upon all levels of government that provide public funds to denominational schools to require such schools to provide an education on comparative religious studies, which must include a segment on

Note 22 Annex 1
First 100 Days

Aboriginal spiritual beliefs and practices developed in collaboration with Aboriginal Elders.

65. We call upon the federal government, through the Social Sciences and Humanities Research Council, and in collaboration with Aboriginal peoples, post-secondary institutions and educators, and the National Centre for Truth and Reconciliation and its partner institutions, to establish a national research program with multi-year funding to advance understanding of reconciliation.

Youth Programs

66. We call upon the federal government to establish multi-year funding for community-based youth organizations to deliver programs on reconciliation, and establish a national network to share information and best practices.

Museums and Archives

67. We call upon the federal government to provide funding to the Canadian Museums Association to undertake, in collaboration with Aboriginal peoples, a national review of museum policies and best practices to determine the level of compliance with the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples* and to make recommendations.

68. We call upon the federal government, in collaboration with Aboriginal peoples, and the Canadian Museums Association to mark the 150th anniversary of Canadian Confederation in 2017 by establishing a dedicated national funding program for commemoration projects on the theme of reconciliation.

69. We call upon Library and Archives Canada to:

    i. Fully adopt and implement the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples* and the *United Nations Joinet-Orentlicher Principles*, as related to Aboriginal peoples' inalienable right to know the truth about what happened and why, with regard to human rights violations committed against them in the residential schools.

    ii. Ensure that its record holdings related to residential schools are accessible to the public.

    iii. Commit more resources to its public education materials and programming on residential schools.

70. We call upon the federal government to provide funding to the Canadian Association of Archivists to undertake, in collaboration with Aboriginal peoples, a national review of archival policies and best practices to:

    i. Determine the level of compliance with the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples* and the *United Nations Joinet-Orentlicher Principles*, as related to Aboriginal peoples' inalienable right to know the truth about what happened and why, with regard to human rights violations committed against them in the residential schools.

    ii. Produce a report with recommendations for full implementation of these international mechanisms as a reconciliation framework for Canadian archives.

Missing Children and Burial Information

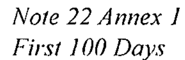
71. We call upon all chief coroners and provincial vital statistics agencies that have not provided to the Truth and Reconciliation Commission of Canada their records on the deaths of Aboriginal children in the care of residential school authorities to make these documents available to the National Centre for Truth and Reconciliation.

72. We call upon the federal government to allocate sufficient resources to the National Centre for Truth and Reconciliation to allow it to develop and maintain the National Residential School Student Death Register established by the Truth and Reconciliation Commission of Canada.

73. We call upon the federal government to work with churches, Aboriginal communities, and former residential school students to establish and maintain an online registry of residential school cemeteries, including, where possible, plot maps showing the location of deceased residential school children.

74. We call upon the federal government to work with the churches and Aboriginal community leaders to inform the families of children who died at residential schools of the child's burial location, and to respond to families' wishes for appropriate commemoration ceremonies and markers, and reburial in home communities where requested.

75. We call upon the federal government to work with provincial, territorial, and municipal governments, churches, Aboriginal communities, former residential school students, and current landowners to develop and implement strategies and procedures for the ongoing identification, documentation, maintenance, commemoration, and protection of residential school cemeteries or other sites at which residential school children were buried. This is to include the provision of



appropriate memorial ceremonies and commemorative markers to honour the deceased children.

76. We call upon the parties engaged in the work of documenting, maintaining, commemorating, and protecting residential school cemeteries to adopt strategies in accordance with the following principles:

    i. The Aboriginal community most affected shall lead the development of such strategies.

    ii. Information shall be sought from residential school Survivors and other Knowledge Keepers in the development of such strategies.

    iii. Aboriginal protocols shall be respected before any potentially invasive technical inspection and investigation of a cemetery site.

National Centre for Truth and Reconciliation

77. We call upon provincial, territorial, municipal, and community archives to work collaboratively with the National Centre for Truth and Reconciliation to identify and collect copies of all records relevant to the history and legacy of the residential school system, and to provide these to the National Centre for Truth and Reconciliation.

78. We call upon the Government of Canada to commit to making a funding contribution of $10 million over seven years to the National Centre for Truth and Reconciliation, plus an additional amount to assist communities to research and produce histories of their own residential school experience and their involvement in truth, healing, and reconciliation.

Commemoration

79. We call upon the federal government, in collaboration with Survivors, Aboriginal organizations, and the arts community, to develop a reconciliation framework for Canadian heritage and commemoration. This would include, but not be limited to:

    i. Amending the Historic Sites and Monuments Act to include First Nations, Inuit, and Métis representation on the Historic Sites and Monuments Board of Canada and its Secretariat.

    ii. Revising the policies, criteria, and practices of the National Program of Historical Commemoration to integrate Indigenous history, heritage values, and memory practices into Canada's national heritage and history.

    iii. Developing and implementing a national heritage plan and strategy for commemorating residential school sites, the history and legacy of residential schools, and the contributions of Aboriginal peoples to Canada's history.

80. We call upon the federal government, in collaboration with Aboriginal peoples, to establish, as a statutory holiday, a National Day for Truth and Reconciliation to honour Survivors, their families, and communities, and ensure that public commemoration of the history and legacy of residential schools remains a vital component of the reconciliation process.

81. We call upon the federal government, in collaboration with Survivors and their organizations, and other parties to the Settlement Agreement, to commission and install a publicly accessible, highly visible, Residential Schools National Monument in the city of Ottawa to honour Survivors and all the children who were lost to their families and communities.

82. We call upon provincial and territorial governments, in collaboration with Survivors and their organizations, and other parties to the Settlement Agreement, to commission and install a publicly accessible, highly visible, Residential Schools Monument in each capital city to honour Survivors and all the children who were lost to their families and communities.

83. We call upon the Canada Council for the Arts to establish, as a funding priority, a strategy for Indigenous and non-Indigenous artists to undertake collaborative projects and produce works that contribute to the reconciliation process.

Media and Reconciliation

84. We call upon the federal government to restore and increase funding to the CBC/Radio-Canada, to enable Canada's national public broadcaster to support reconciliation, and be properly reflective of the diverse cultures, languages, and perspectives of Aboriginal peoples, including, but not limited to:

    i. Increasing Aboriginal programming, including Aboriginal-language speakers.

    ii. Increasing equitable access for Aboriginal peoples to jobs, leadership positions, and professional development opportunities within the organization.

    iii. Continuing to provide dedicated news coverage and online public information resources on issues of concern to Aboriginal peoples and all Canadians,

Note 22 Annex 1
First 100 Days

including the history and legacy of residential schools and the reconciliation process.

85. We call upon the Aboriginal Peoples Television Network, as an independent non-profit broadcaster with programming by, for, and about Aboriginal peoples, to support reconciliation, including but not limited to:

    i. Continuing to provide leadership in programming and organizational culture that reflects the diverse cultures, languages, and perspectives of Aboriginal peoples.

    ii. Continuing to develop media initiatives that inform and educate the Canadian public, and connect Aboriginal and non-Aboriginal Canadians.

86. We call upon Canadian journalism programs and media schools to require education for all students on the history of Aboriginal peoples, including the history and legacy of residential schools, the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, Treaties and Aboriginal rights, Indigenous law, and Aboriginal–Crown relations.

Sports and Reconciliation

87. We call upon all levels of government, in collaboration with Aboriginal peoples, sports halls of fame, and other relevant organizations, to provide public education that tells the national story of Aboriginal athletes in history.

88. We call upon all levels of government to take action to ensure long-term Aboriginal athlete development and growth, and continued support for the North American Indigenous Games, including funding to host the games and for provincial and territorial team preparation and travel.

89. We call upon the federal government to amend the Physical Activity and Sport Act to support reconciliation by ensuring that policies to promote physical activity as a fundamental element of health and well-being, reduce barriers to sports participation, increase the pursuit of excellence in sport, and build capacity in the Canadian sport system, are inclusive of Aboriginal peoples.

90. We call upon the federal government to ensure that national sports policies, programs, and initiatives are inclusive of Aboriginal peoples, including, but not limited to, establishing:

    i. In collaboration with provincial and territorial governments, stable funding for, and access to, community sports programs that reflect the diverse cultures and traditional sporting activities of Aboriginal peoples.

    ii. An elite athlete development program for Aboriginal athletes.

    iii. Programs for coaches, trainers, and sports officials that are culturally relevant for Aboriginal peoples.

    iv. Anti-racism awareness and training programs.

91. We call upon the officials and host countries of international sporting events such as the Olympics, Pan Am, and Commonwealth games to ensure that Indigenous peoples' territorial protocols are respected, and local Indigenous communities are engaged in all aspects of planning and participating in such events.

Business and Reconciliation

92. We call upon the corporate sector in Canada to adopt the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples* as a reconciliation framework and to apply its principles, norms, and standards to corporate policy and core operational activities involving Indigenous peoples and their lands and resources. This would include, but not be limited to, the following:

    i. Commit to meaningful consultation, building respectful relationships, and obtaining the free, prior, and informed consent of Indigenous peoples before proceeding with economic development projects.

    ii. Ensure that Aboriginal peoples have equitable access to jobs, training, and education opportunities in the corporate sector, and that Aboriginal communities gain long-term sustainable benefits from economic development projects.

    iii. Provide education for management and staff on the history of Aboriginal peoples, including the history and legacy of residential schools, the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, Treaties and Aboriginal rights, Indigenous law, and Aboriginal–Crown relations. This will require skills based training in intercultural competency, conflict resolution, human rights, and anti-racism.

Newcomers to Canada

93. We call upon the federal government, in collaboration with the national Aboriginal organizations, to revise the information kit for newcomers to Canada and its citizenship test to reflect a more inclusive history of the diverse Aboriginal peoples of Canada, including

Note 22 Annex 1
First 100 Days

information about the Treaties and the history of residential schools.

94. We call upon the Government of Canada to replace the Oath of Citizenship with the following:

    I swear (or affirm) that I will be faithful and bear true allegiance to Her Majesty Queen Elizabeth II, Queen of Canada, Her Heirs and Successors, and that I will faithfully observe the laws of Canada including Treaties with Indigenous Peoples, and fulfill my duties as a Canadian citizen.

Note 22 Annex 1
First 100 Days

Note 22 Annex 1
First 100 Days

Truth and Reconciliation Commission of Canada

1500-360 Main Street
Winnipeg, Manitoba
R3C 3Z3
Telephone: (204) 984-5885
Toll Free: 1-888-872-5554 (1-888-TRC-5554)
Fax: (204) 984-5915
E-mail: info@trc.ca
Website: www.trc.ca

Note 22 Annex 1
First 100 Days

RESPONSE TO THE SUPREME COURT OF CANADA'S *CARTER* DECISION (PHYSICIAN-ASSISTED SUICIDE AND EUTHANASIA)

ISSUE

Next steps in responding to the Supreme Court of Canada's decision in *Carter v. Canada*, declaring the *Criminal Code* prohibitions on physician-assisted dying to be unconstitutional.

BACKGROUND

In February 2015, the leader of the Liberal Party introduced a motion in Parliament calling for immediate action and the appointment of a special committee to consider the ruling of the Supreme Court of Canada (SCC) in *Carter*, consult with experts and Canadians, and make recommendations for a legislative framework that respects the *Constitution*, the Charter, and the priorities of Canadians. This proposal was mentioned during the election campaign in the Liberal Party of Canada's response (August 2015) to a request for a statement of their position on the issue by the organization Dying with Dignity Canada.

Carter ruling

On February 6, 2015, in *Carter v. Canada*, the SCC unanimously declared that the sections of the *Criminal Code* that invalidate consent to one's own death (section 14) and prohibit assisted suicide (paragraph 241(*b*)) were unconstitutional because they prohibit physician-assisted death for competent adults who:

1) clearly consent to die; and
2) have a grievous and irremediable medical condition (including an illness, disease, or disability) that causes enduring suffering that is intolerable to the person.

The declaration of invalidity was suspended for 12 months to February 6, 2016, to allow time for new legislation to be passed. As the expiry of the suspension of the declaration of invalidity is approaching, a variety of issues require immediate attention.

External panel

On July 17, 2015, the previous Government announced the establishment of an External Panel on options for a legislative response to *Carter v. Canada*. The Panel is mandated to consult with Canadians, medical authorities, and the interveners in *Carter* to provide options for a federal legislative response. The Panel is mandated to submit its report to the Ministers of Health and Justice by November 15, 2015. Due to time constraints, it is unlikely that the Panel will be able to produce a report by November 15 that includes analysis of the input received by Canadians and stakeholders and options for legislative reform. If there is a desire to modify or extend the Panel's mandate, a decision would need to be made before that date.

FPT context and considerations regarding a federal legislative response

The Government will have to decide quickly on how to respond to the *Carter* decision from a criminal law perspective. Jurisdiction over the regulation of physician-assisted dying is shared between the federal and provincial and territorial governments. Parliament can legislate on physician-assisted death under the federal criminal law power, while the provinces and territories legislate on matters related to health.

s.23 s.21(1)(a) s.21(1)(b)

Most provinces and territories have worked together to launch a provincial-territorial Expert Advisory Group on Physician-Assisted Dying, which is expected to produce a report by the end of 2015, but may need more time depending on the scope of the federal response. Other consultation activities are taking place at the provincial level. Quebec has passed legislation that permits euthanasia for certain individuals who are at the end of life; this legislation will come into force in December 2015.

s.69(1)

[redacted]

Key elements of a physician-assisted dying regime (as established by federal and provincial and territorial actions) could include whether to permit physician-assisted suicide, euthanasia, or both; who would be eligible to receive assistance to die (e.g., near end of life or grievous suffering even if not life threatening); safeguards to ensure that only those who are competent, informed, and voluntarily consent to die have their lives ended; and systemic oversight measures such as a compliance review mechanism and/or a system for monitoring and publicly reporting on critical elements of the regime's operation. Justice officials continue to develop criminal law reform options pending receipt of the Panel's report and any preliminary directions. A detailed briefing package, including the criminal law reform options developed to date, can be provided.

Whether to seek an extension and considerations regarding a special committee
The SCC's declaration of invalidity of the *Criminal Code* prohibitions on assisted suicide and euthanasia will be effective starting on February 6, 2016, unless the Attorney General of Canada obtains an extension from the SCC. [redacted]

[redacted]

RECOMMENDED ACTION

[redacted]

s.21(1)(a)

s.21(1)(b)

s.23

PREPARED BY
Joanne Klineberg & Nathalie Levman
Senior Counsel
Criminal Law Policy Section

APPROVED BY
Donald K. Piragoff
Senior Assistant Deputy Minister
Policy Sector

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

FIREARMS

s.23

BACKGROUND

A number of platform commitments have been made regarding firearms. All of these initiatives, except for repealing a new prescription power in the *Criminal Code* made pursuant to the *Common Sense Firearms Licensing Act*, are the responsibility of the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness, as this Minister is responsible for the *Firearms Act* and its regulations. The RCMP Canadian Firearm Program (CFP), which reports to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness, is responsible for the general administration of the *Firearms Act*, which includes firearms registration and certain aspects of firearms licensing. The RCMP CFP is also responsible for providing the technical expertise to assist clients in interpreting and determining the classification of firearms in accordance with the *Criminal Code*. As Minister of Justice, you are responsible for the firearms-related offences, penalties, and the forfeiture provisions in the *Criminal Code* as well as the criteria defining the classification of firearms. Below is a summary of the commitments and a brief assessment of next steps and considerations.

Repealing parts of the Common Sense Firearms Licensing Act

The platform committed to repealing changes made in the *Common Sense Firearms Licensing Act* that allow restricted and prohibited firearms to be transported for prescribed purposes with a permanent Authorization to Transport that is issued as part of the licence. The platform also committed to "put decision-making about weapons restrictions back in the hands of police, not politicians.' [redacted]

Targeted investments

The platform committed to provide additional capacity to the provinces and territories ($100 million annually) to support 'guns and gangs' police task forces to take illegal guns off streets and reduce gun violence. It also committed to enhance the ability of the Canada Border Services Agency (CBSA) to detect and halt illegal guns from entering Canada. [redacted]

s.69(1)

Enhanced background checks

[redacted]

s.21(1)(a)

s.21(1)(b)

s.23

The platform also committed to restore the requirement for purchasers of firearms to show a licence and for sellers of firearms to confirm the validity of that licence before completing the sale (the *Ending the Long-gun Registry Act* made it voluntary for a seller to confirm licence validity). [redacted] .69(1)



New record-keeping requirements

Record-keeping was a legal requirement for firearms businesses prior to the introduction of the long-gun registry. [redacted]

Modify the membership of the Canadian Firearms Advisory Committee (CFAC)

Reconstituting CFAC with a more balanced membership and broadened representation could provide the government with an important consultative body as it moves forward with policy and program reforms. Given that the Minister of Public Safety is empowered under the authority of the *Department of Public Safety and Emergency Preparedness Act* to establish advisory and other committees, it is within that Minister's authority to make changes to the membership of CFAC as well as its terms of reference.

Firearms marking regulations

The Regulations were made in 2004, but not brought into force. The primary stated purpose for marking firearms is to enable law enforcement to trace crime guns, and the trafficking and stockpiling of firearms, in the interests of public safety and national security. The Regulations stipulate the markings that need to be permanently stamped or engraved on the frame or receiver of all firearms imported into, or manufactured in, Canada. [redacted] .69(1)



PREPARED BY
Paula Clarke
Counsel
Criminal Law Policy Section

APPROVED BY
Donald K. Piragoff
Senior Assistant Deputy Minister
Policy Sector

MARIJUANA LEGALIZATION

BACKGROUND

The proposal is to:

- ensure that marijuana is kept out of the hands of children, and the profits out of the hands of criminals, and to legalize, regulate, and restrict access to marijuana;
- remove marijuana consumption and incidental possession from the criminal law, and create new, stronger laws to more severely punish those who provide it to minors, those who operate a motor vehicle while under its influence, and those who sell it outside of the new regulatory framework;
- create a federal-provincial-territorial task force—and with input from experts in public health, substance abuse, and law enforcement—design a new system of strict marijuana sales and distribution, with appropriate federal and provincial excise taxes applied.

The *Controlled Drugs and Substances Act* (CDSA) and its regulations provide the legal framework for dealing with all drugs in Canada, including cannabis (marihuana). The CDSA creates a summary conviction offence in regard to possession of 30 grams or less of cannabis (marihuana) or 1 gram or less of cannabis resin ("a small amount of cannabis") that is punishable by up to six months imprisonment and/or a fine of up to $1,000. The possession of more than these amounts of these products is a hybrid offence punishable by imprisonment for up to five years less a day if prosecuted by indictment.

Federal responsibilities

Justice Canada is the lead on the National Anti-Drug Strategy. The Department is also the lead on the criminal law aspects of drug usage, in the same way as it leads on amendments to the *Criminal Code*. As Minister of Justice you will be responsible for developing options with respect to the criminal aspects of cannabis (marihuana) legalization. In developing these options, departmental officials will work closely with officials at Health Canada, Public Safety Canada, and Foreign Affairs, Trade and Development Canada. Options for moving forward will also depend on the system of sales and distribution that is developed by the task force. The Minister of Health will lead on the creation of the task force and on its mandate and timelines.

The Minister of Health is responsible for the CDSA generally. Health Canada is responsible for regulating controlled drugs and substances, including their use by licensed dealers and producers (e.g., for medical marijuana).

The RCMP is the federal lead for criminal investigations into organized crime groups and networks that pose the greatest risk to the safety and security of Canadians, including those involved in the production and distribution of illicit marijuana.

The Public Prosecution Service of Canada (PPSC) is responsible for the prosecution of drug offences. In Quebec and New Brunswick, both PPSC and the province prosecute drug offences. However, any province may conduct the prosecution where the drug offence is less serious than other offences being charged (e.g., impaired driving causing death and possession of marihuana).

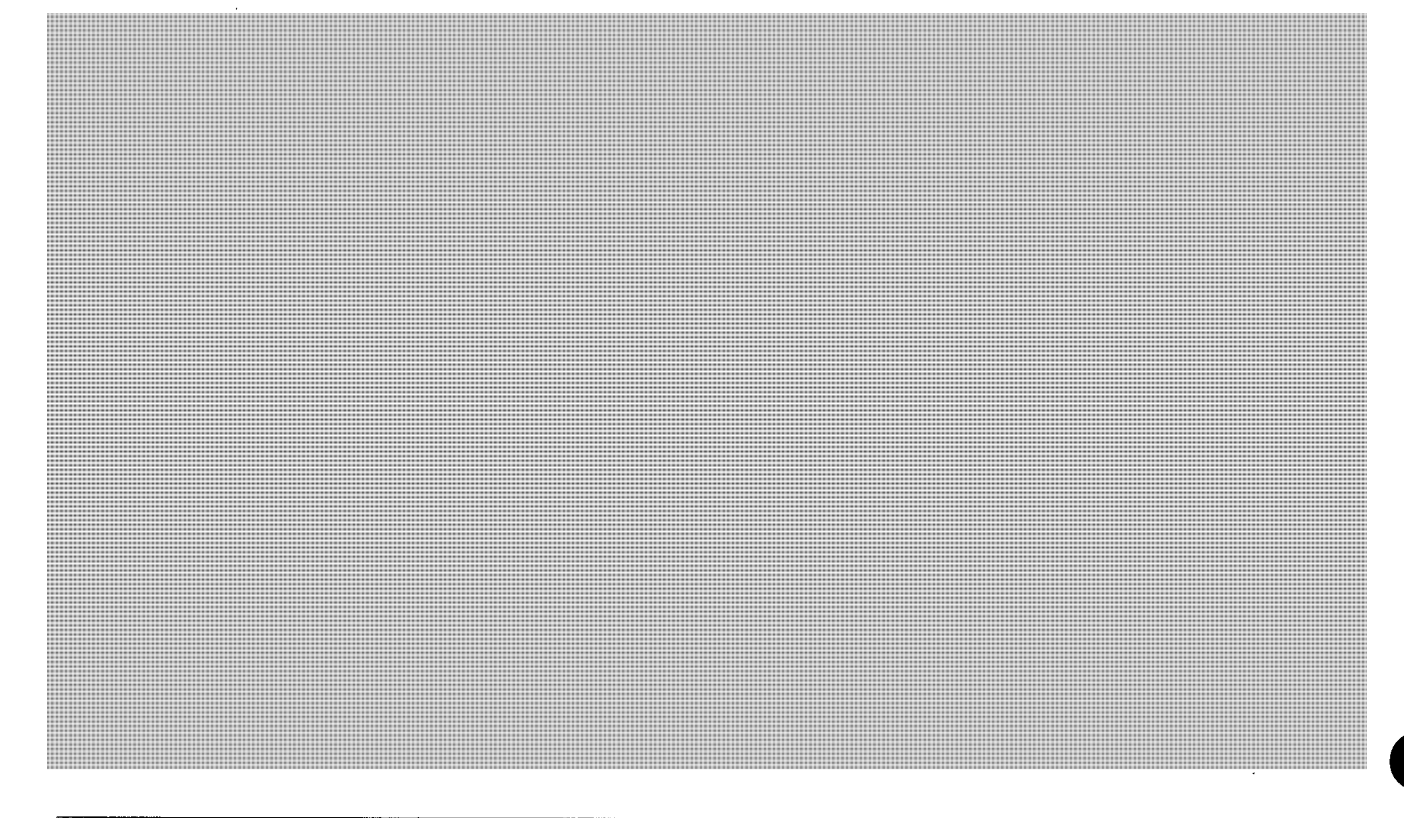
Canada Border Services Agency is responsible for managing the access of people and goods, including the prohibition of importing contraband such as drugs like cannabis, to and from Canada.

Public Safety Canada exercises a broad leadership role over departments and agencies responsible for public safety and security, including strengthening drug control policies and working with law enforcement to tackle the production and distribution of illicit marijuana.

Medical marijuana and court challenges

Charter challenges have continued in criminal and civil contexts since the introduction of the *Medical Marihuana Access Regulations* (MMAR). For example, in June 2015, a Supreme Court of Canada decision in *R. v. Smith* overturned the prohibition on possession of non-dried forms of medical marihuana. In response, Health Canada issued section 56 exemptions under the CDSA, allowing licensed producers to produce and sell cannabis oil and fresh marihuana buds and leaves in addition to dried marihuana.

With the introduction of the *Marihuana for Medical Purposes Regulations* (MMPR) in June 2013 and the repeal of the MMAR on March 31, 2014, over 300 cases were filed, arguing, primarily, that the elimination of home cultivation of marihuana for personal, medical purposes is contrary to the Charter. *Allard et al. v. Her Majesty the Queen in Right of Canada* is considered to be the lead case for these challenges (the majority of similar cases are stayed until *Allard* is decided). The plaintiffs obtained an interlocutory injunction order on March 21, 2014, which allows those who were previously authorized to possess and to produce medical marihuana, and who fit within the time period set out in the injunction order, to continue to possess and to produce under the terms of their previous MMAR licences until a decision in *Allard* is rendered. A decision, expected in fall 2015, could have significant implications on the regime (e.g., if return to home cultivation is permitted in addition to commercial production).



s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.23

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.23

PREPARED BY
Paul Saint-Denis
Senior Counsel
Criminal Law Policy Section

APPROVED BY
Donald K. Piragoff
Senior Assistant Deputy Minister
Policy Sector

s.21(1)(a)

s.21(1)(b)

Secret

MISSING AND MURDERED INDIGENOUS WOMEN AND GIRLS

BACKGROUND

A platform commitment was made to "immediately launch a national public inquiry into missing and murdered Indigenous women and girls in Canada [...] to seek recommendations on concrete actions that governments, law enforcement, and others can take to solve these crimes and prevent future ones." The proposed Fiscal Plan by the Liberal Party sets aside $40 million for this work over two years (2016/17-2017/18).

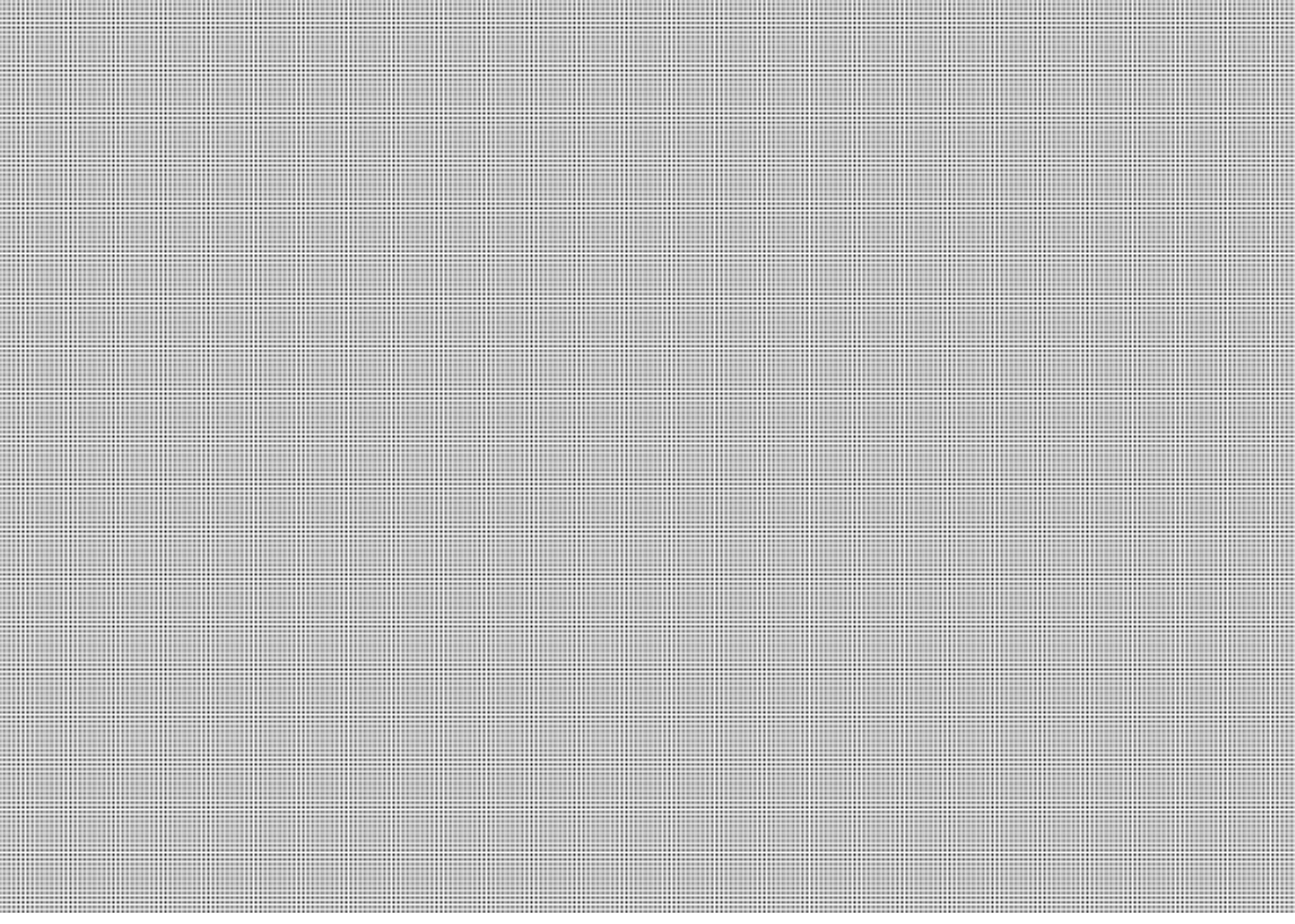
Many have called for a national inquiry and have called for justice for those who have been murdered or who have disappeared; [redacted]

The Truth and Reconciliation Commission's interim report calls for a national inquiry in recommendation 41. The Council of the Federation had earlier expressed support for a call from National Aboriginal organizations (NAOs) for a national inquiry. In addition, several international bodies have called for a national inquiry or national action plan, including the UN Committee on the Elimination of Discrimination against Women, the UN Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples, the UN Committee on the International Covenant on Civil and Political Rights, and the Inter-American Commission on Human Rights.

The provinces and territories and the NAOs have indicated that they expect to be consulted on the design of an inquiry. Other non-governmental organizations, such as the Canadian Bar Association, have also expressed interest in providing input, as well as regional and local agencies that have been funded by Justice Canada and others to work with the families of missing and murdered Indigenous women and girls.

Justice Canada is responsible for a number of programs and initiatives that aim to reduce violence against Aboriginal women and girls, and to improve justice system responses. *The Action Plan to Address Family Violence and Violent Crime Against Aboriginal Women and Girls (2015-2020)* includes additional funding ($2.5 million over 5 years) for Justice Canada-led activities, building on the earlier initiative from 2010-2015, to break intergenerational cycles of violence and abuse in Aboriginal communities and to support the development of specific victim services for families of missing and murdered Indigenous women and girls, and to develop a community of practice amongst front-line service organizations ($7.5 million over five years). Other Justice Canada programs that aim to reduce the over-representation of Aboriginal Canadians as victims and offenders include the Aboriginal Justice Strategy and the Aboriginal

Courtworker Program. Justice Canada has a history of working closely with provincial and territorial counterparts through several federal-provincial-territorial working groups, including the Subcommittee on Violence Against Aboriginal Women that reports to the Federal-Provincial-Territorial Aboriginal Justice Working Group.



RECOMMENDED ACTION

s.69(1)

[redacted]

PREPARED BY
Lisa M. Hitch
Senior Counsel
Family, Children and Youth Section

APPROVED BY
Donald K. Piragoff
Senior Assistant Deputy Minister
Policy Sector

Secret

FAMILY JUSTICE - FUNDING RENEWAL

ISSUE

Funding for federal family justice activities ends March 31, 2016. [redacted]

s.69(1)

BACKGROUND

Federal, provincial, and territorial (FPT) governments share jurisdiction over family law matters. The federal government is responsible for laws regarding marriage and divorce, and other related matters ancillary to divorce, such as child custody/access, as well as child and spousal support. Provincial and territorial (PTs) governments are responsible for couples who separate and do not divorce, as well as for the administration of justice. PTs also provide the bulk of family justice services for separating and divorcing couples. The federal government assists with these services through funding and support enforcement.

As a result, for nearly 35 years, FPT governments have responded to the needs of Canadian families through a series of successful collaborative initiatives. The *Supporting Families Experiencing Separation and Divorce Initiative* (SFI) is the latest such initiative. SFI funding for federal activities and services of $7.2 million annually ends March 31, 2016. Annual funding of $15.5 million provided to the provinces and territories to deliver family justice services, and $500,000 to non-governmental organizations to deliver family law information and training, expires March 31, 2017.

Families affected by separation or divorce

Every year, a significant number of Canadian families face the many challenges stemming from family breakdown. Between 1991 and 2011, five million Canadians experienced a separation or a divorce from their spouse. Of these, 38 percent had a child together at the time of their separation or divorce. In 2011, 2.25 million children lived in divorced or separated families (including families in which the parents had been in common-law unions).

Federal funding (vote 1)

Vote 1 funding pays for federal family law activities and services that support your mandate as Minister of Justice and that seek to alleviate the impacts of separation and divorce on Canadian families. As part of your mandate, you are responsible for federal family laws. Namely, the *Divorce Act* and its regulations (*Federal Child Support Guidelines*, *Central Registry of Divorce Proceedings*); the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act* (FOAEAA); and the *Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act* (GAPDA). Justice Canada officials deliver to you, and other federal departments, high-quality legal and policy advice and litigation support for these and other federal laws with a family law aspect (such as the *Income Tax Act* and the *Immigration and Refugee Protection Act*).

You are also responsible for the operations under the FOAEAA and the GAPDA and the Central Registry of Divorce Proceedings (CRDP). On a yearly basis, Justice Canada receives over 35,000 tracing applications, 69,000 new garnishment applications, and 10,000 licence denial/suspension applications, all of which are processed pursuant to the FOAEAA. Annually, over $175 million is garnisheed to help satisfy family support debts (primarily unpaid child

support) as a result of close to 178,000 effective applications. The FOAEAA system has been identified as a federal government-wide mission critical system due to the direct economic impact on Canadian families of the federal enforcement measures. The CRDP processes over 75,000 new applications for registration of divorce proceedings on an annual basis. The collection of this information is required to detect duplicate divorce applications in different courts across Canada.

Over the past two decades, Vote 1 initiative funding has been increasingly used to support Justice Canada's core mandate in the area of family law, allowing it to continue providing legal and policy advice, litigation support and support enforcement, as well as divorce-related services. Vote 1 funding has also allowed the federal government to play a leadership role in an area of shared jurisdiction. [redacted]

RECOMMENDED ACTION

[redacted]

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

PREPARED BY
Elissa Lieff
Senior General Counsel
Family, Children and Youth

APPROVED BY
Donald K. Piragoff
Senior Assistant Deputy Minister
Policy Sector

Secret

CALENDAR OF EVENTS – JANUARY TO JUNE 2016

TOPICS	JANUARY	FEBRUARY	MARCH	APRIL	MAY	JUNE	COMMENTS
Approval and tabling of the 2016 Annual Report Under the *Statutes Repeal Act*							Must be tabled within the first 5 days of the Calendar year in which Parliament sits
Cross Border Crime Forum	Dates TBC						To be held in Washington, D.C. Janvuary of February - Dates to be confirmed
Quintet of Attorneys General Meeting		Dates TBC					To be held in Washington, D.C. February - Dates to be confirmed
Re-Inventing Criminal Justice: the 8th National Symposium	22 & 23						To be held in Montreal
FPT ministers Meeting	Dates TBC						To be held in Quebec City Dates to be confirmed (expected late January)
2015-16 Supplementary Estimates (C)							Normally tabled in the House of Commons Mid-February Usually referred to a Parliamentary Committee
Canadian Bar Association Mid-Winter Meeting		20 & 21					To be held in Ottawa
Travel, Hospitality, Conference and Event Expenditures		26					Minister's approval is required of the submissions for the 1st quarterly update 2016-2017 (if requested)
2016-17 Main Estimates							Normally tabled in the House of Commons end of February Usually referred to a Parliamentary Committee
Presentation at the UN Committee on Economic, Social and Cultural Rights		24 & 25					Minister's approval will be sought in December 2015 Presentation expected on February 24 & 25, 2016
2016-17 Report on Plans and Priorities							Input due at TBS 2nd week of February and tabled in the House of Commons in early March
Canada's Response to the Reports under the International Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination							Minister's approval will be sought in February
National Victims of Crime Awareness Week				10 to 16			Events to occur in Ottawa
UN General Assembly Special Session on the World Drug Problem (UNGASS)				19 to 21			To be held in New York City
2016-2017 Supplementary Estimates (A)							Normally tabled in the House of Common mid-May Usually referred to a Parliamentary Committee
Travel, Hospitality, Conference and Event Expenditures					26		Minister's approval is required for the 2nd Financial Quarter 2016-2017
2015-2016 Annual report to Parliament on the Administration of the *Access to Information Act & Privacy Act* • Justice • Administrative Tribunals Support Service of Canada • Canadian Human Rights Commission • Court Administration Services							Must be tabled within 3 months after the end of the fiscal year in respect of which it is made or, if Parliament is not sitting, on any of the First 15 calendar days after it resumes

Tab H

Secret

100 PREMIERS JOURS

		Note
Onglet A	**TABLEAU SYNTHÈSE DES 100 PREMIERS JOURS**	
Onglet B	**TABLEAU SYNTHÈSE DES LITIGES**	
Onglet C	**PERSONNES CLÉS**	
Onglet D	**RÉUNIONS / INVITATIONS**	
	• Cérémonies d'assermentation de juges	1
	• Réunion annuelle des ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux responsables de la justice et de la sécurité publique	2
	• Quintet des procureurs généraux	3
	• Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis	4
	• Association du barreau canadien	5
	• Initiative de la semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels	6
Onglet E	**NOMINATIONS / VACANCES**	
	• Commissaires pour la Commission quadriennale de 2015	7
	• Tribunal des revendications particulières	8
	• Confération du titre de conseiller de la reine	9
	• Nominations par le gouverneur en conseil	10
	o Directeur des poursuites pénales	
	o Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	
	o Membres du Tribunal canadien des droits de la personne	
	o Commissaire à la magistrature fédérale	
Onglet F	**APPROBATION / INFORMATION / SIGNATURE**	
	Gestion ministérielle & financière :	
	• Budget supplémentaire des dépenses (B) pour 2015-2016	11
	• Charte de délégation du pouvoir de signature en matière financière	12
	• Propositions de financement au titre de différents programmes de paiement de transfert du Ministère	13
	• Protocoles d'entente sur la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones	14
	• Rémunération du groupe gestion du droit	15

Rapports & Communications :

- Rapports annuels 2014-2015 à déposer au Parlement 16
  - Service administratif des tribunaux judiciaires
  - Erreurs judiciaires
  - *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers*
  - Audiences d'enquête et engagements assortis de conditions
  - *Loi sur la preuve au Canada*
  - Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels
- Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015 17
- Plan prospectif de la règlementation 2015-2017 18
- Quatrième trimestre financier de 2015-2016. Dépenses de voyages, d'accueil, de conférence et d'événement. 19
- 21e/22e rapport du Canada en vertu de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* 20
- La réponse du Canada au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies 21
- Commission de vérité et réconciliation 22

Onglet G	IDENTIFICATION DES PRIORITIÉS

Dossier en cours :

- Réponse à l'arrêt *Carter* de la Cour suprême du Canada 23

Engagements :

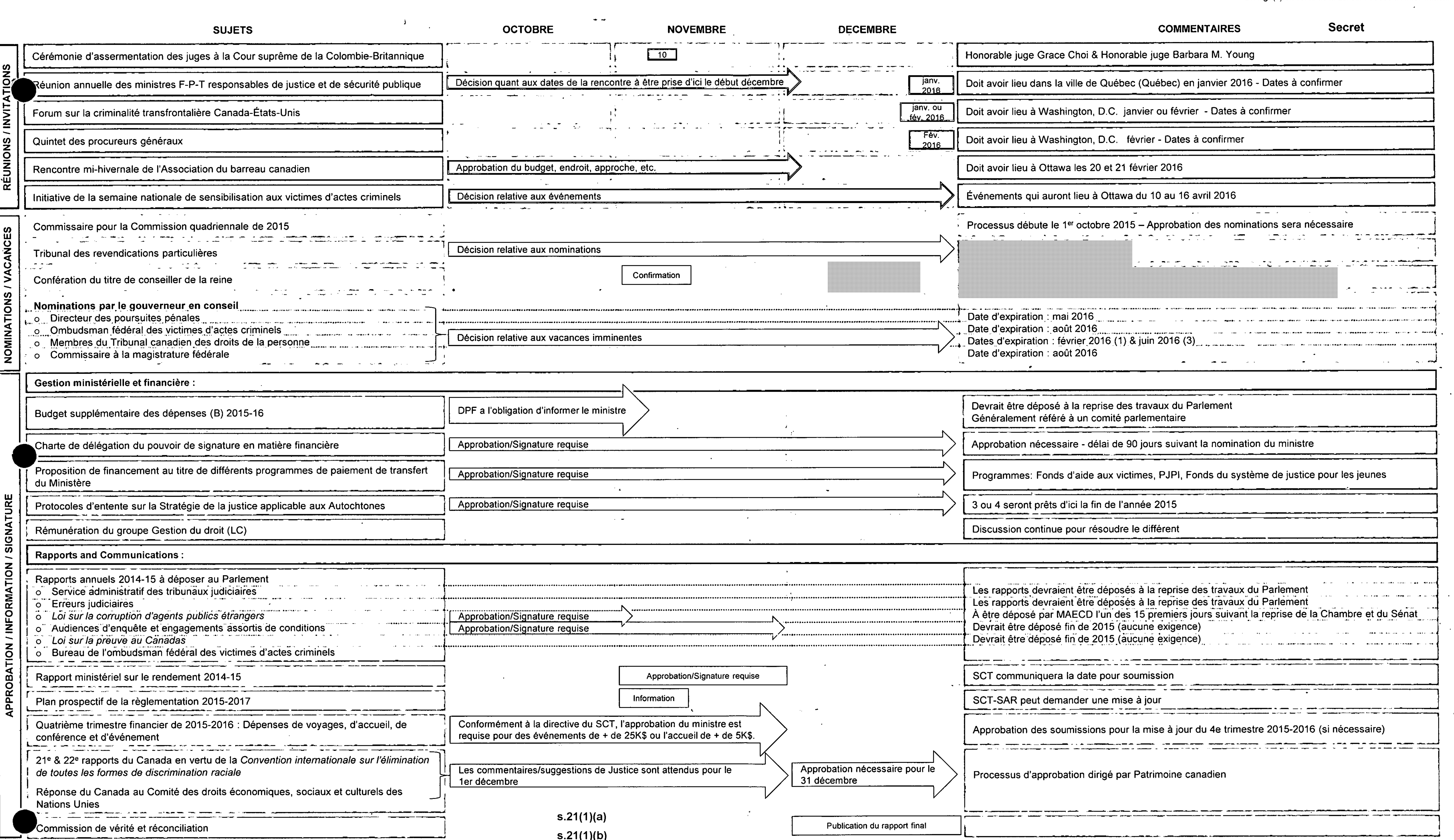
- Armes à feu 24
- Légalisation de la marihuana 25
- Femmes et filles autochtones assassinées et disparues 26

Élément budgétaire potentiel :

- Justice familiale – Renouvellement du financement 27

Onglet H	CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS DE JANVIER À JUIN 2016

Secret



	SUJETS	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	COMMENTAIRES
RÉUNIONS / INVITATIONS	Cérémonie d'assermentation des juges à la Cour suprême de la Colombie-Britannique		10		Honorable juge Grace Choi & Honorable juge Barbara M. Young
	Réunion annuelle des ministres F-P-T responsables de justice et de sécurité publique	Décision quant aux dates de la rencontre à être prise d'ici le début décembre		janv. 2016	Doit avoir lieu dans la ville de Québec (Québec) en janvier 2016 - Dates à confirmer
	Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis			janv. ou fév. 2016	Doit avoir lieu à Washington, D.C. janvier ou février - Dates à confirmer
	Quintet des procureurs généraux			Fév. 2016	Doit avoir lieu à Washington, D.C. février - Dates à confirmer
	Rencontre mi-hivernale de l'Association du barreau canadien	Approbation du budget, endroit, approche, etc.			Doit avoir lieu à Ottawa les 20 et 21 février 2016
	Initiative de la semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels	Décision relative aux événements			Événements qui auront lieu à Ottawa du 10 au 16 avril 2016
NOMINATIONS / VACANCES	Commissaire pour la Commission quadriennale de 2015				Processus débute le 1er octobre 2015 – Approbation des nominations sera nécessaire
	Tribunal des revendications particulières	Décision relative aux nominations			[redacted]
	Confération du titre de conseiller de la reine		Confirmation	[redacted]	
	Nominations par le gouverneur en conseil o Directeur des poursuites pénales o Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels o Membres du Tribunal canadien des droits de la personne o Commissaire à la magistrature fédérale	Décision relative aux vacances imminentes			Date d'expiration : mai 2016 Date d'expiration : août 2016 Dates d'expiration : février 2016 (1) & juin 2016 (3) Date d'expiration : août 2016
APPROBATION / INFORMATION / SIGNATURE	**Gestion ministérielle et financière :**				
	Budget supplémentaire des dépenses (B) 2015-16	DPF a l'obligation d'informer le ministre			Devrait être déposé à la reprise des travaux du Parlement Généralement référé à un comité parlementaire
	Charte de délégation du pouvoir de signature en matière financière	Approbation/Signature requise			Approbation nécessaire - délai de 90 jours suivant la nomination du ministre
	Proposition de financement au titre de différents programmes de paiement de transfert du Ministère	Approbation/Signature requise			Programmes: Fonds d'aide aux victimes, PJPI, Fonds du système de justice pour les jeunes
	Protocoles d'entente sur la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones	Approbation/Signature requise			3 ou 4 seront prêts d'ici la fin de l'année 2015
	Rémunération du groupe Gestion du droit (LC)				Discussion continue pour résoudre le différent
	Rapports and Communications :				
	Rapports annuels 2014-15 à déposer au Parlement o Service administratif des tribunaux judiciaires o Erreurs judiciaires o *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* o Audiences d'enquête et engagements assortis de conditions o *Loi sur la preuve au Canadas* o Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	 Approbation/Signature requise Approbation/Signature requise			 Les rapports devraient être déposés à la reprise des travaux du Parlement Les rapports devraient être déposés à la reprise des travaux du Parlement À être déposé par MAECD l'un des 15 premiers jours suivant la reprise de la Chambre et du Sénat Devrait être déposé fin de 2015 (aucune exigence) Devrait être déposé fin de 2015 (aucune exigence)
	Rapport ministériel sur le rendement 2014-15		Approbation/Signature requise		SCT communiquera la date pour soumission
	Plan prospectif de la règlementation 2015-2017		Information		SCT-SAR peut demander une mise à jour
	Quatrième trimestre financier de 2015-2016 : Dépenses de voyages, d'accueil, de conférence et d'événement	Conformément à la directive du SCT, l'approbation du ministre est requise pour des événements de + de 25K$ ou l'accueil de + de 5K$.			Approbation des soumissions pour la mise à jour du 4e trimestre 2015-2016 (si nécessaire)
	21e & 22e rapports du Canada en vertu de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* Réponse du Canada au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies	Les commentaires/suggestions de Justice sont attendus pour le 1er décembre		Approbation nécessaire pour le 31 décembre	Processus d'approbation dirigé par Patrimoine canadien
	Commission de vérité et réconciliation	s.21(1)(a) s.21(1)(b)		Publication du rapport final	

Onglet A

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.23

[redacted]

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.23

Pages 448 to / à 455

are withheld pursuant to sections

sont retenues en vertu des articles

21(1)(a), 21(1)(b), 23

of the Access to Information Act

de la Loi sur l’accès à l’information

Protégé A

PRINCIPALES PERSONNES-RESSOURCES

En général, le nouveau ministre de la Justice communique avec plusieurs principaux intervenants, notamment la juge en chef du Canada ainsi que les ministres provinciaux et territoriaux responsables de la Justice, au cours des semaines suivant son entrée en fonction. Lorsque de telles réunions sont prévues, en personne ou au téléphone, les représentants de Justice Canada préparent des documents d'information détaillés et des points de discussion pour appuyer le ministre.

La juge en chef de la Cour suprême du Canada, la très honorable Beverley McLachlin, est également présidente du Conseil canadien de la magistrature, qui comprend les juges en chef de toutes les cours supérieures du Canada. Sa biographie, ainsi que des points de discussion pour votre entretien téléphonique, se retrouvent à l'Annexe 1. Des documents d'information et points de discussion additionnels en vue d'une rencontre future vous seront remis lorsqu'une date sera confirmée.

La dernière rencontre des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) responsables de la Justice a eu lieu en octobre 2014, à Banff, Alberta. [redacted] De l'information additionnelle concernant cette réunion est disponible à la note 2. Une liste et les biographies des ministres de la Justice et procureurs généraux provinciaux et territoriaux ainsi que des points de discussion suggérés pour vos entretiens téléphoniques se retrouvent à l'annexe 2.

Des lettres de présentation aux ministres de la Justice et aux procureurs généraux provinciaux et territoriaux seront préparées, aux fins de signature, et envoyées séparément à votre bureau.

À la suite de votre nomination, la procureure générale des États-Unis, Mme Loretta Lynch, ainsi que la présidente de l'Association du Barreau canadien, Mme Janet M. Fuhrer, pourraient communiquer avec vous afin de discuter de questions d'intérêt commun. Leurs biographies et des points de discussion suggérés sont joints aux annexes 3 et 4. De l'information additionnelle concernant les prochaines réunions du Quintet des procureurs généraux se trouve à la note D-4 et celles de l'Association du Barreau canadien se trouve à la note 5.

ANNEXES

Annexe 1 : Biographie de la juge en chef du Cour suprême du Canada, la très honorable Beverley McLachlin et des points de discussion

Annexe 2 : Liste et biographies des ministres de la Justice et procureur généraux provinciaux et territoriaux et points de discussion

Annexe 3 : Biographie de la procureure générale des États-Unis, Mme Loretta Lynch et points de discussion

Annexe 4 : Biographie de la présidente de l'Association du Barreau canadien, Mme Janet M. Fuhrer et points de discussion

Biographie de la Juge en chef du Canada la très Honorable Beverley McLachlin et points d'allocutions



LA TRÈS HONORABLE BEVERLEY McLACHLIN, C.P.
JUGE EN CHEF DU CANADA

La très honorable Beverley McLachlin est née et a été élevée dans le sud de l'Alberta. Elle a fréquenté l'Université de l'Alberta à Edmonton et c'est là qu'elle a obtenu son baccalauréat ès arts avec spécialisation et sa maîtrise ès arts en philosophie, en 1964, ainsi qu'un baccalauréat en droit (LL.B), en 1968. Elle a aussi reçu plusieurs diplômes honorifiques.

La juge en chef McLachlin a complété son stage à Edmonton et a pratiqué le droit à Edmonton, Fort St. John et Vancouver de 1968 à 1971. Elle a enseigné à la Faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique de 1975 à 1981.

En 1981, la juge en chef McLachlin a été nommée à la County Court of Vancouver. Elle a accédé à la Cour suprême de la Colombie-Britannique à la fin de la même année, puis à la Cour d'appel de la Colombie-Britannique en 1986. En 1988, elle est devenue la juge en chef de la Cour suprême de la Colombie-Britannique et est restée à ce poste jusqu'à sa nomination à la Cour suprême du Canada, en 1989.

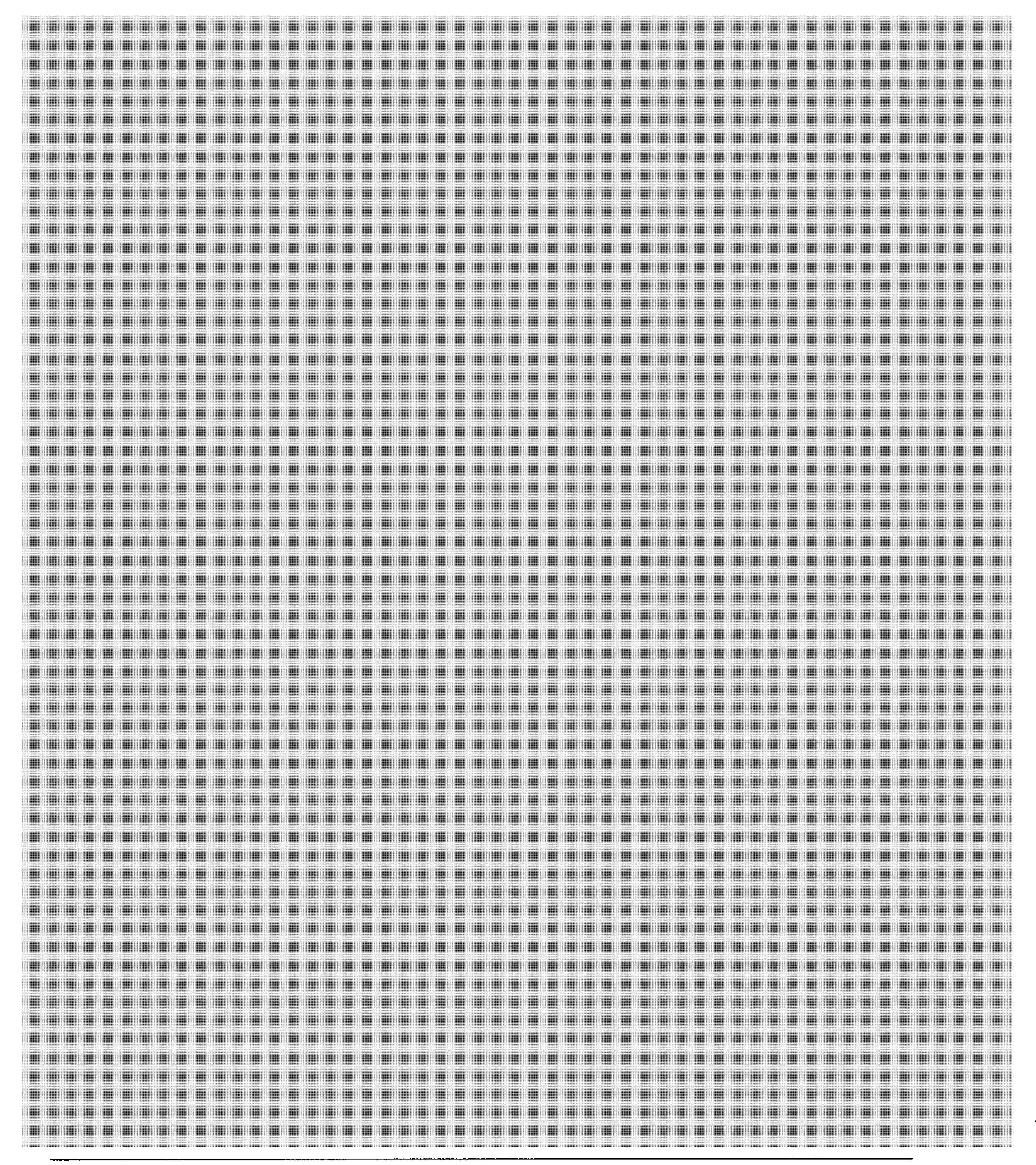
La juge en chef McLachlin a écrit de nombreux ouvrages. Elle a été présidente du Conseil canadien de la magistrature, présidente du Conseil consultatif de l'Ordre du Canada et présidente du Conseil des gouverneurs de l'Institut national de la magistrature.

Elle a été nommée juge en chef de la Cour suprême du Canada le 7 janvier 2000. Elle est également membre du Conseil privé du Canada.

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

Protégé A

Points de discussion
Appel de courtoisie avec la juge en chef du Canada



Page 460

is withheld pursuant to sections

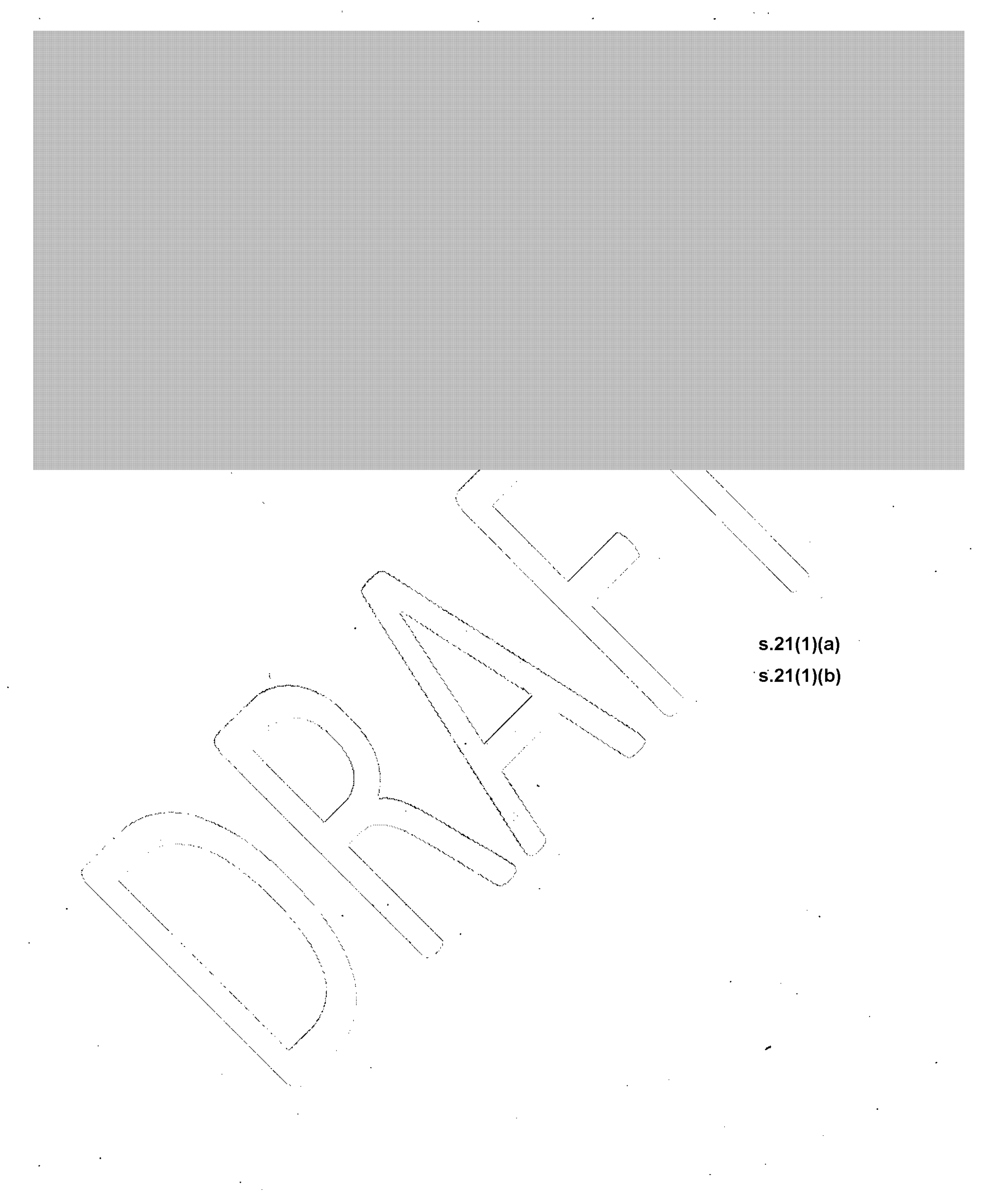
est retenue en vertu des articles

21(1)(a), 21(1)(b)

of the Access to Information Act

de la Loi sur l’accès à l’information

[redacted]



s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

PREPARED BY
Adair Crosby
Avocate-conseil
Services des affaires judiciaires,
des cours et des tribunaux administratifs

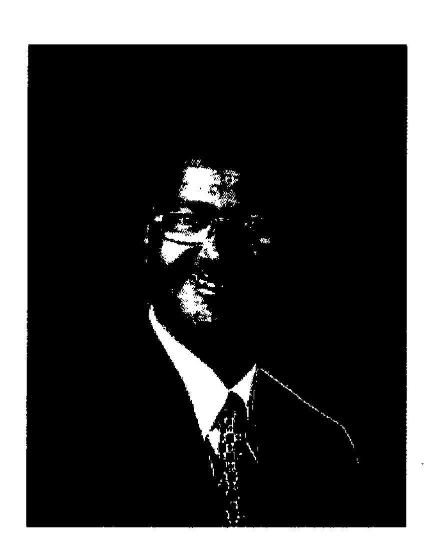
APPROVED BY
Laurie C. Wright
Sous-ministre adjointe
Secteur du droit public

Liste des ministres ou procureurs généraux des provinces et des territoires

Gouvernement	Ministère	Ministre	Sous-ministre
Canada	Justice et procureur général		William F Pentney, c.r.
	Service des poursuites pénales du Canada		Brian Saunders (Directeur des poursuites pénales)
	Sécurité publique		François Guimont
Terre-Neuve-et-Labrador	Justice et Sécurité publique	Darin King	Paul Noble
	Procureur général	Felix Collins	
Île-du-Prince-Édouard	Premier ministre de l'I.P.E. Justice, procureur général et sécurité publique	H. Wade MacLauchlan	Michele Dorsey
Nouvelle-Écosse	Justice et procureur général	Diana C. Whalen	Tilly Pillay, c.r.
	Poursuites publiques (Justice)		Martin E Herschorn (Poursuites publiques)
Nouveau-Brunswick	Justice and procureur général	Stephen Horsman	Johanne Bray
	Sécurité publique		Graig Dalton
Québec	Justice and procureur général	Stéphanie Vallée	Nathalie G. Drouin
	Poursuites criminelles et pénales		Annick Murphy (Directrice des poursuites criminelles et pénales)
	Sécurité publique	Lise Thériault	Denis Marsolais
Ontario	Procureur général	Madeleine Meilleur	Patrick Monahan
	Sécurité communautaire	Yasir Naqvi	Matt Torigian
	Services correctionnels		Stephen Rhodes
Manitoba	Justice et procureur général	Gord Mackintosh	Donna Miller
Saskatchewan	Justice et procureur général	Gordon Wyant	Kevin Fenwick
	Services correctionnels et services de police	Christine Tell	Dale McFee

Alberta	Justice et solliciteur général	Kathleen Ganley	Philip Bryden
	Procureur général		Curtis Clarke (Sous-solliciteur général délégué)
Colombie-Britannique	Justice et procureur général	Suzanne Anton	Lori Wanamaker (Sous-solliciteur général et sous-ministre)
			Richard Fyfe (sous-procureur général)
Yukon	Justice	Brad Cathers	Thomas Ullyett
Territoires du Nord-Ouest	Justice	David Ramsay	Sylvia Haener
Nunavut	Justice	Paul Okalik	Elizabeth Sanderson

Ministres de la Justice provinciaux et territoriaux



L'HONORABLE DARIN KING
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Darin King est né à Grand Bank et a été élevé à Fortune, sur la côte sud de Terre-Neuve-et-Labrador. Après ses études secondaires, il a obtenu un baccalauréat en éducation et un diplôme en services des ressources scolaires à l'Université Memorial, une maîtrise en éducation à l'Université Saint Mary's, à Halifax, et un doctorat à l'Université Northcentral en Arizona.

Avant d'être élu, M. King était PDG et directeur, Éducation, à la Commission scolaire de l'Est. Il était responsable de 127 écoles et d'environ 46 000 élèves. Pendant sa carrière en éducation, il a été titulaire de classe et a occupé divers postes de direction à l'échelle de l'école et de la commission scolaire. Il a également enseigné au deuxième cycle à l'Université Memorial et a supervisé des étudiants au doctorat.

M. King a été initialement élu à la Chambre d'assemblée en tant que député de la circonscription de Grand Bank en octobre 2007 et a été nommé secrétaire parlementaire du ministre de l'Éducation. Il a été réélu à la Chambre d'assemblée en octobre 2011.

Il a été ministre de l'Éducation; des Ressources humaines; du Travail et de l'Emploi; des Pêches et de l'Aquaculture; de la Justice; du Travail; et de l'Entreprise, du Tourisme, de la Culture et du Développement rural. Il a également été leader parlementaire du gouvernement.

En mars 2015, il a été nommé leader parlementaire du gouvernement ainsi que ministre de l'Entreprise, du Tourisme, de la Culture et du Développement rural; ministre responsable de la Research and Development Corporation; ministre de la Justice et de la Sécurité publique et ministre des Services d'incendie et d'urgence.

M. King a été membre de différents conseils et organismes et a ainsi acquis une vaste expérience en service communautaire et en développement rural.



L'HONORABLE FELIX COLLINS
PROCUREUR GÉNÉRAL
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Felix Collins est né à St. Anne's, dans la baie Placentia. À l'Université Memorial de Terre-Neuve, il a obtenu un baccalauréat ès arts en éducation en 1964, et un autre baccalauréat en arts, en 1968. Il a terminé une maîtrise en éducation à l'Université de Boston en 1972 et un baccalauréat en droit à l'Université d'Ottawa en 1995, année où il a reçu la bourse Newton Rowell pour son dévouement au sein de la fonction publique.

M. Collins a travaillé comme directeur d'école, enseignant, coordonnateur et surintendant de l'éducation jusqu'à sa retraite en 1992, année de son entrée à la faculté de droit. Il a été admis au barreau de Terre-Neuve en avril 1996 et est membre de la Law Society of Newfoundland. Il a pratiqué le droit à St. John's jusqu'en 2007. M. Collins a siégé au conseil municipal de Placentia pendant 19 ans et a été maire de la municipalité pendant 16 ans.

En février 2006, M. Collins a été élu à la Chambre d'assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador en tant que député de la circonscription de Placentia – St. Mary's dans le cadre d'une élection partielle. Il a été réélu au moment des élections générales d'octobre 2007. Comme député à la Chambre d'assemblée, M. Collins a été vice-président de plusieurs comités, président du Comité des élections et des privilèges et membre du Comité des comptes publics. Il a également assumé les fonctions de conseiller législatif pour le ministre des Ressources naturelles, et de commissionnaire responsable de l'examen des limites de la zone de développement agricole de la région urbaine de St. John's.

En octobre 2009, M. Collins a été nommé ministre de la Justice et procureur général. Il a été réélu député de Placentia – St. Mary's en octobre 2011 et a été de nouveau nommé ministre de la Justice et procureur général. Il a ensuite été ministre des Affaires intergouvernementales et autochtones d'octobre 2012 à octobre 2013, puis procureur général de janvier à septembre 2014, poste auquel il a été de nouveau nommé le 12 mars 2015.



L'HONORABLE H. WADE MacLAUCHLAN
PREMIER MINISTRE DE L'ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROCUREUR GÉNÉRAL

H. Wade MacLauchlan est né à Stanhope et c'est là qu'il a fait ses premières études avant de fréquenter l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université Yale.

Avant de se lancer en politique provinciale, M. MacLauchlan a été doyen de la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick et professeur de droit à l'Université Dalhousie. Il a été recteur de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard de 1999 à 2011. Pendant cette période, l'université a pris de l'envergure aussi bien à l'échelle régionale que nationale, a réalisé de grandes avancées en matière de recherche et de développement et s'est mise à accorder plus d'attention à l'engagement communautaire.

M. MacLauchlan est l'auteur de la biographie politique d'Alex. B Campbell, celui qui a été le plus longtemps premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. L'ouvrage est intitulé *Alex B. Campbell: The Prince Edward Island Premier Who Rocked the Cradle.*

M. MacLauchlan est très actif au sein de la collectivité. Il a notamment été membre du conseil local de la localité de North Shore; il a coprésidé la conférence de Georgetown; il a été membre du conseil de la Fédération des municipalités de l'Î.-P.-É.; enfin, il a siégé au conseil de plusieurs grandes fondations philanthropiques. Il a été reçu à l'Ordre du Canada en 2008 et à l'Ordre de l'Île-du-Prince-Édouard en 2014.

M. MacLauchlan a prêté serment comme premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard le 23 février 2015.



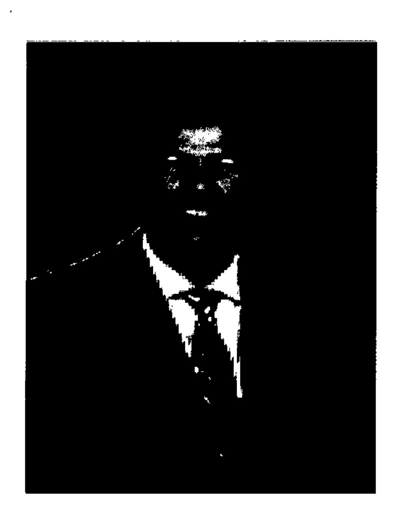
L'HONORABLE DIANA C. WHALEN
MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREURE GÉNÉRALE
NOUVELLE-ÉCOSSE

Diana C. Whalen a été élue pour la première fois à la Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Écosse comme député d'Halifax Clayton Park en 2003. Elle a été réélue en 2006 et en 2009. Elle a été élue encore une fois comme député de Clayton Park West en 2013.

Elle a été ministre des Finances et du Conseil du Trésor, ministre responsable de la Société des alcools de la Nouvelle-Écosse, ministre responsable de la loi sur la Commission des services publics et d'examen (*Utility and Review Board Act*) et ministre responsable de plusieurs lois qui relèvent généralement du portefeuille des finances et de la Société des alcools.

Elle a été conseillère en gestion et conseillère municipale pour le district 16 de la MRH.

Elle est présidente du Comité de modification des lois. Elle est membre du Comité des affaires internes.



L'HONORABLE STEPHEN HORSMAN
MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROCUREUR GÉNÉRAL
MINISTRE DE LA JUSTICE
NOUVEAU-BRUNSWICK

Stephen Horsman a reçu son diplôme de l'école secondaire d'Oromocto en 1980. Il possède un baccalauréat ès arts de l'Université St. Thomas (1985) et un baccalauréat en éducation (1986). Pendant qu'il était à St. Thomas, il a reçu deux fois le prix John Frederick Walls pour l'excellence dans les études et les sports et a été nommé six fois le joueur le plus utile de l'équipe de basketball. On l'a désigné trois fois athlète de l'année et on lui a aussi décerné le Sports Governing Board Medallion pour ses contributions exceptionnelles au sport à l'Université St. Thomas.

M. Horsman a obtenu son diplôme de l'Académie de police de l'Atlantique en 1987. Il a travaillé comme policier à la ville de Fredericton pendant 25 ans avant de prendre sa retraite. Il a de l'expérience comme enseignant suppléant et comme entraîneur et a siégé bénévolement à divers conseils et comités communautaires.

M. Horsman a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative en septembre 2014 comme député de Fredericton-Nord et a été assermenté en tant que vice-premier ministre, ministre de la Sécurité publique et procureur général, ministre de la Justice et ministre responsable des Affaires militaires le 7 octobre 2014.



STÉPHANIE VALLÉE
MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREURE GÉNÉRALE
QUÉBEC

Stéphanie Vallée a étudié à l'Université d'Ottawa et a décroché son baccalauréat en droit civil (LL.L.) en 1993. Elle a été reçue au Barreau du Québec en 1995.

De 1995 à 2007, Me Vallée a été associée au sein du cabinet Vallée & Hubert, un cabinet d'avocats à Maniwaki, et elle a occupé le poste de négociatrice en chef du gouvernement fédéral au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de 2006 à 2007.

Me Vallée est très engagée dans les affaires culturelles et a été membre du conseil d'administration de la radio communautaire CHGA (1995-2000); membre du conseil exécutif et du conseil d'administration de la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau (1999-2004); membre de l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense, district de Hull (2001-2007); membre de l'organisation de participation des parents du Collège Sacré-Cœur, à Maniwaki (2003-2006); et conseillère au Conseil du Barreau de Hull (2004-2007).

Me Vallée a été nommée ministre de la Justice du Québec en 2014.



L'HONORABLE MADELEINE MEILLEUR
PROCUREURE GÉNÉRALE
ONTARIO

[redacted] Elle est une infirmière autorisée et une avocate spécialisée dans le droit du travail et de l'emploi. Elle a été élue pour la première fois à l'Assemblée législative de l'Ontario en 2003, après plus d'une décennie en politique municipale.

s.19(1)

Avant d'être nommée procureure générale en mars 2014, Mme Meilleur a été ministre de la Culture (2003-2006), ministre des Services sociaux et communautaires (2006-2011) et ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (2011-2014). De plus, Mme Meilleur est ministre responsable des Affaires francophones depuis février 2013.

L'ambassadeur de France au Canada lui a décerné le titre de Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur en mars 2012.

En tant que ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, Mme Meilleur a établi la première Table de concertation sur les droits civils en Ontario. Elle a joué un rôle actif dans le soutien de la police, des pompiers, des agents correctionnels et d'autres premiers intervenants, et elle a dirigé avec succès les efforts visant à faire de l'Ontario la première province au Canada à rendre obligatoire l'installation de systèmes automatiques de gicleurs dans les foyers de soins pour personnes âgées ou autres personnes vulnérables.

Sous sa direction, l'Ontario a fait adopter des lois qui favorisent l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle, ainsi que l'ouverture des dossiers d'adoption. Elle a également supervisé l'adoption d'une version nouvelle et plus rigoureuse de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, bouclant ainsi 30 ans d'efforts pour mieux protéger le patrimoine ontarien.

À titre de ministre déléguée aux Affaires francophones, Mme Meilleur s'est engagée à ériger des communautés francophones plus solides grâce à des investissements massifs en éducation et en santé avec notamment l'agrandissement de l'hôpital Montfort à Ottawa.



L'HONORABLE GORD MACKINTOSH
MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL
MANITOBA

Gord Mackintosh détient des diplômes en études politiques et en droit. Il a travaillé pour la Commission des droits de la personne du Manitoba et pour la Commission canadienne des droits de la personne, puis a été par la suite sous-greffier à l'Assemblée législative du Manitoba. Quand il était avocat au sein du cabinet Thompson Dorfman Sweatman, il a travaillé à des dossiers environnementaux et a notamment conseillé Elijah Harper pendant la crise constitutionnelle du lac Meech.

M. Mackintosh a été président du Comité sur les droits des patients et a siégé aux conseils d'administration de la Rainbow Society (pour les enfants atteints de maladies potentiellement mortelles) et de l'Association manitobaine des droits et libertés.

M. Mackintosh a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative du Manitoba comme député néo-démocrate de la circonscription de St. Johns, située dans Winnipeg-Nord, en 1993 et a été réélu lors de cinq élections générales. Il a été leader parlementaire du gouvernement et ministre de la Justice et procureur général; ministre chargé de l'application de la *Loi sur la société d'assurance publique du Manitoba*; ministre des Services à la famille et du Logement et ministre responsable des Personnes handicapées; ministre des Services à la famille et de la Consommation, responsable de la Société des alcools du Manitoba et ministre de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques.

M. Mackintosh a contribué à la création de salles d'audience et de salles d'attente adaptées aux enfants victimes de crimes, de Cybertaide.ca (pour le signalement de prédateurs et de pornographie juvénile en ligne), de l'alerte *Amber* provinciale, d'un site Web sur les délinquants à risque élevé et de dispositions législatives sévères concernant les pensions alimentaires. Il a contribué aux efforts qui ont mené au resserrement des lois protégeant les enfants.

Le 29 avril 2015, M. Mackintosh a été nommé ministre de la Justice et procureur général, ministre responsable des Affaires constitutionnelles et ministre chargé de l'application de la *Loi sur la société d'assurance publique du Manitoba*.



L'HONORABLE GORDON S. WYANT, c.r.
MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL
SASKATCHEWAN

Gordon S. Wyant est né et a grandi en Saskatchewan. Il a obtenu son baccalauréat ès arts avec distinction en 1985 et son diplôme de la faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan en 1986. Peu après la collation des grades, Gordon a commencé à pratiquer le droit dans le cabinet d'avocats McKercher LLP et a continué d'y pratiquer en tant qu'associé jusqu'au moment de sa nomination au poste de procureur général.

M. Wyant a servi la communauté dans de nombreux rôles et au sein de nombreux organismes au cours des 25 dernières années, notamment auprès de la Chambre de commerce de Saskatoon, en tant que président de Centraide de Saskatoon et comme directeur fondateur de la Fondation pour la santé des enfants de la Saskatchewan.

Depuis 2000, M. Wyant est également un fonctionnaire actif. Il a été élu à titre de fiduciaire pour le Conseil des écoles publiques de Saskatoon et a présidé le Conseil pendant deux ans. Il a été élu conseiller municipal du quartier 5 en 2003 et réélu en 2006 et 2009. M. Wyant siège à de nombreux comités de conseil, notamment comme président du comité sur la planification et les opérations depuis 2006, et il est membre de deux comités permanents de la Fédération canadienne des municipalités.

M. Wyant a été nommé conseiller de la reine en 2009. Il a été élu pour la première fois comme député de Saskatoon Northwest dans une élection partielle en octobre 2010. Il a ensuite été réélu à l'élection provinciale de 2011.

Le 25 mai 2012, Gordon a été nommé par le premier ministre Brad Wall à titre de ministre de la Justice et procureur général et de leader adjoint du gouvernement. En juin 2014, M. Wyant a aussi été nommé ministre responsable de SaskBuilds.



L'HONORABLE KATHLEEN GANLEY
MINISTRE DE LA JUSTICE ET SOLLICITEURE GÉNÉRALE
ALBERTA

En plus de son doctorat en jurisprudence de l'Université de Calgary, Kathleen Ganley détient également un baccalauréat ès arts avec spécialisation en philosophie et un baccalauréat ès sciences avec spécialisation en psychologie.

En plus de diverses autres bourses, on a décerné à Mme Ganley la médaille d'argent de la faculté de philosophie ainsi que le prix d'excellence de premier cycle de l'Université de Calgary.

Avant d'amorcer sa carrière en droit, Mme Ganley a consacré un été à travailler comme intervenante aux services juridiques aux étudiants et comme assistante de recherche à RESOLVE Alberta, un réseau de recherche qui cherche à mettre fin à la violence faite aux femmes.

Mme Ganley a fait son stage à la Cour provinciale de l'Alberta de juin 2011 à mars 2012. Elle a travaillé au sein d'un cabinet d'avocats privé, se spécialisant en droit du travail, de l'emploi et des droits de la personne.

Mme Ganley fait beaucoup de bénévolat et a participé à diverses activités communautaires au fil des années, entre autres pour donner des services juridiques aux étudiants, prodiguer des soins aux patients à l'hôpital Foothills, enseigner la natation, donner des conseils pour des camps pour enfants et contribuer au théâtre communautaire.

Mme Ganley a été élue à l'Assemblée législative de l'Alberta comme députée de Calgary-Buffalo le 5 mai 2015. Elle a été nommée ministre de la Justice et procureure générale ainsi que ministre des Relations avec les Autochtones le 24 mai 2015.



L'HONORABLE SUZANNE ANTON, c.r.
MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREURE GÉNÉRALE
COLOMBIE-BRITANNIQUE

Suzanne Anton a obtenu un diplôme en mathématiques de l'Université de Victoria et un baccalauréat en droit de l'Université de la Colombie-Britannique. Avant de faire de la politique, Mme Anton était procureure de la couronne et enseignait les mathématiques au Portugal et au Nigéria.

Elle a acquis son expérience du leadership, de la gestion et des finances dans quelques-unes des plus importantes organisations de la Colombie-Britannique. Avant d'être élue à l'Assemblée législative, Mme Anton a siégé au Vancouver Park Board (2002-2005) et au conseil municipal de Vancouver (2005-2011). Elle a aussi siégé à divers conseils communautaires, conseils d'administration d'entreprises et conseils d'organisations sportives, notamment à ceux de Translink, du Vancouver Symphony Orchestra, du BC Sports Hall of Fame et de la BC Pavilion Corporation. Elle a aussi siégé au comité de la coupe Grey 2011 et du comité Vancouver 125.

Mme Anton a été la représentante de Vancouver à la Fédération canadienne des municipalités, où elle a été vice-présidente du comité chargé d'accroître la participation des femmes dans les administrations municipales et membre du comité d'examen de la gouvernance.

À titre d'administratrice de Metro Vancouver, Mme Anton a siégé au comité de gestion des déchets, au comité d'aménagement du territoire et du transport et au comité mixte UBC-Metro Vancouver.

En 2013, Suzanne Anton a été élue députée de la circonscription de Vancouver-Fraserview, après avoir mené une brillante carrière dans l'administration municipale. Elle a été nommée procureure générale et ministre de la Justice le 10 juin 2013.



L'HONORABLE BRAD CATHERS
MINISTRE DE LA JUSTICE
YUKON

Brad Cathers vit dans la circonscription de Lac Laberge depuis 1983. Avant d'être élu pour la première fois à l'Assemblée législative du Yukon en 2002, M. Cathers faisait de la politique fédérale. Il a été le président de l'association de la circonscription du Yukon pour le Parti réformiste du Canada/l'Alliance canadienne (1998-2002); un membre du Grassroots Advisory Committee on the United Alternative du Parti réformiste du Canada (1998-1999); et le représentant du Yukon au Canadian Alliance National Council (2000-2002).

M. Cathers a pour la première fois été assermenté comme membre du Cabinet en décembre 2005 et est devenu le plus jeune ministre de la Santé et leader parlementaire du gouvernement au Canada. Il a été nommé de nouveau au Cabinet en octobre 2006 et en novembre 2011. Il a été ministre de la Santé et des Services sociaux, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ministre des Services communautaires, ministre responsable de la Société d'habitation du Yukon, ministre responsable de la Commission de la santé et de la sécurité au travail du Yukon, ministre responsable de la Société des alcools du Yukon et de la Commission des loteries du Yukon et leader parlementaire du gouvernement.

M. Cathers a été leader parlementaire du gouvernement de décembre 2005 à août 2009 et de novembre 2011 à janvier 2015. Il est en ce moment leader parlementaire adjoint du gouvernement. En janvier 2015, il a été nommé ministre de la Justice et ministre responsable de la Société de développement du Yukon et de la Société d'énergie du Yukon.



L'HONORABLE DAVID RAMSAY

MINISTRE DE LA JUSTICE
TERRITOIRES DU NORD-OUEST

David Ramsay est né à Saint John, au Nouveau-Brunswick. Il a fréquenté l'Université du Nouveau-Brunswick, où il a obtenu un baccalauréat ès arts en sciences politiques et histoire, avec spécialisation en droit des Autochtones et autonomie gouvernementale.

L'expérience politique antérieure de M. Ramsay comprend cinq années à titre de conseiller municipal de Yellowknife. Il a également présidé l'Association de la circonscription progressiste-conservatrice de l'Arctique de l'Ouest (1998-2003). En 1996, la Banque de développement du Canada lui a remis le prix du jeune entrepreneur de l'année.

M. Ramsay a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest lors des élections territoriales de novembre 2003, à titre de député de la circonscription de Kam Lake, à Yellowknife. De 2003 à 2007, il a été vice-président du Comité plénier et membre du Comité permanent de la gouvernance et du développement économique, du Bureau de régie et du Comité permanent de la surveillance et de la reddition de compte. Il a été réélu en octobre 2007 et en octobre 2011, et c'est à ce moment qu'il a été assermenté comme membre du Conseil exécutif et nommé ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement et ministre des Transports. Il a été élu vice-président de la Pacific North West Economic Region en 2011 puis président en 2014.

M. Ramsay a été nommé ministre de la Justice en octobre 2013.



L'HONORABLE PAUL OKALIK
MINISTRE DE LA JUSTICE
NUNAVUT

Paul Okalik est né et a grandi à Pangnirtung, alors dans les Territoires du Nord-Ouest. Son engagement indéfectible à l'autodétermination des Inuits a émergé avec ses premières interactions avec les gouvernements. Il a vécu son adolescence dans un pensionnat à Frobisher Bay. Au début des années 1980, M. Okalik a accepté le défi d'être négociateur pour la Fédération Tunngavik du Nunavut. Il a contribué aux négociations avec le gouvernement du Canada qui ont mené à la signature historique, en 1993, de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

M. Okalik est titulaire d'un baccalauréat ès arts (B.A.) en sciences politiques et en histoire canadienne de l'Université Carleton et d'un baccalauréat en droit (LL.B) de l'Université d'Ottawa. Il a été reçu au barreau des Territoires du Nord-Ouest en février 1999, quelques mois avant la création du Nunavut.

Peu de temps après, M. Okalik est devenu le premier premier ministre du Nunavut après avoir été élu d'un commun accord par les députés de l'Assemblée législative, et il a également assumé le rôle de ministre de la Justice. Il a assumé ces fonctions de 1999 à 2008. Durant son premier mandat, il a immédiatement fait construire des écoles dans plusieurs collectivités.

De 2008 à 2011, M. Okalik a été député de l'Assemblée législative. À ce titre, il a présenté la *Loi sur l'Ordre du Nunavut*, le premier projet de loi d'initiative parlementaire adopté par l'Assemblée législative.

M. Okalik soutient activement la soupe populaire d'Iqaluit et Habitat pour l'humanité et fait du bénévolat pour ces organismes. Il parle couramment l'inuktitut et l'anglais et travaille à améliorer son français.

M. Okalik a été élu député de la circonscription d'Iqaluit Sinaa lors de la 4e Assemblée législative du Nunavut en octobre 2013.

Non-classifié/Unclassified

Talking Points

Courtesy Calls with the Provincial and Territorial Counterparts

- I am pleased that we have this opportunity to speak with each other today. Thank you for making yourself available to take my call.
- It is an honour and a privilege to assume the responsibilities of my new position as Minister of Justice and Attorney General of Canada. I look forward to working with you and the other provincial and territorial partners.

Points de discussion

Appels de courtoisie aux homologues provinciaux et territoriaux

- Je suis heureux que nous ayons l'occasion de discuter ensemble aujourd'hui. Je vous remercie d'avoir répondu à mon appel.
- C'est pour moi un honneur et un privilège d'assumer mes nouvelles responsabilités de ministre de la Justice et de procureur général du Canada. J'ai hâte de collaborer avec vous et avec les autres partenaires provinciaux et territoriaux.

- Enhancing the effectiveness of Canada's justice system is possible only with the close collaboration of the federal, provincial, and territorial governments.

- I know we share the common goal of ensuring that Canadians have a system of justice in which they can have confidence. It will be a weighty responsibility to maintain and strengthen Canada's justice system, particularly at a time of economic uncertainty.

- Une collaboration étroite entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux est essentielle pour pouvoir améliorer l'efficacité du système de justice du Canada.

- Je sais que nous partageons le même objectif, c'est-à-dire celui de nous assurer que les Canadiens et les Canadiennes ont à leur disposition un système de justice dans lequel ils peuvent avoir confiance. C'est une lourde responsabilité que de maintenir et de renforcer le système de justice du Canada, particulièrement

en période d'incertitude économique.

- The new federal government is committed to the goal of a collaborative relationship with our partners to build a stronger, safer, better Canada, and we believe Canadians share that goal.

- Le nouveau gouvernement fédéral est déterminé à entretenir une relation de collaboration avec ses partenaires afin de bâtir un Canada plus fort, plus sécuritaire et meilleur, et nous estimons que les Canadiens et les Canadiennes sont du même avis.

- I look forward to fostering relationships with you and our provincial and territorial partners as we identify ways in which to make Canada a just and fair society.

- Je suis impatient de favoriser l'établissement de relations avec vous et avec nos partenaires provinciaux et territoriaux au fur et à mesure que nous trouverons des moyens de faire du

s.13(1)
s.14

Canada une société juste et équitable.

- I would like to thank you for your valuable contribution and efforts. I hope to strengthen the partnerships on a number of fronts in the years to come.

- Je tiens à vous remercier de votre précieuse contribution. J'espère renforcer les partenariats à plusieurs égards au cours des années à venir.

[redacted]

- I understand that many of the issues that our governments have

- Je comprends que bon nombre des questions que nos gouvernements ont soulevées comme

s.14
s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

identified as priorities will be discussed.

- **I look forward to discussing them with you as we continue to find ways to improve our system of justice.**

étant des priorités feront l'objet d'une discussion.

- **J'ai bien hâte de pouvoir en discuter avec vous alors que nous continuons de trouver des moyens d'améliorer notre système de justice.**

[redacted]

PRÉPARÉ PAR
Joe Mileto
Analyste principal
Division des relations intergouvernementales et externes

APPROUVÉ PAR
Donald K. Piragoff
Sous-ministre adjoint principal
Secteur des politiques



LORETTA E. LYNCH
PROCUREURE GÉNÉRALE DES ÉTATS-UNIS

Loretta E. Lynch a été nommée procureure générale des États-Unis par le président Barack Obama en novembre 2014. Sa nomination a été confirmée par le Sénat américain le 23 avril 2015.

Auparavant, Mme Lynch a occupé le poste de procureure des États-Unis pour le district Est de New York. Ce faisant, elle est retournée au bureau qu'elle dirigeait précédemment à titre de procureure des États-Unis de 1999 à 2001, sous la présidence de William J. Clinton. Elle supervisait toutes les enquêtes fédérales criminelles et civiles, ainsi que les causes de Brooklyn, de Queens et de Staten Island, ainsi que des comtés de Nassau et de Suffolk, à Long Island.

Mme Lynch a commencé sa carrière dans le district Est en 1990, après avoir travaillé comme associée au contentieux pour un grand cabinet de New York. Mme Lynch a été directrice du bureau de Long Island de 1994 à 1998, après avoir occupé le poste de directrice adjointe des crimes généraux et directrice des entrevues initiales et des mises en accusation pour le district. Alors qu'elle était au service du bureau de Long Island, elle agissait à titre de procureure principale dans une série de procès concernant des allégations de corruption des pouvoirs publics dans la ville de Brookhaven, à Long Island.

Avant de retourner au bureau à titre de procureure des États-Unis en 2010, Mme Lynch était associée au bureau de New York de Hogan & Hartson L.L.P. Sa pratique était axée sur les litiges commerciaux, la défense en droit criminel des cols blancs et les questions de conformité d'entreprise. Elle a également concentré ses activités sur l'éducation juridique, en siégeant au conseil d'administration du National Institute for Trial Advocacy (NITA), et en donnant une série d'ateliers de plaidoirie pour le Bureau du procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Mme Lynch a aussi agi à titre d'avocàte spéciale du procureur pour le TPIR, et elle a mené une enquête spéciale sur les allégations de subornation de témoins et de faux témoignages devant le Tribunal.

Mme Lynch a obtenu un A.B., *cum laude*, du Harvard College en 1981. Elle a également obtenu un J.D. de la Harvard Law School en 1984, où elle a été conseillère pour le concours de plaidoirie de première année et membre du bureau d'aide

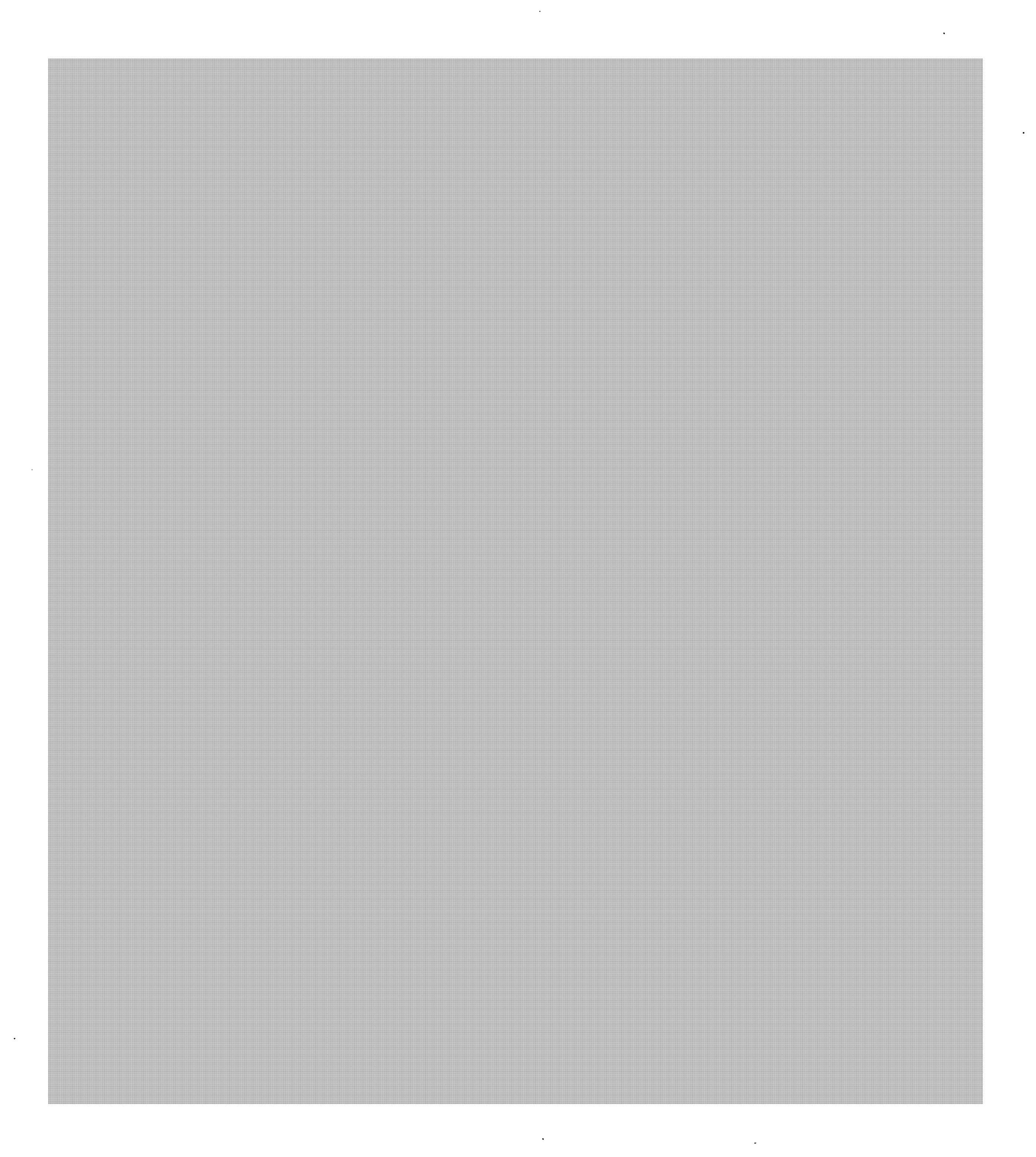
juridique et de l'association des étudiants noirs en droit de Harvard.

s.15(1)

Unclassified

Talking Points

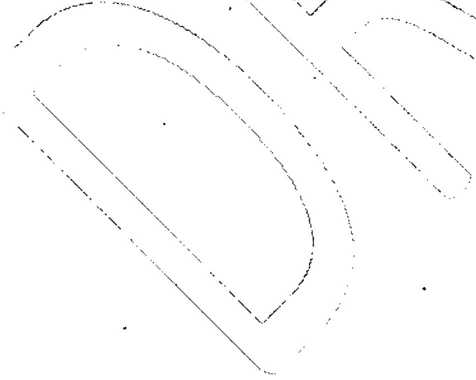
Call with United States Attorney General Loretta Lynch



[redacted]

s.15(1)

[redacted]



s.15(1)

PREPARED BY
Michelle Douglas
Director
International Relations

APPROVED BY
Donald K. Piragoff
Senior Assistant Deputy Minister
Policy Sector

Biographie de la présidente de l'Association du Barreau canadien, Mme Janet M. Fuhrer et points de discussion



JANET M. FUHRER
PRÉSIDENTE, ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN

Janet Fuhrer est associée au cabinet Ridout & Maybee s.r.l. et travaille à son bureau d'Ottawa. Elle travaillait comme avocate spécialisée en droit de la propriété intellectuelle lorsqu'elle a été admise au Barreau de l'Ontario en 1987. Mme Fuhrer est une spécialiste en droit de la propriété intellectuelle (marques de commerce et droits d'auteur) certifiée par le Barreau du Haut-Canada. Elle a été membre et présidente du Comité sur la certification des spécialistes en droit de la propriété intellectuelle du Barreau du Haut-Canada.

Mme Fuhrer a été présidente du Comité de perfectionnement professionnel de l'Association du Barreau canadien (ABC) et présidente du Conseil des sections nationales (CSN) et de la Section nationale du droit de la propriété intellectuelle. Au cours de son mandat de deux ans à titre de présidente du CSN, Mme Fuhrer a siégé au conseil d'administration, au Comité des finances et au Comité national de l'ABC. Mme Fuhrer a été présidente du Comité de planification stratégique de l'Association du Barreau de l'Ontario (OBO); elle a siégé au Comité des membres de l'OBO et elle a participé au Programme de mentorat de l'OBO à titre de mentor. Dans le cadre de son domaine de pratique, Mme Fuhrer a été présidente (2010-2011) de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada et a occupé des postes de direction au sein de l'American Intellectual Property Law Association. Mme Fuhrer a donné de nombreuses conférences et a participé à de nombreuses rencontres portant sur la propriété intellectuelle.

Dans ses temps libres, elle se passionne pour la course à pied.

Points de discussion
Appel à la présidente de l'Association du Barreau canadien, Janet M. Fuhrer

- Je vous remercie de prendre le temps de discuter avec moi aujourd'hui. Je reconnais l'importance du rôle joué par l'Association du Barreau canadien et j'espère avoir bientôt l'occasion de vous rencontrer.

- Comme vous pouvez l'imaginer, je dois absorber beaucoup d'informations au début de mon mandat à titre de ministre de la Justice et de procureur général du Canada. Toutefois, selon ce que j'ai appris jusqu'à maintenant, il est clair que les relations entre le ministère de la Justice et l'Association du Barreau canadien sont très importantes.

- J'ai hâte d'avoir l'occasion de discuter avec l'Association du Barreau canadien et de peut-être trouver des façons de travailler avec elle sur un vaste éventail de questions liées au domaine de la justice, notamment la question de l'accès à la justice.

- **Je crois comprendre que des rencontres officielles ont lieu, à divers moments au cours de l'année civile, entre des membres de l'Association du Barreau canadien et des représentants du ministère de la Justice. Il s'agit d'une pratique importante parce qu'elle permet de maintenir des liens étroits entre le ministère et l'Association du Barreau canadien.**

- **J'espère pouvoir assister à la Conférence juridique annuelle de l'Association du Barreau canadien qui aura lieu à Ottawa en août 2016.**

MISE EN GARDE : L'Association du Barreau canadien est un organisme bénévole qui défend les intérêts de la profession juridique; à ce titre, elle soumet des observations au gouvernement, comparaît devant des comités parlementaires et intervient dans des affaires judiciaires.

RÉDIGÉ PAR
Carole Willans
Conseillère juridique
Division des relations intergouvernementales et externes

APPROUVÉ PAR
Donald K. Piragoff
Sous-ministre adjoint principal
Secteur des politiques

Protégé A

CÉRÉMONIE D'ASSERMENTATION DE JUGES (L'HONORABLE JUGE CHOI & L'HONORABLE JUGE YOUNG)

SUJET

Cette note vise à vous informer d'une invitation à une cérémonie d'assermentation de juges.

CONTEXTE

À la suite des nominations de juges faites à la Cour suprême de la Colombie-Britannique, une invitation a été reçue demandant la présence d'un orateur à la cérémonie d'assermentation de l'honorable juge Grace Choi et de l'honorable juge Barbara M. Young, qui aura lieu le 10 novembre 2015, à Vancouver.

Il est pratique courante, pour le ministre de la Justice ou un représentant du Bureau de celui-ci, de participer à ces cérémonies, selon sa disponibilité. Dans le cas où le ministre ou son représentant n'est pas en mesure d'y participer, l'Unité de liaison ministérielle (ULM) travaille en partenariat avec le bureau régional compétent pour trouver un haut fonctionnaire du Ministère qui y prend part au nom du ministre. Dans les rares occasions où aucun représentant n'est disponible, une lettre de félicitations est préparée pour la signature du ministre.

L'ULM est responsable de la coordination des invitations aux cérémonies d'assermentation. Des notes d'allocution pour cette cérémonie ont déjà été demandées par l'ULM, elles seront présentées à votre Bureau aux fins d'approbation.

ACTION RECOMMANDÉE

Il est recommandé que vous-même ou un représentant de votre Bureau participez à cette cérémonie d'assermentation qui aura lieu à Vancouver. Si vous-même ou le représentant de votre Bureau n'êtes pas en mesure d'y participer, M. Bill Basran, directeur général régional de la Colombie-Britannique, serait disponible pour prononcer une allocution en votre nom.

PRÉPARÉ PAR
Sophie Bonenfant
Agente de contrôle de documents
Unité de liaison ministérielle

APPROUVÉ PAR
Julie Gauthier
Gestionnaire de l'Unité de liaison ministérielle
Secrétariat ministériel

s.13(1)
s.14
s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

Protégé B

RÉUNION ANNUELLE DES MINISTRES FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX-TERRITORIAUX RESPONSABLES DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

SUJET

[redacted]

CONTEXTE

[redacted]

ACTION RECOMMANDÉE

[redacted]

PRÉPARÉ PAR
Joe Mileto
Analyste principal
Division des relations
intergouvernementales et externes

APPROUVÉ PAR
Donald K. Piragoff
Sous-ministre adjoint principal
Secteur des politiques

Secret

FORUM SUR LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE CANADA-ÉTATS-UNIS

SUJET

Il vous est demandé de participer au Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis.

CONTEXTE

La prochaine réunion ministérielle dans le cadre du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis (FCT), qui sera organisée par le secrétaire à la Sécurité intérieure des États-Unis (É.-U.), devrait avoir lieu en janvier ou en février 2016 à Washington, District de Columbia.

s.15(1)

Créé en 1997, le FCT porte sur une vaste gamme de problèmes de criminalité transnationale touchant de nombreuses administrations de chaque pays, comme la contrebande; le crime organisé; la fraude par marketing de masse; la cybercriminalité; le terrorisme et d'autres problèmes transfrontaliers émergents. [redacted]

Historiquement, le FCT était un effort conjoint du ministère de la Sécurité publique du Canada, du ministère de la Justice du Canada et du département de la Justice des É.-U. En 2010, le département de la Sécurité intérieure des É.-U. est devenu partenaire du groupe. Dans sa forme actuelle, il est coprésidé, du côté des É.-U., par la procureure générale et le secrétaire à la Sécurité intérieure et, du côté canadien, par les ministres de la Sécurité publique et de la Justice. Depuis la mise sur pied du FCT, des réunions ministérielles ont eu lieu régulièrement, en alternance au Canada et aux É.-U.

L'ordre du jour évolutif et le plan de travail du FCT sont proposés par un comité directeur formé d'un représentant de haut niveau du département de la Justice des É.-U., du département de la Sécurité intérieure des É.-U., de Justice Canada et de Sécurité publique Canada. Au sein du comité directeur, le Ministère est représenté par le sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques. Son rôle en tant que coprésident canadien du comité directeur est appuyé par la Section de la politique en matière de droit pénal, qui est responsable principalement au sein de Justice Canada des liens avec le secrétariat du FCT du ministère de la Sécurité publique pour ce qui est des questions liées à la réunion ministérielle du FCT. Conformément à ce qui se fait depuis longtemps, le Canada organiserait une réunion du comité directeur avant la réunion ministérielle dans le cadre du FCT afin de peaufiner l'ordre du jour.

La dernière réunion ministérielle dans le cadre du FCT a eu lieu à Ottawa en mars 2012 [redacted]

ACTION RECOMMANDÉE

Votre participation à la réunion ministérielle dans le cadre du FCT en janvier ou février 2016 est recommandée. Le FCT est un outil important pour faire progresser les efforts des représentants canadiens et américains en matière d'application de la loi et de poursuites pour lutter contre les crimes transnationaux qui ont des répercussions sur les deux pays. La réunion ministérielle dans le cadre du FCT se caractérise par des discussions avec vos homologues des É.-U. et elle constitue une excellente occasion d'établir des liens.

s.15(1)

PRÉPARÉ PAR
Erin Mckey
Avocate
Section de la politique en matière de droit pénal

APPROUVÉ PAR
Donald K. Piragoff
Sous-ministre adjoint principal
Secteur des politiques

s.15(1)
s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

Protégé B

QUINTET DES PROCUREURS GÉNÉRAUX

SUJET

Une réunion annuelle des procureurs généraux de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis aura lieu à Washington, District de Columbia, en février 2016. La réunion du Quintet des procureurs généraux dure toute une journée et permet de traiter les questions juridiques d'intérêt commun, comme le terrorisme et la cybercriminalité.

CONTEXTE

La réunion inaugurale du Quintet des procureurs généraux a eu lieu en novembre 2009 à Londres (Angleterre). Les réunions suivantes ont eu lieu à Washington, District de Columbia, (avril 2010), à Sydney, Australie (juillet 2011), à Ottawa, Canada (juin 2012), à Auckland, Nouvelle-Zélande (mai 2013) et à Londres en Angleterre (2014).

La réunion du Quintet de 2015 a été reportée au début de 2016 étant donné qu'il y avait plusieurs nouveaux procureurs généraux. La date précise de cette réunion n'a pas encore été fixée, mais on s'attend à ce que ce soit en janvier 2016 à Washington, District de Columbia.

Habituellement, les procureurs généraux de chaque pays et quelques hauts fonctionnaires participent à la réunion. Par conséquent, le Quintet est une occasion de participer à de franches discussions entre homologues.

Il n'y a pas de services de secrétariat à l'appui de la réunion; chaque année, le pays hôte est responsable d'élaborer l'ordre du jour et de coordonner la réunion. Les dernières réunions du Quintet portaient sur le terrorisme, les combattants terroristes étrangers, le renseignement de sécurité et les éléments de preuve, et la cybercriminalité [redacted]

ACTION RECOMMANDÉE

Votre présence sera requise à cette réunion ministérielle, qui devrait avoir lieu en février 2016. La réunion du Quintet est caractérisée par de franches discussions avec vos homologues et offre une excellente occasion de créer des liens avec des alliés essentiels dans la lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme.

PRÉPARÉ PAR	APPROUVÉ PAR
Michelle Douglas	Donald K. Piragoff
Directrice	Sous-ministre adjoint principal
Relations internationales	Secteur des politiques

Protégé B

ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN

SUJET

L'Association du Barreau canadien (ABC) pourrait vous inviter à participer à l'Assemblée mi-hivernale qui aura lieu les 20 et 21 février 2016 à Ottawa, Ontario. De plus, l'ABC vous invitera certainement à sa conférence juridique annuelle, prévue du 12 au 14 août 2016, également à Ottawa.

CONTEXTE

L'ABC est un organisme bénévole qui représente environ 37 000 avocats, juges, notaires, professeurs de droit et étudiants en droit à travers le Canada. Son mandat consiste notamment à améliorer le droit, l'administration de la justice et l'accès à la justice. Il fait également la promotion de l'égalité au sein de la profession juridique et du système de justice; il améliore les connaissances, les compétences, les normes éthiques et le bien-être de la profession juridique; il représente la profession juridique à l'échelle nationale et internationale, et il défend les intérêts de ses membres. Grâce au travail de ses sections, de ses comités et de ses groupes de travail tant à l'échelle nationale qu'au niveau de ses directions, l'ABC est souvent considérée comme un important défenseur de causes qui intéressent tant la profession juridique que le public.

Justice Canada entretient une relation de longue date avec l'ABC. Par exemple, les ministres de la Justice participent traditionnellement à la Conférence juridique de l'ABC (tenue tous les ans en août) pour assister à la « Séance de discussion avec le ministre », laquelle comprend une allocution plénière suivie d'une séance de *Questions et Réponses* avec les membres de l'ABC. D'autres exemples de cette relation comprennent la Journée des sections nationales organisée tous les ans conjointement par Justice Canada et l'ABC (maintenant à sa 27e édition), au cours de laquelle les représentants de Justice Canada rencontrent des experts du secteur privé pour discuter d'une vaste gamme de sujets, comme le droit autochtone, le droit constitutionnel et les droits de la personne, la justice pénale, la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information, et le droit de la propriété intellectuelle. Normalement, la Journée des sections nationales a lieu en octobre, mais en raison des élections, elle a été reportée en février 2016. C'est généralement le sous-ministre ou son remplaçant qui participe à l'Assemblée mi-hivernale de l'ABC (organisée en février chaque année).

ACTION RECOMMANDÉE

Votre présence n'est pas requise à l'Assemblée mi-hivernale de l'ABC en février 2016; cependant, il est recommandé que vous demandiez au sous-ministre ou à son remplaçant d'y aller à votre place si vous y êtes invité. Il est recommandé que vous participiez à la Conférence juridique de l'ABC en août 2016.

PRÉPARÉ PAR
Carole Willans
Avocate
Division des relations intergouvernementales et externes

APPROUVÉ PAR
Donald K. Piragoff
Sous-ministre adjoint principal
Secteur des politiques

Protégé A

INITIATIVE DE LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

SUJET

Votre approbation sera sollicitée en vue de poursuivre l'initiative de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels (Semaine des victimes).

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

CONTEXTE

La Semaine des victimes est une initiative annuelle de sensibilisation du gouvernement du Canada, dirigée par le Centre de la politique concernant les victimes (CPV) de Justice Canada.

[redacted]

La Semaine des victimes a pour objectif de sensibiliser la population au sujet des enjeux qui touchent les victimes d'actes criminels au Canada, ainsi qu'au sujet des programmes, des services et des lois en place pour aider les victimes d'actes criminels et leurs familles à jouer un rôle plus actif dans le système de justice pénal. La Semaine des victimes compte trois volets qui aident Justice Canada à atteindre cet objectif : le financement de projets et d'activités communautaires par l'intermédiaire du Fonds d'aide aux victimes de Justice Canada; le symposium fédéral annuel qui marquera le lancement officiel de la Semaine des victimes, et le site Internet du Ministère sur la Semaine des victimes.

Chaque année, un financement est offert par l'intermédiaire du Fonds d'aide aux victimes de Justice Canada pour permettre à des organisations de partout au pays de planifier des projets et des événements dans leurs collectivités. En 2015, le Fonds d'aide aux victimes a contribué à 190 événements et projets dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada. Les organisations ont reçu une contribution financière maximum de 10 000 $ pour leurs projets et événements visant à sensibiliser les gens de leurs collectivités aux enjeux qui touchent les victimes. Un appel pour des propositions est normalement lancé en septembre et les demandeurs sont tenus de soumettre une proposition de financement dans le mois suivant ledit lancement pour permettre l'examen, en temps opportun, de toutes les propositions reçus.

Au cours des 10 dernières années, le symposium fédéral à Ottawa est devenu un événement incontournable pour la communauté des victimes au Canada, et des défenseurs importants des droits des victimes, ainsi que des victimes d'actes criminels, se font un point d'honneur d'y être chaque année. Des représentants d'organisations offrant des services aux victimes participent à l'événement chaque année pour acquérir de nouvelles compétences et pour découvrir des pratiques exemplaires qui pourront ensuite être appliquées dans leur travail quotidien. Le symposium démontre l'engagement du gouvernement du Canada envers les victimes d'actes criminels et envers ceux qui soutiennent ces derniers et qui leur offrent des services. Le mot

d'ouverture est généralement prononcé par le ministre de la Justice, qui est souvent accompagné par le ministre de la Sécurité publique.

Enfin, le site Internet du ministère portant sur la Semaine des victimes offre des ressources utiles aux victimes d'actes criminels, ainsi que la section « Échanger sur nos expériences », où l'on présente des vidéos, des essais photographiques et des témoignages écrits afin de contribuer à sensibiliser le public aux enjeux qui touchent les victimes.

ACTION RECOMMANDÉE

Une note d'information sera présentée à votre bureau pour solliciter votre approbation en vue de poursuivre l'initiative de la Semaine des victimes.

PRÉPARÉ PAR
Laura Le Blanc
Analyste des politiques
Centre de la politique concernant les victimes

APPROUVÉ PAR
Donald K. Piragoff
Sous-ministre adjoint principal
Secteur des politiques

s.19(1) s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.21(1)(c)

Secret

COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION QUADRIENNALE DE 2015

SUJET

La Commission quadriennale d'examen de la rémunération des juges de 2015 a commencé ses travaux le 1er octobre 2015. [redacted]

s.69(1)

CONTEXTE

Le processus de la Commission quadriennale a été établi en vertu de la *Loi sur les juges* à la suite du *Renvoi sur les juges de l'Î.-P.-É.* de 1997 de la Cour suprême du Canada. La Commission a pour objectif de protéger le principe constitutionnel de l'indépendance judiciaire en interposant un filtre entre la magistrature et le gouvernement, et de dépolitiser le processus de fixation de la rémunération des juges. Conformément au paragraphe 26.1(1) de la *Loi*, la Commission est composée de trois membres : une personne nommée par la magistrature, une autre par le gouvernement et un président choisi conjointement par les deux personnes nommées. Les personnes nommées par la magistrature et le gouvernement sont respectivement [redacted]

ACTION RECOMMANDÉE

s.69(1)

[redacted]

ANNEXE

Annexe 1: Biographies de [redacted]

Note 7
100 premiers jours

PRÉPARÉ PAR
Anna Dekker
Conseillère juridique
Services des affaires judiciaires, des cours et des tribunaux administratifs

APPROUVÉ PAR
Laurie Wright
Sous-ministre adjointe
Secteur du droit public

Pages 505 to / à 506

are withheld pursuant to sections

sont retenues en vertu des articles

19(1), 21(1)(a), 21(1)(b), 21(1)(c)

of the Access to Information Act

de la Loi sur l’accès à l’information

s.21(1)(a)

s.21(1)(b)

Protégé B

TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES

SUJET

[redacted]

CONTEXTE

Le Tribunal des revendications particulières a été établi en octobre 2008 par la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* afin de traiter des revendications des Premières Nations portant sur l'administration de leurs terres et de leurs biens ou sur des violations de traités historiques. Les membres du Tribunal doivent être des juges de cours supérieures, détachés de leurs cours à temps plein ou à temps partiel. Avant qu'un juge ne devienne membre du Tribunal, il doit d'abord être ajouté à une liste. Les membres du Tribunal sont ensuite nommés à partir de la liste pour une période de cinq ans.

Les nominations au Tribunal requièrent le consentement du juge et de son juge en chef. Comme les cours supérieures ont généralement peu de capacité de rechange, il a été difficile d'obtenir le consentement des juges en chef. Pour y remédier, de nouveaux postes judiciaires ont été créés pour les cours à partir desquels il est prévu que des juges soient nommés – les cours supérieures de première instance de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec.

Le Tribunal est composé au maximum de six membres à temps plein (ou d'une combinaison de membres à temps plein et de membres à temps partiel pour atteindre six équivalents temps plein (ETP)). Actuellement, il y a sept juges sur la liste, mais le Tribunal n'a que deux ETP. Le seul membre à temps plein est le président du Tribunal, le juge Harry Slade de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Il y a deux membres à temps partiel, un du Québec et un de l'Ontario, qui ensemble constituent le deuxième membre à temps plein.



[redacted]

[redacted]

ACTION RECOMMANDÉE

[redacted]

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

PRÉPARÉ PAR
Patrick Xavier
Avocat
Services des affaires judiciaires, des cours et des tribunaux administratifs

APPROUVÉ PAR
Laurie Wright
Sous-ministre adjointe
Secteur du droit public

Protégé A

CONFÉRATION DU TITRE DE CONSEILLER DE LA REINE

SUJET

La nomination de fonctionnaires à titre de conseiller de la reine (c.r.) est faite sous la recommandation du ministre de la Justice au gouverneur en conseil. Le gouvernement fédéral a revu cette pratique en 2013 et, depuis, chaque année, sept avocats sont nommés à l'occasion de l'anniversaire du Statut de Westminster, le 11 décembre.

CONTEXTE

Le statut de c.r. est octroyé dans l'exercice de la prérogative de la Couronne. Être nommé c.r. est une marque de reconnaissance visant à rendre hommage aux avocats ayant fait preuve d'un service exemplaire à l'égard de la société canadienne grâce à leur dévouement envers le droit et notre système de justice. Le processus fédéral de nomination de c.r. a été suspendu en 1993 et a été réinstauré en 2013 avec la nomination de sept avocats. Cet exercice a été réitéré en 2014 avec la nomination de sept autres avocats. L'admissibilité fédérale est limitée aux employés de l'administration publique fédérale.

Le statut de c.r. est aussi octroyé dans certaines provinces, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador. La plupart des provinces qui octroient le statut de c.r. ont formé des comités consultatifs de différente taille et constitution, certains comprenant des juges, des membres du barreau et des fonctionnaires provinciaux. Les processus reposent, pour la plupart, sur la présentation de demandes, alors que d'autres font appel aux propositions des membres du public. Les critères d'admissibilité varient, tout comme l'exigence relative au nombre d'années depuis l'admission du candidat au barreau (entre cinq et quinze ans).

Afin de s'assurer que les nominations sont perçues comme étant véritablement fondées sur le mérite, un processus de sélection est mené au niveau fédéral dans le cadre duquel un appel de candidatures est lancé sur la base de critères tels que les réalisations professionnelles. En ce qui a trait aux dernières nominations, les mises en candidatures ont été obtenues par l'intermédiaire du Bureau du sous-ministre et examinées par un comité consultatif, composé de représentant du Cabinet du Juge-avocat général, des Services des poursuites pénales du Canada et du Bureau du Conseil privé (BCP), avant d'être soumises à votre prédécesseur aux fins d'approbation.

Lorsque le nom des candidats est confirmé, l'Unité des affaires du Cabinet et parlementaires participe à la préparation des documents (p. ex., décret et recommandation ministérielle) devant être soumis au gouverneur en conseil aux fins d'approbation.

OPTION RECOMMANDÉE

Si vous souhaitez nommer des c.r. avant le 11 décembre 2015, il est nécessaire de confirmer les candidats potentiels le plus tôt possible en novembre. Le comité consultatif s'est rencontré et une liste de candidats recommandés a été dressée et est prête pour votre considération. Selon l'échéancier habituel, pour que les propositions de candidatures soient remises au gouverneur en conseil, il faudrait que tous les documents soient soumis au BCP avant la mi-novembre. Après cette date, une lettre de demande d'examen urgent sera requise et un appel au président du Conseil du Trésor devra être effectué.

PRÉPARÉ PAR
Jacinthe Lareau
Conseillère spéciale
Secrétariat ministériel

APPROVÉ PAR
Yanike Legault
Directrice
Secrétariat ministériel

Protégé A

NOMINATIONS PAR LE GOUVERNEUR EN CONSEIL

SUJET

Le Bureau du Conseil privé (BCP) fournit régulièrement une liste des futurs postes à pourvoir dans les organismes qui relèvent de Justice Canada. Selon la liste reçue en septembre 2015, sept nominations prendront fin entre février et août 2016 et il faudra décider de les renouveler ou non.

CONTEXTE

Justice Canada a la responsabilité de recommander au gouverneur en conseil un certain nombre de nominations à diverses organisations faisant partie du portefeuille. Les sept nominations suivantes nécessiteront votre attention.

Directeur des poursuites pénales
Brian J. Saunders (Ontario), la nomination prend fin le 27 mai 2016.

Les représentants de Justice Canada présument qu'une note d'information a été rédigée par le Service des poursuites pénales du Canada à cet effet.

Ombudsman fédéral pour les victimes d'actes criminels
Susan O'Sullivan (Ontario), la nomination prend fin le 15 août 2016.

Membres du Tribunal canadien des droits de la personne
Edward Peter Lustig (Ontario), la nomination à temps partiel prend fin le 17 février 2016.
Ricki Theresa Johnston (Alberta), la nomination à temps partiel prend fin le 5 juin 2016.
Sophie Marchildon (Ontario), la nomination à temps plein prend fin le 5 juin 2016.
Ronald Sydney Williams (Ontario), la nomination à temps partiel prend fin le 5 juin 2016.

Commissaire à la magistrature fédérale
William Brooks (Ontario), la nomination prend fin le 14 août 2016.

Le processus visant à renouveler ou non une nomination est réalisé par votre bureau, qui communique directement avec les personnes nommées. Si vous décidez de procéder à une nomination ou de renouveler une nomination, votre agent responsable doit transmettre les directives au Secrétariat ministériel du Ministère, ainsi que le nom de la personne nommée, son lieu de résidence, son titre, la durée et la nature de la nomination (temps partiel ou temps plein). Le Secrétariat ministériel prendra les dispositions pour qu'une recommandation au gouverneur en conseil et une recommandation ministérielle soient préparées et transmises à votre bureau dans les délais prescrits.

ACTION RECOMMANDÉE

Le premier renouvellement à survenir est en février 2016 et il concerne Edward Peter Lustig, nommé membre à temps partiel du Tribunal canadien des droits de la personne en 2008. Au cours des prochaines semaines, des instructions de votre bureau seront requises au sujet du renouvellement ou de l'annulation de cette nomination.

Si vous décidez de ne pas renouveler une nomination, le BCP vous recommande d'en informer la personne suffisamment tôt pour lui permettre d'organiser ses affaires personnelles et professionnelles. Des modèles de lettres de non renouvellement peuvent être fournis.

Dans le cas des autres postes qui deviendront vacants, des instructions seront sollicitées d'ici la fin de 2015 ou le début de 2016.

PREPARÉ PAR
Jacinthe Lareau
Conseillère spéciale
Secrétariat ministériel

APPROUVÉ PAR
Yanike Legault
Directrice
Secrétariat ministériel

s.69(1)

Secret

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) POUR 2015-2016

SUJET

Le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour 2015-2016 sera déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor une fois que le Parlement reprendra les travaux parlementaires. [redacted]

CONTEXTE

Le président du Conseil du Trésor dépose les Budgets supplémentaires des dépenses au printemps (Budget supplémentaire des dépenses (A)), à l'automne (Budget supplémentaire des dépenses (B)), et à l'hiver (Budget supplémentaire des dépenses (C)) afin d'obtenir l'autorisation du Parlement pour ajuster le plan de dépenses du gouvernement, comme en témoignent le budget des dépenses de cet exercice financier. Le financement du budget des dépenses est prévu dans le budget fédéral et est, par conséquent, inscrit dans le cadre financier déjà en place.

Les Budgets supplémentaires des dépenses servent à deux fins. D'abord, ils cherchent l'autorité pour les niveaux de dépenses révisées que le Parlement sera appelé à approuver dans une loi de crédits. Deuxièmement, ils fournissent au Parlement des informations sur les changements dans les dépenses estimées à être faites sous l'autorité des lois déjà adoptées par le Parlement.

Le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour 2015-2016 est le deuxième budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016. Les éléments inclus sont les présentations au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) approuvé (par le SCT) et un protocole d'entente de transfert de fonds à un autre ministère du gouvernement, également approuvé au cours de l'exercice financier en cours.

ACTION RECOMMANDÉE

Une note d'information, incluant les épreuves en page finales approuvées par la Dirigeante principale des finances qui seront déposées au Parlement, sera préparée à la fin du processus du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour votre information. De plus, des documents d'information seront préparés pour votre référence dans l'éventualité où vous devriez comparaître devant un comité parlementaire.

PRÉPARÉ PAR
Simon Lemieux
Gestionnaire
Liaison et Coordination

APPROUVÉ PAR
Marie-Josée Thivierge
Sous-ministre ajointe et dirigeante principale des Finances
Secteur de la gestion et de la dirigeante principale des Finances

Protégé A

CHARTE DE DÉLÉGATION DU POUVOIR DE SIGNATURE EN MATIÈRE FINANCIÈRE

SUJET

Votre signature sera requise sur la Charte de délégation du pouvoir de signature en matière financière du Ministère. Il est suggéré que la Charte soit lue en parallèle avec les notes d'appui.

CONTEXTE

La Directive du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) sur la délégation des pouvoirs financiers pour les dépenses stipule que les mécanismes de contrôle relatifs à tous les pouvoirs financiers délégués soient examinés et mis à jour une fois par année, au minimum. Aucune personne n'est autorisée à exercer des pouvoirs financiers à moins que le ministre compétent ou le sous-ministre compétent n'ait délégué formellement, par écrit, ces pouvoirs en application des articles 33 et 34 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). La Charte de délégation comprend deux autres domaines pour les articles 32 et 41 de la LGFP en ce qui a trait à l'engagement des dépenses et au contrôle des engagements, et au pouvoir d'exécuter une opération (passation de marchés) respectivement. La délégation écrite est effectuée au moyen de la signature de la Charte de délégation du pouvoir de signature en matière financière par le ministre et le sous-ministre.

La nomination d'un nouveau ministre n'annule pas automatiquement les pouvoirs existants. Cependant, comme l'exige la Directive du SCT sur la délégation des pouvoirs financiers pour les dépenses, un nouveau document décrivant les pouvoirs délégués doit être préparé pour signature par le ministre ou le sous-ministre ou par les deux dans les 90 jours suivant la nomination d'un nouveau ministre.

L'ancienne Charte de délégation et les notes d'appui connexes ont été signées par votre prédécesseur et par le sous-ministre en octobre 2013. Depuis la dernière mise à jour, le SCT a publié neuf instruments de politique de gestion financière, nouveaux ou modifiés. L'incidence de telles révisions des instruments de politique et d'autres considérations, comme les changements organisationnels, fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre de la mise à jour et de l'examen annuels de la Charte et des notes d'appui connexes. Il est prévu que l'examen soit terminé d'ici janvier 2016 et l'approbation du sous-ministre sera obtenue avant la présentation à votre bureau.

ACTION RECOMMANDÉE

Votre signature est requise sur la Charte, préférablement pas plus tard que trois mois suite à votre nomination.

PRÉPARÉ PAR
Maxime Patry
Gestionnaire
Division des politiques et des contrôles financiers

APPROUVÉ PAR
Marie-Josée Thivierge
Sous-ministre adjointe et dirigeante principale des Finances
Secteur de la gestion et de la dirigeante principale des Finances

Protégé B

PROPOSITIONS DE FINANCEMENT AU TITRE DE DIFFÉRENTS PROGRAMMES DE PAIEMENT DE TRANSFERT DU MINISTÈRE

SUJET

Le ministre de la Justice conserve la délégation des pouvoirs de signature en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) pour ce qui est du crédit 5 (subventions et contributions) à l'égard de trois programmes de financement, soit le Programme juridique de partenariats et d'innovation (PJPI), le Fonds d'aide aux victimes et le Fonds du système de justice pour les jeunes. Il s'agit de déterminer si vous voulez conserver ou déléguer votre pouvoir financier relativement à ces programmes.

CONTEXTE

Justice Canada fournit du financement par l'intermédiaire de programmes de paiements de transfert à des organismes communautaires et à d'autres paliers de gouvernement qui déploient des efforts pour appuyer le mandat, la mission et les valeurs du Ministère. Afin de pouvoir offrir du financement, les fonds doivent être engagés conformément à l'article 32 de la LGFP.

Le ministre peut conserver le pouvoir d'approuver les paiements de transfert en vertu de l'article 32 (engagement des dépenses et pouvoirs d'engagement) ou le subdéléguer à un responsable. Lorsque le ministre décide de conserver son pouvoir, le Ministère est responsable de procéder à un examen détaillé des demandes reçues pour veiller au respect des objectifs et des conditions du programme et pour confirmer qu'ils tiennent compte du mandat et du travail du Ministère. Les projets recommandés pour approbation sont ensuite présentés au ministre en vue de sa décision. Après avoir reçu la décision du ministre (demande approuvée ou refusée), le Ministère informe le demandeur de cette décision, envoie une lettre de subvention et conclut une entente de contribution avec le bénéficiaire, le cas échéant, ou envoie une lettre de refus.

Les décisions relatives à la conservation des pouvoirs ou à la subdélégation de ceux-ci à des responsables sont fondées sur divers facteurs, y compris la nature du programme, l'importance relative, le type de projet, la visibilité et les possibilités de communication. Lorsque les pouvoirs sont délégués à des responsables, des secteurs de priorité sont établis par le ministre afin de s'assurer que les projets financés sont en harmonie avec les objectifs ministériels.

Dans un passé récent, le ministre conservait l'autorité financière pour trois programmes spécifiques : le PJPI, le Fonds d'aide aux victimes et le Fonds du système de justice pour les jeunes :

***PJPI** (y compris la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones)*

Les objectifs sont de faciliter l'accès à la justice par l'élaboration de nouvelles approches, la diffusion d'information de nature juridique et la mise à l'essai de projets pilotes; établir, mettre en place, mettre à l'essai et évaluer des modèles, des stratégies et des outils pour améliorer les

efforts de lutte du système de justice contre la violence familiale; et aider les collectivités autochtones à briser les cycles de violence et de maltraitance entre les générations au moyen d'activités de sensibilisation, d'outils et de ressources visant à réduire la vulnérabilité à la violence et à établir des relations saines.

***Fonds d'aide aux victimes** (y compris les centres d'appui aux enfants et les mesures de lutte contre la prostitution et la violence à l'endroit des femmes et des filles autochtones)*
Les objectifs sont de promouvoir les priorités du Ministère à l'égard des victimes d'actes criminels, de déterminer les secteurs de préoccupation et les pratiques émergentes, et de faire progresser les objectifs communs relativement aux enjeux liés aux victimes auprès des autres paliers du gouvernement et des intervenants. Ce qui permet aux victimes de se faire entendre de façon plus efficace dans le système de justice pénale et dans le système correctionnel fédéral.

Fonds du système de justice pour les jeunes
Les objectifs visent à appuyer les projets qui encouragent un système de justice plus efficace pour les jeunes, notamment dans les domaines des programmes de traitement de la toxicomanie à l'intention des jeunes ayant des démêlés avec le système de justice, des jeunes qui prennent part à des activités liées aux armes à feu, aux gangs ou aux drogues ou qui sont susceptibles de le faire, et des jeunes ayant des problèmes de santé mentale ou des déficits cognitifs, comme l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale.

Le financement des projets est approuvé par exercice financier. Les fonds qui ne sont pas dépensés dans un exercice financier sont considérés comme inutilisés et retournés au Trésor. Afin de s'assurer que les ressources disponibles sont utilisées, il faut veiller à ce que les projets recommandés dans le cadre des programmes de financement soient examinés et approuvés par les responsables délégués ou présentés au ministre aux fins d'approbation en novembre 2015.

Avec l'exercice financier qui se termine le 31 mars 2016, une décision devra être prise concernant la délégation des pouvoirs de signature en vertu de l'article 32 de la LGFP (p. ex. conservée par le ministre ou déléguée) afin que les fonds prévus dans le cadre de ces trois programmes financiers soient dépensés par les bénéficiaires avant la fin de l'exercice financier.

ACTION RECOMMANDÉE

Une décision est nécessaire quant à votre désir de conserver ou déléguer vos pouvoirs en vertu de l'article 32 de la LGFP pour les nouveaux projets présentés dans le cadre du PJPI, du Fonds d'aide aux victimes et du Fonds du système de justice pour les jeunes.

PRÉPARÉ PAR :
Marc Rozon
Directeur
Direction générale des programmes

APPROUVÉ PAR :
Donald K. Piragoff
Sous-ministre adjoint principal
Secteur des politiques

s.21(1)(a)

s.21(1)(b)

Secret

PROTOCOLES D'ENTENTE SUR LA STRATÉGIE DE LA JUSTICE APPLICABLE AUX AUTOCHTONES

SUJET

La Stratégie de la justice applicable aux Autochtones (SJA) est un programme à coûts partagés dirigé par le gouvernement fédéral et administré en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux (PT) en vue d'appuyer les options communautaires de rechange au système de justice traditionnel.

Les protocoles d'entente (PE) entre la SJA et les gouvernements PT illustrent l'engagement de tous les paliers de gouvernement à l'égard de la réalisation des objectifs de la SJA dans leur administration respective.

Vous serez appelé à signer les PE pour 2014-2017 relatifs aux programmes de justice communautaires de la SJA.

[redacted]

CONTEXTE

La SJA offre un soutien aux programmes innovateurs de justice communautaire pour les Autochtones. Ces programmes offrent des solutions de rechange au système de justice traditionnel qui sont adaptées à la culture Autochtone pour les infractions moins graves et lorsque la situation s'y prête. Il a été démontré qu'ils contribuent de façon importante à réduire la criminalité et la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale en réduisant leur taux de récidive.

Ces programmes permettent aux Autochtones d'assumer une plus grande responsabilité en ce qui a trait à l'administration de la justice dans leurs collectivités et contribuent à diminuer les taux de victimisation. Il existe environ 275 programmes de la SJA qui desservent plus de 800 collectivités autochtones au Canada, y compris les réserves et hors réserves, les secteurs urbains et ruraux et les collectivités du Nord. Les PE confirment les objectifs communs des parties et fournissent les lignes directrices pour l'établissement et la gestion des partenariats. Les PE permettent aussi d'assurer que l'accent est mis sur le principe du partage des coûts entre les parties.

À cause d'une série de renouvellements à court terme de la SJA (renouvellement d'un an pour les exercices financiers 2012-2013 et 2013-2014) et du temps requis pour obtenir les signatures, les PE avec les gouvernements PT n'ont pas été signés depuis 2012.

Le *Plan d'action économique 2014* proposait un financement de 22,2 millions de dollars pour la SJA pour la période de 2014 à 2016, avec un financement additionnel du même ordre pour la troisième année, prolongeant ainsi le mandat de la SJA jusqu'en 2016-2017. Étant donné le mandat triennal actuel, les gouvernements PT sont disposés à signer les PE pour démontrer leur engagement à l'égard des programmes de justice pour les Autochtones et pour appuyer les efforts futurs en ce qui a trait au renouvellement des programmes.

La SJA prévoit signer les PE avec les provinces et les territoires pour la période de 2014 à 2017 afin de souligner l'engagement commun à l'égard des programmes de justice applicables aux Autochtones. [redacted]

ACTION RECOMMANDÉE

Votre signature sera demandée quant aux PE avec les gouvernements PT pour la période allant de 2014 à 2017.

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.21(1)(c)

PREPARE PAR
Rebecca Berry
Analyste principale/chercheure
Direction générale des programmes

APPROUVE PAR
Donald K Piragoff
Sous-ministre adjoint principal
Secteur des politiques

Protégé B

RÉMUNÉRATION DU GROUPE GESTION DU DROIT

SUJET

Cette note vise à vous informer de l'inversion salariale du groupe Gestion du droit (LC) par rapport à des subalternes du groupe Pratique du droit (LP)

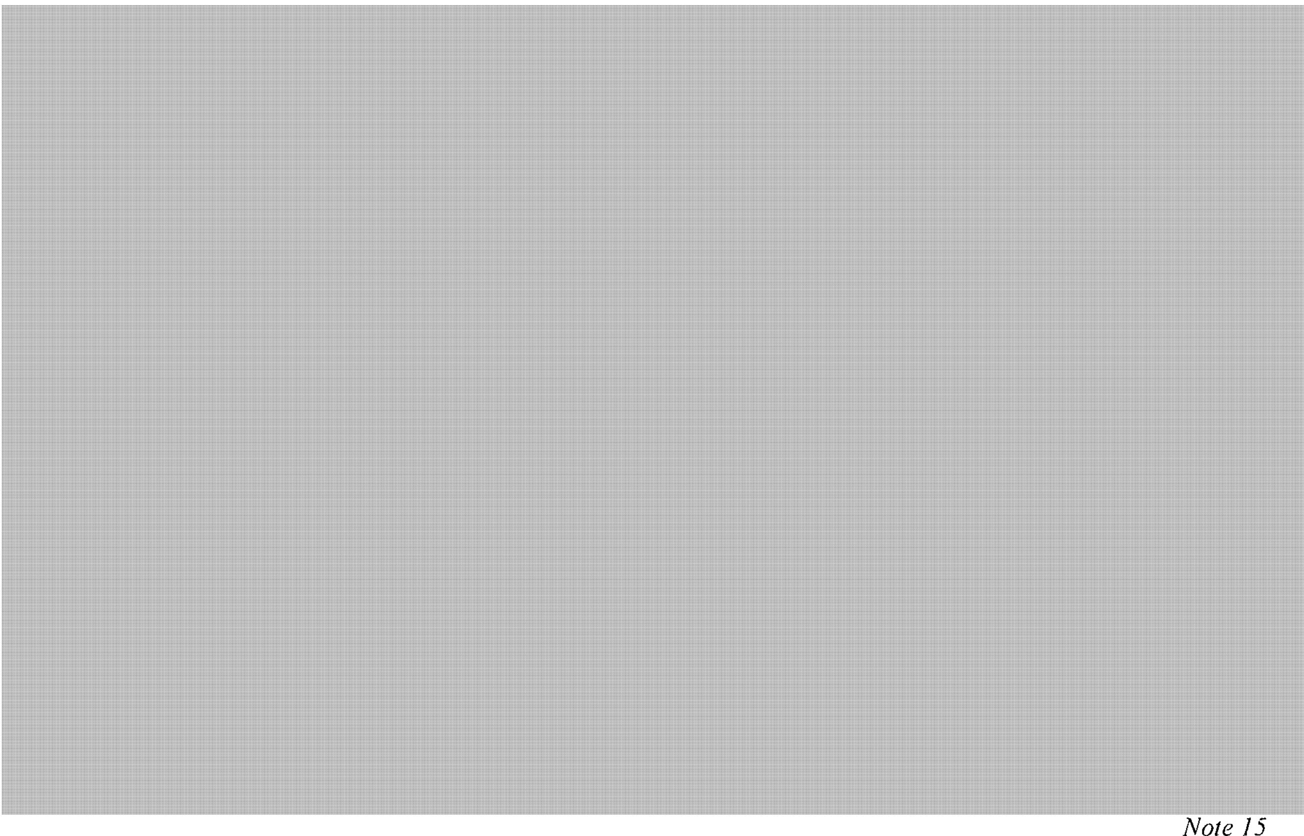
s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.21(1)(d)

CONTEXTE

Le groupe des LC (niveaux 01 à 04) a vu le jour le 9 décembre 2010. Les gestionnaires du groupe du droit (LA) ont été transférés au groupe LC et les praticiens LA ont été transférés au groupe LP. Les taux de rémunération n'ont pas été modifiés au moment de la conversion.

Au moment de la conversion, les conditions d'emploi des LC sont devenues celles du groupe de Direction, tandis que les postes LP ont continué à être visés par la convention collective des LA.

Le 12 mars 2013, les parties ont signé une nouvelle convention collective des LA prévoyant une hausse salariale (cumulative) de 15,25 %, ce qui a eu pour résultat que les taux du groupe des LP étaient supérieurs à ceux des LC. La plupart des gestionnaires avaient un salaire annuel inférieur à celui de leurs subalternes, une situation souvent désignée comme une « inversion salariale ». En 2013, 2014 et 2015, les LC ont obtenu des augmentations salariales totalisant 2 %. Ces augmentations n'ont pas corrigé l'inversion salariale par rapport au groupe et niveau LP correspondant.



MESURE RECOMMANDÉE

Les fonctionnaires de Justice Canada seraient disposés à vous informer davantage sur ce sujet.

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.21(1)(d)

PRÉPARÉ PAR
William Yates
Chef
Rémunération ministérielle

APPROUVÉ PAR
Marie-Josée Thivierge
Sous-ministre adjointe et
dirigeante principale des finances
Secteur de la gestion et de la dirigeante
principale des finances

Protégé A

RAPPORTS ANNUELS 2014-2015 À DÉPOSER AU PARLEMENT

SUJET

Conformément à diverses dispositions législatives, le ministère de la Justice et procureur général du Canada est tenu de déposer au Parlement des rapports annuels (Annexe 1) sur le ministère de la Justice et sur certaines des organisations de son portefeuille. Trois de ces rapports annuels doivent être déposés à la rentrée parlementaire et trois autres nécessiteront votre attention à la fin 2015 ou au début 2016, la date de dépôt de ces derniers n'étant pas prévue par la loi :

1. *Rapport annuel 2014-2015 du Service administratif des tribunaux judiciaires*

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, dans les six mois suivant la fin de chaque exercice (30 septembre), l'administrateur en chef présente au ministre de la Justice un rapport des activités du Service au cours de l'exercice. Ce rapport doit être déposé devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant la réception dudit rapport.

2. *Demandes de révision auprès du ministre – Rapport annuel 2014-2015 sur les erreurs judiciaires*

Conformément à l'article 696.5 du *Code criminel*, le ministre de la Justice présente au Parlement un rapport sur les demandes présentées en vertu de l'article 696.1 du *Code criminel*. Ce rapport doit être déposé devant chaque chambre du Parlement dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier (30 septembre) ou, si ces dernières ne siègent pas, la première journée de séance de reprise des travaux parlementaires.

3. *Rapport annuel 2014-2015 sur la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers*

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers,* dans les quatre mois suivant la fin de chaque exercice (30 juillet), le ministre des Affaires étrangères, le ministre du Commerce international et le ministre de la Justice et procureur général du Canada préparent conjointement un rapport sur la mise en œuvre de la *Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales* et sur l'application de la loi. Le ministre des Affaires étrangères est responsable du dépôt de ce rapport annuel devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celles-ci suivant sa réception.

4. *Rapport annuel 2014-2015 concernant les audiences d'enquête et les engagements assortis de conditions*

Conformément à l'article 83.31 du *Code criminel*, le procureur général du Canada présente un rapport annuel au Parlement contenant des renseignements sur la fréquence de l'application des

dispositions relatives aux audiences d'enquête et aux engagements assortis de conditions. Le rapport annuel doit de plus indiquer s'il est nécessaire de proroger ces dispositions. La date de dépôt de ce rapport n'est pas prévue par la loi, mais il devrait être déposé à la fin 2015.

5. *Rapport annuel 2014-2015 sur la Loi sur la preuve au Canada*

Conformément à l'article 38.17 de la *Loi sur la preuve au Canada*, chaque année, le procureur général du Canada dépose, devant chaque chambre du Parlement, un rapport annuel portant sur l'application des articles 38.13 et 38.15. Ce rapport annuel doit contenir le nombre de certificats et de fiats délivrés en vertu de ces articles. La date de dépôt de ce rapport n'est pas prévue par la loi, mais le rapport devrait être déposé à la fin 2015.

6. *Rapport annuel 2014-2015 du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels*

Conformément à l'article 7 des *Modalités d'emploi du ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels*, l'ombudsman présente un rapport annuel des activités de son Bureau au ministre de la Justice, et ce dernier le dépose devant le Parlement. La date de présentation au ministre ou de dépôt au Parlement de ce rapport n'est pas prévue par la loi. Par le passé, une réponse du gouvernement était préparée à la suite de la réception du rapport annuel et les deux documents étaient déposés simultanément au Parlement; cependant, la présentation d'une réponse du gouvernement ne constitue pas une exigence de la loi.

CONTEXTE

Après la dissolution du Parlement, les greffiers des deux chambres n'acceptent pas, en vue du dépôt à la séance ultérieure, les états, rapports ou autres documents devant être déposés conformément à une loi fédérale, à une résolution ou à un règlement de la Chambre des communes. Les ministres doivent attendre le début de la nouvelle session parlementaire avant de déposer des documents.

La plupart des rapports annuels peuvent être déposés soit par dépôt direct, soit par dépôt indirect. Lorsqu'on dit qu'un rapport est déposé directement, cela signifie qu'il est déposé à la Chambre des communes par un ministre ou un secrétaire parlementaire au nom du ministre, ou encore qu'il est déposé au Sénat par un sénateur. Lorsqu'un rapport est déposé indirectement, c'est qu'il n'est pas déposé formellement à la Chambre des communes ou au Sénat. Il est plutôt présenté directement au greffier de la Chambre ou du Sénat. Dans les deux cas, le nom du document est consigné aux *Journaux* de la Chambre ou du Sénat pour cette date.

Pour qu'un ministre puisse se prévaloir de l'option du dépôt indirect à la Chambre des communes, conformément à l'article 32(1) du *Règlement*, le document doit être réputé avoir été déposé à la Chambre en vertu d'une loi fédérale ou au titre d'une résolution ou d'un règlement de la Chambre des communes. Si ce n'est pas le cas, le document doit être déposé directement.

Au Sénat, tous les rapports annuels devant être présentés par le ministre peuvent être déposés directement ou indirectement, puisque la seule exigence énoncée dans le *Règlement du Sénat* 14-1(6) est que le document soit réputé avoir été déposé au Sénat.

À la Chambre des communes, conformément à l'article 32(5) du *Règlement*, les rapports annuels déposés sont automatiquement renvoyés au comité permanent compétent aux fins d'étude ou à titre d'information. Les rapports annuels devant être présentés par le ministre de la Justice sont renvoyés au Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Au Sénat, par contre, une motion doit être présentée et adoptée pour que le document soit renvoyé en comité.

L'Unité des affaires du Cabinet et parlementaires de Justice Canada est responsable de la coordination du dépôt des rapports annuels du Ministère et des organisations du portefeuille qui n'ont pas de lien de dépendance avec le ministre de la Justice. À ce titre, elle voit à préparer les documents nécessaires et à veiller à ce que votre Bureau les reçoive à temps pour votre signature et que vous, ou le secrétaire parlementaire, soyez en mesure de les déposer ultérieurement au Parlement.

ACTION RECOMMANDÉE

Pour chaque rapport annuel devant être déposé au Parlement, une note d'information et des lettres de présentations seront transmises à votre bureau aux fins d'approbation et de signature en temps opportun. En ce qui concerne le *Rapport annuel 2014-2015 du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels*, des instructions seront demandées à la réception dudit rapport quat au besoin de préparer une réponse du gouvernement.

ANNEXE

Annexe 1: *Liste de tous les rapports annuels sous la responsabilité du ministre de la Justice et procureur général du Canada*

PRÉPARÉ PAR
Amy-Lyne Gauthier
Conseillère juridique
Unité des affaires du Cabinet et parlementaires

APPROUVÉ PAR
Michael Assad
Directeur adjoint et chef intérimaire
Unité des affaires du Cabinet et parlementaires
Secrétariat ministériel

RAPPORTS ANNUELS

DESCRIPTION
Rapports annuels du ministère de la Justice sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels Conformément aux dispositions de l'article 72 de la *Loi sur l'accès à l'information* et de l'article 72 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le responsable d'une institution fédérale prépare, pour présentation au Parlement, un rapport annuel sur l'application des lois au sein de l'institution au cours de chaque exercice financier. Les rapports devront être déposés dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice (30 juin) ou, si la Chambre ne siège pas, dans les quinze premiers jours de séance au retour de la Chambre.
Rapports annuels de la Commission canadienne des droits de la personne sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels Conformément aux dispositions de l'article 72 de la *Loi sur l'accès à l'information* et de l'article 72 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le ministère de la Justice reçoit les rapports annuels de la Commission canadienne des droits de la personne sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur l'accès à l'information* et s'assure qu'ils sont transmis au Cabinet du ministre pour dépôt au Parlement. Les rapports devront être déposés dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice financier (30 juin) ou, si la Chambre ne siège pas, dans les quinze premiers jours de séance au retour de la Chambre.
Rapports annuels du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels Conformément aux dispositions de l'article 72 de la *Loi sur l'accès à l'information* et de l'article 72 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le ministère de la Justice reçoit les rapports annuels du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur l'accès à l'information* et s'assure qu'ils sont transmis au Cabinet du ministre pour dépôt au Parlement. Les rapports devront être déposés dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice financier (30 juin) ou, si la Chambre ne siège pas, dans les quinze premiers jours de séance au retour de la Chambre.

DESCRIPTION
Rapport annuel sur la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers Conformément à l'article 12 de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers*, le ministre des Affaires étrangères, le ministre du Commerce international et le ministre de la Justice et procureur général du Canada doivent préparer conjointement, dans les quatre mois suivant la fin de chaque exercice (30 juillet), un rapport annuel sur la mise en œuvre de la *Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales* et sur l'application de la Loi. Le ministre des Affaires étrangères est responsable de déposer ce rapport annuel devant chacune des chambres du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de cette Chambre après la complétion du rapport.
Rapport annuel des activités du Service administratif des tribunaux judiciaires Conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, l'administrateur en chef doit, dans les six mois suivant la fin de chaque exercice financier (30 septembre), présenter au ministre de la Justice un rapport des activités du Service au cours de l'exercice. Le rapport doit être déposé devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celles-ci suivant la réception du rapport par le ministre.
Demande de révision auprès du ministre en vertu de la partie XXI.1 du Code criminel (erreurs judiciaires) – Rapport annuel Conformément à l'article 696.5 du *Code criminel*, le ministre de la Justice doit déposer un rapport annuel sur les demandes de révision d'erreurs judiciaires dans les six mois (30 septembre) après la fin de chaque exercice financier.
Rapport annuel sur les audiences d'enquête et les engagements assortis de conditions Conformément à l'article 83.31 du *Code criminel*, le procureur général du Canada doit présenter au Parlement un rapport annuel contenant des renseignements sur la fréquence à laquelle les dispositions sur les audiences d'enquête et les engagements assortis de conditions ont été utilisées et si l'application de ces dispositions devrait être prorogée. Il n'y a pas de délai législatif pour le dépôt de ce rapport annuel; il devrait toutefois être présenté à la fin de 2015.

DESCRIPTION
Rapport annuel sur la Loi sur la preuve au Canada Conformément à l'article 38.17 de la *Loi sur la preuve au Canada*, le procureur général du Canada doit soumettre un rapport annuel devant le Parlement contenant des informations sur l'application des articles 38.13 et 38.15. Ce rapport annuel doit inclure le nombre de certificats et de fiats délivrés en vertu de ces articles. Il n'y a pas de délai législatif pour le dépôt du rapport annuel; il devrait toutefois être présenté à la fin de 2015.
Rapport annuel de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels Conformément à l'article 7 des *Modalités d'emploi du ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels*, l'ombudsman doit soumettre au ministre de la Justice un rapport annuel sur les activités du Bureau de l'ombudsman pour dépôt devant le Parlement. Il n'y a pas de délai législatif pour la présentation du rapport au ministre de la Justice ou son dépôt devant le Parlement. Dans le passé, une réponse du gouvernement était préparée suivant la réception du rapport annuel et les deux documents étaient déposés simultanément devant le Parlement; cependant, la présentation d'une réponse du gouvernement ne constitue pas une exigence de la loi.
Rapport annuel sur la Loi sur l'abrogation des lois Conformément à l'article 2 de la *Loi sur l'abrogation des lois*, le ministre de la Justice doit déposer devant chaque chambre du Parlement, dans les cinq premiers jours de séance de celles-ci au cours de chaque année civile (janvier ou février), un rapport énumérant les lois fédérales – ou les dispositions de ces lois – devant entrer en vigueur à une date fixée par proclamation ou décret et qui (*a*) ont été sanctionnées au moins neuf ans avant le 31 décembre précédant le dépôt du rapport; et (*b*) n'étaient pas entrées en vigueur au 31 décembre précédant ce dépôt.

Protégé B

RAPPORT MINISTÉRIEL SUR LE RENDEMENT POUR 2014-2015

SUJET

Votre signature sera requise sur le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de Justice Canada pour 2014-2015. Le RMR doit être signé et présenté au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) pour être déposé à la reprise des travaux du Parlement.

CONTEXTE

Le 5 octobre 2015, les ministères ont présenté au SCT une avant-dernière version de leur RMR pour 2014-2015, avec la signature de la dirigeante principale des finances (DPF). À la reprise des travaux du Parlement, le SCT exigera la version définitive du rapport ministériel dûment signée. Quand le SCT donnera des instructions aux ministères et organismes, un RMR final pour 2014-2015 sera préparé pour votre signature.

Le RMR pour 2014-2015 présente un résumé juste et équilibré du rendement et des leçons apprises du Ministère pendant la période comprise entre le 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Les priorités de Justice Canada pour 2014-2015 :

1. Veiller à ce que le système de justice continue d'améliorer la sécurité personnelle des citoyens grâce à des lois, des politiques et des programmes en matière criminelle;
2. Offrir des services d'aide aux victimes d'actes criminels;
3. Appuyer les priorités du gouvernement du Canada grâce à la prestation de services juridiques de qualité;
4. Continuer à gérer la transformation organisationnelle dans le contexte de la limitation des coûts.

ACTION RECOMMANDÉE

Il est recommandé d'approuver le RMR de Justice Canada pour 2014-2015 lorsqu'il sera transmis à votre Bureau pour fins de signature. Conformément aux exigences du SCT, cette autorisation englobe l'approbation pour la publication du RMR, des Tableaux de renseignements supplémentaires et des états financiers qui se trouvent en ligne, sur le site Internet du Ministère.

PRÉPARÉ PAR
Evan Cobb
Chef d'équipe principal
Planification ministérielle, rapports et risques

APPROUVÉ PAR
Marie-Josée Thivierge
Sous-ministre adjointe et dirigeante principale des Finances
Secteur de la gestion et de la dirigeante principale des Finances

Protégé B

PLAN PROSPECTIF DE LA RÈGLEMENTATION 2015-2017

SUJET

Les ministères doivent afficher, sur leur site Internet, un Plan prospectif de la réglementation mis à jour au 1er avril et au 1er octobre de chaque année, tel qu'il est prévu dans la *Planification prospective et les mesures connexes visant à améliorer la transparence et la prévisibilité du système de réglementation du gouvernement fédéral.*

CONTEXTE

La réglementation est un instrument clé pour le gouvernement du Canada qui se sert de celle-ci pour atteindre divers objectifs en matière de politique et améliorer la qualité de vie des Canadiens et Canadiennes. Il s'agit d'un outil important pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens et Canadiennes, préserver l'environnement et créer les conditions propices à une économie novatrice et prospère. Il est défini d'une part par certaines exigences législatives découlant de la *Loi sur les textes réglementaires* et d'autre part par des exigences en matière de politique énoncées dans la *Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation.*

Un Plan prospectif de la réglementation détermine les modifications réglementaires anticipées ou les mesures qu'un ministère entend faire avancer ou mettre en œuvre dans un délai particulier. Il détermine également les possibilités de consultations publiques et une personne-ressource ministérielle pour chaque initiative.

Les initiatives réglementaires suivantes sont actuellement répertoriées dans le Plan prospectif de la réglementation 2015-2017 de Justice Canada (Annexe 1) :

- Règlement modifiant le *Règlement sur l'application de certaines lois provinciales* (*Loi sur les contraventions*) – Terre-Neuve-et-Labrador et Saskatchewan;
- Règlement modifiant le *Règlement sur les contraventions* (*Règlement de 1992 sur le rejet de chlorure de vinyle*);
- Modification des annexes II, III et IV du *Règlement sur la protection des renseignements personnels* (Organismes d'enquête) et de l'annexe I du *Règlement sur l'accès à l'information* (Organismes d'enquête);
- Modification du *Règlement sur la communication de renseignements pour l'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales.*

L'Unité des affaires du Cabinet et parlementaires (UACP) de Justice Canada est responsable de coordonner le développement d'initiatives règlementaires au sein du Ministère. À la suite d'une lettre d'appel envoyée par le Secteur des affaires réglementaires du SAR-SCT, laquelle établit une date limite pour votre réponse, l'UACP prépare une mise à jour du Plan prospectif de la réglementation.

OPTION RECOMMANDÉE

Des propositions relatives à la lettre d'appel du SAR-SCT prévue pour une mise à jour, le 1er avril 2016, du Plan prospectif de la réglementation du Ministère, seront présentées à votre Bureau aux fins de confirmation et d'approbation en mars 2016.

ANNEXE

Annexe 1 : Plan prospectif de la réglementation 2015-2017 de Justice Canada

PRÉPARÉ PAR	APPROUVÉ PAR
Anne Larivière & Eric LeBlanc Analyste principale — Analyste Unité des affaires du Cabinet et parlementaires Secrétariat ministériel	Michael Assad Directeur adjoint et chef intérimaire Unité des affaires du Cabinet et parlementaires Secrétariat ministériel



Gouvernement du Canada | Government of Canada

Canada

Ministère de la Justice (/fra/index.html)

Accueil → Transparence → Lois et règlements

Plan prospectif de la réglementation 2015-2017

Initiatives de réglementation proposées

- Règlement modifiant le *Règlement sur l'application de certaines lois provinciales* (*Loi sur les contraventions*)– Terre-Neuve et Labrador, et Saskatchewan
- Règlement modifiant le *Règlement sur les contraventions* (*Règlement de 1992 sur le rejet de chlorure de vinyle*)
- Modifications de l'annexe II, III et IV du *Règlement sur la Protection des renseignements personnels* (organismes d'enquête) et de l'annexe I de la *Loi sur l'accès à l'information* (Organismes d'enquêtes)
- Modifications au *Règlement sur la communication de renseignements pour l'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*

Règlement modifiant le *Règlement sur l'application de certaines lois provinciales* (*Loi sur les contraventions*) – Terre-Neuve et Labrador et Saskatchewan

Description de l'objectif

La *Loi sur les contraventions* prévoit que certaines infractions fédérales qualifiées de contraventions qui sont commises dans la juridiction d'une province peuvent être poursuivies en conformité avec le régime pénal de celle ci. La modification vise à incorporer par renvoi les lois de Terre Neuve et Labrador et de la Saskatchewan qui constituent le régime pénal de ces deux provinces afin que ce régime puisse s'appliquer à la poursuite des contraventions fédérales.

La modification vise plus précisément à dresser la liste des lois provinciales qui s'appliquent dans chaque province et à exclure expressément les dispositions incompatibles avec le régime des contraventions fédérales de sorte que ces dispositions ne s'appliquent pas à celles-ci.

Disposition habilitante : art. 65.1 de la *Loi sur les contraventions*

Impact sur les entreprises

Aucun n'est anticipé.

Possibilités de consultation publique

Le régime des contraventions ne s'applique pas présentement à Terre-Neuve-et-Labrador ainsi qu'à la Saskatchewan. Ce régime s'appliquera à la suite de la conclusion de l'entente et de la modification du *Règlement*.

Comme les modifications proposées au *Règlement sur l'application de certaines lois provinciales* n'auront d'incidence sur aucun intervenant, des consultations n'étaient pas nécessaires.

Cette modification a été élaborée en collaboration avec des représentants provinciaux.

Personne–ressource au ministère

Marie-Claude Gervais, Avocate
Gestion de la mise en œuvre de la Loi sur les contraventions, Ministère de la Justice
284 rue Wellington, pièce 6303, Ottawa, Ontario K1A 0H8
Tel.: 613-946-3872
Marie-claude.gervais@justice.gc.ca (mailto:Marie-claude.gervais@justice.gc.ca)

Règlement modifiant le *Règlement sur les contraventions* (*Règlement de 1992 sur le rejet de chlorure de vinyle*)

Description de l'objectif

La Partie XII de l'annexe I.3 du *Règlement sur les contraventions* doit être modifié afin de refléter l'abrogation du *Règlement de 1992 sur le rejet de chlorure de vinyle* proposée par Environnement Canada. Une fois que les infractions de ce Règlement n'existent plus, leur poursuite en vertu de la *Loi sur les contraventions* n'est plus requise. Les descriptions abrégées qui y correspondent ainsi que les montants des amendes énoncés dans le *Règlement sur les contraventions* ne sont plus alors nécessaires.

Disposition habilitante : article 8 de la *Loi sur les contraventions*

Impact sur les entreprises

Aucune incidence n'est anticipée.

Possibilités de consultation publique

Le *Règlement d'abrogation du Règlement de 1992 sur le rejet de chlorure de vinyle* proposé par Environnement Canada a été publié dans la *Gazette du Canada*, Partie I, le 6 juin 2015, suivie d'une période de 60 jours pour commentaires adressés à Environnement Canada.

Puisque les modifications au *Règlement sur les contraventions* sont la conséquence de cette abrogation, aucune consultation n'est envisagée.

Personne–ressource au ministère :

Marie-Claude Gervais, avocate
Gestion de la mise en &oelig:uvre de la *Loi sur les contraventions*
Ministère de la Justice
613-946-3872

Modifications de l'annexe II, III et IV du *Règlement sur la Protection des renseignements personnels* (organismes d'enquête) et de l'annexe I de la *Loi sur l'accès à l'information* (Organismes d'enquêtes)

Description de l'objectif

Cette proposition mettra à jour la liste des organismes d'enquête désignés aux annexes II, III et IV *Règlement sur la protection des renseignements personnels* et à l'annexe I du *Règlement sur l'accès à l'information* lorsque la désignation ne correspond plus au nom actuel de l'organisme d'enquête en raison d'un changement de nom ou d'une réorganisation. La proposition ajoutera également de nouvelles entités à la liste des organismes d'enquête auxquels une institution gouvernementale peut communiquer des renseignements personnels en vertu de l'alinéa 8(2) *e*) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (annexe II du *Règlement sur la protection des*

renseignements personnels). Ces entités sont des organismes d'enquête qui doivent obtenir des renseignements personnels d'institutions fédérales afin d'exécuter leur mandat.

Impact sur les entreprises

Aucune incidence n'est anticipée.

Possibilités de consultation publique

Des consultations auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada sont en cours. Les consultations auprès du Commissariat à l'information du Canada sont terminées.

De plus, des consultations publiques se tiendront lors de la publication au préalable des modifications proposées dans la Partie I de la *Gazette du Canada* prévue pour 2016.

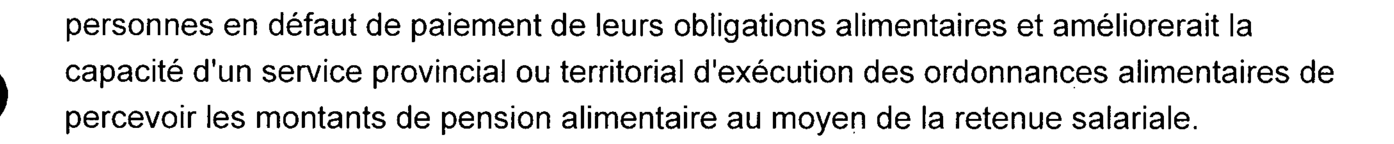
Personne–ressource au ministère :

Nicole Roy, avocate
Centre du droit à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels (CDIPRP)
Ministère de la Justice Canada
613-941-7340

Modifications au *Règlement sur la communication de renseignements pour l'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*

Description de l'objectif

Cette proposition désignera deux fichiers régis par le ministère d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) comme fichiers pouvant être consultés au titre de la partie I de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*. Elle permettrait aussi de mettre à jour les noms des fichiers d'EDSC qui sont actuellement visés par le Règlement. Enfin, cette proposition renforcerait la capacité de retrouver les



personnes en défaut de paiement de leurs obligations alimentaires et améliorerait la capacité d'un service provincial ou territorial d'exécution des ordonnances alimentaires de percevoir les montants de pension alimentaire au moyen de la retenue salariale.

Impact sur les entreprises

Aucune incidence n'est anticipée.

Possibilités de consultation publique

Les principaux intervenants, notamment EDSC et les services provinciaux et territoriaux d'exécution des ordonnances alimentaires, sont consultés constamment depuis de nombreuses années et ils l'ont été tout récemment, en 2015. Le public sera consulté par l'entremise d'une publication dans la *Gazette du Canada*, Partie I prévue pour 2016. Le Bureau du commissaire à la vie privée a également été consulté.

Personne-ressource au ministère :

Gregory Lacko, avocat
Unité du droit et de la politique en matière d'exécution des obligations alimentaires
Ministère de la Justice
Téléphone : 613-957-3535

Date de modification :

2015-10-20

Protégé A

QUATRIÈME TRIMESTRE FINANCIER DE 2015-2016 : DÉPENSES DE VOYAGES, D'ACCUEIL, DE CONFÉRENCE ET D'ÉVÉNEMENTS

SUJET

Votre approbation sera demandée sur le plan des dépenses de voyages, d'accueil, de conférence et d'événements (DVACE) pour le quatrième trimestre de 2015-2016. Les événements exigeant votre approbation sont ceux qui individuellement ou collectivement relèvent de votre pouvoir délégué pour les montants de plus de 25 000 $ pour les événements et pour les montants de plus de 5 000 $ pour l'accueil.

CONTEXTE

Selon la Directive du Conseil du Trésor sur les DVACE, un ensemble exhaustif est préparé pour chaque trimestre afin de soumettre les DVACE qui exigent votre approbation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Cette mesure permet au Ministère de gérer les risques liés aux dépenses de manière prudente, efficace et efficiente. Votre approbation, en vertu de l'article 32 de la LGFP, sera demandée, le cas échéant, en fonction de vos pouvoirs délégués.

Le Ministère envoie, tous les trimestres, une lettre d'appel aux portefeuilles/secteurs de manière à préparer un plan trimestriel aux fins d'approbation selon le pouvoir délégué approprié. Ce plan comprend les voyages effectués pendant le trimestre en question plus tout autre voyage prévu pour les trimestres à venir (plan pour les trimestres suivants). Pour les activités imprévues à survenir, il existe un processus de demande unique pour l'obtention de votre signature; toutefois, c'est uniquement utilisé dans des circonstances exceptionnelles.

ACTION RECOMMANDÉE

Une note d'information sera présentée afin d'obtenir votre approbation pour les événements (individuellement ou collectivement) dont les coûts totaux sont supérieurs à 25 000 $ et pour les activités d'accueil dont les coûts sont supérieurs à 5 000 $. Votre approbation sera nécessaire pour le quatrième trimestre financier (de janvier à mars) du plan de 2015-2016 avant le 25 novembre 2015.

Votre approbation pourrait être demandée relativement à des demandes uniques pour tout événement en 2015-2016 qui n'était pas prévu au moment de l'envoi de la lettre d'appel du quatrième trimestre du plan de 2015-2016.

PRÉPARÉ PAR
Karoline Poiré
Gestionnaire
Opérations comptables

APPROUVÉ PAR
Marie-Josée Thivierge
Sous-ministre adjointe et dirigeante principale des Finances
Secteur de la gestion et de la dirigeante principale des Finances

Protégé B

21E/22E RAPPORT DU CANADA EN VERTU DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

SUJET

Cette note vise à vous informer que le ministre du Patrimoine canadien consultera votre cabinet en décembre 2015 pour demander l'approbation pour la contribution de Justice Canada au 21e/22e rapport périodique du Canada en vertu de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CIEFDR)

CONTEXTE

En vertu de la CIEFDR, les États partis à la Convention doivent prendre des mesures pour éliminer la discrimination raciale et les formes de discrimination connexes dans tous les domaines : politique, économique, social et culturel. Le Canada a ratifié la CIEFDR en 1970. À titre d'État Partie, le Canada doit faire rapport au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale – l'entité experte qui surveille l'application – tous les quatre ans sur les mesures prises pour s'acquitter de ses obligations prévues par le traité. La présentation du 21e/22e rapport combiné du Canada (janvier 2011 à janvier 2015) est prévue au début 2016.

Citoyenneté et Immigration Canada et Patrimoine canadien dirigent la préparation de ce rapport en consultation avec les principaux ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Justice Canada a contribué au rapport sur des questions qui relèvent de son mandat, y compris le cadre juridique pour combattre la discrimination raciale, la surreprésentation de minorités raciales (y compris les Autochtones) dans le système de justice pénale et l'accès à la justice pour les personnes membres de groupes minoritaires. Selon le processus d'approbation établi, toute contribution ministérielle au rapport doit être approuvée au niveau du sous-ministre. À ce moment, le ministère dirigeant la préparation du rapport consolidera les contributions et le Cabinet du ministre du Patrimoine canadien communiquera avec ses homologues des ministères participants, en décembre 2015, pour demander l'approbation des contributions ministérielles au rapport et pour soumettre le rapport. Les représentants du ministère vous fourniront une copie du rapport dès qu'il sera envoyé au Cabinet du ministre du Patrimoine canadien.

ACTION RECOMMANDÉE

[redacted]

PRÉPARÉ PAR
Élène Bérubé
Avocate
Section des droits de la personne

APPROUVÉ PAR
Laurie Wright
Sous-ministre adjointe
Secteur du droit public

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

Protégé B

LA RÉPONSE DU CANADA AU COMITÉ DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS DES NATIONS UNIES

SUJET

Cette note vise à vous informer que le ministre du Patrimoine canadien consultera votre Cabinet en décembre 2015 pour obtenir l'approbation pour la contribution de Justice Canada à la réponse du Canada à la liste des questions liées à la présentation du sixième rapport périodique du Canada conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIRDESC) des Nations Unies.

CONTEXTE

Le PIRDESC prévoit que les États partis à la Convention doivent prendre des mesures, au maximum de leurs ressources disponibles, pour réaliser progressivement une vaste gamme de droits économiques, sociaux et culturels. Le Canada a ratifié le PIRDESC en 1976 et doit présenter un rapport au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies – l'entité experte qui contrôle l'application – tous les quatre ans sur les mesures prises pour satisfaire aux obligations prévues par le traité. Le Canada a déposé son sixième rapport périodique en vertu du PIRDESC en octobre 2012 et doit le présenter au Comité les 24 et 25 février 2016. Le Comité a envoyé au Canada, au préalable, une liste de questions qu'il examinera en lien avec la présentation du rapport du Canada. La réponse écrite du Canada doit être soumise le 1er décembre 2015. Compte tenu des délais possibles pour l'approbation (en raison des récentes élections fédérales), la fin décembre 2015 est ciblée pour la présentation de la réponse aux Nations Unies.

Emploi et développement social Canada et Patrimoine canadien dirigent la préparation de ce rapport en consultation avec les principaux ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Selon le processus d'approbation établi, toute contribution ministérielle doit être approuvée au niveau du sous-ministre. Le ministère dirigeant la préparation de la réponse consolidera les contributions et le Cabinet du ministre du Patrimoine canadien communiquera avec ses homologues des ministères participants, à la fin novembre ou au début décembre 2015, pour obtenir l'approbation des contributions ministérielles à la réponse. Les questions qui relèvent de Justice Canada comprennent le cadre législatif pour l'application du PIRDESC, les protections de non-discrimination, le harcèlement sexuel à titre d'infraction criminelle, la criminalisation de la violence familiale, la protection constitutionnelle du droit de grève et les litiges de l'Assemblée des Premières Nations (services d'aide à l'enfance et à la famille) fondés sur la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Les représentants du ministère vous fourniront une copie du rapport au moment d'être envoyé au Cabinet du ministre du Patrimoine canadien.

ACTION RECOMMANDÉE

[redacted]

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

PRÉPARÉ PAR
Josée Filion
Avocate
Section des droits de la personne

APPROUVÉ PAR
Laurie Wright
Sous-ministre adjointe
Secteur du droit public

Secret

COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION

SUJET

Cette note est pour vous informer sur la réponse au rapport intérimaire du Canada à la Commission de vérité et réconciliation (CVR) et mise à jour sur les litiges relatifs à la divulgation de documents.

CONTEXTE

Publié le 2 juin 2015, le rapport intérimaire de la CVR, qui incluait 94 recommandations, visait à rétablir la relation entre les peuples autochtones et les gouvernements au Canada de même que les relations entre les peuples autochtones et les autres Canadiens et Canadiennes. Les recommandations se divisent en 22 catégories et font appel à des modifications aux politiques, aux programmes, ainsi qu'aux relations (Annexe 1). Bon nombre des recommandations auront des répercussions sur le gouvernement du Canada (GC) et plusieurs ont trait spécifiquement au mandat de Justice Canada.

À l'heure actuelle, le GC n'a fourni aucune réponse officielle au rapport intérimaire et aux recommandations de la CVR. Le rapport final (six volumes) devrait être publié en décembre 2015.

Litiges

Conformément à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, le Canada doit divulguer tous les documents ayant trait au mandat de la CVR, en plus de fournir une liste des documents protégés par le secret professionnel à l'égard desquels le Canada fait valoir ce privilège. Le Canada complète actuellement la divulgation de ses documents à la CVR, et Justice Canada travaille à finaliser la liste des documents protégés par le secret professionnel. La CVR a déposé une Demande de directives (semblable à un avis de motion ou à une requête) auprès de la Cour sollicitant une décision établissant que le Canada (en particulier Justice Canada) et certaines églises respectent les obligations qui leur incombent en vertu de la Convention de règlement et certaines autres affaires connexes. L'audition à la cour de la Demande de directives devrait avoir lieu les 26 et 27 novembre 2015. Justice Canada et la CVR se réunissent pour négocier une procédure mutuellement acceptable relativement aux obligations du Canada de divulguer les documents à la Commission. Les négociations se poursuivent dans le but de parvenir à un accord qui sera présenté à la cour.

Il existe aussi une question en suspens liée aux documents utilisés dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant (PEI), le processus d'audience établi pour indemniser les victimes d'abus dans les pensionnats. En 2013, la CVR a demandé l'avis de la cour afin de savoir si la cour ou le Canada a la garde, la possession et le contrôle des documents soumis dans le cadre du PEI et si ces documents devraient être conservés ou détruits après la fin des audiences du PEI, en tenant compte de la protection des renseignements personnels et de la divulgation à des fins de

préservation pour l'avenir. De nombreuses parties ont participé et la cour a rendu une décision en août 2014 et elle a conclu que les documents du PEI devraient être détruits 15 ans après la fin des audiences du PEI et qu'un plan de notification devrait être établi pour les demandeurs dans le cadre du PEI, afin que l'on puisse consentir à la conservation de leurs documents à des fins historiques. Actuellement, un appel et un appel incident ont été interjetés par certaines parties, dont le Canada, devant la Cour d'appel de l'Ontario. L'appel a été entendu le 27 et 28 octobre 2015.

OPTION RECOMMANDÉE

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) sera responsable de répondre au rapport final de la CVR. Justice Canada continuera de travailler avec les fonctionnaires d'AADNC à la préparation de cette réponse. Justice Canada veillera également à ce que toute réponse du gouvernement fédéral soit fondée sur une solide compréhension des considérations juridiques pertinentes liées à chacun des appels à l'action, ainsi que sur l'éventail d'options viables sur le plan juridique qui existent pour formuler une réponse.

Litiges

Si aucune entente ne peut être conclue avec la CVR, une séance d'information sur les risques de litiges ainsi qu'un plan de communication seront requis.

ANNEXE

Annexe 1 : *Commission de vérité et réconciliation du Canada : appels à l'action*

PRÉPARÉ PAR
Caroline Clark
Directrice générale et avocate générale par intérim
Centre de droit autochtone

APPROUVÉ PAR
Pamela McCurry
Sous-procureure générale adjointe
Portefeuille des affaires autochtones



Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action

2012

Commission de vérité et réconciliation du Canada
360, rue Main, bureau 1500
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3Z3
Téléphone : 204-984-5885
Numéro sans frais : 1-888-872-5554 (1-888-TRC-5554)
Télécopieur : 204-984-5915
Courrier électronique : info@trc.ca
Site Web : www.trc.ca

Appels à l'action

Afin de remédier aux séquelles laissées par les pensionnats et de faire avancer le processus de réconciliation, la Commission de vérité et réconciliation lance les appels à l'action ci après.

Séquelles

Protection de l'enfance

1. Nous demandons au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux de même qu'aux gouvernements autochtones de s'engager à réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge en ayant recours aux moyens suivants :
   i. le contrôle et l'évaluation des enquêtes sur la négligence;
   ii. l'affectation de ressources suffisantes pour permettre aux collectivités autochtones et aux organismes de protection de l'enfance de garder les familles autochtones ensemble, dans les cas où il est sécuritaire de le faire, et de garder les enfants dans des environnements adaptés à leur culture, quel que soit l'endroit où ils habitent;
   iii. la prise de mesures pour voir à ce que les travailleurs sociaux et les autres intervenants qui mènent des enquêtes liées à la protection de l'enfance soient bien renseignés et formés en ce qui touche l'histoire et les répercussions des pensionnats;
   iv. la prise de mesures pour voir à ce que les travailleurs sociaux et les autres intervenants qui mènent des enquêtes liées à la protection de l'enfance soient bien renseignés et formés au sujet de la possibilité que les familles et les collectivités autochtones représentent de meilleures solutions en vue de la guérison des familles;
   v. l'établissement d'une exigence selon laquelle tous les décideurs du milieu de la protection de l'enfance doivent tenir compte des répercussions de l'expérience des pensionnats sur les enfants et sur ceux qui leur fournissent des soins.

2. Nous demandons au gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, de préparer et de publier des rapports annuels sur le nombre d'enfants autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) qui sont pris en charge, par comparaison avec les enfants non autochtones, ainsi que sur les motifs de la prise en charge d'enfants par l'État, sur les dépenses totales engagées pour les besoins des services de prévention et de nature autre offerts par les organismes de protection de l'enfance, et sur l'efficacité des diverses interventions.

3. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement de voir à la pleine mise en œuvre du principe de Jordan.

4. Nous demandons au gouvernement fédéral de mettre en place des dispositions législatives en matière de protection des enfants autochtones qui établissent des normes nationales en ce qui a trait aux cas de garde et de prise en charge par l'État concernant des enfants autochtones, et qui prévoient des principes qui :
   i. confirment le droit des gouvernements autochtones d'établir et de maintenir en place leurs propres organismes de protection de l'enfance;
   ii. exigent des organismes de protection de l'enfance et des tribunaux qu'ils tiennent compte dans leurs décisions des séquelles laissées par les pensionnats;

iii. établissent, en tant que priorité de premier plan, une exigence selon laquelle le placement temporaire ou permanent des enfants autochtones le soit dans un milieu adapté à leur culture.

5. Nous demandons au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux de même qu'aux gouvernements autochtones d'élaborer des programmes d'éducation qui sont destinés aux parents et qui sont adaptés à la culture des familles autochtones.

Éducation

6. Nous demandons au gouvernement du Canada d'abroger l'article 43 du *Code criminel* du Canada.

7. Nous demandons au gouvernement fédéral d'élaborer, de concert avec les groupes autochtones, une stratégie conjointe pour combler les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones.

8. Nous demandons au gouvernement fédéral d'éliminer l'écart entre le financement en matière d'éducation qu'il verse pour les besoins des enfants des Premières Nations qui fréquentent des écoles dans les réserves et celui qu'il accorde pour les besoins des enfants des Premières Nations qui fréquentent des écoles à l'extérieur des réserves.

9. Nous demandons au gouvernement fédéral de préparer et de publier des rapports annuels sur le financement en matière d'éducation destiné aux enfants des Premières Nations dans les réserves par comparaison avec celui dont bénéficient les enfants des Premières Nations à l'extérieur des réserves, ainsi que sur les niveaux de scolarisation et le revenu des membres des peuples autochtones par rapport aux non-Autochtones au Canada.

10. Nous demandons au gouvernement fédéral d'élaborer de nouvelles dispositions législatives sur l'éducation des Autochtones, avec la pleine participation et le consentement éclairé des peuples autochtones. Plus précisément, nous demandons à ce que ces dispositions comprennent un engagement à l'égard d'un financement suffisant et intègrent des principes qui se traduisent par la réalisation de ce qui suit :

    i. fournir un financement suffisant pour combler les écarts mentionnés sur le plan des niveaux de scolarisation en une génération;

    ii. améliorer les niveaux de scolarisation et les taux de réussite;

    iii. élaborer des programmes d'études adaptés à la culture;

    iv. protéger le droit d'utiliser les langues autochtones, y compris en ce qui touche l'enseignement de telles langues dans le cadre de cours crédités;

    v. voir à ce que les parents et la collectivité puissent assumer la responsabilité et le contrôle du système scolaire qui les concerne, et à ce qu'ils soient tenus de rendre des comptes à cet égard, de manière semblable à la situation des parents dans le système scolaire public;

    vi. permettre aux parents de participer pleinement à l'éducation de leurs enfants;

    vii. respecter et honorer les relations découlant des traités.

11. Nous demandons au gouvernement fédéral de fournir un financement adéquat pour remédier à l'insuffisance des places disponibles pour les élèves des Premières Nations qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires.

12. Nous demandons au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux de même qu'aux gouvernements autochtones d'élaborer des programmes d'éducation de la petite enfance adaptés à la culture des familles autochtones.

Langue et culture

13. Nous demandons au gouvernement fédéral de reconnaître que les droits des Autochtones comprennent les droits linguistiques autochtones.

14. Nous demandons au gouvernement fédéral d'adopter une loi sur les langues autochtones qui incorpore les principes suivants :

    i. les langues autochtones représentent une composante fondamentale et valorisée de la culture et de la société canadiennes, et il y a urgence de les préserver;

    ii. les droits linguistiques autochtones sont renforcés par les traités;

    iii. le gouvernement fédéral a la responsabilité de fournir des fonds suffisants pour la revitalisation et la préservation des langues autochtones;

    iv. ce sont les peuples et les collectivités autochtones qui sont les mieux à même de gérer la préservation,

la revitalisation et le renforcement des langues et des cultures autochtones;

v. le financement accordé pour les besoins des initiatives liées aux langues autochtones doit refléter la diversité de ces langues.

15. Nous demandons au gouvernement fédéral de nommer, à la suite de consultations avec les groupes autochtones, un commissaire aux langues autochtones. Plus précisément, nous demandons que ce commissaire soit chargé de contribuer à la promotion des langues autochtones et de présenter des comptes rendus sur l'efficacité du financement fédéral destiné aux initiatives liées aux langues autochtones.

16. Nous demandons aux établissements d'enseignement postsecondaire de créer des programmes et des diplômes collégiaux et universitaires en langues autochtones.

17. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement de permettre aux survivants des pensionnats et à leurs familles de reprendre les noms qui ont été changés par le système des pensionnats en les exonérant des frais d'administration applicables dans le cadre du processus de changement de nom et de révision officielle des documents d'identité, comme les extraits de naissance, les passeports, les permis de conduire, les cartes santé, les certificats de statut d'Indien et la carte d'assurance sociale, et ce, pour une période de cinq ans.

Santé

18. Nous demandons au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux gouvernements autochtones de reconnaître que la situation actuelle sur le plan de la santé des Autochtones au Canada est le résultat direct des politiques des précédents gouvernements canadiens, y compris en ce qui touche les pensionnats, et de reconnaître et de mettre en application les droits des Autochtones en matière de soins de santé tels qu'ils sont prévus par le droit international et le droit constitutionnel, de même que par les traités.

19. Nous demandons au gouvernement fédéral, en consultation avec les peuples autochtones, d'établir des objectifs quantifiables pour cerner et combler les écarts dans les résultats en matière de santé entre les collectivités autochtones et les collectivités non autochtones, en plus de publier des rapports d'étape annuels et d'évaluer les tendances à long terme à cet égard. Les efforts ainsi requis doivent s'orienter autour de divers indicateurs, dont la mortalité infantile, la santé maternelle, le suicide, la santé mentale, la toxicomanie, l'espérance de vie, les taux de natalité, les problèmes de santé infantile, les maladies chroniques, la fréquence des cas de maladie et de blessure ainsi que la disponibilité de services de santé appropriés.

20. Afin de régler les conflits liés à la compétence en ce qui a trait aux Autochtones vivant à l'extérieur des réserves, nous demandons au gouvernement fédéral de reconnaître les besoins distincts en matière de santé des Métis, des Inuits et des Autochtones hors réserve, de respecter ces besoins et d'y répondre.

21. Nous demandons au gouvernement fédéral de fournir un financement à long terme pour les besoins des centres autochtones, nouveaux et de plus longue date, voués au traitement de problèmes de santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle avec lesquels doivent composer les Autochtones et qui découlent de leur expérience dans les pensionnats, et de veiller à accorder la priorité au financement de tels centres de traitement au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest.

22. Nous demandons aux intervenants qui sont à même d'apporter des changements au sein du système de soins de santé canadien de reconnaître la valeur des pratiques de guérison autochtones et d'utiliser ces pratiques dans le traitement de patients autochtones, en collaboration avec les aînés et les guérisseurs autochtones, lorsque ces patients en font la demande.

23. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement :

i. de voir à l'accroissement du nombre de professionnels autochtones travaillant dans le domaine des soins de santé;

ii. de veiller au maintien en poste des Autochtones qui fournissent des soins de santé dans les collectivités autochtones;

iii. d'offrir une formation en matière de compétences culturelles à tous les professionnels de la santé.

24. Nous demandons aux écoles de médecine et aux écoles de sciences infirmières du Canada d'exiger que tous leurs étudiants suivent un cours portant sur les questions liées à la santé qui touchent les Autochtones, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones de même qu'aux enseignements et aux pratiques autochtones. À cet égard, il faudra,

plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.

Justice

25. Nous demandons au gouvernement fédéral de rédiger une politique qui réaffirme l'indépendance de la Gendarmerie royale du Canada pour ce qui est d'enquêter sur les crimes à l'égard desquels le gouvernement a ses propres intérêts en tant que partie potentielle ou réelle dans un recours civil.

26. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'examiner et de modifier leurs délais de prescription de telle sorte qu'ils soient conformes au principe selon lequel les gouvernements et les autres entités concernées ne peuvent invoquer la prescription comme moyen de défense à l'encontre d'une action en justice portée par les Autochtones en raison de la violence qu'ils ont subie par le passé.

27. Nous demandons à la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada de veiller à ce que les avocats reçoivent une formation appropriée en matière de compétences culturelles, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone de même qu'aux relations entre l'État et les Autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.

28. Nous demandons aux écoles de droit du Canada d'exiger que tous leurs étudiants suivent un cours sur les peuples autochtones et le droit, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone de même qu'aux relations entre l'État et les Autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.

29. Nous demandons aux parties concernées et, plus particulièrement, au gouvernement fédéral, de travailler en collaboration avec les demandeurs qui ne sont pas visés par la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens afin de cerner les questions en litige et d'établir rapidement une entente sur un ensemble de faits.

30. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de s'engager à éliminer, au cours de la prochaine décennie, la surreprésentation des Autochtones en détention et de publier des rapports annuels détaillés sur l'évaluation des progrès en ce sens.

31. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de procéder à une évaluation et d'établir des sanctions communautaires réalistes qui offriront des solutions de rechange à l'incarcération des délinquants autochtones, de fournir un financement suffisant et stable à cet égard et de cibler les causes sous-jacentes du comportement délinquant.

32. Nous demandons au gouvernement fédéral de modifier le *Code criminel* afin de permettre aux juges de première instance, avec motifs à l'appui, de déroger à l'imposition des peines minimales obligatoires de même qu'aux restrictions concernant le recours aux peines d'emprisonnement avec sursis.

33. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de reconnaître comme priorité de premier plan la nécessité d'aborder la question du trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF) et de prévenir ce trouble, en plus d'élaborer, en collaboration avec les Autochtones, des programmes de prévention du TSAF qui sont adaptés à la culture autochtone.

34. Nous demandons aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires d'entreprendre des réformes du système de justice pénale afin de mieux répondre aux besoins des délinquants atteints du TSAF; plus particulièrement, nous demandons la prise des mesures suivantes :

    i. fournir des ressources communautaires et accroître les pouvoirs des tribunaux afin de s'assurer que le TSAF est diagnostiqué correctement et que des mesures de soutien communautaires sont en place pour les personnes atteintes de ce trouble;

    ii. permettre des dérogations aux peines minimales obligatoires d'emprisonnement pour les délinquants atteints du TSAF;

    iii. mettre à la disposition de la collectivité de même que des responsables des services correctionnels et des libérations conditionnelles les ressources qui

leur permettront de maximiser les possibilités de vivre dans la collectivité pour les personnes atteintes du TSAF;

iv. adopter des mécanismes d'évaluation appropriés pour mesurer l'efficacité des programmes en cause et garantir la sécurité de la collectivité.

35. Nous demandons au gouvernement fédéral d'éliminer les obstacles à la création de pavillons de ressourcement additionnels pour détenus autochtones au sein du système correctionnel fédéral.

36. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de travailler avec les collectivités autochtones pour offrir des services culturellement adaptés aux détenus en ce qui concerne, notamment, la toxicomanie, la famille et la violence familiale de même que les difficultés auxquelles fait face une personne lorsqu'elle tente de surmonter les séquelles de la violence sexuelle.

37. Nous demandons au gouvernement fédéral de fournir un plus grand soutien pour les besoins des programmes autochtones offerts dans des maisons de transition de même que des services de libération conditionnelle.

38. Nous demandons au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux gouvernements autochtones de s'engager à éliminer, au cours de la prochaine décennie, la surreprésentation des jeunes Autochtones en détention.

39. Nous demandons au gouvernement fédéral d'élaborer un plan national pour recueillir et publier des données sur la victimisation criminelle des Autochtones, y compris des données sur les homicides et la victimisation liée à la violence familiale.

40. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement de créer, en collaboration avec les peuples autochtones, des programmes et des services suffisamment financés et faciles d'accès destinés expressément aux victimes autochtones, ainsi que des mécanismes d'évaluation appropriés.

41. Nous demandons au gouvernement fédéral de nommer, à la suite de consultations avec des organisations autochtones, une commission d'enquête publique chargée de se pencher sur les causes de la disproportion de la victimisation des femmes et des jeunes filles autochtones, et sur les moyens possibles pour y remédier. Le mandat de la commission d'enquête devra comprendre, notamment :

i. la réalisation d'enquêtes sur la disparition et l'assassinat de femmes et de jeunes filles autochtones;

ii. l'établissement de liens avec les effets intergénérationnels des pensionnats autochtones.

42. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de s'engager à reconnaître et à mettre en œuvre un système de justice autochtone qui soit compatible avec les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones, en plus d'être conforme à la *Loi constitutionnelle de 1982* et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à laquelle le Canada a adhéré en novembre 2012.

Réconciliation

Les gouvernements canadiens et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

43. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales d'adopter et de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre de la réconciliation.

44. Nous demandons au gouvernement du Canada d'élaborer un plan d'action et des stratégies de portée nationale de même que d'autres mesures concrètes pour atteindre les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Proclamation royale et pacte de réconciliation

45. Nous demandons au gouvernement du Canada d'élaborer, en son nom et au nom de tous les Canadiens, et de concert avec les peuples autochtones, une proclamation royale de réconciliation qui sera publiée par l'État. La proclamation s'appuierait sur la Proclamation royale de 1763 et le Traité du Niagara de 1764, et réaffirmerait la relation de nation à nation entre les peuples autochtones et l'État. La proclamation comprendrait, mais sans s'y limiter, les engagements suivants :

i. répudier les concepts utilisés pour justifier la souveraineté des peuples européens sur les territoires et les peuples autochtones, notamment la doctrine de la découverte et le principe de *terra nullius* (territoire n'appartenant à personne);

ii. adopter et mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre de la réconciliation;

iii. établir des relations qui se rattachent aux traités et qui sont fondées sur les principes de la reconnaissance mutuelle, du respect mutuel et de la responsabilité partagée, et ce, de manière à ce qu'elles soient durables, ou renouveler les relations de ce type déjà nouées;

iv. concilier les affaires constitutionnelles et juridiques des peuples autochtones et de l'État pour s'assurer que les peuples autochtones sont des partenaires à part entière au sein de la Confédération, ce qui englobe la reconnaissance des lois et des traditions juridiques autochtones et leur intégration dans la négociation et la mise en œuvre des traités, des revendications territoriales et de toute autre entente constructive.

46. Nous demandons aux parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens d'élaborer et de signer un pacte de réconciliation qui fait part des principes de la collaboration voulue afin de promouvoir la réconciliation au sein de la société canadienne et qui comprend, notamment, mais sans s'y limiter :

i. la réaffirmation de l'engagement des parties à l'égard de la réconciliation.

ii. la répudiation des concepts utilisés pour justifier la souveraineté des peuples européens sur les territoires et les peuples autochtones, notamment la doctrine de la découverte et le principe de *terra nullius*, de même que la réforme des lois, des structures de gouvernance et des politiques au sein des institutions qui s'appuient toujours sur ces concepts;

iii. la pleine adoption et la mise en œuvre complète de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre de la réconciliation;

iv. le soutien de l'établissement de relations qui se rattachent aux traités et qui sont fondées sur les principes de la reconnaissance mutuelle, du respect mutuel et de la responsabilité partagée, et ce, de manière à ce qu'elles soient durables, ou encore du renouvellement des relations de ce type déjà nouées;

v. l'octroi de la permission aux personnes exclues de la Convention de règlement de signer le pacte de réconciliation;

vi. l'octroi de la permission à d'autres parties concernées de signer le pacte de réconciliation.

47. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux de rejeter les concepts ayant servi à justifier la souveraineté européenne sur les peuples et les territoires autochtones, comme la doctrine de la découverte et celle de la *terra nullius*, et de réformer les lois, les politiques gouvernementales et les stratégies d'instance qui continuent de s'appuyer sur de tels concepts.

Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

48. Nous demandons à l'Église, aux parties à la Convention de règlement et à tous les autres groupes confessionnels et interconfessionnels au Canada qui ne l'ont pas déjà fait d'adopter officiellement et de respecter les normes et les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant que cadre de réconciliation. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, les engagements suivants de la part des intervenants en cause :

i. veiller à ce que leurs institutions, politiques, programmes et pratiques soient conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;

ii. respecter le droit à l'autodétermination des peuples autochtones dans les cas d'ordre spirituel, y compris le droit d'élaborer, de mettre en pratique et d'enseigner leurs propres traditions, coutumes et cérémonies religieuses et spirituelles, conformément à l'article 12:1 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;

iii. lancer un dialogue public, voir à ce qu'il se poursuive à long terme et prendre des mesures pour appuyer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;

iv. publier, au plus tard le 31 mars 2016, une déclaration de la part des intervenants de toutes les confessions religieuses et de tous les groupes confessionnels quant à la manière dont ils ont l'intention de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

49. Nous demandons aux intervenants de toutes les confessions religieuses et de tous les groupes confessionnels qui ne l'ont pas déjà fait de répudier les concepts utilisés pour justifier la souveraineté

européenne sur les terres et les peuples autochtones, notamment la doctrine de la découverte et le principe de *terra nullius*.

L'ÉQUITÉ POUR LES AUTOCHTONES DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE

50. Conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, nous demandons au gouvernement fédéral de financer, en collaboration avec les organisations autochtones, la création d'instituts du droit autochtone pour l'élaboration, la mise en application et la compréhension des lois autochtones ainsi que l'accès à la justice en conformité avec les cultures uniques des peuples autochtones du Canada.

51. Nous demandons au gouvernement du Canada d'élaborer, en tant qu'obligation dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, une politique de transparence en publiant des avis juridiques qu'il élabore, invoque ou entend invoquer en ce qui concerne la portée et l'étendue des droits ancestraux et issus de traités des Autochtones.

52. Nous demandons au gouvernement du Canada, aux gouvernements provinciaux et territoriaux de même qu'aux tribunaux d'adopter les principes juridiques suivants :

    i. les revendications de titres ancestraux seront acceptées lorsque le revendicateur autochtone aura établi qu'il a occupé le territoire en cause à un moment en particulier;

    ii. lorsque le titre autochtone aura été établi, le fardeau de prouver toute limitation à l'exercice d'un droit résultant de l'existence de ce titre reviendra à la partie qui soutient l'existence d'une telle limitation.

CONSEIL NATIONAL DE RÉCONCILIATION

53. Nous demandons au Parlement du Canada d'adopter, en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, des dispositions législatives visant à mettre sur pied un conseil national de réconciliation. Plus particulièrement, nous demandons que ces dispositions établissent le conseil en tant qu'organisme de surveillance indépendant de portée nationale dont les membres, autochtones et non autochtones, sont nommés conjointement par le gouvernement du Canada et des organisations autochtones nationales. Le mandat de ce conseil comprendrait, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :

    i. surveiller et évaluer les progrès réalisés en matière de réconciliation une fois les excuses faites, présenter un rapport annuel à ce sujet au Parlement et à la population du Canada et s'assurer que le gouvernement continue de s'acquitter, au cours des prochaines années, de sa responsabilité d'établir une bonne relation entre les peuples autochtones et l'État;

    ii. surveiller et évaluer les progrès réalisés en matière de réconciliation à tous les niveaux et secteurs de la société canadienne et présenter un rapport à cet égard au Parlement et à la population du Canada, notamment en ce qui touche la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

    iii. élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel national pour la réconciliation, ce qui englobe des activités de recherche et d'élaboration de politiques, des programmes d'éducation du public et des ressources;

    iv. promouvoir le dialogue public, les partenariats publics-privés de même que les initiatives publiques de réconciliation.

54. Nous demandons au gouvernement du Canada de fournir un financement pluriannuel pour les besoins du conseil national de réconciliation qui sera créé afin de s'assurer qu'il dispose des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour mener ses travaux, y compris la dotation d'une fiducie de la réconciliation nationale pour faire avancer le dossier de la réconciliation.

55. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement de fournir des comptes rendus annuels ou toutes données récentes que demande le conseil national de réconciliation afin de permettre à celui-ci de présenter des rapports sur les progrès réalisés en vue de la réconciliation. L'information ainsi communiquée comprendrait, sans toutefois s'y limiter :

    i. le nombre d'enfants autochtones pris en charge — y compris les enfants métis et inuits — par comparaison avec les enfants non autochtones, les motifs de la prise en charge d'enfants par l'État ainsi que les dépenses totales engagées pour les besoins des services de prévention et de nature autre offerts par les organismes de protection de l'enfance;

ii. une comparaison en ce qui touche le financement destiné à l'éducation des enfants des Premières Nations dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci.

iii. une comparaison sur les plans des niveaux de scolarisation et du revenu entre les collectivités autochtones et les collectivités non autochtones du Canada;

iv. les progrès réalisés pour combler les écarts entre les collectivités autochtones et les collectivités non autochtones en ce qui a trait à divers indicateurs de la santé dont la mortalité infantile, la santé maternelle, le suicide, la santé mentale, la toxicomanie, l'espérance de vie, les taux de natalité, les problèmes de santé infantile, les maladies chroniques, la fréquence des cas de maladie et de blessure ainsi que la disponibilité de services de santé appropriés;

v. les progrès réalisés pour ce qui est d'éliminer la surreprésentation des jeunes Autochtones dans le régime de garde applicable aux adolescents, au cours de la prochaine décennie;

vi. les progrès réalisés dans la réduction du taux de la victimisation criminelle des Autochtones, y compris des données sur les homicides, la victimisation liée à la violence familiale et d'autres crimes;

vii. les progrès réalisés en ce qui touche la réduction de la surreprésentation des Autochtones dans le système judiciaire et correctionnel.

56. Nous demandons au premier ministre du Canada de répondre officiellement au rapport du conseil national de réconciliation en publiant un rapport annuel sur la « situation des peuples autochtones », dans lequel on pourrait présenter les intentions du gouvernement pour ce qui est de faire avancer le dossier de la réconciliation.

Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires

57. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales de s'assurer que les fonctionnaires sont formés sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone ainsi qu'aux enseignements et aux pratiques autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.

Les excuses de l'Église et la réconciliation

58. Nous demandons au pape de présenter, au nom de l'Église catholique romaine, des excuses aux survivants, à leurs familles ainsi qu'aux collectivités concernées pour les mauvais traitements sur les plans spirituel, culturel, émotionnel, physique et sexuel que les enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont subis dans les pensionnats dirigés par l'Église catholique. Nous demandons que ces excuses soient semblables à celles faites en 2010 aux Irlandais qui avaient été victimes de mauvais traitements et à ce qu'elles soient présentées par le pape au Canada, dans un délai d'un an suivant la publication du présent rapport.

59. Nous demandons aux représentants de l'Église qui sont parties à la Convention de règlement d'élaborer des stratégies d'éducation pour que leurs congrégations apprennent le rôle joué par l'Église en ce qui a trait à la colonisation de même qu'à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, de même que les raisons pour lesquelles des excuses aux anciens élèves des pensionnats et à leurs familles de même qu'aux collectivités concernées sont nécessaires.

60. Nous demandons aux représentants de l'Église qui sont parties à la Convention de règlement ainsi qu'à toutes les autres confessions religieuses concernées, en collaboration avec les chefs spirituels autochtones, les survivants des pensionnats, les écoles de théologie, les séminaires et d'autres centres de formation, d'élaborer un programme d'études sur la nécessité de respecter en soi la spiritualité autochtone, sur l'histoire et les séquelles des pensionnats et le rôle de l'Église dans ce système, sur l'histoire des conflits religieux et leurs répercussions sur les familles et les collectivités autochtones, et sur la responsabilité de l'Église pour ce qui est d'atténuer ces conflits et de prévenir la violence spirituelle, et d'offrir ce programme à tous les séminaristes, membres du clergé et employés de ce milieu qui travaillent dans les collectivités autochtones.

61. Nous demandons aux représentants de l'Église qui sont parties à la Convention de règlement de collaborer avec les survivants et les représentants d'organisations autochtones en vue d'établir un fonds permanent destiné aux Autochtones pour les besoins de ce qui suit :

i. projets de guérison et de réconciliation menés par la collectivité;

ii. projets liés à la revitalisation de la langue et de la culture menés par la collectivité;

iii. projets d'éducation et de création de liens menés par la collectivité;

iv. rencontres régionales de chefs spirituels et de jeunes autochtones afin de discuter de la spiritualité autochtone, de l'autodétermination et de la réconciliation.

L'ÉDUCATION POUR LA RÉCONCILIATION

62. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en consultation et en collaboration avec les survivants, les peuples autochtones, et les éducateurs, de :

i. rendre obligatoire, pour les élèves de la maternelle à la douzième année, l'établissement d'un programme adapté à l'âge des élèves portant sur les pensionnats, les traités de même que les contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire du Canada;

ii. prévoir les fonds nécessaires pour permettre aux établissements d'enseignement postsecondaire de former les enseignants sur la façon d'intégrer les méthodes d'enseignement et les connaissances autochtones dans les salles de classe;

iii. prévoir le financement nécessaire pour que les écoles autochtones utilisent les connaissances et les méthodes d'enseignement autochtones dans les salles de classe;

iv. créer des postes de niveau supérieur au sein du gouvernement, à l'échelon du sous-ministre adjoint ou à un échelon plus élevé, dont les titulaires seront chargés du contenu autochtone dans le domaine de l'éducation.

63. Nous demandons au Conseil des ministres de l'éducation (Canada) de maintenir un engagement annuel à l'égard des questions relatives à l'éducation des Autochtones, notamment en ce qui touche :

i. l'élaboration et la mise en œuvre, de la maternelle à la douzième année, de programmes d'études et de ressources d'apprentissage sur les peuples autochtones dans l'histoire du Canada, et sur l'histoire et les séquelles des pensionnats;

ii. la mise en commun de renseignements et de pratiques exemplaires en ce qui a trait aux programmes d'enseignement liés aux pensionnats et à l'histoire des Autochtones;

iii. le renforcement de la compréhension interculturelle, de l'empathie et du respect mutuel;

iv. l'évaluation des besoins de formation des enseignants relativement à ce qui précède.

64. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement qui fournissent des fonds publics à des écoles confessionnelles d'exiger de ces écoles qu'elles offrent une éducation religieuse comparative comprenant un segment sur les croyances et les pratiques spirituelles autochtones élaboré conjointement avec des aînés autochtones.

65. Nous demandons au gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, et en collaboration avec les peuples autochtones, les établissements d'enseignement postsecondaire, les éducateurs de même que le Centre national pour la vérité et réconciliation et ses institutions partenaires, d'établir un programme national de recherche bénéficiant d'un financement pluriannuel pour mieux faire comprendre les facteurs associés à la réconciliation.

PROGRAMMES POUR LES JEUNES

66. Nous demandons au gouvernement fédéral d'établir un financement pluriannuel destiné aux organisations communautaires œuvrant auprès des jeunes pour leur permettre d'offrir des programmes sur la réconciliation, et de mettre en place un réseau national de mise en commun de renseignements et de pratiques exemplaires.

MUSÉES ET ARCHIVES

67. Nous demandons au gouvernement fédéral de fournir des fonds à l'Association des musées canadiens pour entreprendre, en collaboration avec les peuples autochtones, un examen national des politiques et des pratiques exemplaires des musées, et ce, dans le but de déterminer le degré de conformité avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de formuler des recommandations connexes.

68. Nous demandons au gouvernement fédéral, en collaboration avec les peuples autochtones et l'Association des musées canadiens, de souligner le 150e anniversaire de la Confédération canadienne en

2017 en établissant un programme de financement national pour les projets de commémoration sur le thème de la réconciliation.

69. Nous demandons à Bibliothèque et Archives Canada :

    i. d'adopter et de mettre en œuvre de façon intégrale la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les « Principes Joinet/Orentlicher » des Nations Unies, plus particulièrement en ce qui touche le droit inaliénable des peuples autochtones de connaître la vérité sur les violations des droits de la personne commises à leur endroit dans les pensionnats et sur les raisons pour lesquelles une telle situation s'est produite;

    ii. de veiller à ce que les fonds documentaires liés aux pensionnats soient accessibles au public;

    iii. d'affecter plus de ressources à l'élaboration de matériel pédagogique et de programmes de sensibilisation du public sur les pensionnats.

70. Nous demandons au gouvernement fédéral de fournir des fonds à l'Association des archivistes canadiens pour entreprendre, en collaboration avec les peuples autochtones, un examen national des politiques et des pratiques exemplaires en matière d'archives, et ce, afin de :

    i. déterminer le degré de conformité avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les « Principes Joinet/Orentlicher » des Nations Unies en ce qui touche le droit inaliénable des peuples autochtones de connaître la vérité sur les violations des droits de la personne commises à leur endroit dans les pensionnats et sur les raisons pour lesquelles une telle situation s'est produite;

    ii. produire un rapport assorti de recommandations en vue de la mise en œuvre complète de ces instruments internationaux en tant que cadre de réconciliation en ce qui a trait aux archives canadiennes.

Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation

71. Nous demandons à tous les coroners en chef et les bureaux de l'état civil de chaque province et territoire qui n'ont pas fourni à la Commission de vérité et réconciliation leurs dossiers sur le décès d'enfants autochtones dont les autorités des pensionnats avaient la garde de mettre ces documents à la disposition du Centre national pour la vérité et réconciliation.

72. Nous demandons au gouvernement fédéral de mettre suffisamment de ressources à la disposition du Centre national pour la vérité et réconciliation pour lui permettre de tenir à jour le registre national de décès des élèves de pensionnats établi par la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

73. Nous demandons au gouvernement fédéral de travailler de concert avec l'Église, les collectivités autochtones et les anciens élèves des pensionnats afin d'établir et de tenir à jour un registre en ligne des cimetières de ces pensionnats, et, dans la mesure du possible, de tracer des cartes montrant l'emplacement où reposent les élèves décédés.

74. Nous demandons au gouvernement fédéral de travailler avec l'Église et les dirigeants communautaires autochtones pour informer les familles des enfants qui sont décédés dans les pensionnats du lieu de sépulture de ces enfants, pour répondre au souhait de ces familles de tenir des cérémonies et des événements commémoratifs appropriés et pour procéder, sur demande, à la réinhumation des enfants dans leurs collectivités d'origine.

75. Nous demandons au gouvernement fédéral de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux de même qu'avec les administrations municipales, l'Église, les collectivités autochtones, les anciens élèves des pensionnats et les propriétaires fonciers actuels pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des procédures qui permettront de repérer, de documenter, d'entretenir, de commémorer et de protéger les cimetières des pensionnats ou d'autres sites où des enfants qui fréquentaient ces pensionnats ont été inhumés. Le tout doit englober la tenue de cérémonies et d'événements commémoratifs appropriés pour honorer la mémoire des enfants décédés.

76. Nous demandons aux parties concernées par le travail de documentation, d'entretien, de commémoration, et de protection des cimetières des pensionnats d'adopter des stratégies en conformité avec les principes suivants :

    i. la collectivité autochtone la plus touchée doit diriger l'élaboration de ces stratégies;

    ii. de l'information doit être demandée aux survivants des pensionnats et aux autres détenteurs de connaissances dans le cadre de l'élaboration de ces stratégies;

iii. les protocoles autochtones doivent être respectés avant que toute inspection technique ou enquête potentiellement envahissante puisse être effectuée sur les lieux d'un cimetière.

Centre national pour la vérité et réconciliation

77. Nous demandons aux bureaux d'archives provinciaux, territoriaux, municipaux et communautaires de travailler en collaboration avec le Centre national pour la vérité et réconciliation afin de trouver et de recueillir des copies de tous les documents qui se rapportent à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, et de fournir ces documents au Centre national pour la vérité et réconciliation.

78. Nous demandons au gouvernement du Canada de s'engager à fournir une contribution financière de dix millions de dollars sur sept ans au Centre national pour la vérité et réconciliation ainsi qu'un montant supplémentaire pour aider les collectivités à faire de la recherche afin de produire des récits sur leur propre expérience des pensionnats et sur leur participation aux démarches associées à la vérité, à la guérison et à la réconciliation.

Commémoration

79. Nous demandons au gouvernement fédéral d'établir, en collaboration avec les survivants, les organisations autochtones et les membres de la communauté artistique, un cadre de travail se rapportant à la réconciliation pour les besoins du patrimoine canadien et des activités de commémoration. Ce cadre engloberait notamment ce qui suit :

   i. la modification de la *Loi sur les lieux et monuments historiques* de manière à inclure la représentation des Premières Nations, des Inuits et des Métis au sein de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et de son secrétariat;

   ii. l'examen des politiques, des critères et des pratiques se rattachant au Programme national de commémoration historique pour intégrer l'histoire, les valeurs patrimoniales et les pratiques de la mémoire autochtones au patrimoine et à l'histoire du Canada.

   iii. l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national du patrimoine et d'une stratégie pour la commémoration des sites des pensionnats, de l'histoire et des séquelles de ces pensionnats et de la contribution des peuples autochtones à l'histoire du Canada.

80. Nous demandons au gouvernement fédéral d'établir comme jour férié, en collaboration avec les peuples autochtones, une journée nationale de la vérité et de la réconciliation pour honorer les survivants, leurs familles et leurs collectivités et s'assurer que la commémoration de l'histoire et des séquelles des pensionnats demeure un élément essentiel du processus de réconciliation.

81. Nous demandons au gouvernement fédéral, en collaboration avec les survivants et leurs organisations de même qu'avec les autres parties à la Convention de règlement, de commander un monument national sur les pensionnats et de l'installer de manière à ce qu'il soit accessible au public et très visible dans la ville d'Ottawa, et ce, pour honorer les survivants et tous les enfants qu'ont perdus les familles et les collectivités concernées.

82. Nous demandons au gouvernement fédéral, en collaboration avec les survivants et leurs organisations de même qu'avec les autres parties à la Convention de règlement, de commander un monument national sur les pensionnats et de l'installer de manière à ce qu'il soit accessible au public et très visible dans chaque capitale, et ce, pour honorer les survivants et tous les enfants qu'ont perdus les familles et les collectivités concernées.

83. Nous demandons au Conseil des arts du Canada d'établir, en tant que priorité de financement, une stratégie visant à aider les artistes autochtones et non autochtones à entreprendre des projets de collaboration et à produire des œuvres qui contribueront au processus de réconciliation.

Les médias et la réconciliation

84. Nous demandons au gouvernement fédéral de rétablir puis d'augmenter le financement accordé à Radio-Canada/CBC afin de permettre au diffuseur public national du Canada d'appuyer la réconciliation et de refléter adéquatement la diversité des cultures, des langues et des points de vue des peuples autochtones; plus particulièrement, nous demandons ce qui suit :

   i. accroître la programmation liée aux Autochtones et voir à ce qu'il y ait des invités qui parlent des langues autochtones;

   ii. accroître l'accès équitable pour les peuples autochtones à des emplois, à des postes de direction et à des possibilités de perfectionnement professionnel au sein de l'organisation;

iii. continuer d'offrir au public des bulletins de nouvelles et des ressources d'information en ligne qui sont consacrés aux questions d'intérêt pour les peuples autochtones et tous les Canadiens, y compris en ce qui touche l'histoire et les séquelles des pensionnats ainsi que le processus de réconciliation.

85. Nous demandons au Réseau de télévision des peuples autochtones, en tant que diffuseur indépendant sans but lucratif dont les émissions sont conçues par et pour les peuples autochtones et traitent de ces peuples, d'appuyer la réconciliation; plus particulièrement, nous demandons au Réseau, entre autres choses :

   i. de continuer d'exercer un leadership en ce qui a trait à la programmation et à la culture organisationnelle qui reflètent la diversité des cultures, des langues et des points de vue des peuples autochtones;

   ii. de continuer d'élaborer des initiatives médiatiques pour informer et sensibiliser la population canadienne et tisser des liens entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones.

86. Nous demandons aux responsables des programmes d'enseignement en journalisme et des écoles des médias du Canada d'exiger l'enseignement à tous les étudiants de l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui touche l'histoire et les séquelles des pensionnats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les traités et les droits des autochtones, le droit autochtone de même que les relations entre l'État et les Autochtones.

Les sports et la réconciliation

87. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement, en collaboration avec les peuples autochtones, les temples de la renommée des sports et d'autres organisations concernées, de sensibiliser le public à l'histoire des athlètes autochtones au pays.

88. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement de prendre des mesures afin de garantir le développement à long terme des athlètes autochtones et de maintenir leur appui à l'égard des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, y compris le financement pour la tenue des Jeux et pour la préparation et les déplacements des équipes provinciales et territoriales.

89. Nous demandons au gouvernement fédéral de modifier la *Loi sur l'activité physique et le sport* pour appuyer la réconciliation en s'assurant que les politiques visant à promouvoir l'activité physique comme élément fondamental de la santé et du bien être, à réduire les obstacles à la participation au sport, à accroître la poursuite de l'excellence dans le sport et à renforcer la capacité du système sportif canadien intègrent les peuples autochtones.

90. Nous demandons au gouvernement fédéral de veiller à ce que les politiques, les initiatives et les programmes de portée nationale se rattachant aux sports intègrent les peuples autochtones; nous demandons, entre autres choses :

   i. en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, un financement stable et l'accès à des programmes sportifs communautaires qui reflètent la diversité des cultures et les activités sportives traditionnelles des peuples autochtones;

   ii. un programme de développement d'athlètes d'élite pour les Autochtones;

   iii. des programmes pour les entraîneurs, les instructeurs et les autorités en matière de sports qui sont pertinents sur le plan culturel pour les peuples autochtones;

   iv. des programmes de sensibilisation et de formation sur la lutte contre le racisme.

91. Nous demandons aux hauts dirigeants et aux pays d'accueil de manifestations sportives internationales comme les Jeux olympiques, les Jeux du Commonwealth et les Jeux panaméricains de veiller à ce que les protocoles territoriaux des peuples autochtones soient respectés et à ce que les collectivités autochtones locales participent à tous les aspects de la planification et de la tenue de ces événements.

Les entreprises et la réconciliation

92. Nous demandons au secteur des entreprises du Canada d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant que cadre de réconciliation et d'appliquer les normes et les principes qui s'y rattachent dans le cadre des politiques organisationnelles et des principales activités opérationnelles touchant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources; les mesures demandées comprennent, mais sans s'y limiter, les suivantes :

   i. s'engager à tenir des consultations significatives, établir des relations respectueuses et obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des

peuples autochtones avant de lancer des projets de développement économique;

ii. veiller à ce que les peuples autochtones aient un accès équitable aux emplois, à la formation et aux possibilités de formation dans le secteur des entreprises et à ce que les collectivités autochtones retirent des avantages à long terme des projets de développement économique;

iii. donner aux cadres supérieurs et aux employés de l'information sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui touche l'histoire et les séquelles des pensionnats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les traités et les droits des autochtones, le droit autochtone et les relations entre l'État et les Autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.

Nouveaux arrivants au Canada

93. Nous demandons au gouvernement fédéral d'examiner, en collaboration avec les organisations autochtones nationales, la trousse d'information pour les nouveaux arrivants au Canada et l'examen de citoyenneté afin que l'histoire relatée reflète davantage la diversité des peuples autochtones du Canada, y compris au moyen d'information sur les traités et sur l'histoire des pensionnats.

94. Nous demandons au gouvernement du Canada de remplacer le serment de citoyenneté par ce qui suit :

    Je jure (ou affirme solennellement) que je serai fidèle et porterai sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth Deux, Reine du Canada, à ses héritiers et successeurs, que j'observerai fidèlement les lois du Canada, y compris les traités conclus avec les peuples autochtones, et que je remplirai loyalement mes obligations de citoyen canadien.

Commission de vérité et réconciliation du Canada

360, rue Main, bureau 1500
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3Z3
Téléphone : 204-984-5885
Numéro sans frais : 1-888-872-5554 (1-888-TRC-5554)
Télécopieur : 204-984-5915
Courrier électronique : info@trc.ca
Site Web : www.trc.ca

Secret

RÉPONSE À LA DÉCISION RENDUE PAR LA COUR SUPRÊME DU CANADA DANS L'AFFAIRE *CARTER* (AIDE MÉDICALE À MOURIR ET EUTHANASIE)

OBJET

Les prochaines étapes pour donner suite à la décision *Carter c. Canada,* rendue par la Cour suprême du Canada, dans laquelle la Cour a déclaré inconstitutionnelles les prohibitions du *Code criminel* relatives à l'aide médicale à mourir.

CONTEXTE

En février 2015, le chef du Parti libéral a présenté une motion demandant au Parlement de prendre des mesures immédiates et de nommer un comité spécial chargé d'examiner l'arrêt rendu par la Cour suprême du Canada (CSC) dans l'affaire *Carter*, de consulter des experts et l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, et de formuler des recommandations sur l'élaboration d'un cadre législatif qui respecte la *Constitution*, la *Charte*, ainsi que les priorités des Canadiens et des Canadiennes. Cette proposition a été mentionnée au cours de la campagne électorale dans le cadre de la réponse du Parti libéral du Canada (août 2015), suite à une demande de prise de position sur la question qui avait été faite par l'organisation Dying with Dignity Canada.

Décision Carter

Le 6 février 2015, dans l'arrêt *Carter c. Canada*, la CSC a déclaré, à l'unanimité, que les articles du *Code criminel* qui invalident le consentement de quiconque à ce que la mort lui soit infligée (article 14) et prohibe le suicide assisté (paragraphe 241(*b*)) sont inconstitutionnels puisqu'ils prohibent l'aide d'un médecin pour mourir à toute personne adulte capable qui :

1) consent clairement à mettre fin à sa vie; et qui
2) est affectée de problèmes de santé graves et irrémédiables (y compris une affection, une maladie ou un handicap) lui causant des souffrances persistances qui lui sont intolérables.

La prise d'effet de la déclaration d'invalidité a été suspendue pour douze mois, soit jusqu'au 6 février 2016, pour donner au législateur le temps d'adopter de nouvelles dispositions législatives. Puisque la suspension de prise d'effet de la déclaration d'invalidité approche, plusieurs questions nécessitent une attention immédiate.

Comité externe

Le 17 juillet 2015, le gouvernement antérieur a annoncé la mise en place d'un Comité externe sur les options de réponse législative à *Carter c. Canada*. Le Comité a pour mandat de mener des consultations auprès des Canadiens et des Canadiennes, des autorités médicales et des intervenants dans l'affaire *Carter*, et de présenter des options de réponse législative fédérale. Ce comité est chargé de remettre son rapport aux ministres de la Santé et de la Justice d'ici le 15 novembre 2015. Compte tenu de contraintes de temps, il est peu probable que le Comité soit en mesure de présenter, d'ici le 15 novembre, un rapport qui comporte une analyse de la rétroaction reçue de la part des Canadiens et des Canadiennes, et des intervenants, ainsi que des options de réforme législative. S'il existe un désir de modifier ou de proroger le mandat du Comité, il faudrait prendre une décision avant cette date.

Contexte FPT et considérations relatives à une réponse législative fédérale

Le gouvernement devrait décider rapidement de la façon dont il entend répondre à la décision *Carter* du point de vue du droit pénal. Il existe une compétence législative partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à l'égard de l'aide médicale à mourir. Le Parlement peut légiférer à l'égard de l'aide médicale à mourir en vertu de sa compétence en droit criminel tandis que les provinces et territoires peuvent légiférer sur les questions liées à la santé.

La plupart des provinces et territoires ont collaboré pour mettre sur pied un Groupe consultatif d'experts sur l'aide médicale à mourir, qui devrait produire un rapport d'ici la fin de l'année; cependant, ce groupe pourrait avoir besoin de plus de temps selon l'étendue de la réponse fédérale. D'autres activités de consultation ont lieu au niveau provincial. Il faut signaler que le Québec a adopté une loi qui permet l'euthanasie pour certaines personnes qui sont en fin de vie, et que cette loi entrera en vigueur en décembre 2015.

[redacted]

s.69(1)

Les éléments clés d'un régime d'aide médicale à mourir (établis par des mesures fédérales, provinciales et territoriales) pourraient comprendre ce qui suit : la décision de permettre le suicide assisté par un médecin, l'euthanasie ou les deux; la détermination des personnes qui seraient admissibles à l'aide médicale à mourir (par ex., les personnes qui approchent la fin de leur vie ou les personnes atteintes de problèmes de santé graves, même si ces problèmes ne mettent pas leur vie en danger); la mise en place de mesures de protection visant à garantir que seules les personnes capables, informées et qui consentent volontairement à mourir pourront bénéficier d'une telle aide; la mise en place de mesures systémiques de surveillance, comme un mécanisme d'examen de la conformité et/ou un système de contrôle, et la présentation de rapports publics sur les éléments critiques du régime. Les fonctionnaires de Justice continuent d'élaborer des options de réforme en matière de droit pénal en attendant de recevoir le rapport du Comité et toute directive préliminaire. Un document d'information plus détaillé, y compris sur les options de réforme en matière de droit pénal élaborées jusqu'à maintenant, peut vous être fourni.

Déterminer s'il y a lieu de solliciter une prorogation, et considérations relatives à la création d'un comité spécial

La déclaration d'invalidité rendue par la CSC à l'égard des prohibitions du *Code criminel* relatives à l'aide médicale à mourir et à l'euthanasie prendra effet le 6 février 2016, à moins que le procureur général du Canada obtienne une prorogation de la CSC. [redacted]



[redacted]

MESURE RECOMMANDÉE

[redacted]

[redacted]

s.21(1)(a)

s.21(1)(b)

s.23

PRÉPARÉ PAR
Joanne Klineberg et Nathalie Levman
Avocates-conseils
Section de la politique en matière
de droit pénal

APPROUVÉ PAR
Donald K. Piragoff
Sous-ministre adjoint principal
Secteur des politiques

s.21(1)(a)

s.21(1)(b)

s.23

Secret

ARMES À FEU

CONTEXTE

Un certain nombre d'engagements de plateforme relatifs aux armes à feu ont été annoncés. Toutes ces initiatives, sauf celle qui a trait à l'abrogation d'un nouveau pouvoir de désignation, prévu dans le *Code criminel*, en conformité avec la *Loi visant la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu*, relèvent du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile puisque ce ministre est responsable de l'administration générale de la *Loi sur les armes à feu* et de ses règlements. Le Programme canadien des armes à feu (PCAF) de la GRC, qui relève du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, est responsable de l'administration générale de la *Loi sur les armes à feu*, qui comprend l'enregistrement des armes à feu et certains aspects de la délivrance de permis d'armes à feu. Le PCAF de la GRC est également responsable de la prestation d'une expertise technique pour aider les clients à interpréter et à déterminer la classification des armes à feu en conformité avec le *Code criminel*. À titre de ministre de la Justice, les dispositions du *Code criminel* relatives aux infractions, aux peines et à la confiscation des armes à feu relèvent de votre compétence, ainsi que l'élaboration de critères visant à définir leur classification. Ci-après, un résumé des engagements ainsi qu'une brève évaluation des prochaines étapes et des considérations.

Abrogation de portions de la *Loi visant la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu*

La plateforme annonçait l'abrogation les changements apportés à la *Loi visant la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu*, qui autorisent le transport d'armes prohibées ou à autorisation restreinte sans permis au moyen d'une autorisation de transport émise avec le permis. La plateforme prévoyait également de « remettre le pouvoir de décision en matière d'armes entre les mains de la police, et non des politiciens ». Si le gouvernement souhaite abroger les modifications, il faudra examiner ce qu'il faut faire avec les armes à feu (les fusils CZ-858 et les fusils Swiss Arms) qui, le 31 juillet 2015, ont été désignées à autorisation restreinte ou sans restriction. [redacted]

Investissements ciblés

La plateforme engageait à offrir des ressources additionnelles aux provinces et aux territoires (100 M$ par année) à l'appui des forces spéciales de la police affectées aux armes à feu et aux gangs pour retirer les armes illégales de la rue et réduire la violence liée aux armes. Il y était également prévu d'accroître la capacité de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à détecter les armes à feu illégales et à empêcher leur entrée au Canada. [redacted]

s.69(1)

s.23

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

Vérification accrue de vérification des antécédents
[redacted]

s.69(1)

La plateforme prévoyait également à rétablir l'obligation des acheteurs d'armes à feu de présenter leur permis lors de l'achat d'une arme à feu et que les vendeurs sont tenus d'en vérifier la validité avant de conclure la vente (la *Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule* stipulait que le vendeur n'était pas tenu de confirmer la validité du permis). [redacted]

s.69(1)

Nouvelles exigences relatives à la tenue d'un registre
La tenue d'un registre constituait une obligation légale pour les entreprises d'armes à feu avant l'introduction du registre des armes d'épaule. [redacted]

Modifier la composition du Comité consultatif sur les armes à feu (CCAF)
La reconstitution du CCAF en vue d'avoir une composition plus équilibrée et une meilleure représentation de personnes de part et d'autre du débat pourrait offrir au gouvernement un important organisme consultatif dans le cadre des réformes des politiques et des programmes. Puisque le ministre de la Sécurité publique est habilité en vertu de la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile* à établir des comités consultatifs et autres, il relève de l'autorité de ce ministre d'apporter des changements à la composition du CCAF ainsi qu'à son mandat.

Règlement sur le marquage des armes à feu
Le règlement a été créé en 2004, mais n'a jamais été mis en vigueur. Le premier objectif énoncé du marquage des armes à feu est de permettre aux organismes d'application de la loi de dépister les armes à feu utilisées pour commettre un crime, que le trafic et le stockage d'armes à feu, dans l'intérêt de la sécurité publique et nationale. Le Règlement stipule le marquage qui doit être effectué par estampage ou gravure indélébile sur la carcasse ou la boîte de culasse de toutes les armes à feu fabriquées, ou importées, au Canada. [redacted]

s.69(1)

PRÉPARÉ PAR
Paula Clarke
Avocate
Section de la politique en matière de droit pénal

APPROUVÉ PAR
Donald K. Piragoff
Sous-ministre adjoint principal
Secteur des politiques

Secret

LÉGALISATION DE LA MARIHUANA

CONTEXTE

La proposition vise à :

- veiller à ce que la marihuana ne se retrouve pas entre les mains des enfants, et à ce que les criminels n'en tirent pas profit, et légaliser, réglementer et restreindre l'accès à la marihuana;
- éliminer des textes de droit pénal les dispositions sur la consommation de marihuana et la possession accessoire, et créer de nouvelles dispositions législatives plus rigoureuses en vue de punir plus sévèrement les personnes qui en fournissent à des mineurs, celles qui conduisent un véhicule automobile sous l'effet de la marihuana, et celles qui en vendent hors du nouveau cadre réglementaire;
- créer un groupe de travail fédéral, provincial et territorial, auquel participeront des experts en santé publique, en toxicomanie et dans l'application de la loi; concevoir un nouveau système de ventes et de distribution stricte, auquel s'appliqueraient les taxes d'accise fédérales et provinciales appropriées.

La *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LCDAS) et ses règlements d'application constituent le cadre juridique qui s'applique à toutes les drogues au Canada, y compris le cannabis (marihuana). La LCDAS crée une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire en ce qui a trait à la possession de 30 grammes ou moins de cannabis (marihuana) ou d'un gramme ou moins de résine de cannabis (« une petite quantité de cannabis », passible d'une amende maximale de mille dollars et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou de l'une de ces peines. La possession d'une quantité supérieure de ces produits constitue une infraction mixte passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans moins un jour sur déclaration de culpabilité par mise en accusation.

Responsabilités fédérales

Justice Canada a la responsabilité de la Stratégie nationale antidrogue. Le ministère est aussi responsable des aspects relevant du droit pénal qui ont trait à l'usage des drogues de la même façon qu'il l'est en ce qui a trait aux modifications au *Code criminel*. En tant que ministre de la Justice, vous serez responsable de l'élaboration d'options relatives aux aspects de la légalisation du cannabis (marihuana) qui touchent le droit pénal. Dans le cadre de l'élaboration de ces options, les fonctionnaires du ministère travailleront en étroite collaboration avec ceux de Santé Canada, de Sécurité publique Canada et des Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada. Les options quant à la voie à suivre dépendront aussi du système de ventes et de distribution qui est élaboré par le groupe de travail. Le ministre de la Santé sera responsable de la création du groupe de travail ainsi que de l'établissement de son mandat et de l'échéancier.

La LCDAS relève dans l'ensemble du ministre de la Santé. Santé Canada a la responsabilité de la réglementation des drogues et des substances désignées, y compris des distributeurs et des producteurs autorisés (par ex., pour la marihuana à des fins médicales).

La GRC assume à l'échelle fédérale la responsabilité des enquêtes criminelles relatives aux groupes et aux réseaux du crime organisé qui posent les risques les plus importants pour la sécurité des Canadiens, y compris de ceux qui sont impliqués dans la production et la distribution de la marihuana illicite.

Le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) est responsable des poursuites relatives aux infractions en matière de drogue. Au Québec et au Nouveau-Brunswick, ce sont le SPPC et la province qui intentent ces poursuites. Cependant, toute province peut mener la poursuite lorsque l'infraction en matière de drogue est moins grave que toute autre infraction dont la personne est accusée (par ex., conduite avec facultés affaiblies causant la mort et possession de marihuana).

L'Agence des services frontaliers du Canada est responsable de gérer l'accès des personnes et des marchandises, y compris l'interdiction d'importation et d'exportation de marchandises de contrebande, par ex., des drogues comme le cannabis.

Sécurité publique Canada exerce un vaste rôle de leadership à l'égard des ministères et organismes responsables de la sécurité publique, notamment le renforcement des politiques sur le contrôle des drogues et la collaboration avec les forces de l'ordre dans le cadre de la lutte contre la production et la distribution de marihuana illicite.

Marihuana à des fins médicales et contestations judiciaires
Les contestions fondées sur la *Charte* se poursuivent à la fois en matière civile et criminelle depuis l'introduction du *Règlement sur l'accès à la marihuana à des fins médicales* (RAMFM). Par exemple, en juin 2015, dans l'affaire *R. c. Smith*, la Cour suprême du Canada a infirmé l'interdiction de possession de formes non séchées de marihuana utilisées à des fins médicales. En réponse, Santé Canada a accordé des exemptions aux termes de l'article 56 de la LCDAS, permettant ainsi aux producteurs autorisés de produire et de vendre, outre la marihuana séchée, de l'huile de cannabis, des feuilles et des bourgeons de marihuana fraîche.

En lien avec l'introduction en juin 2013 du *Règlement sur la marihuana à des fins médicales* (RMFM) et à l'abrogation du RAMFM le 31 mars 2014, il y a eu dépôt de plus de 300 plaintes dans lesquelles les demandeurs font principalement valoir que l'élimination de la culture domestiquée à des fins médicales va à l'encontre de la *Charte*. L'affaire *Allard et coll. c. Sa Majesté la Reine du Chef du Canada* est considérée comme la cause « type » en ce qui a trait à ces contestations (la majorité des causes similaires sont suspendues jusqu'à la décision dans l'affaire *Allard*). Les demandeurs ont obtenu le 21 mars 2014 une injonction qui permet aux personnes, qui étaient auparavant autorisées à être en possession et à produire de la marihuana à des fins médicales et qui sont visées par la période fixée dans l'injonction, de continuer à pouvoir avoir en leur possession de la marihuana et à en produire aux termes des conditions de leur licence antérieure aux termes du RAMFM, jusqu'à ce qu'une décision ait été rendue dans l'affaire *Allard*. Une décision, attendue à l'automne 2015, pourrait avoir d'importantes répercussions sur le régime (par ex., si un retour à la culture domestiquée est permis en plus de la production commerciale).

[redacted]

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.23

[redacted]

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)
s.23

PRÉPARÉ PAR
Paul Saint-Denis
Avocat-conseil
Section de la politique en matière de droit pénal

APPROUVÉ PAR
Donald K. Piragoff
Sous-ministre adjoint principal
Secteur des politiques

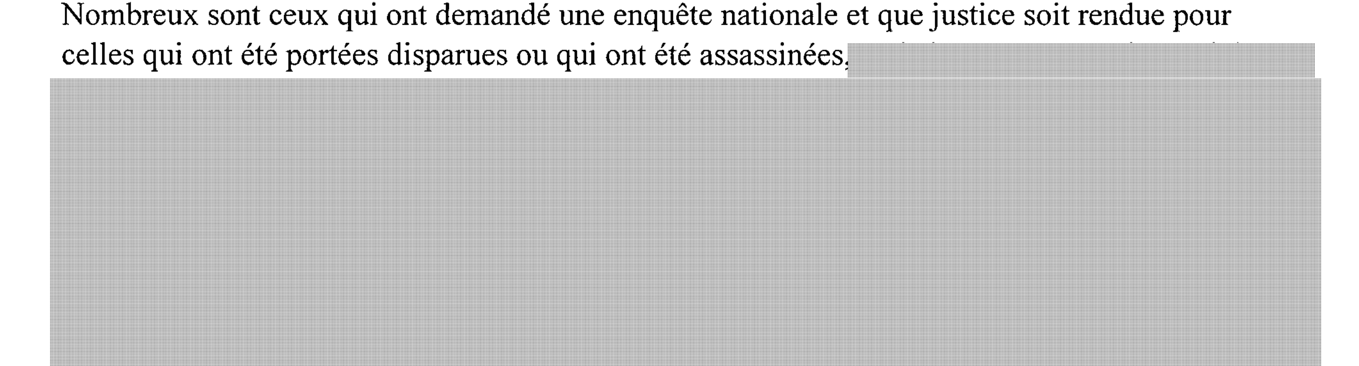
Secret

FEMMES ET FILLES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES

CONTEXTE

La plateforme contenait une promesse de lancer « sans délai, une enquête publique nationale sur les cas des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées au Canada [...] dans le but de recommander des mesures concrètes que les gouvernements, les forces de l'ordre et les autres intervenants pourront prendre pour résoudre ces crimes et en éviter de nouveaux ». Le plan financier proposé par le Parti libéral prévoit le versement de 40 millions $ pour ce travail, sur une période de deux ans (2016-2017 à 2017-2018).

Nombreux sont ceux qui ont demandé une enquête nationale et que justice soit rendue pour celles qui ont été portées disparues ou qui ont été assassinées. [redacted]

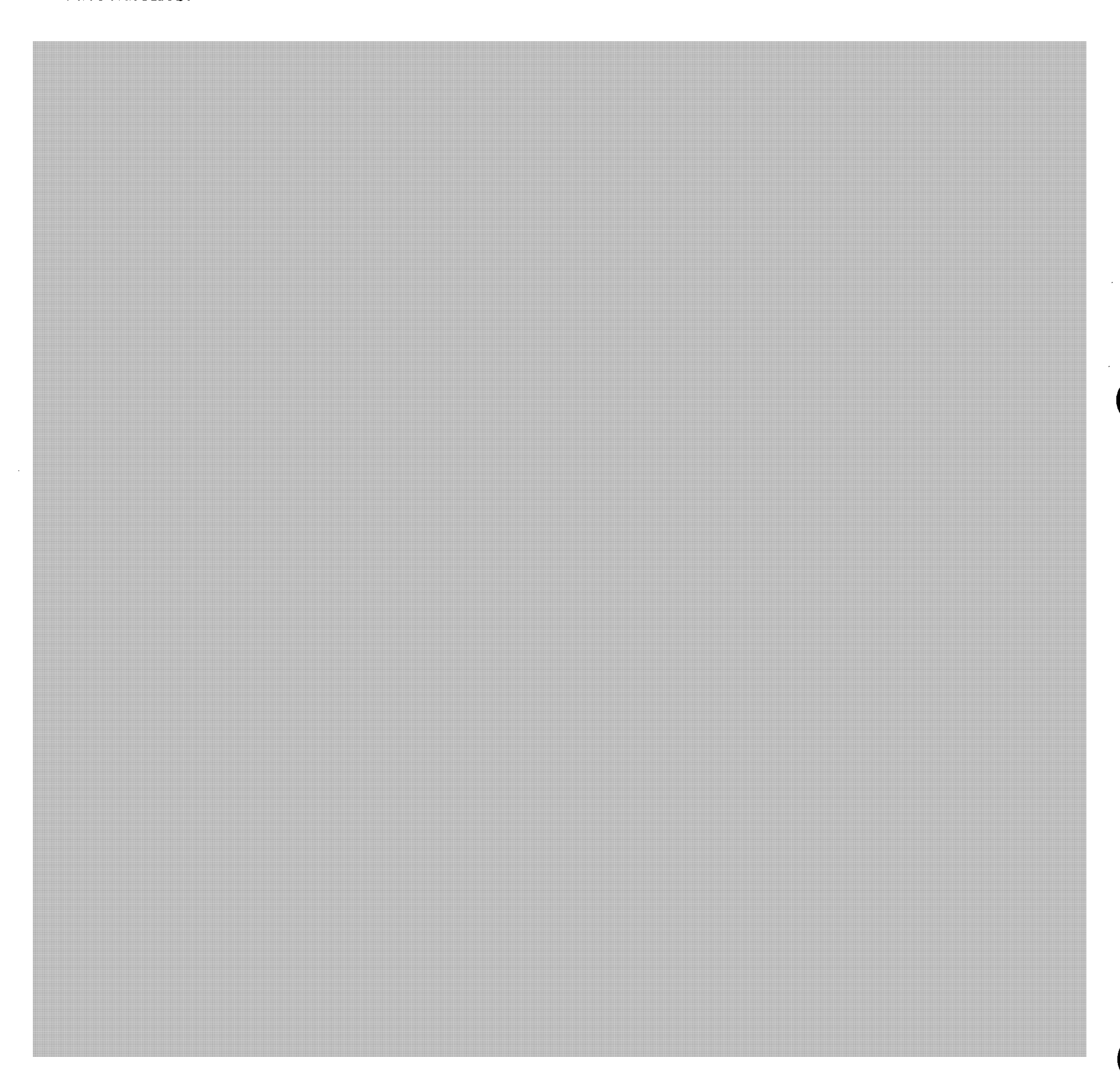


Le rapport intérimaire de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada demande une enquête nationale dans sa 41e recommandation. Le Conseil de la Fédération avait déjà manifesté son appui à la demande d'enquête nationale formulée par les Organismes autochtones nationaux (OAN). Plusieurs entités internationales ont aussi demandé une enquête nationale ou un plan d'action national, notamment le Comité des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le Comité des Nations Unies sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Les provinces et les territoires (PT) ainsi que les OAN ont indiqué qu'ils s'attendaient à être consultés au sujet de la mise sur pied d'une enquête. D'autres organisations non gouvernementales (ONG), comme l'Association du Barreau canadien, ont également dit vouloir apporter leur contribution, tout comme des organismes régionaux et locaux qui ont reçu du financement de Justice Canada, entre autres, pour travailler auprès des familles de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées.

Justice Canada est responsable de bon nombre de programmes et d'initiatives qui visent à réduire la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et à améliorer les réponses du système de justice. Le Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones (2015-2020) comprend un financement additionnel pour les activités menées par Justice Canada, qui se base sur l'initiative précédente (2010-2015), afin de briser les cycles intergénérationnels de violence et de mauvais traitements dans les collectivités

autochtones (2,5 millions $ sur cinq ans) et de supporter l'élaboration de services aux victimes destinés spécialement aux familles des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées, et pour mettre sur pied un groupe de pratique parmi les organismes de services de première ligne (7,5 millions $ sur cinq ans). D'autres programmes de Justice Canada visant à réduire la surreprésentation des Canadiens autochtones en tant que victimes et délinquants sont également essentiels, notamment la Stratégie de justice applicable aux Autochtones et le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones. Dans le passé, Justice Canada a travaillé en étroite collaboration avec ses homologues provinciaux et territoriaux, par le truchement de plusieurs groupes de travail fédéral-provincial-territorial (FPT), notamment le Sous-comité sur la violence faite aux femmes autochtones, qui relève du Groupe de travail FPT sur la justice applicable aux Autochtones.



s.69(1)

ACTION RECOMMANDÉE

[redacted]

PRÉPARÉ PAR
Lisa Hitch
Avocate-conseil
Section de la famille, des enfants et des adolescents

APPROUVÉ PAR
Donald K. Piragoff
Sous-ministre adjoint principal
Secteur des politiques

Secret

JUSTICE FAMILIALE – RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT

SUJET

Le financement alloué aux activités fédérales en matière de justice familiale prend fin le 31 mars 2016. [redacted]

CONTEXTE

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) ont la responsabilité partagée en matière de droit de la famille. Le gouvernement fédéral est responsable des lois concernant le mariage et le divorce, et d'autres questions accessoires au divorce comme les droits de garde/visite des enfants, et les pensions alimentaires pour enfants et pour conjoints. Les gouvernements provinciaux et territoriaux (PT) ont la responsabilité des questions touchant les couples qui se séparent sans divorcer, et de l'administration de la justice. Les PT fournissent aussi l'ensemble des services de justice familiale aux couples qui se séparent et qui divorcent, et le gouvernement fédéral apporte son aide en fournissant du financement et en s'occupant de l'exécution des ordonnances alimentaires.

Par conséquent, pendant presque 35 ans, les gouvernements FPT ont répondu aux besoins des familles canadiennes grâce à une série d'initiatives de collaboration efficaces. L'*Initiative de soutien des familles vivant une séparation ou un divorce* (ISF) est la dernière initiative de ce type. Le financement alloué à l'ISF pour les activités et les services fédéraux de 7,2 millions de dollars par an prend fin le 31 mars 2016. Le financement annuel de 15,5 millions de dollars alloué aux PT pour offrir des services de justice familiale et celui de 500 000 $ alloué aux organisations non gouvernementales pour offrir de la formation et de l'information juridique sur le droit de la famille prennent fin le 31 mars 2017.

Familles touchées par la séparation ou le divorce

Chaque année, un nombre important de familles canadiennes font face aux nombreux défis découlant de l'éclatement de la famille. De 1991 à 2011, 5 millions de Canadiennes et de Canadiens se sont séparés ou divorcés. Parmi ceux-ci, 38 % avaient un enfant au moment de la rupture. En 2011, 2,25 millions d'enfants étaient membres d'une famille dont les parents mariés ou conjoints de fait s'étaient séparés ou avaient divorcé.

***Financement fédéral* (crédit 1)**

Le financement par le crédit 1 est utilisé pour financer les activités et les services fédéraux en matière de droit de la famille qui appuient à la fois votre mandat de ministre de la Justice et qui cherchent à atténuer les répercussions de la séparation et du divorce sur les familles canadiennes. De par votre mandat, vous êtes responsable des lois fédérales sur la famille, notamment la *Loi sur le divorce* et les règlements qui en découlent (*Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfant*, *Bureau d'enregistrement des actions en divorce)*, la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* (LAEOEF) et la *Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions* (LSADP). Les fonctionnaires de Justice Canada fournissent, à vous et à d'autres ministères fédéraux, des conseils juridiques et en matière de politique de qualité ainsi

que du soutien aux litiges en ce qui a trait à ces lois et aux autres lois fédérales ayant un aspect qui touche le droit de la famille (comme la *Loi de l'impôt sur le revenu* et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*).

Vous êtes également responsable des opérations qui relèvent de la LAEOEF, de la LSADP et du Bureau d'enregistrement des actions en divorce (BEAD). Sur une base annuelle, Justice Canada reçoit plus de 35 000 demandes de localisation, 69 000 nouvelles demandes de saisie-arrêt et 10 000 demandes de refus/suspension de licence, qui sont traitées en vertu de la LAEOEF. Tous les ans, plus de 175 millions de dollars sont saisis pour aider les familles à rembourser les dettes de pensions alimentaires familiales (principalement les pensions alimentaires non payées) à la suite de près de 178 000 demandes en vigueur. Le système entourant la LAEOEF est considéré comme un système essentiel à la mission du gouvernement fédéral dans son ensemble en raison des répercussions économiques directes des mesures d'exécution fédérales sur les familles canadiennes. Le BEAD traite plus de 75 000 nouvelles demandes d'enregistrement d'action en divorce tous les ans. La collecte de cette information est requise pour déceler les demandes d'action en divorce faites en double dans différents tribunaux au Canada.

Depuis les vingt dernières années, on utilise de plus en plus le financement lié à une initiative au titre du crédit 1 pour appuyer le mandat fondamental du Ministère dans le domaine du droit de la famille. Grâce à ces fonds, le Ministère a pu continuer d'offrir des conseils juridiques et stratégiques, un soutien au contentieux et un appui à l'application de la loi ainsi que des services liés au divorce. Le financement au titre du crédit 1 a également permis au gouvernement fédéral d'assumer un rôle de premier plan dans un domaine de compétence partagée [redacted]

ACTION RECOMMANDÉE

[redacted]

PRÉPARÉ PAR	APPROUVÉ PAR
Elissa Lieff	Donald K. Piragoff
Avocate générale principale	Sous-ministre adjoint principal
Section de la famille, enfants et adolescents	Secteur des politiques

Secret

JANVIER À JUIN 2016 – CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

SUJETS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	COMMENTAIRES
Approbation et dépôt du Rapport annuel 2016 de la *Loi sur l'abrogation des lois*							Doit être déposé dans les 5 premiers jours de l'année civile dans laquelle le Parlement siège.
Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis	Dates à confirmer						Doit avoir lieu à Washington, D.C. Janvier ou février - Dates à confirmer
Rencontre du Quintet des procureurs généraux		Dates à confirmer					Doit avoir lieu à Washington, D.C. Février - Dates à confirmer
Réinventer la justice pénale Le huitième symposium national	22 & 23						Doit avoir lieu à Montréal
Rencontre des ministres FPT	Dates à confirmer						Doit avoir lieu dans la ville de Québec Dates à confirmer (attend fin janvier)
Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015-2016							Généralement déposé à la Chambre des communes mi-février Généralement référé à un comité parlementaire
Rencontre mi-hivernale de l'Association du barreau canadien		20 & 21					Doit avoir lieu à Ottawa
Dépenses de voyage, d'accueil, de conférence et d'événement		26					Approbation du ministre est nécessaire pour la première mise à jour trimestrielle de 2016-2017 (si requise)
Budget principal des dépenses 2016-2017							Généralement déposé à la Chambre des communes fin février Généralement référé à un comité parlementaire
Présentation au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies		24 & 25					Approbation du ministre sera requise en décembre 2015 Présentation attendue pour les 24 et 25 février 2016
Rapport des plans et priorités 2016-2017							Commentaires/données dus au SCT au cours de la 2e semaine de février et déposée à la Chambre des communes au début mars
Réponse au rapport du Comité des Nations Unies de toutes formes de discrimination							Approbation du ministre sera nécessaire en février
Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels				10 au 16			Événement qui se tiendra à Ottawa
Session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue				19 au 21			Doit avoir lieu dans la ville de New York
Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017							Généralement déposé à la Chambre des communes à la mi-mai Généralement référé à un comité parlementaire
Dépenses de voyage, d'accueil, de conférence et d'événement					26		Approbation du ministre nécessaire pour le 2e trimestre financier 2016-2017
Rapport annuel 2015-2016 sur l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels* • Justice • Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs • Commission canadienne des droits de la personne • Service administrative des tribunaux judiciaires							Doivent être déposés dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice fiscal à l'égard de laquelle ils sont rédigés ou, si le Parlement ne siège pas, dans les 15 premiers jours calendrier après la reprise.

Protected B

CANADIAN BAR ASSOCIATION

Issue

The Canadian Bar Association (CBA) may invite you to attend its mid-winter meeting, taking place February 20 and 21, 2016, in Ottawa, Ontario. In addition, the CBA is certain to invite you to attend its Legal Conference, scheduled for August 12 to 14, 2016, also in Ottawa.

Background

The CBA is a voluntary organization that represents 37,000 lawyers, judges, notaries, law teachers, and law students from across Canada. Its mandate includes improving the law, the administration of justice, and access to justice. It also promotes equality in the legal profession and in the justice system; improves the knowledge, skills, ethical standards, and well-being of the legal profession; represents the legal profession nationally and internationally; and promotes the interests of its members. Through the work of its sections, committees, and task forces at national and branch levels, the CBA is often seen as an important voice on issues of interest to both the legal profession and the public.

Justice Canada has a long standing relationship with the CBA. For example, ministers of justice have traditionally attended the CBA Legal Conference (held annually in August) to participate in the "Dialogue Session with the Minister," which involves a plenary speech followed by a Question & Answer session with CBA members. Other examples of this relationship include the annual joint Justice Canada and CBA National Sections Day (now in its 27th year), during which Justice Canada officials meet private sector experts to discuss a broad range of topics, such as Aboriginal Law, Constitutional and Human Rights Law, Criminal Justice, Privacy and Access Law, and Intellectual Property Law. National Sections Day typically takes place in October, but due to the recent federal election, the meeting was postponed until February 2016. The CBA mid-winter meeting (held in February each year) is usually attended by the Deputy Minister or his delegate.

Recommended Action

Your attendance is not required at the CBA mid-winter meeting in February, 2016; however, it is recommended that you ask the Deputy Minister or his delegate to attend in your stead should you be invited. Your attendance is recommended at the CBA Legal Conference in August, 2016.

PREPARED BY
Carole Willans
Legal Counsel
Intergovernmental and External Relations Division

APPROVED BY
Donald K. Piragoff
Senior Assistant Deputy Minister
Policy Sector

KEY CONTACTS

Traditionally, a newly appointed Minister of Justice contacts a number of key stakeholders, including the Chief Justice of Canada and the provincial and territorial ministers responsible for justice, within the initial weeks of taking office. Whenever such meetings or phone calls are scheduled, Department of Justice officials prepare detailed briefing materials and talking points to assist in these discussions.

The Right Honourable Beverley McLachlin is the Chief Justice of the Supreme Court of Canada, she is also the Chair of the Canadian Judicial Council, comprised of the chief justices of all superior courts in Canada. Her biography as well as suggested talking points for your call are attached as Annex 1. Additional briefing materials and talking points for a future meeting will be provided to your office once a date is confirmed.

The federal, provincial and territorial (FPT) ministers responsible for justice last met in October 2014, in Banff, Alberta. [redacted] Additional information on the upcoming meeting can be found under Note 2. A list and biographies of the provincial and territorial ministers of justice and attorneys general, as well as suggested talking points for your calls, are attached as Annex 2.

s.13(1)
s.14

Introductory letters to the provincial and territorial ministers of justice and attorneys general will be prepared for your signature and provided to your office separately.

Following your appointment, the United States Attorney General, Ms. Loretta Lynch and the Canadian Bar Association President, Ms. Janet M. Fuhrer, might contact you to discuss matters of mutual interest. Their biography and suggested talking points are attached as Annexes 3 and 4. Additional information on the upcoming meetings of: the Quintet of Attorneys General can be found under Note D-4; Canadian Bar Association can be found under Note 5.

ANNEXES

Annex 1:	Biography of Chief Justice of the Supreme Court of Canada, the Right Honourable Beverley McLachlin and talking points
Annex 2:	List and biographies of provincial and territorial ministers of justice and attorneys general and talking points
Annex 3:	Biography of United States Attorney General Ms. Loretta Lynch and talking points
Annex 4:	Biography Canadian Bar Association President, Ms. Janet M. Fuhrer and talking points